

S. ROUZIER

---

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF

D'HAÏTI

A-F























1 100,00

# DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF

UNIVERSEL

D'HAÏTI

1101



EN PRÉPARATION :

**LES TOMES II & III**

DE CE DICTIONNAIRE

---

PRIX DE L'OUVRAGE COMPLET : **10 \$**

---

SE VEND CHEZ L'AUTEUR

à Port-au-Prince (Haïti), rue du Centre.











910.372-5  
R00

# DICTIONNAIRE

## GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF

### UNIVERSEL

# D'HAÏTI

### ILLUSTRÉ

Comprenant un article général sur l'île d'Haïti,  
la République dominicaine;  
des notices géographiques, topographiques, statistiques administratives, commerciales,  
domaniales, agricoles, maritimes, militaires, rurales, postales,  
télégraphiques, industrielles, descriptives, historiques, politiques, financières,  
économiques, ecclésiastiques, civiles,  
judiciaires, biographiques et littéraires, sur les départements,  
les arrondissements, les communes, les quartiers, les postes militaires, les hameaux  
les fortifications, les provinces, districts;  
des notices détaillées sur les habitations, les montagnes, les plaines,  
les forêts, la géologie, les eaux minérales, les mines,  
les fleuves, les rivières, torrents, ravines et lacs, les baies, les ports et les golfes, les détroits,  
îles et îlots, presqu'îles, isthmes, caps, phares et les rues, etc., etc.,  
et sur les curiosités naturelles et historiques, etc., etc., et tous les tarifs en usage ;

*Avec gravures, illustrations, plans, cartes et vues dans le texte,  
et une carte coloriée de l'île d'Haïti*

OU

# GUIDE GÉNÉRAL EN HAÏTI

par

S. ROUZIER



PARIS

IMPRIMERIE BREVETÉE CHARLES BLOT

7, RUE BLEUE, 7

160853 R







## PRÉFACE

Les Haïtiens connaissent peu Haïti : les étrangers la connaissent mieux qu'eux. Un général d'armée serait bien en peine de dire, aujourd'hui que le souvenir de ces faits est lointain, par quelle route Bergerac Trichet, entouré d'ennemis, en évacuant les rives de l'Artibonite le 3 avril 1809, regagna Port-au-Prince avec sa troupe, et comment, et à quelle occasion, Lys, en partant de la Crête-Brûlée le 12 juin 1809, parvint devant la Sourde.

Pendant l'insurrection de Miragoâne en 1883, se rappelait-on que Dessalines contourna l'étang de Miragoâne 83 ans auparavant, lors de la guerre civile entre Toussaint-Louverture et Rigaud ?

Certainement non !

Un député ne connaît pas la commune qu'il représente au Corps législatif.

Des commandants d'arrondissements et de communes ne connaissent pas les arrondissements et les communes qu'ils administrent. Il y a d'honorables exceptions.

Il faut un temps très long pour étudier une localité dont l'histoire n'est pas écrite. Qu'on cite un nom de ville, de quartier, de poste militaire, de section rurale ou de fortification, on n'en connaît pas l'histoire, la situation, les antécédents, les ressources, la production, les caractères. Dans ces conditions, comment faire promouvoir le bien ? On va à tâtons. Aucun bien



n'est réalisé. Est-ce qu'un médecin peut ignorer les fonctions des organes ?

On ne sait pas où la rivière de la commune qu'on habite prend sa source, ni où elle se jette.

Au moyen du *Dictionnaire géographique et administratif d'Haïti* que j'offre aujourd'hui au public, le gouvernement, les administrateurs civils, financiers et militaires, les conseils communaux, les députés, les sénateurs, les directeurs de douanes, les préposés des administrations, les inspecteurs des circonscriptions scolaires, les professeurs, les écoliers, les propriétaires de biens ruraux, tous les fonctionnaires en général, les consuls d'Haïti à l'étranger, les consuls étrangers en Haïti, les géologues, les minéralogistes, le clergé, les directeurs des postes, les notaires, les arpenteurs, les tribunaux et les juges, les amateurs et les touristes, les voyageurs, les marins qui fréquentent nos ports, les commerçants haïtiens et les étrangers qui sont en relation avec Haïti, etc., etc., pourront connaître chaque localité du pays et son histoire particulière, et avoir tous les renseignements qui peuvent leur être utiles, chacun dans sa sphère. C'est un guide en Haïti, aussi complet que possible, et pouvant être perfectionné avec le temps.

Grâce aux plans des principaux ports de M. L.-G. Tippenhaüer, aux dessins de M. Bouzon, et aux vues photographiques de M. Lhérisson-Parisot, cet ouvrage présente un grand intérêt à la marine et à la navigation. Je les en remercie particulièrement.

Il est certain que cette première édition doit contenir des erreurs, des redites et des omissions. On me les pardonnera quand on saura les difficultés qu'il y a à se procurer des documents, après tant d'incendies qui ont promené leurs ravages dans toutes nos villes.

C'est ici l'occasion de payer un tribut de reconnaissance à M. O. Gervais (1), alors employé supérieur au Ministère de l'Intérieur, qui, sachant le parti que j'en tirais, mettait à ma disposition avec une bonne grâce rare en Haïti, tous les documents et les états qu'il savait m'être utiles. Peu de temps après, les incendies de juillet 1888 ne les ont pas épargnés au Ministère de l'Intérieur.

---

(1) M. O. Gervais est mort en juillet 1890.



Je prie toutes les personnes qui s'intéressent à ce livre de me signaler les erreurs et les omissions pour les faire disparaître d'une prochaine édition.

Je crois avoir fait un livre utile à tout le monde, et que le temps me permettra d'achever, de perfectionner. Avec le percement de l'isthme de Panama, ce livre devenait nécessaire : il fera connaître, apprécier et aimer Haïti. Il rendra des services signalés dans toutes les branches de l'administration et de l'activité publiques. Plus il sera répandu, plus tôt il me sera donné de corriger les fautes que doit comporter cette première édition, et de l'augmenter même.

J'ai puisé généralement dans tous les auteurs qui ont écrit sur la géographie et sur l'histoire du pays. Ce livre est plutôt leur ouvrage que le mien. Toute la valeur de mon travail consiste dans l'arrangement, la coordination, la concordance des descriptions et des faits que j'ai classés suivant l'ordre que j'avais en vue. Je n'y ai rien mis de mon cru, ou si peu que rien. Je me trompe : j'y ai mis tout mon cœur, toute mon âme.

L'article *Haïti* est la géographie la plus complète qui ait paru jusqu'ici : j'y ai ajouté tous les tarifs appliqués dans la république d'Haïti.

Les statistiques et les tableaux que j'ai fournis se rapportent plus essentiellement à la république d'Haïti, et si j'ai dû décrire les rivières, les montagnes, les provinces, les districts, les villages et les villes les plus importantes de la République dominicaine, c'est pour être complet; c'est aussi parce que les Haïtiens y ont laissé des traces de leur administration, des souvenirs et une histoire qui se conservent en dépit de la politique. Cette partie de mon travail a été beaucoup facilitée par la géographie de M. Dantès Fortunat, par la *Reseña general geografico-estadística* de Jose Ramon Abad (Santo-Domingo, Garcia hermanos, 1889), et par un ouvrage allemand de M. L. Gentil Tippenhaüer, actuellement à l'impression.

Je n'ai pas cru devoir faire précéder ces lignes de l'introduction traditionnelle, et augmenter par là la grosseur des volumes déjà fort considérable. Ma préface d'ailleurs en est bien une. Le lecteur qui a besoin d'un renseignement, n'aura qu'à se reporter aux mots désirés par ordre alphabétique.

Je fais un vœu, et il ne sera pas stérile, c'est que chaque



localité d'Haïti en lisant son histoire, en se connaissant pour ainsi dire soi-même, se dise : « Voici en quoi j'ai contribué au bien ou au mal, à la paix ou à la guerre, à la sécurité ou à l'insécurité, à la misère ou à la richesse du pays. Désormais profitons des leçons du passé, et soyons unies *quand même* pour le plus grand bien de la patrie commune. »

Haïti, riche par les trésors enfouis dans son sein, mais pauvre par ses révolutions, redeviendra la Reine des Antilles.

Je serai assez récompensé de mes peines.

J'aurai honoré Haïti, ma mère, selon mon cœur.

S. ROUZIER.

Port-au-Prince, 1891.

---



HOMMAGE  
AU PAYS  
ET  
AU GOUVERNEMENT D'HAÏTI



HOMMAGE

TO

THE GOVERNMENT OF HAITI



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Port-au-Prince, le 12 avril 1890.

AN 87 DE L'INDÉPENDANCE.

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Section de la C. Générale.

N° 802.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

A MONSIEUR S. ROUZIER,

Port-au-Prince.

*Monsieur,*

*J'ai l'avantage de porter à votre connaissance qu'une commission a été nommée à l'effet d'examiner l'ouvrage dont vous avez communiqué la préface à Son Excellence le Président de la République.*

*Vous voudrez bien, Monsieur, mettre à la disposition des membres de la Commission le manuscrit de votre « Dictionnaire géographique et administratif universel d'Haïti », afin que ces messieurs puissent, après examen, adresser au Département un rapport circonstancié sur l'ouvrage.*

*Agrez, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.*

D. S. RAMEAU.



Port-au-Prince, le 6 mai 1890.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Monsieur le Secrétaire d'Etat,*

*Conformément à votre dépêche en date du 12 avril dernier, au n° 777, par laquelle vous nous informez que M. Rouzier, ayant communiqué à Son Excellence le Président d'Haïti, la préface d'un ouvrage qu'il se propose de publier sous le titre de « Dictionnaire géographique et administratif d'Haïti, illustré », le Conseil des Secrétares d'Etat consulté, il a été décidé que cet ouvrage serait examiné par une commission, selon que l'auteur en a exprimé le désir, et vous nous avez choisis pour former cette commission avec mandat de vous adresser un rapport à son sujet.*

*Nous pénétrant de la haute pensée que vous avez exprimée de la part du gouvernement, en faisant appel à notre impartialité pour vous donner nos appréciations sur le travail soumis à notre examen, nous avons l'honneur de vous exposer que M. Rouzier s'est empressé, avec courtoisie, de mettre à notre disposition chez lui le manuscrit de son ouvrage qui se compose de neuf cahiers de 200 pages environ chacun, pouvant se réduire à 3 ou 4 volumes de 4 à 500 pages.*

*Dans son ensemble, l'ouvrage présente un dictionnaire par ordre alphabétique contenant les noms des villes, villages, quartiers, postes militaires, sections rurales, habitations, rivières, etc., etc., les noms d'hommes célèbres d'Haïti, avec des notices historiques, des renseignements précis sur toutes les localités, sur les productions du sol, la population et la superficie, la description générale de l'île, ses bassins, ses ports de mer ouverts au commerce étranger, ses recettes générales provenant des biens du domaine, des revenus de nos douanes, des timbres, de l'enregistrement, etc. Ce dictionnaire, qui a coûté à son auteur quelques années d'un travail opiniâtre,*



selon son aveu, trouve son utilité dans les notes particulières qu'il a recueillies avec un soin tout spécial sur la topographie des lieux, leurs richesses minérales, et la diversité des productions végétales, sur l'ordre administratif, l'état civil, la justice, les tribunaux, sur les cultes, la division diocésaine, paroissiale, sur les ministres de la religion, et même sur les personnages devenus célèbres pour notre histoire nationale.

Tout dans cet ouvrage atteste la scrupuleuse attention qu'a mise l'auteur dans ses recherches pour s'attacher aux choses les plus directement en rapport avec nos usages, nos mœurs, nos lois, notre état social. Ce qui complète l'importance de ce dictionnaire et le rend intéressant, c'est que M. Rouzier y a intercalé des plans, non seulement de nos vastes plaines, mais de nos différents ports de mer et de nos îles adjacentes, des photographies de nos principales villes et des panoramas de nos campagnes.

Cet ouvrage est à la fois original et instructif par la multiplicité et la clarté des explications, la variété des mots qui ont passé dans notre littérature nationale, la diversité des renseignements que l'auteur a puisés aux sources les plus authentiques de la tradition orale ou de notes officielles.

En résumé, ce dictionnaire, dans tout ce qu'il renferme, est un ouvrage précieux et utile à tous les points de vue.

Depuis qu'on a introduit d'une manière sérieuse dans nos écoles nationales l'étude de l'histoire et de la géographie d'Haïti, un ouvrage dans le genre de celui qui est soumis à notre examen, devient un puissant auxiliaire pour la connaissance exacte des lieux et des faits historiques qui s'y rattachent. Le dictionnaire de M. Rouzier trouvera avec justice une place distinguée dans nos bibliothèques scolaires, à côté de la géographie de notre jeune et intéressant concitoyen M. Dantès Fortunat, géographie actuellement en usage dans nos collèges.

Comme vous le comprendrez, Monsieur le Secrétaire d'Etat, nous avons envisagé l'ouvrage dans son ensemble, et nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, dans notre opinion, M. Rouzier est digne à tous égards de la haute et bienveillante attention du gouvernement qui, comme nous avons lieu de l'espérer, est appelé à protéger et à encourager toutes les productions de l'esprit qui ont un cachet haïtien et qui sont reconnues d'utilité publique.



*Dans cette pensée, nous avons l'honneur de vous présenter,  
Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de nos sentiments  
distingués.*

TH. MARTIN.

L. ADAM FILS.

J. DUCIS VIARD.

J.-L. DOMINIQUE, *avocat.*

ED. LESPINASSE.

*(Ce rapport a été publié dans le N° 11 du journal « Haïti  
illustrée » du 2 juillet 1890. Imp. Vve J. Chenet, Port-au-  
Prince.)*

---



## A

**Abacou (I').** N° 1. Sixième section rurale de la commune de Port-Salut, arrondissement des Cayes. École rurale. Ce mot est une altération du mot indien *Bocao*, bouche.

L'État y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Balix 4 carreaux de terre, Dumont 5, Bois-carré 50, Cambefort 23, Gardère 13, Balix Macaya 1/2, Bergerac 3.

**Abacou (I').** N° 2. Septième et dernière section rurale de la commune de Port-Salut, arrondissement des Cayes.

Voyez : Détroit de l'Île-à-Vache.

L'État y possède 2 carreaux de terre sur l'habitation Ducoing.

L'Abacou est pour le département du Sud ce qu'est l'Arcahaie pour le département de l'Ouest, ou encore ce qu'est le Borgne pour le département du Nord : un grenier d'abondance, un centre de production important.

Sa population est laborieuse et active.

Situé sur le bord de la mer, ses produits trouvent un débouché facile dans toutes les villes du littoral du Sud.

La pointe de l'Abacou s'avance dans la mer ; elle est très difficile à doubler par les navires qui remontent de l'ouest. Elle est à 18° 1' 30" de latitude N. et à 76° 12' 55" de longitude O. du méridien de Paris.

*Histoire.* — Le commandant du port des Cayes, Kerpoisson, faisait noyer en 1803, au delà de la pointe de l'Abacou, entre les Cayes et le Port-Salut, tous les indigènes révoltés qui lui tombaient sous la main.

— En 1869, les navires du gouvernement capturèrent en cet endroit plusieurs barges de la révolution chargées de denrées, qui furent confisquées.

**Abandonnez-Gérard.** Chemin de la plaine des Cayes qui conduit de Carrefour Canon à l'habitation Castel père. Voyez : Castel père.

**Abeille (I').** Cinquième section rurale de la commune de Torbeck, arrondissement des Cayes. École rurale. Il y a les habitations Barateau, Jean Mondongue, etc.

**Abeille (I').** Habitation située dans la section rurale de la Gascogne, commune de Mirebalais, sur laquelle l'État possède 130 carreaux de terre occupés par des fermiers. On y cultive du riz, du coton, du café, de la canne à sucre et des vivres. Chapelle rurale.

**Abélard.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière Mancel, commune de Gros-Morne. L'État y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Abert.** Voyez : Bois d'Abert.

**Abraham.** Habitation située dans la section rurale du Fond-des-Nègres, commune d'Aquin.

**Abreuvoir (l') ou Bassin-Cheval.** Grand bassin en maçonnerie contenant 2.690 barriques d'eau de 60 gallons, situé rue de l'Abreuvoir à Port-au-Prince, pour l'usage des chevaux. Il a été construit sous la colonie française. En 1890, le Conseil des Secrétaires d'État avait autorisé le Ministre des Travaux publics à le transformer en un square. Le Sénat s'en émut et demanda au Ministre à conserver l'Abreuvoir pour les cas d'incendie.

**Abricot.** Voyez : Cholette Abricot.

**Abricots (les).** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement de la Grande-Anse. Contient 4 sections rurales qui sont :

La 1<sup>re</sup>, de l'Anse-du-Clerc;

La 2<sup>e</sup>, de la Seringue;

La 3<sup>e</sup>, des Balisiers;

La 4<sup>e</sup>, de la Rivière à Coulevres.

Le bourg des Abricots est situé sur la route de Jérémie à Tiburon, sur le bord de la mer, entre deux collines. Il tire son nom de la prodigieuse quantité d'abricotiers qu'on trouva dans ce canton lorsque les établissements en furent commencés. Moreau de Saint-Méry rapporte qu'une opinion religieuse des Indiens naturels de l'île avait placé dans ce lieu le paradis, où les âmes des hommes justes et bons venaient se nourrir du fruit du *mameys* ou abricotier. Mais comme le mancenillier y croissait aussi, ces insulaires pensaient que l'âme du méchant se nourrissait de son suc vénéneux.

— En 1789, le bourg des Abricots ne comptait que 17 maisons, et dépendait de la paroisse de Dalmarie : ses établissements ont augmenté depuis l'Indépendance. Toutes les denrées qu'on exploite dans l'étendue de cette commune aboutissent au rivage, et trouvent un débouché sur la place de Jérémie. De nombreuses sources arrosent les habitations de l'intérieur et des mornes. La Rivière à Coulevres, bien nommée, enlaidissant de toutes parts les longues et larges vallées qui sillonnent la campagne, développe partout les éléments de fécondité qu'elles contiennent; elle a un cours de 16 kilomètres. A 3 kilomètres de son embouchure elle reçoit la rivière des Balisiers et des Cartes ou Cap.

La commune produit en moyenne par an :

150.000 livres de café,

1.500 » » coton,

50.000 » » cacao,

150.000 » » campêche,

des bambous, des vivres, du poisson sec et des fruits.

Population : 8.000 âmes environ. Jours de marché : les samedis.

Il y a eu, en 1890, 316 naissances, dont 9 légitimes et 307 naturelles, 3 décès, pas de mariage. — Un député.

Le port n'est pas ouvert au commerce étranger. Mauvaise rade.

L'habitation Spéback, située aux Abricots, appartenant à l'État, fut mise en vente par la loi du 7 novembre 1812.



L'État possède actuellement dans ce village 60 emplacements occupés par des fermiers dans les rues du Portail, de l'Embouchure, du Fond-Coco et dans la Grande Rue.

Le tribunal de paix relève de la juridiction du tribunal civil de Jérémie. Écoles relevant de la circonscription scolaire de Jérémie.

La loi du 25 avril 1817 et celle du 20 novembre 1821 fixent la distance légale de cette commune à la capitale à 66 lieues. Les Abricots sont éloignés de Jérémie, le chef-lieu, de 7 lieues 1/2. Les routes sont : à l'est, celle de Jérémie par le Trou-Bonbon ; à l'ouest, celle de Dalmarie, et au sud celles qui conduisent dans l'intérieur et dans les mornes.

La poste arrive de Jérémie, de Port-au-Prince et du Nord le mardi matin, et repart le lundi suivant.

Il y a une compagnie de gendarmerie, une de police administrative, une d'artillerie de Jérémie, une police rurale, et la garde nationale à pied et à cheval.

L'église est une halle en bois couverte de tôle, sans plafond. En 1892, l'État donna 500 gourdes pour l'agrandir.

Fête patronale le 25 août, à la Saint-Louis.

Le conseil communal reçoit des subsides de l'État, ses revenus étant insuffisants pour s'administrer.

Le poste militaire de l'Anse-du-Clerc est situé dans la section rurale de même nom de cette commune.

Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la première Chambre des communes en 1817 fut Labissière.

*Histoire.* — Les Abricots ont été le théâtre de luttes sanglantes entre les révolutionnaires de 1869, appelés *Cacos*, et les partisans du président Salnave, désignés sous le nom de *Piquets*. Ces derniers finirent par s'y fixer. Salnave en avait fait un point de ravitaillement pour ses défenseurs dans la Grande-Anse. Les Piquets n'en furent chassés qu'en mars 1870, après le triomphe de la révolution des Cacos et la mort de Salnave. Siffra et Delgrace, deux chefs piquets qui avaient commis toutes sortes de crimes dans cette lutte sanglante, réussirent à se sauver dans les bois, lorsque Brice vint reprendre les Abricots au nom de la révolution triomphante.

**Abricots (les).** Voyez : Glaude Boisrond.

**Abricots (les).** Monticule situé à Cerea la Source, près du Grand Chemin de Hinche.

**Acacia.** Habitation située dans la section rurale du Bac Coursaint n° 1, commune de la Petite Rivière de l'Artibonite.

L'État y possède 16 carreaux 1/4 de terre occupés par des fermiers.

**Acajou.** Pointe la plus occidentale de l'île de la Gonave, en face de l'Anse-à-Veau.

**Acama.** Voyez : Rio Acama.

**Achard.** Habitation située dans la 3<sup>e</sup> section rurale de la commune de Petit Trou de Nippes.

L'État y possède 5 carreaux de terre.



**Achère.** Habitation située dans la section rurale du Bas d'Ennery, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Acuba.** Voyez : Jacuba.

**Acul (1°).** Quatrième section rurale de la commune de Gros-Morne, arrondissement des Gonaïves. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : David 86 carreaux de terre, Remonsin 9.

**Acul (1°).** Position située sur le rivage près des Cayes.

Le 8 juillet 1799, le général Moïse est obligé de s'y retrancher avec ses 6.000 hommes, à la suite du combat de Faucher, où Rigaud repoussa son armée avec 3.000 hommes. Après cet échec, le général Toussaint-Louverture rappela Moïse (le 9 juillet), et donna le commandement en chef des troupes du Nord à Dessalines.

La rivière de l'Acul arrose à l'ouest la plaine des Cayes. Ses eaux sont abondantes. Elle sert de limites aux communes de Port-Salut et de Torbeck dont elle est distante de 3 kilomètres.

**Acul (1°).** Anse située sur le rivage de Léogane, non loin du fort Ça-Ira.

La petite rivière de l'Acul se jette dans la mer entre Léogane et Grand-Goave.

— Le 19 février 1794, les Anglais marchèrent contre l'Acul de Léogane avec deux pièces de canon de 5 pouces et demi et deux pièces de 4. Secondés par le marquis de Montalambert, du colonel Spencer et du capitaine Vincent, ils enlevèrent le fort sur les républicains après un combat de trois heures. Un jeune noir républicain dont l'histoire n'a malheureusement pas conservé le nom, fit sauter la poudrière du fort qui tua 60 soldats anglais.

En mars, 1.500 républicains essayèrent de reprendre le fort sur les Anglais. Le marquis de Montalambert les repoussa, leur tua 300 hommes et leur prit une pièce de canon.

— En 1799, après la bataille de Faucher, le général Laplume se retira en désordre à l'Acul de Léogane. Aussitôt que l'armée du Sud se fut emparée de Bellevue, Dessalines donna ordre à ses troupes d'évacuer l'Acul et Léogane sur le Port Républicain (Port-au-Prince). Toureau montra de l'hésitation en ne sachant pas profiter de la première victoire : l'armée du Sud s'en indigna et demanda à marcher contre l'Acul que l'ennemi n'avait pas encore abandonné. Toureau fut contraint de céder au vœu de ses troupes. Il confia à Pétion un faible détachement avec ordre d'attaquer l'Acul par les hauteurs. Pétion rencontra en chemin un poste ennemi qui arrêta sa marche. Il fit savoir à Toureau qu'il allait enlever ce poste avant d'assaillir l'Acul. Mais celui-ci, toujours hésitant, lui expédia l'ordre de rentrer à Bellevue.

— Le 22 décembre 1803 au matin, les troupes françaises débarquèrent à l'Acul pour combattre les indépendants.

— L'habitation de l'Acul, ou Beauharnais, fut mise en vente par la loi du Sénat du 16 mars 1812 pour l'établissement d'une monnaie nationale.



**Acul (l').** Voyez : Bas de l'Acul, Baie de l'Acul.

**Acul à Conit (l').** Point sur lequel prend sa source la rivière de Caracol.

**Acul des Pins (l').** Troisième section rurale de la commune de Ouanaminthe, arrondissement de Fort-Liberté. Elle a été subdivisée en 1874 en donnant naissance à la section rurale de la Savane au lait. Ecole rurale. Il y a l'habitation Baupuy.

**Acul des Savanes (l').** Deuxième section rurale de la commune de l'Anse-à-Veau, arrondissement de Nippes. Ecole rurale.

Il y a l'habitation Desbois.

Le sol est chargé de fer, et l'on y trouve une pierre qui a du brillant et qui coupe le verre comme le diamant ; il y a aussi des gisements de charbon de terre.

**Acul des Savanes (l').** Rivière qui donne son nom à la section rurale précédente et qui se jette à l'Anse-à-Veau.

**Acul du Carénage (l').** Voyez : Carénage.

**Acul du Nord (l').** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement du Cap haïtien. Contient 6 sections rurales qui sont :

La 1<sup>re</sup>, du Camp de Louise ;

La 2<sup>e</sup>, du Bas de l'Acul ;

La 3<sup>e</sup>, du Mornet ;

La 4<sup>e</sup>, de la Grande Ravine ;

La 5<sup>e</sup>, de la Coupe à David ;

La 6<sup>e</sup>, de la Soufrière.

Population : 5.000 âmes. Climat doux et sain. Anciennement ce bourg servait d'embarcadère au fond de la baie de l'Acul où il est placé. La baie du Camp de Louise est située dans celle de l'Acul qui reçoit les embouchures de la rivière du Maho et de la Rivière Salée. Le village est assis sur un terrain mouvementé donnant du jaune de Sienne, de l'ocre rouge et violette. La source Barrique sert à l'usage des habitants : elle est abondante, saine et intarissable.

Dans les hauteurs de la rivière de l'Acul on trouve du marbre.

De nombreuses sources arrosent les habitations de l'intérieur qui produisent en moyenne par an :

125.000 livres de café,

1.500.000 livres de campêche,

de l'huile de palma-christi et d'excellent sirop.

On y élève beaucoup d'abeilles.

Débouché : Cap-haïtien. Jours de marché : les samedis.

L'Acul du Nord est à 4 lieues du Cap-haïtien et à 2 lieues de la Plaine du Nord. — Un député.

La distance légale de cette commune à la capitale est de 57 lieues.

Il y a en moyenne par an 200 naissances, 135 décès et 26 mariages.

Les routes sont : celles du Cap-haïtien à l'est, et celle de Limbé à l'ouest.

Le port de l'Acul du Nord n'est pas ouvert au commerce étranger. Une seule fois, et momentanément, les navires étrangers venaient y débarquer leurs cargaisons et des munitions : c'était pendant l'insurrection



de Salnave au Cap, en 1865. Le 22 octobre, le président Geffrard y établit son quartier général. L'insurrection vaincue, le port fut de nouveau fermé au commerce étranger.

L'îlet à Rat qui se trouve dans la baie de l'Acul est à 19° 48' 53" de latitude septentrionale et 74° 48' 35" de longitude occidentale du méridien de Paris. Il y a encore dans cette baie qui donne face au nord l'îlet à Sable, les Trois Maries et divers hauts fonds.

Fête patronale le 8 septembre à la Nativité de la Vierge.

Les revenus du conseil communal de l'Acul du Nord étant insuffisants, l'Etat lui donne des subsides pour s'administrer.

Le tribunal de paix relève de la juridiction du tribunal civil du Cap-haïtien ; les écoles relèvent de la circonscription scolaire du Cap-haïtien.

L'Etat possède dans ce bourg 37 emplacements occupés par des fermiers, rues Saint-Théodore, Saint-Augustin, Saint-François, Saint-Mathieux, Saint-Jacques, rue du Cimetière, rues Fermée et de Traverse.

Les biens réservés de la commune sont l'emplacement d'un presbytère à bâtir, l'église, le bureau de la place et la prison.

Les principales habitations sont : Lenormand..., Lafond, Vaudreuil...

Le tombeau de l'ex-président d'Haïti, Pierrot, se trouve sur l'habitation Lafond.

*Histoire.* — Christophe Colomb entra dans la baie de l'Acul le 21 décembre 1492, ce qui lui fit donner le nom de Port de Saint-Thomas. Le temps n'a pas respecté cette dénomination.

— Le 22 août 1791, à 10 heures du soir, les esclaves se mirent en révolte contre les Français et brûlèrent tout, en donnant ainsi le signal de l'insurrection dans le Nord. Ils mirent à leur tête Jean François, qui eut pour lieutenants Boukman et Flaville.

— A la fin de 1793, Toussaint-Louverture prit possession de l'Acul du Nord au nom de l'Espagne qu'il servait.

— En octobre 1801, lors de l'insurrection de Moïse au Cap, les révoltés se prononcèrent en sa faveur à l'Acul : Christophe marcha contre eux. Quand il atteignit l'habitation Vaudreuil, il rencontra l'avant-garde des révoltés se dirigeant sur le Cap : il l'attaqua et la culbuta.

— En février 1802, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, la division Hardy débarqua à la baie de l'Acul, et marcha sur le Cap.

— On prétend que c'est à l'Acul que se montra la lèpre pour la première fois dans le pays, en 1709.

— La culture de l'indigo bâtard ou marron fut commencée pour la première fois, au 17<sup>e</sup> siècle, par un habitant colon de cette commune.

**Acul du Parc (I').** Morne situé au N.-E. de la Crête-à-Pierrot, en avant du chemin des Petits Cahos.

La division du général Hardy, revenant des Cahos en mars 1802, s'y établit pour assiéger la Crête-à-Pierrot.

**Acul du Petit-Goâve (I').** Poste militaire de l'arrondissement de Léogane, situé sur le rivage dans la section rurale de la Plaine n° 4, commune de Petit-Goâve. Ecole rurale. Chapelle et calvaire.

Le port est bon et assez profond, mais il ne sert qu'aux petites embarcations. Du temps de la colonie, on y avait projeté l'établissement de



la ville de Fort-Royal avant la fondation de Port-au-Prince. Il est situé sur la route de Miragoâne. Beaux champs de cocotiers. La route du Petit-Goâve est excellente ; bien entretenue, elle serait carrossable.

C'est à l'Acul du Petit-Goâve que MM. Simmonds frères, négociants français établis depuis longtemps au Port-au-Prince et à Paris, ont fondé l'usine la plus importante du pays pour la préparation des cafés. Depuis lors, ce centre s'est beaucoup développé.

Pendant que l'armée de Rigaud retraitait dans le Sud, en mai 1800, Dessalines, arrivé sur le morne qui domine Petit-Goâve, se disposait à établir des embuscades entre l'Acul du Petit-Goâve et le Pont de Miragoâne, mais le colonel Faubert prévint ses intentions en ordonnant à cent hommes d'aller occuper l'Acul. L'armée de Dessalines couronnait déjà tous les bornes qui dominent l'Acul et le fort Résolu.

**Acul Jarreau (I').** Troisième section rurale de la commune de Limbé, arrondissement de Limbé.

**Acul Samedi (I').** Ancien poste militaire de l'arrondissement de Fort-Liberté, situé dans la section rurale du même nom, entre Ouanaminthe et le Fort-Liberté. Erigé en commune de 5<sup>e</sup> classe par le décret du gouvernement provisoire du Nord daté de Saint-Marc du 3 août 1889. — Un député.

Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la Constituante siégeant aux Gonaïves se nomme A. Fanor fils.

Population : 5.000 âmes. Une seule section rurale.

Les eaux des montagnes de l'Acul Samedi forment la rivière Marion. La compagnie de gendarmerie a été créée par la loi du 10 septembre 1890.

**Acul Samedi (I').** Troisième section rurale de la commune de Fort-Liberté. Dans cette section rurale se trouve la commune du même nom, située entre Ouanaminthe et le Fort-Liberté. École et chapelle rurales.

L'Etat y possède des terres inoccupées sur les habitations : Dufay, Sandré, Verron, Loiseau, Tournier, Dumas, Guitonneau, Emilin, Dufort, Fauconnette, Bricourt, Croisév, Gaston, Larue.

En janvier 1793, le général Laveaux enleva un poste de Jean François et de Biassou, établi à l'Acul Samedi.

**Adam.** Voyez : Ravine de Jean Adam.

**Adamany.** Voyez : Saona.

**Adrien.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière à Coulevres, commune des Abricots.

L'Etat possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Agard.** Voyez : Petite Place Agard.

**A-gauche.** Rivière tributaire de la Gascogne.

**Agnant.** Voyez : Saint-Agnant, — Soutagnant.

**Agnès.** Voyez : Source Agnès.

**Agoust.** Habitation située dans la commune de Dondon.

En 1791, les esclaves révoltés contre les Français l'occupèrent.



**Agrane.** Savane située dans la section rurale de Narang, commune de Maïssade.

**Agua.** Montagne du Cibao Central au N. de la plaine d'Azua et à l'E. de Saint-Jean.

**Agua.** Voyez : Mucha Agua.

**Aguacate.** Petit hameau dominicain devant lequel passe la rivière Yasica.

**Agua Dulce.** Quartier de la commune de Saint-Christophe, entre ce village et la mer, du nom de la rivière suivante.

**Agua Dulce.** Petite rivière de la République dominicaine, qui se jette dans l'Ozama.

**Agua Dulce.** Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles entre la Nigua et le Nizao.

**Agua hedionda.** Sources de pétrole près d'Azua.

**Aguahidionde.** Quatrième section rurale de la commune de Hinche, bornée par les communes de Saint-Raphaël, de Maïssade, de Ranquitte et de Cerca la Source.

Elle a été subdivisée en 1873 en donnant naissance à la section rurale de Cerca. Ecole rurale. Aguahidionde est un poste avancé de la ligne frontière.

Il y a les habitations : los Tablones, Rio Honda, los Anones, los Cafés où il y a des coupes de bois d'acajou.

Aguahidionde est aussi une rivière qui se jette dans le Guyamuco, tributaire de l'Artibonite.

**Aguava.** Voyez : Grand-Goàve.

**Aigrettes (les).** Pointe située entre l'Anse du Milieu et les Anglais dans le département du Sud.

**Aignon.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière des Nègres n° 1, commune de Saint-Louis du Nord.

L'Etat y possède 21 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Agujero Azul (el).** Baie formée par la mer des Antilles dans la République dominicaine.

**Aguilas (las).** Baie formée par la mer des Antilles dans la République dominicaine.

**Aimable ou Mable Leclerc.** Habitation située dans la section rurale des Gris-Gris, commune des Côtes-de-Fer, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Ainard.** Habitation située dans la commune de l'Arcahaie.

En 1802, Lamartinière, combattant pour les Français, y surprit Larose et Destrade, deux des chefs de bandes des insurgés des mornes de l'Arcahaie, leur tua beaucoup de monde et les dispersa. Destrade et les siens, poursuivis avec vigueur, abandonnés de Larose, furent contraints de gagner le sommet des mornes des Crochus.



**Alathé.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 3, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Albanel.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale des Perches, commune des Perches, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée. C'était une ancienne indigoterie dont on voit encore les ruines.

**Alcarrizos (los).** Petit village de la commune de Saint-Christophe, sur la route de Bona.

**Alexandre.** Nom d'une rue au Môle Saint-Nicolas, dans laquelle l'Etat possède 8 emplacements occupés par des fermiers.

Nom d'une rue à Ennery, dans laquelle l'Etat possède 7 emplacements occupés par des fermiers.

Nom d'une rue à Terre-Neuve, dans laquelle l'Etat possède 11 emplacements occupés par des fermiers.

Nom d'une rue aux Gonaïves, dans laquelle l'Etat possède 22 emplacements occupés par des fermiers.

Nom d'une rue à Saint-Michel du Nord, dans laquelle l'Etat possède 14 emplacements.

Nom d'une rue à Saint-Louis du Nord, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

Nom donné à une rue dans presque toutes les villes de la république, en l'honneur du président Alexandre Pétion, notamment à Miragoâne.

**Alexandre.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Carrée, commune de Gros-Morne. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Voyez : Fort Alexandre, — Fort National.

**Alexis.** Voyez : Lexis.

**Alexis.** Habitation située dans la section rurale de Laville, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Alexis Louty.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Laplata, commune de Port-de-Paix. L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Algodon (el).** Montagne dépendant de la chaîne Hilera Central. Hauteur, 520 mètres.

**Allard.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale des Perches, commune des Perches, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Allard.** Habitation située aux portes du bourg de Saint-Louis du Sud.

Le 2 juillet 1800, l'armée de Toussaint-Louverture, après s'être emparée d'Aquin, marcha sur Saint-Louis du Sud, et vint camper sur l'habitation Allard. Dessalines, le commandant en chef, se disposait à occuper le bourg quand Toussaint lui fit connaître que des négociations





allaient être entamées avec le général Rigaud : il suspendit sa marche. De part et d'autre on était fatigué de la guerre civile. Les négociations n'ayant pas abouti, Dessalines somma le bourg de se rendre à discrétion. Les débris de la légion de Jacmel qui l'occupaient n'opposèrent aucune résistance. Gauthier, qui commandait encore à ces intrépides soldats dont le chiffre avait été réduit de 1.800 à 150, vint sur l'habitation Allard où il fit sa soumission.

**Allègre.** Habitation caféière située dans la section rurale des Palmes, commune de Petit-Goâve.

L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Allemand.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune de Marmelade.

L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Almacen de Yuna.** Poste militaire, petit hameau de la province de la Vega (République dominicaine), où étaient emmagasinés les produits de la Vega descendus par le fleuve Yuna. Les fondations d'un grand dépôt y sont encore visibles. D'Almacen, les produits étaient apportés à la côte par des canots.

**Alpartagal.** Montagne située près d'Azua, près de laquelle jaillit une source sulfureuse appelée Fuente Azufrada.

**Alphonse.** Habitation située dans la section rurale de l'Îlet à Cornes, commune de Limbé.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Alta Gracia.** Eglise à Santo-Domingo.

**Alta Gracia.** Montagne de la République dominicaine. Les mines d'or de cette montagne ont donné sur 26 tonnes : 14 onces 2 pennyweight et 20 grammes par tonneau.

**Altamira.** Petit village situé sur la route de Santiago, du district de Puerto-Plata dans la République dominicaine, dans une belle vallée très fertile, au pied du Pedro Amarra, et non loin de la Quebrada Honda.  
Population : environ 200 âmes.

Eglise.

En 1824, le président Boyer y fit diriger un grand nombre d'immigrants cultivateurs américains de la race noire.

**Altarie.** Habitation située dans la section rurale de Grand Cahos, commune de la Petite Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers. On y cultive du café et des vivres en abondance.

**Alta Vela.** Ile adjacente d'Haïti, ainsi nommée par Colomb en 1494. Elle est à 8 kilomètres au S.-S.-O. de la Beate, district de Barahona, et a 3.200 mètres dans sa plus grande longueur et autant dans sa plus grande largeur.

Le détroit d'Alta Vela est situé entre cette île et l'île de la Beate ; il a 11 kilomètres de large et est profond.

Il y a de bons bois de construction, du guano et des salines. Dans le temps, quelques chargements d'une substance phosphatique furent pris



sur l'île. Cette matière, très abondante, n'est pas à base de chaux. C'est un phosphate de magnésie, d'aluminium à trois bases, qui trouve son emploi dans l'agriculture, mais qui n'obtient qu'un prix très bas, vu qu'il ne s'assimile que très lentement. L'île est formée uniquement d'une roche éruptive couverte par les schistes siliceux et dépourvue de tout produit de madrépores des époques modernes; il ne s'y trouve donc ni sulfate ni carbonate de chaux. Vue de la mer, elle a l'aspect d'un navire à voiles déployées. Une compagnie américaine y exploite le guano depuis 1861. Il n'y a pas d'eau potable. Belles pêcheries. Voyez : Dessin à la Beate.

**Altos (los).** Montagne dépendant du Cibao près de Banica, dans la province d'Azua, où l'on distingue le mont Cucurruchu (1.530 mètres).

**Amadou.** Habitation située dans la section rurale de la Gascogne, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers. On y cultive des vivres.

**Amandier.** Voyez : Fève Amandier.

**Amarra.** Voyez : Pedro Amarra, — Tres Amarras.

**Amazones (les).** Troisième section rurale de la commune des Côtes-de-Fer, arrondissement de Jacmel. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale de Bras Gauche de la même commune. Il y a les habitations : Jackson.....

**Amélie Delaire.** Habitation située dans la section rurale de Port-à-Piment, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 99 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Amerlin.** Habitation située dans la section rurale de Bras Gauche, commune de Chardonnières.

L'Etat y possède 59 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Amina.** Petit village situé sur la route de Santiago à Laxavon, sur la rive droite de la rivière Amina, près du confluent de cette rivière et du Grand Yaque. Il possède une chapelle, et dépend du district dominicain de Santiago. Son établissement remonte à l'année 1765. Il y a beaucoup de hattes dans le voisinage. Cochons marrons.

La rivière Amina passe à Postrero et se jette à gauche dans le Yaque du Nord. A son tour, elle reçoit les eaux de la Guanajuma à gauche, de la Jigua à gauche, de l'Hinova et de la Cabima. Elle est encaissée par des rives de 25 pieds de hauteur.

**Amirante.** Rivière tributaire du Macoris.

**Amon.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Ecrevisses, commune de Vallière, appartenant en partie à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Ana.** Voyez : Dona Ana.

**Anacaona.** Voyez : Grotte d'Anacaona, — Madame de Léogane.

**Anacaona.** District minier de la République dominicaine qui recèle de l'or. En 1888, le gouvernement a cédé à la West Indian Gold Mining



Corporation (limited), London, les mines d'Anacaona avec 120.000 acres de terre de mine.

**Anama (l').** Petite rivière de la République dominicaine qui se jette dans le Soco, dans la province de Seibo.

**Anamulla et Anamullita.** Petites rivières qui se jettent dans la baie de Samana entre l'embouchure de la Yuna et le cap Engaño.

**Ananas.** Habitation caféière située dans la section rurale du Bas du Cap Rouge, commune de Jacmel, entre Ferre et Berry.

**Anavase.** Habitation située dans la section rurale de la Bande du Nord, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Anchas.** Voyez : Hojas Hanchas.

**Andral.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Gosse-line, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

On y produit beaucoup de vivres et de café.

**Andraud.** Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean Rabel, appartenant en partie à l'Etat. Contenance indéterminée.

**André.** Port situé sur la côte sud de l'île. Les habitants du bourg dominicain et de la plaine de los Llanos embarquent leurs denrées à l'embouchure de la rivière de Macoris et au port d'André dans la mer des Antilles.

En face de ce port se trouve l'île du même nom sans importance.

**Andrea.** Voyez : San Andrea.

**Andubert.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant en partie à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Andureau.** Habitation située dans la commune de Bainet.

**Ange (l').** Habitation caféière située dans la section rurale de la Ravine Sèche, commune du Petit-Goâve, sur laquelle l'Etat possède 1/2 carreau de terre occupé par un fermier.

**Angebault.** Voyez : Camp Gibault.

**Angeles (los).** Usine centrale de la commune de San Pedro de Macoris.

**Anglais (l').** Habitation située dans la section rurale de la Colline à Mongon, commune d'Aquin.

Vue superbe sur la plaine d'Aquin.

**Anglais.** Voyez : Bourg anglais, — Calin Centime.

**Anglais (les).** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement des Coteaux. Elle a été successivement érigée en poste militaire, et, en dernier lieu, en commune en 1881.



Contient 3 sections rurales qui sont :

La 1<sup>re</sup>, de Vérone ;

La 2<sup>e</sup>, d'Edelin ;

La 3<sup>e</sup>, de Cosse.

La loi du 25 avril 1817 et celle du 7 octobre 1821 classaient ce bourg au nombre des paroisses de la république.

Le village est bâti sur le bord de la mer dans la plaine des Anglais, ainsi nommée à cause des fréquentes descentes qu'y faisaient les bâtiments de guerre de cette nation pendant l'occupation française. Le port, non ouvert au commerce étranger, offre un bon mouillage. La mer y est toujours houleuse. Température agréable. Il est situé sur le terrain de l'ancienne habitation sucrière du Gravier, entre les Cayes et Tiburon, tout près de la petite rivière des Anglais qui est poissonneuse et qui fournit des carpes excellentes. Cette rivière prend sa source sur le morne la Cahouane.

La rivière est guéable un peu partout, sauf dans ses débordements. On la nomme aussi Rivière Dlain.

Les Anglais dépendaient autrefois de l'arrondissement des Cayes.

Population de la commune : 6.000 âmes.

La distance légale à la capitale n'est pas fixée, mais elle est d'environ 70 lieues.

De nombreuses sources arrosent les habitations de l'intérieur et des mornes qui produisent du café, des campêches, des vivres, des fruits, du sirop, des bois de construction et des poissons secs. Chasse superbe.

Jours de marché : les samedis. — Un député.

Débouchés : les Cayes, Jérémie et Port-au-Prince par cabotage.

La poste arrive aux Anglais le lundi à midi par les Cayes et Tiburon, et repart tout de suite par un courrier spécial.

Fête patronale : le 8 décembre, à la fête de l'Immaculée Conception. Les Chambres ont voté en 1887 un subside de 1.200 gourdes pour l'achèvement de son église, et en 1892 l'Etat a donné 500 gourdes pour le même motif.

Il y a dans la commune : une compagnie de gendarmerie, une de police administrative, une de l'artillerie des Coteaux, et une garde nationale à pied et à cheval.

Le tribunal de paix relève de la juridiction du tribunal civil des Cayes ; les écoles relèvent de l'inspection scolaire de Tiburon, et les fonctionnaires sont payés par l'administration financière des Cayes.

L'Etat possède dans ce bourg 17 emplacements rue Piverger, 21 rue Jean-Pierre, 65 rue Cornet, 9 rue Saint-Antoine, 12 rue Vaval et 1 rue de la Place.

Les revenus du conseil communal étant insuffisants, l'Etat lui vient en aide pour pouvoir s'administrer.

Le colonel Nicolas Regnier, qui s'est signalé dans les guerres de l'Indépendance, y est né.

En 1869, les Anglais ont été tour à tour pris et repris par les Cacos et par les Piquets. La population avait considérablement souffert de ces désordres.



**Anglais (les).** Ravine située au N.-O. du fort du Blockhaus dans la commune de Saint-Marc.

**Anglais (les).** Fort situé à l'entrée du Mirebalais sur un morne élevé.

**Anglaise (l').** Habitation située dans la section rurale du Morne Rouge, commune de la Plaine du Nord.

L'Etat y possède 28 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Angolina.** Hameau situé dans le territoire de Cotui sur la route de la Vega, province de la Vega (République dominicaine).

**Angostura.** Petite rivière tributaire de la Yasica.

**Anguilles (les).** Ravine qui arrose la plaine des Cayes.

**Anibaje.** Rivière d'eaux minérales située près de Santiago de los Caballeros, qui se jette dans le Yaque du Sud. Mines de charbon de terre très étendues. Les sources de la rivière contiennent du soufre.

**Animijo (el).** Petite rivière de la République dominicaine qui se jette dans le Guayubin, dans le district dominicain de Monte-Christ.

**Anivain.** Habitation située dans la section rurale de la Petite Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

On y produit du coton et des vivres.

**Anne.** Voyez : Sainte-Anne.

**Annette.** Vieille forteresse démantelée, située sur l'habitation du même nom dans la section rurale du Haut du Cap, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Anunciado.** Rivière dite Passe de Carrefour Brûlé, située dans la commune de Cerca la Source, 2<sup>e</sup> section rurale.

**Anones (los).** Habitation de 700 carreaux de terre, située dans la section rurale de Aguahidionde, commune de Hinche, appartenant à M. Amilcar Basquiat. Il y a d'anciennes coupes de bois d'acajou.

**Anse (l').** Batterie située au Fort-Dauphin, aujourd'hui Fort-Liberté ; fut armée par le gouverneur Laveaux en 1796.

En février 1802, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, le général Rochambeau s'en empara, et passa au fil de l'épée trente soldats indigènes qui s'y étaient enfermés. Il marcha ensuite sur le Fort-Dauphin.

**Anse (l').** Voyez : Grande Anse, — Bas de l'Anse, — Petite Anse, — Petites Anses, — Belle Anse, — Rossignol Belle Anse.

**Anse à Caïman (l').** Plaine située dans la commune de Dame-Marie.

**Anse à Canot (l').** Anse située à 5 lieues de Baintet, en allant à Jacmel.

**Anse à Cochon (l').** Poste militaire situé sur le bord de la mer dans



la section rurale de Fond Cochon, commune de Jérémie, entre cette ville et les Abricots, dans l'arrondissement de la Grande Anse. Ecole et chapelle rurales.

Pendant l'insurrection de Miragoâne en 1883, un petit vapeur au service du gouvernement, après un choc qu'il eut devant l'Anse à Cochon pendant la nuit avec un des grands vapeurs de la Compagnie anglaise du Royal Mail, venant de Kingston au Port-au-Prince, eût pu être broyé. Le petit vapeur eut le temps d'aller s'échouer à l'Anse à Cochon, après avoir perdu trois hommes de son équipage. On voit encore sur le rivage la carcasse de ce petit vapeur.

Le Président d'Haïti rendit compte à l'Assemblée nationale, dans l'exposé général de la situation de 1884, de l'établissement de ce poste militaire.

**Anse à drick (I').** Première section rurale de la commune des Coteaux. Le poste militaire de la Roche à Bateau se trouve dans cette section rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur l'habitation Carpentier, soit 21 carreaux de terre.

**Anse à drick (I').** Première section rurale de la commune de Port-Salut, arrondissement des Cayes. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur l'habitation Colin : 3 carreaux de terre.

**Anse à drick (I').** Deuxième section rurale de la commune de Port-Salut, arrondissement des Cayes.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Douyon, 5 carreaux de terre; Carpentier, 2 carreaux.

Quand on a traversé l'Anse à drick par mer, en venant des Coteaux et de la Roche à Bateau, on rencontre le bourg de Port-Salut.

**Anse à Foleur (I').** Ancien quartier érigé en commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement du Borgne par la loi du 14 septembre 1883. Elle a quatre sections rurales qui sont :

- La 1<sup>re</sup>, de Molas;
- La 2<sup>e</sup>, des Côtes-de-Fer;
- La 3<sup>e</sup>, de Fond Lagrange;
- La 4<sup>e</sup>, du Bas de Sainte-Anne.

Elle est assise sur une étroite bande de terre adossée contre une chaîne de collines.

Cette commune étant plus rapprochée de Port-de-Paix que du Borgne dont elle fait partie, le gouvernement, pour ce motif, l'avait placée sous le commandement des autorités de Port-de-Paix, avant qu'elle ne fût érigée en commune.

Le tribunal de paix relève de la juridiction du tribunal civil de Port-de-Paix, et les écoles de la circonscription scolaire de Port-de-Paix.

Fête patronale : le 24 juillet, à la Sainte-Anne.

En 1892, l'Etat donna 500 gourdes pour la chapelle et le presbytère à réparer.

Population de la commune : 5.000 âmes.

De nombreuses sources arrosent les habitations de l'intérieur et des



mornes dont les productions sont : le café, le campêche, les vivres, le sirop et les fruits.

Débouché : le Cap-haïtien. Jours de marché : les samedis. A cause du sel dont la terre est imprégnée, le cocotier étale partout ses palmes vertes.

Le terrain sur lequel ce village a été bâti paraît avoir été rogné par les ravages de la mer toujours houleuse en cet endroit. Le sol renferme de l'antimoine et des ocres de diverses couleurs.

Le port de l'Anse à Foleur n'est pas ouvert au commerce étranger : on aperçoit le canal de la Tortue à quelques encablures du rivage.

La loi n'a pas encore fixé la distance de cette commune à la capitale : elle est de 53 lieues. Elle est distante du Borgne de 5 lieues.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une compagnie de police administrative, d'une compagnie de l'artillerie du Borgne et de la garde nationale à pied et à cheval.

La Rivière Salée, située à un quart de lieue du village, sert de limite aux deux départements du Nord et du Nord-Ouest. Elle est guéable un peu partout. La rivière du Bas de Sainte-Anne se trouve aussi dans cette commune. — Un député.

L'État y possède des biens urbains, notamment rues du Cap-haïtien, de Sainte-Marguerite et de Résigne.

Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la Chambre des représentants en 1886 est M. Policarpe Bernard.

**Anse à Galets (I').** Voyez à la suite de l'article : Gonâve. — Belle craie dans la vallée de la ravine de l'Anse à Galets.

**Anse à Juifs (I').** Anse située près du bourg des Coteaux.

**Anse à l'Inde (I').** Montagne qui encadre la ville de Saint-Marc.

**Anse à Piquirois (I').** Voyez : Gonâve.

**Anses à Pitres (les), ou Mouillage haïtien.** Poste militaire de l'arrondissement de Saltrou, situé dans la section rurale de Bois-Sec, commune de Grand-Gosier, à l'extrémité de la frontière sud-est. La limite de l'arrondissement de Saltrou au sud-est est l'embouchure de la rivière des Pedernales ou des Anses à Pitres, en suivant la rive droite de cette rivière, et en se dirigeant vers le nord jusqu'à la crête de la montagne la Selle.

Dans la séance de la Chambre du 2 septembre 1891, le député Estriplet déposa un projet de loi pour l'érection de ce poste militaire en commune de 5<sup>e</sup> classe.

La rivière des Pedernales se jette à la mer près de ce bourg.

Un Français, M. A. Mallet, a fait depuis dix ans un bien immense à la population en y créant des établissements agricoles, malheureusement ruinés par les révolutions, et relevés avec une persévérance au-dessus de tout éloge.

*Histoire.* — Pendant le siège de Jacmel en 1800, la frégate américaine *le Général-Green* mouillait aux Anses à Pitres. Toussaint-Louverture y envoya un parlementaire chargé de prier le commandant d'établir sa croisière devant Jacmel. Peu de jours après, la frégate interceptait les communications entre Baint et la ville assiégée.



— Le 8 janvier 1870, le président Salnave, fuyant la révolution des Cacos triomphante au Port-au-Prince, se présenta avec sa suite aux Anses à Pitres, et voulut forcer le passage les armes à la main. Le général dominicain Cabral gardait un poste entre Las Damas et le Petit Trou où était Baëz. A l'endroit appelé la Cuaba, un combat s'engagea entre les hommes de Cabral et ceux de Salnave. Après une lutte de cinq heures, Salnave et son monde furent faits prisonniers et conduits à la Salina, d'où Cabral informa le gouvernement de la révolution de cette importante capture le 10 janvier 1870. Les prisonniers furent conduits au Fond Ravet où leur remise a été faite au général Montmorency Benjamin, secrétaire d'État de la guerre. Le 13 janvier au matin, les généraux de la suite de Salnave, Alfred Delva, Jean-Baptiste Errié, Saint-Lucien Emmanuel furent exécutés à la Croix-des-Bouquets, et Salnave conduit au Port-au-Prince où il reçut la mort sur les ruines du palais national, après un jugement sommaire.

**Anse aux Burgaux (P).** Voyez au Faux Cap dans le dessin de la Beate.

**Anse aux Sables (P).** Voyez : la Gonève.

**Anse-à-Veau (P).** Commune de 3<sup>e</sup> classe, chef-lieu de l'arrondissement militaire et de la juridiction scolaire et judiciaire de Nippes. Le chef-lieu de l'arrondissement financier est Miragoâne.

La commune contient 7 sections rurales qui sont :

- La 1<sup>re</sup>, de Barreau ;
- La 2<sup>e</sup>, de l'Acul des Savanes ;
- La 3<sup>e</sup>, de l'Azile ;
- La 4<sup>e</sup>, de la Ravine Sable ;
- La 5<sup>e</sup>, de la Colline à Mongon ;
- La 6<sup>e</sup>, de Ladounette ;
- La 7<sup>e</sup>, du Sault de Baril.

L'établissement de cette ville remonte à un siècle et demi. Il y a la basse et la haute ville ; cette dernière est la moins prospère. Son nom lui a été donné à cause du Morne à Veau sur lequel on l'a établie. La haute ville est dominée sur la mer par une batterie sans canons. C'est le fort Saint-Laurent, construit en 1820 par le général Saint-Laurent Leblanc. Plus haut, le vieux fort Sainte-Anne domine la ville. L'air y est pur et sain. Son église a été bâtie en 1740 ; elle est sous le vocable de Sainte-Anne. La ville est triste.

Son port, non ouvert au commerce étranger, offrait jadis un mouillage à des bâtiments assez forts, mais il ne peut plus recevoir aujourd'hui que de faibles embarcations. En 1800, sous Toussaint-Louverture, il était ouvert au commerce étranger : il s'ensable chaque jour davantage. Il n'y aura bientôt plus de mouillage même pour les petits bateaux, si l'on n'y porte remède. Un banc de madrépores placé à son entrée s'étend de plus en plus, et la vase et le sable charriés par la petite rivière qui s'y jette la comblent à l'intérieur, et boucheront sous peu le goulet par lequel on pénètre dans le port. Ces bancs de madrépores défendent les petits navires mouillés dans le port contre les vents du nord si dangereux dans ces parages ; mais il faudrait les contenir dans les limites nécessaires.



« Un commandant de l'arrondissement de l'Anse-à-Veau a tué cette ville, naguère si commerçante, rien qu'en transformant en champ de manœuvres un bois de bayahondes qui arrêtait les alluvions de la rivière de l'Acul des Savanes, la contenait dans son lit et l'empêchait d'obstruer le port. Au lieu d'avoir son centre commercial sur la place du marché de la haute ville, comme autrefois, sur un terrain sec, dans un site salubre, balayé par le vent de mer, l'Anse-à-Veau se développe maintenant comme un serpent le long de la route de Miragoâne aux Cayes, de Champ Fleury au Morne Rouge, sur un terrain d'alluvion, dans un site malsain, peu aéré; le port s'est ensablé et les vaisseaux l'évitent : un marécage a remplacé le bois de bayahondes et le champ de manœuvres des milices locales. Tout cela se voyait encore en 1877. Jusqu'alors on avait gémi sans pouvoir réparer le mal fait quinze ans auparavant par un administrateur militaire vaniteux et rancuneux. » (*Les Constitutions d'Haïti*, du docteur Janvier, page 600.)

L'Anse-à-Veau correspond au point le plus occidental de l'île de la Goâve : la pointe de l'Acajou.

La section rurale du Sault de Baril renferme une cascade splendide.

Sur la route de l'Anse-à-Veau au Petit Trou se trouve un petit étang dont l'eau est saumâtre, sans doute parce que les filtrations de la mer l'alimentent.

Dans la section rurale de l'Acul des Savanes, le sol est chargé de fer; on y trouve aussi une pierre qui a du brillant et qui coupe le verre comme le diamant.

Dans la section rurale de l'Azile, il y a des gisements de charbon de terre, de marbre, de quartz et des ocres.

Population de la commune, y compris les sections rurales : 40.000 âmes. Il y a eu, en 1890, 696 naissances dont 435 légitimes et 561 naturelles, 37 décès et 41 mariages. — Un député.

La commune produit en moyenne par an : 1.500.000 livres de café, 5.000.000 de livres de campêche, 40.000 livres de coton, beaucoup de vivres, des fruits excellents de toutes sortes, le plus beau sirop de petit moulin de la république, des vases de terre cuite, dits cruches, les seuls qui maintiennent l'eau fraîche, et du tafia. On y trouve aussi du sable, des pierres à bâtir en abondance et une belle terre d'ocre servant à fabriquer les poteries. Débouchés : Port-au-Prince, Miragoâne et Petit-Goâve.

Jours de marché : les samedis.

De nombreuses sources arrosent les habitations de l'intérieur et des hauteurs. La ville réclame une fontaine. Fête patronale : le 26 juillet, à la Sainte-Anne. En 1892, l'Etat donna 800 gourdes pour réparer le presbytère.

La garnison de l'Anse-à-Veau se compose du 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, d'un tiers du 1<sup>er</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie de ligne, d'une compagnie de police administrative, de la police rurale et de la garde nationale à pied et à cheval.

Le tribunal civil de l'Anse-à-Veau comprend dans sa juridiction les tribunaux de paix des communes de Miragoâne, de Baradères, de Petit Trou de Nippes et de la Petite Rivière de Nippes, et ceux des postes militaires de l'Azile, de la Grande Rivière de Nippes, du Pont de Mira-



goâne, de Saint-Michel du Fond des Nègres, de Grand Boucan, de la Grande Ravine et de Charlier. En 1887, il a rendu 77 jugements dont 23 au civil, 34 au correctionnel, 12 au criminel et 8 au commerce. Le tribunal de paix en a rendu 103.

L'inspection scolaire comprend les mêmes communes et les mêmes postes militaires.

La loge de l'Anse-à-Veau s'intitule : la Pratique des Vertus n° 17 de l'Orient d'Haïti.

La poste arrive de Miragoâne et du reste du Nord le dimanche, et continue pour Baradères, Pestel, Corail et Jérémie : elle revient le jeudi soir, retournant au Port-au-Prince.

La distance légale de cette commune à la capitale est fixée à 31 lieues par les lois du 23 avril 1817 et du 20 novembre 1821.

Entre l'Anse-à-Veau et la Petite Rivière de Nippes il y a environ 3 lieues. Six lieues séparent Anse-à-Veau du Petit Trou de Nippes : chemin plat et aride.

La Grande Rivière de Nippes se jette entre l'Anse-à-Veau et la Petite Rivière de Nippes. Elle est guéable partout, sauf dans les débordements.

Les routes sont : celle de Miragoâne, à l'est; celle de Petit Trou de Nippes, à l'ouest, tantôt sur le bord de la mer, tantôt dans les mornes; celle de Cavaillon par la Ravine des Citronniers; celle d'Aquin, autrefois voiturable.

L'Etat possède dans cette ville un emplacement dans la Grande Rue, et 5, rue du Bord-de-mer, occupés par des fermiers.

Les postes militaires de l'arrondissement de Nippes qui se trouvent dans cette commune sont : l'Azile et la Grande Rivière, ce dernier dans la section rurale de Ladounette.

Les ressources du conseil communal étant insuffisantes, le budget du Département de l'intérieur lui vient en aide.

*Histoire.* — Deux jours après la bataille d'Aquin (7 juillet 1800), Dessalines, après avoir laissé sous les ordres du général de brigade Laplume le reste de son armée, partit d'Aquin pour l'Anse-à-Veau avec 800 hommes. Un espace de 10 lieues sépare ces deux villes. Dessalines, à cause du débordement des rivières, passa la nuit sur l'habitation Piémont, à 2 lieues de l'Anse-à-Veau. Dans la journée du 7, les Rigaudins avaient évacué la ville après l'avoir livrée au pillage. Dessalines y entra le jour suivant. Beaucoup de cultivateurs et de bourgeois, fatigués de la guerre, vinrent lui faire leur soumission. Il envoya à Toussaint-Louverture les plus influents : c'était les envoyer à la mort. Une goélette sortie de Petit Trou, croyant la ville encore au pouvoir de l'armée du Sud, vint mouiller dans la rade de l'Anse-à-Veau : elle fut prise et livrée au pillage.

Le 9 juillet, à 4 heures de l'après-midi, Dessalines marcha sur le Petit Trou de Nippes.

— En 1801, le port de l'Anse-à-Veau était un des neuf ports d'importation et d'exportation de la colonie.

— En 1802, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, Memzelle qui commandait à l'Anse-à-Veau, se soumit aux Français. Peu après, Bardet, l'ancien chef de bataillon qui avait livré aux Français le fort de Bizoton, lors de l'arrivée de l'expédition Leclerc, ayant été arrêté au Petit Trou



de Nippes par le général Laplume, en décembre 1802, fut noyé dans la rade de l'Anse-à-Veau. Beaucoup d'hommes de couleur, accusés comme lui de conspiration contre les Français, furent arrêtés comme ses complices et exécutés. L'un d'eux, Gérin, qui fut un des héros de la guerre de l'Indépendance dans le Sud, ne dut son salut qu'à la protection d'un officier indigène, Segretier, qui favorisa sa fuite.

— Le 16 janvier 1803, Geffrard s'empara de l'Anse-à-Veau sur les Français : la garnison française fut passée par les armes presque en entier. L'adjutant général Bernard qui y commandait se sauva à Jérémie dans un petit bâtiment.

— C'est à l'Anse-à-Veau que Geffrard, alors colonel, fut nommé par Dessalines général de brigade et commandant en chef du département du Sud.

Les Français marchèrent en nombre sur l'Anse-à-Veau et surprirent les indépendants. Geffrard prit sa ligne de bataille et supporta le choc de l'ennemi avec intrépidité. Mais l'infanterie indigène fut bientôt mise en pleine déroute, et Geffrard, poursuivi jusque dans les marais de l'Anse-à-Veau, faillit être pris par plusieurs cavaliers qu'il abattit à coups de pistolet. Il n'atteignit la rivière de l'Anse-à-Veau qu'en passant à travers bois, et se précipita dans la rivière. Son cheval fut tué sous lui. Il gagna à la nage la rive opposée. Ses troupes continuant à fuir ne purent être ralliées qu'au delà de l'habitation Cupérier, à 12 lieues du champ de bataille. Le général Darbois entra aussitôt à l'Anse-à-Veau et envoya une garnison à Miragoâne.

— Le 12 octobre 1806, Gérin accepte à l'Anse-à-Veau le commandement en chef du mouvement insurrectionnel contre Dessalines dont il était le ministre de la guerre.

Etienne-Elie Gérin, surnommé par les soldats *Côtes-de-fer*, à cause de sa bravoure dans les combats, était né aux Cayes le 19 décembre 1757. Il reçut de sa famille une certaine éducation. Habitant les Baradères où il exerçait la profession de caboteur, il fut un de ceux qui, avec Jourdain, refusèrent, le 1<sup>er</sup> septembre 1790, de prêter serment de respect aux blancs, prirent les armes et s'emparèrent de Petit Trou. Ministre de la guerre de l'empereur Dessalines, il prit une part active dans la révolution qui renversa ce chef; sénateur sous la république, il se retira mécontent à l'Anse-à-Veau après la nomination de Pétion à la présidence, place qu'il ambitionnait. Là il se livra à des projets et à des actes qui attirèrent l'attention de Pétion. Celui-ci donna ordre au général Bruny-Leblanc, commandant l'arrondissement de Nippes, de surveiller ses mouvements. Gérin crut voir dans les mesures prises par le général Leblanc le dessein de l'arrêter; il appela à son secours les grenadiers qui formaient habituellement sa garde, les rangea en bataille devant sa maison, et se mit en état de défense. Une échauffourée s'ensuivit le 10 janvier 1810, et le général Gérin, sur le point d'être fait prisonnier, se fit sauter la cervelle. Les généraux composaient à cette époque leur garde d'une compagnie de grenadiers qu'ils choisissaient. Depuis l'affaire du général Gérin, le nombre en fut réduit à 15 hommes pour les généraux de division, et à 10 pour les généraux de brigade. Aujourd'hui les généraux de division et de brigade ont un nombre très restreint d'aides de camp et de guides.



— Le 23 novembre 1810, le 16<sup>e</sup> régiment de l'Anse-à-Veau fit défection en faveur de Rigaud pour la scission du Sud. Le général Bruny-Leblanc se laissa entraîner.

— Le 14 mars 1812, Leblanc se prononce en faveur du président Pétion. Cette défection amène la réunion du Sud au giron de la république.

— Acao, commandant de l'arrondissement de Nippes, a la prétention de remplacer Pierrot au pouvoir; chef influent des Piquets dans le Sud, il les mit sur pied pour escalader le pouvoir. La ville de l'Anse-à-Veau lui est hostile : il tente l'arrestation du colonel Christian, commandant de la place, dont il craint l'influence. Celui-ci s'enfuit et réussit à s'échapper : ses amis prennent la défensive. On se bat dans la ville. Pierrot est renversé du pouvoir : le général Riché lui succède. Le nouveau président expédie le général Samedi Télémaque avec des troupes au secours de la ville de l'Anse-à-Veau : Acao ne peut plus lutter, ses munitions étant épuisées; il abandonne le fort Saint-Laurent où il se tenait le 9 mars 1846, et se réfugie sur l'habitation Brossard, où, traqué, il se donne la mort dans la nuit du 11. Le général Pierre Philippeaux est nommé commandant de l'arrondissement de Nippes.

— L'armée populaire venant de Jérémie fit son entrée à l'Anse-à-Veau le 25 février 1843, le jour même de la bataille du Numéro 2.

— Pendant la révolution des Cacos, de 1868 à 1870, l'Anse-à-Veau fut pris et repris tour à tour par les Cacos et par les Piquets. Le général piquet Siffra y a commis d'énormes déprédations.

— Le premier citoyen qui ait représenté la commune de l'Anse-à-Veau à la première Chambre des communes en 1817 fut Erasme Anglade.

— Le général Fabre Geffrard, qui a été président d'Haïti, est né à l'Anse-à-Veau le 23 septembre 1806, ainsi que Pierre Monplaisir Pierre, Sénèque Pierre, les deux frères Piquant, Hugon Lechaud, qui ont été secrétaires d'Etat.

Le tombeau de Jean-Louis François, mort en 1806, se trouve au pied de l'arbre de la Liberté. Sous Rigaud il combattit le parti colonial, les Anglais et Toussaint-Louverture. En 1802, lorsque Pétion se déclara indépendant, il s'insurgea avec lui au Haut du Cap. Il était alors officier dans la 13<sup>e</sup> demi-brigade coloniale. Quand Geffrard pénétra dans le département du Sud à la tête de ce corps, il passa colonel. En 1803, au Camp Gérard, il reçut de Dessalines le brevet de général de brigade. Plus tard il fut fait divisionnaire. A sa mort, le bruit courut qu'il avait été empoisonné par Jacques I<sup>er</sup>; le mécontentement qui couvait dans les campagnes éclata aussitôt. Un habitant, Pico Germain, voisin du fort des Platons, prit les armes et s'empara du fort pendant une fête. Mais Geffrard, en revenant de l'Anse-à-Veau où il avait été rendre les honneurs à Jean-Louis François, l'en chassa et le reprit. Pico, mis en fuite, fut tué dans les mornes par un nommé Blaize.

**Anse de la Caldera (I').** Voyez : Caldera.

**Anse de la Saline (I').** Point situé à droite en entrant dans la baie de Jacmel.

**Anse d'Hainault (I').** Commune de 3<sup>e</sup> classe et chef-lieu de l'arrondis-



sement militaire de Tiburon, par conséquent résidence du commandant de l'arrondissement.

Elle contient 7 sections rurales qui sont :

- La 1<sup>re</sup>, de Grandroigt;
- La 2<sup>e</sup>, de Boudon;
- La 3<sup>e</sup>, de l'Îlet à Pierre Joseph;
- La 4<sup>e</sup>, de Mandou;
- La 5<sup>e</sup>, de Forgue;
- La 6<sup>e</sup>, de Belair;
- La 7<sup>e</sup>, de Carcasse.

En 1817, l'Anse d'Hainault était déjà classé parmi les communes. Ce village est situé sur l'anse qui portait le nom d'un colon dont l'habitation était dans le voisinage : il a été substitué à celui de l'Îlet à Pierre Joseph lors de l'évacuation des Anglais en 1798. Son port ayant été ouvert au commerce étranger, le village avait pris beaucoup d'extension. La loi du 25 avril 1826 ferma le port : le territoire de l'Anse d'Hainault dépendait dès lors de l'administration financière des Cayes. Il relève aujourd'hui financièrement de celle de Jérémie. Rouvert par les lois du 20 septembre 1831 et du 8 novembre 1876, refermé par celles du 27 septembre 1836, 2 octobre 1849 et en 1879, le port de l'Anse d'Hainault, en définitive, est resté un port d'échelle depuis la loi du 48 septembre 1885 qui permet aux navires étrangers d'aller d'un port ouvert prendre leur chargement de retour en bois de campêche, sous la surveillance d'un employé de l'administration de Jérémie, moyennant que, leur chargement une fois pris ou complété, ils viennent au port ouvert le plus voisin, qui est Jérémie, prendre leur expédition. Tout navire étranger qui relève d'un port ouvert au port de l'Anse d'Hainault, paie le droit d'échelle suivant :

Ceux de 100 tonneaux ou au-dessous.	25	»
» 100 » à 200	30	»
» 200 » à 300	35	»
» 300 » à 400	40	»
» au-dessus de 400 tonneaux.	50	»

Sa population, y compris celle de ses sections rurales, est de 12.000 âmes. Il y a eu, en 1890, 140 naissances dont 5 légitimes et 135 naturelles, 14 décès et 17 mariages. — Un député.

Fête patronale : le 24 juin, à la Saint-Jean-Baptiste. En 1892, l'Etat donna 800 gourdes pour réparer l'église.

Il a été alloué une somme de 4.000 gourdes au budget de 1886-87 pour l'achèvement de la fontaine, car on est obligé d'aller puiser de l'eau à un quart de lieue, et plus loin dans la sécheresse.

De nombreuses sources arrosent les habitations de l'intérieur.

La commune produit en moyenne par an :

500.000 livres de café,
300.000 » » cacao,
2.500.000 » » campêche,

du bambou, des bois de construction navale, des vivres et des fruits en abondance et des cornichons. Traces de mines de cuivre.

Ses débouchés sont Jérémie et Port-au-Prince. Les campêches s'expédient en Europe et surtout aux Etats-Unis,

Jours de marché : les samedis.



Eaux minérales, ocres rouges, minerais de cuivre, marbre, silex pyromaque.

La rivière Ilet est un bon bain d'eau douce.

La garnison se compose du 19<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, de la moitié du 2<sup>e</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie de ligne, d'une compagnie de police administrative, de la police rurale, et de la garde nationale à pied et à cheval. Le 19<sup>e</sup> régiment se distingua devant Jacmel en 1888, lors de l'affaire Mérisier.

Le tribunal de paix de l'Anse d'Hainault relève de la juridiction du tribunal civil de Jérémie. Les écoles de la commune relèvent de l'inspection de Tiburon.

La poste venant des Abricots, de Jérémie, Port-au-Prince et le Nord, arrive le mardi soir, et repart le lundi suivant pour les mêmes destinations par un courrier à pied, et pour Tiburon et le reste du Sud par un autre courrier, de poste en poste.

La loi du 25 avril 1817 et celle du 20 novembre 1821 ont fixé sa distance légale à la capitale à 75 lieues.

La loge de l'Anse d'Hainault est : l'Amélioration des Mœurs n<sup>o</sup> 14, relevant du Grand Orient d'Haïti.

L'Etat possède dans ce bourg 84 emplacements, rues de l'Egalité, de Saint-Pierre, de la Liberté, du Portail Grandroigt, du Portail Gaillard, et Grande Rue. De plus, il possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Pelegrin ou Pelerin 4 carreaux de terre, Mercier 15, Boudon 18, Dupoux 5, Lazarre 5, Dahnous 5, Fromentier 5, Rigosse 5, Menadier 5, Erné 5, Camp Cheval 5, Coune 5, Mazembic 10, Fleury 23, Lambail 5, Poyen 5, Gravelas 5, Lexis 5, Jardineau 5, Georges 5, Gauthier 5; et des terres non occupées sur les habitations : Fort Coyongo, Genièvre, Sarasier, Source Planche, Chapelain, Bœuf, Lafond, le fort Noël sous lequel on passe en sortant de la ville pour aller à Tiburon.

Les rochers connus sous le nom de Baleines, près de l'Anse d'Hainault, sont à 18° 29' 54" de latitude nord et 76° 55' 6" de longitude ouest.

Les postes militaires de l'arrondissement de Tiburon qui sont dans cette commune sont les Irois, dans la section rurale de Belair, et la Grosse Chaudière.

Les ressources de la commune étant insuffisantes, le budget du ministère de l'intérieur vient en aide au conseil communal pour lui permettre de s'administrer.

*Histoire.* — Jean-Baptiste Perrier, dit Goman, était chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 19<sup>e</sup> demi-brigade cantonnée à l'Anse d'Hainault. Sous prétexte qu'il n'était ni soldé, ni habillé, et profitant de l'absence de la 18<sup>e</sup> demi-brigade de Jérémie qui était partie pour Port-au-Prince en 1807, à l'occasion du siège de cette ville par Christophe, il quitta, sans ordre supérieur, le lieu de son cantonnement, pour venir, avec son bataillon, faire ses réclamations à Jérémie. Mais, connaissant son caractère indocile, et surtout les mauvais antécédents de ce chef, les habitants de Jérémie le reçurent à coups de canon. Battu, mitraillé et mécontent, Goman se jeta dans les bois de la Grande Anse où il devint le chef d'une bande de brigands qui commirent les plus grandes déprédations dans les campagnes de Jérémie et dans les bourgs de la côte. Il avait pour lieutenants Jason Domingon, J.-B. Lagarde, César Nouvelet, Say Désor-



meaux, Saint-Louis Botteaux, etc. Christophe nomma Goman comte de Jérémie. Il fut livré en 1820 par Gilles Bénech après treize ans de résistance, et fut tué dans les hauteurs de l'Anse d'Hainault.

— Le 1<sup>er</sup> février 1843, le général Lazarre, qui commandait l'arrondissement, y lève l'étendard de la révolution, et se joint aux révolutionnaires partis de Praslin. A la tête de l'armée populaire, il se rend à Jérémie. En son absence, le colonel Cazeau des Cayes s'empara du bourg le 6 février pour le gouvernement du président Boyer. Les citoyens de Jérémie lui envoyèrent une députation pour le gagner à la révolution. Il la congédia en répondant qu'il tenait à suivre les instructions de son commandant d'arrondissement, le général Borgella, qui commandait les Cayes. Cependant, se voyant prêt à être abandonné de ses soldats, le colonel Cazeau fut obligé bientôt de quitter l'Anse d'Hainault pour se rendre aux Irois, et l'armée populaire de Jérémie entra dans le bourg. Quelques citoyens de l'endroit se signalèrent par leur désintéressement et leurs services. Ce furent MM. Lebreton, Stanislas Tabuteau, Fourneaux jeune, Mouras père, Clette, Ismé Paret, Salès, Codiau, Bellefleur, Jambon et d'autres. Le premier avait mis sa vie et sa fortune en jeu. Il paya de ses fonds l'armée au moment de son départ pour Jérémie.

— L'Anse d'Hainault a été le théâtre, plus tard, de luttes sanglantes lors de la révolution des Cacos en 1869. Les Piquets réussirent à s'en emparer sur les Cacos, et n'en furent définitivement chassés qu'en mars 1870, trois mois après le triomphe de la révolution et l'exécution du président Salnave au Port-au-Prince.

**Anse du Clerc (l').** Poste militaire de l'arrondissement de la Grande Anse, dans la section rurale du même nom de la commune des Abricots, entre ce village et le Bonbon sur le bord de la mer. Ecole rurale.

Ce petit village a dû son accroissement à l'insurrection de Goman. On en avait fait déjà à cette époque un poste militaire où les habitants du canton se réunissaient pour opposer en commun une défense aux insurgés dans des blockhaus. Il y a une anse qui offre un bon mouillage aux caboteurs.

La loi du 25 avril 1817, et celle du 17 octobre 1821 le classaient au rang des paroisses de la république.

La rivière de l'Anse du Clerc dans ses débordements menace d'emporter le bourg si on n'en détourne le cours funeste. Elle a 8 kilomètres de long; elle vient mourir dans une embouchure fort marécageuse.

La poste arrive de Jérémie le mardi et repart pour la même destination le lundi suivant par un courrier local à pied.

Il y a les habitations Gauthier, Buron, Jean Kina, Croisade, etc.

Voyez : Dame Jeanne Cassée.

**Anse du Clerc (l').** Première section rurale de la commune des Abricots, arrondissement de la Grande Anse. Ecole et chapelle rurales.

Il y a l'habitation Croisade.

**Anse du Milieu (l').** Anse située entre la pointe de Burgau et la pointe des Aigrettes dans l'arrondissement de Tiburon.

**Anse Inaccessible (l').** Point situé à droite en entrant dans la baie de Jacmel.



**Anselme.** Habitation située dans la section rurale de Fond Lagrange, commune de l'Anse à Foleur.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Anselme.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

On y produit beaucoup de café et de vivres.

**Anse Rouge (l').** Quartier de l'arrondissement des Gonaïves, créé par le décret du gouvernement provisoire du Nord, présidé par le général Hippolyte, et daté de Saint-Marc du 3 août 1889. Petit village sur le bord de la mer.

**Anse Salée (l').** Anse située sur la côte des Anglais.

**Anse sans fond (l').** Voyez la carte de la Béate.

**Antilles (les).** Groupe d'îles américaines, d'une étendue considérable, situé dans les eaux de l'Atlantique, entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. On les comprend parmi les divisions de l'Amérique du Nord.

*Situation, étendue.* — Les Antilles forment, en avant du golfe du Mexique, une longue chaîne qui commence au S.-O. de la Floride, vis-à-vis de la pointe du Yucatan, court à l'E.-S.-E. sur une longueur de 22 degrés entre le 23° et le 18° parallèle, puis se recourbe au S.-E. et au S. entre le 62° et le 64° méridien, pour venir se terminer au golfe de Paria sur la côte nord de l'Amérique méridionale, vis-à-vis du delta de l'Orénoque. Cette chaîne, dont le développement n'est pas moindre de 3.450 kilomètres, constitue les Antilles proprement dites, que l'on distingue en Grandes Antilles dans le N.-E. et en Petites Antilles au S.-E.; mais on comprend aussi dans les Antilles, d'une part un certain nombre de petites îles (*Curaçao* entre autres) qui couvrent la côte du Vénézuéla (autrefois la Côte Ferme), d'autre part un groupe distinct de petites îles basses, d'ilots et d'écueils, qui s'étend sur une longueur de près de 900 kilomètres au nord des Grandes Antilles, et qui porte les noms particuliers de *Lucayes* ou îles de *Bahama*. Au total, tout ce système d'îles est compris entre les 10° et 27° degrés de latitude nord, et en longitude entre 62° et 87° 20' à l'ouest du méridien de Paris. Il forme, avec les Lucayes, une ligne sinueuse parallèle à l'ISTHME AMÉRICAIN, et qui semble, comme celui-ci, rattacher l'une à l'autre les deux parties disjointes du continent. Entre la chaîne des Antilles et l'isthme, le golfe du Mexique et la mer des Antilles ou mer des Caraïbes, deux parties d'un même bassin, qui communiquent par le canal de Yucatan, forment une belle Méditerranée, comparable, pour l'étendue, et presque pour la forme, à la Méditerranée européenne.

*Dénominations diverses.* — Outre la distinction fondamentale que nous avons mentionnée, en *Grandes* et en *Petites Antilles* et en îles *Lucayes*, distinction qui repose sur la disposition même du groupe et la grandeur relative des îles qui le composent, d'autres dénominations sont en usage parmi les marins des diverses nations européennes. Et d'abord, les Anglais appliquent au groupe tout entier le nom de *West Indies*, ou *West India islands*.



On sait que Colomb, lorsqu'il mit le pied sur le sol américain, le 12 octobre 1492, crut, d'après les idées cosmographiques du temps, être arrivé aux premières îles de l'Inde : de là le nom qui fut employé alors pour désigner ces contrées nouvelles et l'appellation d'*Indiens* appliquée aux aborigènes. Ces termes se sont maintenus malgré leur absurdité, et c'est ainsi que le nom de *West Indies* (Indes occidentales) est resté chez les Anglais appliqué aux Antilles. Le nom de *Grandes Antilles* s'applique aux quatre grandes îles du Nord : Cuba, Haïti, la Jamaïque et Porto-Rico ; le reste de la chaîne, qui ne comprend que des îles relativement peu étendues, est compris sous le nom de *Petites Antilles*. Les Espagnols distinguèrent de bonne heure les îles *du Vent*, *Barlo Vento* (d'où le vent souffle) et les îles *sous le Vent*, *Soto Vento*. La première dénomination s'applique à la partie orientale de la chaîne, c'est-à-dire aux Petites Antilles qui vont du nord au sud, depuis Porto-Rico jusqu'à la Côte Ferme : cette dénomination vient de ce que les vents alizés, qui règnent dans ces parages, soufflent constamment de l'est, c'est-à-dire des Petites Antilles par rapport au reste du groupe. C'est par la même raison que les îles plus occidentales, couvertes par les premières, furent appelées îles *Sous le Vent*. Les Anglais rendent cette expression par *leeward* (qui reçoit le vent), et comprennent sous le nom de *Leeward islands*, non seulement les Grandes Antilles, mais aussi la moitié septentrionale de la chaîne des Petites Antilles, et les îles du Sud qui longent la Côte Ferme ; et ils appellent *Windward islands* (îles du côté du vent) la moitié méridionale de la chaîne des Petites Antilles. On a aussi appelé la chaîne des Petites Antilles *îles Caraïbes*, à cause de leurs premiers habitants. Quant au nom même des Antilles et à son origine, nous y reviendrons plus loin.

Dans les deux tableaux suivants nous avons rangé les Antilles d'abord selon leurs groupes naturels, puis par nationalités, c'est-à-dire d'après les Etats européens et américains auxquels les îles appartiennent.

## TABLEAU GÉOGRAPHIQUE DES ANTILLES

### I. — *Grandes Antilles.*

Cuba.	Haïti.
Petites îles de Cuba.	Gonâve.
Isla de Pinos.	Tortue.
Grand Cayman.	Jamaïque.
Petit (little) Cayman.	Porto-Rico, ou Puerto-Rico.
Cayman Brac.	

### II. — *Petites Antilles, ou Îles Caraïbes.*

Îles Vierges.	Nevis.
Bièque, ou île des Crabes.	Antigua.
Culebra.	Montserrat.
Savana.	La Guadeloupe.
Saint-Thomas.	La Désirade.
Saint-Jean.	La Petite Terre.
Tortola.	Les Saintes.
Virgin Gorda.	Marie-Galante.
Anegada.	Dominique.



Santa-Cruz, ou Sainte-Croix.	La Martinique.
Sombrero.	Sainte-Lucie.
Ile du Chien.	Saint-Vincent.
Anguilleta.	Grenadines.
Anguilla.	Bequia.
Scrub.	Cannouan.
Saint-Martin.	Carriacou.
Saint-Barthélemy.	Grizon.
Barbuda.	Grenada.
Saba.	Barbades, ou Barbadoes.
Saint-Eustache.	Tabago, ou Tobago.
Saint-Christophe, ou Saint-Kitts.	La Trinité, ou Trinidad.

### III. — *Chaîne du Sud* (côte de Vénézuéla).

Testigos.	Los Roques.
Los Frayles.	Islas de Aves, ou îles aux oiseaux.
Margarita.	Buen Ayre.
Tortuga.	Curaçao, ou Curazao.
Orchilla.	Oruba, ou Aruba.

### IV. — *Iles Lucayes, ou Bahama.*

Grande Bahama.	Great Guanacay.
Grande Abaco.	Crooked Island.
Moose.	Acklin.
Iles Berry.	Planas, ou Caye Française.
Iles Bemim.	Samana.
Andros.	Marignana.
Espiritu Santo.	Les Caïcos.
New-Providence.	Grande Caïcos.
Eleuthera.	East Caïcos.
Cat Island.	Providenciales.
Petite San-Salvador.	West Caïcos.
Watling.	Ambergris.
Rum Cay.	Iles Turks.
Long Island.	Inagua.
Great Exuma.	Petite Inagua.

## TABLEAU POLITIQUE ET STATISTIQUE DES ANTILLES

### I. — *Iles espagnoles* (Grandes Antilles).

	Superficie en kil. carrés.	Population —
Cuba.....	118.833	1.414.500
Isla de Pinos.....	2.330	300
Vièques (îles Vierges).....	»	»
Porto-Rico.....	9.314	615.600
	<hr/>	<hr/>
	130.477	2.030.400



II. — *Iles françaises* (Petites Antilles).

Saint-Martin (partie N. de l'île).	52	2.850
La Guadeloupe.....	4.603	120.000
La Désirade.....	27	1.500
Les Saintes.....	14	1.500
Saint-Barthélemy.....	21	2.900
Marie-Galante.....	149	13.000
La Martinique.....	988	150.700
	<u>2.854</u>	<u>282.450</u>

III. — *Iles anglaises*.

## A. Grandes Antilles :

Jamaïque.....	11.007	506.154
Les trois Caymans.....	584	2.400

## B. Petites Antilles :

Iles Vierges (Tortola, Anegada, Virgin Gorda)....	465	6.651
Saint-Christophe.....	176	} 28.169
Anguilla.....	91	
Sombrero.....	»	»
Antigua.....	280	} 35.157
Barbuda.....	194	
Nevis.....	118	11.735
Montserrat.....	122	8.693
Redonda.....	»	»
Dominique.....	754	27.178
Sainte-Lucie.....	647	34.610
Saint-Vincent.....	339	35.688
Grenada.....	344	} 38.423
Grenadines.....	86	
Barbadoes.....	430	162.042
Tabago.....	311	11.054
Trinidad.....	4.544	109.638

## C. Lucayes ou Bahama, avec Caïcos et Turks Islands..

	<u>15.580</u>	<u>43.885</u>
	35.773	1.064.500

IV. — *Iles danoises* (Petites Antilles).

Saint-Thomas (Iles Vierges)...	86	} 37.821
Saint-Jean — ...	55	
Sainte-Croix — ...	218	
	<u>359</u>	<u>37.821</u>

V. — *Ile vénézuélienne* (Petites Antilles).

Marguerite.....	12	39.000
-----------------	----	--------



VI. — *Iles hollandaises.*

## A. Petites Antilles :

Saint-Martin (partie Sud)....	47	2.820
Saint-Eustache .....	20	5.543
Saba.....	13	1.883

## B. Iles de la côte de Vénézuéla :

Buen Ayre, ou Bon Air.....	335	3.870
Curaçao et Petit Curaçao....	550	21.319
Aruba .....	465	4.185
	<hr/>	<hr/>
	4.130	39.620

VII. — *Ile indépendante d'Haïti (Grandes Antilles).*

République d'Haïti.....	26.000	994.000
— dominicaine.....	49.074	300.000
	<hr/>	<hr/>
	75.074	1.294.000

## Récapitulation :

Iles espagnoles.....	130.477	2.030.400
Iles françaises.....	2.854	282.450
Iles anglaises.....	35.773	1.064.500
Iles danoises.....	359	37.821
Ile vénézuélienne.....	12	39.000
Iles hollandaises.....	4.130	39.600
Ile indépendante d'Haïti.....	75.074	1.294.000
	<hr/>	<hr/>
	245.679	4.787.791

*Constitution géologique* (Nature du sol). — Le terrain des Petites Antilles, depuis la Trinité jusqu'à l'île Saint-Eustache, vers le 17° degré et demi de latitude, est de formation volcanique, quoiqu'une partie d'entre elles ait été recouverte de dépôts calcaires. Les Vierges et les Lucayes sont calcaires. Quant aux Grandes Antilles, le noyau paraît en être une roche granitique surmontée de terrains de transition calcaire et schisteux. On trouve dans les îles volcaniques des pierres poncees, des laves, des basaltes. On y compte sept bouches de foyer qui conservent des vestiges de leur ancienne activité, tels que les exhalaisons de fumée qui sortent des cratères, et d'où résultent continuellement la formation d'une quantité de soufre considérable, des eaux thermales qui jaillissent dans tous les groupes de leurs montagnes; enfin des tremblements de terre agitent souvent la contrée.

L'aspect général de l'archipel est montueux; tantôt les cimes sont aiguës et décharnées, tantôt arrondies et boisées. Les Antilles volcaniques offrent des montagnes isolées, coniques, pyramidales dont les sommets se perdent dans les nuages. Leur surface est hachée, coupée de ravins profonds, hérissée de rochers. Elles sont entourées de ports nombreux et commodes; les côtes sont escarpées, les mouillages sûrs. Les Antilles calcaires présentent des plateaux ondulés, divisés en larges terrasses et atteignent à peine, dans leur plus grande élévation, la moitié de la hauteur des monts volcaniques; les ports y sont sans abri, l'approche en est difficile, la côte étant bordée de récifs et de brisants.



Dans les îles volcaniques le terrain est argileux, arrosé par une multitude de torrents, et couvert en grande partie de bois impénétrables ; les îles calcaires sont à peine arrosées par quelques ruisseaux. La terre est sans cesse altérée. Il n'y a point de forêts ; la sécheresse y est favorable à la santé des hommes, et nuisible à la richesse des cultures.

*Climat.* — L'archipel est compris dans la partie de la zone torride située au nord de l'équateur entre le 10° degré de latitude septentrionale et le tropique du Cancer. Les rayons du soleil y tombent presque perpendiculairement ; la température n'est cependant pas aussi ardente qu'on pourrait le supposer. La chaleur est toujours tempérée par les vents d'est ou vents alizés. Ces vents, qu'on appelle *brise de mer*, soufflent chaque matin, s'accroissent à mesure que le soleil monte sur l'horizon, et tombent tout à fait vers le soir, en sorte que plus le soleil est élevé, plus le vent a de fraîcheur. L'air qui le soir et pendant la nuit reflue de l'O. vers l'E., et que l'on nomme *brise de terre*, ainsi que la rosée abondante que produit cette brise, procurent la fraîcheur des soirées et des nuits. On ne connaît aux Antilles que deux saisons bien marquées : la limite en varie suivant la latitude, mais on peut dire que la saison sèche commence en moyenne à la fin d'octobre et dure jusqu'en avril ; puis vient la saison des pluies. Ces pluies, légères et fécondes en avril et mai, sont diluviennes en août et jusqu'en octobre. Lorsque les terres sont brûlées et crevassées par la sécheresse, les bénignes ondées qui varient de la fin de mars au mois de mai, et tombent par grains vers le milieu du jour, ont bientôt ravivé le sol aride par une végétation rapide et abondante. Ces grains sont des pluies d'orage qui durent une demi-heure ou une heure au plus, et qui tombent presque tous les jours vers midi en avril ou en mai ; c'est ce qu'on appelle les pluies du printemps. L'hivernage est dans cette région tropicale la saison des pluies et des chaleurs étouffantes ; aussi a-t-il toujours pour cortège des maladies mortelles aux hommes, aux bestiaux et aux plantes, et le désordre des éléments qu'il bouleverse d'une manière effrayante. C'est alors que le tonnerre gronde d'un bout à l'autre de l'horizon, et que les tremblements de terre, les raz de marée et les ouragans viennent effrayer les hommes et ravager le sol. Le thermomètre atteint pendant l'hivernage le maximum de sa hauteur, 34 à 36 degrés.

Dans les raz de marée, la mer, violemment agitée dans son intérieur, s'élève à une hauteur considérable, vient se briser avec force sur les côtes qu'elle submerge et y exerce des ravages qui forment un contraste frappant avec la tranquillité apparente de l'atmosphère. Ce phénomène n'a lieu que lorsque les vents de l'O. ou du S. règnent : ce n'est pas seulement quand ils soufflent avec violence, ni lorsque les flots sont soulevés par la tempête. Les navires qui se trouvent alors près des côtes ou dans les rades foraines, chassent sur leurs ancres, sont entraînés malgré la bonté du mouillage, et viennent se perdre sur les rochers du rivage, s'ils n'ont pu prévenir le danger en gagnant le large dès les premiers instants de l'agitation des flots. Le flux et le reflux sont presque insensibles aux Antilles, tandis que sous les mêmes parallèles, à la côte de Guinée et sur celle du golfe Arabique, ce phénomène est très remarquable. L'archipel est d'ailleurs sujet à de fréquents tremblements de terre. Il n'y a pas d'île qui ne conserve le souvenir de quelques époques où elle en a éprouvé de désastreux. Le 1<sup>er</sup> novembre 1755, jour du fa-



meux tremblement de terre de Lisbonne, qui fut ressenti à la même heure en Afrique et le long des côtes de l'Océan depuis Gibraltar jusqu'au Danemark, on observa aux Antilles qu'au même instant, pendant le temps le plus calme, et à quatre minutes d'intervalle, dit-on, de l'ébranlement de Lisbonne, la mer monta considérablement, inonda toutes les côtes situées au vent, et que plusieurs îles éprouvèrent des oscillations violentes ; ce qui indiquerait un foyer commun sous la mer. Quoique les raz de marée et les tremblements de terre surviennent isolément, ils escortent ordinairement ces coups de vents terribles que l'on nomme ouragans. Ils n'ont lieu que du 10 juillet au 21 octobre ; on les redoute comme la calamité la plus affreuse. L'ouragan est annoncé par les signes les plus effrayants : une nuit profonde enveloppe l'horizon ; les nuages, rassemblés, condensés, immobiles, semblent peser sur la terre ; l'atmosphère est accablante ; le vol des oiseaux est rare et près de terre ; ils semblent fuir le danger qui les menace. Tout est morne ; la nature entière paraît souffrir.

L'époque de l'hivernage passée, les vents d'est reprennent leur cours. On respire un air pur et sain, la température n'est plus si ardente, l'atmosphère est moins humide, le tonnerre ne gronde que rarement, on n'a plus à redouter les convulsions de la nature. Décembre, janvier, février et mars sont les mois les moins chauds de l'année. Pendant leur durée, le thermomètre ne varie que de 21 à 24 degrés dans sa moindre hauteur, et de 27 à 29 quand il atteint le maximum. Cette saison, la plus éloignée des fortes chaleurs, est aussi la plus favorable pour aborder dans ces contrées, et l'Européen doit avoir la précaution de fixer son départ de préférence au mois de novembre, afin de pouvoir s'acclimater avant les grandes chaleurs de l'hivernage.

Le ciel des Antilles est le plus radieux de la terre ; celui d'Italie, dans les beaux jours d'été, peut seul en donner une idée. Durant la saison sèche, cette sérénité est continuelle. Les nuages, peu fréquents, ne sont que passagers ; constamment isolés, ils n'occupent qu'un point dans l'espace du côté de l'est, et sont toujours plus bas et plus denses qu'en Europe. Le ciel n'est voilé que momentanément, même pendant l'hivernage, et ce n'est jamais que pendant très peu d'heures du jour ou de la nuit qu'on y est privé de la vue des astres. La longueur des jours diffère peu de celle des nuits.

La combinaison de la chaleur et de l'humidité du climat des Antilles fait leur insalubrité. L'humidité est surtout pernicieuse la nuit, et nul ne s'expose impunément à coucher dehors, ou à se mettre au travail un peu trop avant le lever ou après le coucher du soleil. Cet effet combiné de l'humidité et de l'extrême chaleur amollit, détend et altère les fibres, tant chez les hommes que chez les animaux ; il rend paresseux, inerte, flegmatique, et réduit promptement à un état complet d'atonie. En peu de temps tout tombe dans le relâchement, au moral comme au physique. Non seulement l'humidité décompose, corrompt tous les mets et toutes les viandes avec une étonnante rapidité, mais encore elle fait éclore des myriades d'insectes de toute espèce, qui deviennent un nouveau fléau pour les Européens. Son action est tellement corrosive, qu'en très peu de temps elle ronge par la rouille tous les métaux susceptibles de s'oxyder. Le bois d'Europe le plus dur, le chêne, ne lui oppose qu'une résistance bien faible ; les affûts de ce bois, neufs, bien



ferrés et bien conditionnés, tombent en poussière après être restés deux ans au plus en plein air aux batteries. Mais la nature, qui répare toujours ses propres destructions, produit en abondance dans les Antilles une variété considérable de bois infiniment plus durs, plus forts, plus serrés que ceux d'Europe, et propres à résister longtemps à l'action désorganisatrice du climat.

*Végétation et culture.* — La nature est toujours en action sous le climat humide et brûlant des Antilles; la végétation ne s'y arrête jamais et les feuilles nouvelles remplacent successivement celles qui tombent. Le sol y est infiniment plus productif que celui d'Europe, mais le climat semble repousser toutes les plantes venues de cette partie du monde. Celles qu'on parvient à y faire croître à force de soins y dégèrent, de même que les animaux d'Europe; tandis que tout ce qu'on envoie d'Afrique et de l'Inde y acquiert le développement le plus parfait. La plupart des productions les plus riches des Antilles leur viennent de ces deux contrées; très peu de soins suffisent pour les faire prospérer. Le choix des terrains, les engrais, les arrosements, la taille et la greffe sont à peu près inconnus; la nature et le climat sont seuls chargés de la végétation. Les Européens ont introduit dans les colonies la culture de la canne à sucre, du caféier et de l'indigotier. On croit cependant qu'une espèce de la première de ces plantes y était indigène. Ils y cultivent aussi le cotonnier, le cacaoyer, qu'ils ont trouvé en Amérique, de même que le tabac. Les produits de ces végétaux forment la base du commerce des Antilles avec l'Europe. On y élève également le gingembre apporté des Indes. Le manioc, les patates, les ignames, les bananes, le maïs, servent à la nourriture de l'homme, de même que l'arbre à pain et le jaquier, acclimatés depuis la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. La sapotille, le coco, la mangue, l'acajou (cassavium), le tamarin, la calabasse, la pomme cannelle ou sapotille hérissée, l'oranger, le mamei, l'abricot, l'aguacat ou avocat, la goyave, la papaye, le corossol, la pomme de liane ou grenadille, les ananas, sont des fruits naturels à ces climats; la plupart flattent agréablement le palais et sont très salubres. On mange la pousse du palmiste, à laquelle sa forme a fait donner le nom de chou, et les gourmets se nourrissent avec sensualité d'un ver blanc qui vit dans le bois de cet arbre. On a porté aux Antilles, depuis les dernières années du xviii<sup>e</sup> siècle, le giroflier, le muscadier, le cannellier et le poivrier. — Les plantes potagères telles que les choux d'Europe, les asperges, les laitues, les chicorées, les pois, les haricots, les courges, les melons, les concombres, y viennent en grande abondance. Le melon est très gros et d'un goût exquis. Le piment ou poivre de l'Inde ou du Brésil, si nécessaire dans ces climats pour donner du ton à l'estomac, est très commun. L'artichaut réussit dans les mornes à l'abri de la grande chaleur, et on trouve aussi dans quelques îles la fraise, qu'on ne cultive pas dans les jardins. L'herbe de Guinée ou grand millet est cultivée pour les chevaux, qu'on nourrit au vert toute l'année. Parmi les plantes médicinales que les Antilles produisent en grande quantité, on distingue la casse, le copahu, qui donne un baume précieux, le ricin ou karapâ, la spigèle ou brinvillière, l'ipécacuanha, blanc et gris. — Les fleurs sont moins communes aux Antilles qu'en Europe, parce qu'on ne prend pas la peine de les cultiver. On y voit venir sans soins des roses, des jasmins de toute espèce, des giroflées ou violiers, et des tubéreuses











doubles. Les côtes des îles, plus particulièrement celles Sous le Vent, et tous les endroits marécageux, sont presque partout couverts de mangliers ou palétuviers. Ces arbres laissent tomber jusqu'à terre leurs branches qui y prennent racine, y poussent de nouveaux jets, et forment en peu de temps une forêt impénétrable. Le corossol des marais et une foule d'autres végétaux viennent réunir leurs tiges à des lianes sarmenteuses, et augmenter le méphilisme de ces terrains inondés, en y interceptant l'air nécessaire à la vie des animaux. — De tous les arbres vénéneux, le plus dangereux est le mancenillier, qui se plaît sur les bords de la mer. On trouve le gaiac ou bois saint, le sandal ou l'éri-thale, le campêche, l'acajou ou mahogany, l'acajou à planches ou cédrel, le myrte piment, l'acacia à bois dur, le courbaril, le fromager, le rocouyer, le sablier, le bois de fer, le savonnier, et une infinité d'autres arbres remarquables. Des fougères arborescentes, des sensitives, et une foule de plantes curieuses par la singularité de leur feuillage ou l'agrément de leurs fleurs, remplissent les forêts. Le bambou croît avec beaucoup de facilité, et il est d'une grande utilité.

*Animaux.* — La volaille est généralement meilleure aux Antilles qu'en Europe. Les perroquets de diverses espèces ornent les bois. Les reptiles ne peuvent manquer sous un pareil climat. Les abeilles donnent un miel très aromatique, les guêpes y sont armées d'un dangereux aiguillon. Les moustiques sont un insupportable fléau. Les fourmis et les termites causent de grands ravages dans les maisons et les plantations. D'énormes araignées et divers insectes sont à la fois répugnants et dangereux. Le climat n'est pas favorable aux quadrupèdes venus d'Europe ; ils s'affaiblissent et dégénèrent rapidement. Le porc seul est meilleur qu'en Europe.

A l'époque de leur découverte, les Antilles n'avaient qu'un petit nombre de mammifères, notamment des agoutis et des sarigues. La mer abonde en zoophytes. Le corail noir, et surtout le corail blanc, sont très communs. On les pêche près des côtes et l'on en fait de la chaux. L'archipel est extrêmement poissonneux ; on y trouve à peu près toutes les espèces de poissons d'Europe, et beaucoup d'autres particuliers à ces parages. Les rivières d'Haïti seules nourrissent des caïmans.

*Population.* — Les insulaires que les Espagnols trouvèrent, à l'époque de la découverte par Christophe Colomb en 1492, tant à Cuba qu'en Haïti, dans les Grandes Antilles et aux Lucayes, étaient d'un caractère doux et timide. En moins de dix ans toute leur race fut exterminée. Les Petites Antilles, au contraire, étaient habitées par les Caraïbes, race d'hommes courageux et robustes, qui faisaient de fréquentes incursions chez leurs pacifiques voisins et dévoraient leurs prisonniers (Voyez : Caraïbes). Ils se défendirent vaillamment contre les Européens ; d'ailleurs, comme les premiers conquérants ne cherchaient que de l'or et que les Petites Antilles n'en produisaient pas, on les laissa tranquilles tant que l'on ne songea pas à s'établir à demeure dans les îles. Mais les Français, les Anglais et les Hollandais étant venus dans le xvii<sup>e</sup> siècle former des colonies aux îles du Vent, les Caraïbes disparurent graduellement. Vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, on voyait encore à Saint-Vincent quelques familles qui portaient ce nom, mais qui étaient réellement issues d'un mélange de vrais Caraïbes et de nègres. Aujourd'hui cet archipel est peuplé d'Européens, de créoles, de gens de couleur et de



nègres. Nous avons vu par les tableaux donnés plus haut que, sur une superficie approximative de 245.679 kilomètres carrés, ce qui représente presque la moitié de l'étendue de la France, l'archipel nourrit seulement 5.000.000 d'habitants. C'est une population faible, environ 20 pour un kilomètre carré. On calcule que les nègres, aujourd'hui affranchis dans toutes les colonies, constituent les trois quarts de la population; le reste se compose de mulâtres et de blancs.

*Historique.* — Les Antilles, jetées en une longue chaîne en avant du continent américain, furent les premières terres reconnues lors de la découverte de l'Amérique; c'est à une des îles Lucayes que Colomb vint atterrir, le 12 octobre 1492, après sa traversée de l'Atlantique. Le nom d'Antilles qui a été donné à ce vaste archipel, et qui par hasard semble se rapporter à sa situation en avant du continent, *ante insulæ*, n'a pas du tout cette origine; il se rattache à l'obscur légende d'une île *Antilia* placée au loin dans la mer Atlantique par les cosmographes et les portulanes de la fin du moyen âge. M. de Humboldt et d'autres ont fait sans beaucoup de résultat de longues recherches sur cette île *Antilia* (Alex. de Humboldt, *Examen critique de l'histoire de la géographie du Nouveau Continent*, I, 250, et II, 173, 1835; d'Avezac, dans les *îles de l'Afrique* de l'Univers pittoresque, p. 24, 1848, etc.). Ce n'est pas Christophe Colomb qui a introduit le nom d'Antilles dans la géographie moderne, fait justement remarquer M. de Humboldt. La première application du nom *Antilia insulæ* aux îles d'Amérique est un trait d'érudition de Pierre Martyr d'Anghiera. Christophe Colomb revint de son premier voyage le 15 mars 1493; et dans la première décade des *Oceanica*, adressée au cardinal Ascanio Sforza en novembre 1493, on trouve déjà : « In Hispaniola Ophiram Insulam sese reperisse refert (Colonus), sed cosmographicorum tractu diligenter considerato, Antiliae insulae illae et adjacentes aliae... » (Dec. I, lib. I, p. 1.)

Plus tard, Vespucci, dans sa prétendue seconde navigation de 1499, nomme *Antiglia* « l'île que Colomb a découverte il y a peu d'années », c'est-à-dire Haïti. Au seizième siècle, les îles Caraïbes, au S.-E. de Porto-Rico (Borriquen), prenaient, dans les tableaux de positions géographiques qu'on tentait d'annexer aux traités de géographie, la dénomination d' « *Antigliae insulae* ». Et ailleurs l'illustre auteur de l'*Examen critique* dit encore : « Il est assez extraordinaire qu'après un long oubli pendant toute la durée du seizième siècle, un nom qui avait paru pour la première fois sur une carte de 1436 ait enfin prévalu en Europe. Ce nom était sans doute plus sonore que celui d'îles *Camercaenes* que nous connaissons par le *Bréviaire géographique* de Bert et par le voyage d'un religieux carmélite, mais dont j'ignore absolument l'étymologie. C'est la grande célébrité des cartes de Cornelius Wytfliet et du *Theatrum Orbis terrarum* d'Ortelius, qui a probablement le plus contribué à fixer le nom des *Antilles* sur les cartes d'Amérique. »

Le développement ultérieur de la colonisation européenne aux Antilles a été bien résumé par M. Jules Duval dans son beau livre sur *les Colonies et la politique coloniale de la France*, Paris, s. d. (1864), p. 135 :

« Dans le mouvement d'expansion qui depuis le xvi<sup>e</sup> siècle porta les puissances maritimes de l'Europe occidentale vers le nouveau monde;



chacune d'elles comprit que l'archipel des Antilles était l'avant-scène du continent américain, et voulut y prendre pied. Guidés par Christophe Colomb, les Espagnols s'installèrent à Saint-Domingue, à Cuba, à la Jamaïque, à Porto-Rico, à la Trinité, îles les plus importantes par leur étendue ou les plus voisines des terres où ils espéraient rencontrer l'or, l'argent et les diamants, seuls objets de leur poursuite. A ces étapes, ils demandèrent des vivres, de l'eau et du bois, plutôt que des champs de colonisation. Un siècle après, les Anglais survinrent, glanant où les Espagnols avaient récolté, s'installant avec plus de résolution et de suite, parce qu'ils ne comptaient point sur le Pérou ni sur le Mexique pour s'enrichir. Aux îles possédées par droit de première occupation, ils ajoutèrent bientôt les conquêtes de la guerre, et successivement devinrent les maîtres de la moitié de l'archipel caraïbe. Aujourd'hui, sur quarante îles, vingt leur appartiennent, commandées par la Jamaïque à l'ouest, la Trinidad au sud, la Barbade à l'est, Antigua au nord. Les Français, établis à Saint-Christophe dès 1625, arborèrent, en moins d'un quart de siècle, leur drapeau sur la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Domingue, qui devint la reine des Antilles, Grenade, Saint-Vincent, Tabago et quelques autres. Sur les traces de leurs rivaux, les Hollandais accoururent, et trouvèrent place à Saint-Eustache, aux Iles Vierges, à Curaçao, à droite de la route qui les conduisait à la Guyane et au Brésil, leurs plus importantes possessions. A leur tour, les Danois acquirent Sainte-Croix ainsi que Saint-Thomas, un îlot stérile que personne ne leur disputait, et qu'ils ont su rendre fécond par la liberté commerciale. Les Suédois, ne trouvant plus rien à prendre, acquirent des Français l'île de Saint-Barthélemy au prix d'un droit d'entrepôt à Gothenbourg; de plus, en 1815, ils achetèrent la Guadeloupe aux Anglais, qui s'en trouvaient momentanément les maîtres, marché que rompèrent les événements de 1815.

« A la rivalité d'ambition, qui fut le premier mobile de ces occupations, faites un peu au hasard et sans aucun plan préconçu, s'ajouta bientôt l'influence des intérêts militaires et commerciaux, pour transformer les haltes et les comptoirs en places fortes. Dans cette chaîne qui s'arrondit en arc sur l'océan Atlantique depuis la pointe de la Floride jusqu'au cap Paria, chaque anneau devint un poste hérissé de défenses, disposé pour la surveillance et l'attaque, tout en favorisant un cabotage d'île en île propice à la contrebande et au trafic avec les navires européens.

« Grâce au triple mouvement de la guerre, de la navigation et du commerce, les populations se groupèrent, des cités se construisirent, et de proche en proche la colonisation rayonna dans les campagnes. Aujourd'hui les cabanes de bois des premiers jours sont devenues des villes qui ont grandi à l'ombre des citadelles; les rares pionniers au début ont donné naissance à de nombreuses générations, et les petites îles que dédaignaient les compagnons de Colomb, n'ont cessé d'être des points d'appui pour les combats aux époques de guerre, des théâtres de concurrence agricole et commerciale aux époques de paix. Le rôle de l'archipel des Antilles a grandi surtout depuis que les principales productions des îles, le sucre, le café, le tabac, le cacao, après être restées longtemps des denrées de luxe, ont pénétré dans la consommation populaire. »



**Antilles (Mer des), ou Mer des Caraïbes.** Bassin compris entre la longue chaîne des Grandes et des Petites Antilles, l'isthme américain et la côte nord de l'Amérique méridionale ; il s'étend à peu près du 9° au 22° degré de latitude N., et en longitude du 63° au 90° degré 1/2 O. de Paris. Du S. au N. la largeur du bassin varie de 890 à 1.330 kil. ; de l'O. à l'E. la longueur dépasse 2.775 kil. La mer des Antilles communique avec le golfe du Mexique, qui en est une expansion, par un détroit de 183 kil. de large (appelé sur quelques cartes canal du Yucatan) entre le cap Catoche du Yucatan et la pointe occidentale de l'île de Cuba ; la communication de la mer des Antilles avec la haute mer a lieu par quatorze ou quinze détroits principaux, depuis la Trinité jusqu'à l'île de Cuba.

La mer des Antilles est plus profonde que le golfe du Mexique : on trouve des fonds de 4.200 mètres dans la partie occidentale, au nord de l'isthme de Panama. On pourrait distinguer deux bassins séparés : celui de l'ouest, qui est limité par la côte méridionale de l'île de Cuba, et celui du nord ayant à peu près la forme d'une ellipse comprise entre les Grandes et les Petites Antilles d'une part, et les côtes de la Colombie d'autre part. Le relief y est assez tourmenté ; au milieu de cette confusion d'îles, de bancs, de lignes multipliées, on voit, à peu de distance des côtes, des profondeurs de plus de 1.000 mètres qui semblent révéler des ravins ou des crevasses fortement accentuées. On dirait que l'espace sous-marin a une physionomie pareille au continent américain méridional, bouleversé par de fréquents tremblements de terre. Les quelques rares documents fournis sur le bassin oriental indiquent une régularité plus grande ; on y rencontre le trait caractéristique de la dépression commune à toutes les mers intérieures : une concavité dont la rapidité de pente va croissant des bords jusqu'au centre. Le milieu est inconnu ; il est cependant permis de conjecturer qu'il doit s'y trouver des fonds voisins de 4.000 mètres, aussi bien que dans l'Océan. L'archipel des Petites Antilles forme une sorte de barrière entre la mer des Antilles et l'Océan, représentant assez bien les sommets émergents d'une chaîne de montagnes, dont les deux versants est et ouest auraient leurs pentes submergées avec une inclinaison peu différente.

**Antoine.** Pointe située à l'extrémité de la baie de Petit-Goâve, laquelle s'étend jusqu'au Tapion.

**Antonio.** Voyez : San Antonio de Guerra, — San Antonio del Yuna.

**Aquin.** Arrondissement militaire de 3<sup>e</sup> classe du département du Sud. Comprend les communes d'Aquin, chef-lieu, de Saint-Louis du Sud et de Cavaillon, avec 30.000 âmes. Ses limites sont, à l'ouest, celles de l'arrondissement des Cayes, et du point nord et sud du Tapion de Cavaillon, se dirigeant à l'est par la crête de Plaisance, passant au nord de la source de la petite rivière Mahot, viennent au sud de la section rurale de l'Azile aboutir à l'endroit où la rivière Mahot se jette dans la Serpente, et suivent alors la rive sud de cette rivière jusqu'à la source de celle du Fond-des-Nègres (rivière Brinballe). De là, suivant encore cette rivière jusqu'à l'endroit où elle se jette dans celle des Côtes-de-Fer, elles vont se terminer à l'embouchure de cette rivière. De sorte que cet arrondissement se compose de tout le développement de la côte, depuis l'embou-



chure de la rivière des Côtes-de-Fer jusqu'au Tapion de Cavaillon, ayant à l'ouest l'arrondissement des Cayes, à l'est celui de Jacmel, et au nord celui de Nippes (Loi du 17 octobre 1821).

Les postes militaires de cet arrondissement sont : le Vieux Bourg d'Aquin, Laborieux et la Baie des Flamands, tous situés dans la commune d'Aquin, le premier dans la section rurale de la plaine d'Aquin.

L'Etat possède dans l'arrondissement d'Aquin 90 biens urbains, 70 habitations, 79 carreaux de terre occupés par des fermiers.

La garde nationale à pied de l'arrondissement se compose de 2.600 hommes, et la cavalerie de 600 cavaliers.

**Aquin.** Commune de 3<sup>e</sup> classe, chef-lieu de l'arrondissement militaire et financier et des juridictions scolaire et judiciaire d'Aquin. Relève de l'évêché des Cayes. Fête patronale : le 7 mars, à la fête de Saint-Thomas d'Aquin. Son église est neuve. En 1892, l'Etat donna 1.500 gourdes pour construire un presbytère.

Contient 12 sections rurales qui sont :

La 1<sup>e</sup>, de la Plaine d'Aquin ;

La 2<sup>e</sup>, de Jonc-Dodin ;

La 3<sup>e</sup>, de l'Hermitage ;

La 4<sup>e</sup>, des Flamands ;

La 5<sup>e</sup>, de Mal-à-Caïfe ;

La 6<sup>e</sup>, de la Grande Colline ;

La 7<sup>e</sup>, de l'Azile n<sup>o</sup> 1 ;

La 8<sup>e</sup>, de l'Azile n<sup>o</sup> 2 ;

La 9<sup>e</sup>, de Fond-des-Blancs ;

La 10<sup>e</sup>, de Fond-des-Nègres ;

La 11<sup>e</sup>, de Frangipane ;

La 12<sup>e</sup>, de la Colline à Mongon.

Les postes militaires de l'arrondissement se trouvent tous dans cette commune ; ce sont : le Vieux Bourg d'Aquin, Laborieux et la Baie des Flamands, le premier dans la section rurale de la Plaine d'Aquin.

Population entière : 12.000 âmes. Il y a en moyenne par an 480 naissances, 257 décès et 27 mariages. — Un député. — Jours de marché : les samedis.

Des sources nombreuses arrosent les habitations de l'intérieur, et la rivière d'Aquin contribue à la fertilité du sol. Le territoire fait partie de l'ancienne habitation Bodequin, dont l'embarcadère porte encore le nom, ainsi qu'un fort établi sur la rade par feu le général Francisque.

Aquin produit en moyenne par an :

Café :	350.000 livres reçues par terre ;	
	135.000 » »	des communes de l'arrondissement.
Campêche :	20.000.000 » »	par terre ;
	500.000 » »	des communes de l'arrondissement.

Débouchés : les Cayes, l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique.

La commune d'Aquin est réputée pour ses chevaux, ses moutons, ses huîtres, ses truffes et ses oranges qui sont les meilleures du pays. Il y a de bons bois de construction, de fer, de lance, le tendre-à-caillou, le bois trois-paroles, le satanier, le chêne à glands, le laget ou bois-dentelle, le gaïac, le brésillet. On y construit des bateaux servant au cabotage et on fabrique des chapeaux de paille et du sel à manger.



Le port d'Aquin est très évasé, et les navires d'un certain tonnage sont obligés de prendre mouillage au loin. Sauf cet inconvénient, le port est sûr. Accessible seulement par une belle entrée au sud, il est garanti des vents du large par le rocher le Diamant qui coupe la passe en deux, et sur lequel vient se briser l'effort des lames (1). Les palétuviers qui bordent la baie sont chargés d'excellentes huîtres qu'on dit supérieures à toutes celles du pays, et qu'on récolte toute l'année. Le Diamant est à 18° 13' 43" de latitude nord et 75° 48' de longitude occidentale.

L'île de la Grosse-Caye est située en face de la baie d'Aquin, et la pointe du Morne-Rouge est au sud. Le port fut ouvert au commerce étranger par la loi du 21 avril 1807. La loi du 17 décembre 1808 le ferma. Sur les réclamations faites par le général Vaval, commandant de l'arrondissement, au nom de ses concitoyens, il fut de nouveau ouvert au commerce étranger par la loi du 4 septembre 1812. Refermé aux bâtiments nationaux et étrangers au long cours, par la loi du 25 avril 1826, à partir du 1<sup>er</sup> juillet suivant, il fut de nouveau rouvert par la loi du 20 septembre 1831. Le 27 septembre 1836 une nouvelle loi vint le refermer. Depuis 1843 il est resté définitivement ouvert au commerce étranger. Chaque fois qu'une loi prononçait la fermeture de ce port, le territoire d'Aquin rentrait dans l'administration des Cayes.

Pendant l'exercice budgétaire de 1885-86 ce port a importé pour \$ 123.406 45 de marchandises étrangères.

Les recettes se sont élevées à \$ 83.644 28, comme suit :

Importation.....	5.785 78
Tonnage de voiliers.....	7.848 99
Pesage.....	59 09
Wharfage.....	—
Visites sanitaires.....	148 »
33 1/3 0/0.....	4.614 08
50 0/0.....	6.920 99
Tonnage des steamers.....	148 25
Ancrage.....	—
Visa consulaire.....	—
Amendes.....	—
Exportation.....	41.766 27
Echelle.....	40 »
Pilotage.....	314 »
10 0/0.....	4.212 04
50 0/0.....	8.424 06
Statistique.....	235 34
Biens domaniaux.....	—
Timbres.....	647 »
— poste.....	—
— mobiles.....	163 80
Enregistrement.....	427 13

(1)

..... Aquin,  
Plage faite à la houle.

(SOLON MÉNOS.)



Hypothèques.....	1 50
Produit des greffes.....	172 50
Diverses recettes.....	1.089 38
1 0/0 — 1 <sup>er</sup> douzième pour pensions civiles.....	626 08
	\$ 83.644 28

Il a exporté des denrées pour une valeur de \$ 177.373 68.

Les dépenses faites à Aquin pour le département des *Finances* se sont élevées à \$ 8.227, savoir :

Chap.1. Sect. 2. Appointements.....	6.087	»
» 1. » 3. Indemnités.....	840	»
» 2. » 1. Location.....	1.224	»
» 2. » 2. Matériel.....	76	»

Les dépenses du département de la *Guerre* dans cet arrondissement financier se sont élevées à \$ 18.803, comme suit :

Chap.1. Sect. 1. Appointements de l'armée.....	7.510	50
» 1. » 2. Solde.....	4.344	75
» 1. » 3. Ration.....	3.282	»
» 2. » 1. Pension-indemnité.....	1.245	»
» 3. » 1. Location.....	1.032	»
» 3. » 2. Matériel.....	81	»
» 4. » 1. Appointements des hôpitaux.....	275	»
» 5. » 1. » » arsenaux.....	836	25
» 5. » 2. Matériel des arsenaux.....	66	50
» 5. » 3. Ration des arsenaux.....	130	»

Les dépenses pour la *Marine* se chiffrent par \$ 1.003 25, comme suit :

Chap.6. Sect. 1. Appointements des ports.....	606	»
» 6. » 2. Matériel des ports.....	147	90
» 6. » 3. Ration des ports.....	182	»
» 6. » 5. Matériel de la marine.....	7	50
» 6. » 6. Ration de la marine.....	59	85

Les dépenses pour le département de l'*Intérieur* par \$ 15.004, comme suit :

Chap.2. Sect. 1. Traitement des magistrats communaux	2.403	50
» 5. » 1. Location.....	480	»
» 2. » 2. Appointements du conseil communal.	»	»
» 8. » 1. Appointements de la police administrative.....	7.164	»
» 8. » 4. Matériel.....	37	»
» 8. » 5. Appointements des geôliers. Entretien des prisonniers.....	719	50
» 9. » 2. Construction. Réédification.....	4.200	»

Les dépenses pour l'*Agriculture* sont de \$ 9.696, comme suit :

Chap.1. Sect. 2. Appointements des chefs de sections.	9.216	»
» 1. » 2. Appointements des inspecteurs de culture.....	480	»

Les dépenses pour la *Justice* sont de \$ 13.278 85, comme suit :



Chap. 1. Sect. 1. Appointements des tribunaux... ..	11.540	»
» 1. » 2. Tournées des commissaires.....	50	»
» 1. » 4. Frais de justice.....	80	85
» 2. » 2. Location.....	1.608	»

Les dépenses pour l'*Instruction publique* s'élèvent à \$ 15.474, comme suit :

Chap. 1. Sect. 1. Ecoles et pensions.....	10.898	»
» 2. » 4. Location.....	3.120	»
» 2. » 2. Matériel.....	50	»
» 3. » 1. Corps surveillant.....	1.356	»
» 3. » 2. Dépenses extraordinaires.....	50	»

Les dépenses pour les *Culles* à \$ 4.777 50, comme suit :

Chap. 1. Sect. 4. Traitement des curés.....	937	50
» 4. » 6. Location.....	840	»

Le conseil communal d'Aquin s'administre depuis peu d'années sans le secours de l'Etat. En 1889-90 les recettes ont été de \$ 4.848 41 et les dépenses de \$ 4.825 01.

Les navires pris par le pilote à une lieue au large paient :

Ceux de 50 à 400 tonneaux.....	\$	1	50
» 101 à 200 » .....		2	50
» 201 à 300 » .....		3	50
» 301 à 400 » .....		4	»
Au-dessus de 400 » .....		5	»

A la sortie :

Ceux de 50 à 400 tonneaux.....	\$	2	»
» 101 à 200 » .....		4	»
» 201 à 300 » .....		6	»
» 301 à 400 » .....		8	»
Au-dessus de 400 » .....		10	»

La moitié du droit de pilotage est payable au pilote et l'autre moitié au Trésor.

Le commandant du port reçoit de chaque navire étranger pour sa carte de sortie \$ 2.

Les écoles de la circonscription d'Aquin ont pris un développement extraordinaire de 1883 à ce jour sous l'intelligente direction du général Délice Lerebours, inspecteur de ces écoles.

Comme on l'a vu plus haut, l'Etat possède dans l'arrondissement d'Aquin 90 biens urbains, 70 habitations, 79 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Le montant des fermages des biens ruraux est de \$ 237.

Dans la ville seule les biens domaniaux comprennent plusieurs propriétés bâties et non bâties; d'autres tombent en ruines, dans les rues Nicolas, Alexandre, Saint-Thomas, du Commerce, du Gouvernement et de l'Egalité.

Aquin n'a pas oublié les bienfaits que son ancien commandant d'arrondissement, le général Dossous, a procurés à son agriculture.

Les Loges sont la Réunion Intime n° 43, et la Vallée d'Ebron n° 52,



relevant du Grand Orient d'Haïti. Voyez, pour les chapitres, à l'article *Haïti*, au tableau des Loges.

La garnison se compose du 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, d'un tiers du 1<sup>er</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie de ligne, d'une compagnie de police administrative, d'une de police rurale, et de la garde nationale à pied et à cheval.

Le fort du Bonnet-Carré se trouve sur le territoire d'Aquin.

La poste venant de Port-au-Prince et du Nord arrive par Miragoâne le dimanche soir, et repart le mercredi soir pour les mêmes destinations. Une ligne télégraphique terrestre doit bientôt relier Aquin à la station télégraphique du câble sous-marin du Môle Saint-Nicolas, et avec Port-au-Prince, le Cap, Gonaïves, Saint-Marc, Jacmel, les Cayes, Jérémie et la frontière dominicaine : elle devait commencer à fonctionner à partir du 1<sup>er</sup> mai 1889.

On a trouvé à 3 lieues d'Aquin des gisements de houille. Ceux des sections rurales de l'Azile et du Camp-Perrin sont les portions connues du même bassin houiller. Les échantillons d'Aquin dénotent une qualité moins friable que celle du combustible minéral de l'Anse-à-Veau. M. Gros, agent d'une compagnie formée par M. Holt de Londres, avait apporté en janvier 1883 un appareil de sondage pour étudier les mines de charbon d'Haïti. Il était parti pour Aquin avec M. Eugène Nau pour examiner les dépôts houillers découverts dans le Sud. Le port d'Aquin, qui comble la lacune existant entre Jacmel et les Cayes, prendrait, sous l'impulsion d'une exploitation active de ces mines de charbon, un développement considérable, et cette industrie ramènerait l'aisance.

La plaine d'Aquin mesure 8 kilomètres de large et 20 de long. La Colline à Mongon offre une vue générale sur cette plaine qui mesure 60 kilomètres carrés.

Bâtie sur un sol d'alluvion où la pierre manque, la ville devrait être pourvue de rigoles indispensables à son assainissement. Une fontaine est de toute nécessité. On est obligé d'aller chercher l'eau potable assez loin, et cependant la ville est inondée à chaque retour de la pluie. Elle est étendue et possède de grandes maisons dont plusieurs sont en ruines, des emplacements vides en grand nombre ; elle a été fortement endommagée par les ouragans de 1878 et du 9 septembre 1877. Le 19 avril 1891, la place de la Fusion fut inaugurée en présence du président Hippolyte. Le commerce de bois de campêche donne un peu d'animation à la localité. Jusqu'aux portes de la ville, on rencontre des bouquets de canne à sucre qu'on passe au petit moulin : le sirop qui en provient est consommé presque exclusivement par les habitants.

La route d'Aquin à Miragoâne par les sections rurales du Fond-des-Nègres, par laquelle passent beaucoup de voyageurs qui viennent acheter des marchandises au Port-au-Prince, a souvent besoin de réparations. Dans son programme de gouvernement, le général Légitime proposa la création d'une voie ferrée de Miragoâne à Aquin.

La route d'Aquin à l'Anse-à-Veau était voiturable.

La distance légale d'Aquin avec la capitale est fixée par la loi du 25 avril 1817 à 35 lieues.

Le tribunal civil d'Aquin, en 1887, a rendu 87 jugements, dont 30 au civil, 42 au correctionnel, 9 au criminel et 6 au commerce. Le tribunal de paix en a rendu 421.



Sur les côtes d'Aquin se trouve un étang appelé *Etang salé*, qui a une lieue de long sur une demi-lieue de largeur moyenne : il communique avec la mer dans la baie d'Aquin.

L'habitation Fodoas, située à Aquin, fut mise en vente par la loi du Sénat du 7 novembre 1812 pour la création d'une monnaie nationale. Les caféières J.-B. Anglade et d'autres habitations situées dans d'autres communes furent mises en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et pour augmenter le nombre des propriétaires.

*Histoire.* — Christophe Colomb mouilla dans le port d'Aquin en 1494 : les naturels du pays appelaient ce lieu *Yaquimo*. Alfonse Ojeda et Améric Vespuce y vinrent aussi le 5 septembre 1499, après la fameuse expédition qui enleva à Colomb l'honneur de donner son nom au nouveau monde qu'il avait découvert. Ils y retournèrent en 1502, mais alors Améric Vespuce, brouillé avec Ojeda, l'avait fait mettre aux fers. Les Espagnols y bâtirent une ville qu'ils nommèrent *Villa nueva de Yaquimo*, et qui fut surnommée *Port du Brésil*, à cause de la grande quantité de brésillet qu'on y trouvait alors. En 1610, cette ville était déjà abandonnée par eux. Vers 1660, les boucaniers allèrent s'y établir, et leur prononciation en fit *Aquin*. Ils fondèrent alors le bourg d'Aquin, éloigné de la ville actuelle d'environ une lieue et demie. Ce premier bourg était situé sur la rive gauche de la rivière d'Aquin; il fut transféré en 1714 à l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de *Vieux Bourg*, parce qu'en 1804 le gouvernement haïtien en ordonna la translation à la ville actuelle située à l'ancien embarcadère d'Aquin, ainsi que le projet en avait été formé en 1768. Le général Borgella, alors commandant de place, en est en quelque sorte le fondateur.

— Aquin donna le jour à Hugues Montbrun dont le nom remplit les premières pages de l'histoire d'Haïti. Il naquit le 12 juin 1756 sur une habitation près d'Aquin. Il fut élevé à Bordeaux où il avait été envoyé à l'âge de 5 ans. De capitaine au régiment des dragons d'Angoulême, il devint en 1792 chef d'un bataillon de volontaires nationaux du département de la Gironde, et passa ensuite à Saint-Domingue en qualité d'aide de camp du général Desparbès. Nommé gouverneur général de l'Ouest, il se livrait dans son commandement à des opérations mercantiles qui déplurent aux officiers sous ses ordres, et qui occasionnèrent des troubles à Jacmel où commandait Beauvais. Montbrun accusa celui-ci d'en être le provocateur et lui ordonna les arrêts. Beauvais ayant désobéi à cet ordre, les soldats de la légion qui s'étaient prononcés, les uns pour Beauvais, les autres pour Montbrun, allaient en venir aux mains, lorsque les officiers invoquèrent la médiation de Rigaud. Celui-ci, assisté de Pinchinat, ôta le commandement de l'Ouest à Montbrun et le confia à Beauvais. Arrêté ensuite et envoyé en France par Rigaud, quoique Laveaux fût alors gouverneur de Saint-Domingue, Montbrun fut, après deux ans de détention, jugé par un conseil de guerre et acquitté. Il prit de nouveau du service en France, et il parvint au grade de général. Il mourut en 1831 commandant du Château-Trompette à Bordeaux.

— La commune d'Aquin a vu naître aussi Julien Raymond, homme de couleur, qui présenta en France, en 1785, des mémoires au maréchal de Castries, ministre de la marine et des colonies, pour obtenir l'égalité des droits politiques entre les affranchis de Saint-Domingue et les



blancs. Ce même citoyen faillit devenir la victime de Page et de Brulley sous la Convention, et fut ensuite membre de la Commission civile dont Southonax était le chef en 1796. Instruit et d'une parfaite éducation, Raymond jouissait d'une haute considération dans tous les cercles patriotiques de Paris. Il recommandait dans sa correspondance aux affranchis d'être attachés à la France et à la révolution, de ne jamais se ranger sous les bannières des planteurs contre la métropole, de suivre la marche des événements, de revendiquer les droits de l'homme à chaque occasion favorable, et d'attendre avec patience le temps de la délivrance.

— Aquin donna aussi le jour à Piverger, officier distingué de l'armée de Rigaud.

— Le 26 novembre 1789, les blancs pénétrèrent dans la demeure d'un nommé Labadie, homme de couleur, d'Aquin, lui donnèrent vingt-cinq coups de fusil, l'attachèrent à la queue d'un cheval qu'ils lancèrent au galop dans un chemin pierreux. Le fougueux animal ne s'arrêta que sur l'habitation de leur victime, à 3 lieues de la ville. La famille de Labadie, après avoir été insultée, donna des soins à ce corps déchiré et sanglant qui échappa miraculeusement à la mort. Labadie mourut bien longtemps après cet événement. A cause de la sagesse et de la pureté de ses mœurs, Labadie était appelé le *Vénérable* dans tout son canton. Les blancs l'accusaient d'être complice de Ferrand de Baudières, du Petit-Goâve.

— Le citoyen David Saint-Preux, orateur véhément, un de ceux qui furent expulsés de la Chambre des communes le 14 août 1833, représentait la ville d'Aquin où il naquit. Pendant la révolution de 1843, David Saint-Preux était détenu dans la prison d'Aquin, d'où il réussit à s'échapper pour aller rejoindre le général Rivière Hérard à l'Anse-à-Veau, en marche sur Port-au-Prince.

— Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la première Chambre de 1817, fut Baudouin, qui la présida.

— Aquin renferme les restes des généraux Vaval et Francisque, anciens commandants de l'arrondissement.

— En 1791, les affranchis d'Aquin étaient si nombreux et si puissants, que les blancs qui y habitaient n'avaient jamais osé envoyer des députés à l'assemblée coloniale du Cap. Les affranchis y fusillèrent un grand nombre de blancs sans forme de procès, pendirent des femmes et des vieillards infirmes blancs.

— En 1792, vingt-sept mulâtres pris sur un bâtiment allant chercher de la farine pour la ville d'Aquin, furent noyés.

— En juillet 1800, tandis que Rigaud retraitait dans le Sud devant Dessalines, après le combat de Trémé, le colonel Dommage, près d'Aquin, à la tête de 2.000 hommes, s'élança sur lui. Rigaud, à la tête de 700 hommes, l'attendit de pied ferme, et les reçut à la pointe de ses baïonnettes. Dommage prit la fuite; la terreur se saisit de ses soldats qui jetèrent leurs fusils en criant : *Sauve qui peut!* Dessalines, indigné, ordonna à la division du colonel Laurent de croiser la baïonnette sur les fuyards pour les arrêter et les contraindre à retourner au feu. Ce fut en vain : les fuyards, qui n'avaient pas le courage de faire volte-face, se précipitèrent avec fureur sur les baïonnettes de leurs compagnons d'armes, et s'ouvrirent un passage. Dessalines ordonna de serrer les



rangs et d'attaquer l'ennemi. Rigaud venait de ranger ses soldats en bataille à l'entrée de la ville. Les troupes du Nord attaquèrent au pas de charge. La fumée devint si épaisse que les combattants cessèrent de se voir. On se fusillait à bout portant. Cependant, continuant de céder à la force numérique, Rigaud retraits. Gabard se précipita sur ses canons, s'en empara, et fit baïonnetter les artilleurs sur leurs pièces. En même temps, Clervaux, après avoir tourné les Rigaudins, se présenta sur le champ de bataille avec 4.000 hommes. L'infanterie du Sud, écrasée sous le feu de 6.000 hommes, prit la fuite. Rigaud, dont le cheval, le chapeau et les habits étaient percés de balles, se mit à la tête de sa cavalerie qui n'était plus que de 50 dragons, et chargea les troupes du Nord. Il se retirait vers le fort du rivage, après avoir traversé la ville, quand Dessalines lança contre lui toute sa cavalerie, forte de 1.500 hommes. Le chef d'escadron Desravines, à la tête de cette cavalerie, tailla en pièces les dragons du Sud. Rigaud faillit plusieurs fois être pris dans la déroute. Un capitaine des dragons de l'Artibonite, nommé Charlotin Marcadieu, allait lui donner la mort, lorsqu'il le reconnut : il laissa tomber son sabre et favorisa sa fuite. Tous les fuyards qui s'étaient précipités vers le rivage de la mer pour atteindre les embarcations des Cayes furent faits prisonniers par la cavalerie. Dessalines, après avoir lancé à la poursuite de l'ennemi la division Laplume, ordonna à ses troupes de bivouaquer. Il était midi. L'armée se livrait au repos, quand, tout à coup, les sentinelles donnèrent l'alarme, et les cris : *Aux armes ! aux armes !* retentirent dans le bourg. C'était un corps de 300 hommes sortant de l'Anse-à-Veau, commandé par le colonel Piverger qui, croyant le bourg d'Aquin au pouvoir de Rigaud, était venu silencieusement se ranger sur la place d'armes, vis-à-vis de la maison qu'occupait Dessalines. Les Rigaudins, en un instant, furent enveloppés de toutes parts et se défendirent avec un rare courage. Quand la cavalerie les chargea, ils prirent la fuite. L'adjutant général Blanchet et le colonel Batichon atteignirent les bois et échappèrent à la mort. Mais Piverger, quoiqu'il eût un bras fracassé par une balle, continua de combattre vaillamment. Il allait être victime de la fureur des soldats quand Dessalines se précipita vers lui, lui fit un rempart de son corps, et s'écria : « Ne lui arrachez pas la vie, c'est un brave ! » Dessalines le prit sous le bras, le conduisit au balcon de la maison qu'il occupait, l'entoura de considération et de soins. Tout à coup un coup de fusil part : la balle siffle aux oreilles de Dessalines : c'était un officier du Nord qui, voulant abattre Piverger, avait failli tuer son général. Cet officier fut arrêté et mis au cachot. On n'entendit plus parler de lui.

La bataille d'Aquin fut le dernier combat de la guerre civile de ce temps.

Deux jours après la bataille d'Aquin (7 juillet 1800), Dessalines, après avoir laissé sous les ordres du général de brigade Laplume le reste de son armée, partit d'Aquin pour l'Anse-à-Veau avec 800 hommes. Il prit ce bourg ainsi que le Petit Trou de Nippes, revint à Aquin, d'où il marcha sur Saint-Louis du Sud.

— A l'arrivée de l'expédition Leclerc, en 1802, Aquin suivit l'exemple des Cayes : le colonel Nérette se soumit aux Français. En décembre de la même année, ce Nérette, homme de couleur, fit fusiller sur la place



d'armes d'Aquin un jeune homme de couleur, Hérald Charlemagne, parce que celui-ci avait dit à un blanc qui le menaçait de le faire flageller, que son règne finirait bientôt. — Peu après, Ferbosse, homme de couleur, ancien officier de l'armée de Toussaint-Louverture dans la guerre civile contre Rigaud, s'étant fait battre par Léveillé, officier noir, sur l'habitation Lorquet, les Français d'Aquin l'accusèrent de trahison. Quoiqu'il fût grièvement blessé, ils le noyèrent dans la rade. Ferbosse commandait à Jérémie un bataillon de la 4<sup>e</sup> coloniale, lors de l'arrivée de l'expédition Leclerc.

— Le général André Rigaud, en apprenant le mouvement opéré à Aquin contre le gouvernement du président Pétion, quitte son commandement de la Grande Anse et se porte dans la plaine des Cayes le 31 octobre 1810. Plus de 3.000 cultivateurs viennent l'entourer. Voltaire, qui veut rester fidèle à Pétion, est abandonné, et se trouve seul dans cette plaine avec son frère Rameau. Après la mort de Rigaud, le général Borgella fut nommé chef du gouvernement du Sud. Le 16 mars 1812, se trouvant à Aquin, il proclama sa soumission au président Pétion.

— Aquin prit les armes en 1844 contre le président Rivière Hérard ; Jacques Acao, le chef de ce mouvement, avançait jusqu'aux portes de la capitale, et ne fut arrêté que par la nomination du général Guerrier à la présidence.

— En avril 1848, une conjuration éclata à Aquin contre Soulouque. Louis Jacques en était le chef. Plusieurs villes du Sud y adhérèrent, entre autres Miragoâne, où commandait le général Carrié fils. A cette nouvelle, le canon d'alarme est tiré au Port-au-Prince le 16 avril. Soulouque et Similien, secondés des Zinglins, exécutèrent un coup d'Etat au palais national même. Une partie de la garde, soudoyée par Similien, fait feu sur les généraux et fonctionnaires réunis dans ce palais : les uns sont noyés dans leur sang ; les autres, pourchassés de toutes parts, échappent à la mort en sautant par-dessus les grilles du jardin. Le chef piquet Jean Denis prit Aquin sur les rebelles : cent quatre-vingts nègres qui se trouvaient parmi eux, comptant que la vie leur serait laissée en considération de leur couleur, furent garrottés et égorgés.

— Pendant la révolution des Cacos, en 1869, Aquin fut tour à tour attaqué et pris, tantôt par les troupes du gouvernement, tantôt par les bandes de la révolution. Le général Brice surprit les Piquets par mer, en août, et les tailla en pièces. Saint-Vil John, qui y commandait pour le président Salnave, retraits en désordre au morne *Ocro* (Voyez ce mot) qu'il abandonna peu après. Il fut jugé, condamné et fusillé à Port-au-Prince pour n'avoir pas suffisamment résisté à l'ennemi.

— Le 2 juin 1883, pendant l'insurrection de Miragoâne, Aquin se prononça contre le gouvernement du président Salomon, mais ce mouvement n'eut pas de suite.

**Aquin.** Voyez : Bac d'Aquin, — Plaine d'Aquin, — Baie d'Aquin.

**Arabie.** Voyez : Fond-Arabie.

**Arbol Gordo.** Village dominicain, situé sur les rives de la Jayna, province de Santo-Domingo. Près de ce village s'étendent des masses de fer qui apparaissent de nouveau plus bas dans la Savane de Santa-Rosa et au S. de Yamasé.



**Arcadins (les).** Deux petits îlots situés en face de la pointe de la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie, et la Grosse Pointe qui est le cap le plus méridional de l'île de la Gonâve. Le principal, sur lequel le gouvernement, en 1878, a fait placer un phare métallique à feu blanc fixe, par MM. Haentjens frères, concessionnaires des phares de la baie de Port-au-Prince, est situé à 18° 47' 33" de latitude nord, et 75° 3' 33" de longitude ouest du méridien de Paris. (Voyez : Arcahaie.)

**Arcahaie (l').** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement de Port-au-Prince, située entre cette ville et Saint-Marc, au bord de la mer, sur la rive gauche de la petite rivière qui porte son nom, dans la plaine de l'Arcahaie.

Contient 8 sections rurales qui sont :

La 1<sup>re</sup>, de Boucassin n° 1 ;

La 2<sup>e</sup>, de Boucassin n° 2 ;

La 3<sup>e</sup>, des Vases ;

La 4<sup>e</sup>, de Fond-Blanc ;

La 5<sup>e</sup>, des Délices ;

La 6<sup>e</sup>, des Matheux ;

La 7<sup>e</sup>, de Fond-Baptiste ;

La 8<sup>e</sup>, de Mont-Rouis.

Les postes militaires de Boucassin et de Williamson et le quartier de Cabaret se trouvent dans cette commune dont les limites s'arrêtent à celles de Port-au-Prince à l'E., à celles de la Croix-des-Bouquets au N., à celles de Saint-Marc à l'O. le long de la rivière de Mont-Rouis, et à la mer au S. Le village était régulièrement bâti, mais il fut incendié en 1802. Durant la guerre civile de Christophe et de Pétion, il était abandonné. Sa reconstruction ne commença qu'en 1820, et la loi du 17 octobre 1821 le classait déjà parmi les communes ; mais jusqu'en 1843 l'Arcahaie n'élisait pas de député à la Chambre des communes. L'église est construite en maçonnerie : elle est sous le patronage de saint Pierre dont la fête se célèbre le 29 juin. Il n'y a pas de presbytère. L'église Saint-Paul africaine méthodiste épiscopale de Port-au-Prince y a une station. Quelques autres édifices publics et des maisons particulières ont été reconstruits. « La justice de paix, le bureau de la place, l'école des filles se sont effondrés ; il ne reste plus que la prison qui est dans un état piteux de délabrement : il y a lieu d'y faire des réparations urgentes pour sauver ce qui reste de ce bâtiment. Les soldats de garde ne sont pas abrités en cas de pluie : ils se casent comme ils peuvent. » (Rapport de l'ingénieur Léon Latortue, *Moniteur* du 25 janvier 1890.) En 1891, la prison a été restaurée ; mais il n'y a pas de bureau d'administration financière. Un règlement de police de l'époque défend de couvrir les maisons en chaume ; les maisons de cette nature sont reléguées sur la ligne qui touche aux anciens fossés, fouillés du temps de la possession anglaise. Les routes publiques sont en mauvais état.

L'Arcahaie tire son nom de la province de *Cayahs*, dépendante du cacicat de Xaragua.

Population, y compris celle des sections rurales : 20.000 âmes. Il y a eu, en 1890, 960 naissances, dont 35 légitimes et 925 naturelles, 82 décès et 16 mariages. On y compte 100 protestants. — Un député.

La plaine de l'Arcahaie, placée en amphithéâtre le long de la mer, a



environ 20 kilomètres de l'E. à l'O. en commençant sur la rive de la rivière des Bretelles, sur 7 kilomètres et 2.50 dans sa largeur du N. au S. Elle a donc 300 kilomètres carrés. Elle est très productive en toutes sortes de vivres que ses habitants, tous de bons marins, transportent au loin, par mer, dans leurs barges, aux populations des côtes avoisinantes. Les bananes de l'Arcahaie sont réputées les meilleures en Haïti. On y fabrique beaucoup de sirop et de tafia. Les montagnes produisent un café excellent et bien préparé. Deux briqueteries à vapeur et une à bras, appartenant à MM. Fatton, Ménos et Guignard, y fonctionnent régulièrement sur les habitations la Bauderie et Garescher-Raboteau.

Les principaux embarcadères sont : Boucassin, Garescher, Prince, Bélanger, les Vases, Williamson et Mont-Rouis.

Le port de l'Arcahaie n'est pas ouvert au commerce étranger.

Principal débouché : Port-au-Prince.

L'Arcahaie produit en moyenne par an :

200.000	livres de café,
20.000	» » coton,
100.000	» » campêche,

des bois d'acajou, de la cire, du miel, de l'amidon. On y construit des barges pour le cabotage.

En 1824, le président Boyer fit diriger dans la plaine de l'Arcahaie un grand nombre d'émigrants cultivateurs américains de la race noire. — Jours de marché : les samedis.

Les habitations Poix-la-Générale et Poix-la-Ravine, situées dans la commune, étaient réservées pour utilité publique et ne devaient pas être vendues en 1826 pour le service de l'Etat. L'habitation Guiton, aux Bois-Blancs, était aussi réservée parce qu'elle servait de lieu de pâturage aux chevaux des chasseurs à cheval; mais plus tard elles furent vendues.

L'Etat possède dans la commune 29 habitations, 472 carreaux de terre occupés par des fermiers, rapportant \$ 633 par an, sans compter les habitations non arpentées. Il possède aussi beaucoup d'emplacements dans le bourg.

De nombreuses sources arrosent le territoire de la commune qui reçoit aussi les eaux de la Rivière Blanche, des rivières de Courjol, de Torcelle, des Bretelles et de celles qui portent le nom des sections rurales. Toutes ces rivières sont guéables.

La garnison de la commune se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, de la police rurale, d'une compagnie de l'artillerie de ligne de Port-au-Prince, et de la garde nationale à pied et à cheval.

Le fort de Boucassin se trouve dans cette commune.

Le tribunal de paix de l'Arcahaie, et ceux du quartier de Cabaret et des postes militaires de Boucassin et de Williamson qui se trouvent dans la commune, relèvent de la juridiction du tribunal civil de Port-au-Prince.

Les écoles relèvent de l'inspection scolaire de Port-au-Prince.

Les fonctionnaires sont payés par l'administration financière de Port-au-Prince.

La Loge de l'Orient de l'Arcahaie s'intitule : la Judée n° 37, relevant du Grand Orient d'Haïti. Voyez, pour les chapitres, à l'article *Haïti* au tableau des Loges.



La poste arrive de Port-au-Prince le dimanche matin, continuant pour Saint-Marc et le Nord, et revient le jeudi matin suivant.

Les mines de fer, de soufre et de cuivre sont abondantes dans les montagnes. Sur le rivage on trouve un beau sable blanc et des coquillages de toutes couleurs. On trouve aussi des pierres de taille et du marbre.

La loi du 20 novembre 1821 fixe la distance précise de cette commune à la capitale à 11 lieues. Par terre il y a 15 lieues.

A part les routes de Port-au-Prince et de Saint Marc qui sont larges et belles, il y a celles qui conduisent à la Croix-des-Bouquets et dans les hauteurs. Plusieurs ponts en bois, toujours en mauvais état, les décorent.

Les Arcadins, deux petits îlots sur l'un desquels un phare métallique de 30 pieds de hauteur à feu fixe blanc, rayonnant à 6 milles, a été construit en 1878 par MM. Haentjens frères, concessionnaires des phares de la baie de Port-au-Prince, sont situés à peu de distance en face de la pointe de la section rurale des Vases, dans la commune.

Les ressources du conseil communal sont insuffisantes : l'Etat lui donne des secours pour pouvoir s'administrer.

*Histoire.* — Le 22 mars 1792, Lapointe, homme de couleur, souleva les ateliers de l'Arcahaie contre les Français, depuis la hutte Aubry jusqu'à l'extrémité des Vases. Les révoltés pénétrèrent bientôt dans le bourg, tuant la plupart des membres de la municipalité qui délibéraient sur les moyens à prendre pour se défaire des hommes de couleur. Ils tuèrent et pillèrent tout, n'épargnant que deux maisons appartenant à des planteurs qu'ils appelaient de bons blancs. Borel, maire de Port-au-Prince, pour se venger du massacre des blancs de l'Arcahaie par les noirs, dirigea contre ce bourg une troupe commandée par Canteloup, ennemi implacable des affranchis. Lapointe fit arrêter Canteloup qu'il rembarqua avec son régiment pour Port-au-Prince.

En novembre 1793, Lapointe livra le bourg aux Anglais. Thomas Brisbane en prit possession au nom du roi George. Lapointe reçut des colons 100.000 piastres en récompense de sa trahison. Les Anglais y rétablirent l'esclavage. Toussaint-Louverture ne put jamais pénétrer à l'Arcahaie du temps de la domination anglaise. Lapointe repoussa toujours toutes ses attaques et administrait admirablement ce canton qui fournissait chaque année à cette époque plusieurs millions de livres de sucre brut et plus de cinq millions de café. Il est vrai que l'esclavage y florissait.

Le 7 mai 1798, à midi, Lapointe évacua enfin l'Arcahaie. En se retirant, il détruisit tout : fortifications, casernes, récoltes, munitions et chevaux. Il se retira au Môle Saint-Nicolas : Dessalines prit possession de l'Arcahaie pour les Français.

En juillet 1802, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, le général Boudet envoya le colonel Valabrègue prendre possession de l'Arcahaie. A l'approche des Français, le général indigène Charles Bélair arrêta tous les blancs, évacua le bourg avec la 7<sup>e</sup> demi-brigade, après l'avoir incendié, et se retira dans les mornes de Matheux avec toute la population. Valabrègue s'empara de l'Arcahaie sans coup férir.

En 1802, une conjuration y éclata, dirigée par Guilhoux. La même



année, les mornes de l'Arcahaie se mirent en insurrection contre les Français. Destrade, leur chef, réussit à repousser le général Pageot à la digue des Matheux. Rochambeau envoya Lamartinière, le héros de la Crête-à-Pierrot, combattre les insurgés. Lamartinière vit fuir les chefs insurgés, et Destrade se retira à Couyau. Après avoir établi plusieurs postes dans les mornes, et laissé l'ordre à ses soldats d'agir sévèrement contre les révoltés, il se retira à l'Arcahaie. Etant revenu bientôt dans son camp, il y reçut la mort. Les deux officiers français, Poix et Robe, qui commandaient le bourg, apprenant la mort de Lamartinière, l'égorgeaient des officiers blancs de la 3<sup>e</sup>, l'incorporation des soldats de ce régiment dans les bandes insurgées, s'étaient résolus à se défaire de quelques détachements de troupes coloniales qui s'étaient réfugiés dans le bourg après la déroute de Cortad. Le commandant Poix leur ordonna de se rendre, les uns au Boucassin, les autres aux Vases, afin de les affaiblir pour les faire désarmer par les troupes blanches de la 68<sup>e</sup>. Les indigènes refusèrent d'obéir, se doutant du projet des Français. Alors les soldats et les bourgeois blancs se réunirent au bureau de la place autour de Robe et de Poix. De leur côté, les indigènes s'armèrent et prirent une attitude menaçante. Un capitaine indigène, Pierre Grenau, demeuré fidèle aux Français, saisit au collet un grenadier de la 3<sup>e</sup> et le traîna au bureau de la place. Celui-ci, effrayé de voir de nombreuses cordes de potence étalées devant la galerie, prit la fuite, revint dans le camp des indigènes, et raconta à ses camarades ce qu'il avait vu. Robe vint apporter aux soldats leur solde arriérée : un coup de fusil parti des rangs lui brisa la tête. Aussitôt le carnage le plus affreux commença dans le bourg ; le canon gronda ; les blancs et les indigènes se battirent corps à corps dans les rues, dans les maisons. Les Français se barricadèrent dans l'église, et fusillèrent les indigènes à travers les fenêtres. Ceux-ci prirent d'assaut le fort Poix dont ils massacrèrent la garnison ; ils canonnèrent et mitraillèrent le fort Guillaume ; mais les Français marchèrent sur eux et les chassèrent du fort Poix. Les Français demeurèrent maîtres de l'Arcahaie qu'ils évacuèrent bientôt à leur tour devant le flot des révoltés ; leurs femmes et leurs enfants s'embarquèrent dans des barges ; mais ces embarcations se trouvèrent tellement chargées qu'elles sombrèrent pour la plupart. Le commandant Poix avec les bourgeois blancs se retirèrent au Boucassin, à 3 lieues du bourg, sur la route de Port-au-Prince, et se retranchèrent au Cabaret sur l'habitation Garescher.

— En janvier 1803, Dessalines prit possession de l'Arcahaie, et en chassa Larose qui refusait d'obéir à son autorité.

— Le 28 avril 1803, le vaisseau de guerre français l'*Hermite* bombarda l'Arcahaie.

— En mai 1803, Dessalines y convoqua un congrès qui décréta, sous sa présidence, la création du drapeau haïtien. Il arracha au drapeau tricolore la couleur blanche pour enlever aux Français tout espoir de traiter avec les indigènes, en leur faisant de nouveau la promesse trompeuse de la liberté. Les couleurs bleue et rouge qui représentaient l'union du noir et du mulâtre furent placées verticalement, le bleu fixé à la lance et le rouge flottant à l'extrémité.

— En 1807, Pétion enleva l'Arcahaie sur Christophe.



— Jonette, qui avait été envoyé par le cabinet français en 1816 avec Esmangart et d'autres pour traiter avec Haïti, était un ex-colon des montagnes de l'Arcahaie. Il avait été un des conseillers de Leclerc et de Rochambeau.

— Le 10 janvier 1859, Geffrard prit possession de l'Arcahaie sans résistance avec les troupes de la révolution inaugurée aux Gonaïves contre Soulouque (Faustin I<sup>er</sup>).

— Le 11 décembre 1869, les Cacos de Saint-Marc s'en emparèrent pour marcher sur Port-au-Prince contre le président Salnave. Le 16, le général Nissage Saget, le chef des Cacos, y établit son quartier général. Le lendemain, les généraux Boisrond-Canal et Brice quittent l'Arcahaie pour venir opérer leur fameuse descente au Port-au-Prince.

— Le général Lorquet revenait de l'Arcahaie le 16 avril 1876, lorsqu'il fut tué au Port-au-Prince.

— L'impératrice Adelina, femme de l'empereur Faustin I<sup>er</sup>, est née à l'Arcahaie, sur l'habitation Manègue.

**Arcahaie (l')**. Petite rivière qui arrose la commune de ce nom : le village est placé sur sa rive gauche; elle a un cours de 20 kilom. de long, et se jette dans la mer après avoir servi à irriguer la plaine en grande partie.

**Archer**. Habitation située dans la section rurale de la Petite Rivière des Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 12 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Archin**. Voyez : Trou Archin.

**Ardinette**. Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune de Limonade.

L'Etat y possède 30 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Areinos (los)**. Rivière tributaire du Cevico, lequel se jette à droite dans la Yuna.

**Areinos (los)**. Rivière tributaire du Payabo, lequel se jette à droite dans la Yuna.

**Arena**. Pointe située au sud de la République dominicaine.

**Argent**. Habitation située dans la section rurale du Bas-des-Gris-Gris, commune de Bainet.

**Argent**. Habitation située dans la section rurale des Gris-Gris, commune des Côtes-de-Fer, sur laquelle l'Etat possède 28 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Les limites communes des deux communes de Bainet et des Côtes-de-Fer passent, comme on voit, par l'habitation Argent qu'elles partagent en deux portions : l'une appartenant à Bainet, et l'autre aux Côtes-de-Fer.

**Argout (d')**. Habitation située dans la Plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets. Elle porte le nom de son ancien propriétaire le comte d'Argout, gouverneur de Saint-Domingue en 1777. Elle fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.



**Armand.** Habitation située dans la commune de Torbeck; 56 carreaux de terre.

**Arnaître-Bas.** Habitation située dans la commune de Port-de-Paix.

**Arnaud.** Habitation située dans la 2<sup>e</sup> section rurale du Morne-à-Bœuf, commune de Port-à-Piment.

**Arnaud.** Habitation située dans la section rurale du Haut, au delà de la Savane-à-Roche, commune de la Petite Rivière de l'Artibonite, près de la chapelle érigée dans la section rurale.

**Arnaud-Castillon.** Habitation située dans la section rurale de l'Islet-à-Cornes, commune de Limbé.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Arpargatal.** Petit hameau dominicain du district de Barahona, près duquel serpente le Yaque du Sud.

Eaux minérales.

**Arréguy.** Habitation située à 3 lieues de Jacmel, sur la route de Port-au-Prince, dans la section rurale du Coq-qui-chante, commune de Jacmel.

En 1799, le commandant Gauthier, campé pour Beauvais à Dénard, voyant les troupes du Nord venir renforcer Nérette à Tavet, abandonna son camp de Dénard pour s'établir à Arréguy. Dès lors Beauvais se résolut à supporter à Jacmel un siège régulier de la part de Toussaint-Louverture.

En 1869, pendant la révolution des Cacos, il y a eu à Arréguy plusieurs combats entre Cacos et Piquets.

**Arriba.** Voyez : Guaba-Arriba, — Yasica-Arriba.

**Arrier.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Ecrivisses, commune de Vallière, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Arroyo Grande.** Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles, à l'E. du Nizao.

**Arroyo Mingo.** Voyez : Mingo.

**Artibonite (I').** Un des cinq départements de la république d'Haïti.

Population : 125.000 âmes.

Son étendue est de 100 kilom. environ de longueur, sur 24 dans sa plus petite largeur.

Six sénateurs.

Il fut longtemps appelé département de Louverture, du nom du général en chef de l'armée de Saint-Domingue, et fondé le 13 juillet 1801 par l'assemblée centrale de Saint-Domingue.

Il se compose actuellement de 5 arrondissements, savoir : celui des Gonaïves, celui de la Marmelade (en vertu de la loi du 17 décembre 1879), celui de Saint-Marc, celui de Dessalines, et celui de Hinche (en vertu du décret du 3 juillet 1889 du gouvernement provisoire du Nord).

La ville des Gonaïves est le chef-lieu de ce département.

Le territoire de ce département est traversé par des chaînes de



montagnes des Cahos généralement pétries de pierres à feu, ou formées de lits de roches d'origine aqueuse, et par une partie des Montagnes Noires. Le fleuve Artibonite, dont les fréquents débordements fertilisent la vaste plaine du même nom, sillonne ce département du S.-E. à l'O., ainsi que les rivières de Saint-Marc et de l'Ester. Ses côtes sont peuplées de sardines et d'huîtres très estimées par la consommation locale. Les abeilles pullulent. On y exploite des salines. Elevage de bétail.

Sources thermales, mines, grottes. Chasse superbe.

Riz, café, coton, campêche, vivres, fruits et légumes de toutes sortes. Hamacs tissés à la main, et sangles de coton.

Le département de l'Artibonite est borné au N. et à l'E. par celui du Nord, au S. par le département de l'Ouest, et à l'O. par la mer. Les caps principaux sont la pointe de Saint-Marc et celui de la Pierre. Les baies sont celles des Gonaïves, de Saint-Marc et de Grand-Pierre. Les plaines sont celles des Gonaïves et de l'Artibonite qui se suivent, et celle de Hinche.

*Histoire.* — En 1789, les hommes de couleur de l'Artibonite adressèrent une pétition à l'assemblée de Saint-Marc pour réclamer leurs droits politiques. Cette pétition fut non seulement rejetée, mais les blancs exigèrent d'eux le serment civique avec la formule *d' rester soumis aux blancs, d'observer le respect qu'ils leur devaient, et de verser pour eux jusqu'à la dernière goutte de leur sang.* Ils prêtèrent tous ce serment, excepté un seul qui fut mis en prison. Ils se réunirent alors dans la savane de Plassac contre leurs oppresseurs. A cette époque, beaucoup de familles de couleur avaient leurs biens confisqués.

— En 1790, un homme de couleur de l'Artibonite, nommé Joly, riche habitant, excitait le respect de toute la province par son noble caractère. Il avait reçu avec splendeur sur son habitation M. de Bellecombe, à l'arrivée de ce gouverneur dans la colonie. Bellecombe, grand admirateur de la valeur des hommes de couleur, avait voulu descendre chez un mulâtre de distinction. Cette démarche avait horriblement froissé les préjugés créoles, et avait suscité à Joly de nombreux ennemis, même dans sa caste. Un mulâtre l'accusa d'avoir été le chef du rassemblement de Plassac. La maréchaussée fit une visite domiciliaire chez lui, et, sans preuves, le jeta en prison comme conspirateur ainsi que ses quatre fils.

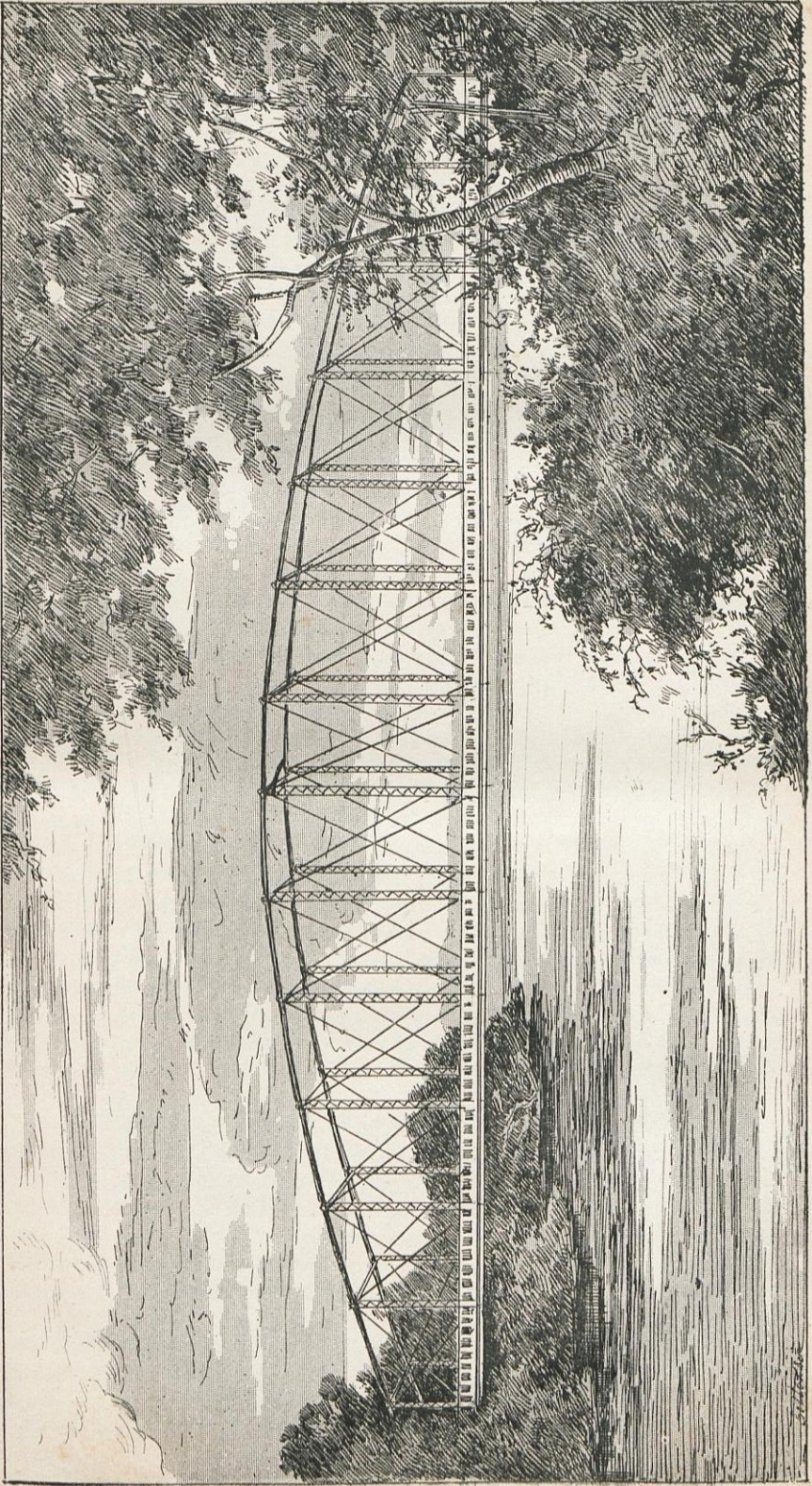
Le 23 octobre 1802, Dessalines lève l'étendard de la révolte contre les Français dans l'Artibonite, s'empare de la Petite Rivière, et se rallie à Pétion, à Christophe et à Clerveaux.

— Après le mouvement parti de Saint-Marc contre Christophe en 1820, des députés viennent au Port-au-Prince faire la soumission du département de l'Artibonite au président Boyer. Celui-ci le fit envahir le 5 octobre.

— Une ville du département de l'Artibonite, Gonaïves, son chef-lieu, a eu la gloire de voir signer dans ses murs l'acte de l'Indépendance haïtienne par les héros de 1804. Ce sera son éternel honneur.

**Artibonite (l').** Fleuve dont le cours est plus long que celui de toutes les autres rivières d'Haïti. On l'appelle aussi la *Grande Rivière*. Les Indiens l'appelaient *Hatibonico*. Il se nomme *Joca* depuis sa source jusqu'à Banica. Son cours de l'E. à l'O. a plus de 60 lieues en ligne





PONT SUSPENDU SUR L'ARTIBONITE







droite depuis le Mont Gallo dans le Cibao où il prend sa source. Grossi d'une multitude d'autres rivières et de ruisseaux qu'il rencontre avant de se jeter à la mer dans le golfe de la Gonâve, tels que le Libon, le Guayamuco, le Bayaha, les rivières de Banica, de Lascahobas, le Rio-Canas, le Tomonde, la rivière des Indiens, la Tumbe, le Fer-à-Cheval, le Boucan-Carré, etc., ce fleuve arrive à la frontière haïtienne, traverse Bani, Banica, Mirebalais, Hinche, Dessalines, la Petite Rivière de l'Artibonite, les Verrettes et Saint-Marc, augmenté de nouvelles eaux de la rivière des Capucins, etc., et court à travers les plaines qui portent son nom, qu'il arrose en les serpentant, ainsi que celle de Banica, puis se précipite à la mer au S. de la Grande-Saline. Ses inondations sont très fréquentes : elles font le même effet que le Nil en Egypte. Mais c'est toujours une occasion de découragement chez les cultivateurs. De novembre à mai, l'Artibonite n'a que 2 à 3 pieds d'eau de profondeur, mais dans la saison pluvieuse l'eau s'élève prodigieusement.

L'entrée du fleuve, à la Grande-Saline, comme celle de la Rivière-Salée, devient chaque jour plus difficile. Les grands navires qui mouillaient jadis dans l'Artibonite par 15 et 20 pieds d'eau, sont aujourd'hui obligés de rester dehors, exposés au danger d'être surpris par un coup de nord sur une rade foraine. L'enlèvement de la barre qui obstrue cette entrée est à désirer pour faciliter la navigation sur le fleuve que les chaloupes à vapeur remontent jusqu'à 40 lieues.

— En 1878, le gouvernement y fit construire un pont en fer avec tablier en bois, ayant 100 mètres de long sur 9 de large, d'une seule portée, à la passe Sondée.

Le bassin total de l'Artibonite couvre 8.000 kilomètres carrés.

— Le 19 septembre 1877, le gouvernement passa un contrat avec M. Désiré Lefebvre, un Français, pour l'établissement d'un service public de bateaux à vapeur sur l'Artibonite, et lui accorda la concession des terrains de l'Etat situés sur les deux rives du fleuve pour la coupe des bois. M. Lefebvre s'engageait à établir des fermes-écoles où l'Etat avait le droit d'envoyer 200 élèves agriculteurs. Le concessionnaire a cédé ses droits peu après à la *Compagnie fluviale et agricole de l'Artibonite*, ayant son siège social à Paris. Les bureaux, chantiers, forges et magasins de la Compagnie sont à la Grande-Saline.

Le bac d'Aquin s'étend sur les rives de l'Artibonite. De cet endroit, la limite commune des arrondissements de Mirebalais et de Saint-Marc remonte le fleuve en suivant ses sinuosités jusqu'à la hauteur de la commune de la Chapelle.

En juin 1809, l'armée de Pétion marchant contre Christophe ne put franchir l'Artibonite à cause des pluies qui en avaient grossi les eaux. Le passage à gué fut tenté sous le feu de l'ennemi par Pétion qui, avec le gros de l'armée, s'était porté à Dubuisson près de Mirebalais, et par Gérin à la tête de la colonne de droite. Il fallut y renoncer. C'est alors que Pétion envoya à la Sourde une colonne commandée par Lys, en même temps qu'il se dirigeait lui-même sur Saint-Marc.

**Artibonite (l').** Vaste plaine du département de ce nom, arrosée par la rivière du même nom, et par plusieurs autres moins grandes, telles que la Courte Haleine, l'Ester. Elle paraît être formée par des dépôts de ces rivières, puisqu'on y a trouvé à 30 pieds de profondeur diffé-



rentes couches où l'on a distingué des feuillages et des branches d'arbres.

Le sol est riche en productions minérales ; il renferme le cuivre, le fer, le mica, le kaolin, des schistes ardoisiers, des pierres de taille, des carrières meulières, le cristal de roche, l'améthyste, l'ocre rouge, le quartz aurifère, le soufre, des dalles, la houille et le gypse. On y trouve des sources d'eau thermale et des grottes à stalactites et à stalagmites.

Autrefois on y fabriquait beaucoup de sucre et une toile de coton grossière dont on faisait des hamacs et des vêtements pour les cultivateurs, et des sangles.

Le chêne des Antilles et le pin d'Occident prospèrent sur les ondulations.

On y produit beaucoup de coton, de riz, de maïs, de campêche, et toutes sortes de vivres, de fruits et de légumes. Les chevaux de la plaine de l'Artibonite sont excellents. Les habitants sont paisibles et industriels.

La plaine de l'Artibonite est évaluée à 800 kil. carrés : elle pourrait à elle seule nourrir le pays de ses produits et en exporter. La plaine des Gonaïves lui fait suite au N. Les deux plaines réunies ont une superficie de 4.200 kil. carrés.

Plusieurs puits alimentés par les filtrations de l'Artibonite fournissaient autrefois de l'eau à 12 pieds de profondeur à plusieurs habitations. Le puits de Bertrand Saint-Ouen a été nettoyé en 1861 par le gouvernement. Il y a aussi des mares auxquelles les bestiaux vont se désaltérer. Le canal Bertrand, aujourd'hui comblé, arrosait beaucoup d'habitations, même pendant les eaux basses de l'Artibonite.

En 1861, le président Geffrard dirigea sur cette plaine un grand nombre d'émigrants cultivateurs venus des Etats-Unis pour la culture du coton.

En 1800, la plaine de l'Artibonite fut ravagée par une affreuse inondation du fleuve. Du 2 au 8 octobre, des pluies abondantes tombèrent nuit et jour, et enfin, dans la nuit du 11 au 12, le fleuve sortit de son lit avec une horrible violence. La plupart des établissements, sucreries et autres, furent emportés par les eaux. Beaucoup de cultivateurs périrent, ainsi que presque tous les animaux. Toussaint-Louverture y accourut au secours des habitants. Il pénétra non sans danger dans la plaine encore inondée, et prodigua des consolations aux familles qui avaient été ruinées. Il prit une mesure générale relativement aux indemnités à accorder à tous ceux qui avaient souffert de ce débordement.

— Les premières luttes pour l'indépendance haïtienne commencèrent dans cette plaine sur l'habitation Plassac, en 1789.

— Le fameux combat de la Crête-à-Pierrot, et l'évacuation de ce fort en 1802, faits d'armes admirés par les tacticiens les plus compétents dans les choses de la guerre, ont eu pour théâtre la plaine de l'Artibonite.

— Plus tard, en 1807 et en 1809, les armées de Christophe et de Pétion se rencontrèrent sur cette terre tant arrosée du sang des Haïtiens.

— Le bassin de l'Artibonite comprend les plaines du Mirebalais et de l'Artibonite ; il est formé par les Montagnes Noires, le Mont Terrible et de Puerto, et est baigné par la mer des Antilles.



Voyez : Plaine de l'Artibonite, — Petite Rivière de l'Artibonite.

**Asile.** Voyez : Azile.

**Asra.** Habitation située dans la section rurale de Haut-Cahos n° 2, commune de la Petite Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 1/2 carreau de terre occupé par un fermier.

**Assaut.** Habitation située dans la section rurale du quartier de la Chapelle, commune de la Chapelle.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Assuei.** Voyez : Etang Saumâtre.

**Astillero.** Petit ruisseau situé dans la presqu'île de Samana.

**Atalaye.** Voyez : Saint-Michel de l'Atalaye.

**Atrel.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière Mancel, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Aubas.** Carrefour et habitation situés dans la plaine des Cayes. Le fameux chef de Piquets, Saint-Mable, qui avait fait tant de mal aux Cacos des Cayes, s'est brûlé la cervelle le 9 janvier 1870 au carrefour Aubas.

**Aubé.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Gosseline, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 1 carreau de terre inoccupé.

**Aubert.** Habitation située dans la section rurale de Polveau, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède 43 carreaux de terre occupés par des fermiers. En 1802, la division du général Humbert traversa cette habitation, et marcha sur le Port-de-Paix.

**Aubert.** Voyez : Coupe Aubert.

**Aubert-Trois-Rivières.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Chansolme, commune de Port-de-Paix, sur les bords de la rivière les Trois-Rivières. L'Etat y possède des terres : contenance indéterminée.

Les deux habitations qui portent le nom d'Aubert dans la même commune de Port-de-Paix, quoique situées dans des sections rurales différentes, appartenaient au même propriétaire, un colon blanc du nom d'Aubert.

Le 21 février 1802, Nicolas Louis poursuivit, depuis l'habitation Payette Petite Place jusqu'à la passe Aubert-Trois-Rivières, une colonne de 500 hommes du général français Debelle qui s'était égaré dans les bois, retraits sur Port-de-Paix, et la défit complètement. Deux cents hommes furent envoyés du Port-de-Paix au secours de la colonne française. A leur approche, Nicolas Louis mit le feu aux cannes de l'habitation pendant que les Français les traversaient, et se retira dans les mornes. Les flammes et la fumée mirent le désordre dans leurs rangs, et beaucoup tombèrent encore sous les coups des indigènes. Ils



rentrèrent au Port-de-Paix au nombre de cent, protégés par le renfort qui était venu à leur rencontre. Ils étaient écrasés par la fatigue, couverts de boue et de sang, ayant la physionomie troublée, ressemblant à des hommes égarés.

**Aubin.** Habitation située dans la section rurale des Gris-Gris, commune des Côtes-de-Fer, sur laquelle l'Etat possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers. On y produit beaucoup de café.

**Aubin.** Habitation située dans la commune de Cavaillon.

**Aubrets (les).** Village situé dans la commune des Baradères, sur le versant du morne Jean-François, dépendant du morne Trois-Frères. Ce village est habité par une race d'hommes de couleur qui vivent dans la plus complète indépendance ; ils échappent à toute autorité en se dérochant au fond des rochers inaccessibles.

**Aubry.** Habitation située dans la commune de l'Arcahaie, section rurale des Vases.

Autrefois c'était une hatte, où l'on gardait des animaux, et on disait : Hatte Aubry.

Le 22 mars 1792, les ateliers des esclaves de cette habitation furent soulevés par Lapointe, chef des révoltés indigènes, contre les Français.

**Aubry.** Habitation située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets, près de la Source-Puante.

En 1799, pendant la guerre civile de Rigaud et de Toussaint-Louverture, celui-ci tomba sur l'habitation Aubry dans une embuscade que lui avaient dressée les hommes de couleur de la plaine du Cul-de-Sac. La voiture du général en chef qui le précédait et qui était vide, fut transpercée de balles.

**Aubry.** Habitation située dans la commune de Léogane ; fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires. Elle était abandonnée.

**Audigé.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 43 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Audigé.** Voyez : Fond-Audigé.

**Audouin.** Habitation située à une demi-lieue de Port-de-Paix. Le 1<sup>er</sup> juin 1865, le général Nissage Saget, marchant contre le Port-de-Paix pour le gouvernement du président Geffrard, campa sur cette habitation, après avoir repoussé les partisans de Salnave dans deux rencontres : l'une au Bassin-Bleu, l'autre à la Passe Janson sur les Trois-Rivières.

**Aufort.** Habitation située dans la section rurale de Laplata, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Auguste.** Morne situé entre Pestel et Corail.

**Aulier.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Aurins (les).** Deuxième section rurale de la commune de Tiburon. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Félicité, 20 carreaux 1/2; Bompard, 5 1/2; Petite-Plaine, 27; Honfroy, 1/2.

**Ausson.** Habitation caféière située dans la section rurale des Sourcailles, commune de Pétion-Ville.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Austin** ou **Ostin.** Habitation située aux Vases, en plaine dans la commune de l'Arcahaie, à 3 lieues du bourg. Belle rivière. (Voyez : Ostin.)

**Aux Pins.** Cinquième section rurale de la commune de Petit Trou de Nippes. Il y vient beaucoup de pins, ce qui lui a valu son nom.

**Aux Sources.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive droite, commune de la Grande-Saline.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Avance.** Voyez : Davance.

**Avarena.** Petit cap situé dans la baie d'Ocoa. — La Cordillère du Sud finit à l'E. à cette pointe. Sur la côte, entre le cap Béate et la punta Avarena, la brise de mer vient du N.-E. à partir de 2 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir; ensuite elle tourne vers l'E. et de l'E. au S. jusqu'à minuit. Dans cet endroit il règne peu ou point de brise de terre.

**Avijas.** Petite rivière de la République dominicaine qui se jette dans le Macoris, dans la province de Seibe.

**Avocat (l').** Voyez : Brabant l'Avocat.

**Avons.** Habitation située dans la section rurale du Haut-Cahos n° 1, commune de la Petite Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Avons.** Habitation située dans la section rurale du Haut-Cahos n° 2, commune de la Petite Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Ces deux habitations n'en formaient auparavant qu'une seule, avant la subdivision de la section rurale du Haut-Cahos n° 1, qui a donné naissance à celle du Haut-Cahos n° 2.

**Azile (l').** Poste militaire de l'arrondissement de Nippes, situé dans la section rurale du même nom. Il y a une chapelle où le curé de l'Anse-à-Veau va quelquefois officier. Ce poste militaire est à 4 lieues de l'Anse-à-Veau, et à égale distance de l'embouchure de la rivière d'Aquin. Il fut bâti en 1729 dans un terrain assez plat puisqu'on y voyageait en voiture depuis l'Anse-à-Veau jusqu'à Aquin, en parcourant une route de 10 lieues.

**Azile (l').** Troisième section rurale de la commune de l'Anse-à-Veau,



arrondissement de Nippes. Ecole rurale et chapelle. Il y a les habitations Maliver, Morisseau, Moyen, Courtois...

« La vallée de l'Azile, de l'Anse-à-Veau, une des plus fertiles en productions de toutes sortes, laisse pourrir ses excellents cafés, ses délicieuses oranges, parce qu'elle ne peut aller vendre ses récoltes qu'à Aquin ou qu'à l'Anse-à-Veau. Or les ports de ces deux villes sont situés au moins à six lieues du centre de la vallée de l'Azile, et une bête de charge partant de Morisseau, de Moyen ou de Courtois pour se rendre à l'Anse-à-Veau, traverse huit ou dix fois les passes de la rivière de Nippes et celles de la rivière de l'Acul-des-Savanes, lesquelles, nulle part, n'étaient pontées en 1877. Des obstacles similaires se rencontraient sur la route d'Aquin. La trouée normale géographique de la vallée de l'Azile, on doit la chercher ou la créer dans la direction de Baradères. » (*Les Constitutions d'Haïti*, Louis-Joseph Janvier, page 599.)

En 1886, le général Prudent, commandant de l'arrondissement de Nippes, jeta un pont qui porte son nom sur la rivière de Nippes.

**Azile** (I). Nos 1 et 2. Septième et huitième sections rurales de la commune d'Aquin. A bien prendre, les deux n'en font qu'une. Elles sont situées au milieu de montagnes aux formes variées. C'est une véritable oasis présentant le plus champêtre des sites.

Avec ses toits de « tache »,  
L'Azile apparaît  
Près d'une forêt.

(SOLON MÉNOS.)

Ce centre forme un bassin de plusieurs lieues carrées, éloigné de la mer, dans les points les plus rapprochés, d'environ 15 à 20 milles. Plusieurs cours d'eau le traversent, sans compter les nombreuses sources qui l'arrosent. Quelque colon, ennuyé d'une vie agitée, vint sans doute demander à ces solitudes une paix inconnue, et elles devinrent l'*asile* de bien des misères. Au centre de ces lieux paisibles, entourés de hautes montagnes, se trouvent deux chapelles. Le sol de ces sections rurales, comme celui des plateaux de nos montagnes, est composé d'une argile assez compacte, en général rougie par l'oxyde de fer. On rencontre des affleurements de charbon, et dans le lit de la rivière, çà et là, des morceaux de houille entraînés par le courant.

Une des limites de l'arrondissement d'Aquin vient au sud des sections rurales de l'Azile aboutir à l'endroit où la rivière Mahot se jette dans la Serpente, et suit alors la rive sud de cette rivière jusqu'à la source de celle du Fond-des-Nègres. De là, suivant encore cette rivière jusqu'à l'endroit où elle se jette dans celle des Côtes-de-Fer, à l'embouchure de laquelle elle va se terminer.

L'Etat possède dans ces sections rurales des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Honoré Lelièvre 20 carreaux de terre, Trémaux 195, plus 5 à la vacance, Granier aîné 30 dont 3 occupés. Les habitations Granier jeune et Balthazar sont inoccupées.

**Azile Boutou** (I). Voyez : Boutou.

**Azor**. Habitation située dans la section rurale des Amazones, commune de Jacmel.



**Azor-Mazembi.** Habitation située dans la section rurale de Haut-Grelandière, commune de Saint-Louis du Sud.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Azua de Compostela.** Cette ville, située sur la rive droite de la Via dans la République dominicaine, sur la route de Saint-Jean et celle de Neybe à Santo-Domingo, à près de deux lieues du rivage de la baie d'Ocoa, a remplacé l'ancienne ville de Compostelle fondée en 1504 par Diego Colomb, et qui fut renversée par le tremblement de terre du 18 octobre 1751. Ce terrible événement ayant amené la mer jusque dans la ville, elle fut abandonnée, et l'on fonda alors la ville actuelle à 10 kilomètres dans l'intérieur.

Le 6 septembre 1883, un ouragan y fit de grands dommages.

Avant l'expulsion des Français de la partie de l'Est, on y comptait 300 maisons; mais elles furent incendiées par ordre de Dessalines à son retour du siège de Santo-Domingo. *Azua* est le nom indien que portait le territoire de cette commune, ancien chef-lieu de l'arrondissement du même nom sous la domination haïtienne, dans l'ancien département du Sud-Est, et actuellement chef-lieu de la province d'Azua. On y fabriquait de très beau sucre et en grande quantité dans les premiers temps de la colonisation; on voit encore les restes d'une sucrerie près de la rivière d'Ocoa, et l'aqueduc dont l'eau faisait mouvoir le moulin. Aujourd'hui encore, de petits établissements fabriquent de très beau sucre brut, et le sirop sert à confectionner un tafia ou rhum très renommé. Les oranges et toutes les autres productions du règne végétal y sont de la meilleure qualité.

La plaine d'Azua produit des bestiaux, des ânes réputés les meilleurs, des bois d'acajou, de fustic, de gaïac et de construction, comme tous les centres de la République dominicaine. Usines centrales : la Concordia et l'Azua. Il y a des eaux thermales sulfureuses dans les montagnes de Viajama, qui ont paru après le tremblement de terre de 1751, et des mines d'or dans la commune. Les sources sulfureuses d'Azua sont situées à 35 kilomètres de la ville, dans une contrée montagneuse. Une d'entre elles est si abondante qu'on l'estime à 500 pieds cubiques par heure : elle est légèrement chaude. Le goût et l'odeur prouvent la présence du soufre. Une autre source, moins abondante, à quelques pas de la première, fournit une eau acidulée, libre de soufre et agréable au goût. A 50 mètres de cette dernière existe une autre source. Il y en a beaucoup d'autres dans la commune.

L'exploitation de la mine d'or a été abandonnée depuis longtemps. Il y a aussi une source d'huile de pétrole à Higuerito, près d'Azua; c'est avec cette huile, brûlée dans une assiette à soupe, que le professeur de chimie du lycée de Port-au-Prince préparait le carbone en 1843. A 9 kilomètres d'Azua on trouve, dans un endroit très accessible, une grande masse de pétrole.

Il y a quelques années on y avait creusé plusieurs puits; ce travail fut abandonné à la suite de la mort du concessionnaire. L'huile est lourde et a une bonne intensité de lumière; elle est exempte de naphte, ce qui est dû probablement aux qualités éliminantes des calcaires et du gravier qui se trouvent à la surface du sol.

Jaspe, porphyre, plâtre, talc, chaux, marbre, albâtre, soufre.



Climat sain. La région autour d'Azua est pauvre en pluies. Fernand Cortez, le conquérant du Mexique, fut greffier de la municipalité de l'ancienne ville de Compostelle, avant d'avoir suivi Diego Velasquez à Cuba.

— Toussaint-Louverture, en allant prendre possession de la partie de l'Est, en 1801, sortit de Saint-Jean et arriva à Azua le 12 janvier. Il trouva la ville dans une parfaite tranquillité : il continua sa marche avec une rapidité prodigieuse, faisant jusqu'à 25 lieues par jour.

— En 1805, l'empereur Dessalines s'en empara.

— En décembre 1821, l'étendard haïtien fut arboré avec des transports de joie à Azua, à l'exemple de Santo-Domingo, pour la réunion de la partie de l'Est à la république d'Haïti. Le général Bergerac Trichet fut immédiatement envoyé à Azua par le président Boyer pour déjouer les projets des Français qui tentaient de s'emparer de cette partie. Le colonel Frémont lui succéda dans ce commandement. En 1822, l'adjudant général Voltaire y commandait.

— En 1830, lorsque l'Espagne envoya réclamer la remise de la partie de l'Est à la république d'Haïti, le président Boyer expédia un régiment à Azua pour s'opposer à une invasion des Espagnols.

— Le port d'Azua fut ouvert au commerce étranger en 1822; mais la loi du 23 avril 1826 le ferma à partir du 1<sup>er</sup> juillet suivant. Dès lors, le territoire de cette administration rentrait dans celle de Santo-Domingo. En ce moment les étrangers le fréquentent beaucoup. La loi du 18 octobre 1822 portait cette commune à la 5<sup>e</sup> classe pour le commerce et à la 6<sup>e</sup> pour les arts et métiers. Celle du 19 avril 1825 la portait à la 5<sup>e</sup> classe, et, plus tard encore, elle fut définitivement placée à la 6<sup>e</sup> classe.

— En 1844, le président Charles Hérard (Rivière), dans sa campagne contre la partie de l'Est, s'arrêta à Azua, attendant des moyens d'attaque pour continuer sa marche. Pendant qu'il était dans cette ville, le peuple prononça sa déchéance au Port-au-Prince, et fit nommer le général Guerrier président d'Haïti le 3 mai. Le général Thomas Hector offrit à Hérard de forcer l'entrée de la capitale et de le maintenir au pouvoir; mais l'ex-président se soumit à la volonté du peuple et demanda à se retirer à l'étranger. Il rebroussa chemin et s'arrêta sur l'habitation Drouillard d'où il s'embarqua pour la Jamaïque où il mourut.

— Soulouque, président, fit son entrée à Azua le 6 avril 1849 et s'y arrêta, se plaignant des intrigues des Français en faveur des Dominicains. Le 5 avril 1849, Geffrard fut atteint d'une balle à la jambe devant Azua.

— La garnison d'Azua se compose des bataillons Ligerio et Regulares, et Chavalos.

De nombreuses caravanes de pacotilleurs d'Azua viennent souvent acheter au Port-au-Prince, malgré les difficultés et la longueur de la route.

Population de la commune : 40 000 âmes.

**Azua.** La plaine d'Azua comprend l'espace qui est entre la rivière de Neybe et l'Anse de la Caldera. Elle communique au N. par une gorge avec les savanes de Farfan et de Saint-Jean. Elle a 1.500 kil. carrés de surface. Le territoire est d'une fertilité étonnante, malgré la sécheresse



qui y règne habituellement. On y fabrique de beau sucre brut et on y élève beaucoup de bestiaux : les coupes de bois d'acajou y sont très répandues, comme partout dans la République dominicaine.

Dans la plaine d'Azua coulent la Jura, 48 kil. de long, et la Tabara avec la Viajata et la Sajanoa, 37 kil. de long. La première sort du Cerro Viejo et la deuxième de la Loma Viajama ; les deux se jettent dans la baie d'Ocoa.

**Azua.** Azua forme aujourd'hui une riche province de la République dominicaine. Les communes qui en dépendent sont : Azua, chef-lieu, San Juan de la Maguana, Cercado, las Matas de Farfan, San Jose de Ocoa et Banica. Climat salubre.

Population de la province : 36.000 âmes.

La montagne d'Azua et le Laho se trouvent près de San Juan de la Maguana. Le Mont Cibao y projette ses rameaux. Les rivières qui arrosent cette province sont le Guarico, la Panduf et las Cuevas, qui se jettent dans le Puerto-Medio ; le Navero et le Caño de Juan, qui se jettent dans le Yabano. Le Yaque del Sur arrose la partie orientale de cette province.

Riches vallées. Sources minérales fréquentées. Mines inépuisables de sel gemme ; diamant, opale, talc, amiante, jais, porphyre, marbre, émeraude, rubis, albâtre, plâtre, pétrole.

Bois d'acajou, chêne roble, noyer, bois de fer, immortel, sabine, baumier, bois marbré, mapou, cotonnier.

Ramier, spatule, flamands, paon royal, perroquet, perdrix, tourterelle, caille, canard, oie, héron, onocrotale, plongeon, frégate, vanneau, martin-pêcheur, faisán, pintade.

Chevaux, bœufs, ânes, cabrits, porcs.

Abeilles de Castille ; cire, miel.

Un décret du Congrès national dominicain (1881) concède aux municipalités de la province d'Azua les droits de sortie des animaux pour Haïti, moitié pour l'instruction publique, et l'autre moitié pour l'édification des églises des dites localités.

En 1882 la douane d'Azua a accusé à l'exportation 23 navires.

1 0/0 Môle.....	5	152 64
2 0/0 rechargement.....		305 29

Voici les quantités des produits exportés :

Sucre, quintaux.....	53.845	»
Acajou, billes.....	13 580	»
Cire, livres.....	1.528	»
Peaux de bœuf.....	595	»
Café, quintaux.....	8	»
Espeuille, pieds.....	922	»
Gaïac, pieds.....	1.351	»
Acajou, fourches, pieds.....	2.457	»
Miel, gallons.....	10.270	»
Résine, livres.....	12.557	»
Tabac, quintaux.....	1.540	»
Valeur des exportations.....	5	141.743 51



Pendant la même année 1882, les importations se sont résumées comme suit :

Nombre de navires, 40.		
Droits de vigie.....	5	16 »
Médecin.....		10 »
Ancrage.....		44 67
Entrée.....		44 57
Interprète.....		16 »
Tonnage.....		744 50
Môle.....		908 32
Permis de côte.....		477 36
2 0/0 rechargement..		2 270 80
2 0/0 » sur vapeurs .....		908 32
6 0/0 » additionnels.....		2.718 21
Valeur des importations.....	5	90.382 68

**Azucar.** Voyez : Pilon de Azucar.

**Azufrada.** Voyez : Fuente Azufrada.

**Azur.** Voyez : Croix (la).

## B

**Babèque.** Un des premiers noms de l'île d'Haïti chez les naturels de cette île avant la découverte. Il signifiait : terre où il y a beaucoup de villages et d'habitations.

**Babesica.** Rivière qui reçoit les eaux du Berbisi et qui prend sa source dans le Laho, dans le district de Barahona, et se jette dans l'Étang Salé.

**Babin.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Montagne-Roue-de-Cabrouet n° 2, commune de Verrettes.

L'État y possède 14 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Babiote.** Petite habitation de plaisance, située sur la route de Turgeau, en face de Wante, dans les environs de Port-au-Prince. Il y a deux belles maisons de campagne appartenant aux héritiers de Mme Vve Bonnet.

**Bac (le).** Nom d'une rue de la Petite Rivière de l'Artibonite. L'État y possède 9 emplacements occupés par des fermiers.

On désigne aussi par « le Bac » tous les endroits où il y a un bac sur les rivières, comme par exemple à Jérémie.

**Bacassan.** Voyez : Bac-à-Saude.

**Bac-à-Saude** ou **Bacassan.** Onzième et dernière section rurale de la commune de la Grande-Rivière du Nord.

**Bac-Coursaint.** N°s 1 et 2. Première et deuxième sections rurales de



la commune de la Petite Rivière de l'Artibonite, arrondissement de Dessalines. Ecole rurale.

Ces deux sections rurales n'en faisaient qu'une trop étendue avant 1874. Le général Lundi Jean Noël, commandant de l'arrondissement de Dessalines à cette époque, insista beaucoup auprès du gouvernement pour la faire subdiviser, afin de faciliter le service de surveillance de la police rurale.

Le n° 2 est donc une subdivision du n° 1, consacrée en 1874.

L'Etat possède dans le n° 1 des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Mangé 8 carreaux de terre, Blain 38, Acacia 16 1/4, la Coupe Tête Pitraile 2, Bidone 10, Tassy Rénal 7, Grand Rac 1.

Dans le n° 2, sur les habitations : Grassette 5, et Pin inoccupée.

**Bac d'Aquin (le).** Habitation située sur la rivière de l'Artibonite. De cet endroit la limite commune des arrondissements de Saint-Marc et de Mirebalais remonte le fleuve en suivant ses sinuosités, jusqu'à la hauteur de la section rurale du Quartier de la Chapelle. Cette limite des deux arrondissements part du pont de l'Estère.

On appelle aussi le bac d'Aquin : le *bac des Bas*.

Lors de la prise d'armes des Nordistes, les troupes du gouvernement sous les ordres du secrétaire d'État de l'intérieur O. Piquant, cantonnées au Bac d'Aquin et au carrefour Mapou (Pont de l'Estère), interceptant toute communication directe des Nordistes entre les arrondissements des Gonaïves, de Saint-Marc et de Dessalines, ont été vigoureusement attaquées dans l'ordre suivant : à 7 heures du matin, trois divisions des Nordistes des Gonaïves, de la Petite-Rivière et de Marchand ont ouvert le feu sur le Pont de l'Estère. Après cinq heures de combat, la division des Gonaïves fut mise en déroute, laissant 10 morts et 6 blessés sur le champ de bataille. La division de Marchand vint à son tour attaquer le Pont de l'Estère : 12 morts et autant de blessés ont été le prix de la journée où le 3<sup>e</sup> régiment se distingua particulièrement. La division de Saint-Marc et de Verrettes eut le même sort au delà du Pont Sondé, et prit honteusement la fuite devant les mitrailleuses du gouvernement ; elle ne se reconnut qu'au delà de la rive gauche de l'Artibonite. (*Bulletin du Gouvernement.*)

Bientôt les Nordistes revinrent bien armés, et culbutèrent les Légitimistes.

**Bacon.** Voyez : Lasailly Bacon.

**Baconnais** ou **Baconnoir.** Petite rivière du Petit Trou de Nippes. — Habitation située sur la limite des communes de l'Anse-à-Veau et de Petit Trou de Nippes.

**Badeau.** Habitation située dans la section rurale de Trou-Coucou n° 2, commune de la Croix-des-Bouquets.

L'État y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Badeau.** Habitation située dans la section rurale de Camp-Perrin, commune des Cayes.

L'État y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Badon** ou **Baydon**. Habitation située dans la commune de Charbonnières.

**Badon** ou **Baydon**. Habitation située dans la commune des Anglais. L'État y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Baëz**. Pic de montagne dépendant du Cibao central.

**Bagatelle**. Habitation située dans la commune des Coteaux.

C'est sur cette habitation, qu'en janvier 1803, Déjoie fit savoir au commandant Férou que Rochambeau avait envoyé l'ordre dans le Sud de faire disparaître la plupart des officiers noirs et jaunes de quelque influence. Férou se prononça dès lors contre les Français.

Cette habitation faisait antérieurement partie de l'arrondissement des Cayes, lorsqu'elle fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et pour augmenter le nombre des propriétaires.

**Bagatelle-Villa**. Belle et vaste propriété de campagne située au Port-au-Prince, derrière le Petit Séminaire, collège Saint-Marthial, appartenant à M. J.-J. Audain, le doyen de la presse haïtienne. Il y a un petit théâtre en bois, le seul qui existe actuellement au Port-au-Prince, et peut-être dans toute la république. Les artistes qui arrivent à la capitale y donnent le plus souvent leurs représentations.

Jardins particuliers de fruits, de légumes et de fleurs.

**Bagnotte**. Habitation située dans la section rurale de Petit-Boucan, commune de Léogane.

**Baguati**. Rivière qui se jette dans la Jimenoa, laquelle se jette dans le Grand Yaque.

**Baguati**. Rivière tributaire du Bao, lequel se jette dans le Grand Yaque.

**Baguette**. Quatorzième et dernière section rurale de la commune de Jacmel, située sur le bord de la mer. Elle est une subdivision de la section rurale de la Montagne, même commune, consacrée en 1874. Ecole rurale.

— En 1800, l'escadre de Toussaint-Louverture, commandée par le capitaine Boisblanc, appareilla de Léogane, évita les croiseurs anglais et alla mouiller dans la petite baie de Baguette, au S.-O. de la baie de Jacmel, coupant les communications de la ville assiégée avec Bainet.

— En 1799, les chefs de bandes Lafortune et Conflant occupaient les mornes de Baguette et obéissaient à Toussaint-Louverture contre Beauvais.

— Les pilotes de Jacmel vont prendre les navires à la hauteur de la baie de Baguette.

— En 1503, Christophe Colomb mouilla à la baie de Baguette.

**Baguette**. Voyez : Baie de Baguette.

**Bahiaha**. Voyez : Bayaha, — Fort-Liberté.

**Bahon**. Voyez : Bail-y-Bahon.

**Bahoruco**. Première section rurale de la commune de la Petite-Rivière-de-Nippes. Ecole rurale.



L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers sur l'habitation Rousseau.

**Bahoruco** ou **Maniel**. Montagne d'Haïti. Le Bahoruco, la Selle et le Mexique forment pour ainsi dire la même chaîne de montagnes. Après s'être dirigée de l'O. à l'E., elle va se terminer au S. à la pointe de la Beate. Les portions planes qui sont au pied du Bahoruco, à l'E. et à l'O., comprennent une superficie de 1.000 kil. carrés. Si elles étaient livrées à la culture, on en pourrait retirer les mêmes produits que dans la plaine d'Azua et de Neybe. Au S.-O. du Bahoruco on a trouvé de l'or.

Les rivières Nizaito, le Cito, le Nayabuco y prennent leur source et se jettent dans la mer des Antilles.

Une des limites frontières de l'arrondissement de Jacmel passe à l'E. par la montagne de Bahoruco.

— Le Bahoruco servit de refuge aux Indiens autochtones après le massacre opéré sur eux par Ovando dans la plaine de Léogane, en 1505.

— En 1519, un Indien converti au christianisme, Henri, fuyant la tyrannie de Valenzuela, son maître, se retira avec quelques-uns des siens dans le Bahoruco où il se retrancha. Valenzuela vint l'y attaquer avec douze Espagnols. Henri en tua et blessa six, mit en fuite le reste, et fit prisonnier Valenzuela qu'il renvoya généreusement. L'autorité envoya des forces contre Henri, mais sans jamais le vaincre. Il s'écoula treize ans pendant lesquels Henri, devenu cacique, fit respecter son Etat, comprenant le Bahoruco, la haute plaine de Neybe et l'Etang qui prit de lui le nom d'Henriquille. Il avait 400 guerriers armés à l'euro-péenne. En 1533, Henri fit la paix avec les Espagnols. On lui envoya Las Casas, son ancien ami, qui le conduisit à Azua avec les siens. Henri signa le traité à Santo-Domingo, et choisit pour résidence le canton de Boya dont il fut déclaré prince héréditaire, exempt de tribut.

En 1785, le gouverneur de Bellecombe reconnut l'indépendance d'un nommé Santiago, chef d'une bande d'esclaves marrons qui appelaient ce lieu Doco; le gouverneur lui abandonna sur les confins de la partie espagnole un vaste territoire dans les montagnes de Bahoruco. Le gouverneur de Santo-Domingo, don Isidor, reconnut aussi l'indépendance de ces hommes qui avaient eu la volonté et le courage de résister à la tyrannie. On estimait qu'il y avait à cette époque dans ces montagnes 133 individus indépendants des deux sexes. Il y avait parmi eux des hommes de 60 ans nés sur les lieux. Ils avaient convenu de se retirer de ces montagnes pour aller habiter une commune de la partie française; mais bientôt après le traité fait avec eux, ils changèrent de dispositions à cet égard, sans avoir néanmoins jamais inquiété les habitants, comme ils le faisaient auparavant. Durant le cours de la révolution de 1789, le nombre de ces indépendants grossit considérablement. Pendant l'occupation de l'île par l'armée française, le général Kerverseau envoya au Bahoruco des forces qui les en délogèrent.

Ils passèrent presque tous alors dans les montagnes de Saltrou. En 1793, Memzelle était leur chef. Borel, le colon, l'excita à ravager le Pays-Pourri.

En 1799, Lamour Dérance, guerrier sauvage et indomptable comme ses devanciers, occupait aussi avec ses bandes les montagnes de Bahoruco dans l'indépendance de toute autorité. Après la chute de Rigaud,



dont il était le partisan, Lamour Dérance, fuyant les vengeances de Toussaint-Louverture, en 1801, s'était retiré des hauteurs de Grand-Fond avec sa bande jusqu'aux limites de la partie espagnole, dans les montagnes de Bahoruco. Il vint assaillir Marigot qu'il enleva aux Français.

— En 1802, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, il revint au Grand-Fond et prit parti en leur faveur contre Toussaint-Louverture. Mais après l'affaire de la Crête-à-Pierrot, quand il apprit au Port-au-Prince, où il se trouvait, la déportation de Rigaud, il regagna ses montagnes inaccessibles, n'ayant plus confiance dans les Français; il résolut de se tenir sur ses gardes et de commencer les hostilités contre eux à la première occasion favorable.

Le président Pétion, en 1810, réussit par sa douceur à soumettre les indépendants de Bahoruco à la république, sous les ordres du colonel Lafortune, leur chef, qu'il éleva à ce grade, et auquel il confia le commandement de la commune de Saltrou.

On croyait qu'il n'existait plus d'indépendants au Bahoruco, parce qu'ils ne font pas de mal; mais en 1860, M. Bobadille, chef militaire de Neybe, captura deux nègres marrons, un homme et une femme, descendus de ces montagnes pour marauder dans la plaine, et égarés dans sa commune. Il les dirigea à Santo-Domingo où ils ne tardèrent pas à mourir de chagrin, malgré tous les soins qu'on en prit. Leurs parents et leurs amis dans la montagne, ne les voyant pas revenir, allaient en grand nombre pousser des cris en gesticulant sur un promontoire en face de la plaine, agitant des branches de feuillage, en manière de signal. Le docteur J. B. Dehoux, d'Haïti, a fait une conférence à Paris en 1883 sur ces nègres marrons, dans une séance de la Société d'anthropologie.

Rien ne prouve qu'il n'existe plus d'indépendants au Bahoruco. On les appelle des Viens-Viens.

**Baie-à-Tortue (la).** Baie située sur la côte du département de l'Artibonite, entre celle des Gonaïves et la Grande Saline; elle fait face au N.-O.

Vis-à-vis se trouve le récif de l'île aux frégates.

**Baie d'Andres (la).** Baie dans laquelle se jette la rivière la Bruyelas, dans la République dominicaine.

**Baie d'Aquin (la).** Voyez : Aquin.

**Baie de Baguette (la).** Voyez : Baguette.

**Baie de Bainet (la).** Voyez : Bainet.

**Baie de Barahona (la).** Baie située sur la côte méridionale de l'île d'Haïti, entre la pointe de Barahona et celle d'Avarena, au S.-O. de la baie de Neybe. Elle a fort peu d'étendue. C'est le port de mer de Neybe, situé, comme on sait, dans l'intérieur.

**Baie de Caracol (la).** Baie située entre la pointe Jacquezy et celle de Caracol dans l'arrondissement du Trou.

Christophe Colomb lui donna le nom de Port-de-la-Nativité. Elle est large et belle, et fait face au N. Plusieurs cours d'eau s'y jettent.



L'entrée en est obstruée par un long haut fond s'étendant de l'E. à l'O. qui ne laisse accès qu'aux navires de faible tirant d'eau.

Dans le voisinage il y a des coupes de bois d'acajou. L'embarcadère de la commune de Caracol, où l'on embarque les denrées des quartiers avoisinants sur deux points éloignés l'un de l'autre de 360 toises, est situé dans la baie de Caracol.

(Voyez la carte au mot Caracol.)

**Baie de Cavaillon (la).** Voyez : Cavaillon, — Baie du Mesle.

**Baie de Cayemite (la) ou Durot.** Baie située sur la côte occidentale du département du Sud, entre les îlots à Fourcault et la presqu'île des Baradères, dans la commune de Pestel.

Les cafés de ce canton avaient la réputation d'être les plus beaux de l'île et les plus productifs. Les arbres donnaient en moyenne jusqu'à cinq livres chacun. Voyez la carte au mot Cayemites.

**Baie de Cromwell (la).** Voyez : Saint-Louis du Sud.

**Baie de Dalmarie (la).** Voyez : Dalmarie.

**Baie de Henne (la).** Ancien quartier de l'arrondissement du Môle Saint-Nicolas, situé sur la côte occidentale d'Haïti, entre la pointe du Paradis et celle de Henne, faisant face au S.-E., dans la section rurale de Citronniers Marre Rouge, seule section rurale de la commune de la Baie de Henne. La terre y est fort peu cultivée à cause de sa mauvaise qualité.

Le village est assis au fond de la baie de Henne sur une bande de terre formée de dépôts arénacés. Un petit ruisseau se jette sur le rivage.

Par la loi du 3 juillet 1889, le gouvernement provisoire du Nord en fit une commune de 5<sup>e</sup> classe. Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la Constituante aux Gonaïves pour l'élection du général Hippolyte à la présidence fut Tertullien Champagne.

Le tribunal de paix et les écoles relèvent, le premier de la juridiction du tribunal civil de Port-de-Paix, les secondes de l'inspection scolaire de Port-de-Paix. Les fonctionnaires relèvent de l'administration financière de Port-de-Paix.

L'Etat possède dans cette commune 14 emplacements dans la Grande Rue, 12 rue Saint-Joseph, 11 rue Saint-Michel, 6 rue de la Place, 10 rue de la Liberté, 16 rue du Fond-Roulette, occupés par des fermiers, la plupart sans titre.

Déjà, en 1837, les habitants de la Baie de Henne, presque tous des pêcheurs et des marins, avaient fait une pétition aux Chambres pour demander l'érection de leur quartier en commune de 5<sup>e</sup> classe. La Chambre des communes vota un projet de loi leur accordant leur demande, lequel projet a été rejeté par le Sénat sur l'observation de l'exécutif, vu l'exiguïté des ressources financières du pays.

La Baie de Henne est renommée pour ses poissons secs, ses salines productives, ses chevaux, ses gibiers. L'embarcadère sert aux habitants et aux produits de Bombardopolis.

Commerce de campêche. Construction de bateaux pour le cabotage. Débouché : Gonaïves.

Population de la commune : 5.000 âmes. — La garnison se compose



d'une compagnie de gendarmerie créée par la loi du 10 septembre 1890, d'une compagnie d'artillerie, d'une de police administrative, de la police rurale et de la garde nationale à pied et à cheval.

**Baie de Higuey (la).** Voyez : Higuey.

**Baie de Jacmel (la).** Voyez : Jacmel.

**Baie de Jérémie (la).** Voyez : Jérémie.

**Baie de l'Acul (la).** Voyez : Acul.

**Baie de l'Ecu (la).** Deux petites baies situées sur la côte entre Port-de-Paix et Jean-Rabel, dans le département du Nord-Ouest, donnant face au N.-O. Ce sont le Grand-Port-à-l'Ecu et le Petit-Port-à-l'Ecu. L'entrée en est étroite, et l'intérieur peu étendu. Les navires sont obligés de mouiller au milieu de la baie, parce que le fond du rivage s'étend assez loin sans eau.

Raquettes, opuntia, gaïac, ébène, gris-gris.

Sources d'eau ferrugineuse.

☞ Les salines naturelles du Grand et du Petit-Port-à-l'Ecu produisent au printemps un sel très blanc et d'une cristallisation régulière.

— Christophe Colomb, après avoir atteint la baie du Môle Saint-Nicolas, s'y rendit le 8 décembre 1492. Il parvint à communiquer avec les habitants de l'île au moyen d'une femme que ses agents avaient gagnée.

Voyez : Grand-Port-à-l'Ecu, — Petit-Port-à-l'Ecu, — Ecu, — Port-à-l'Ecu.

**Baie de Limonade (la).** Voyez : Limonade.

**Baie de Mancenille (la).** Grande baie située entre la pointe de Jacques et le Fort-Liberté, dans le département du Nord, faisant face au N.-O. Les rivières du Massacre, limite dans le Nord des deux républiques d'Haïti et dominicaine, et de Laxavon se jettent dans cette baie à quelques lieues à l'E. du Fort-Liberté. Autrefois la rivière du Grand Yaque s'y jetait aussi, mais son embouchure actuelle se trouve plus au sud, et ses eaux inondent une grande portion de terre de la baie de Mancenille.

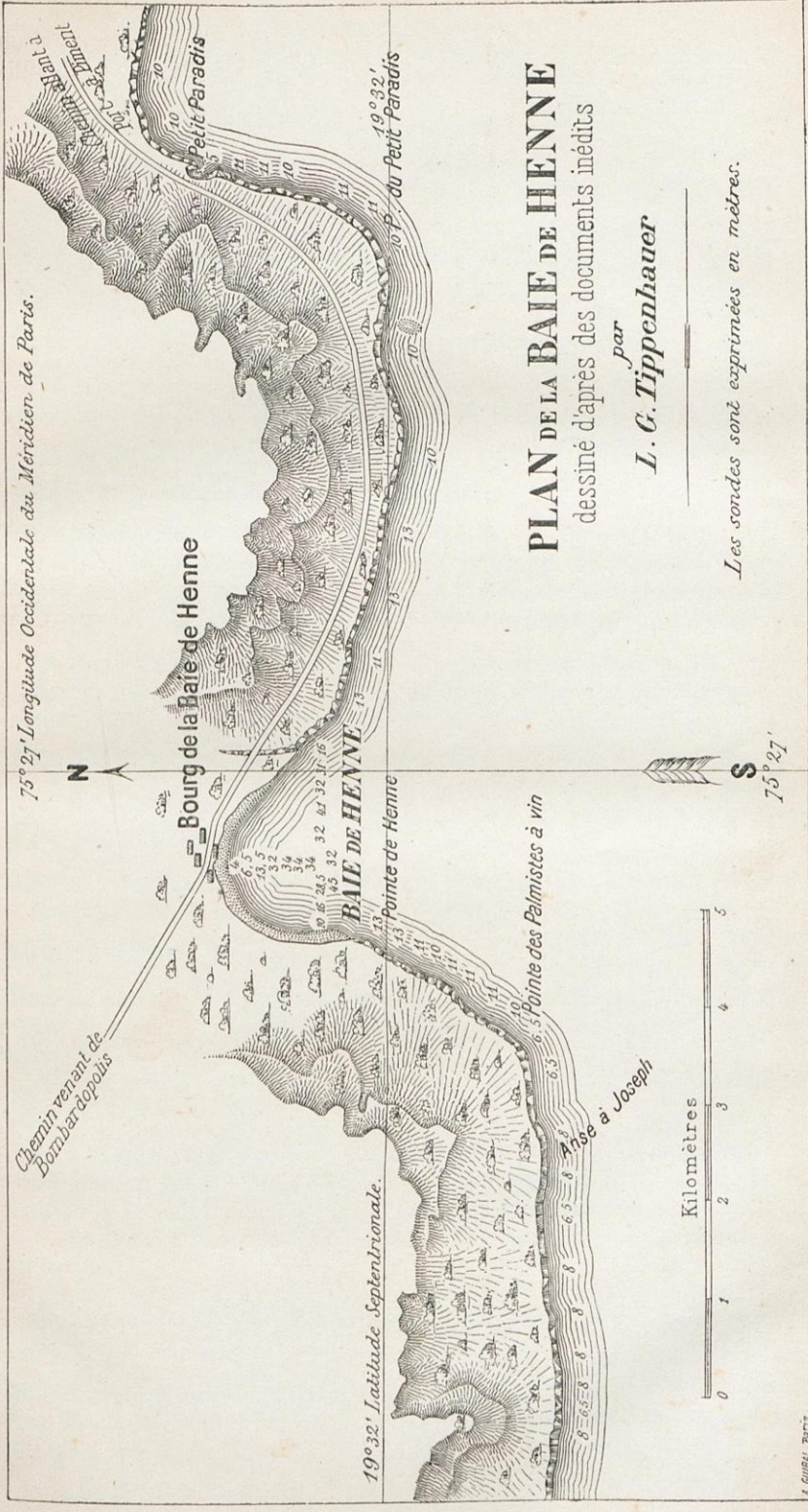
On exploite sur ses bords des forêts d'acajou de la République dominicaine.

— En juillet 1695, vingt-quatre voiles anglaises et espagnoles, portant 4.000 hommes, abordèrent à la baie de Mancenille et furent rejointes par 2.000 Espagnols sortis de Santo-Domingo, pour combattre les Français. Ces alliés culbutèrent les Français, s'emparèrent de Port-de-Paix et ravagèrent le Nord.

— En février 1802, la division Rochambeau, de l'expédition Leclerc, atteignit les rives de la baie de Mancenille au fond de laquelle est bâtie la ville de Fort-Liberté.

— En octobre de la même année, lors de l'insurrection de Pétion, de Clerveaux, de Christophe au Haut-du-Cap, 800 indigènes de la 7<sup>e</sup> coloniale furent noyés par les Français dans la baie de Mancenille. Le commandant Philippe Guerrier, alors chef du 3<sup>e</sup> bataillon de la 7<sup>e</sup>, se sauva miraculeusement, et alla rejoindre les insurgés. Il devint président d'Haïti en 1844.





*75°27' Longitude Occidentale du Méridien de Paris.*

*Chemin venant de Bombar-dopolis*

**Bourg de la Baie de Henne**

**BAIE DE HENNE**

*19°32' Latitude Septentrionale.*

*Pointe de Henne*

*Pointe des Palmistes à vin*

*Pointe à Joseph*

Kilomètres

*Les sondes sont exprimées en mètres.*

**PLAN DE LA BAIE DE HENNE**

dessiné d'après des documents inédits

par **L. C. Tippenhauer**







— En 1888, pendant la prise d'armes des Nordistes, les navires du gouvernement, bloquant le Cap, allaient prendre mouillage dans la baie de Mancenille.

**Baie de Miragoâne (la).** Voyez : Miragoâne.

**Baie de Monte-Christ (la).** Voyez : Monte-Christ.

**Baie de Neybe (la).** Voyez : Neybe.

**Baie de Petit-Goâve (la).** Voyez : Petit-Goâve.

**Baie de Port-au-Prince (la).** Voyez : Port-au-Prince.

**Baie de Saint-Louis (la).** Voyez : Saint-Louis du Sud, — Baie du Mesle.

**Baie de Saint-Marc (la).** Voyez : Saint-Marc.

**Baie de Samana (la).** Voyez : Samana.

**Baie des Baradères (la).** Voyez : Baradères.

**Baie des Flamands (la).** Voyez : Flamands, — Baie du Mesle.

La baie des Flamands est un poste militaire de l'arrondissement d'Aquin, situé dans la section rurale des Flamands, commune de Cavailon. Le fort Gaubé, placé à l'E. de la baie, commande la rade des Cayes.

**Baie des Flèches (la).** Baie située dans la baie de Samana. La rivière Yuna s'y jette par plusieurs embouchures, ainsi que le Naranjo, et plusieurs autres rivières. Voyez : Samana.

**Baie des Gonaïves (la).** Voyez : Gonaïves.

**Baie des Irois (la).** Voyez : Irois.

**Baie des Moustiques (la).** Voyez : Moustiques.

**Baie des Perles (la).** Baie située dans le voisinage de Savana-la-Mar, sur la côte S. de la baie de Samana (Voyez ce mot).

**Baie de Tiburon.** Voyez : Tiburon.

**Baie d'Ocoa (la).** Baie située sur la côte méridionale de l'île, entre les pointes d'Ocoa et de Viejo; elle fait face au S.-O. Ses eaux sont profondes.

Plusieurs rivières s'y jettent, entre autres la rivière Ocoa. Les salines de la baie d'Ocoa fournissent du sel à Bani.

**Baie d'Orange (la).** Première section rurale de la commune de Saltrou, arrondissement de Jacmel. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale de Corail-Lamothe. Ecole rurale.

C'est réellement le pays des oranges; il y en a partout et de toutes sortes.

L'Etat y possède 35 carreaux de terre occupés par des fermiers. On y produit beaucoup de café; les habitants sont de bons chasseurs, ils sont éveillés et laborieux.

**Baie d'Orange (la).** Autre baie située à l'O. de l'île-à-Vache, près des Cayes. Les pilotes du port des Cayes vont prendre les navires à la baie d'Orange.



**Baie du Camp-de-Louise (la).** Voyez : Camp-de-Louise.

**Baie du Cap-haïtien (la).** Voyez : Cap-haïtien.

**Baie du Fort-Liberté (la).** Voyez : Fort-Liberté, — Baie de Manceville.

**Baie du Grand-Goâve (la).** Voyez : Grand-Goâve.

**Baie du Mesle (la).** Grande et belle baie située entre la pointe à Paulin et les îlots appelés les Magasins, dans l'arrondissement des Cayes. Elle fait face au sud. La baie du Mesle, celles des Flamands, de Cavaillon et de Saint-Louis forment une seule et vaste baie, dont les deux premières sont des ports bien abrités de l'arrondissement des Cayes.

Voyez : Petite Baie du Mesle.

**Baie du Môle (la).** Baie située dans le département du Nord-Ouest, entre le cap Saint-Nicolas et le Cap-à-Foux. Elle a environ cinq milles et demi de longueur sur trois et demi de largeur. La presqu'île du Môle couvre le port et la baie au nord.

**Baie du Parc (la).** Voyez : Gonâve.

**Baie écossaise (la), ou de Cobsec.** Baie large et de forme triangulaire, située à l'E. de l'île, entre le Vieux-Cap-Français et le Cap Cabron, dans la République dominicaine.

Les rivières Nagua et Boba s'y jettent.

**Baie (la Grande).** Baie située sur la côte S.-E. de l'île de la Gonâve, et au N.-O. de la Petite Gonâve.

**Baie Racrot (la).** Baie située entre les pointes du Lagon et des Pièges, dans la commune de Saltrou. Elle est de peu d'étendue, et fait face au S.-O.

**Baiklet.** Voyez : Békly (Carte de Caracol).

**Baillac.** Habitation située dans la section rurale des Sarrazins, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre en friche, et 5 affermés à des particuliers. — Coton.

**Baillando.** Rue à Saint-Marc, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

**Baillergeau.** Habitation située dans la section rurale de Martissant, commune de Port-au-Prince.

**Bailly.** Habitation située dans la section rurale du Haut-du-Cap, commune du Cap-haïtien.

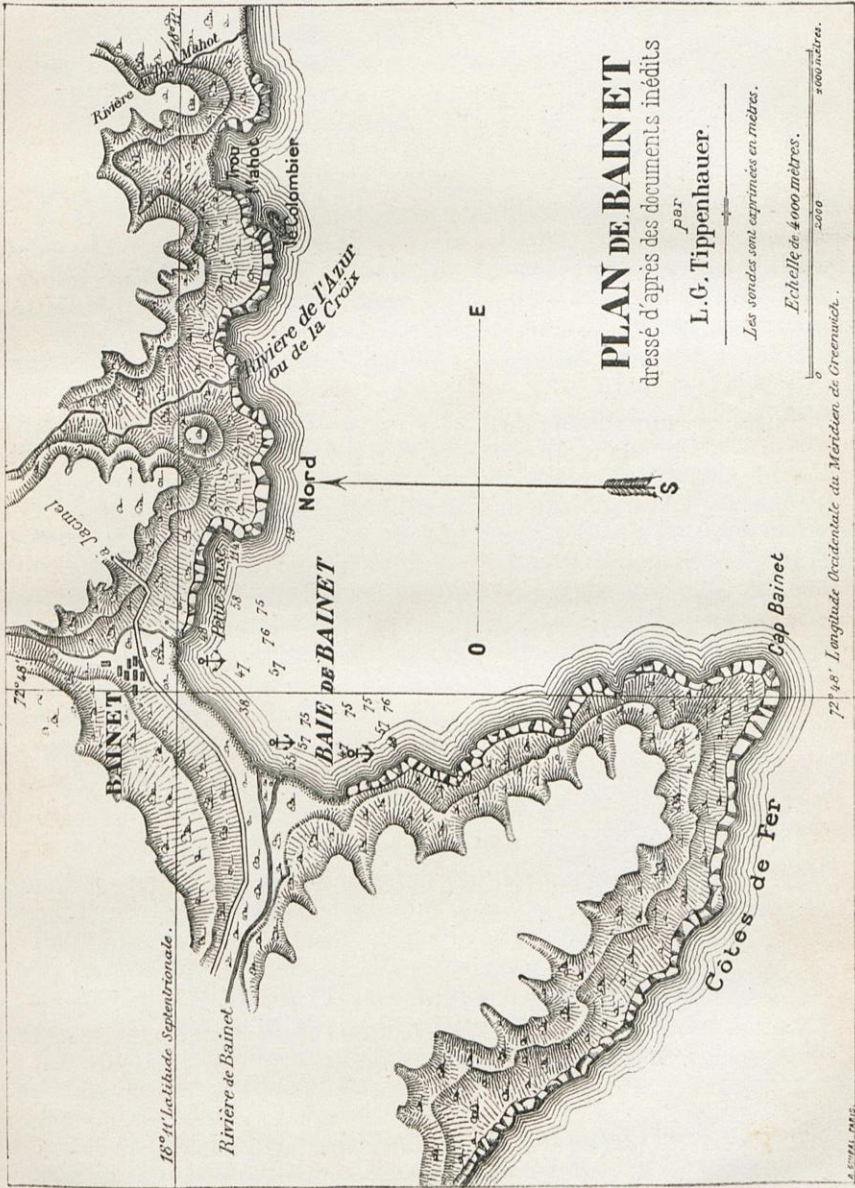
**Bail-y-Bahon.** Neuvième section rurale de la commune de la Grande-Rivière du Nord. Ecole rurale.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par les héritiers du général Séide Thélémaque, fermiers.

**Bain-Domingue.** Propriété située près du fort Sainte-Claire à Port-au-Prince. Sources d'eau chaude. — Guildive.

**Bain Leclerc.** Voyez : Source Leclerc.











**Bainet.** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement de Jacmel. Contient 9 sections rurales qui sont :

- La 1<sup>re</sup>, de la Brésilienne ;
- La 2<sup>e</sup>, de Trou-Mahot ;
- La 3<sup>e</sup>, de la Vallée ;
- La 4<sup>e</sup>, de Gandou ;
- La 5<sup>e</sup>, du Bas de la Croix ;
- La 6<sup>e</sup>, du Bas de Gandou ;
- La 7<sup>e</sup>, du Bas des Gris-Gris ;
- La 8<sup>e</sup>, du Bras gauche de Bainet ;
- La 9<sup>e</sup>, des Orangers.

Population : 12.000 âmes. — Un député.

En 1890 il y a eu 1.509 naissances dont 355 légitimes et 1.154 naturelles, 45 décès et 120 mariages.

La baie de Bainet, large et profonde, est située entre le cap de Bainet au S.-O. et le morne de la Croix à l'E. ; elle fait face au sud. Elle a 3.000 mètres d'ouverture sur 1.860 de profondeur, sans aucun récif sur une côte qui en est remplie. C'est de là que lui vient le nom de *Baïnette*, dégénéré en Bainet.

L'église est en construction : en 1892, l'Etat lui donna 3.000 gourdes. Fête patronale, le 29 juin, à la Saint-Pierre.

La garnison de la commune se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de ligne de Jacmel, de la police rurale et de la garde nationale à pied et à cheval.

Des sources nombreuses arrosent les habitations de l'intérieur et des mornes, et les rivières de Bainet et de la Croix ou de l'Azur, de Corail leur donnent une grande fertilité.

Le sol, très accidenté, contient de la stéatite, des ocrés et des tuffeaux, de la bonne craie des deux côtés de la rivière, des grottes et des cavernes curieuses.

Bainet produit en moyenne par an :

1.500.000	livres de café,
1.200.000	» campêche,
45.000	» coton,

des bois de construction variés, des abeilles, des pintades sauvages, d'excellent tabac, et des vivres en abondance.

On y fabrique des chapeaux de paille et des pipes de terre.

Débouché naturel : Jacmel, par terre et par mer.

La Loge de l'Orient de Bainet s'intitule : Le Triomphe de la Persévérance n° 43, relevant du Grand Orient d'Haïti.

Les habitations caféières Villard et Montra dans cette commune furent mises en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

La loi du 25 avril 1817 et celle du 20 novembre 1821 fixent la distance légale de cette commune à la capitale à 25 lieues.

En 1824, le président Boyer fit diriger à Bainet un grand nombre d'immigrants cultivateurs américains de la race noire.

La Grande Rivière de Bainet ou l'Eau Moreau, qui tarit quelquefois, a pour principaux affluents : les rivières de l'Ilet (à 7 kil. de son embouchure), de Massacre, de Boucan-Bélier, des Orangers (à 5 kil. de son



embouchure), du Petit-Bras et de Pimentère. Elle vient des hauteurs de Petit-Goâve, d'une lagune appelée l'Étang Durissy, se rencontre près de Bainet avec une autre lagune nommée Lagon, et s'en sépare à une courte distance pour se jeter dans la baie au S. de Bainet. Le Lagon est formé de sources souterraines qui percent à une petite distance du village ; ces sources sont alimentées par les eaux qui viennent des hauteurs de la section rurale de Gandou en passant sous terre. Les eaux du Lagon sont chargées d'une quantité immense de varechs où vivent en grand nombre toutes sortes de poissons d'eau douce.

L'Etat possède dans cette commune 36 habitations, 624 carreaux de terre occupés par des fermiers, et estimés à 1.866 gourdes par an.

Le tribunal de paix de Bainet relève de la juridiction du tribunal civil de Jacmel ; les écoles, de la circonscription scolaire de Jacmel ; les fonctionnaires sont payés par l'administration financière de Jacmel.

Le conseil communal reçoit une subvention du budget du ministère de l'Intérieur pour pouvoir s'administrer, ses recettes étant insuffisantes.

La poste arrive de Jacmel le mardi par un courrier à pied, et repart tout de suite pour la même destination.

*Histoire.* — Les premiers établissements de la commune de Bainet remontent au temps de la Compagnie de Saint-Domingue qui l'avait dans son territoire. Son sol est montueux et entrecoupé par des ravines profondes.

— En 1791, les affranchis de Bainet étaient si puissants que les blancs qui l'habitaient n'avaient jamais osé envoyer de députés à l'assemblée coloniale du Cap.

— Polvéreal fit emprisonner Faubert, commandant de Bainet, pour avoir défendu aux esclaves, devenus libres par l'acte d'émancipation générale, en 1793, de sortir des limites de son commandement.

— Lors du siège de Jacmel par Toussaint-Louverture, en novembre 1799, la garnison de Bainet sous les ordres de Geoffroi, colon blanc, assailli de toutes parts par les insurgés de Lafortune, Conflant et Gilles Bambara, évacua le bourg et rentra à Jacmel. Peu de jours après, Bainet fut réoccupé par Borgella, jeune officier de l'armée de Rigaud.

Après l'évacuation de Jacmel, le 22 avril 1800, Dessalines, guidé par le commandant Conflant, s'enfonça dans les gorges des montagnes, résolu à s'emparer de Bainet avant d'atteindre le sud. A la tête d'une nombreuse armée, il traversa la Grande-Colline, et laissa à sa gauche le poste Larivoire qu'occupait l'ennemi. Après avoir atteint le pied de la montagne de Grand-Goâve, il gravit de nouveau la Grande-Colline, tourna Larivoire, et campa dans le grand chemin de Bainet.

Dans la nuit du 22 au 23 avril, les Rigaudins évacuèrent le camp Larivoire ; ne pouvant se diriger sur Bainet dont les environs étaient inondés des masses de Dessalines, ils se replièrent sur le Grand-Goâve par la Grande-Colline. Toutes les redoutes qui couvraient le bourg de Bainet ayant été enlevées, Dessalines marcha sur cette place le 24 avril à la tête de 12.000 hommes. Il n'y avait à Bainet que 150 hommes du 3<sup>e</sup> régiment du Sud ; cette garnison, trop faible pour soutenir un siège, évacua le bourg après l'avoir brûlé, et culbuta la 10<sup>e</sup> du Nord, composée de 2.000 hommes, qui avait tenté de lui barrer le passage. Le lendemain, la 10<sup>e</sup> prit possession de la place qui n'était qu'un monceau de ruines. Les Rigaudins avaient pris la route des Côtes-de-Fer.



Dessalines et Laplume se mirent à leur poursuite avec 4.000 hommes; ils rencontrèrent à une lieue de Bainet le bataillon du 3<sup>e</sup> du Sud, retranché dans le grand chemin. Les Rigaudins chargèrent à la baïonnette; ils virent l'armée de Toussaint-Louverture prendre la fuite, laissant 200 hommes sur le champ de bataille. Les Rigaudins reprirent position dans leur retranchement. Dessalines marcha de nouveau contre eux avec 8.000 hommes. Devant le nombre, ils retraitèrent pour se rallier à une lieue du champ de bataille. Dessalines entra à Bainet pour laisser ses troupes se refaire un peu. De là, il partit le 28 avril et se dirigea sur Grand-Goâve où étaient établis les postes avancés des Rigaudins.

— En décembre 1802, le colonel Gilbon commandait les insurgés des mornes de Bainet contre les Français.

Voyez : Baie de Bainet, — Cap de Bainet.

**Bajabonito.** Rivière de la République dominicaine où se jettent, dans le district de Puerto-Plata, les rivières (à gauche) Perez, l'Oran, la Quebrada Honda, la Lavas ou Lajas, le Capitan, le Cardovin et (à droite) l'Obispo. Elle a un cours de 62 kil.; on l'appelle aussi Isabelle; elle descend du pied du Chicharron (chaîne de Monte-Christ), arrose les parties occidentales du district de Puerto-Plata, le côté E. de celui de Monte-Christ, et se jette dans l'océan Atlantique au port de Colon. La Loma Vesada se poursuit au delà de l'embouchure du Bajabonito jusqu'à la Loma Rusia. La présence de l'ambre a été dénoncée dans le Bajabonito le 21 mars 1888 à 1 mille de l'embouchure de l'Obispo, puis au N.-N.-O. jusqu'à l'arroyo Seco et de sa confluence avec le Rio Maimon jusqu'à la côte. Du premier point à l'O. jusqu'à la deuxième passe du Bajabonito, 5 milles, jusqu'à la côte Nord.

**Bajada Grande (la).** Montagne d'où prend sa source la rivière de Boca-Cachon, dans la république d'Haïti. C'est la montagne des Grands-Bois.

**Bajotte.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de la Plaine-Céleste, commune des Grands-Bois.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Balan.** Habitation située dans la commune de Quartier-Morin, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Balan.** Habitation sucrière située dans la plaine du Cul-de-Sac, sur le bord S.-O. de l'Etang-Saumâtre, commune de la Croix-des-Bouquets. C'est l'endroit le plus convenable pour débarquer les bois d'acajou transportés dans l'Etang par canots de la partie de l'Est, et destinés à être embarqués au Port-au-Prince pour l'étranger, parce que c'est le point le plus rapproché de la capitale. Chaque fois qu'il est question d'établir un chemin de fer dans la plaine du Cul-de-Sac, on parle de Balan comme tête de ligne.

**Balancé.** Morne situé près de la Soufrière. (Voyez ce mot.)

**Balandra.** Voyez : Samana.

**Baleines (les).** Pointe où commence la baie de Dalmarie, pour aller reconnaître le cap Dalmarie, dans l'arrondissement de la Grande Anse.



Les rochers connus sous le nom de Baleines, près de l'Anse-d'Hainault, sont à 18° 29' 54" de latitude N. et 76° 55' 6" de longitude O. du méridien de Paris.

**Balinette.** Habitation située dans la section rurale de Bayes, commune de Mirebalais, sur laquelle l'État possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée. On y produit du coton, du café et des vivres.

**Balisiers (les).** Troisième section rurale de la commune des Abricots, arrondissement de la Grande Anse.

**Balisiers (les).** Rivière de la commune des Abricots, qui se jette dans la rivière des Abricots à 3 kilom. avant son embouchure. Son cours est de 4 kilom. de long.

**Baliverne.** Cinquième section rurale de la commune de Dalmarie, arrondissement de Tiburon.

L'État y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Cambon, 10 carreaux de terre, Gouéselle 37, et un reste indéterminé.

Le poste militaire de la Petite-Rivière de Dalmarie est situé dans cette section rurale.

**Balix.** Habitation située dans la section rurale de l'Abacou n° 4, commune de Port-Salut.

L'État y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Balix Macaya.** Habitation située dans la section rurale de l'Abacou n° 2, commune de Port-Salut.

L'État y possède un demi-carreau de terre occupé par un fermier.

**Ballard.** Habitation située à Trianon, commune de Mirebalais.

**Ballemet.** Habitation située dans la commune de Mirebalais.

En décembre 1802, le colonel Paul Lafrance qui commandait à Mirebalais pour les Français, accompagné de David Troy, noir, ancien officier de Rigaud, très attaché au parti de la France, dirigea une de ses colonnes sur l'habitation Ballemet pour enlever les denrées qui y étaient emmagasinées.

Guillaume Fontaine, que Dessalines avait établi à la Petite Montagne, poussa une reconnaissance jusqu'à Ballemet; il dut se retirer après avoir fait sur les Français une décharge meurtrière de mousqueterie.

**Ballotte.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis, appartenant à l'État.

Contenance indéterminée.

**Balmètre ou Balomètre.** Habitation située dans la section rurale de Bayes, commune de Mirebalais.

**Balsamo.** Pointe et baie situées près de la baie de Monte-Christ.

**Balthazar.** Habitation située dans la section rurale de Laurent, commune des Cayes.

L'État y possède 12 carreaux de terre occupés par des fermiers



**Balthazar.** Habitation située dans la section rurale de l'Azile, commune d'Aquin.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

C'est la même habitation que la précédente, dont une partie tombe dans la section rurale de Laurent, et une autre partie dans celle de l'Azile, dans les deux communes contiguës des Cayes et d'Aquin.

**Balza.** Petit cours d'eau qui se jette dans la mer à l'E. de Monte-Christ.

**Bambou Trinquant.** Habitation située dans la section rurale de Haut-Cahos, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre et un reste, occupés par des fermiers.

**Bamby.** Fort situé en avant de la Grande-Rivière du Nord sur le sommet d'un morne presque inaccessible. Les Espagnols s'en étaient emparés. Moïse, lieutenant de Toussaint-Louverture, attaqua ce fort le 3 janvier 1795 et ordonna aux troupes franches du Dondon d'y monter à l'assaut. Les soldats de ce corps, sans répondre au feu de l'ennemi, le fusil sur le dos, grimpèrent le long du morne, à travers la mitraille et les balles de la fortification qu'ils enlevèrent à la baïonnette.

**Bananier Colas.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Fond-Ramier, commune de Port-de-Paix, appartenant à l'Etat.

Contenance indéterminée.

**Banao.** Village d'environ 1.000 habitants, construit par Christophe Colomb en 1494 pour la surveillance des mines d'or découvertes dans ses alentours. Commune relevant de la province de la Vega (République dominicaine). Il est placé sur les bords de la rivière de Jayna. Aux alentours, les chaînes de montagnes du Cibao sont étroites et basses; les vallées sont longues et larges. Un chemin qui mène à travers la gorge de montagnes qui joint les vallées de Jayna et de Maimon, passe à Banao et atteint, dans la savane de Laguneta, un point élevé. Mines étendues de cuivre.

**Bancs (les).** Voyez : Quartier des Bancs.

**Bande du Nord (la).** Poste militaire de l'arrondissement du Cap-haïtien, commune du Cap-haïtien, situé dans la section rurale du même nom. Ecole rurale.

L'Etat possède dans ce poste militaire des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Rival, 35 carreaux de terre, Jouissan, Morne Roc, Petit Quartier, Duclos 4, Grand Coco, Matailler Charbonnier 15, Platon François 50, Dupré 2, Bois-Roi 4 1/2, Belle Moïse 50, Saint-Martin-Grands-Bois 50, Bois-Philippe 500, Petit Lambert 200, Bertrand 4 1/2, Labory 6.

**Bande du Nord (la).** Première section rurale de la commune du Cap-haïtien. Le poste militaire de la Bande-du-Nord s'y trouve. Le fort Bélair qui a joué un si grand rôle dans les guerres de l'Indépendance, et en dernier lieu pendant l'insurrection de Salnave en 1865 au Cap-haïtien, se trouve aussi dans le territoire de cette section rurale.



L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Petit-Jardin, Grand Coco, 4 1/2 carreau de terre, Méranne 5, Motion 5, Grand Médisant, Gourleau 4 1/2, Dames Religieuses 6, Anavase 1, Dubuisson, Coco-Bois 6, la Manauve 1, Marchand, Métailler 3, Orfèvre 12, Rival 5, Petit-Faine 3, et Navarre.

**Bandolle.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Bani.** Ce village de la République dominicaine est placé au milieu d'une plaine dont la surface est d'environ 300 kilomètres carrés, et à 500 mètres de la rive gauche de la rivière de Bani, sur la route d'Azua à Santo-Domingo. Cette situation est l'une des plus agréables pour la vue et pour la santé; le voisinage de la rivière et l'élévation de cette plaine en rendent l'air très sain. Le Mont Tina projette ses rameaux jusque dans cette plaine.

Le 6 septembre 1883, un ouragan occasionna de grands dégâts dans ce village.

La commune relève de la province de Santo-Domingo. La rivière de Bani se jette à la mer au S. du village. Des hattes sont établies dans la plaine qui mesure 50 kil. de long sur 5 à 15 de large, et dont la population est assez considérable. Elle fournit le bel acajou de Nisao, du gaïac, peu de café, du sucre, des cuirs, et du sel que l'on tire des salines de la baie d'Ocoa. Les ânes de Bani sont réputés parmi les meilleurs. Le territoire de la commune est très fertile.

Or, diamant, jaspes de diverses couleurs, porphyre, grès d'un grain fin, marbre, talc, plâtre. Il y a des mines de cuivre à Recodo, dans cette commune. On y exploite du gypse et de l'albâtre.

En 1824, le président Boyer y fit diriger un grand nombre d'émigrants cultivateurs américains de la race noire.

La loi du 19 avril 1825 portait cette commune à la 6<sup>e</sup> classe pour les patentes. Le premier citoyen qui l'ait représentée à la Chambre des communes au Port-au-Prince, après la réunion de l'Est à la République d'Haïti, fut Echevarria. A cette époque, le colonel Hugu commandait à Bani.

Les Haïtiens y avaient fondé la loge maçonnique la Philanthropie n<sup>o</sup> 10 du Grand Orient d'Haïti.

**Bani (el).** Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles, à l'E. du Nisao.

**Banic.** Petite rivière qui se jette dans la Petite-Rivière de Saint-Marc. Elle tarit.

**Banica.** Village dominicain de la province d'Azua, qu'il ne faut pas confondre avec Bani. Il a été fondé en 1504 par Diego Velasquez qui commandait alors la partie sud de l'île, et qui chassa les Indiens réfugiés dans la montagne de Bahoruco. Après avoir été le conquérant de l'île de Cuba, il prépara la conquête du Mexique.

Il est assis non loin du confluent du Tosino avec l'Artibonite dans la partie la plus riche du pays en sources minérales sulfureuses. A cette époque, ce bourg était sans doute bien peuplé; depuis, il a déchu comme tous les établissements des Espagnols dans cette partie rappo-



chée des frontières haïtiennes. Il est placé sur la rive gauche de l'Artibonite dans une savane qui est très jolie. Il n'y a qu'une vingtaine de maisons couvertes en tache de palmiste. On élève beaucoup de bestiaux dans la plaine de Banica, et l'industrie, il y a quelques années, utilisait les eaux de l'Artibonite pour le transport des bois d'acajou qu'elle retirait de cette commune et des communes avoisinantes. A 8 kilomètres de Banica, sur la pente d'une colline au milieu d'une forêt, se trouvent quatre sources d'eaux thermales sulfureuses, voisines les unes des autres, qui ont la propriété de guérir beaucoup de maladies qu'on pourrait croire incurables si des malades n'avaient dû leur complète guérison à leurs eaux bienfaisantes. Leurs propriétés sont à peu près les mêmes que celles des eaux de Capois à Port-à-Piment. Comme ces dernières, elles manquent d'un établissement convenable et d'un bon médecin pour diriger le traitement des malades qui y vont malgré cet inconvénient. L'époque la plus convenable est d'octobre à mai, à cause des pluies considérables des autres mois. La première des quatre sources, appelée *Taureau* (anciennement Grand Bain), mugit comme un taureau. L'eau est chaude : on y peut faire cuire un œuf. Elle marque 21,3° Celsius. La deuxième, du nom de *Saint-Joseph* (anciennement Petit Bain), fait entendre un léger murmure : on ne s'en sert presque pas à cause de la crainte qu'inspire le limon qui la tapisse. Elle marque 16,3° C. La troisième, dite *Cantine* (anciennement même nom), est la plus agréable. On y prend son bain avec délices dans une maisonnette construite dessus. Elle mesure 13,8° C. La quatrième, la *Santa-Lucia* (anciennement Bain des Rois), est tiède et convient aux maladies des yeux. Sa température est de 12,5° C.

Après avoir pris un bain à ces sources, on éprouve une grande lassitude et le besoin de se reposer : l'appétit vient. — Pendant les plus grandes chaleurs, la température de l'air en cet endroit ne s'élève pas au-dessus de 28,8° C.; dans la nuit elle s'abaisse jusqu'à 17,5° C. L'analyse chimique n'a pas constaté des sels acides ni d'acide sulfurique, ni des sélénites, ni du fer. Aux parois de la source se précipitent des fleurs de soufre en grande quantité. L'eau est très claire, mais elle a un mauvais goût et une puanteur désagréable qui se répand au loin. Il y a du sel de Glauber et une petite quantité de pétrole. En 1766, on avait construit autour de ces sources des baraques pour les baigneurs ; ces baraques pouvaient contenir 60 personnes. Ces sources sont très fréquentées. La force salutaire des eaux se fait sentir dans les longues fièvres intermittentes, les obstructions, le scorbut, les maladies de l'estomac, la pituite, la goutte, le rhumatisme, les affections des reins, l'asthme, la paralysie et les affections cutanées. Les eaux purgent légèrement.

Près de la commune de Cerca-la-Source, arrondissement de Vallière, à Banica, dans la section rurale des Ecrevisses, il y a une grotte ayant deux ouvertures et plusieurs compartiments. Il en sort une forte odeur de soufre et de guano. On l'appelle *l'Eglise* : on prétend y avoir vu la sainte Vierge.

A quelques lieues, sur le territoire haïtien, se trouve le fort Biassou qui domine Banica. Au pied du fort coule l'Artibonite.

La vie est à bon marché à Banica où toutes les provisions sont abondantes.



Dans le territoire de Goaba (Goàve) dans cette commune, on trouve le porphyre, l'agate, l'albâtre, le jaspe de toutes les nuances, le soufre en abondance.

Sous le président Boyer, cette commune n'était pas admise à élire un député à la Chambre des représentants. Elle faisait partie du département du Sud-Est.

Les plaines de Banica, de Saint-Jean et de Hinche, appelées aussi Vallée de Saint-Thomas ou de Goàve (Goaba), ont 800 kilomètres carrés de surface. Les bestiaux qu'on élève dans ces gras pâturages forment aujourd'hui la principale branche d'industrie de ces lieux. Les coupes de bois d'acajou sont abandonnées ou épuisées.

La rivière qui est propre à la commune prend le nom d'Oncéano, et se jette dans l'Artibonite.

— En 1795, le major général anglais Forbes y éleva des fortifications. La garnison était commandée par William Cookburn.

— En juillet 1796, Toussaint-Louverture enleva Banica aux Anglais, qui ne tardèrent pas à revenir réoccuper la place.

Il y a à Banica un méridien qui date de 1795.

**Banica.** Voyez : Onceano.

**Banilejo (el).** Chaîne de montagnes dépendant du Cibao central (République dominicaine), d'où prend sa source la rivière Yuna.

**Bao (el).** Nom de la rivière de Cibao. Chasse de cochons marrons. Près de cette rivière se trouve une montagne très escarpée sur laquelle séjournèrent beaucoup de nègres marrons qui recueillaient de l'or sur le morne. Il existe une mine d'or très riche à partir du bord de la rivière jusqu'au mur de clôture de l'ancien cloître des Franciscains.

Voyez : las Posas.

**Baos (los).** Rivière tributaire de la Maguana (San Juan).

**Baptiste.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de la Plaine d'Orange, commune de Bombardopolis, dont un reste indéterminé appartient à l'Etat.

**Baptiste.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Fond-Jean-Noël, commune de Marigot, de la contenance de 300 carreaux de terre, appartenant à l'Etat.

**Baptiste.** Voyez : Saint-Jean-Baptiste, — Ravine Baptiste.

**Baquet.** Habitation caféière située dans la section rurale de l'Etang-de-Jonc, commune de Pétion-ville.

**Barade.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de l'Îlet-à-Cornes, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

— En 1793, Biassou, jaloux de Toussaint-Louverture, faillit le faire assassiner par le brigadier Thomas, commandant du camp de Barade. Ils combattaient tous les deux dans les rangs des Espagnols.

**Barade.** Habitation située à l'entrée du défilé célèbre de la Ravine à Couleuvres, près des Gonaïves. Position formidable par ses fortifications naturelles.



Le 22 février 1802, Rochambeau, en marchant de Saint-Michel contre la Ravine à Coulevres, s'arrêta à Barade, à l'entrée du défilé, du côté de la montagne. Toussaint-Louverture marcha à sa rencontre, des Gonaïves, avec 600 hommes sous les ordres de Monpoint et de Magny.

De Cocherel à la Ravine à Coulevres il y a trois lieues; le chemin est beau et plat. Il voulait occuper la gorge par laquelle Rochambeau devait déboucher dans la plaine.

Il accéléra la marche de ses troupes, traversa le ruisseau de la Croix, et atteignit à la chute du jour l'entrée de la Ravine. A dix heures du soir, il pénétra dans la gorge.

— Le 6 février 1879, le général Mont Morency Benjamin y prit position avec une troupe de rebelles qu'il souleva contre le président Boisrond-Canal.

**Baradères (les).** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement de Nippes. Contient cinq sections rurales qui sont :

- La 1<sup>re</sup>, de Désobert;
- La 2<sup>e</sup>, de la Grande-Rivière;
- La 3<sup>e</sup>, du Fond-Tortue;
- La 4<sup>e</sup>, de Laurent;
- La 5<sup>e</sup>, de la Rivière-Salée.

Population : 6.000 âmes environ. Il y a eu, en 1890, 355 naissances, dont 40 légitimes et 315 naturelles, 25 décès et 14 mariages. Un député.

La ville des Baradères, située sur la rive droite de la rivière des Baradères et d'une petite rivière qui prend sa source à Mathon, à 2 kil. dans l'intérieur, entre Petit Trou de Nippes et Pestel, a pris naissance dans les troubles de la révolution de 1789, pendant lesquels on y avait construit un fort.

Aux Baradères, ville  
Ceinte de cours d'eau,  
Ainsi qu'un radeau  
Sans cesse immobile,  
Et que, pour cela,  
Queiqu'un l'appela  
La Venise de l'île.

(*SOLON MÉNOS.*)

Les lois du 25 avril 1817 et du 17 octobre 1821 la classaient déjà parmi les paroisses. Son accroissement a continué pendant l'insurrection de Goman, malgré les incursions des insurgés. La place est facile à défendre. On y pénètre par mer en canot en montant la rivière.

Une baie magnifique offre un abri aux navires contre les vents du nord qui règnent une grande partie de l'année sur ces côtes. Plusieurs îlots qui s'y trouvent, appelés Porny, îles à Cabrits, Bréyard, Laurent, Lézard, Jeudi, n'empêchent pas que le mouillage soit très sûr. La baie contient beaucoup de poissons. Elle s'étend entre la presqu'île des Baradères et le Petit Trou de Nippes. Les carets y abondent, dont les écailles trouvent un grand débit à prix élevé dans le commerce. La rivière des Baradères s'y jette. (*Voyez : Baie des Baradères.*)

Les Baradères que le général Alibée Féry appelle

. . . . . Boucan Baradère  
Où on lui servit un repas  
Digne d'un tel embarcadère,

produisent en moyenne par an :



2.500.000 livres de café,  
 2.000.000 » de campêche,  
 3.000 » de coton,

beaucoup de vivres, de fruits, et de poissons secs très estimés.

C'est la commune la plus productive de l'arrondissement.

La plaine comporte 10 kilom. carrés.

Débouchés : Miragoâne et Port-au-Prince par mer. Le port n'est pas ouvert au commerce étranger.

Les Baradères fournissent encore de beaux bois de construction : on y a trouvé de l'ébène. Il y a des carrières de gypse, des ocres jaunes et rouges, et une grotte à stalactites, dite de Mapou.

Le village est exposé aux débordements de la Grande-Rivière qui cause souvent des inondations : elle prend sa source dans les hauteurs de Plaisance (Cavaillon), et se jette à la mer dans la baie des Baradères. Il est arrivé souvent que l'eau s'élève dans les rues jusqu'à 8 pieds au-dessus du sol pendant 48 heures. Les habitants sont obligés alors de se retirer sur le terrain de la Nouvelle Ville, concédé par le gouvernement du président Boyer parce qu'il est situé sur une hauteur. Un pont pour relier les deux portions de la ville est de toute nécessité.

Climat humide et frais.

Le conseil communal ne s'administre qu'avec le concours de l'Etat, ses recettes étant insuffisantes.

L'église date de 1830 ; elle a été réédifiée, et est placée sous le patronage de saint Pierre, dont la fête est le 29 juin ; actuellement elle est en vétusté, ainsi que le presbytère. En 1892, l'Etat leur consacra 4.000 gourdes à cet effet.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de ligne de l'Anse-à-Veau, de la police rurale et de la garde nationale à pied et à cheval.

La distance légale à la capitale est fixée à 40 lieues.

La poste arrive de Port-au-Prince le lundi ; elle revient au Petit Trou deux heures après.

Le tribunal de paix des Baradères relève de la juridiction du tribunal civil de l'Anse-à-Veau ; les écoles, de la circonscription scolaire de l'Anse-à-Veau. Les fonctionnaires sont payés par l'administration financière de Miragoâne.

L'Etat possède dans ce village 16 emplacements dans la Nouvelle Rue, 4 au Portail du Cimetière, et 32 dans la banlieue, occupés par des fermiers.

La Loge de l'Orient des Baradères est le Mont Carmel n° 32, relevant du Grand Orient d'Haïti ; elle a été détruite.

*Histoire.* — Le général Elie Etienne Gérin, qui fut ministre de la guerre de l'empereur Dessalines, habitait les Baradères où il exerçait la profession de caboteur. Il fut un de ceux qui, avec Jourdain, refusèrent, le 1<sup>er</sup> septembre 1790, de prêter le serment de respect aux blancs, prirent les armes, et s'emparèrent de Petit Trou de Nippes.

— Pendant la révolution des Cacos, ce bourg fut le théâtre d'événements sanglants. Siffra, un des chefs piquets les plus féroces, s'en empara, et y commit toutes sortes de déprédations. Brice l'y inquiéta beaucoup. (Voyez : Vencendron.) Delgrace Jacquet, un autre chef



piquet, fut arrêté à Nicolo, dans les hauteurs des Baradères, en avril 1870, quatre mois après le triomphe de cette révolution, et l'exécution du président Salnave. Il a été fusillé à Jérémie en mai.

— Le général Dardignac, qui mourut à Jacmel le 3 août 1889, est né aux Baradères, ainsi que Solon Ménos qui a été ministre de Légitime.

— En 1876, le général Agénor Débrosse campa contre le président Domingue dans le fort des Baradères; il évacua le fort en présence des forces envoyées contre lui, et se donna la mort au Grand-Boucan.

**Baradères (les).** Rivière sur la rive droite de laquelle est assis le village des Baradères dans la baie duquel elle se jette. Elle déborde souvent et cause des inondations.

**Baradères (les).** Presqu'île située dans le département du Sud, arrondissement de Nippes, plus particulièrement appelée le *Bec-du-Marsouin*, à cause de la ressemblance de la pointe avec le bec d'un marsouin. Elle a 20 kilomètres de longueur S.-O. et N.-E., sur une largeur qui varie depuis 750 jusqu'à 3.000 mètres.

On y trouve de très beaux bois de construction et de campêche. Les pêcheurs du poste militaire de Grand-Boucan, de l'arrondissement de Nippes, situé dans la presqu'île, et ceux des rives de la baie des Baradères, y font, au commencement de l'année, la grande pêche des poissons qu'ils salent et qu'ils dessèchent au soleil, et qui servent à la consommation intérieure comme ceux que l'on retire des côtes de la Gonâve.

La presqu'île du Bec-du-Marsouin est à 18° 33' 40" de latitude N. et 75° 53' 27" de longitude O., pris à la pointe Est. (Voyez : Bégouin.)

**Baradères (les).** Isthme qui réunit la presqu'île des Baradères à la Grande Terre, entre la baie des Garçons et le fond des Baradères; il sépare la baie des Baradères de celle de Cayemite. On l'appelle aussi l'isthme du *Bec-à-Marsouin* ou le *Détroit*. Il n'a qu'une largeur de 0.7 kil.

**Baradères (les).** Voyez : Petit Trou de Nippes ou des Baradères.

**Barahona** ou **Baraona.** Petit village situé au fond de la baie du même nom, sur la côte méridionale de l'île, dans la République dominicaine, à l'embouchure de la rivière de Neybe, district de Barahona. Le 6 septembre 1883, un ouragan y fit de grands dommages.

Population : 3.000 âmes.

La baie s'étend de la pointe de Barahona à celle d'Avarena, à l'ouest de la baie d'Ocoa, et près de celle de Neybe. Barahona est le port de mer de Neybe. La rivière de Neybe pourrait facilement être rendue navigable à une grande distance. Le port de Barahona avait fixé l'attention de Toussaint-Louverture qui y faisait commencer en 1802 l'établissement d'un bourg par des troupes du Sud, lorsque l'expédition française parut. On y embarquait beaucoup de bois d'acajou provenant des montagnes de Bahoruco. Ces coupes de bois ne paraissent pas être épuisées.

Sel gemme, talc, plâtre. Bestiaux. Cire, miel.

Aujourd'hui Barahona est un district maritime de la République dominicaine, contenant 9.000 âmes. Il a 4 communes qui sont : Bara-



hona (chef-lieu), las Damas, Henriquillo et Neybe. Le village de Barbacoa s'y trouve. Siège d'un tribunal civil. Le port est très fréquenté.

Les îles de la Béate et d'Alta-Vela dépendent de ce district.

En 1882, la douane de Barahona a accusé à l'exportation :

1 0/0 Môle.....	\$	10 76
10 0/0 rechargement.....		21 52

Les quantités de produits sont :

Acajou, billes.....	97.060
Espinille, pieds.....	2.000
Gaiac, tonneaux.....	448
Acajou fourches, pieds.....	8.000
Fruits, tonneaux.....	80
Miel, gallons.....	7.000

Valeur des exportations : \$ 10.345 70.

Pendant la même année 1882, les importations se sont résumées comme suit :

Nombre des navires, 8.

Droits de vigie.....	\$	8 »
Pratique.....		22 10
Médecin.....		4 »
Ancrage.....		22 10
Entrée.....		22 10
Interprète.....		8 »
Tonnage.....		368 08
Môle.....		43 11
Permis de côte.....		193 03
2 0/0 rechargement.....		103 11
2 0/0 — s/ vapeur.....		44 79
6 0/0 — additionnels..		310 84

**Barahona.** Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles entre les embouchures du Yaque du Sud et du Nayauco.

**Barahona.** Voyez : Baie de Barahona.

**Barateau.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Borgne, commune de Port-Margot.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Barateau.** Habitation située dans la section rurale de l'Abeille, commune de Torbeck.

**Barba.** Voyez : Santa-Barba.

**Barbacoa.** Petit hameau situé au bord de l'Etang-Salé, dans la République dominicaine, district de Barahona.

**Barbacoa.** Montagne dépendant du Cibao central. Hauteur : 1.615 mètres.

**Barbalaco (el).** Rivière tribulaire à gauche de la Maguana (San Juan).

**Barbancourt.** Habitation située dans la commune de l'Arcahaie.



En février 1798, le vicomte Dalzon fut envoyé par les Anglais de l'Arcahaie à la tête d'une troupe de cavalerie contre Dessalines, campé à la digue des Matheux, et contre Christophe Mornay, établi sur l'habitation Lapointe. Ne pouvant les aborder de front, Dalzon traversa l'habitation Barbancourt, et atteignit la barrière de l'habitation Lapointe. Là un combat s'engagea entre les royalistes et les républicains.

**Barbara.** Voyez : Santa-Barbara de Samana.

**Barbara.** Habitation située dans les hauteurs de la Grande-Rivière du Nord.

Le 3 janvier 1795, le lieutenant-colonel Thomas André, sur l'ordre de Toussaint-Louverture, s'empara d'un camp établi par les Espagnols sur l'habitation Barbara.

**Barbe.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 3, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 48 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Barbeau.** Habitation située dans la commune de Léogane; fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

**Barbier.** Habitation située dans la section rurale de Fossé-Naboth n° 2, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Barbleau.** Habitation située dans la section rurale de la Savane-Carrée, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 35 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Barcessa.** Habitation caféière située dans la section rurale de la Plaine-Céleste, commune des Grands-Bois.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Bardeline.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Dalmarie.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers

Production : café, cacao, vivres, fruits.

**Bardès.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Fond-Ramier, commune de Port-de-Paix, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Bardette.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Baie du Mesle, commune de Saint-Louis du Sud.

L'Etat y possède 30 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bardon.** Habitation située dans la section rurale de Vérone, commune des Anglais.

L'Etat y possède 14 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bariadèle.** Première section rurale de la commune de Dame-Marie, arrondissement de Tiburon, située au bord de la mer. Ecole et chapelle rurales.

La section aboutit à une anse superbe au bord de laquelle se trouve un groupe de maisons dont les habitants sont de grands planteurs de



cacao et de café. Ce lieu mérite d'être érigé en poste militaire ou en quartier, car il est plus important que beaucoup de communes.

Distance : une lieue de l'Anse-d'Hainault. Les habitants possèdent plusieurs embarcations. En 1890, ils ont pétitionné aux Chambres pour en faire un quartier.

L'Etat y possède des terres occupées sur les habitations : Fondin, 48 carreaux de terre; Plonquette, 7.

Bariadèle est un lieu de débouquement : par les hauteurs on peut gagner rapidement Jérémie et les Cayes.

**Bariadèle.** Rivière de la commune de l'Anse-d'Hainault.

**Baril.** Fort construit à la hâte à Jacmel en 1799, lors du siège de cette ville par Toussaint-Louverture; ainsi nommé à cause des barils de terre avec lesquels il avait été entouré.

**Bariteau.** Habitation située dans la section rurale des Ecrevisses, commune de Vallière.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Barjon.** Habitation située dans la section rurale de Camp-Perrin, commune des Cayes.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Barlatier.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine-de-Barre, commune de Saint-Louis du Nord.

**Baron Navarre.** Habitation située dans la section rurale du Cap-Rouge n° 2, commune de Saint-Louis du Nord.

L'Etat y possède 25 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Barque (la).** Pointe située à l'extrémité opposée de la pointe du Morne-Rouge. La baie des Flamands d'Aquin se trouve entre ces deux pointes.

**Barranca.** Petit hameau dominicain près duquel serpente le Yaque du Sud, dans la province d'Azua.

**Barranca.** Montagne dépendant de celle de Neybe. Hauteur : 2.285 mètres. Le Rio Descubierta et la Casica y prennent leur source.

**Barranca.** Petite rivière de la République dominicaine, qui se jette dans le Cévico, province de la Véga.

**Barranca (ou co).** Rivière tributaire à droite du Grand Yaque.

**Barranca.** Voyez : Loma de Barranca.

**Barre.** Voyez : Rivière ou Ravine de Barre.

**Barre.** Habitation située dans la section rurale du Morne-Brûlé, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers, et 14 inoccupés. Productions : toutes sortes de denrées.

**Barreau.** Première section rurale de la commune de l'Anse-à-Veau, arrondissement de Nippes. Ecole et chapelle rurales.

Il y a les habitations : Girault. . . .



**Barreau.** Voyez : Carrefour Barreau.

**Barrero (el).** Montagne dépendant de la chaîne du Cibao. Hauteur : 1.250 mètres ; elle est placée au fond de la vallée du Humunucu.

**Barret.** Voyez : Ravine à Barret.

**Barrière-Bouteille (la).** Entrée ainsi appelée parce qu'elle en a la forme, située dans la ville du Cap-haïtien, sur la route du Haut-du-Cap. Voyez : Fort Belair.

Le 12 juillet 1865, à l'attaque de la Barrière-Bouteille, le général en chef de l'armée du gouvernement, Lubérisse Barthélemy, fut blessé. Il laissa son commandement au général Nissage Saget. Pétion Faubert, à la tête des Casques rouges, y fit des prodiges de valeur. Une photographie, aujourd'hui disparue, représentait ce fait d'armes.

Les troupes du gouvernement furent repoussées par Salnave. Le 9 novembre, le général Léon Montas forçait la Barrière-Bouteille avec sa cavalerie, et pénétrait dans la ville, que les Anglais bombardaient.

**Barrière-Boutique.** Voyez : Epluché.

**Barrique.** Source située aux environs de l'Acul du Nord, et qui sert à l'usage des habitants ; elle est abondante, saine et intarissable.

**Barro (el).** Montagnes qui bordent l'Etang-Salé (Henriquille).

**Barrochin.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Barthélemy.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine-d'Orange, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 1 1/2 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Barthol.** Voyez : Saline Bartolle.

**Bartholomay.** Habitation située dans la section rurale des Matheux, commune de l'Arcabaie.

— En septembre 1802, le chef des bandes des indigènes de l'Arcabaie révoltés contre les Français, Destrade, vint camper sur l'habitation Bartholomay. Il mit ceux de ses gens qui étaient montés, en observation des Français que commandait le général Pageot. Lui-même, à la tête de ses fantassins, il attaqua les Français qui s'étaient arrêtés sur le morne Léger. Pageot poussa une reconnaissance sur l'habitation Bartholomay ; il enveloppa les cavaliers que Destrade y avait placés sur un glacis, et les fit presque tous prisonniers : ils furent immolés sans pitié.

**Bas.** Voyez : Arnaitre-Bas.

**Bas (les) ou Bas-Ravine.** Deuxième section rurale de la commune de Cavaillon, arrondissement d'Aquin. Ecole et chapelle rurales.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Pradine, 12 carreaux de terre, Tachère 5, Bélus 5.

**Basaille.** Voyez : Bataille.



**Bas d'Ennery (le).** Deuxième section rurale de la commune d'Ennery, arrondissement des Gonaïves. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Durand, 15 carreaux de terre, Achère 1, Morel 4, Desfossé 15, Chemaché 7.

**Bas de Gandou (le).** Cinquième section rurale de la commune de Baint, arrondissement de Jacmel. Elle est une subdivision de la section rurale de Gandou, consacrée en 1875.

**Bas de l'Acul (le).** Deuxième section rurale de la commune de l'Acul du Nord, arrondissement du Cap-haïtien. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Dupérier, 53 1/2 carreaux de terre, Desmangle 11 1/2, Flaville 92.

**Bas de l'Anse (le).** Deuxième section rurale de la commune de Limonade, arrondissement du Cap-haïtien.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Duménil, 23 1/3 carreaux de terre; Brémont, 10; Charité-Savane-Brûte, 10; Dourno, 20; Déricourt, grande place, 30; Déricourt, petite place, 44; Nodette, 1.

**Bas de la Rivière (le).** Quatrième et dernière section rurale de la commune de Tiburon. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres habitées par des fermiers sur les habitations : Taverneau, 9 carreaux de terre; Honfroy, 47 1/2; Beldant, 1; Coquillon, 2 1/2; Dalmède, 2.

**Bas de la Source (le).** Habitation située dans la section rurale de la Savane-Brûlée n° 1, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 23 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bas de la Source (le),** Habitation située dans la section rurale de la Savane-Brûlée n° 2, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 1 carreau de terre dans la banlieue de cette ville.

**Bas de Limbé (le).** Première section rurale de la commune de Limbé. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Bellevue, 18 carreaux de terre; Rotireau, 5.

Les habitations suivantes sont inoccupées : Charmette, Desmangles, Débauché, Comby.

Le poste militaire du Bas de Limbé se trouve dans cette section rurale.

**Bas de Limbé (le).** Deuxième section rurale de la commune de Limbé. Elle est une subdivision de la précédente, consacrée en 1875. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Lasailly-Bacon, 13 1/2 carreaux de terre; Mondion, 5; Rec, 4; Châteauneuf, 10; Durissy, 3; Paris, 3; Blinc-Moreau, 25; Madeleine, 5.

**Bas de Limbé (le).** Poste militaire érigé dans la première section rurale du même nom par le décret du gouvernement provisoire du Nord, daté de Saint-Marc du 3 août 1889.



— Georges du Petit-Thouars qui a été envoyé par le cabinet français pour traiter avec Haïti, en 1834, était un ex-colon du Bas de Limbé.

**Bas de Maribaroux (1e).** Deuxième section rurale de la commune de Ouanaminthe, arrondissement de Fort-Liberté. Elle est une subdivision de la section rurale de Maribaroux, consacrée en 1875. Ecole rurale.

Le poste militaire de Maribaroux se trouve dans cette section rurale.

**Bas de Sainte-Anne (1e).** Était la septième section rurale de la commune du Borgne. Est devenue la quatrième de la commune de l'Anse-à-Foleur depuis la création de cette commune qui date de peu d'années. Ecole rurale.

De l'Anse-à-Foleur, la limite nord de l'arrondissement de Port-de-Paix remonte la rivière du Bas de Sainte-Anne dans une direction sud jusqu'à reconnaître le point qui sépare les communes du Borgne, du Gros-Morne et de Plaisance. La rivière a une pente de 8 millim. par mètre; elle se jette dans la mer aux environs du Petit Saint-Louis. C'est dans cette section rurale, sur l'habitation Couvée, en face de celle de Bénazeth, qu'existe sans doute une mine de cinabre signalée au gouvernement par le général Bottex père, en 1831. On en a eu des échantillons. Tout le long du rivage on remarque un bourrelet de pierres composées de porphyre, de jaspe, d'olivine, de pierres, de sable, de marbre et de quartz, que la mer y jette dans son flux, au fur et à mesure que la rivière du Massacre les roule au fond de son vaste bassin.

Cette admirable section rurale est la plus intéressante de la commune de l'Anse-à-Foleur, et peut-être de tout l'arrondissement du Borgne qui est le grenier du département du Nord. Le cacaoyer y est abondant. Tout y pousse avec vigueur et avec profusion.

L'État y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Méance, 37 carreaux de terre; Grassette, 5; Datty, 45; Lacorne, 10; Lacombe, 40; Ringeat, 15; Bizeille, 82. Il y a aussi les habitations : Couvée, Benazeth.

**Bas des Gris-Gris (1e).** Deuxième section rurale de la commune des Côtes-de-Fer, arrondissement de Jacmel. Elle est une subdivision de la section rurale des Gris-Gris, consacrée en 1875.

**Bas des Gris-Gris (1e).** Septième section rurale de la commune de Baint, arrondissement de Jacmel. Elle a été subdivisée en 1875, en donnant naissance à la section rurale des Orangers. Ecole rurale.

Il y a les habitations : Larevoir, Chaumeille, Pilon sur lesquelles l'État possède ensemble 130 carreaux de terre occupés par des fermiers, et les habitations Chauvigné, Filartro, Labiche, Madame Cadet, Leclerc, Argand.

**Bas des Verrettes (1e), N° 1.** Première section rurale de la commune de Verrettes, arrondissement de Saint-Marc. Ecole rurale.

L'État y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Payen, 213 carreaux de terre; Moreau-Eliancourt, 2.

**Bas des Verrettes (1e), N° 2.** Deuxième section rurale de la commune de Verrettes, arrondissement de Saint-Marc.

L'État y possède des terres occupées par des fermiers sur les habita-



tions : Mirault, 220 carreaux de terre ; Borel, 104 ; Belle-Fraicheur, 112 ; Déjardin, 14 1/2 ; Canon, 13 ; Dodart, 3.

Dans la banlieue du bourg, il possède aussi 24 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bas-devant (le).** Quatrième section rurale de la commune de Saint-Michel du Nord, arrondissement de la Marmelade. Ecole rurale.

**Bas du Cap-Rouge (le).** Deuxième section rurale de la commune de Jacmel. Elle est une subdivision de la section rurale du Cap-Rouge, consacrée en 1875. Ecole rurale.

Il y a les habitations : Berry, Ferre, Anana, Ferreau-Corail.

**Bas du Coq-qui-chante (le).** Dixième section rurale de la commune de Jacmel. Elle est une subdivision de la section rurale du Coq-qui-chante, consacrée en 1875.

**Bas-du-Sault (le).** Habitation située dans la section rurale de Mamon, commune de Saint-Michel du Nord.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Il y a la rivière du Bas-du-Sault entre Saint-Michel et Dondon.

En 1802, Toussaint-Louverture, allant à la rencontre de la division Hardy qui se rendait au Cap, sortit des Cahos, passa par le quartier de Bassaut et atteignit la division française au Dondon. (Voyez : Bassaut.)

**Bas Fond-Bleu (le).** Sixième et dernière section rurale de la commune de Corail, arrondissement de la Grande Anse. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres inoccupées sur les habitations Jaquin et Lajuste dont un reste indéterminé lui appartient.

**Bas Fond-Rouge (le).** Treizième section rurale de la commune de Jérémie, arrondissement de la Grande Anse. Elle est une subdivision de la section rurale de Fond-Rouge, admise en 1876. Ecole rurale.

**Bas-Galette (le).** Habitation caféière située dans la section rurale de Fond-Arabie, commune de Petit-Goâve, sur laquelle l'Etat possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bas-Grelandière (le).** Troisième section rurale de la commune de Saint-Louis du Sud, arrondissement d'Aquin. Ecole rurale.

**Basimo (el).** Petite rivière affluent à gauche de la Jayna.

**Basimo (el).** Montagne fertile située sur les bords de la Jayna, dépendant du Cibao central, commune de Saint-Christophe. Traces de mines d'or et de cuivre.

**Bas-Quartier (le).** Quatrième section rurale de la commune de Port-Margot, arrondissement du Borgne. Chapelle et école rurales.

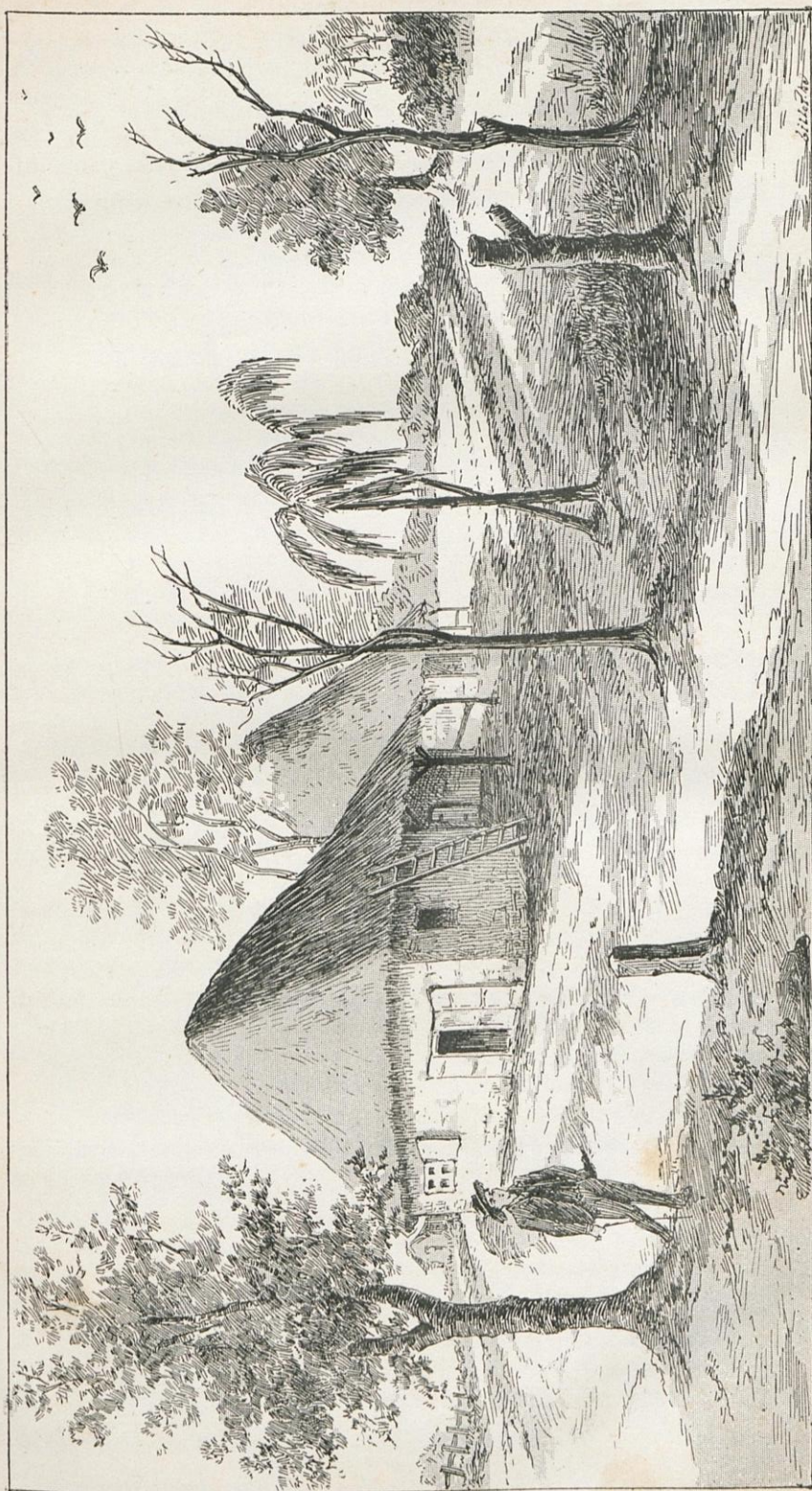
L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Falaiseau, 1 carreau de terre....

Le poste militaire de Petit-Bourg de Port-Margot se trouve dans cette section rurale.

**Bas-Ravine (le).** Voyez : Bas (les).

**Bassaut.** Voyez : Bas-du-Sault.





LES BASSES  
Dans la presqu'île du Bec-du-Marsouin (département du Sud, Haïti).







**Basse.** Rue de Gros-Morne, dans laquelle l'Etat possède quatorze emplacements occupés par des fermiers.

**Basse.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Basse-Grande-Rivière (la).** Onzième section rurale de la commune de Jérémie, arrondissement de la Grande Anse. Ecole rurale.

Cette portion de la Grande-Rivière comprend la partie la plus rapprochée de la ville de Jérémie, à deux pas du portail Sud.

Il y a les habitations Defailly, Pierry, Bertelotte, etc.

**Basse-Guinaudée (la).** Sixième section rurale de la commune de Jérémie, arrondissement de la Grande Anse. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur l'habitation Fontaine. Contenance indéterminée.

Elle est arrosée par la rivière la Guinaudée.

**Basse-Plaine (la).** Deuxième section rurale de la commune de la Plaine du Nord, arrondissement du Cap-haïtien. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Gallois, 3 carreaux de terre ; Daux, petite place, un reste de 2 carreaux de terre ; Duperrier, 13.

**Basse-Plaine (la).** Première section rurale de la commune de Limonade, arrondissement du Cap-haïtien.

Le poste militaire du Bord de mer de Limonade s'y trouve.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Chabanon, 58 carreaux de terre, Bellevue Fournier 33, Bauberte 9.

**Basse-Plaine (la).** Première section rurale de la commune de Quartier-Morin, arrondissement du Cap-haïtien.

Le poste militaire de la Petite Anse s'y trouve.

**Basses (les).** Poste militaire de l'arrondissement de la Grande Anse, situé dans la 2<sup>e</sup> section rurale de Pestel, commune de Pestel, sur la route des Baradères.

L'Etat y possède 66 emplacements occupés par des fermiers, rue Leblanc, et des terres inoccupées sur les habitations Bleck et Leblanc.

En juin 1890 un projet de loi lu à la Chambre des députés proposa d'ériger ce quartier en commune de 5<sup>e</sup> classe. Le ministre de l'intérieur, St-M. Dupuy, combattit ce projet.

**Basset.** Habitation située dans la section rurale des Frangipanes, commune d'Aquin.

**Basse-Terre (la).** Position située sur la côte de la Tortue. C'est là et à la pointe Palmiste, en face de Port-de-Paix, que le commandant Vincent Louis aborda en janvier 1803 sur des radeaux pour aller incendier les établissements des Français dans cette île.

**Basse-Terre (la).** Habitation située dans la section rurale de Fossé-Naboth n° 2, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Basse-Voldrogue (la)** Quatrième section rurale de la commune de



Jérémie, arrondissement de la Grande Anse. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale de la Haute-Voldrogue.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers sur l'habitation Chirac ou Chirate, caféière.

Les principales habitations sont : Canon, sucrerie et guildive, où il y a une école rurale; Testasse, sucrerie et guildive; Baudry, sucrerie; Man-Fanchon, caféière; Marcel, caféière; Duvert, caféière; Labaume, sucrerie et caféière; Petit, sucrerie et caféière; Vieux-Bourg, où il y a une chapelle. C'est sur l'emplacement de cette dernière habitation qu'était l'ancienne ville transférée à Jérémie; Verger, caféière; Citadelle, sucrerie et caféière.

**Bassin (1e).** Deuxième section rurale de la commune de la Marmelade. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Laforestrie, grande place, 16 carreaux de terre, Bayes 5, Martin 10, Charite 2, Testard 5, Aulier 4, Lecoq 5, Lamothe 5, Allemand 9, Tenac 4, Dicelier 8, Paparel, petite place, 10, Milot 1, Leroy 1, Dubourg 10, Dupérier 6, François Bauché 5, Lalanne Billé 7, Legaisse 3, Labossière 3, Caseneuve 1.

**Bassin (1e).** Sixième et dernière section de la commune des Gonaïves. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Thérèse Lafond, 5 carreaux de terre, Trophée 7, Michel 5, Rouanez 2, Rouanez-Gros-Cap 10, Férand 5, Dolan-Savane-au-Chaix 10, Desportes 3, Lafond 13, Méon 1.

C'est la seule section rurale de la commune qui produise des légumes.

**Bassin (1e).** Cinquième section rurale de la commune de Plaisance, arrondissement de Limbé. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale de la Colline-Gobert. Ecole ruralé.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Moline, 4 carreaux de terre, Poudencent 5, Vacherie 5, Dupérier 8, et des terres inoccupées sur les habitations Cadiac et Dubosc.

**Bassin (1e).** Rue à Port-de-Paix, dans laquelle l'Etat possède plusieurs emplacements occupés par des fermiers.

**Bassin.** Voyez : Grand Bassin, — Gros Bassin.

**Bassin-Bleu (1e).** Position située près de Port-de-Paix sur le fleuve Trois-Rivières. En mai 1865 il y eut un combat entre les troupes du gouvernement commandées par le général Nissage Saget, et les bandes insurgées de Salnavé. La victoire resta à Saget, et les insurgés tombèrent, dispersés, dans les bois.

**Bassin-Bleu (1e).** Habitation située dans la section rurale de Nouveau Plymouth, commune de Corail. On l'appelle aussi la Caverne à diable. Voyez : Baussan.

**Bassin-Caïman (1e).** Etait la deuxième section rurale de la commune de Dondon, arrondissement de la Grande-Rivière du Nord. Est devenue la deuxième de la commune de Rauquite. Elle est une subdivision de la section rurale de Mathador, consacrée en 1875. Ecole rurale.



L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Magnon, 28 1/2 carreaux de terre, Jaïre 5, Prieur 32 1/2, Leblanc 5, Pacot 8 et un reste indéterminé, Lafontaine 15 1/2, Codilla 5, Desparières 5, Vincent 2 1/2, Lafargue 2 1/2.

**Bassin-Cheval (le).** Voyez : Abreuvoir.

**Bassin-Fond.** Habitation située dans la 6<sup>e</sup> section rurale de la commune des Côtes-de-Fer.

**Bassin général (le).** Voyez : Cul-de-Sac.

**Bassin Lépin (le).** Habitation située dans la section rurale de Bras-Gauche, commune de Port-Margot.

L'Etat y possède 4 carreau de terre occupé par un fermier et d'autres terres inoccupées.

**Bassin Marré.** Habitation située dans la commune de l'Arcahaie.

**Bassin-Tortue (le).** Voyez : Haut-de-Saint-Marc.

**Bassins (les).** Rivière qui reçoit les eaux de celle de Montaca, et qui se jette dans La Branle, branche N.-O. de la Grande Rivière des Gonaïves.

**Bassins (les).** Voyez : Magnan des Bassins.

**Bastier.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne-Terrible, commune de Mirebalais, appartenant à l'Etat.

**Bataille ou Basaille.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Baptiste, commune de l'Arcahaie.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Bataille.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n<sup>o</sup> 3, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Batardeau.** Petite source arrosant l'habitation Sibert, en plaine du Cul-de-Sac.

**Batardeau Long.** Habitation située dans la section rurale de Port-à-Piment, commune de Jean-Rabel.

L'Etat y possède 103 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bateau.** Voyez : Roche à Bateau, — Morne à Bateau.

**Batei.** Petit hameau de la province de Puerto-Plata (République dominicaine). La route qui conduit à Moca passe à travers le mont Isabelle. La rivière Yasica passe tout près.

**Bathier.** Habitation située dans la section rurale de la Crête-à-Pins, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Baubert ou Bauberte.** Habitation située dans la section rurale de Génipailler, commune de Milot.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Baubert** ou **Bauberte**. Habitation située dans la section rurale de la Basse-Plaine, commune de Limonade.

L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bauché**. Voyez : François-Bauché.

**Bauderie** ou **Borderie (la)**. Habitation située dans la section rurale de Boucassin, commune de l'Arcahaie.

Anciennement on y fabriquait des poteries, d'où lui vient aussi le nom de la Poterie; on trouve encore les traces de ces poteries aujourd'hui sur le sol. C'est sur cette habitation, située sur le bord de la mer, qu'est établie la briqueterie à vapeur de M. C. Ménos.

**Baudin**. Etait la dixième section rurale de la commune de Plaisance. Est devenue la deuxième de la nouvelle commune de Pilate, arrondissement de Plaisance. Ecole rurale.

L'Etat y possède 2 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers sur l'habitation Carrère. Il y a aussi les habitations Belair, Vazou, Bellevue-Duelérac....

**Baudin**. Habitation située dans la section rurale de Moulins, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Baudin**. Habitation située dans la commune de Saint-Louis du Nord; produit les plus beaux régimes de bananes du pays.

**Baudin**. Habitation située dans la commune du Quartier-Morin.

**Baudin**. Habitation située dans la deuxième section rurale de la Grande Colline, commune de Grand-Goâve, sur laquelle l'Etat possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Baudin**. Rivière tributaire au S. des Trois-Rivières.

**Baudouin**. Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 47 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Café, vivres, fruits.

**Baudouin**. Habitation située dans la section rurale de la Grande-Gosseline, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 1/3 carreau de terre occupé par un fermier.

Café, vivres, fruits.

Ces deux habitations, ne formant qu'une même propriété, ont été mises en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

**Baudouin**. Habitation située dans la section rurale de Bras-Gauche, commune des Côtes-de-Fer.

**Bauduy**. Habitation sucrière située dans la section rurale de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétiouville. Elle est à l'est de l'habitation Métivier.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée. (Voyez : Corail Bauduy.)



**Baujont** ou **Beaujont**. Habitation située dans la commune de la Grande-Rivière du Nord, section rurale de Cormiers.

Le 31 décembre 1794, une colonne de Toussaint-Louverture enleva ce camp aux Espagnols.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Baumont**. Habitation située au bord de l'Étang-Saumâtre près du Fond-Parisien.

**Baupuy**. Habitation située dans la section rurale de l'Acule-des-Pins, commune de Ouanaminthe. Voyez : Loyer Baupuy.

**Baurin**. Habitation située dans la plaine de l'Artibonite, près de Des-salines; elle est arrosée par la rivière de la Courte-Haleine. Le général Dessalines y avait installé une manufacture de poudre à canon afin de ne pas en manquer si les Français revenaient en Haïti.

**Baussan** ou **Bossan**. Habitation située dans la section rurale de la Rivière-Froide, commune de Port-au-Prince.

Carrières de pierre de taille très étendues. Bassin bleu profond dans le lit de la Rivière-Froide, et dans lequel il est dangereux de se baigner.

**Bay**. Habitation inoccupée, située dans la section rurale des Perches, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance\* indéterminée.

**Bayaguana**. Petit village d'environ 600 âmes, situé dans la République dominicaine, province de Santo-Domingo. Il doit son établissement à la destruction des villes de Bayaha et Yaguana, consommée en 1606 sur l'ordre de la cour d'Espagne. On l'appelle aussi Saint-Jean de Bayaguana. Il est placé sur la rive droite du Camaki, rivière tributaire de la Yabacoa, laquelle est tributaire à son tour de l'Ozama, près du village. Son nom en indique l'étymologie. Ce sont des familles venues de Léogane (Yaguana) et de Fort-Liberté (Bayaha) qui le fondèrent. Sa position est excellente; il possède une jolie église bâtie en maçonnerie où affluent des pèlerins de tous les points de la République dominicaine.

Des troupeaux de bestiaux, des cuirs et très peu de café forment les produits de cette commune.

Sous le gouvernement du président Boyer, Bayaguana était un poste militaire de l'arrondissement de Santo-Domingo.

En 1822, le général Riché l'occupait, lors de la réunion de la partie de l'Est à la république d'Haïti.

En 1824, le gouvernement haïtien y dirigea un grand nombre d'immigrants cultivateurs américains de la race noire. On en fit bientôt une commune qui fut portée à la 6<sup>e</sup> classe pour l'application du tarif des patentes.

Le poste militaire de Las Minas s'y trouve.

**Bayaha**, ou **Bahiaha** ou **Bouyaha**. Première section rurale de la commune de Fort-Liberté. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Dorly, 5 carreaux de terre, Jeune 10, Roman 5, Belzunce 10, Minière 25, Lagarde 5, Garatte 10, Cotinot 5, Dumas 5.



Les habitations suivantes sont inoccupées : Marin, Dubroge, Birel, Lachaise, Bodran, Rivière, Delorme, Destouches, Carrié, Méré, Legros, Choiseuil, Charlopin.

**Bayaha.** Avant 1880, était la huitième section rurale de la commune de Dondon, arrondissement de la Grande-Rivière du Nord. Depuis la création en 1880 de la commune de Saint-Raphaël, est devenue la troisième section rurale de cette nouvelle commune. En 1875, elle avait été subdivisée en donnant naissance à la section rurale de San-Yago. Ecole rurale.

**Bayaha (le), Bahiaha, Bouyaha, ou Rivière de la Perle.** Rivière qui traverse les plaines de Dondon, de Saint-Raphaël, de Saint-Michel du Nord, et se jette dans le Guyamuco à Hinche, pour ce dernier se jeter dans l'Artibonite à l'est du Loma del Peligro de la chaîne du Cibao central. Le Bayaha reçoit les eaux de la Bohorca, de la Guaba-Arriba, de la Mata-Agua et de la Cana-Seca. Il prend sa source vers la Belle-Crête, à la Marmelade, qui sert de limite commune aux arrondissements du Trou et du Fort-Liberté.

On l'appelle aussi Rivière Laporte, Guayamuco, Rivière Dorée, Rivière Espagnole, Rivière de Dondon.

**Bayaha (le).** Montagne dépendant de la chaîne du Cibao sur les frontières, sur une pente de laquelle prennent leur source la rivière du Massacre et la Grande-Rivière du Nord, celle-ci de la cime aussi de la montagne à Ténèbres, et la Ravine des Roches.

**Bayard.** Habitation située dans la section rurale de la Haute-Grande-Rivière, commune de Jérémie. Cacao réputé le meilleur de la commune. Voyez : Fond-Bayard.

**Baydon.** Voyez : Badon.

**Bayes.** Dixième section rurale de la commune de Mirebalais. Ecole rurale.

Il y a les habitations : Balinette, Monballard, Domond, Corporand, Bois-joli, sur lesquelles l'Etat possède des terres occupées par des fermiers.

**Bayes.** Habitation située dans la commune et au sud de la Grande-Rivière du Nord.

**Bayes.** Habitation située dans la commune de Hinche. Il y a une forêt d'acajou inexploitée.

**Bayes.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bayes.** Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Bayeul.** Habitation située dans la section rurale de Boucassin, commune de l'Arcahaie.



**Bayonnais.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 8 carreaux de terre occupés par des fermiers. Le fort des Bayonnais s'y trouve.

**Bayonnais.** Fort situé sur l'habitation du même nom. Il est placé sur un morne rocailleux et inaccessible, fortifié par la nature, en vue des hauteurs d'Ennery, et dominant la Ravine à Coulevres. Le général Leclerc disait dans ses bulletins : « Le pays est rempli de difficultés ; je n'ai rien vu dans les Alpes qui leur soit comparable. »

Après avoir été chassé d'Ennery par le général Hardy, le 21 février 1802, Christophe s'y établit, et couvrit ainsi la droite de la position que Toussaint-Louverture fit prendre à son armée à la Coupe-à-Pintade pour arrêter la marche de Leclerc sur les Gonaïves. Le général Hardy lança contre lui la brigade du général Salm qui atteignit le Bayonnais le 22. Les troupes européennes s'avancèrent contre les indigènes au pas de charge. Malgré le feu le plus vif, les chasseurs français, sans y répondre, grimperent avec une adresse et une agilité incroyables le long du morne de Bayonnais, en atteignirent le sommet, et virent fuir devant eux, après un combat sanglant, le général Christophe qui avait déployé un rare courage, bravant la mort au premier rang de ses soldats. Salm fit un butin considérable. Christophe se retira sur les Gonaïves.

**Bayonnais.** Voyez : Petite-Rivière de Bayonnais, — Fort de Bayonnais.

**Bazard.** Habitation située dans la section rurale de Bonbon, commune de Jérémie.

**Bazelais.** Fort situé sur la ligne nord des fortifications de la ville de Port-au-Prince. Le 18 décembre 1869, il fut enlevé par Brice sur les soldats de Salnave, lors de l'entrée des Cacos.

Le général Bazelais, enterré dans ce fort, a été un des signataires de l'acte de l'indépendance d'Haïti.

**Bazile.** Habitation située dans la section rurale de Trou d'Eau, commune des Grands-Bois, sur laquelle l'Etat possède 25 carreaux de terre inoccupés.

**Bazile.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine n° 2, commune de Petit-Goâve.

L'Etat y possède 12 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Productions : café, vivres, fruits, légumes.

**Bazile.** Source située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean-Rabel, à l'ouest du grand chemin public de Terre-Neuve, et au nord de la Halte Brochard.

**Béate (la).** L'île de la Béate est située à environ 14 kilom. dans le S.-O. de la pointe de la Béate ou de Bahoruco, au sud du district maritime de Barahona. Elle a 10 kilom. de longueur de l'E. à l'O. sur une largeur moyenne de 8 kilom. Sa superficie est d'environ 30 kilomètres carrés ou 3.000 hectares de terre couverte de végétation. Autrefois elle a eu des habitations et des hattes. Il y a beaucoup de gibier. Christo-



phe Colomb y est entré en 1504. Elle servait souvent de refuge aux pirates qui infestaient la mer des Antilles à l'époque des troubles de Saint-Domingue. Prise à son milieu, où elle présente une chaîne de mamelons rocaillieux pourvus de retraites, sa latitude septentrionale est à 17° 36' 40", et sa longitude occidentale à 71° 23' 30" du méridien de Greenwich. A l'ouest, il y a un port et une baie sûrs.

Les arbres précieux, les bestiaux sauvages, les oiseaux y abondent. Salines.

Au S.-O. de la Béate se trouve l'île d'Alta-Vela (Voyez ce mot). Le détroit de la Béate se trouve entre cette île et le Cap Mongon; il a 13 kil. de large et s'étend sur un banc de sable qui prépare pour l'avenir un isthme nouveau.

La plus grande largeur de l'île d'Haïti, du N. au S., est entre le cap de la Béate et la pointe Isabelique; elle est de 264 kilomètres. (Voyez : Pointe de la Béate.)

Sur la côte, entre le cap Béate et la punta Avarena, la brise de mer vient du N.-E. à partir de 2 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir; ensuite elle tourne vers l'E. à S. jusqu'à minuit. Dans cet endroit il règne peu ou point de brise de terre.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1796, le navire parlementaire français le *Cerf-Volant*, qui emmenait en France Pinchinat, représentant de la province du Sud de Saint-Domingue, Rey Delmas et Fontaine, représentants de la province de l'Ouest, Bonnet, Lachapelle et Garigou et quinze prisonniers anglais, fut capturé au travers de la Béate par deux frégates anglaises, la *Magicienne* et le *Québec*. Les Anglais s'emparèrent de la plupart des papiers et de tout l'argent des prisonniers. L'amiral anglais Ricket les conduisit au Môle, et les livra à l'amiral Parker. Peu de temps après, la frégate le *Succès* les conduisit en Angleterre, où ils furent mis sur un ponton à Spithead, près de Portsmouth. (Voyez : Pointe de la Béate.)

**Beauchamp.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Mahotièrre, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Beauchamp.** Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean-Rabel.

L'Etat y possède 305 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Beaugé.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Plaine, commune de la Croix-des-Bouquets, dans la plaine du Cul-de-Sac, non loin de l'Etang-Saumâtre.

En mars 1793, Borel, commandant du Port-Républicain (Port-au-Prince), campa à Beaugé avec une armée dont il se servait pour rançonner les propriétaires de la plaine. Il marcha contre les affranchis de la Croix-des-Bouquets.

Le 18 mars, le chef noir Guimbeau, chassé de Dignerone le 12, assaillit Beaugé, et l'eût enlevé si les noirs qui se battaient dans les rangs des blancs sous les ordres de Philibert ne lui avaient opposé la plus vive résistance.

**Beauharnais.** Voyez : Acul de Léogane.

**Beaujoint.** Voyez : Baujoint.



**Beaumont.** Habitation située à Ennery; appartenait au général Tous-saint-Louverture.

**Beaupère.** Habitation située dans la section rurale du Quartier de la Chapelle, commune de la Chapelle.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Beau-Repos.** Habitation sucrière située dans la section rurale des Varreux, commune de la Croix-des Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac, sur la route de Port-au-Prince à l'Arcahaie.

Ce fut du quartier général de Bon-Repos que le général Boyer, com-mandant de l'arrondissement de Port-au-Prince, écrivit au Sénat le 24 mars 1812 pour lui annoncer que les troupes de Christophe marchaient sur la capitale. Pétion était dans le Sud.

Charbon de bois.

**Beauséjour.** Huitième section rurale de la commune de Léogane.

**Beauséjour.** Morne situé dans la commune de la Grande-Rivière du Nord.

En 1790, Ogé, à la tête de ses compagnons d'armes, se retira sur ce morne, et attendit les blancs. Cambefort, colonel du régiment du Cap, vint l'y attaquer et le culbuta. La désertion se mit dans les rangs d'Ogé à qui il ne restait que 24 compagnons. C'est alors qu'il résolut de se retirer dans la colonie espagnole.

— Après la mort du général Leclerc, le premier citoyen qui donna le signal de l'insurrection contre les Français à Léogane, fut un nommé Beauséjour. Voyez : Grace Beauséjour.

**Beauvoir.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière des Nègres n° 1, commune de Saint-Louis du Nord.

L'Etat y possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Beauvoir.** Nom d'une rue aux Gonaïves, dans laquelle l'Etat possède 32 emplacements occupés par des fermiers.

Voyez : Rémonsin Beauvoir.

**Bébé.** Habitation située dans la section rurale de Citronniers-Marre Rouge, commune du Môle Saint-Nicolas.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bébé.** Habitation située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Bébec ou Paul.** Habitation située dans la section rurale de Latrouble, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 12 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bec-du-Marsouin (le).** Voyez : Baradères.

**Béchette.** Habitation située dans la section rurale des Poteaux, com-mune des Gonaïves.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Béchillon.** Habitation située dans la section rurale de Béreault, com-mune de Torbeck.



L'Etat y possède 27 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Béchillon.** Habitation située dans la section rurale de Chez-Lamarre, commune des Coteaux.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Bédane.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Perches, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Bédard.** Habitation située dans la commune de Cavaillon.

**Bedette.** Voyez : Pont-Bedette.

**Bédorette.** Habitation située dans la section rurale de l'Îlet-à-Cornes, commune de Limbé.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bédouet.** Habitation située dans la section rurale de la Coupe-Mardi-Gras, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Café, vivres, fruits, bois de construction.

**Bégouin.** Première section rurale de la commune de Petit-Trou de Nippes, arrondissement de Nippes.

Le poste militaire de Grand-Boucan se trouve dans cette section rurale qui comprend la presqu'île de Baradères.

**Békly ou Baiklet.** Morne situé dans la commune de Limonade, sur le chemin du Cap au Trou, du nom d'un Anglais à qui il avait sans doute appartenu. Il y a sur la pente N. et S. de sa surface, comprenant 6.5 hectares, beaucoup de pyrites magnétiques. Les deux tiers de sa masse ne sont que du fer. Cette colline curieuse est souvent frappée de la foudre; elle a plusieurs fois fait dévier la boussole des arpenteurs.

Le *Moniteur haïtien* du 22 avril 1886 annonçait que M. de Téano, minéralogiste, géologue, qui avait accompagné M. Ferdinand de Lesseps dans l'isthme de Panama, était au Port-au-Prince depuis quelques semaines; qu'il venait de faire dans le département du Nord un voyage d'exploration; qu'il avait découvert des gisements de fer aimanté au morne Békly, de gypse à Ennery, de sulfate de cuivre à la Grande-Rivière du Nord, de soufre à Plaisance et d'autres mines encore de grande valeur en divers autres endroits. Déjà en 1861 le journal *l'Opinion nationale* de Port-au-Prince, rédacteur en chef M. D. Pouilh, avait parlé avec détail des minerais de fer aimanté du morne Békly.

La baie Baiklet est située au sud-ouest de la baie de Caracol. Voyez la carte au mot Caracol.

**Belair.** Troisième section rurale de la commune de Saltrou, arrondissement de Jacmel. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale de Pichon. Ecole rurale.

Il y a les habitations Conache, Thomassou et Benoît sur lesquelles l'Etat possède ensemble 105 carreaux de terre occupés par des fermiers.

On y produit beaucoup de café. Les habitants sont d'excellents chasseurs.



**Belair.** Sixième section rurale de la commune de l'Anse-d'Hainault, arrondissement de Tiburon.

Le poste militaire des Irois y est situé.

Eaux thermales.

**Belair.** Habitation située dans la deuxième section rurale de Baudin, commune de Pilate.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

Elle est limitrophe avec les habitations Vazou et Bellevue-Duclérac.

**Belair.** Habitation située dans la section rurale de Mont-Rouis n° 2, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 25 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers. Productions : vivres, coton, café, fruits.

**Belair.** Un des quartiers les plus élevés de la ville de Jacmel. L'air y est pur et la température douce. Vue agréable sur la mer et la campagne.

Il y a le fort Béliot.

**Belair.** Quartier populeux situé au N.-E. de la ville de Port-au-Prince sur une hauteur qui domine la rade, la ville et une grande partie de la plaine du Cul-de-Sac. Le calcaire du Belair est marneux, riche et friable; il ressemble à un tuf sec.

La fontaine du Belair, dite de Madame Colo, a été érigée le 15 janvier 1862.

Il y a la chapelle de Saint-François, construite par Mgr Guilloux, archevêque de Port-au-Prince, en 1880. Le Belair a été incendié le 30 avril 1869 à 7 heures du soir; il y existe aujourd'hui encore des maisons tombant en vétusté, et qui datent des Français. Les forts Bazalais, du Calvaire et d'autres se trouvent sur le Belair.

Le 21 novembre 1791, lors du combat entre les blancs et les affranchis au Port-au-Prince, Aubrant descendait du Belair avec trois compagnies pour combattre Praloto et le forcer à la retraite, lorsque le major général Taillefer, à la tête d'une colonne de troupes blanches, vint l'assaillir par derrière, après avoir traversé la rue des Césars. Aubrant rétrograda, s'élança avec fureur sur les blancs, les culbuta et les poursuivit jusque sur la place de l'église où Taillefer fut tué. Aubrant se retrancha ensuite sur le Belair. Le lendemain il le quitta et se rendit à la Croix-des-Bouquets.

— Le 19 juin 1817, un orage éclata à Port-au-Prince; la foudre pénétra, croit-on, par la serrure de la porte d'une grande poudrière qui était située dans un lieu enfoncé du Belair, derrière et à peu de distance de l'église. Il s'y trouvait plus de cent milliers de poudre qui firent explosion: toute la ville en fut ébranlée. Les pierres de la poudrière volant en éclats tombèrent dans les rues, sur les toits d'une foule de maisons de la rue des Fronts-Forts principalement, et même jusque dans la rade extérieure. Les militaires qui gardaient la poudrière périrent tous victimes de ce malheureux événement.

— Le 10 août 1888 au matin, le premier au Port-au-Prince, le général Canal jeune prit les armes sur le Belair contre le président Salomon.

**Belair.** Fort situé à Saint-Marc sur le morne du même nom. Domine





la ville. Le 5 octobre 1794, Toussaint-Louverture s'en empara sur les Anglais, malgré le feu de leurs navires.

**Belair.** Fort situé dans la section rurale de la Bande-du-Nord, commune du Cap-haïtien. Il est placé sur une éminence assez élevée sur la gauche, entourée de mamelons qui forment autant de redoutes naturelles. Il domine la ville du Cap avec laquelle il est en communication, ainsi que toute la partie de la grande route qui conduit à la Barrière-Bouteille. Ce fort est en quelque sorte la clef de la ville du Cap par terre. Il est presque impossible de s'en emparer avant d'en avoir éteint les feux. Avant d'entrer dans le fort, il faut passer par la Barrière-Bouteille et pénétrer dans la ville. Il fut attaqué par Biassou en 1792 et enlevé une nuit : Biassou en surprit la garnison, la dispersa et tira sur la ville où il répandit la plus grande terreur.

En 1802, le capitaine général Leclerc, en arrivant devant le Cap, somma le général Christophe de lui remettre les forts Picolet et Belair. Le général noir refusa.

Dans l'après-midi du 5 février, jour qui suivit l'incendie du Cap, l'amiral Villaret-Joyeuse lança plusieurs bordées du vaisseau l'*Océan*, de 120 canons, sur le fort Belair qui ne répondit pas : il avait été évacué.

Pour rendre hommage à la mémoire des Français morts à l'armée de Saint-Domingue, le général Leclerc lui donna le nom de fort Ledoyen.

— Le 19 février 1803, le général Romain enleva le fort Belair aux Français par surprise : les troupes européennes qui le gardaient furent passées par les armes. Le général français Thouvenot établit de la ville contre le fort une batterie de huit pièces de canon et d'un obusier : les boulets, les bombes et les obus contraignirent les indigènes, en moins d'une demi-heure, à abandonner le fort Belair ; ils rencontrèrent derrière le fort une colonne française qui leur coupa la retraite. Un combat sanglant s'engagea, et le général Romain passa sur le corps de la colonne française.

— Le fort Belair a joué un grand rôle dans l'insurrection de 1865 de Salnave contre Geffrard.

Le 5 juin, les troupes du gouvernement s'emparèrent de deux des mamelons du fort, dont un domine la ville ; mais le général Lubérisse-Barthélemy accorda une suspension d'armes sur la demande des consuls. Les rebelles en profitèrent pour faire pleuvoir sur les troupes du gouvernement une grêle de projectiles. Le général Fleuriau y fut blessé, et eut son cheval tué sous lui. Le général Jules Saint-Macary découvrit, le 11 juin, dans une attaque contre le fort, que cette position n'était pas imprenable, et qu'elle pouvait être enlevée d'assaut.

Le 9 novembre, à quatre heures de l'après-midi, le fort Belair tomba au pouvoir du gouvernement, non sans de vives résistances, et sous les feux du canon anglais. Le colonel Normil Sambour y fut blessé.

Au triomphe du gouvernement, ce fort fut désarmé.

Pendant cette insurrection, c'est le général Hippolyte, devenu président d'Haïti en 1889, qui commandait le fort Belair.

— Le 8 janvier 1869, les Cacos se présentèrent devant le Cap : le fort Belair les en éloigna.

— Dans la nuit du 15 au 16 mars 1872, lors de la prise d'armes de



Cinna Lecomte, le général Guilboute fit prisonnier au fort Belair le général Joseph, envoyé pour s'en emparer.

— L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Belair.** Voyez : Zabette Delorme.

**Bel air Fieffé.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Cahos n° 1, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Belair Tête de Bœuf.** Quartier du Belair de Port-au-Prince, le plus élevé. On l'appelle aussi le Coq-chante.

**Bélance.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive gauche, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 17 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bélance.** Petit hameau situé dans la commune des Cayes sur l'habitation du même nom, où se trouve, entre autres habitations, celle de Zabette Delorme.

**Bélance.** Nom d'une rue à Corail.

**Bélanger.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive gauche, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 42 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— En 1794, Toussaint-Louverture y enleva pour les Français un poste qu'avaient établi les Espagnols, alors maîtres de ce quartier.

**Bélanger.** Habitation située dans la commune de Verrettes.

**Bélanger.** Habitation située dans la section rurale de Laplata, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bélanger.** Habitation située dans la section rurale de Boucassin, sur le bord de la mer, commune de l'Arcahaie.

Vivres et fruits en abondance.

Les habitants de Bélanger sont d'excellents marins, comme ceux de tout le littoral de l'Arcahaie, et possèdent presque tous des embarcations qu'ils conduisent eux-mêmes.

Il y a à la pointe Bélanger un embarcadère qui sert aux habitations avoisinantes.

**Beldant.** Habitation située dans la section rurale du Bas-de-la-Rivière, commune de Tiburon.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Behou.** Habitation située dans la troisième section rurale de la commune des Anglais. On l'appelle aussi la « Tête de l'Eau ».

**Béliér.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de l'Ilet-à-Cornes, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Béliér.** Voyez : Boucan-Béliér.

**Belin.** Habitation située dans la commune de Limbé. Le colon Belin



de Villeneuve en était le propriétaire : on lui devait beaucoup d'améliorations dans la fabrication du sucre, et des simplifications dans le moulin et dans les autres machines.

**Béliot.** Fort situé au Belair de Jacmel.

Lors du siège de Jacmel, en 1799, par Toussaint-Louverture, ce fort servait de poudrière et renfermait tout le matériel d'artillerie de la place. Il fut commencé en 1794 par l'adjudant général Monbrun, et par le lieutenant-colonel Pétion. Il était confié au commandement du chef de bataillon Dupuche. Dessalines le fit canonner et attaquer; mais il fut repoussé. Le colonel Béliot, qui commandait l'arsenal de Jacmel à cette époque, y fut enterré, d'où lui vint son nom.

**Bellabe.** Habitation située dans la section rurale de Vérone, commune des Anglais.

L'Etat y possède 30 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Belladero ou Belladère.** Quartier de l'arrondissement de Lascahobas, créé par le décret du gouvernement provisoire du 10 septembre 1889.

Après la guerre civile de 1889, les Dominicains tentèrent de s'y établir : le président Hippolyte mit bon ordre à cette velléité.

**Bellanton.** Habitation située près de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac.

En 1791 il y eut une révolte des esclaves : la maréchaussée s'empara de plusieurs de leurs chefs; les uns furent rompus vifs, d'autres furent pendus comme ceux du Trou-Bordet. Voyez : Fortin-Bellanton.

**Belle Anse.** Voyez : Bertrand Belle Anse, — Rossignol Belle Anse.

**Belle Fontaine (la).** Grotte située au sommet du morne la Selle, commune de Pétion-ville, dans un lieu très peu fréquenté par les visiteurs. La légende veut que les personnes qui y pénètrent n'en sortent pas. Les habitants d'alentour ont le caractère sauvage; ils vivent et se perpétuent entre eux.

**Belle Fraicheur (la).** Habitation située dans la section rurale du Bas-des-Verrettes n° 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 12 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Belle Hôtesse (la).** Centre de population très intéressante, situé dans commune de Limbé. La ravine de la Belle Hôtesse jette ses eaux près du morne Pelée dans celle du Mapou; c'est une infiltration de la Grande-Rivière du Nord.

**Belle Maison (la).** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Dame-Marie.

L'Etat y possède 90 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Productions : cacao et café, vivres et fruits.

**Belle Mère (la).** Onzième et dernière section rurale de la commune de Dondon, arrondissement de la Grande-Rivière du Nord, avant la création de la commune de Saint-Raphaël, dont elle est devenue aujourd'hui la sixième et dernière section rurale. Elle est une subdivision de la section de Savanette, consacrée en 1875. Ecole rurale.



**Belle Moïse (la).** Habitation située près du poste militaire de la Bande-du-Nord, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 50 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Belle-Rivière (la).** Deuxième section rurale de la commune de Miragoâne, arrondissement de Nippes. Ecole rurale.

— En décembre 1802, la milice de Belle-Rivière, fidèle encore aux Français, était composée en grande partie d'hommes de couleur, la plupart propriétaires. Un officier de couleur, Bellegarde Baudoin, se mit à sa tête pour aller renforcer la garnison du Pont de Miragoâne que les insurgés de l'Ouest menaçaient de forcer. Témoin des crimes auxquels se livraient les Français sur ses concitoyens, il résolut de se soulever. Bellegarde s'approcha de Miragoâne sans difficulté, la garnison européenne ne se doutant pas de son projet. Miragoâne était commandée par un noir, Pierre Viallet, ennemi cruel de ses frères. Bellegarde l'enleva sans coup férir, s'empara des munitions, l'abandonna ensuite et se retira sur l'habitation Torchon. Bellegarde Baudoin ayant plus tard passé aux Français à Aquin, les indigènes de Belle-Rivière se trouvèrent sans chef ; ils mirent à leur tête Léveillé, un officier noir. Nérette, parti d'Aquin, vint l'attaquer, mais fut battu. Il accusa Baudoin d'être d'intelligence avec les insurgés, et voulut l'arrêter. Baudoin s'enfuit et vint rejoindre ses anciens compagnons d'armes qui lui pardonnèrent sa trahison en considération de sa bravoure, et l'admirent dans leurs rangs.

**Bellevue N° 1.** Quatrième section rurale de la commune de Port-au-Prince, sur le morne de l'Hôpital.

Jérôme Marc Coutilien Coutard, qui sauva la vie au président Pétion à la bataille de Sibert, en mettant le chapeau galonné du chef de l'Etat sur sa tête, naquit à Bellevue, le 10 novembre 1778. Incorporé dans la 4<sup>e</sup> demi-brigade sous Toussaint-Louverture, il se distingua toujours par un rare courage. En 1804, il fut fait lieutenant de grenadiers. Lors de l'assassinat de Dessalines au Pont Rouge, il se trouvait avec sa compagnie en garnison à Saint-Marc. L'horreur que lui inspirait Christophe était si grande qu'il se jeta dans le parti des républicains.

Le fort Mercredi s'y trouve au sud de Port-au-Prince.

**Bellevue N° 2.** Cinquième section rurale de la commune de Port-au-Prince, sur le morne de l'Hôpital. Elle est limitrophe de Bellevue-la-Montagne de la commune de Pétion-ville.

Il y a les habitations : Corail-Santo.....

**Bellevue.** Habitation située dans la section rurale du Bas-de-Limbé n° 1, commune de Limbé.

L'Etat y possède 18 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bellevue.** Nom d'une rue à Gros-Morne, dans laquelle l'Etat possède un emplacement occupé par un fermier.

**Bellevue.** Habitation située entre Grand-Goâve et Léogane, dans cette dernière commune, sur le rivage.

— En 1799, après s'être emparées de Grand-Goâve sur Dessalines, les troupes de Rigaud le poursuivirent jusqu'à Bellevue dont elles s'emparèrent. Ce fut en vain que l'armée du Sud demanda à poursuivre ses



succès. Toureau, son chef, ne le voulut pas. Elle se trouva tout à coup arrêtée dans sa marche triomphante. Ce fut pour son malheur.

Le fort de Bellevue était commandé par Tessier et Renaud Desruisseaux ; il n'était armé que d'une pièce de 24 et de deux pièces de 8. Le 22 octobre, après plusieurs mois de station devant ce fort, Dessalines l'attaqua avec 20.000 hommes. Tessier soutint son choc avec courage à la tête de 800 hommes, malgré la canonnade des navires de guerre. Il fut emporté par un boulet. Une des pièces de 8 du fort Bellevue fut démontée par un boulet de 14. La garnison, privée de munitions de bouche, et fortement décimée, évacua le fort dans la nuit du 23 au 24 octobre et se retira au Grand-Goâve, après avoir enterré ses deux canons. Le général Clervaux y prit position pour Toussaint-Louverture et y resta jusqu'après l'évacuation de Jacmel. Le 28 avril, il se mit en marche sur le Grand-Goâve.

**Bellevue.** Habitation située dans la section rurale de Champagne, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bellevue.** Habitation située dans la section rurale de Boucan-Richard, commune de Gros-Morne.

**Bellevue.** Montagne située dans la commune de Baradères. Rien ne peut mieux la dépeindre que ces vers de M. Solon Ménos, tirés des *Mnémoniennes* :

#### BELLEVUE

Aux Baradères, ville  
Ceinte de cours d'eau,  
Ainsi qu'un radeau  
Sans cesse immobile,  
Et que, pour cela,  
Quelqu'un l'appela  
La Venise de l'île,

Il est une montagne  
Où toujours le vent  
Souffle, et s'élevant  
Dessus la campagne,  
Si haut que chacun  
Du pic d'Oyarzun  
L'eût prise pour compagne.

L'intrépide touriste  
Qui foule le front  
De cet altier mont,  
Dit que rien n'existe,  
Rien d'aussi charmant,  
Qu'en son déploiement  
L'horizon d'améthyste.

De cette rude cime  
L'œil plonge, à coup sûr,  
Dans l'énorme azur,  
Comme en un abîme ;  
Le spectacle est beau  
Ayant pour flambeau  
Tout un soleil sublime !



Avec ses toits de « tache »,  
 L'Azile apparait  
 Près d'une forêt ;  
 Voici l'Ile-à-Vache,  
 L'île que la mer  
 Au murmure amer  
 Soufflète sans relâche.

D'un côté se déroule,  
 Magique sillon,  
 Le gai Cavaillon,  
 Où le passant foule  
 Un sol de carmin. —  
 Et de l'autre, Aquin,  
 Plage faite à la houle.

Certes, de Bellevue  
 Lorsqu'il redescend,  
 Le voyageur sent  
 Une horreur prévue  
 Pour ce monde vain :  
 Avec le divin  
 Il vient d'une entrevue !

**Bellevue-Charbonnière.** Septième section rurale de la commune de Pétion-ville, arrondissement de Port-au-Prince. Il y a des sources sur les habitations Frères, Grosjean, Métivier, Berthé, Pernier, Madame, cette dernière située entre les deux sections rurales de Bellevue-Charbonnière et Bellevue-la-Montagne.

La section est composée en partie de plaines à l'est et de montagnes au nord. On y trouve les habitations : Corail Greffin, Greffin, Bauduy, Grosjean, Frères, Berthé, Pernier, Madame, Métivier, Bocolapluie, Delmas, Duvivier... L'école rurale est à Frères : elle est peut-être la plus avancée du pays.

Le bassin général de distribution de la plaine du Cul-de-Sac, qui fournit l'eau à toutes les habitations de cette vaste plaine, se trouve dans la limite de cette section rurale et de la commune de la Croix-des-Bouquets.

La montagne de Bellevue-Charbonnière dépend de la chaîne de la Selle.

— Le 3 juin 1794, Southonax et Polvérel, ne pouvant résister aux Anglais à Port-au-Prince, se rendirent à Bellevue-Charbonnière.

**Bellevue-Duclerac.** Habitation située dans la deuxième section rurale de Baudin, commune de Pilate ; elle est limitrophe avec les habitations Vazou et Belair.

**Bellevue-Fournier.** Habitation située dans la section rurale de la Basse Plaine, commune de Limonade.

L'Etat y possède 33 carreaux de terre occupés par des fermiers, et 60 inoccupés.

**Bellevue-la-Montagne.** Troisième section rurale de la commune de Pétion-ville, arrondissement de Port-au-Prince, située sur la chaîne de la Selle. Il y a une école rurale sur l'habitation Duval et une autre à Duplan, où se trouve une source. Le fort Jacques et le fort Alexandre sont situés dans cette section rurale sur le dos de la montagne, vis-à-vis de la montagne de Grand-Fond.



Il y a les habitations Corail-Bauduy, Corail-Santo, Boutillier....., la source Plaisance.

La section est limitrophe avec celle de Bellevue n° 2 de la commune de Port-au-Prince.

**Bellite.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Bélus.** Habitation située dans la section rurale de Bas-Ravine, commune de Cavaillon.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bélus-Bonnet.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Verrettes, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Belzunce.** Habitation située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort-Liberté.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bénac.** Habitation située à la Petite Anse. Il existe au pied d'un amas de roches une source pure qui se réunit avec la Ravine des Sables. Tout ce qui est submergé dans l'eau se couvre d'incrustations. Les plantes retiennent leurs couleurs et leurs formes.

**Benard.** Habitation située dans la section rurale de Trou-Coucou, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Benard.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière-Salée, commune de Baradères.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Benard.** Habitation située dans les environs de Jacmel.

Lors de l'évacuation de cette ville, le 12 mars 1800, une partie de la garnison, égarée dans les bois, atteignit cette habitation, en chassant devant elle les montagnards armés. Le lendemain, elle dut quitter ces lieux pour se rendre au Grand-Harpon.

**Benazeth.** Voyez : Couvée.

**Benet.** Habitation située à Cavaillon, sur laquelle s'étend la mine de fer du Morne Bleu.

**Bengamabec.** Hatte située dans la commune de Hinche, appartenant au général B. Monpoint.

**Benjamin.** Propriété dite Guildive Benjamin, située au S.-O. de la ville de Port-au-Prince sur le rivage de la mer, près du Portail de Léogane. Elle a 849 pieds français de façade sur 582 de profondeur. Elle appartenait à l'empereur Soulouque. Confisquée par l'Etat en 1860, elle fut affermée au général Brice en 1873 pour trente ans pour l'établissement d'une usine à extraire la matière colorante du campêche. Cette entreprise ayant échoué par suite de la mort du général Brice, survenue le 1<sup>er</sup> mai 1875, la propriété fut rendue en 1880 par l'Etat à la famille Soulouque, qui l'a vendue depuis lors à diverses personnes, avec tous les établissements que Brice y avait élevés.



**Benodeau.** Habitation située dans la section rurale de Trou-Coucou n° 2, commune de la Croix-des-Bouquets.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Benoit.** Habitation caféière située dans la section rurale de Belair, commune de Saltrou, sur laquelle l'Etat possède 30 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Benoit.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Benoit.** Habitation située dans la commune de Dessalines.

La chaussée de la route du Pont Benoit qui conduit à Saint-Marc a été restaurée en 1887 par le commandant de l'arrondissement.

**Benot.** Voyez : Pierre-Benot.

**Bense ou Binse.** Habitation située dans la section rurale de la Roche-Plate, commune du Trou.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— Le 1<sup>er</sup> janvier 1794, Toussaint-Louverture y attaqua un camp occupé par les Espagnols qu'il chassa. Ce camp fut livré aux flammes.

**Bense ou Binse.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka-Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Béon.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Plaine, commune de la Croix-des-Bouquets.

L'Etat y possède 24 carreaux de terre affermés pour 9 ans renouvelables, le 17 mai 1873, à M. R. Barthélemy.

**Bera ou Bérat.** Habitation située dans la section rurale des Flamands, commune de Cavaillon.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Béranger.** Habitation située dans la première section rurale des Gonaïves, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

En juin 1802, Toussaint-Louverture se rendit d'Ennery sur cette habitation, et de là aux Gonaïves, sur l'invitation du général Brunet. C'est alors qu'il fut arrêté sur l'habitation George.

**Bérard.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Gilles, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Le gouverneur Laveaux, allant attaquer Jean François et Biassou en janvier 1793, passa sur cette habitation.

**Bérard.** Habitation située dans la commune de Ouanaminthe.

**Bérat.** Voyez : Béra.

**Béraud.** Habitation caféière très vaste située sur un immense plateau



connu sous le nom de Plateau de Béraud, dans les sections rurales du Morne Chandelle et de Palmiste-à-Vin, commune de Léogane.

Le chemin du Morne Chandelle au Petit Boucan traverse le plateau de Béraud.

**Berbisi.** Rivière affluent du rio Babesica; prend sa source dans le Lahô, et se jette dans l'Etang-Salé au sud.

**Bercy.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Boucassin, commune de l'Arcabaie, appartenant à l'Etat.

**Béreault.** Deuxième section rurale de la commune de Torbeck, arrondissement des Cayes. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Périgny, 2 1/2 carreaux de terre, Carrefour Gauvin 3 emplacements, Rambeau 44 1/2, Pradine 20, Réchillon 27, Panpan 2, Cambry 10, Cénitte 5, Jonker 1, Hostin 5, Petite place Deronceray 4, Matinette 5, Bouteillier 2, Monteau 1, et des terres non arpentées sur l'habitation Bourjolly.

Il y a aussi les habitations Béreault, Delforce.

**Béreault.** Habitation située dans la section rurale de ce nom.

En 1792, un camp y fut établi par les blancs; il fut assailli et enlevé par les noirs.

En janvier 1803, le commandant Férou, en insurrection contre les Français, marcha des Coteaux sur les Cayes, rencontra sur cette habitation une colonne sous les ordres d'Elie Boury et du colonel Dumira. Férou la désarma, renvoya aux Cayes les soldats blancs, et garda les indigènes dans ses rangs. Peu de temps après, le colonel Berger fit une sortie contre lui; les indigènes, mal armés, furent battus et se retirèrent sur l'habitation Taverne.

**Béreault.** Habitation située dans la commune de Tiburon. Il y existe une cavité rocheuse appelée l'Eglise de Béreault, au fond de laquelle se dresse une large pierre en forme d'autel. Aux deux côtés on distingue deux colonnades pierreuses qui semblent des chandeliers, tandis que tout près s'arrondit un roc creusé comme un bénitier. Le tout est éclairé par un soupirail qui, dans le plafond en dôme, laisse passer un jour mystérieux de nef.

**Beret Saint-Victor.** Habitation située dans la commune de Cavaillon.

**Bergantin.** Rade peu fréquentée, située sur la côte nord de la République dominicaine, entre Puerto Plata et Cabarete.

**Bergeaud.** Habitation située dans la commune des Cayes.

Pendant la révolution de 1843, les citoyens Daublas, Salomon père, Barjon père, députés par le général Borgella auprès du chef d'exécution Rivière Hérard, rencontrèrent celui-ci sur l'habitation Bergeaud. Ils étaient chargés de lui dire que les citoyens de la ville des Cayes avaient pétitionné au général Borgella pour qu'il laissât entrer l'armée populaire.

**Berger.** Habitation située dans la section rurale de Bras-Gauche, commune de Port-Margot.

L'Etat y possède 11 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Bergerac.** Fort situé sur le rivage de Saint-Marc, ainsi nommé pour honorer la mémoire du général Bergerac.

**Bergerac.** Habitation située dans la section rurale de l'Abacou n° 1, commune de Port-Salut.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bergome.** Habitation située dans la commune de Dessalines.

**Berlin.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière-Canot, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Café, coton, riz, vivres et fruits.

**Berly.** Vingt et unième section rurale de la commune de Port-au-Prince, près de Fond-Ferrier. Beaucoup de café.

**Berly.** Habitation caféière située dans la section rurale du même nom, commune de Port-au-Prince, dans les hauteurs de Fond-Ferrier. Chapelle rurale; école rurale privée et gratuite.

Population laborieuse. Café, pommes de terre et légumes. Les mariages y sont fréquents.

**Bermejo (el).** Petite rivière de la République dominicaine qui se jette dans l'Ozama à gauche.

**Bernabon.** Habitation située dans la section rurale du Cap-Rouge n° 2, commune de Saint-Louis du Nord.

L'Etat y possède 27 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bernadon.** Habitation située dans la commune de la Croix-des-Bouquets, près de la mer, sur le chemin de Port-au-Prince à l'Arcahaie.

**Bernagousse.** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Bernalieu.** Habitation caféière située dans la section rurale de Gandou, commune de Baint, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bernalieu.** Habitation caféière située dans la section rurale de la Brésilienne, commune de Baint.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Celle-ci et la précédente sont la même habitation située dans deux sections rurales différentes de la même commune.

**Bernard.** Habitation située dans la section rurale de Vérone, commune des Anglais.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bernard.** Habitation située dans la section rurale de Boudin, commune de Port-de-Paix, dans les mornes.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

En 1802, après avoir été battu par les cultivateurs aux Moustiques, le général Maurepas vint y camper. Le général Brunet, battu à son tour par les cultivateurs des Pendus, près de Gros-Morne, lui demanda des



secours. Dès que Maurepas eut levé son camp pour voler au secours de Brunet, l'insurrection devint générale dans ce quartier. Capaix, noir de l'habitation Delaunay, ancien chef d'escadron de l'état-major de Leclerc, d'où il avait été renvoyé, était l'âme de ce soulèvement.

**Bernard.** Habitation située dans la section rurale de Trou-Coucou, commune de la Croix-des-Bouquets.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Bernard.** Habitation située dans la section rurale des Gris-Gris, commune des Côtes-de-Fer, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

En 1802, Cangé, homme de couleur, ancien officier de l'armée de Rigaud, mit la contrée en insurrection contre les Français, après la déportation de Toussaint-Louverture.

**Bernard.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Mapou, commune de Plaisance, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

Voyez : Bois Bernard, — Marie Bernard, — Pierre Bernard, — Jean Bernard, — Carrefour Jean Bernard.

**Béroc.** Habitation située dans la commune de Léogane.

Après le combat de Tavet en 1799, Nérette se retrancha sur cette habitation avec les troupes du Nord.

**Berquer.** Voyez : Fond-Berquer.

**Berquin.** Habitation située dans la commune de Miragoâne.

**Berry.** Habitation située dans la 2<sup>e</sup> section rurale de Morne-à-Bœuf, commune de Port-à-Piment.

**Berry.** Habitation située dans la section rurale du Bas-du-Cap-Rouge, commune de Jacmel.

**Bertelotte.** Habitation située dans la section rurale de la Basse-Grande Rivière, commune de Jérémie.

**Berthé.** Habitation située dans la section rurale de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétion-ville.

Il y a la source Berthé.

**Bertin.** Habitation située dans la section rurale de Bras-Gauche, commune de Port-Margot.

L'Etat y possède des terres inoccupées. Contenance indéterminée.

**Bertin.** Habitation située dans la commune de Limbé.

En 1794, Toussaint-Louverture y battit les Espagnols qui y avaient établi un camp.

**Bertrand.** Habitation située dans la section rurale de Mercy, commune des Cayes.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bertrand.** Habitation située dans la section rurale de la Haute-



Guinaudée, commune de Jérémie, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Bertrand.** Habitation située dans la section rurale de Fossé-Naboth n° 1, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 2 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bertrand.** Habitation située dans le poste militaire de la Petite-Anse, commune du Cap-haïtien.

Les mesures de cette habitation appartiennent à l'Etat.

**Bertrand.** Habitation située dans le poste militaire de la Bande-du-Nord, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 1 1/2 carreau de terre occupé par des fermiers. C'est la même habitation que la précédente.

**Bertrand.** Voyez : Salle-à-Bertrand.

**Bertrand Belle-Anse.** Habitations situées dans la plaine de l'Artibonite. L'ancien canal de Bertrand Belle-Anse conduit les eaux de l'Artibonite vers la Rivière Salée. Il prend l'eau du fleuve au-dessous des plus basses eaux : il peut, s'il est entretenu, arroser en toute saison une grande partie des habitations de cette plaine.

— En 1889, le général Dardignac battit un détachement des Nordistes au Pont Bertrand.

**Besse.** Voyez : Pascal-Besse.

**Bêtes (les).** Montagne dépendant de la chaîne de la Montagne-Noire, dans l'Artibonite.

**Bézin.** Habitation située dans la section rurale de Rochelois, commune de la Petite-Rivière de Nippes, entre cette ville et Miragoâne.

L'Etat y possède 50 pieds d'emplacement, et 400 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bézin.** Voyez : Cholette-Bézin.

**Bia.** Voyez : Via.

**Biassou.** Fort situé dans la commune de Vallière. Fut construit en 1795 par les Anglais en face de Banica, près des frontières dominicaines. Il est aujourd'hui en ruines. Au pied du fort coule l'Artibonite. On l'appelle aussi le fort de Banica. Il porte le nom du fameux chef de bandes Biassou, qui, dès 1791, mit les esclaves sur pied et combattait pour les Espagnols contre les Français. Il était le chef de Toussaint-Louverture qui passa au service de la France et devint gouverneur de la colonie française.

— Le 30 novembre 1888, les troupes du gouvernement s'emparèrent de ce fort sur les Nordistes. Un ordre du jour du conseiller à la guerre, le général Anselme Prophète, daté de Lascahobas, annonça ce fait d'armes qui fit tomber Vallière au pouvoir du président Légitime. Quatre fois les Nordistes revinrent à la charge et furent repoussés avec pertes. A la chute de Légitime, le gouvernement du général Hippolyte ordonna la démolition du fort Biassou qui constituait un danger pour la république. Perdu dans les bois, ce fort, qui dans aucun cas n'était



appelé à rendre service, dit l'Exposé de la situation de 1890, était devenu un véritable repaire où se donnaient rendez-vous les brigands de partout.

**Bidette.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de la Plaine Céleste, commune des Grands-Bois dans laquelle 10 carreaux de terre appartiennent à l'Etat.

**Bidone.** Habitation située dans la section rurale de Bac-Coursaint, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite. Elle borne à l'O. l'habitation Boudet à la passe Bidone.

**Bidone.** Habitation située dans la section rurale du Bac-Coursaint n° 1, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bidourète.** Habitation située aux portes de Plaisance.

En mars 1802, le général Desfourneaux occupait le bourg de Plaisance pour les Français. Toussaint-Louverture résolut de l'enlever; il ordonna à l'adjudant général Fontaine d'attaquer un fort dressé sur l'habitation Bidourète. L'assaut fut donné par les indigènes qui s'en emparèrent. Des renforts sortis de Plaisance pour les en chasser furent repoussés avec perte. Alors, le général Desfourneaux en personne, à la tête de 1.500 hommes, se mit en mouvement. Toussaint vola à sa rencontre. Ils se trouvèrent en présence sur l'habitation Laforestrie, entre Bidourète et Plaisance.

Après l'affaire de l'habitation Laforestrie, l'adjudant général Fontaine évacua le fort Bidourète.

**Biénac** ou **Blénac.** Morne situé dans la direction N.-O. à proximité de la ville des Gonaïves qu'il domine. Ses flancs nus et rocailleux ne sont couverts, le long des ravins qui les sillonnent, que de gramens, de cactus, d'aloès, d'ananas épineux dits têtes d'Anglais, et de quelques sauvageons de gouvayiers, de frangipaniers, de copahu, de basilic commun, etc. Telle est la flore de cette collinearide, de formation récente, dont la composition géologique renferme des oxydes de fer et de manganèse, des lits stratifiés de carbonate de chaux, parsemés d'efflorescences de carbonate de magnésie. Quelques échantillons de marbre grossier, de sulfate de chaux et de craie.

Dans les temps de pluie, les eaux descendant du morne Biénac envahissent quelquefois les rues des Gonaïves.

En 1869, lors du siège des Gonaïves par les révolutionnaires cacos de Saint-Marc, ceux-ci y avaient établi une batterie qui inquiétait la ville; ils eurent à la disputer souvent au général Victorin Chevalier qui l'attaqua et l'enleva en mars; elle fut reprise.

Ce morne porte le nom de Charles Blénac, gouverneur de Saint-Domingue en 1712 et des îles françaises et de terre ferme sous le vent.

**Bienplacé.** Habitation située dans la section rurale du quartier de la Chapelle, commune de la Chapelle.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bienvenu.** Habitation caféière abandonnée, située dans la section



rurale de la Nouvelle-Touraine, commune de Pétion-ville, appartenant à l'Etat. Non arpentée.

**Bigot.** Habitation située dans la section rurale de Piment, commune de Pilate.

**Bigot.** Habitation située dans la section rurale de Boucan-Richard, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bijao (el).** Rivière tributaire de la Guaba, laquelle se jette dans le Camú.

**Billé.** Voyez : Lalanne Billé.

**Billiguy.** Habitation située dans la commune de Maïssade.

**Binard.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière-Salée, commune de Baradères.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Bineau l'Estère.** Habitation située dans la section rurale de Dessources, commune de Léogane.

En décembre 1802, le chef de bataillon Laucoste, qui commandait pour les Français à Léogane, avait établi à Bineau un poste que commandait le capitaine noir Barthélemy. Le 14 décembre, les indigènes enlevèrent ce poste.

**Binse** Voyez : Bense.

**Bioche.** Petite rivière qui prend naissance sur le morne du Cap-Rouge et qui se jette dans la mer des Antilles. Elle reçoit pour tributaire la Cascade ou Brésillette.

**Bion.** Habitation située dans les hauteurs de Port-de-Paix.

Le 21 février 1802, une colonne du général français Debelle, de 500 hommes, marchant contre Maurepas aux Trois-Pavillons, par le chemin du Gros-Morne, y fut battue par Nicolas Louis qui commandait à 40 indigènes.

**Bion.** Voyez : Désir Bion.

**Biré.** Habitation située dans les hauteurs de la commune de Petit-Trou de Nippes.

**Birel.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Birjao (el)** ou **Vijao.** Petite rivière de la République dominicaine, qui se jette dans la Noña, dans la province de la Véga.

**Birot.** Morne situé entre l'Anse-du-Clerc et les Abricots au haut duquel se déroule un splendide panorama. Ce sont tantôt des ravins verdoyants formés par de gros mamelons boisés, étayés par des gradins d'un cirque immense; c'est tantôt la montagne qui s'ouvre en éclaircies pour laisser admirer le rivage dentelé et l'immensité de la mer. A



la *Croix-Birot* on descend par un chemin bordé de grosses roches qui semblent des troncs énormes de figuiers maudits les enserrant et les tapissant de leurs nombreux rameaux. Le bourg des Abricots en bas semble tout près, mais il faut chevaucher encore une heure avant d'y arriver.

**Birotte.** Habitation située dans la section rurale de la Roche-Plate, commune du Trou.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Birotte.** Voyez : Carrefour Birotte.

**Biscayen.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 35 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Biseille.** Habitation située dans la section rurale du Bas-de-Sainte-Anne, commune de l'Anse-à-Foleur.

L'Etat y possède 82 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bizoton.** Neuvième section rurale de la commune de Port-au-Prince, sur la route de Léogane, au bord de la mer. Elle est une subdivision de la section rurale de Martissant, consacrée en 1875. Ecole rurale.

Température malsaine; miasmes délétères.

C'est un des lieux les plus fréquentés des environs de Port-au-Prince à cause de la fraîcheur qu'on trouve à l'ombre de ses manguiers touffus, de ses cafiers odorants, de ses bambous, de ses orangers et de ses citronniers. Ses ruisseaux aux méandres capricieux, ses mille cascades grondant dans le lointain comme un tonnerre prolongé, invitent tous les dimanches les gens de la ville à de joyeux *barbacos*. « Quoi de plus beau, dit Frédéric Marcelin dans *Ducas Hippolyte*, quoi de plus pittoresque que ce chemin qui mène à Bizoton. Comme les émanations parfumées qui s'échappent de toutes parts embaument l'air! C'est plaisir d'y chevaucher par une belle matinée ou par un soir paisible, alors que les soucis des affaires ont été chassés et que l'âme peut s'ouvrir aux douces jouissances immatérielles. La mer borde la route. Le flot vient y mourir doucement, si doucement qu'on l'entend à peine. C'est une nappe unie et calme comme le cristal d'une glace gigantesque. C'est à peine si une brise légère la ride à de légers intervalles. »

Les habitations en friche Volant, Cottes, Truitier, situées dans les environs de Bizoton, furent mises en vente par la loi du Sénat du 16 mars 1812 pour l'établissement d'une monnaie nationale.

On disait autrefois Bizoton de la Motte.

Une course en voiture par personne de la ville à Bizoton se paye \$ 4 (Tarif de la commune).

— En novembre 1791, André Rigaud, revenu du Sud, campa à Bizoton et inquiéta les blancs de Port-au-Prince. Grimouard, indigné contre la municipalité de la ville, refusa de canonner les affranchis campés à Bizoton. Cependant, quelques jours après, les agitateurs de Port-au-Prince attaquèrent le camp de Rigaud, et le forcèrent à la retraite.

En mars 1792, tandis que Beauvais cernait le Port-Républicain du côté de la plaine, Rigaud était venu reprendre son poste de Bizoton, cernant la ville des deux côtés.



— En avril 1793, la ville fut de nouveau cernée et ce fut Beauvais qui occupait Bizoton.

— En 1802, les chefs de bandes Patience et Lubin occupaient Bizoton contre les Français.

— C'est à Bizoton que le poète haïtien A. F. Battier composa, en janvier 1872, sa pièce de vers intitulée : *Au Colibri*.

— La rivière de Bizoton passe sous le pont de Torre et se jette immédiatement à la mer.

**Bizoton.** Fort situé sur le morne du même nom de la section rurale de Bizoton, sur la gauche de la route de Port-au-Prince à Léogane.

— Le 16 décembre 1791, le vaisseau français le *Borée* bombarda sans succès le fort Bizoton, occupé par les hommes de couleur.

— Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier 1794, le commodore Ford, dans l'espoir de gagner les habitants du Port-Républicain, vint mouiller vis-à-vis du fort Bizoton avec deux vaisseaux et une frégate anglais. Le lendemain Ford menaça de bombarder le Port-Républicain si Southonax ne livrait pas la place. « Commencez, monsieur le commodore, lui répondit Southonax, nos boulets sont rouges et nos canonnières à leur poste. » L'escadre anglaise s'éloigna. Le 1<sup>er</sup> juin, les vaisseaux anglais le *Belliqueux* et le *Sceptre* s'embossèrent à onze heures du matin devant le fort Bizoton, armé de 5 pièces de canon et de 2 mortiers. Monbrun occupait cette fortification avec 450 hommes de la légion de l'Ouest. A la faveur du bombardement, les Anglais débarquèrent au Lamentin au nombre de 800, ayant le colonel Spencer à leur tête. Le fort Bizoton ne répondit que faiblement aux bordées de l'escadre anglaise. A six heures du soir, la pluie se mit à tomber avec tant de violence que le feu cessa de part et d'autre.

Le capitaine Daniel, à la tête de 60 grenadiers, marcha à la baïonnette contre le fort dont les portes lui furent ouvertes par des traîtres. Monbrun, voyant une compagnie pénétrer dans l'enceinte, crut que les républicains cherchaient un abri contre l'averse. Le capitaine Daniel l'aborda et lui dit en français : « Vous êtes mon prisonnier ! » — « Pas encore », répondit Monbrun, et il le renversa d'une balle à la tête.

Le colonel Spencer pénétra dans le fort avec un bataillon. On se battit dans l'obscurité à la baïonnette et corps à corps. Les soldats du fort, se voyant trahis, se replièrent sur le Port-Républicain. Monbrun fut blessé à la main dans la mêlée. On le soupçonnait dans toute la ville d'avoir trahi.

Le 2 juin, au point du jour, le pavillon anglais flottait sur les remparts du fort Bizoton. Monbrun commit la faute capitale de s'être conduit mollement en présence de l'étranger, en haine de Southonax. Ce fait d'armes permit aux Anglais de s'avancer sur le Port-Républicain.

— En mars 1795, Beauvais et Rigaud, marchant de Léogane contre les Anglais au Port-Républicain, arrivèrent jusqu'à Bizoton, mais reconnaissant l'impossibilité d'enlever le fort d'assaut, et manquant de munitions de guerre et de bouche, ils retournèrent à Léogane avec 4 canons qu'ils avaient pris aux Anglais sur l'habitation Cottes.

— Le 5 février 1802, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, la division du général Boudet débarqua au Lamentin, où est situé le phare actuel de la baie de Port-au-Prince, s'empara du fort Bizoton, et entra au



Port-au-Prince après une courte résistance du fort du Portail de Léogane (Lerebours), situé à l'extrémité sud de la Grande Rue. Le fort Bizoton ne donna pas l'alarme. Lorsque la division parvint près du fort, le général Boudet y envoya un parlementaire qui déclara à Bardet et à Séraphin, qui y commandaient, qu'ils eussent, au nom de la France, leur patrie, à lui remettre le fort. En même temps Boudet marchait l'arme au bras avec ses grenadiers. La garnison sortit du fort et vint à la rencontre des Français aux cris de : *Vivent nos frères!* Elle prit rang dans les lignes européennes et marcha contre la ville. Un régiment français prit possession du fort Bizoton.

— Le 3 octobre 1803, Cangé entra au fort Bizoton, évacué la veille par les Français.

— Le 28 juin 1817, Jean Marassa, pour un différend avec Lubin Ducour, son supérieur et son allié, fit sauter le fort Bizoton avec 20.000 livres de poudre.

— En 1869, les Cacos du Sud attaquèrent sans succès le fort Bizoton.

— Le 19 décembre, à l'entrée des Cacos au Port-au-Prince, le fort Bizoton fut évacué par le général Vil Lubin.

Après le triomphe de la révolution des Cacos, le général Victorin Chevalier qui avait été ministre de la guerre de Salnave, et qui l'avait trahi en faisant cause commune avec les Cacos de Jacmel, après avoir fait beaucoup de mal à ceux des Gonaïves, fut exécuté et enterré le 28 décembre 1869 au pied du fort Bizoton. On y voit encore sa fosse en passant sur le grand chemin.

**Blain.** Habitation située dans la section rurale du Bac-Coursaint n° 4, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 38 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Blain.** Habitation située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de Port-au-Prince, entre cette ville et la Croix-des-Bouquets. Il y a un puits sur le chemin, appelé Puits Blain, construit sous les Français, et qui fournit de l'eau à boire aux habitants du quartier. Ses abords sont toujours humides. L'habitation s'appelle aussi : Puits Blain.

**Blain.** Voyez : Morne Blain, — Puits Blain.

**Blanc.** Voyez : Bois Blanc, — Morne Blanc, — Pierre Blanc, — Bœuf-Blanc.

**Blanc Camp.** Habitation située dans la section rurale du Haut-du-Trou, commune de Dondon.

L'Etat y possède 44 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Blanchard.** Habitation située dans la section rurale de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétion-ville.

**Blanchard.** Habitation située dans la section rurale de la Crête-Brûlée, commune de Mirebalais.

**Blanchard.** Habitation située dans la section rurale des Varreux, en plaine du Cul-de-Sac, commune de Port-au-Prince, sur le chemin de l'Arcahaie.

C'est devant le pont de Blanchard que le cheval de Coutilien Coutard,





*ditto*

VUE DE BIZOTON







jeune capitaine des grenadiers de la 3<sup>e</sup>, qui sauva Pétion à la bataille de Sibert en 1807, exténué de fatigue, s'abattit. Cet accident donna aux soldats de Christophe, qui le poursuivaient, le loisir de le hacher à coups de sabre. Pétion fut sauvé. Le chef d'escadron Barthélemy Mirault, de l'armée du Nord, prit le chapeau galonné de Pétion que portait Coutard, et, le présentant à Christophe : « Général en chef, dit-il, voilà le cadeau que je vous offre. »

**Blanchard.** Habitation située dans la section rurale de Matador, commune de Dondon.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Blanche.** Voyez : Rivière Blanche, — Iles Blanches, — Roche Blanche.

**Blanchet.** Habitation située dans la commune de Jérémie. Cacao.

**Blanco (el).** Petite rivière de la République dominicaine qui se jette dans le Sévico, dans la province de la Véga. Au N. de son embouchure sont situées des sources puantes appelées Fuentes.

**Blanco (el).** Petite rivière de la République dominicaine qui se jette au sud dans l'Etang Salé.

**Blanco (el).** Petite rivière affluent à gauche du Guyabin.

**Blanco (el).** Petite rivière de la République dominicaine, affluent de l'Ocoa. Les sources minérales appelées las Fuentes coulent tout près.

**Blanco (el).** Petite rivière affluent de la Yasica.

**Blanco (el).** Voyez : Puerto Caballo.

**Blanco (el).** Petit port du district maritime de Puerto Plata ; ne peut recevoir que de petits bateaux.

**Bleck.** Habitation située dans la section rurale de Sinaï, commune des Coteaux.

L'Etat y possède 3 portions non arpentées de cette habitation, situées sur le littoral, et occupées par des fermiers.

**Bleck.** Habitation située dans le poste militaire des Basses, commune de Pestel.

L'Etat y possède des terres inoccupées. Contenance indéterminée.

**Blénac.** Voyez : Biénac, — Morne Biénac.

**Bleu.** Voyez : Bassin Bleu, — Bas Fond Bleu, — Morne Bleu.

**Bline Moreau.** Habitation située dans la section rurale du Bas-de-Limbé n<sup>o</sup> 2, commune de Limbé.

L'Etat y possède 25 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Blockhouse.** Morne sur lequel il existe un fort dominant la ville de Saint-Marc.

**Blondel.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine à Charles, commune de Jérémie.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Blondel.** Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de Caracol, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.



**Blondin.** Habitation située dans la section rurale de Port-à-Piment, commune de Jean-Rabel.

L'État y possède un reste de 50 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Blondin.** Habitation située dans la section rurale de la Roche-Plate, commune du Trou.

L'État y possède 17 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Boba.** Petite rivière située sur la côte nord de la République dominicaine, mesurant 64 kil., et qui se jette dans la baie écossaise. Elle prend sa source sur la Loma Cumbre.

**Boca-Cachon.** Petite rivière située sur la limite commune de la République dominicaine et de l'arrondissement de Port-au-Prince. Elle sort du mont Bajada Grande, et se jette au nord dans l'Etang-Salé. La limite de l'arrondissement de Port-au-Prince, qui se dirige à l'est, passe sur le sommet de la Gascogne et de la montagne du Boucan-Bois-pin, jusqu'à venir reconnaître la source du Boca-Cachon. De la source de Boca-Cachon, cette limite vient au sud par une ligne droite qui passe à Jimani pour venir reconnaître la crête de la Selle.

En 1874, les présidents Domingue, d'Haïti, et Gonzalès, de la République dominicaine, y eurent une entrevue au sujet d'un traité à passer entre les deux républiques. Une photographie représentait cette entrevue des deux chefs d'Etat.

Une ligne droite qui part de la source du Boca-Cachon, et passe à l'endroit où la rivière de Lascahobas se jette dans l'Artibonite, est la limite à l'est de l'arrondissement de Mirebalais.

Voyez : Cabeza-Cachon.

**Boca-Chica (la).** Bras de la rivière Yuna qui forme avec la suivante une sorte de delta à son embouchure près de l'île de Mata.

**Boca Grande (la).** Bras de la rivière Yuna qui forme avec la précédente une sorte de delta à son embouchure près de l'île de Mata.

**Boca Nigua (la).** Terrain situé dans la commune de Saint-Christophe, entre ce village et la mer.

Voyez : Nigua.

**Bocier.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine Normande, commune de Marigot, de la contenance de 100 carreaux de terre appartenant à l'Etat, dont 55 carreaux seulement sont occupés par des fermiers. On y cultive des denrées et de la canne à sucre.

**Bocozel.** Habitation située dans la commune de Saint-Marc. Ecole rurale.

**Bocui (el).** Petite rivière de la République dominicaine, qui se jette dans le Camú.

**Bocui (el).** Petite rivière tributaire à droite de la Licci, laquelle se jette dans le Camú.

**Bodaisse.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Mapou, commune de Plaisance, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.



**Bodequin.** Habitation sur le territoire de laquelle a été bâtie la ville d'Aquin, et fort situé sur le rivage de cette ville.

**Bodin.** Habitation située dans le poste militaire de la Petite Anse, commune du Cap-haïtien. Les mesures de cette habitation appartiennent à l'Etat.

**Bodran.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Boë.** Habitation située dans la commune de Petit-Goâve, section rurale de la Plaine.

**Boëne.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Boëuf.** Habitation inoccupée située dans la commune de l'Anse-d'Haï-nault.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Bœuf-Blanc (le).** Rivière tributaire au S. des Trois-Rivières.

**Bohio.** Un des premiers noms de l'île d'Haïti chez les aborigènes, avant la découverte. Il signifiait *terre où il y a beaucoup de maisons et de villages.*

**Bohorca.** Petite rivière de la République dominicaine qui se jette dans le Bayaha (Rivière Laporte).

**Boignes.** Voyez : Boynes, — Fort-à-Piment, — Eaux de Boignes.

**Boileau.** Habitation contiguë à Granduc, située dans la section rurale des Flamands, commune de Cavaillon.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bois.** Rivière affluent de l'Artibonite. Verrettes est située sur sa rive gauche. Elle prend sa source dans les montagnes élevées qui limitent les communes des Verrettes, de Saint-Marc et de l'Archaïe. Ses eaux ont la renommée d'être pures et salubres en toute saison. En pleine sécheresse elle donne 2 mètres d'eau et arrose les rues, les places de Verrettes par différents canaux.

**Bois (les).** Fort situé dans l'arrondissement de Nippes, commune de l'Anse-à-Veau. Le général Jean-Louis François, mort à l'Anse-à-Veau le 10 mars 1806, à l'âge de 37 ans, y fut enterré. Il était né aux Cayes en 1769. Il se trouva au Camp Prou en 1790. Il était signataire de l'acte de l'indépendance d'Haïti.

**Bois.** Voyez : Coco Bois, — Petit Bois, — Bois Neuf, — Brabant-Bois-Neuf.

**Bois Bernard.** Voyez : Olivier.

**Bois Blanc.** Etait la huitième section rurale de la commune du Trou. Depuis la création de la commune de Sainte-Suzanne, elle en est la troisième section rurale, comme lui étant plus rapprochée.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Lamolaire, 8 carreaux de terre, Patrice, 5 et un reste indéterminé.



**Bois-Brûlé.** Habitation située dans la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers, et d'autres inoccupées. Contenance indéterminée.

**Bois Caïman.** Bois situé sur l'habitation Le Normand de Mézy où le fameux chef de bandes, Boukman, conduisit les esclaves révoltés en 1791, et leur fit prêter serment de le suivre et d'obéir à ses volontés.

**Bois Carré (le).** Habitation située dans la section rurale de l'Abacou n° 1, commune de Port-Salut.

L'Etat y possède 50 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bois d'Abert (le).** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Latrouble, commune de Plaisance, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Bois de Chêne (le).** Petit ruisseau qui sort le long de la Source Plaisance, à Pétion-ville, et se jette au S.-O. dans la baie de Port-au-Prince en passant dans la cour du palais de l'Exposition au Champ de Mars, devant le cimetière extérieur, et sous le pont du Portail de Léogane avant de se jeter à la mer, au delà de la guildive Benjamin. Il lui arrive, dans les temps de pluie, de devenir un torrent par les eaux venant des montagnes de Pétion-ville, de Lalue et de Turgeau, et d'entraîner tout sur son passage. Il a causé plus d'un accident. On n'a pas oublié son fameux débordement de septembre 1865 où l'eau atteignit la hauteur du Pont Morin, à 45 pieds, sur le petit chemin situé entre Lalue et Turgeau. Un prêtre, l'abbé Allo, y trouva la mort, ainsi que plusieurs autres personnes. En temps ordinaire, on rencontre beaucoup de femmes tout le long du Bois de Chêne, faisant la lessive. On l'appelle aussi Rivière des Savanettes. Son cours est de 5 kilom. de long.

**Bois-de-Lance (le).** Dixième section rurale de la commune de la Grande-Rivière du Nord. Ecole rurale.

Il y a les habitations : Gingembre.....

On appelle *bois-de-lance* un excellent bois qu'on exporte malheureusement en trop petite quantité à l'étranger, parce qu'on ne connaît pas bien les qualités qu'il doit avoir pour convenir aux marchés étrangers. Quand il est de bonne qualité et de dimension voulue, on s'en sert notamment pour la carrosserie. On en trouve rarement qui donne un diamètre de plus de 10 pouces.

**Bois de l'Etat (le).** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie, appartenant à l'Etat.

**Bois de Médecinier.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bois d'Orme (le).** Habitation inoccupée située dans la commune de Limonade.

**Bois d'Orme.** Habitation située en avant de celle de Chatard dans la commune de Plaisance. (Voyez : Chatard, pour complément.)



**Bois d'Orme (1e).** Habitation située dans la section rurale de Gambade, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Bois d'Orme (1e).** Voyez : Marie Bois d'Orme.

**Bois d'Orme (1e).** Voyez : Chatard.

**Bois Gervais.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière à Coulevres, commune des Abricots.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bois Joli.** Habitation située dans la section rurale de Bayes, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Bois Marguerite.** Habitation située dans la deuxième section rurale de la commune de Port-à-Piment. C'est la délimitation de la deuxième section rurale de cette commune pour aller reconnaître la Roche-Tété.

L'Etat y possède 1/4 carreau de terre occupé par un fermier.

**Bois Marie.** Habitation située dans la section rurale de la Savane-Brûlée n° 2, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 54 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bois-Neuf.** Habitation située aux portes de la ville de Saint-Marc dans la section rurale de Mont-Rouis.

En 1807, lors du siège de cette ville par les républicains, ceux-ci enlevèrent aux troupes de Christophe une pièce de canon qu'ils enfouirent sur cette habitation, ne pouvant pas l'emporter.

En 1890, l'Etat y entreprit de grands travaux publics.

**Bois-Neuf.** Etait la sixième section rurale de la commune de Dondon. Est aujourd'hui la première de la commune de Saint-Raphaël, arrondissement de la Grande-Rivière du Nord. Ecole rurale.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre sur l'habitation Linard. Ce sont les seules terres rurales du domaine national dans cette commune.

**Bois-Neuf.** Habitation située dans la section rurale de Brabant-Bois-Neuf, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 2 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

On appelle *Bois neuf*, dans le pays, des travaux préparatoires que font les habitants des campagnes dans leurs champs avant d'ensemencer. Alors, ils brûlent les branches : ils font un *bois neuf*.

**Bois-Neuf.** Voyez : Brabant-Bois-Neuf.

**Boisomy.** Habitation située dans la section rurale du quartier de la Chapelle, commune de la Chapelle.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bois Philippe.** Habitation située dans les environs du poste militaire de la Bande-du-Nord, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 500 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bois-pin (1e).** Huitième section rurale de la commune de la Grande-Rivière du Nord. Ecole rurale.



L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Coq d'Inde, 3 carreaux de terre, Malmené 5, Douet 5, Galiffet 5 1/2, Gabriaux 7, Limel 4, Colmine 9, Sanche 9, Malfini 18.

— Le 1<sup>er</sup> janvier 1793, Laurent, lieutenant de Toussaint-Louverture, enleva le Bois-pin sur les Espagnols établis à la Grande-Rivière du Nord.

— En octobre 1801, lors de son insurrection dans le Nord contre Toussaint-Louverture, le général Moïse vint au Bois-pin avec une centaine de cavaliers. Dès que Toussaint, qui était à la Marmelade, apprit qu'il ne se trouvait qu'à une demi-lieue de son quartier général, il lui écrivit de se rendre auprès de lui. Moïse vint à la Marmelade.

— Le 19 février 1802, le général Hardy, de l'expédition Leclerc, marchant du Cap contre Toussaint aux Gonaïves, s'empara du Morne Bois-pin, position presque inexpugnable, et entra à la Marmelade au pas de charge et à la baïonnette, culbutant les troupes que Christophe y avait laissées.

En parlant du Morne Bois-pin, le général Leclerc dit dans son bulletin : « C'est la position la plus formidable que j'aie jamais rencontrée depuis que je fais la guerre. »

— En octobre 1802, lors de la révolte générale des indigènes contre les Français, profitant des dissensions de Sans-Souci et de Christophe dans le Nord, le colonel Jean-Philippe Daut, à la tête de la 10<sup>e</sup> coloniale, partit du Haut-du-Cap pour l'Artibonite. Il traversa le Bois-pin, la Ravine à Coulevres, et vint à Florenceau se placer sous les ordres de Dessalines.

Voyez : Boucan-Bois-pin.

**Bois-pins.** Voyez : Trois-Bois-pins.

**Bois-pins-Brûlés.** Forêt de pins située sur la montagne de la Hotte, d'où l'on découvre la mer au N. et au S. de la péninsule méridionale d'Haïti.

En 1819, les généraux Borgella et Lys s'y rendirent à la poursuite de Goman ; le général Francisque ne pouvait comme eux marcher à pied dans ces montagnes, parce qu'il boitait d'une jambe à cause d'une ancienne blessure.

**Bois-Poux.** Dixième section rurale de la commune de Ouanaminthe, arrondissement de Fort-Liberté. Ecole rurale.

**Bois-roi.** Habitation située dans les environs du poste militaire de la Bande-du-Nord, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 4 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Boisrond.** Voyez : Abricots, — Glaude-Boisrond.

**Bois-Rouge (le).** Ravine dont les eaux se mêlent à celles de la Rivière Laporte et à la Grande-Rivière du Nord.

**Bois-Sec (le).** Limite des frontières haïtiennes. Était la huitième section rurale de la commune de Saltrou, est devenue aujourd'hui la première de la nouvelle commune de Grand-Gosier, arrondissement de Jacmel.

Le poste militaire des Anses-à-Pitres se trouve dans cette section rurale.



**Bois-Sec (le).** Habitation située dans la section rurale de Taifer, commune de Port-au-Prince.

**Boisson.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Cahos, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Boisson.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de la Savane-Brûlée n° 1, commune de Dessalines, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Boissonnière des Mornets.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de Port-au-Prince.

**Bois-Sureau.** Voyez : Torbeck.

**Bois-Tombé.** Poste avancé situé sur la frontière, dans la section rurale de Fond-Verrettes, commune de la Croix-des-Bouquets, arrondissement de Port-au-Prince. Il se trouve en face de l'Etang-Salé sur de hauts mornes, à l'entrée du chemin qui conduit de Neybe au Fond-Verrettes.

L'Etat possède 91 carreaux de terre occupés par des fermiers sur l'habitation Bois-Tombé. Le poste militaire est gardé par 78 hommes de la garde nationale du lieu, logés dans un corps de garde recouvert en chaume.

**Boiteau.** Habitation située dans la section rurale de Boucan-Michel, commune du Borgne.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bollovéo.** Voyez : Pardavé.

**Bolosse.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Bombardopolis** ou **Bombarde.** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement du Môle Saint-Nicolas. Contient trois sections rurales qui sont :

La 1<sup>e</sup>, de la Ravine Marre-à-Savon ;

La 2<sup>e</sup>, des Forges ;

La 3<sup>e</sup>, de la Plaine d'Oranges.

Bombardopolis était classé parmi les communes par la loi du 17 octobre 1821, cependant cette commune n'a été admise à fournir un député à la Chambre des représentants qu'après le départ du président Boyer.

La loi du 20 novembre 1821 fixait la distance précise de cette commune à la capitale à 57 lieues. Cinq lieues la séparent du Môle Saint-Nicolas.

Le tribunal de paix relève de la juridiction du tribunal civil de Port-de-Paix. Les fonctionnaires relèvent de l'administration financière de Port-de-Paix.

Population de la commune : 10.000 âmes.

Il y a en moyenne par an 150 naissances, 94 décès et 13 mariages.

Fête patronale : le 4 octobre, à la Saint-François d'Assise.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de



police administrative, d'une de l'artillerie du Môle Saint-Nicolas, de la police rurale et de la garde nationale à pied et à cheval.

Le conseil communal reçoit une subvention de la caisse publique, ses ressources ne lui permettant pas de s'administrer.

De nombreuses sources arrosent les habitations de l'intérieur, dont les productions sont le café, le coton, le campêche, la cire, le miel, le tabac, le cacao, l'huile de palma-christi, le sirop, l'acajou, le quinquina, l'arachide, des bois de construction. Terrain argileux et crayeux. On calcule qu'il y tombe 785 millimètres de pluie par an. Bestiaux et forêts giboyeuses.

Débouchés : Port-de-Paix, Cap-haïtien et Môle Saint-Nicolas.

La plaine comporte 35 kilomètres carrés.

Le village est établi récemment en comparaison des autres villes; il est dans une situation attrayante sur un plateau élevé; il tire son nom de celui d'un homme qui fut le bienfaiteur de son fondateur, qui a trouvé ainsi le moyen d'éterniser sa reconnaissance.

Bombardopolis fut la demeure de beaucoup d'Allemands et de Polonais emmenés dans ce pays en 1763 et en 1766, et dont on voit encore de nombreux descendants. Ils se marient entre eux. Le village est situé à l'intérieur dans une grande plaine très fraîche, parce qu'elle est fort élevée au-dessus de la mer. L'air y est pur, vif et sain. La plus grande partie de la commune est propre à l'élevage des bestiaux : les chevaux qui en proviennent sont fort estimés.

La Plate-Forme, qui avait un bourg anciennement, se trouve dans ce territoire : son anse sert d'embarcadère aux habitants de Bombardopolis qui peuvent aussi embarquer leurs produits à la Baie de Henne, très fréquentée par les pêcheurs. La Plate-Forme est à 49° 34' 25" de latitude nord, et à 75° 41' 17" de longitude ouest.

L'Etat possède dans ce village 23 emplacements rue de l'Eglise, 4 Place d'armes, 12 rue Militaire, 13 rue Saint-Joseph, 6 rue de la Fontaine, tous occupés par des fermiers.

*Histoire.* — En mars 1794, les Anglais de la station du Môle Saint-Nicolas, sous les ordres des lieutenants-colonels Spencer et Markham, marchèrent contre le bourg, guidés par Deneux et Charmilly, deux colons blancs. Ils furent repoussés par 150 Allemands qui occupaient la place, et poursuivis jusqu'au Môle. Ils perdirent 16 hommes tués et 36 prisonniers. Charmilly fut blessé.

— Le 14 juin 1796, les Anglais établis au Môle dirigèrent de nouvelles forces contre Bombardopolis. Cette paroisse, alors parfaitement plantée de vivres de toutes sortes, devait être d'une haute importance pour la garnison et la flotte anglaises du Môle.

Nous avons dit que Bombardopolis est à 5 lieues du Môle; le seul chemin par lequel on peut passer avec de l'artillerie, était sillonné de barricades faites de grands arbres renversés et d'énormes pierres. Quand les Anglais se mirent en marche, le vent soulevait d'épaisses poussières dans le grand chemin. Ils arrivèrent au nombre de 2.000 devant le fort qui protégeait le bourg, à midi, à travers une atmosphère brûlante, sans avoir trouvé une goutte d'eau.

Bombarde était occupée par 300 Allemands ou sang-mêlé allemands et d'Africains qui en étaient les habitants. Après une heure de combat, la garnison capitula. Les Anglais comptaient 8 hommes tués, tant offi-



ciers que soldats et 18 blessés. Mais, peu de jours après, assaillis de toutes parts par le général Pageot qui commandait à Port-de-Paix, ils furent obligés d'évacuer le bourg, après avoir perdu 400 hommes.

— En 1799, tandis que l'armée de Toussaint-Louverture était occupée à combattre Rigaud au Grand-Goâve, au commencement de la guerre civile, Golard, lieutenant-colonel de la 9<sup>e</sup> en garnison à Port-de-Paix, souleva les cultivateurs de Bombarde et vint assiéger le Môle. Maurepas, qui y commandait, résista aux efforts des insurgés.

Le général Clerveaux arriva en juillet devant Bombarde ; il envoya aux révoltés enfermés dans le fort de ce bourg un parlementaire qui leur offrait une amnistie s'ils voulaient se rendre. Cette offre étant repoussée, Clerveaux donna un formidable assaut à la redoute qui fut enlevée après une énergique résistance. Il s'élança ensuite dans la route nommée la Gorge, se dirigeant sur le Môle, et en laissant derrière lui tous les postes ennemis.

— Le 2 novembre 1803, les Français évacuent la Bombarde.

**Bompart.** Habitation située dans la section rurale des Aurins, commune de Tiburon.

L'Etat y possède 5 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bompère ou Bonpère.** Montagne à pic située près du Borgne, d'où la rivière Mancel prend sa source. Elle est composée de lits de rocs calcaires et siliceux, les premiers succédant aux seconds. Elle contient des minerais métalliques.

Quand on quitte le Gros-Morne pour aller au Borgne, on gravit ses pentes abruptes. Les sentiers qu'on parcourt sont rocailleux, et laissent à peine passage aux chevaux des voyageurs.

Cette localité produit d'excellentes oranges.

**Bonald.** Habitation située dans la section rurale du Grand-Port-à-Piment, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 66 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bonald.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bonangon.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Baie du Mesle, commune de Saint-Louis du Sud.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bonao.** Voyez : Banao.

**Bonaventure ou Buenaventura.** Village fondé par Nicolas Ovando sur les bords de la rivière Jayna pour l'exploitation de l'or de cette rivière. La commune relève de la province de Santo-Domingo. Oviedo parle d'un grain d'or qu'il y trouva qui pesait 3.600 piastres-gourdes, et d'autres d'une grosseur remarquable. Bonaventure possédait une fonderie où l'on frappait jusqu'à 230 mille piastres-gourdes par an. Entre le Nisao et la Jayna s'étend une vaste et fertile plaine qui était autrefois une riche source de bien-être pour la région à cause de l'or qu'on y trouvait. C'est là que fut établi le village de Bonaventure qu'un ouragan détruisit le 3 août 1508.



**Bonavista.** Voyez : Buonavista.

**Bonbon** ou **Trou-Bonbon** (1e). Poste militaire de l'arrondissement de la Grande-Anse, situé dans la section rurale de Bonbon, commune de Jérémie. Le petit village est placé sur la route de Jérémie à Dame-Marie, sur une anse qui offre un mouillage sûr aux caboteurs.

Il était déjà classé par la loi du 25 avril 1817 parmi les paroisses. Ecole et chapelle rurales.

Ses productions consistent surtout en cafés.

La rivière de Bonbon est sujette à déborder et cause de fréquents ravages dans la saison des pluies. Elle se jette dans la mer par trois bras qu'il faut traverser pour aller aux Abricots.

La poste arrive de Jérémie le mardi et continue pour les Abricots et Dame-Marie; elle revient le lundi suivant.

En juin 1890, un projet de loi lu à la Chambre proposa d'ériger ce quartier (?) en commune de 5<sup>e</sup> classe. Le ministre de l'Intérieur, St-M. Dupuy, combattit ce projet.

Ce fut au Bonbon que Numa Paret et Rochemont Rocher, délégués par la révolution de Jérémie auprès du chef d'exécution Rivière Hérard, le rencontrèrent le 4 février 1843, et lui firent part des succès de la révolution à Jérémie.

Le Bonbon a trouvé un poète pour le chanter. Voici en quels accents le général Alibée Féry le dépeint dans ses *Essais littéraires*. C'est une de ses meilleures productions :

Et bientôt, trottant bel et bon,  
 Nous arrivâmes au Bonbon.  
 A te peindre la triste vue  
 De cette bourgade ambiguë,  
 Je n'userai pas mon crayon,  
 Car sans exagération  
 Qui vit une habitation  
 Peut se vanter de l'avoir vue.  
 Sans vouloir y perdre un moment,  
 Passant, en la quittant, trois passes  
 Chacune d'environ deux brasses,  
 J'entends horizontalement,  
 Nous cheminons affreusement  
 Dans une route rocailleuse,  
 Montante, étroite et tortueuse;  
 Sur le sommet silencieux  
 D'une hauteur contemplative,  
 Je vis enfin d'un air joyeux  
 Ce joli bourg en perspective  
 Dont je veux, sans laisser de blanc,  
 Te colorer ici le plan.  
 Au pied d'un morne solitaire,  
 Dans le sein d'un triste vallon  
 Où serpente une humble rivière  
 Qui semble à tort porter ce nom,  
 Lieu près des humides demeures  
 Du dieu des saisons et des heures,  
 Rivage où l'orageuse mer  
 Vient blanchir son azur amer  
 Lorsque l'ouragan en furie  
 Traverse en grondant les grands bois,  
 Renverse la case qui crie,  
 Rase cent enclos à la fois



Et roule la feuille flétrie,  
 Apparaît à l'œil étonné  
 Ce beau village fortuné  
 Où l'art étale ses miracles  
 Sur un sablonneux littoral  
 Enrichi de douze habitacles,  
 Vrai prodige architectural.  
 On ne voit, choses surprenantes,  
 Qu'un manoir couvert en aissentes,  
 Merveille digne de ces bords,  
 Et qu'un canon de tel calibre  
 Que le transporter d'un air libre  
 Sur son épaule en équilibre,  
 Du plus mou, du plus faible corps  
 Serait le moindre des efforts.  
 Ajoute à la vive peinture,  
 Ajoute au ravissant tableau  
 Que je te fais d'après nature  
 Des belles cases du hameau  
 Aux murs de bois, aux toits de taches,  
 Quelques cochons, cabrits et vaches,  
 Grognants, bêlants, broutants, sautants,  
 Confondus (rare sympathie  
 Et plus singulière harmonie!)  
 Avec de très bons habitants,  
 De leurs troupeaux humbles confrères  
 Et vivant avec eux en frères.  
 Le jour à l'ombre de la nuit  
 Allait abandonner la plage;  
 Nous descendîmes au village  
 Et vers le beau manoir susdit  
 Nous fûmes demander asile.  
 Etc., etc.

**Bonbon (le).** Quatorzième et dernière section rurale de la commune de Jérémie, arrondissement de la Grande-Anse, située entre l'Anse-de-Clerc et Jérémie, sur le bord de la mer.

Le poste militaire de Trou-Bonbon s'y trouve.

**Bondeau.** Habitation située près du Détour de Miragoâne. Cimetière sur le grand chemin de la Petite-Rivière de Nippes.

**Bondillo.** Petit village de la province de Santo-Domingo où Juan Sanchez de Ramirès fut proclamé capitaine général et intendant par intérim pour l'Espagne, en 1808, après la bataille de Palo Hincado.

**Bonéteau.** Fort situé aux portes de la Grande-Rivière du Nord, sur l'habitation du même nom.

Le 11 avril 1889, le général Antoine Pollas enleva cette position sur le général Nord Alexis pour le gouvernement.

**Bongars.** Vingt-deuxième section rurale de la commune de Port-au-Prince, et habitation du quartier de Fond-Ferrier. Ecole rurale.

— En décembre 1802, le général Métellus occupait cette habitation où vint le trouver le général Pétion, se rendant à Léogane. Pétion descendit au Morne-à-Bateau.

**Bongars.** Fort situé près du Cap, qu'enlevèrent les esclaves en 1791, et dont ils passèrent la garnison au fil de l'épée.

**Bonhomme.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de la



Grande Baie du Mesle, commune de Saint-Louis du Sud, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Boniot.** Habitation située dans la commune de Léogane; fut mise en vente par la loi du Sénat du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

**Bonita (la).** Rivière tributaire du Camú, lequel se jette dans la Yuna.

**Bonneau.** Habitation située dans la section rurale du Cap-Rouge n° 1, commune de Saint-Louis du Nord.

L'Etat y possède 135 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bonneau.** Habitation située dans la section rurale de Bac-Coursaint, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite. Le chemin à l'E. de Bonneau borne l'habitation Gandrac.

**Bonnefoi.** Habitation située dans la section rurale de Chemin-Neuf, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bonnefoi.** Nom de plusieurs rues, notamment au Gros-Morne, dans laquelle l'Etat possède 6 emplacements occupés par des fermiers, au Port-au-Prince, au Limbé.

**Bonnefond.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Bassin, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 56 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bonne-Maison.** Habitation située dans la section rurale de la Crête-à-pins, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 16 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bonnet.** Habitation située dans la section rurale de la Guinaudée, commune de Jean-Rabel.

L'Etat y possède 103 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bonnet.** Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean-Rabel.

La précédente et celle-ci sont une seule et même habitation située dans deux sections rurales différentes et contiguës de la même commune.

**Bonnet.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bonnet.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Crête, commune de Port-Salut.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bonnet (le).** Ravine dont les eaux se mêlent à celles de la Rivière Laporte.

**Bonnet.** Voyez : Bélus-Bonnet.

**Bonnet à l'Evêque (le).** Première section rurale de la commune de Milot, arrondissement du Cap-haïtien. Ecole rurale.



L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Chevernet, 7 1/2 carreaux de terre, Dignitaire 7, Milot petite place 3.

C'est sur le morne du Bonnet à l'Evêque, dépendant du Cibao, que le roi Christophe fit bâtir la citadelle la Ferrière, aujourd'hui en ruines. La rivière de Vasé prend sa source sur ce morne. La montagne tire son nom de la ressemblance de sa cime avec une tiare. Les marins la distinguent de loin. En entrant dans la rade du Cap, on l'aperçoit au sud. La pointe supérieure se compose de calcaire, quoiqu'on y trouve quelque granit dispersé. Au bas sont des roches granitiques.

**Bonnet-Carré (le).** Fort situé dans le territoire de l'arrondissement d'Aquin, et construit en 1804 par Jean-Louis François au sommet du morne du même nom.

**Bon-Ouvrier (le).** Habitation située dans la section rurale des Orangers, commune de Chardonnières.

L'Etat y possède 287 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bon-Ouvrier (le).** Habitation située dans la commune des Anglais.

**Bonpère.** Voyez : Bompère.

**Bon-Repos.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Baptiste, commune de l'Arcahaie.

— En septembre 1802, quelques cavaliers que le chef de bandes Destrade avait laissés sur l'habitation Bartholomay, ayant été faits prisonniers par le général français Pageot, ceux d'entre eux qui purent se sauver traversèrent les habitations Pouillant, Bon-Repos, Massac, et atteignirent Dessources, d'où Destrade partit attaquer Pageot.

**Bontemps.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière-Mancel, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bonvigni.** Habitation située dans la section rurale de la Guinaudée, commune de Jean-Rabel.

L'Etat y possède 103 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bord-Coquierre.** Voyez : Petit-Bord Coquierre.

**Bord-de-Mer de Limonade (le).** Poste militaire de l'arrondissement du Cap-haïtien, situé dans la section rurale de la Basse-Plaine, commune de Limonade. Ecole rurale.

En 1865, après le bombardement du Cap par le navire anglais le *Bulldog*, l'équipage, obligé de détruire le navire engagé dans un banc de sable, se rendit au Bord-de-Mer de Limonade, où le commandant Wakre fut reçu avec tous les égards par le général Valentine Alcantara.

**Bord-de-Mer du Port-Margot (le).** Poste militaire de l'arrondissement du Borgne, situé dans la section rurale de Bras-Gauche, commune de Port-Margot. Ecole rurale.

L'Etat y possède des emplacements, notamment l'ancien bureau de place, le vieux fort, l'administration, et d'autres situés rues de l'Union et du Canal.



**Bordé.** Habitation située dans la section rurale de la Savane-Brûlée n° 2, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 17 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Borderie.** Voyez : Bauderie.

**Bordes.** Habitation située dans la commune de Jérémie, aux portes de cette ville, sur une hauteur. Il y a une source abondante et de belles maisons de campagne qu'elle alimente.

Pendant l'insurrection de 1883, les troupes du gouvernement y avaient établi un fort qu'ils appelaient le fort Salomon. Une nuit, quelques citoyens, conduits par Eugène Margron, enlevèrent ce fort et en prirent les canons. Le fort Salomon a été rasé après la défaite de l'insurrection.

**Bordes.** Habitation située dans la commune de Milot, appartenant à l'Etat, et réservée aux services publics. Contenance indéterminée.

**Bordes.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Dame-Marie.

L'Etat y possède 55 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bordet.** Voyez : Trou-Bordet.

**Borel.** Habitation située dans la section rurale du Bas-des-Verrettes n° 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 104 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Le propriétaire, colon blanc, était un véritable bandit. En 1792, il fit alliance avec un autre bandit nommé Dumontellier. Il établit deux camps contre les affranchis, l'un qu'il commandait chez lui, sur son habitation, l'autre sur l'habitation Comon, que commandait Dumontellier. Le Port-au-Prince lui envoya 300 hommes pour le renforcer. Il fut battu à la Petite-Rivière de l'Artibonite par les affranchis avec lesquels Fontanges et Cambis signèrent un concordat le 14 avril. Borel se livra au Môle à toutes sortes de crimes. Il fit égorger deux blancs, Mollet et Guiton, riches propriétaires qui se rendaient aux Etats-Unis en 1792, et s'empara de leurs trésors. Après le départ de Caradeux, Borel vint le remplacer au Port-au-Prince, suivi de sa bande d'assassins, l'écume des aventuriers de Saint-Domingue. Grimouard le fit prisonnier à la hauteur de Saint-Marc, malgré son inviolabilité. Blanchelande le mit en liberté, et il quitta la colonie. Il revint au Cap la même année, et fut nommé l'un des secrétaires de la commission civile. On le revit en 1793 au Port-au-Prince, où il commit toutes sortes de nouveaux crimes. Les commissaires civils marchèrent contre lui en avril et cernèrent la ville. Borel rançonna les négociants et les citoyens qui lui donnèrent 66.000 livres en or et 300.000 livres en lettres de change. Puis il se rendit à Jacmel qui lui était dévoué, et de là à la Jamaïque.

**Borgella.** Habitation sucrière située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

Le colon blanc Bernard Borgella était un riche propriétaire de la plaine du Cul-de-Sac. En 1801, il était le président de l'assemblée centrale de Port-au-Prince chargée de rédiger la constitution de Toussaint-Louverture.



Le 7 juillet 1855, cette habitation, qui appartenait à M. Antoine Audain, fut incendiée.

**Borgne (le).** Arrondissement militaire de 4<sup>e</sup> classe du département du Nord. Comprend les communes du Borgne (chef-lieu), de l'Anse-à-Foleur et de Port-Margot.

Population : 31.000 âmes.

Il relève, pour toutes les branches, de l'administration financière du Cap-haïtien.

D'après la loi du 17 octobre 1821, les limites de cet arrondissement sont : à l'O., la ligne qui le sépare de l'arrondissement de Port-de-Paix ; au S.-E., à partir du morne Laporte, dépendant du Cibao, passant par les limites de la commune de Plaisance avec celle du Port-Margot, et en suivant la crête qui se trouve à l'E. de la Coupe de Petit, jusqu'à descendre à la mer au pied de cette crête qui se trouve au N., entre les embarcadères de Port-Margot et de Limbé. De sorte que cet arrondissement se trouve avoir : à l'O., celui de Port-de-Paix ; au S.-E., celui de Limbé, et au N. l'étendue de la côte qui s'étend de l'Anse-à-Foleur jusqu'au pied de la crête de la Coupe de Petit, entre les embarcadères de Port-Margot et de Limbé.

Dans cet arrondissement, et près du Borgne, s'élève le Piton du Grand Pierrot, dépendant du Cibao (1.209 m.). De sa cime élevée on découvre la Granja et la Tortue, et même la Gonâve, et à travers une gorge, la mer près du Port-à-l'Ecu.

Le poste militaire de Petit-Bourg du Borgne se trouve dans cet arrondissement, et dans la commune du Borgne.

Les biens domaniaux ruraux de l'arrondissement se composent de 100 habitations, 1.770  $\frac{3}{4}$  carreaux de terre occupés par des fermiers. Le montant des fermages est par an de \$ 5.312 25.

L'Etat possède des biens urbains dans la commune du Borgne.

Le territoire de presque tout l'arrondissement se compose de montagnes qui produisent le plus beau café du département du Nord.

La garde nationale de l'arrondissement est nombreuse ; elle comprend 1.000 hommes d'infanterie et 250 cavaliers.

**Borgne (le).** Commune de 4<sup>e</sup> classe, chef-lieu de l'arrondissement du même nom. Elle était classée parmi les communes par la loi du 17 octobre 1821. La loi du 30 novembre de la même année la portait à la 5<sup>e</sup> classe pour la perception des droits de patente. La loi du 20 novembre 1821 fixait la distance précise de cette commune à la capitale à 55 lieues.

Cette commune comprend 8 sections rurales qui sont :

La 1<sup>re</sup>, de Margot ;

La 2<sup>e</sup>, de Petit-Bourg ;

La 3<sup>e</sup>, de Boucan-Michel ;

La 4<sup>e</sup>, de Trou d'Enfer ;

La 5<sup>e</sup>, de Champagne ;

La 6<sup>e</sup>, de Molas ;

La 7<sup>e</sup>, des Côtes-de-Fer ;

La 8<sup>e</sup>, du Fond-Lagrange.

Le poste militaire de Petit-Bourg de Borgne se trouve dans la section



rurale de Petit-Bourg de cette commune. C'est l'embarcadère de l'ancien bourg du Borgne.

Toutes les administrations relèvent de l'arrondissement financier du Cap-haïtien.

Un pont construit du temps de la colonie française traverse la rivière du Borgne ou l'Estère, formée par la rivière du Margot et très dangereuse dans la saison des pluies. Le pont de l'Estère tombe en ruines ; le gouvernement se propose d'en construire un nouveau, de 25 mètres de longueur, et en fer.

De nombreuses sources arrosent les habitations de l'intérieur, qui sont toutes situées sur des montagnes très productives en cafés, en vivres et en légumes. Près du Borgne s'élève le Piton du Grand Pierrot, dépendant du Cibao (1.209 mètres) ; de sa cime élevée on découvre la Granja et la Tortue, même la Gonâve, et à travers une gorge, la mer près du Port-à-l'Écu. Dans ces montagnes, une pluie bienfaisante fertilise le sol. On calcule qu'il tombe au Borgne 9.216 millim. de pluie par an.

Le nom du Borgne a été donné à cette localité parce que, placée derrière cette haute croupe de rochers, on n'en aperçoit qu'un côté à la fois.

Le Borgne produit en moyenne par an :

600.000	livres de café,
50.000	» cacao,
140.000	» campêche,

et toutes sortes de vivres et de fruits. Le sol renferme de l'antimoine.

Débouché : Cap-haïtien par mer.

La Loge de l'Orient du Borgne est intitulée la Concorde n° 30, relevant du Grand Orient d'Haïti.

En 1824, le président Boyer y fit diriger un grand nombre d'immigrants cultivateurs américains de la race noire.

Il y a entre le Borgne et le Gros-Morne une mine de cinabre (sulfure de mercure). Entre ces deux villages il existe une distance de 15 lieues. Les collines situées au N. du Borgne s'élèvent entre la mer et le bourg ; elles paraissent avoir été soulevées du fond de l'Océan dont elles compriment les flots courroucés. Elles sont composées de conglomérats de nature granitique et schisteuse. Ces couches, parfois mélangées de silicate de chaux, reposent sur une argile ferrugineuse, semblable à celle de la section rurale de Champagne où il y a une source d'encre naturelle. On trouve aussi dans la commune de l'antimoine, des grès, des pierres meulières.

La rade du Borgne est toujours mauvaise et inabordable pour les gros navires pendant les vents du Nord. Les petits steamers de la ligne accélérée haïtienne ne peuvent y entrer que rarement. Le port n'est pas ouvert au commerce étranger.

La garnison se compose du 26<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, d'une partie du 1<sup>er</sup> bataillon du 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie de ligne, d'une compagnie de police administrative, de la police rurale, et de la garde nationale à pied et à cheval. Le 26<sup>e</sup> régiment fut licencié par le président Geffrard, aussitôt après l'insurrection de Salnave en 1865 au Cap, pour y avoir pris une part active ; mais à l'avènement de Salnave au pouvoir, il fut réorganisé. Le Borgne, en effet se prononça en faveur de



Salnave à cette époque, mais peu de jours après il fut repris par les troupes du gouvernement.

Un corps de musique y a été fondé pour la première fois par le général Polynice Saint-Pierre, commandant de l'arrondissement : il s'est fait entendre à la revue du 1<sup>er</sup> dimanche de mars 1888.

Le conseil communal du Borgne reçoit une subvention du budget de l'Intérieur, ses recettes étant insuffisantes pour pouvoir s'administrer.

Un club s'est formé tout récemment dans le village, sous le nom de Club des Etudiants.

Population de la commune et de ses sections rurales : 15.000 âmes.  
Un député.

Il y a en moyenne par an 380 naissances, 140 décès et 50 mariages.

Lors de l'établissement de la poste aux lettres en 1826, deux courriers parlaient du Borgne tous les vendredis et dimanches matin, l'un pour le Cap et l'autre pour le Port-de-Paix. Aujourd'hui la poste y arrive de Limbé le lundi matin, et repart tout de suite pour la même destination.

Dans la commune du Borgne, l'Etat possède des biens urbains dans les rues du Marécage, rue Républicaine, sur la Place d'armes, rue Pitou, au Fond-Lagrange sur le chemin du Cap, rues du Pécheur, de La Cale, au Vieux cimetièrre, dont plusieurs sont réservés aux services publics.

Sur la gauche du chemin qui conduit du Vieux-Bourg au Borgne, à cinq quarts de lieue de la mer, se trouve une caverne divisée en sept voûtes ou grottes, où l'on a trouvé des ossements humains, des fétiches et des fragments de vaisselle des Indiens avec moulures. Il y a aussi dans cette commune un étang salé.

La température y est très douce : le thermomètre de Réaumur n'y monte pas au-dessus de 22°, et descend jusqu'à 12°.

Fête patronale : le 4 novembre, à la Saint-Charles Borromée. En 1892, l'Etat donna 500 gourdes pour la toiture de l'église et le carrelage.

*Histoire.* — En 1794, le gouverneur Laveaux marcha de Port-de-Paix contre le Borgne qu'occupaient les Espagnols. Il établit une pièce de 24 sur la Vigie du Borgne, et s'empara de ce bourg.

— En septembre 1802, le chef des bandes indigènes, Va-Malheureux, se mit en insurrection contre le général Leclerc ; il établit son camp entre le Borgne et le Limbé.

— En mai 1807, le Borgne répondit à l'insurrection inaugurée au Port-de-Paix par le colonel Jean-Louis Rébecca contre Christophe en adhérant à la république de Pétion.

En 1821, le général Bottex commandait l'arrondissement du Borgne.

En 1865, le Borgne fit cause commune avec l'insurrection de Salnave contre Geffrard. Celui-ci ne tarda pas à s'en rendre maître.

— En 1869, le Borgne s'est prononcé en faveur de la révolution des Cacos, cette fois, contre Salnave.

— Le Borgne tire son nom de celui du colon blanc le Borgne de Boygnés, l'un des plus grands propriétaires du Nord de Saint-Domingue.

**Bormeau.** Endroit important situé dans la section rurale du Cap-Rouge, commune de Saint-Louis du Nord et délimitant le département du Nord-Ouest.

**Borucu** (el). Montagne dépendant du Cibao ; s'étend au bord de la plaine du Yaque.



Le 24 août 1891, le député Murat Louis lut à la Chambre un projet de loi pour ériger ce lieu en poste militaire.

**Bossa.** Habitation située dans la section rurale du Haut-Cahos n° 1, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Bossales.** Voyez : Croix-des-Bossales.

**Bossan.** Habitation située dans la plaine de Léogane.

Le 21 mars 1794, la cavalerie de la place de Léogane poursuivit les Anglais jusqu'à l'embarcadère de l'habitation Bossan.

Voyez : Baussan.

**Bosse.** Source située dans la commune de Dame-Marie ; elle sort d'un rocher et forme un vaste bassin naturel où se trouvent de très gros poissons. Site pittoresque.

**Bossel.** Habitation située dans la commune de la Grande-Rivière du Nord.

**Bossier.** Habitation située dans la plaine de Léogane.

**Bossier.** Etang situé à Marigot. (Voyez ce mot.)

**Boston (el).** Usine centrale située dans la commune de San-Cristobal, province de Santo-Domingo.

**Botados (los).** Terrain fertile de la commune de Yamasa, province de Santo-Domingo, où la présence de quartz aurifères a été dénoncée le 7 mars 1887.

**Botija (la).** Petit hameau situé dans la province de Santiago (République dominicaine).

**Botijuela (la).** Petite rivière tributaire à gauche du Nisao.

**Boucan (le).** Habitation caféière située dans la section rurale des Sourçailles, commune de Pétion-ville.

**Boucan.** Voyez : Grand-Boucan, — Petit-Boucan.

**Boucan-Bélier (le).** Quartier de l'arrondissement de Jacmel, situé entre Baint et les Côtes-de-Fer, dans cette dernière commune. Ecole et chapelle rurales.

Ce quartier a été la résidence du général Brisma Privat, l'un des hommes qui se sont le plus distingués dans la révolution de 1868-1870 des Cacos contre Salnave. Le président Nissage Saget, après avoir visité Jacmel, alla au Boucan-Bélier en avril 1873, et reçut l'hospitalité du général Brisma Privat.

Lors de l'insurrection de Miragoâne, en 1883, le général Cléovil Modé fut vaincu par les troupes du gouvernement à Boucan-Bélier où il s'était retiré.

**Boucan-Bélier (le).** Rivière tributaire de celle de Baint.

**Boucan-Bois-Pin (le).** Etait la quinzième section rurale de la commune de Mirebalais. Etant plus rapprochée de la nouvelle commune



des Grands-Bois, elle lui a été attribuée, et en forme aujourd'hui la troisième section rurale. Ecole rurale.

Il y a les habitations Rasto ou Rateau, Cérasmus, Carion, Mahotière, Houtan, Bréau sur lesquelles l'Etat possède des terres occupées par des fermiers.

Du Fond-Diable, la limite de l'arrondissement de Port-au-Prince qui se dirige à l'est, passe sur le sommet de la Gascogne et de la montagne du Boucan-Bois-Pin, jusqu'à venir reconnaître la source de Boca-Cachon.

Une magnifique chapelle se construit en ce moment dans cette section rurale : elle a 57 pieds de long sur 27 de large.

**Boucan-Brou (le).** Une des chaînes de la montagne la Selle.

C'est dans les environs du Boucan-Brou que la rivière de la Croix-des-Bouquets, dite Rivière Blanche ou Boucan-Brou, prend sa source.

La rivière du Boucan-Brou arrose une partie de la plaine du Cul-de-Sac; mais à partir de l'habitation O'Gorman on ne voit plus ses traces.

**Boucan-Caché (le).** Voyez : Gonâve.

**Boucan-Carré (le).** Onzième section rurale de la commune de Mirebalais. Ecole rurale.

La rivière du Boucan-Carré sort des mornes des Cahos et se jette dans l'Artibonite.

Il y a les habitations Michel Poullé et Joubert sur lesquelles l'Etat possède 38 carreaux de terre occupés par des fermiers. On y produit du coton, du café, du riz, du maïs, et on y élève des bestiaux.

On ne sait comment les habitants du Boucan-Carré en sont arrivés à passer dans le pays pour être moins intelligents que ceux des autres localités. Telle était la réputation des Béotiens dans la Grèce antique.

**Boucan-Champagne (le).** Rivière tributaire au N. des Trois-Rivières.

**Boucan-Michel (le).** Troisième section rurale de la commune du Borgne. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Boiteau, 10 carreaux de terre, Lion 35, Dugué 15, Déchamp 10, Picot 60, Laboudette 10, Viton 15, Chessé 50, Rétel 40, Maisonneuve 25.

**Boucan-Michel (le).** Petite rivière qui se jette sur la côte du département du Nord.

**Boucan-Neuf (le).** Voyez : Ténèbres.

**Boucan-Nicolas (le).** Habitation située dans la section rurale de Brabant-Bois-Neuf, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Boucan-Patate (le).** Montagne dépendant de la Selle.

**Boucan-Périerre (le).** Habitation située dans la section rurale de Coqui-chante, commune de Jacmel.

**Boucan-Richard (le).** Première section rurale de la commune de Gros-Morne, arrondissement des Gonaïves. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Bigot, 5 carreaux de terre, Lapière 45, Leblanc 5, Michel 5.



Il y a de plus les habitations Prétention, Cayemitte, Burer, Saillant, Bellevue, Lalaillée, Crête, Cham.

**Boucan-sur-le-Dos (le)**. Rivière tributaire de l'Artibonite, et qui coule en amont de la rivière du Boucan-Carré.

**Boucan-Tache (le)**. Une des chaînes de la montagne la Selle. C'est de là que la rivière de Jacmel prend sa source.

**Boucan-Tache (le)**. Petite rivière située sur la côte du département du Nord-Ouest.

**Boucassin (le)**. Première et deuxième sections rurales de la commune de l'Arcahaie, arrondissement de Port-au-Prince.

Dans la première se trouve le poste militaire du Boucassin, à 5 lieues de l'Arcahaie et à 10 lieues de Port-au-Prince. Ecole et chapelle rurales.

L'Etat possède dans ces deux sections rurales des terres occupées par des fermiers sur les habitations Bélanger, Garescher en bas ou Garescher-Raboteau, Garescher en haut, Moreau, Bercy, Corneille, Thomas.

Il y a aussi les habitations Cabaret, Guiton, Torcelle, Duclos, Deschappelles, Mageton, Manègue, Bayeul, Comte, Prince, Simonnette, etc.

L'impératrice Adéline, femme de l'empereur Faustin I<sup>er</sup>, était née sur l'habitation Manègue.

Nulle part qu'au Boucassin, la culture des vivres n'est mieux pratiquée, indépendamment des belles plantations de cannes à sucre qui y existent. Plusieurs rivières et sources arrosent ce territoire, entre autres celle des Bretelles et du Boucassin ayant un cours d'environ 20 kilomètres de long.

La poste de Port-au-Prince allant à l'Arcahaie et dans le Nord passe dans le poste militaire du Boucassin les samedis, dans la nuit, et revient du Nord à destination de Port-au-Prince les jeudis, à midi.

*Histoire.* — Déjà en 1791 les ateliers des habitations du Boucassin s'étaient agités contre l'esclavage.

— En mars 1792, Lapointe construisit un fort à Cabaret, au Boucassin.

— En 1796, Lapointe apprenant la marche de Dessalines contre les Anglais établis à l'Arcahaie, se rendit dans ce fort dont il confia le commandement au capitaine Moreau. Ce fort était armé de trois pièces de canon. L'ennemi ne pouvait y arriver que par un seul chemin, à travers un mornet qu'il dominait. Un ravin séparait le mornet de la fortification. Dessalines vint l'attaquer : ses troupes se rangèrent sur le monticule et à gauche du fort, derrière les eaux de l'habitation Garescher (en haut). Elles traversèrent l'habitation Torcelle, et s'établirent à Duclos, coupant les communications de la garnison avec l'Arcahaie. On se battit avec acharnement. L'artillerie du fort fit de grands ravages dans les rangs des républicains, qui furent repoussés.

— En 1802, le commandant Poix, obligé d'évacuer le bourg de l'Arcahaie devant l'insurrection des indigènes, se retira au Cabaret où il se retrancha sur l'habitation Garescher. Larose, le chef des bandes insurgées, marcha contre lui, et fut d'abord repoussé. Il abandonna le grand chemin, pénétra dans les jardins de cannes de l'habitation Deschappelles et s'arrêta à la barrière de Garescher. Il donna plusieurs assauts aux retranchements ennemis, mais il fut repoussé une seconde fois avec pertes. Pendant une nuit obscure, Poix évacua le Cabaret par les habi-



tations Prince et Simonnette. Les Français avaient appris que les indigènes occupaient la Source Matelas; ils se firent conduire par des guides sûrs, et atteignirent la Source Coco, traversèrent les Orangers, et arrivèrent au Mirebalais, où commandait l'officier noir David Troy pour les Français.

— En janvier 1803, lorsque Dessalines prit l'Arcahaie sur Larose qui refusait de reconnaître son autorité, le commandant Pouillac, partisan de Larose, qui voulait qu'on résistât au général en chef, se réfugia au Boucassin, suivi de Guimbert Dehaie, commandant de la place de l'Arcahaie. Jean-Charles Courjol atteignit Guimbert sur l'habitation Simonnette, à 6 lieues du bourg, et le blessa grièvement.

— Le 27 mai 1807, Pétion, Yayou et Wagnac, avec 2.000 hommes, enlevèrent les avant-postes de Christophe, dont l'armée avait pénétré au Boucassin.

— En février 1813, les troupes de Christophe prirent d'assaut le fort du Boucassin; ce succès leur ouvrit les portes de l'Ouest jusqu'au Port-au-Prince.

**Boucault.** Habitation située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Bouchereau.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Montagne, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bouchereau.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive gauche, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 14 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Ces deux habitations sont une même propriété, située dans deux sections rurales différentes de la même commune.

**Boucho.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune de Limonade.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bouchon.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine-Céleste, commune des Grands-Bois.

**Boucolapluie.** Habitation située dans la section rurale de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétion-ville, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Boudet.** Première section rurale de la commune des Cayes.

L'Etat y possède un emplacement occupé par un fermier. Ecole rurale.

Le camp Boudet a été occupé, en mai 1869, par les troupes du gouvernement opérant contre les Cacos de la ville des Cayes. C'est une excellente position défendue par des remparts. Le président Salnave y établit son quartier général dans un fort qu'il fit élever et auquel il donna son nom. Le 19 septembre, Brice attaqua le camp Boudet; Anselme Prophète, en l'absence du président, lui livra un combat acharné pendant lequel son cheval fut tué sous lui, et parvint à le repousser.



**Boudet.** Habitation située sur les bords de l'Artibonite, commune de la Grande-Saline.

En 1889, le général Dardignac y battit les Nordistes.

**Boudet.** Habitation située dans la section rurale de Bac-Coursaint, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite. Elle est bornée au N. par la digue de l'Artibonite, à l'E. par la passe Boudet, à l'O. par la passe Bidone, et au S. par la rivière de l'Artibonite.

**Boudet.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Corail, commune de Port-Margot, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Boudet.** Voyez : Hatte Boudet.

**Boudin.** Première et deuxième sections rurales de la commune de Port-de-Paix. La deuxième est une subdivision de la première, consacrée en 1875. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Bernard, 2 carreaux de terre, Paste 5, Déroutin 10, Lapointe 1. Voyez : Fond de Boudin.

**Boudon.** Deuxième section rurale de la commune de l'Anse-d'Hainault, arrondissement de Tiburon. Ecole rurale.

**Boudon.** Habitation caféière située dans la section rurale du même nom.

**Boudon.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne-Terrible, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Boue.** Habitation située dans la section rurale des Sourçailles, commune de Pétion-ville.

**Boufflète.** Habitation située dans la section rurale de Chansolme, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bougaud.** Habitation située dans la commune de Léogane, sur le chemin de Port-au-Prince.

En 1802, elle était occupée par Métellus. Celui-ci, bien que partisan de Lamour Dérance, livra passage à Pétion, lieutenant de Dessalines, qui descendit au Morne-à-Bateau. Pétion eut un entretien avec Lamour Dérance, qu'il ne put décider néanmoins à reconnaître l'autorité de Dessalines.

**Bougillon.** Habitation située dans la section rurale de Trou-Chouchou, commune de Petit-Goâve, sur laquelle l'Etat possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers. On y produit des vivres, du café, du coton et d'excellentes oranges.

**Bouillir.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 17 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Boula.** Habitation située dans la commune de l'Arcahaie.



**Boulangier.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Chansolme, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Boulé-Cachimbo.** Habitation située dans la section rurale de Cormiers, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Boulette.** Habitation située dans la section rurale de Mont-Rouis, commune de l'Arcahaie.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Boulinvilliers.** Habitation située dans la commune de Port-au-Prince, en plaine du Cul-de-Sac.

**Boullé.** Habitation située dans la section rurale de la Haute-Guinaudée, commune de Jérémie.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Boulmier.** Douzième section rurale de la commune des Cayes. Ecole rurale.

**Bouquet.** Cinquième section rurale de la commune des Coteaux.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Luo, 9 1/2 carreaux de terre, et 4 portions indéterminées.

Le poste militaire de Damassins se trouve dans cette section rurale.

**Bouqui.** Voyez : Trou Bouqui.

**Bourbonnais.** Fort situé au N. de Saint-Marc.

**Bourdet.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Bourdins.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Jérémie.

L'Etat y possède 30 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bourdon.** Habitation située dans la commune de Port-au-Prince, sur le chemin de Pétion-ville, à une lieue environ. Elle s'étend sur une superficie de 50 carreaux de terre, divisés en parties cultivables, en parties montagneuses et en parties rocheuses non cultivables. On y peut faire beaucoup de chaux vers l'est. On y produit des herbes et des vivres de toutes sortes. Il y a plusieurs belles maisons de campagne, appartenant à divers propriétaires, au fond d'une superbe ravine où coule le Bois-de-Chêne.

Une course en voiture de la ville à Bourdon, par personne, se paie \$ 1 (Tarif de la commune).

**Bourdon.** Habitation située dans la commune de Dame-Marie, où la division du général Borgella séjourna quinze jours en 1829 pour détruire les plantations de vivres des insurgés de la Grande Anse.

**Bourdon.** Habitation située dans la commune de l'Anse-d'Hainault. L'Etat y possède 18 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Bourg.** Rivière qui, avec la Tumbe, le Fer-à-Cheval, la Gascogne et l'Artibonite, arrose la commune de Mirebalais.

**Bourg.** Voyez : Pointe à Bourg, — Petit-Bourg, — Vieux-Bourg.

**Bourg-Anglais.** Voyez : Croix-des-Martyrs.

**Bourgeois.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Bourgeois.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Bassin, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 32 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bourgeois.** Habitation située aux portes du Cap-haïtien, dans la ravine de la Providence, où existe un fort.

— Dans la nuit du 4 au 5 février 1803, le général Romain y attaqua un poste que les Français y avaient établi et enleva le fort Belair; mais il fut repoussé par Bertrand qui y reçut une blessure.

— Le 9 novembre 1865, à 5 heures du soir, Salnave, se voyant dans l'impossibilité de résister aux attaques des troupes du gouvernement et aux canons anglais, distribua au fort Bourgeois, aux hommes de son escorte, des torches avec ordre de mettre le feu à la ville. (Bulletin du gouvernement.)

**Bourgeois.** Habitation sucrière située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets, près de Nouailles.

Elle fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires. Voyez : Cotard Bourgeois.

**Bourgeois.** Pointe située dans la baie de l'Acul du Petit-Goâve. On se dirige sur cette pointe pour entrer dans la baie de l'Acul, en passant entre l'Ilet du Carénage et la batterie des Dames.

**Bourgeois.** Nom d'une rue à Saint-Marc, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

**Bourg Salomon (le).** Voyez : Saline-Saint-Joseph.

**Bourjolly.** Habitation située dans la section rurale de Béreault, commune de Torbeck.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Bourré.** Habitation caféière située dans la 5<sup>e</sup> section rurale des Sourcailles, commune de Pétion-ville.

**Boury.** Première section rurale de la commune de Torbeck, arrondissement des Cayes.

L'Etat y possède 4 carreau de terre occupé par un fermier sur l'habitation Grasset.

Dans cette section rurale se trouve aussi l'habitation Boury qui a donné son nom à la section. Ecole rurale.

**Bousmat.** Habitation située dans les environs du Cap-haïtien.

— Dans la nuit du 4 au 5 février 1803, le général indigène Romain



s'empara d'un poste que les Français y avaient établi. Au jour, les Français marchèrent contre lui du Cap, et l'en chassèrent. Pendant leur retraite, les indigènes incendièrent la plupart des habitations voisines. Romain se retira à Vaudreuil avec ses troupes.

**Bout de l'Anse (le).** Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles entre les baies de Jacmel et de Bainet.

**Bouteille.** Voyez : Barrière-Bouteille.

**Bouteillier.** Habitation située dans la section rurale de Béreault, commune de Torbeck.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Lors de la prise d'armes de 1843 contre le président Boyer, le général Borgella envoya enclouer les pièces de canon qui depuis longtemps avaient été placées sur l'habitation Bouteillier; il prévoyait la marche de la révolution sur les Cayes.

**Boutichamp.** Habitation située dans la commune de Port-au-Prince, en plaine du Cul-de-Sac.

**Boutillier.** Habitation caféière située dans la section rurale de Bellevue-la-Montagne, au morne de l'Hôpital, commune de Pétion-ville, à 4.000 mètres de hauteur, à droite de l'habitation Fourmy. Elle est placée sur un promontoire au S.-O. de la ville. On y jouit d'une vue splendide qui embrasse le golfe de la Gonâve, la Gonâve, le fort Ilet, la rade, la ville et le cimetière de Port-au-Prince, la plaine du Cul-de-Sac, la Croix-des-Bouquets, l'Étang-Saumâtre, Pétion-ville et les chemins qui conduisent de Port-au-Prince à Pétion-ville et à Léogane, le Canapé-Vert, Turgeau, Carrefour, l'Arcahaie, les Arcadins, la pointe de Saint-Marc, le phare du Lamentin. C'est un des plus jolis panoramas de Pétion-ville, qui n'en manque cependant pas.

— En 1796, le général anglais Forbes fit fortifier cette position. A la fin d'avril de la même année, les républicains l'occupaient, mais le colonel anglais Peyster les en chassa.

— Pour aller de Pétion-ville à Boutillier, il faut gagner le Carrefour Laboule, devant une forêt de manguiers, puis prendre le chemin qui mène par les bornes à droite. En suivant la cime du morne de Boutillier jusqu'à la mer, on arrive à la Croix-Imbert, à la Rivière-Froide et à Carrefour.

**Boutin.** Habitation caféière située dans la commune des Côtes-de-Fer, section rurale des Gris-Gris, contiguë à l'habitation Dubois.

**Boutin.** Habitation située dans la commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac.

**Boutique.** Voyez : Barrière-Boutique, — Epluché.

**Boutou ou Azile Boutou.** Habitation située dans la section rurale des Citronniers, commune de Léogane.

**Bouvard.** Habitation située dans la section rurale du Grand-Port-à-Piment, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Bouvard.** Habitation située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice (Vallière).

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bouvier.** Vingtième section rurale de la commune de Port-au-Prince.

Il y a dans cette section rurale l'habitation caféière du même nom, voisine du Fond-Ferrier. Ecole rurale.

**Bouyaha.** Voyez : Bayaha, — Bahiaha, — Rivière Laporte, — Guayamuco, — Rivière Dorée, — Rivière Espagnole, — Dondon.

**Bouzy.** Habitation située dans la 1<sup>re</sup> section rurale des Crochus, commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac.

**Boya.** A deux lieues N.-E. de Monte de Plata se trouve ce village fondé pour servir d'asile en 1533 au cacique Henri et à trois ou quatre cents Indiens échappés comme lui au massacre organisé contre eux par les Espagnols, et auxquels Charles-Quint pardonna la courageuse détermination qu'ils prirent de combattre leurs oppresseurs durant quatorze ans dans les montagnes de Bahoruco. D'autres Indiens emmenés de la Terre-Ferme, et échappés des travaux pénibles des mines, furent réunis aux premiers. Ils jouirent longtemps de grands privilèges et de l'exemption de tout tribut.

Le chef de ces Indiens portait le titre de *Cacique de l'île d'Haïti*, et aucunes relations entre eux et les Espagnols n'avaient confondu les races. Dans la suite, l'extinction de ces infortunés aborigènes amena ce mélange qui laisse encore apercevoir de nos jours des traces du sang indien parmi les habitants de Boya.

La rivière de Boya coule à gauche du village; elle est tributaire de l'Ozama.

Le village a une petite église élégante bâtie en maçonnerie; elle est placée sous le vocable de Notre-Dame des Eaux Saintes (Aguas Santas).

La commune dépend de la province de Santo-Domingo. Pendant l'occupation haïtienne, c'était un poste militaire de l'arrondissement de Santo-Domingo, département du Sud-Ouest.

Boya est un quartier très fertile. En 1824, le président Boyer y fit diriger un grand nombre d'immigrants cultivateurs américains de la race noire.

**Boya (la).** Rivière tributaire à gauche de l'Ozama. Le Congo s'y jette.

**Boyer.** Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de Caracol.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Boyer.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne-la-Voûte, commune de Jacmel.

**Boyer.** Habitation située dans la section rurale de la Gascogne, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers. On y cultive de la canne à sucre, du coton, des vivres, et on y élève des bestiaux.

**Boyer.** 1. Nom d'une rue à Ennery, dans laquelle l'Etat possède 16 emplacements occupés par des fermiers.



2. Nom d'une rue au Môle Saint-Nicolas, dans laquelle l'Etat possède 4 emplacements occupés par des fermiers.
  3. Nom d'une rue au Gros-Morne, dans laquelle l'Etat possède un emplacement occupé par un fermier.
  4. Nom d'une rue à Saint-Louis du Nord, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.
  5. Faubourg de la Grande-Rivière du Nord. La rivière menace d'envahir cette partie dans laquelle l'Etat possède des terres.
  6. Fort situé aux Cayes.
- Voyez : Martin Boyer, — Veuve Boyer.

**Boynes ou Boignes.** Eaux thermales sulfureuses situées au Port-à-Piment du Nord, du nom de son ancien propriétaire colon, le Borgne de Boynes. Elles sont parmi les plus importantes de l'île. Elles se trouvent au N.-N.-E. de la baie des Gonaïves et furent découvertes par le nègre Capoix, en 1725, dont elles devraient porter le nom. Le terrain des sources comprend 1,2 kilomètre carré : il est situé sur la pente d'une colline qui s'élève jusqu'à 20 mètres au-dessus du niveau de la plaine environnante. Une terre noire et compacte exhale partout une puanteur de soufre. On y compte 7 jets qui sont :

1.	Source Vallière.....	52,5° C.
2.	— la Ferronnays.....	52,5° C.
3.	— de Vaire.....	52,5° C.
4.	— d'Ancteville.....	51,6° C.
5.	— Rameru.....	50,0° C.
6.	— Montarcher.....	49,4° C.
7.	— des Dames.....	47,5° C.

La direction du cours des eaux va du N.-E. au S.-O. Le jet est clair et pur ; il possède une faible odeur de soufre. Sa pesanteur est à celle de l'eau ordinaire comme 12 est à 12,5. Les sources donnent ensemble 166 litres par minute. Elles contiennent de la soude à l'état libre, du foie de soufre, du sel de Glauber, de la terre calcaire, de l'argile blanche, une huile légère de nature pétroleuse et peut-être aussi des sels marins alcalins. Elles exercent un effet salutaire sur l'hydropisie, le rhumatisme, la goutte, la paralysie, le relâchement des nerfs, l'obstruction, les maux de reins, les scrofules, le lichen, l'éléphantiasis et d'autres maladies de la peau, les troubles de la menstruation, la carie des os, l'asthme, la diarrhée et le ténésme.

**Brabant.** Voyez : Tripot Brabant.

**Brabant Bois-Neuf, ou Bois-Neuf.** Première section rurale de la commune de Terre-Neuve, arrondissement des Gonaïves. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Brabant Colombier 1 carreau de terre, Colombier 2, Pitonfi 5, Brabant l'Avocat 1, Dégasse 2, Boucan Nicolas 6, Brabant Bois-Neuf 2 1/2, Bois-Neuf 2 1/2, Nogaisse 1 1/2, Clorice 1.

**Brabant Bois-Neuf.** Habitation située dans la section rurale du même nom, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 2 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Brabant-Colombier.** Habitation située dans la section rurale de Brabant Bois-Neuf, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Brabant l'Avocat.** Habitation située dans la section rurale de Brabant Bois-Neuf, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Brèche.** Habitation sucrière située en plaine de Léogane, entre cette ville et Gressier.

Avant 1789 on disait déjà, dans l'Ouest, d'une bouche dégarnie de dents incisives qu'elle ressemblait à la barrière de Brèche. La barrière de l'habitation Breda, où naquit Toussaint-Louverture, dans le Nord, avait la même signification. Ces expressions s'emploient encore de nos jours.

Il y a un pont en maçonnerie sur le grand chemin de l'habitation Brèche, laquelle fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

Voyez : Corail Brèche.

**Brancas.** Habitations situées en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Branle (la).** Habitation située dans les hauteurs du Borgne.

Le 2 août 1802, la Branle, Pilate, l'Escalier, le Mapou, les hauteurs du Borgne et du Limbé levèrent l'étendard de la révolte contre les Français. Le commandant Sylla s'y retrancha; attaqué par les Français, il les repoussa avec énergie. Le général Clausel rentra à Plaisance.

**Bras.** Voyez : Petit-Bras.

**Bras à Droite (le).** Troisième section rurale de la commune de Terre-Neuve, arrondissement des Gonaïves. Ecole rurale.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers sur l'habitation Lagon.

**Bras de la Croix (le).** Cinquième section rurale de la commune de Bainet, arrondissement de Jacmel, sur la rivière de la Croix. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale de Bras-Gauche de Bainet de la même commune. Ecole rurale.

Il y a les habitations Ducaraque, Laraque, Bras-Gauche, Leclair, Peine, Jour fourneau, Ravine à Crabes, sur l'ensemble desquelles l'Etat possède 35 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Les habitants sont laborieux. On y produit beaucoup de vivres et de denrées.

**Bras-Droit (le).** Petite rivière située sur la côte du département du Nord-Ouest.

**Bras-Gauche (le).** Habitation située dans la section rurale du Bras-de-la-Croix, commune de Bainet, sur laquelle l'Etat possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Bras-Gauche (le).** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune des Baradères.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.



**Bras-Gauche (le).** Première section rurale de la commune de Char-donnieres, arrondissement des Coteaux. Ecole rurale.

L'Etat y possède 59 carreaux de terre occupés par des fermiers sur l'habitation Amerlin.

**Bras-Gauche (le).** Cinquième et dernière section rurale de la commune de Port-Margot, arrondissement du Borgne. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Berger, 11 carreaux de terre, Bassin Lépin 1 et d'autres inoccupés, Novion 1, Dunazar 1, et Bertin, inoccupée.

Le poste militaire du Bord-de-Mer du Port-Margot est situé dans le territoire de cette section rurale.

**Bras-Gauche (le).** Quatrième section rurale de la commune des Côtes-de-Fer, arrondissement de Jacmel. Elle est une subdivision de la section rurale des Amazones, consacrée en 1875. Ecole rurale.

Il y a l'habitation Baudouin.

**Bras-Gauche (le).** Les eaux thermales du Bras-Gauche de la Grande-Rivière de Jérémie sont situées dans la commune de Dame Marie, et procurent beaucoup de soulagement à tous ceux qui souffrent. Elles sont voisines de la curieuse montagne des Mamelles.

**Bras-Gauche de Bainet (le).** Huitième section rurale de la commune de Bainet, arrondissement de Jacmel, sur le bras gauche de la rivière. Elle est une subdivision de la section rurale du Bras de la Croix, consacrée par la loi en 1875. Ecole rurale.

**Brave.** Voyez : Toussaint Brave.

**Bréa.** Fort situé à Miragoâne.

**Bréau.** Habitation située dans la section rurale de Boucan-Bois-pin, commune des Grands-Bois.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre inoccupés.

**Brèche de Mademoiselle Renne (la).** Habitation située sur les bords de l'Artibonite, commune de la Grande-Saline.

En 1889, le général Dardignac y battit les Nordistes.

**Brécourt.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Bassin, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 33 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Brécourt.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Celle-ci et la précédente sont une même habitation située dans deux sections rurales différentes de la même commune.

**Brécourt.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune du Trou.

L'Etat y possède 22 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Brécourt.** Voyez : Bricourt.

**Brécourt Monjal.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune du Trou.



L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Brécourt-Sarrazin.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune du Trou.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Bréda.** Habitation située dans la section rurale du Haut-du-Cap, commune du Cap-haïtien, sur laquelle naquit le 20 mai 1743 Toussaint-Louverture, ce nègre de génie que la politique et des circonstances extraordinaires ont appelé à gouverner l'île entière d'Haïti pour la France. Il avait d'abord été vétérinaire sur l'habitation, ce qui explique le titre de médecin du roi qu'il prit en 1793.

— Le 21 juin 1793, les commissaires civils Southonax et Polvérel, attaqués au palais du gouvernement du Cap par Galbaud avec des forces dix fois supérieures aux leurs, se retirèrent du Cap sur l'habitation Bréda. Beaucoup de bourgeois blancs, fuyant la mort, vinrent les y trouver, sous la protection des affranchis. Ils rentrèrent bientôt au Cap, d'où ils chassèrent Galbaud.

— Un créole blanc, ancien gérant de l'habitation Bréda, avait quitté la colonie pendant les troubles politiques de 1796, mais était revenu à Saint-Domingue lors de la deuxième mission de Southonax. Quoique celui-ci eût promis à Toussaint de ne pas l'inquiéter, il avait fini par le contraindre à se rembarquer. Toussaint, devenu général en chef en 1800, après la chute de Rigaud, exhorta l'ancien gérant de Bréda, par une lettre, à rentrer dans la colonie où il trouverait le même bonheur qu'autrefois. Peu de temps après, celui-ci débarqua au Port-Républicain ; il se rendit au palais national où il vit Toussaint au milieu d'un cercle éblouissant de dames blanches et d'officiers noirs chamarrés de dorures. Il s'avança alors hardiment pour l'embrasser, mais d'un geste le général en chef l'arrêta et lui dit : « Doucement, monsieur le gérant, il y a aujourd'hui plus de distance de moi à vous qu'il n'y en avait autrefois de vous à moi. Rentrez sur l'habitation Bréda, soyez juste et inflexible, faites bien travailler les noirs afin d'ajouter par la prospérité de vos petits intérêts à la prospérité générale de l'administration du premier des noirs, du général en chef de Saint-Domingue. » Le gérant se retira un peu humilié et se rendit à Bréda, où il se consacra avec ardeur à la gestion de son habitation.

— Il y avait un fort sur l'habitation Bréda, que défendait une pièce de 4. Lorsque, le 14 octobre 1802, Pétion prit les armes contre les Français au Haut-du-Cap, il s'empara de cette pièce de canon.

A cette époque, les hauteurs qui avoisinent le Cap étaient hérissées de forteresses depuis l'habitation Bréda jusqu'à la Barrière-Bouteille, sur une ligne de près de deux lieues. En partant de Limbé, au S.-O., et en suivant la grande route, le premier ouvrage qu'on rencontrait était le blockhaus de Bréda, à gauche du chemin, protégé du côté ouest, dans la montagne, par le poste Jeantot.

— Avant 1789 on disait déjà, dans le Nord, d'une bouche dé garnie de ses dents incisives qu'elle ressemble à la barrière Bréda. La barrière de l'habitation Brèche à Léogane avait la même signification. Ces expressions sont encore en vigueur actuellement.

L'Etat possède sur l'habitation Bréda 20 carreaux de terre occupés par des fermiers. Le reste est déclaré à la vacance.



**Brémont.** Habitation caféière située au sud du Petit-Goàve sur les derniers contreforts des mornes environnants; elle appartient à M. F. Mérentié.

**Brémont.** Habitation située dans la section rurale du Bas-de-l'Anse, commune de Limonade, sur laquelle l'Etat possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers, et 15 inoccupés.

**Brésil.** Voyez : Port du Brésil, — Aquin.

**Brésilienne (la).** Première section rurale de la commune de Bainet, arrondissement de Jacmel. Elle a été subdivisée en 1874, en donnant naissance à la section rurale du Trou-Mahot de la même commune.

Il y a les habitations : Hotage, Verche, Massé, Genée, l'Hermitage, Bernalieu sur lesquelles l'Etat possède 146 carreaux de terre occupés par des fermiers.

La rivière Brésilienne est à sec pendant 9 mois de l'année. Elle se jette à la mer entre les baies de Bainet et de Jacmel.

**Brésillette (la) ou la Cascade.** Petite rivière tributaire de la Bioche dans la commune de Jacmel. Sortant à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, après avoir formé d'innombrables cascades, elle se jette à 8 kil. en amont de l'embouchure de la Bioche.

**Bresse.** Habitation située dans la section rurale de Sarrazin, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Brest.** Habitation située dans la commune de Las Cahobas.

**Bretelles (les).** Rivière du Boucassin à l'Arcahaie. Arrose les champs de plusieurs habitations et se jette sur le rivage. Son cours est d'environ 20 kilomètres de long.

**Breteuil.** Habitation située dans la commune de Jérémie. Vue splendide du canton de la Grande-Rivière.

Le général Borgella l'avait exploitée en 1810, et le général Bazalais en 1818.

**Breton.** Habitation en friche de la section rurale de la Plaine-Céleste, commune des Grands-Bois, sur laquelle l'Etat possède 4 carreau de terre occupé par un fermier.

**Bréyard.** Voyez : Ilet Bréyard.

**Brice.** Fort situé à Miragoâne, du nom du général Brice qui l'a établi en 1869, pendant la guerre des Cacos, sur une éminence qui domine la ville. Pendant l'insurrection de Boyer Bazalais contre le président Salomon, en 1883, les insurgés l'occupèrent, mais les troupes du gouvernement les en chassèrent.

**Brice.** Voyez : Saint-Brice.

**Bricourt ou Brécourt.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de l'Acul-Samedi, commune de l'Acul-Samedi, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Bricourt.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale des



Perches, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

Ces deux habitations n'en forment qu'une seule.

**Briffaut.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Brignol.** Voyez : Père Brignols.

**Brinballe.** Rivière située entre Aquin et Saint-Michel du Fond-des-Nègres, et qui sert de limite aux arrondissements d'Aquin et de Nippes.

**Briquet.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine d'Orange, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Brissot.** Habitation située à 3 lieues de Port-de-Paix.

En 1802, Maurepas fuyant l'approche de la division Humbert qui marchait sur Port-de-Paix, établit son quartier général aux Trois-Pavillons, sur l'habitation Brissot.

**Brocart.** Habitation située dans la section rurale de Chemin-Neuf, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Brochard.** Hatte située dans la première section rurale de la commune de Jean-Rabel.

**Brochetage.** Voyez : Brostage.

**Brochette.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Côtes-de-Fer, commune du Môle Saint-Nicolas.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Brochette.** Habitation sucrière située dans la section rurale de la Rivière-Froide, commune de Port-au-Prince. Elle confine au village de Carrefour.

Voyez le plan de Volant le Tort.

**Brossard.** Habitation située dans la commune de Pétion-ville.

**Brossard.** Habitation caféière située aux environs de l'Anse-à-Veau, à une lieue, sur la crête de la Hotte. Il y a la voûte Bouqui. C'est sur cette habitation qu'Acao se donna la mort dans la nuit du 11 mars 1846.

**Brossard.** Habitation située dans la commune de Pestel, sur la route de Baradères.

**Brossard.** Habitation située dans la commune de l'Anse-d'Hainault. De la source de la Seringue, la limite de l'arrondissement de Tiburon suit une ligne directe sud-est, passant par les habitations Fromentière et Brossard, et venant aboutir sur la côte sud à l'embouchure de la Cahouanne.

**Brossier.** Habitation située dans les hauteurs de Port-de-Paix, à peu de distance des Trois-Pavillons.

Le 20 février 1802, une colonne du général Debelle qui allait combattre



Maurepas, retranché aux Trois-Pavillons, en passant par la route du Cap, s'arrêta sur le glacis de l'habitation Brossier. Aussitôt, Maurepas ordonna à ses soldats d'obstruer, au moyen de troncs d'arbres et de pierres, recouverts de terre, le sentier par lequel elle venait de passer, et de s'embusquer derrière ce rempart et des deux côtés du chemin. Les femmes blanches et les colons réunis sur l'habitation Brossier avaient jeté le découragement dans l'âme des soldats français, déjà abattus par les défaites précédentes, en leur peignant les indigènes comme des barbares sans pitié. Dès qu'ils commencèrent leurs feux, Maurepas leur lança quelques boulets qui répandirent parmi eux une terreur panique. Ils prirent la fuite et furent poursuivis avec acharnement. Quand ils furent arrivés près des remparts dressés par les soldats de Maurepas, ils furent accueillis par un feu des plus vifs, et périrent presque tous.

**Brostage** ou **Brochetage**. Cinquième section rurale de la commune de Dondon, arrondissement de la Grande-Rivière du Nord. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Brostage, 3 carreaux de terre, Jonca 13, Géguin 5, Vaseux 9 1/2.

**Brostage**. Habitation située dans la section rurale du même nom, commune de Dondon.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Brou**. Voyez : Boucan-Brou.

**Brouette**. Habitation située dans la section rurale de Fond-Rouge, commune de Jérémie.

L'Etat y possède 7  $\frac{91}{100}$  carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Brouette**. Habitation située dans la banlieue de la ville de Jérémie.

L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

C'est la même habitation que la précédente.

**Brouette**. Habitation caféière située dans la section rurale des Sourcailles, commune de Pétion-ville.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Brudeau**. Voyez : Fèvre Brudeau.

**Brugère**. Habitation située dans la section rurale des Flamands, commune d'Aquin.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Brugère**. Habitation située dans la section rurale de la Plaine d'Aquin, commune d'Aquin.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

C'est la même habitation que la précédente.

**Bruguet**. Habitation caféière située dans la commune de Petit-Goâve. Fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

**Brujuelas (las)**, ou **Bruyelas**. Rivière de la République dominicaine qui se jette dans la mer des Antilles au sud de l'Ozama. Elle s'échappe



de la Loma de Castellanos, montagne de los Muertos et traverse le district de San Pedro de Macoris. Ses eaux sont grossies par la Tosa et le San Geronimo. Avec un cours de 60 kilomètres, elle s'infiltré dans le sol à 48 kilom. de son embouchure, au S. de Sabana Guabatico, puis reparait après 11 kilom. sur la côte pour finalement se jeter dans la baie d'Andrés.

**Brûlé.** Voyez : Bois Brûlé, — Cajou brûlé.

**Brûlée.** Voyez : Savane Brûlée.

**Brulley.** Habitation située dans la section rurale des Ecrevisses, commune de Vallière.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Brumette.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Laplata, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Brumette.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Mahotière, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

Celle-ci et la précédente sont une même habitation.

**Bruno.** Habitation située dans la commune de Dessalines.

Le canal de l'habitation Palmiste a été recreusé en 1887 jusqu'à Bruno, faisant ainsi le plus grand bien à l'agriculture.

**Bruté.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Caracol, commune de Caracol, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Bruyelas (las).** Voyez : Brujuelas.

**Bucaros (los).** Montagne située dans les environs d'Azua. Ne paraît pas dépendre du Cibao.

**Buclaire.** Habitation située dans la section rurale du Morne-Rouge, commune de la Plaine du Nord.

L'Etat y possède 45 carreaux de terre occupés par des fermiers, et un reste inoccupé.

**Buenaventura.** Voyez : Bonaventure.

**Buffet.** Habitation située dans la section rurale de Mont-Rouis, commune de l'Arcahaie.

L'habitation Ivrard se trouve dans le voisinage.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Bugnot.** Habitation située dans la commune de Léogane.

En 1802, Sanglaou, Beauséjour, Pierre Louis et Mathieux Fourmi, les chefs des bandes des indépendants de Léogane, y avaient établi leur camp général.

**Buisson.** Habitation située dans la commune de Corail.

**Buisson.** Voyez : Desmarres.

**Bullet.** Habitation située dans la commune de Dondon.

En 1791, elle fut occupée par les esclaves révoltés.



**Buonavista.** Hatte près de Santiago. On y trouve de la calcédoine d'une couleur parfaite, ainsi que dans les cavernes qui appartenaient à don Gregorio Semillan y Caupazano.

**Buquet.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne-Noire, commune de la Grande-Rivière du Nord.

— Le 31 décembre 1794, une colonne de Toussaint-Louverture, attaquant les Espagnols à la Grande-Rivière du Nord, leur enleva ce camp. La colonne indigène était commandée par Noël.

**Buret.** Habitation située dans la section rurale de Boucan-Richard, commune de Gros-Morne.

**Burgau.** Pointe située à l'opposé du Cap à Foux. Entre les deux s'étend la baie de Tiburon. En doublant cette pointe, on longe une côte hérissée de brisants.

Voyez : Pointe Burgau.

**Buron.** Habitation située dans la section rurale de l'Anse-de-Clerc, commune des Abricots. Elle est bornée par les habitations Gauthier, Jean Kina et Croisade.

**Buscaille.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Moustiques, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Bussi.** Habitations caféières situées dans les communes de Port-au-Prince et de Pétion-ville, sur le morne de l'Hôpital.

— En décembre 1802, les indigènes insurgés établis à Bussi, ayant pour chefs Frontiche et Adam, abandonnèrent cette position à l'approche du général Fressinet qui venait de leur enlever les camps de Frères et de la Coupe.

— En 1812, lors du siège de Port-au-Prince, le général Boyer fit établir à Bussi un poste qui dominait le plus important de ceux du général Guerrier. Il y plaça un obusier et deux canons; le colonel Eveillard en eut le commandement. Plus tard, le général Marion vint y commander; mais Guerrier l'en chassa et cribla de ses projectiles les autres postes de la montagne. Ce fut le général Borgella qui reprit Bussi sur Guerrier, à la tête des 41<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> régiments. Pétion envoya féliciter Borgella, et Guerrier fut fait par Christophe duc de l'*Avancé*.

**Busson.** Habitation située dans la section rurale de la Crête-à-Pins, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Busu (el).** Montagne située dans les environs d'Azua, au Laho dont il est le plus haut point: 1.340 mètres. Ne paraît pas dépendre du Cibao.

**Buteau.** Habitation située dans la section rurale de Dessources, commune de Léogane, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

Elle fut mise en vente par la loi du Sénat du 16 mars 1812 pour l'établissement d'une monnaie nationale.

**Buteau.** Habitation située dans la commune de Port-Salut.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.



**Butel.** Habitation située dans la section rurale du Fond-des-Nègres, commune de Miragoâne. Fut réunie à celle de Pémerle, et mise en vente par la loi du 40 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

**Butié.** Habitation située dans la section rurale des Roseaux, commune de Jérémie.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Buvette.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice (Vallière), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Buvette.** Habitation située au bord de la Grande-Rivière de Jérémie, non loin de la ville.

Elle renferme de jolies propriétés champêtres.

**Buyaba.** Montagne dépendant du Cibao central, à l'entrée de la plaine de la Véga.

## C

**Cabacu.** Montagne dépendant de celle de los Muertuos, de la chaîne du Cibao central, près de Seibe. Hauteur : 460 mètres.

**Caballeros.** Voyez : Santiago de los Caballeros.

**Caballo.** Voyez : Puerto Caballo.

**Caban.** Montagne dépendant de la chaîne du Cibao central. Hauteur : 460 mètres.

**Cabaret.** Poste militaire situé dans la section rurale de Boucassin, commune de l'Archaïe; fut érigé en quartier par le décret du gouvernement provisoire du Nord, daté de Saint-Marc du 3 août 1889. — Ecole et chapelle rurales. Pas de prison.

— En mars 1792, Lapointe y construisit un fort. (Voyez : Boucassin.)

— En 1868, une ligne militaire établie de Cabaret aux Orangers, commandée par les généraux Saint-Fort et Sénat Gervais, fut vigoureusement défendue par les troupes du gouvernement du président Salnave contre les Cacos.

— En juillet 1889, les Nordistes attaquèrent les troupes du président Légitime à Cabaret; mais le général Dardignac les repoussa.

— En 1711, M. de Cabaret, comte d'Arquin, dont ce quartier porte le nom parce qu'il en était le propriétaire, était gouverneur de la colonie de Saint-Domingue.

**Cabaret.** Voyez : Carrefour.

**Cabaret Quart (ou Carde).** Habitation située à 8 kilom. dans l'intérieur de la commune de Léogane, sur la route de Jacmel et au pied des montagnes, au fond d'un ravin traversé par une petite rivière. De hauts mornes couverts de mapoux la dominant.

— En juillet 1802, à l'approche des Français, Pierre-Louis Diane et Larose, qui commandaient à Léogane, firent placer l'argent de la trésor-



rierie dans des caisses, et le confièrent à un détachement qui le transporta au Cabaret Quart, où la population s'était retirée, et où se trouvait déjà Dessalines. L'adjudant général Darbois marcha de Jacmel contre Dessalines au Cabaret Quart; il rencontra Pierre-Louis Diane à Tavet, et le défit complètement. Pierre-Louis Diane releva le moral de ses soldats, et marcha à son tour contre les Français; mais ceux-ci avaient eu le temps de se retirer à Cottin dans la plaine de Léogane, où les indigènes n'osèrent les poursuivre.

— En 1807, lors de la conspiration du général Magloire Ambroise à Jacmel, dix-sept citoyens de cette ville, accusés de lui avoir prêté de l'argent, furent arrêtés pour être conduits au Port-au-Prince. Arrivés au Cabaret Quart, ils furent assassinés.

**Cabarete**, ou Puerto de Cabarete, Puerto Santiago (Saint-Yaque), est un port très dangereux, situé sur la côte nord de Santo-Domingo, à 35 kil. à l'est de Puerto Plata. L'anse est formée par la Punta Cabarete à l'est, et la Punta Goleta à l'ouest. L'ouverture entre ces deux points est de 20 kilom. (1 1/3 mille marit. anglais). Ce port est protégé contre la haute mer par un long récif qui s'étend de la Punta Goleta à la Punta Cabarete dans la direction du sud-est. Vers le nord du récif il y a un banc de sable par 6 mètres d'eau (2 1/2 fathoms, 17/19 feet) et un roc par 3 mètres seulement (1 1/4 fathom, 10 feet). Dans la baie se trouvent en plusieurs endroits des rocs isolés, dont quelques-uns à fleur d'eau; cependant la plupart, ceux surtout qui sont situés dans le passage, sont de 1,8 à 3,7 mètres au-dessous du niveau de la mer.

Les navires ne devraient y entrer qu'avec l'aide d'un pilote connaissant bien les lieux, et au grand jour. Pendant les vents du nord et du nord-est, tout le récif n'est qu'un brisement des flots. Quand le temps est beau, la mer se brise seulement aux endroits peu profonds, et pas du tout sur les récifs au-dessous de 3 mètres. En mauvais temps, l'entrée ou la sortie est impossible pour les navires.

Entre les brisants situés en dehors du récif et ce dernier lui-même il y a deux passages: le canal Ouest a une largeur de 70 mètres (60 yards, 30 fathoms) et une profondeur de 10 à 13 mètres (4 1/2 et 5 1/2 fathoms à 5 et 6 fathoms). On approche d'une distance de la largeur du navire des rocs extérieurs, pour se diriger alors sur la colline située au sud-est de la baie. Quand le ciel est couvert et au moment de la haute marée, les fonds blancs ne sont guère visibles; mais au soleil et à la basse marée, il est impossible de ne pas les apercevoir. En sortant, les navires chargés agiraient prudemment en plaçant une bouée sur le bord ouest du roc ainsi qu'au milieu.

On jette l'ancre au milieu de la baie par 8 à 13 mètres de profondeur (3 1/2 à 5 1/2 fathoms), à une ou deux encablures du rivage. Des navires jaugeant 400 tonneaux peuvent visiter ce port. Le fond ne tenant pas très bien, il faut mouiller en prenant de grandes précautions, car pendant l'hivernage, surtout au mois de février, les vents du nord agitent la mer jusque dans l'intérieur de la baie. Le port n'offre place que pour un seul navire à la fois. La rive E. seule est abordable.

La barque anglaise *Brazil Packet* échoua dans ce port en août 1851. D'autres naufrages encore survenus depuis démontrent amplement le caractère dangereux de ce port.



La haute marée s'élève jusqu'à 4 mètre (3 à 3 1/2 feet).

Ce port n'exporte que des bois d'acajou. Les troncs sont entassés sur le rivage, et comme le sol est peu uni, la peine pour les transporter à bord est considérable. Avant le lever du soleil, le capitaine expédie des hommes à terre pour traîner les bois à l'eau où ils sont arrangés en radeaux qui doivent être remorqués à bord. L'acajou descend flotté sur la rivière Yasica qui se jette dans la mer à 55° O., 5 kilom. (3 1/2 milles marit. anglais) de la Punta Cabarete. De l'embouchure infestée de miasmes de la Yasica, les bois sont transportés à Cabarete, soit par terre, soit en radeaux par voie de mer, en dedans des récifs qui longent la côte, de l'embouchure de la Yasica à Puerto Plata.

Le hameau de Cabarete se compose de quelques cahutes dépourvues des choses les plus nécessaires, à ce point que l'eau potable doit être apportée de Puerto Plata.

**Cabert.** Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de Caracol.

L'Etat y possède 53 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cabestor.** Habitation située dans la section rurale de Petit, commune de Lascahobas.

**Cabeuil.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Cahos n° 1, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

Le citoyen Lapointe Larose, le propriétaire actuel, a été signalé plusieurs fois au gouvernement par les autorités locales pour son travail et le bon état de ses jardins, cultivés en cafés, vivres, etc., etc.

**Cabeuil.** Rivière tributaire de l'Estère. Elle descend des montagnes situées au nord de celles des Cahos et va se perdre dans les flots de l'Estère, après avoir reçu ceux de la Rivière du Morne-Rouge.

En 1887, le commandant de l'arrondissement de Dessalines y a entrepris un travail de canalisation.

— Le 2 mars 1802, le général Rochambeau, campé au pont de l'Estère, et qui se dirigeait vers le Cahos à la poursuite de Toussaint-Louverture, longea la rivière de Cabeuil ; il recueillit au Morne à Pipe un grand nombre de Français qui s'y étaient réfugiés.

**Cabeuil.** Morne où prend naissance la source de l'Inde qui va se jeter dans la rivière de l'Inde avant la rencontre de celle-ci avec l'Estère.

**Cabeza Cachon.** Petit hameau, et poste militaire de la province d'Azua, situé au-dessus du lac Henriquille, célèbre par l'entrevue du président d'Haïti, Michel Domingue, et du général Ignacio Gonzalez, président de la République dominicaine, en 1875, à l'occasion de la signature du traité passé entre les deux pays.

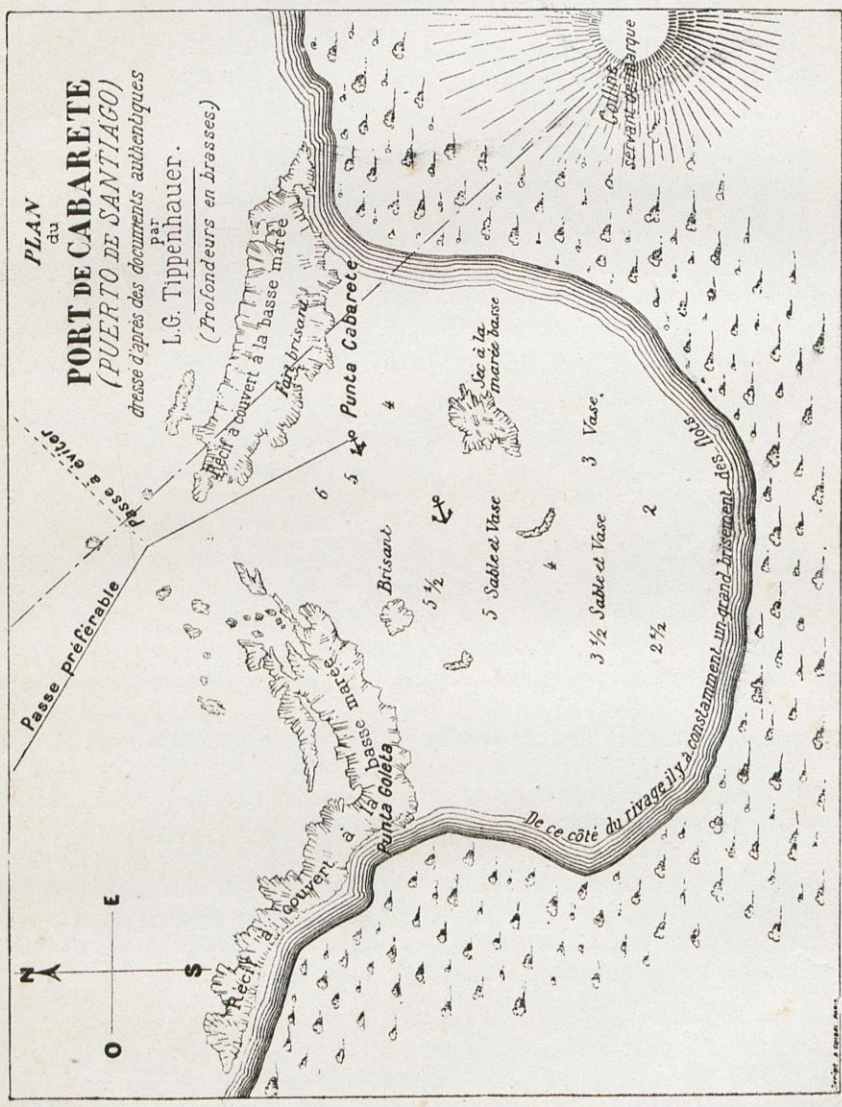
Voyez : Boca Cachon.

**Cabeza de Toro.** Petit hameau du district de Samana (République dominicaine).

**Cabima (la).** Petite rivière de la République dominicaine, qui se jette dans l'Amina, province de Santiago.



**PLAN**  
du  
**PORT DE CABARETE**  
(**PUERTO DE SANTIAGO**)  
dressé d'après des documents authentiques  
par  
**L.G. TIPPENHAUER.**  
(Profondeurs en brasses)



Carte L. TIPPENHAUER







**Cabot.** Habitation située dans la section rurale de Champagne, commune du Borgne.

L'Etat y possède 22 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cabra.** Montagne dépendant de la chaîne du Cibao, à l'ouest de las Matas.

**Cabra.** Petite rivière tributaire à droite du Jicome.

**Cabron.** Voyez : Cap Cabron.

**Cabrouet.** Voyez : Trou de Cabrouet, — Grande Montagne-Roue de Cabrouet.

**Cabuei.** Rivière tributaire à droite de la Licci.

**Cacahual.** Vaste terrain situé dans la commune de Saint-Christophe.

**Cacao.** Fort important construit en 1822 par les Haïtiens à la pointe Samana pour défendre l'entrée de la baie. Il était armé de gros canons. Les navires qui entrent dans la baie de Samana sont forcés de passer sous le feu du fort Cacao.

**Cacaos (os).** Petit village dépendant du district de Samana (République dominicaine).

**Cacardeau.** Habitation située dans la section rurale de Fossé-Naboth n° 1, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

On l'appelle aussi Cercado.

**Caché.** Voyez : Boucan Caché.

**Cachegual.** Montagne qui s'avance dans l'Etang Salé (Henriquille).

**Cachiman.** Poste avancé haïtien, établi près de Lascahobas sur la frontière dominicaine. C'est la clef des positions stratégiques de Lascahobas vers l'est.

Les Dominicains l'attaquèrent le 19 juin 1845. Les Haïtiens, commandés par le général Victor Poil, après une légère résistance, l'abandonnèrent en se repliant sur Lascahobas. Le général Norbert Gateau, à la tête d'un détachement, se couvrit de gloire en reprenant ce poste aux Dominicains.

— Profitant des désordres qu'avait occasionnés la guerre civile de 1889, quelques partisans dominicains vinrent s'établir dans le fort Cachiman. Cette garnison étendait son autorité sur le territoire haïtien, et ne laissait passer que les citoyens haïtiens munis de permis signés des autorités dominicaines. Le gouvernement du général Hippolyte, à peine installé, fit cesser cet abus de pouvoir.

**Cachimbo.** Voyez : Boulé Cachimbo.

**Cachon.** Voyez : Cabeza Cachon, — Boca Cachon.

**Cachotte.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cachueta.** Petite rivière de la République dominicaine qui se jette dans la Yasica, dans le district de Puerto Plata.



**Cacica.** Petite rivière qui se jette dans l'Etang Salé; elle descend de la Loma Barranca.

**Cadet.** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Cadet.** Voyez : Madame Cadet.

**Cadet Démoi.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 40 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cadet Morin.** Habitation située dans la section rurale de Latrouble, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cadets (les).** Sixième section rurale de la commune de Pétion-ville, arrondissement de Port-au-Prince.

Il y a une chapelle rurale sur l'habitation Pérard, et une école rurale. Les principales habitations sont : Coffy, Madame, Pérard...

**Cadette.** Habitation située dans la section rurale des Ecrevisses, commune de Vallière, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Cadette.** Habitation située dans la section rurale de Génipailleur, commune de Grands-Bois.

**Cadiac ou Cadillac.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Bassin, commune de Plaisance, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Cadiac ou Cadillac.** Habitation située à Saint-Michel du Fond-des-Nègres, d'où le président Pétion, en 1812, envoya deux aides de camp auprès du général Borgella à Aquin, à l'occasion de la fin de la scission du Sud.

**Cadiou.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière Salée, commune de Baradères.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Cadinette.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Cadouche.** Habitation située dans la section rurale de Joli-Trou, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Le marquis de Cadush, le propriétaire colon qui a donné son nom à cette habitation, était riche et malfaisant. Il présidait l'Assemblée coloniale du Cap en 1791. C'est sur sa proposition que cette assemblée décida que des secours seraient demandés à l'Angleterre, à l'Espagne et aux Etats-Unis, en vue de réduire les esclaves révoltés.

**Cafés (los).** Habitation située dans la section rurale de Aguahidionde, commune de Hinche.



L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée. Il y a d'anciennes coupes de bois d'acajou.

**Cafres.** Habitation située dans la deuxième section rurale de la commune des Anglais. Contenance : 200 carreaux de terre appartenant à l'Etat. Elle est bornée au N. par l'habitation Delmas, au S. par l'habitation Leblanc, à l'E. et à l'O. par les mêmes.

**Cagnette ou Carrefour Cagnette.** Petit village situé sur le rivage entre l'Acul-du-Nord et le Cap-haïtien.

Les navires du gouvernement allaient y débarquer des troupes, des vivres et des munitions de guerre, en 1865, pendant l'insurrection de Salnave au Cap. La délégation du gouvernement en avait fait son quartier général. Là, elle était à proximité de l'armée qui occupait le Haut-du-Cap; elle pouvait la ravitailler, la surveiller et diriger ses opérations. Le président Geffrard se rendit à Cagnette en octobre. A cette époque, Cagnette avait la physionomie d'un port ouvert au commerce étranger. A la chute de l'insurrection, et dès la réouverture du port du Cap-haïtien, ce mouvement et cette activité cessèrent, et Cagnette reprit sa physionomie et sa tranquillité antérieures.

**Caguani.** Nom aborigène de l'Etang-Salé.

**Caguero.** Petite rivière de la République dominicaine qui se jette dans la Yuma, province de Seibo.

**Caguero.** Rivière dominicaine tributaire du Quiabon.

**Cahobal.** Terrain situé dans la commune de Saint-Christophe, réputé pour son tabac, sur les bords de la rivière Maña.

**Cahos (les).** Montagne qui s'étend principalement dans les départements de l'Artibonite et du Nord, et se joint aux Montagnes Noires. Elle commence à la Marmelade, et se termine vers Saint-Jean. Le morne du Diable qui en dépend, visible de la rade de Saint-Marc, constitue par son élévation de 1.550 mètres le point le plus élevé de la chaîne des Montagnes Noires. Les Cahos sont traversés dans la Coupe à l'Inde.

Plusieurs rivières y prennent leur source. Les principales sont : l'Estère, la rivière des Capucins formée de divers cours d'eau sortis des Cahos, le Boucan-Carré. Le Bayaha ou la rivière de la Perle, qui traverse les plaines de Dondon, de Saint-Raphaël, de Saint-Michel du Nord, se jette dans le Guayamuco à Hinche pour se précipiter en même temps que ce dernier dans l'Artibonite à l'E. du Loma del Peligro, de la chaîne des Cahos.

Le morne du Calvaire fait aussi partie des Cahos. La grande chaîne proprement dite des Cahos s'étend du N. au S.-E. entre la vallée de Goàve et le quartier de l'Artibonite. Les cimes bleues de ces montagnes, couronnées de palmiers et de pins, se confondent avec les nues dans la saison des orages. D'énormes rochers enracinés dans leurs flancs sont suspendus au-dessus des chemins qui les traversent. Des abîmes d'où il ne sort qu'un bruit sourd, tel que le mugissement des vagues de la mer, s'offrent aux yeux du voyageur qui n'ose en sonder les profondeurs. Dans certains quartiers, quand le soleil a atteint le milieu de sa course,



l'atmosphère devient brûlante; le feu prend quelquefois de toutes parts aux herbes desséchées; les roches éclatent, et ces lieux se transforment en fournaises. Un silence profond règne dans ces solitudes effrayantes. A peu de distance de ces lieux stériles, on rencontre une nature riante, une campagne arrosée de nombreux ruisseaux, une végétation prodigieuse et des habitations admirablement situées, tant les contrastes sont fréquents dans les montagnes de l'île.

— En juillet 1799, Toussaint-Louverture établit son quartier général dans les montagnes des Cahos, d'où il dirigea les opérations de l'armée du Nord envoyée au Môle Saint-Nicolas et au Port-de-Paix pour combattre Golard, qui s'y était prononcé en faveur de Rigaud.

— En 1802, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, Toussaint donna l'ordre au commandant Aignan de transporter aux Cahos les sommes considérables qu'il avait réunies à la Petite-Rivière de l'Artibonite. Aignan en chargea un grand nombre de mulets qui furent confiés à la garde d'un bataillon de troupes coloniales. Quatre cents Espagnols, qui avaient été arrachés de leurs demeures, conduisirent ces mulets. Ils gravirent des sentiers presque impraticables, à travers d'énormes rochers et de profonds ravins, et déposèrent les caisses d'or et d'argent sur l'habitation Magnan. Lorsque la division Rochambeau pénétra aux Cahos, elle enleva la presque totalité de ce trésor qui fut transporté aux Gonaïves, puis au Cap par mer. On l'estimait à 23 millions de francs.

— Le 24 février 1802, les généraux Christophe et Vernet, évacuant les Gonaïves à l'approche de Leclerc, prirent le chemin du Pont de l'Estère, et firent acheminer sur les Cahos les femmes et les enfants qui avaient abandonné les Gonaïves. Le capitaine général Leclerc ordonna à Rochambeau et à Hardy, campés au Pont de l'Estère, de parcourir les montagnes des Cahos où s'étaient réfugiées les dames Dessalines, Louverture, Vernet, Gabart et une foule d'autres familles et d'atteindre ensuite le Mirebalais pour se porter sur les derrières de l'armée indigène qu'il voulait placer entre deux feux. Rochambeau, accompagné du général Rigaud, partit pour le Grand Cahos le 2 mars 1802, longeant la rivière Cabeuil. Il recueillit au Morne à Pipe un grand nombre de Français qui s'y étaient réfugiés. Aux Cahos commandait le chef de bataillon Aignan, homme de couleur, très dévoué à Toussaint. Rochambeau s'empara de la position et enleva les trésors que Toussaint avait fait déposer sur l'habitation Magnan, puis les envoya aux Gonaïves. Les bulletins de l'armée française s'accordent avec les traditions haïtiennes en ce qui concerne le butin considérable fait aux Cahos par l'armée française. Les dames Louverture et Dessalines, qui s'étaient réfugiées à Magnan, s'enfuirent en chemise à Vincendiaire, d'où elles se rendirent au Petit Cahos, près de Saint-Michel.

Un grand nombre d'écrivains ont avancé que les trésors particuliers de Toussaint-Louverture avaient été enfouis aux Cahos et qu'ils s'y trouvent encore. Nous venons de voir que cet argent fut enlevé par Rochambeau.

— Après l'évacuation de la Crête-à-Pierrot, Toussaint alla se retrancher dans le quartier de Marquez au Petit Cahos, à 15 lieues de la Petite-Rivière. Une multitude de femmes et d'enfants l'y avaient suivi, chargés de ce qu'ils avaient de plus précieux. Des ajoupas dressés à la hâte formaient, dans une clairière, sur un plateau assez étendu, un cercle au



centre duquel s'élevait la tente de Toussaint, surmontée d'un drapeau tricolore.

**Cahos (les).** Voyez : Grand Cahos, — Petit Cahos, — Haut Cahos, — Haut, — Des Cahots.

**Cahotièrre.** Habitation située dans la commune de Dessalines.

**Cahouane (la).** Première section rurale de la commune de Tiburon. Ecole rurale. La cahouane est une sorte de tortue qui fréquentait la côte et qui a disparu.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Paul, 5 carreaux de terre, Quantin 10, Delmas 25, Potel 5, Sainte-Marie 10.

Les montagnes de la Cahouane dépendent de la chaîne de la Hotte, à côté de la chaîne de Tiburon. Il en jaillit des sources d'eaux thermales ; la rivière de la Cahouane et la Grande-Rivière de Jérémie y prennent leur source. Les eaux chaudes de la Cahouane sont situées à l'endroit où le Bras-Gauche de la Grande-Rivière de Jérémie sort des montagnes. Une d'entre elles a 33,8° Celsius, l'autre 37,5° C. de chaleur. Elles furent découvertes en 1759 par des chasseurs mulâtres. Pour les atteindre, on va de Tiburon à 42 kilomètres en amont de la rivière de Tiburon, puis on franchit la chaîne de montagnes pour arriver au Bras-Gauche dans le lit duquel on redescend 42 kilomètres en se dirigeant du S.-E. au N.-O. jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la ravine des sources chaudes de la Cahouane. Ces sources sont situées à environ 0,6 kilom. en aval de la confluence de cette rivière avec le Bras-Gauche de la Grande-Rivière de Jérémie. Sur la rive droite gazouille une source qui jaillit d'un rocher noir. Cet endroit est à 32 kilomètres de Tiburon. A environ 8 kilom. plus en aval, en ligne directe on aperçoit au Bras-Gauche encore une série de sources chaudes. On y trouve des forêts de bois d'acajou que les habitants exploitent fort mal, faute de connaissance des bois. Il est du reste très difficile d'amener les grosses pièces jusqu'au rivage, à cause du mauvais état des chemins et des précipices qu'il faut franchir.

La plaine de la Cahouane s'étend au pied des montagnes et ses sables longent constamment le rivage de la mer.

En 1794, Rigaud, parti des Cayes pour aller attaquer les Anglais à Tiburon, dressa ses tentes dans la plaine de la Cahouane. Le lendemain, un officier anglais, sorti de Tiburon et tenant à la main un mouchoir blanc, se présenta devant le camp républicain. On l'introduisit dans la tente de Rigaud en présence des officiers supérieurs qui firent cercle autour de lui. On y remarquait Faubert, Dartiguenave, Polycarpe et Lapoty. Le parlementaire dit que le roi d'Angleterre proposait au général Rigaud de lui livrer les Cayes et Saint-Louis, moyennant trois millions de livres tournois, que Rigaud resterait général dans les troupes britanniques, que tous les officiers et sous-officiers de son armée monteraient en grade. On se regarda avec étonnement. Faubert rompit le silence, disant qu'il fallait toujours se tenir en garde contre la perfidie anglaise, et qu'il était plus noble de combattre pour la liberté, que de se livrer aux Anglais qui avaient rétabli l'esclavage. Il fut interrompu par les cris répétés de : « Vive la liberté ! » et le parlementaire, confus, se retira.

— Après sa défaite à la Cahouane en 1869, le général Saint-Jacques,



qui y commandait pour le président Salnave, ne s'arrêta, dans sa fuite, qu'à Chardonnière, en attendant de nouvelles munitions.

**Cahouane (la).** Poste militaire de l'arrondissement de Tiburon, commune de Tiburon, section rurale de la Cahouane.

L'Etat y possède 28 emplacements occupés par des fermiers. Ecole rurale. La chapelle est tombée en ruines; une nouvelle est en construction, mais faute de ressources, les travaux en ont été interrompus depuis 1883. La rivière est à 200 mètres du bourg.

Dans la séance de la Chambre des députés du 16 juin 1890, il a été donné lecture d'une pétition des habitants de la Cahouane demandant l'érection de leur quartier (poste militaire) en commune de 5<sup>e</sup> classe.

**Cahouane (la).** Rivière qui prend sa source sur les montagnes de la Cahouane. Son embouchure, jusqu'à celle de la Seringue, sert de limite dans sa partie occidentale aux arrondissements des Coteaux et de Tiburon.

**Caiba.** Rivière tributaire à gauche du Camú, lequel se jette dans la Yuna.

**Caille.** Voyez : Grosse Caye.

**Cailloux.** Habitation située dans la commune de Ouanaminthe.

**Caïman.** Nom d'une rue à Port-de-Paix, dans laquelle l'Etat possède plusieurs emplacements occupés par des fermiers.

**Caïman.** Voyez : Bassin Caïman, — Bois Caïman, — Trou Caïman, — Ravine du Caïman.

**Caïman.** Ravine appelée aussi rivière de Petit-Goâve ou de Vignes. Les femmes de Petit-Goâve y font leur lessive. Elle reçoit à gauche la Rivière Sèche qui, pendant la sécheresse, n'a de l'eau que dans son cours supérieur.

**Caïmans (les).** Ilot appelé aussi Petit Ilet, situé à 5 kil. en amont de l'embouchure de la rivière du Massacre.

**Caïmans (les).** Rivière des Irois.

**Caïmites.** Voyez : Cayemites.

**Caïmito.** Rivière tributaire du Camú, lequel se jette dans la Yuna.

**Ça-Ira.** Petit village situé à une lieue de Léogane sur le bord de la mer. C'en est le port de mer, parce que la ville se trouve dans l'intérieur. Il y a de belles maisons. On y fait du commerce. Ecole rurale.

La radé est foraine et n'offre pas d'abri aux navires.

Ça-Ira est un poste militaire de l'arrondissement de Léogane, et placé sur la limite des deux sections rurales de la Petite-Rivière et de la Grande-Rivière de la commune de Léogane.

Il a été plusieurs fois question de relier la ville au bourg Ça-Ira par un tramway destiné au transport des voyageurs, des marchandises et des denrées, mais ces projets dorment encore dans les cartons.

Le fort Ça-Ira, qui a donné son nom au village, fut construit en 1794 par les Anglais. Il est au niveau de la mer. Il est situé à 18° 32' 15" de latitude N. et 75° 5' 15" de longitude O. du méridien de Paris. Entre



Paris et le fort Ça-Ira, il y a une différence de 5 heures 21". On l'appelait anciennement le fort de la Pointe. Depuis la fondation de la République française, on lui donna le nom de Ça-Ira qu'il conserve encore de nos jours. Cet ouvrage était armé de onze pièces de canon du calibre de 12 et de 48. Il est complètement en ruines; les lianes et les pingouins s'en sont emparés.

— Le 6 octobre 1794, le général Rigaud vint des Cayes à Léogane attaquer les Anglais, à qui Labuissonnière, homme de couleur, et Tibi-Salec, blanc, avaient livré la ville. Pétion braqua une batterie contre le fort. Après une heure de combat, il escalada les remparts et entra dans la place, où il arbora le drapeau français. De là il contraignit les bâtiments anglais à prendre le large.

— Une flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Parker, canonna, le 18 mars 1796, le fort Ça-Ira; elle était composée de neuf bâtiments : la frégate *Cérès* de 32 canons, capitaine Newman; le sloop le *Lark* de 16 canons, capitaine O'Gilly; la frégate *l'Iphigénie* de 32 canons, capitaine Gardner; les sloops le *Cormorant* et la *Syrène*; le *Serin* de 16 canons, capitaine Guérin; les vaisseaux le *Swiftsure* de 74, le *Leviathan* de 74, *l'Africa* de 74, commandés par les capitaines R. Parker, Duckworth et Rod. Home. Le fort était commandé par le lieutenant-colonel Pétion. Le *Leviathan*, le *Swiftsure*, *l'Africa*, malgré une canonnade soutenue de 4 heures contre le fort, ne purent éteindre le feu de cette redoute qui n'était en ce temps armée que de 4 pièces de canon. Le colonel Pétion, dont l'artillerie était bien servie, répondit si heureusement au feu de l'amiral Parker, qu'avant la fin de la journée l'escadre anglaise, profitant d'un vent de terre, rompit sa ligne d'embossage, et alla mouiller au large. Le *Leviathan* compta cinq hommes tués et 12 blessés, *l'Africa* 1 homme tué et 7 blessés; ces deux navires avaient leurs mâts et leurs vergues si maltraités, qu'ils firent voile pour le Port-Royal de la Jamaïque.

— En juillet 1802, à l'approche des Français vers Gressier, les soldats de Léogane firent sauter le fort Ça-Ira.

— Le 14 décembre de la même année, Mimi Bode prit le fort Ça-Ira que lui livra le capitaine Banglo, commandant pour les Français. Pétion le fit occuper par Geffrard avec la 13<sup>e</sup> coloniale. Il y avait alors dans la rade de Léogane une goélette commandée par un indigène noir nommé Laffleur, qui tenait encore pour les Français. La goélette jeta plusieurs boulets dans le fort, et s'en approcha assez près pour tirer à mitraille sur les indigènes qui l'occupaient. Geffrard eut le bras fracassé d'un coup de mitraille et dut être transporté à Sarrebousse. Gérin prit alors le commandement du fort, y laissa Sanglaou, et alla s'établir au Grand-Bassin, entre le Camp Petit et le fort Ça-Ira, dans l'endroit où les Français pouvaient opérer un débarquement.

Le 22 décembre, au jour, la frégate la *Franchise*, le brick le *Lodi* et les goélettes le *Tricolore* et la *Nanine*, chargés de troupes européennes commandées par le capitaine de vaisseau Jurrieu, s'embossèrent devant le fort, et commencèrent un feu vif et meurtrier, pendant que les troupes débarquaient à l'Acul, anse située non loin du fort. En même temps, la garnison française de Léogane, sous les ordres de Laucoste, fit une sortie contre Sanglaou et Gérin par le chemin qui conduit au



bord de la mer. Les indigènes furent culbutés de toutes parts, et Sanglaou chassé du fort.

— Le 13 mars 1843, des femmes de Léogane, apprenant que le président Boyer allait venir attaquer la ville, s'attelèrent à deux pièces de canon de gros calibre qu'elles avaient prises au fort Ça-Ira, et les traînèrent dans la ville afin d'aider à repousser le chef de l'Etat.

Les faits historiques de l'*Acul de Léogane* et de *Léogane* sont si étroitement liés à ceux de Ça-Ira, qu'il est nécessaire de se reporter à ces mots pour complément.

**Cajon Grande (el).** Ruisseau situé dans la presqu'île de Samana.

**Cajou Brûlé** Nos 1 et 2. Première et deuxième sections rurales de la commune de Vallière, arrondissement de Vallière. Ces deux sections rurales sont des subdivisions de celle de Sans-Souci, du Trou, consacrées en 1875. Ecole rurale.

**Calabazo.** Massif de montagnes situé sur le bord de la Nigua dans la commune de Saint-Christophe. La source du Rio Viejo sort de ce massif.

**Calabazo** ou **Jobo.** Petite rivière de la République dominicaine, qui se joint au Rio Canas avant de se jeter dans l'Artibonite.

**Caladero** ou **Coladera.** Petite rivière de la République dominicaine, qui se jette dans le Guayamuco (Rivière Laporte).

**Caldera (la).** Anse et baie comprise entre l'embouchure de la rivière de Neybe et la baie d'Ocoa, dans la mer des Antilles. La plaine d'Azua comprend l'immense espace qui est entre la rivière de Neybe et l'Anse de la Caldera et dont l'étendue est de 2.300 kilom. carrés. Dans la baie, les vents dominants proviennent dans la journée de l'E. ou du S.-E., et de l'O. pendant la nuit.

**Calebassier (le).** Habitation située dans la commune de Dondon et voisine de l'habitation Ogé.

**Calebassière (la).** Petite rivière qui se jette dans la mer des Antilles, à l'O. des Côtes-de-Fer.

**Caledonia (la).** Petite rivière qui se jette dans la baie de Samana, entre l'embouchure de la Yuna et le cap Engaño.

**Caleta (la).** Petite baie formée par la mer des Antilles dans la République dominicaine.

**Calice.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Jacmel.

**Calin Centime.** Poste et quartier populeux de la ville de Port-au-Prince, situé près de la Croix des Martyrs, un peu au N.-E. du cimetière extérieur. Il s'étend jusqu'au Champ de Mars.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers qui y ont bâti un grand nombre de petites cahutes.

Pendant l'épidémie de variole de 1881, le gouvernement y avait établi un hôpital pour les varioleux dans un grand hangar qui sert d'abri aux soldats du poste.



**Calumet.** Montagne dépendant de la chaîne du Cibao, située près de Plaisance.

**Calvaire (le).** Morne dépendant de la chaîne de montagnes des Cahos dans la commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite, et qui finit en mourant dans la plaine.

Après avoir évacué le fort de la Crête-à-Pierrot dans la nuit du 24 mars 1802, Lamartinière opéra sa jonction avec Dessalines sur le morne du Calvaire.

**Calvaire (le).** Nom vulgaire, au Port-au-Prince, de la portion de la rue du Peuple qui conduit au Calvaire.

**Calvaire-Mirault.** Habitation située dans la section rurale des Hauts, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

**Camache.** Troisième section rurale de la commune de Saint-Michel du Nord, arrondissement de la Marmelade. Ecole rurale.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers sur l'habitation Polinaré.

**Camaki.** Petite rivière de la République dominicaine, qui se jette dans la Yabacoa, laquelle est tributaire de l'Ozama, province de Santo-Domingo.

**Cambefort.** Habitation située dans la section rurale de l'Abacou n° 1, commune de Port-Salut.

L'Etat y possède 23 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cambitas.** Vaste terrain situé dans la commune de Saint-Christophe.

**Cambon.** Habitation située dans la section rurale de Baliverne, commune de Dame-Marie.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cambon.** Voyez : Vieux Cambon.

**Cambour.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Grand-Boucan, commune de Mirebalais, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Cambron.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Cambron.** Ancien fort situé dans la commune de la Grande-Rivière du Nord.

Le 31 décembre 1794, Toussaint-Louverture l'enleva aux Espagnols.

**Cambronal.** Grand marché intérieur situé dans la plaine de Neybe, à 3 lieues à l'E. de cette ville. Il s'y traite, comme au Pont Bedette et à Thomazeau dans la plaine du Cul-de-Sac, des affaires très importantes en bois d'acajou, bestiaux, animaux, légumes et fruits, et en marchandises étrangères.

Près de Cambronal, la rivière de Savanette se perd dans le sable.

C'est à Cambronal que le général Gara reçut la mort en 1835, lors de l'expédition haïtienne contre l'Est, sous les ordres du général Toussaint.



**Cambry.** Habitation située dans la section rurale de Béreault, commune de Torbeck.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cameau.** Habitation située dans la commune de l'Arcahaie.

**Camère.** Habitation située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Cameron.** Habitation située dans la commune de la Grande-Rivière du Nord, dans la Montagne Noire. Il y existe une source minérale ferrugineuse.

**Camisard.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Camoin.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Montagne, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Camp.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine à Galets, commune du Môle Saint-Nicolas, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Camp.** Voyez : Blanc Camp.

**Campagnal.** Habitation caféière située dans la section rurale de Gandou, commune de Bainet, sur laquelle l'Etat possède 34 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Campan.** Habitation située dans la plaine de l'Artibonite.

En 1794, Toussaint-Louverture y enleva un poste qu'avaient établi les Espagnols, maîtres de ce quartier.

**Campan.** Fort situé dans l'arrondissement et la commune de Léogane, dans l'intérieur des terres, sur l'habitation Campan. Il fut commencé en 1804 par Cangé, et achevé par le général Yayou. Ce dernier, sénateur, surnommé le Brutus d'Haïti, y a été fusillé en 1807; c'était un des signataires de l'acte de l'indépendance d'Haïti. Le fort tombe aujourd'hui en ruines. On l'aperçoit de la grotte de Madame de Léogane.

— En 1804, lors du massacre des femmes et des enfants des Français ordonné par Dessalines, le général Pétion, ayant sauvé Mme Campan, une très belle femme, s'empressa de la faire sortir de sa maison et de l'embarquer sur un navire pour qu'on ne pût pas soupçonner qu'il avait abusé de cette infortunée.

— En 1838, Etienne Manga, un des complices de l'assassinat commis à Monrepos sur le général Inginac, alla s'emparer du fort Campan; mais, abandonné par son monde, il fut pris et eut la tête tranchée.

**Camp Boudet.** Voyez : Boudet.

**Camp Cheval (le).** Habitation située dans la commune de Tiburon. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Camp de Louise (le).** Première section rurale de la commune de l'Acul-du-Nord, arrondissement du Cap-haïtien. Ecole rurale.



L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Pilate, 40 carreaux de terre, Marsan 60 et un reste inoccupé, Saint-Michel 40 et un reste inoccupé.

**Camp de Louise (le).** Le village de Camp de Louise a été érigé en poste militaire par le décret du gouvernement provisoire du 3 octobre 1889, en raison de son importance et de l'accroissement de sa population.

La limite commune des arrondissements du Limbé et du Cap-haïtien passe par le Camp de Louise jusqu'à la mer, vis-à-vis de l'îlet le Rat.

La baie du Camp de Louise est comprise dans celle de l'Acul-du-Nord, dans une direction N.-O.

**Camp Fatras (le).** Position stratégique située dans la commune de Vallière sur le chemin du Trou; elle était occupée par les Nordistes en 1888-89. Le 8 janvier 1889, la garnison fit sa soumission au gouvernement du président Légitime.

On y va de Vallière par le chemin de Grosse-Roche et de Sainte-Suzanne.

**Camp Gaste (le).** Habitation et position située dans les hauteurs de Jacmel, section rurale du Cap-Rouge.

En 1869, le Camp Gaste était le quartier général du général Vériquain, opérant pour le président Salnave contre les Cacos de Jacmel.

**Camp Gérard (le).** Voyez : Gérard.

**Camp Gibault (le)** ou **Angebault.** Habitation située dans la section rurale de Taïfer, commune de Port-au-Prince, au-dessus de Carrefour.

**Campion.** Habitation située dans la section rurale de Génipailles, commune de Milot.

L'Etat y possède 17 3/4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Camp le Coq (le).** Cinquième section rurale de la commune de Limbé, entre cette ville et Plaisance. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Veuve Berger, acquise par l'Etat en avril 1872 pour agrandir la route publique ruinée par la rivière; Saint-Jean, 10 carreaux de terre dépendant du fort de la Crête-Rouge; Canot, Legrain, Desbosquets. Contenance indéterminée.

— En 1806, Roumage avertit Bonnet que Christophe préparait une embuscade au Camp le Coq pour le faire assassiner avec les autres membres d'une députation que l'Ouest avait envoyée dans le Nord.

— En octobre 1820, une embuscade y avait été tendue par Romain contre des aides de camp du président Boyer qui l'avaient précédé au Cap après la mort de Christophe. Le général Nord Alexis protégea ces officiers.

**Camp le Coq (le).** Poste militaire de l'arrondissement du Limbé, commune du Limbé, situé dans la section rurale du même nom, entre Limbé et Plaisance.

Il y a une belle population. Ecole rurale.

Du village de Camp le Coq à Plaisance, c'est une montée continue; la beauté des sites est remarquable et fait l'admiration des voyageurs qui aiment à parcourir cette route bordée de bambous et coupée, de



distance en distance, de chutes d'eau élevées. La vallée large et profonde où coulent ces eaux est une des plus belles d'Haïti. Le roi Christophe aimait à boire de l'eau du Camp le Coq qu'on dit être la plus pure d'Haïti.

Le Camp le Coq est en même temps une position stratégique importante. On y produit beaucoup de fruits, des tayos jaunes succulents. On y fabrique des aissantes de chêne. Il y a du marbre noir.

— En 1791, Cassamajor, qui commandait le cordon des Gonaïves établi pour empêcher la révolte des noirs de pénétrer dans la province de l'Ouest, enleva le Camp le Coq.

— En septembre 1802, Mavougou, le chef des bandes d'esclavés en insurrection contre Leclerc, occupait le Camp le Coq.

**Camp Mary.** Voyez : Mary.

**Campo.** Voyez : Diego Campo.

**Camp Ogé (le).** Position formidable située sur l'habitation de ce nom dans la commune de Jacmel, que les troupes du président Salnave opérant contre Jacmel occupaient pendant la révolution des Cacos en 1869. Le 16 janvier, les Jacméliens réussirent à enlever la position; mais les troupes du gouvernement la reprirent. Le 4 novembre 1869, Victorin Chevalier, ministre de la guerre du président Salnave, et délégué du gouvernement devant Jacmel, faisant sa soumission aux Cacos, y fit battre l'assemblée générale, et proclama la déchéance de Salnave.

— En 1883, pendant l'insurrection de Jacmel, le général François Manigat, ministre de l'intérieur du président Salomon, occupa le Camp Ogé avec les troupes du gouvernement, jusqu'à la reddition de Jacmel. — Pour complément, voyez : Ogé.

**Camp Perrin (le).** Cinquième et sixième sections rurales de la commune des Cayes. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Champlois, Gavatte 3 carreaux de terre, Quiny 13, Rouanez 3, Barjon 3, Gueneau 80, Fouchard 3, Badeau 5, Camp Perrin 5, Froizac 15, Tancrede, Jomin, Geffrard, Toirac, Leroy, Castera.

Il y a au Camp Perrin des gisements de charbon de terre à fleur de terre. En 1881, le gouvernement en avait concédé l'exploitation à un Français, M. A. Strauss, mais le manque de capitaux empêcha l'ouverture des travaux, et le contrat en question est devenu nul par le fait de son inexécution.

L'étendue de la mine de lignite, d'après Eugène Nau, est de 1.000 kil. carrés. Sur l'instigation du R. Père Weik, du petit séminaire, collège Saint-Martial (mort en 1887), plusieurs échantillons de ce charbon furent envoyés à l'Exposition d'Anvers.

Il existait autrefois près de la source de la Ravine du Sud, au Camp Perrin, un canal à écluse dit canal Davezac, où se déversait le trop-plein des eaux de cette rivière à l'époque des crues. Ce canal, non entretenu, est aujourd'hui obstrué par des terres de rattachement.

**Camp Perrin (le).** Poste militaire de l'arrondissement des Cayes,



commune des Cayes, dans la section rurale et sur l'habitation du même nom, entre les mornes de la Hotte et les Platons. Ecole rurale.

— En janvier 1803, Lafredinière, blanc, et un noir nommé Guillaume Lafleur soulevèrent les cultivateurs du Camp Perrin contre les Français, en leur déclarant qu'on voulait les remettre en servitude. Le colonel Berger partit des Cayes à leur rencontre à la tête de 300 hommes de la garde nationale de Torbeck, commandés par Elie Bourry, homme de couleur : il trouva le Camp Perrin abandonné par les insurgés, qui s'étaient retirés dans les bois.

— Pendant la révolution de 1843, le Camp Perrin était commandé par le général Riché, qui devint plus tard président d'Haïti.

— Le 7 avril 1846 eut lieu un combat où les Piquets, chassés de Port-à-Piment, furent dispersés.

— Le Camp Perrin est encore célèbre par l'occupation qui en fut faite par les insurgés de Cholette le 4<sup>er</sup> mai 1862. Ceux-ci mirent à contribution la population en argent et en vivres, et se disposaient à résister aux forces du gouvernement, mais ils furent mis en déroute par le général Fabre qui commandait l'arrondissement des Cayes. C'est là que furent pris Thélisma Nicolas, Cyrus Vaval, Pierre Etienne et A. Lindor.

**Camp Perrin (le).** Habitation située dans la section rurale du même nom, commune des Cayes.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers. La limite de l'arrondissement des Cayes à l'E. passe au-dessus et à égale distance des habitations Debanrière et Perrin.

**Camp Prou (le).** Voyez : Prou.

**Camps.** Voyez : Savane à Camps.

**Camú (le).** Petite rivière qui se jette dans la mer près de Puerto-Plata.

**Camú (le).** Belle rivière de la République dominicaine, qui traverse la ville de la Conception de la Véga à un quart de lieue, et se jette dans la Yuna dont elle est le tributaire le plus volumineux. Ses eaux sont grossies par la Licei, la Canca, la Moca, la Sambita, le Río Verde dans la province de la Véga, la Yabala, la Verde, le Bocui, le Humunucu et une foule d'autres petites rivières. Elle prend sa source entre la Loma Alta et le Monte Guana au S.-E. de Jarabacoa. Son cours a 100 kilom. de long. Elle est navigable sur un parcours de 30 kilom.

**Cana (la).** Ruisseau situé dans la presqu'île de Samana.

**Cana (la).** Rivière qui se jette dans le Yaque du Nord.

**Cana (la).** Rivière qui se jette dans le Macoris, dans la province de Seibe.

**Cana (la).** Rivière tributaire du Mao. Elle reçoit les eaux du Clavigo.

**Cana Fistula.** Petit village dominicain, à l'O. duquel la rivière Mao se jette dans le Yaque du Nord.

**Cana Seca.** Rivière qui se jette dans le Bayaha (Rivière Laporte).

**Canal.** Nom d'une rue au Môle Saint-Nicolas dans laquelle l'Etat pos-



sède 17 emplacements occupés par des fermiers et par les services publics.

**Canal.** Voyez : Montagne du Canal.

**Canal Davezac.** Voyez : Camp Perrin.

**Canal de la Gonâve.** Détroit situé entre l'île de la Gonâve et le département du Sud. On le désigne aussi sous le nom de Canal du Sud.

**Canal de la Jamaïque.** Voyez : Canal de Tiburon.

**Canal de la Mona.** Détroit situé entre la République dominicaine et l'île de la Mona.

**Canal de la Saona.** Détroit situé entre la République dominicaine (pointe Palmilla) et l'île de la Saona. On l'appelle aussi le Catuano.

**Canal de la Tortue.** Détroit situé entre l'île de la Tortue et le département du Nord-Ouest.

**Canal de Porto-Rico.** Détroit situé entre l'île de Porto-Rico et la République dominicaine.

**Canal de Saint-Marc ou du Nord.** Détroit situé entre le département de l'Artibonite et l'île de la Gonâve.

**Canal de Tiburon ou de la Jamaïque.** Détroit situé entre l'île de la Jamaïque et celle d'Haïti.

**Canal du Môle ou du Vent.** Détroit situé entre l'île de Cuba et Haïti.

**Canapé Vert (le).** Position située entre la section rurale de l'Étang du Jonc (Pétion-ville) et Turgeau, au-dessous de Boutillier.

Il y a un chemin par les mornes qui conduit d'une ville à l'autre.

— Pendant la révolution des Cacos, en 1868, les révolutionnaires de Pétion-ville y avaient établi un poste avancé. Il y fut livré plusieurs combats où les Cacos eurent le dessus sur les troupes du gouvernement, appelées *Zandolites*, du nom de leur chef.

— En 1802, le chef de bandes Basson Langlade occupait le Canapé Vert contre les Français.

**Canari.** Voyez : Jean Canari, — Trou Canari.

**Canas.** Voyez : Rio Canas.

**Canca (la).** Petite rivière tributaire du Camú, dans la province de la Véga.

**Candal.** Habitation située dans les hauteurs de la section rurale de Grand-Fond, commune de Saint-Louis du Sud.

L'État y possède 240 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Candio.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Carrée, commune de Gros-Morne.

L'État y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Candio.** Habitation située dans la commune de la Grande-Rivière du Nord ; elle est bornée par l'habitation Grandjean.



**Candy.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Caneille.** Habitation située dans la commune de Hinche, appartenant en partie à M. Colimon depuis 1853.

**Canitas (las).** Rivière située sur la côte sud de la presqu'île de Samana, près du village de Sanchez.

**Canivette.** Habitation située dans la section rurale de Gambade, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Canna.** Voyez : Coman.

**Cannièrre.** Habitation située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Canny.** Habitation située dans la section rurale du Morne-Rouge, commune de la Plaine du Nord.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Canoba (la).** Petite rivière qui se jette dans le Guayubin, dans le district dominicain de Monte-Christ.

**Caño de Juan (el).** Rivière qui se jette dans le Yabano, province d'Azua.

**Canon.** Ravine située sur la côte du Fort-Liberté ; elle ne contient de l'eau que quelques heures après la pluie.

**Canon.** Habitation située dans la section rurale du Bas-des-Verrettes n° 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Canon.** Voyez : Carrefour Canon.

**Canot.** Morne situé derrière la ville de Saint-Marc.

**Canot.** Habitation située à la Grande Source au Canot, dans la commune de Saint-Marc. On l'appelle aussi la Hatte Lefèvre.

**Canot.** Habitation inoccupée située dans la section rurale du Camp le Coq, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Canot.** Voyez : Anse à Canot, — Rivière Canot, — Rivière à Canot.

**Cantine.** Source thermale située à Banica, et la plus agréable des quatre sources qui s'y trouvent. Elle est chaude, moins cependant que le « Taureau ». On y prend son bain avec volupté. Une maisonnette est élevée sur cette source.

**Canuco de los Negros (el).** Petit village dominicain qu'arrose la rivière Yuna avant d'aller se jeter dans la baie d'Higüey.

**Caobas (las).** Petite rivière affluent de la Yasica.

**Caobas (las).** Voyez : Lascahobas.



**Cap.** Voyez : Cap-haïtien, — Gros Cap, — Pointe.

**Cap.** Rivière de la commune des Abricots dont les sinuosités contourment le morne Dufort.

**Cap à Foux (le).** Cap situé dans l'arrondissement du Môle Saint-Nicolas, à 19° 46' 10" de latitude N. et à 75° 54' 30" de longitude O. du méridien de Paris et qui tire son nom des immenses bandes d'oiseaux nommés « foux » qui y ont établi leur refuge. Ces oiseaux produisent du guano. Ils sont facilement domestiques, et de grandeur moyenne.

La presqu'île du Môle couvre ce cap au sud.

**Cap à Foux (le).** Autre cap du même nom situé sur la côte du département du Sud, à gauche de l'entrée de Tiburon. C'est dans ce cap que vient se terminer la chaîne de montagnes de la Hotte, après avoir parcouru les arrondissements des Cayes, de Tiburon, des Coteaux et de la Grande Anse, dans une direction E. et O. Il en sort une eau froide, glaciale, de laquelle il est défendu aux voyageurs de boire sous peine de pleurésie.

**Cap à Foux (le).** Cap situé tout près de Jacmel. La source Meyer y prend naissance. Le gouvernement du président Hippolyte a acheté cette source pour alimenter la ville au moyen d'un canal qui arrosera 1.500 carreaux de terre de l'Etat.

**Cap Cabron (le).** Cap situé dans le N.-E. de l'île, sur la côte de la République dominicaine.

**Cap de Bainet (le).** Cap situé dans le département de l'Ouest, près de Bainet.

**Cap de Dame-Marie (le).** Cap situé dans le département du Sud, près de Dame-Marie, à 18° 37' 20" de latitude N. et 76° 52' 36" de longitude O. du méridien de Paris.

**Cap de Jacmel (le).** Cap situé dans le département de l'Ouest, à l'ouverture de la baie de Jacmel.

**Cap de Quellé.** Habitation située dans la section rurale de Chemin Neuf, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cap de Saint-Marc (le).** Pointe ou cap situé dans le département de l'Artibonite, formant l'entrée de la baie de Saint-Marc.

**Cap de Tiburon (le).** Cap situé dans le département du Sud, près du port de Tiburon.

**Cap des Irois (le).** Cap situé dans le département du Sud, près du port des Irois.

**Cap Engaño (le).** Cap situé dans le S.-E. de l'île, dans la République dominicaine. C'est dans ce cap que vient se terminer la chaîne de montagnes de los Muertos. La plaine de Santo-Domingo, en partant de la rive gauche de l'Ozama, vient finir au Cap Engaño. Il est placé à 18° 35' 51" de latitude septentrionale et à 68° 20' 40" de longitude occidentale du méridien de Greenwich. Engaño était un ancien département. Pour les habitants, l'hiver c'est la saison des orages, savoir d'avril à novembre.



**Capes.** Voyez : Rodrigue Capes.

**Cap Espada.** Cap situé au S.-E. de Santo-Domingo.

**Capète.** Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cap-haïtien (1e).** Arrondissement militaire et financier de 2<sup>e</sup> classe du département du Nord. Population : 62.000 âmes. Contient 6 communes qui sont : Cap-haïtien (chef-lieu), Milot, Plaine du Nord, Limonade et Quartier Morin.

Il existe dans cet arrondissement 563 biens urbains, 145 habitations, 1.510 1/3 carreaux de terre appartenant au domaine national et occupés par des fermiers.

Le montant des fermages des biens urbains est par an de	§ 2.112 60
celui des biens ruraux de.....	4.531 »

Total..... § 6.643 60

D'après la loi du 17 octobre 1821, les limites de cet arrondissement s'étendent au N. depuis l'embouchure du Caracol jusqu'à l'îlet le Rat; de ce point, se dirigeant vers le S. par la crête du Camp de Louise jusqu'à la Soufrière du Dondon, en suivant la ligne de séparation avec l'arrondissement du Limbé; alors de la Soufrière, se dirigeant à l'E. par la crête du Grand-Boucan, en suivant la ligne de séparation de l'arrondissement de la Grande-Rivière du Nord jusqu'à venir reconnaître la limite du Trou qui se trouve à la source de la rivière de Caracol. De sorte que cet arrondissement a à l'E. celui du Trou, à l'O. celui du Limbé, et au S. celui de la Grande-Rivière du Nord.

Les postes militaires suivants se trouvent dans cet arrondissement, savoir : la Bande du Nord et le Haut-du-Cap, situés dans les sections rurales de la Bande du Nord et du Haut-du-Cap, commune du Cap-haïtien; la Petite Anse, située dans la section rurale de la Basse-Plaine, commune de Quartier Morin; le Bord-de-Mer de Limonade, situé dans la section rurale de la Basse-Plaine, commune de Limonade; le Camp de Louise, situé dans la section rurale du même nom, commune de l'Acul-du-Nord, et le Grand-Boucan, situé dans la section rurale du même nom, commune de la Plaine du Nord.

Siège de l'inspection scolaire dont relèvent les écoles des arrondissements du Borgne, du Limbé, de la Grande-Rivière du Nord et de Vallière.

La garde nationale de l'arrondissement se compose de 2.000 hommes d'infanterie et de 600 cavaliers.

**Cap-haïtien (1e).** Commune de 2<sup>e</sup> classe, chef-lieu du département du Nord, de l'arrondissement militaire et financier, des juridictions judiciaire et religieuse, et de l'inspection scolaire du Cap-haïtien, de Vallière, du Trou, de Fort-Liberté, de la Grande-Rivière du Nord, du Borgne, de Limbé et de Plaisance.

La commune du Cap-haïtien n'a que deux sections rurales qui sont :

La 1<sup>e</sup>, de la Bande du Nord;

La 2<sup>e</sup>, du Haut-du-Cap.

Dans chacune d'elles se trouve un poste militaire du même nom.

Population de la commune avec ses deux sections rurales : 33.000



âmes. La ville seule a 20.000 âmes. Il y a en moyenne, par an, 500 naissances, 360 décès et 86 mariages. On y compte 200 protestants.

La température y est chaude; le thermomètre Réaumur descend quelquefois durant l'hiver à 16°; sa plus grande élévation est 28°.

La loi du 20 novembre 1821 fixe la distance précise de cette commune à la capitale à 60 lieues.

Plaisance est à 13 lieues du Cap, le Trou à 7, la Plaine du Nord et l'Acul-du-Nord à 4, la Petite Anse à 3, et Limonade à 2. Un bac reliait autrefois au Cap-haïtien le poste militaire de la Petite Anse sur la rivière du Haut-du-Cap. Le gouvernement du général Boisrond-Canal y fit jeter un pont en fer qui fut inauguré le 20 juin 1877. Le gouvernement du président Salomon vient d'acheter aux constructeurs (1887) ce pont sur lequel l'Etat ne prélève aucun droit de péage.

Le Cap-haïtien était le siège du cacicat Guacanagaric.

Pendant l'occupation française, on appelait cette ville le Paris des Antilles ou de Saint-Domingue, à cause de sa splendeur, puis le Cap-Français. Antérieurement, et pendant l'occupation espagnole, on la désignait sous le nom de Guarico. Plus tard, lorsque le général Henri Christophe s'y fit couronner roi, il la nomma Cap Henry. Cette dénomination a cessé avec son règne, et depuis cette époque elle a pris le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Ses premiers habitants furent les Flibustiers, qui la fondèrent en 1670, en venant de la Tortue. Dans les premiers temps, ils eurent beaucoup à souffrir des incursions des Espagnols, qui cherchaient à ruiner leurs établissements; mais à mesure que la colonie naissante s'affermissait, le Cap prenait aussi de l'accroissement et finit par offrir, avant la Révolution française, l'aspect d'une ville bien bâtie, devenue le centre du commerce et d'un luxe proportionné aux richesses de ses habitants. Ses malheurs commencèrent en 1793 par l'incendie qui eut lieu lors de l'affaire Galbaud et Southonax. Incendiée de nouveau à l'arrivée de l'expédition Leclerc, cette ville ne trouva pas un protecteur en son roi Christophe qui se plaisait, au contraire, à faire démolir des maisons entières de *sa bonne ville*. On y comptait, sous la domination française, 6 fontaines publiques, non compris celles des prisons, des casernes, de l'ancien couvent des jésuites et de celui des religieuses. Huit places publiques bien entretenues offraient aux promeneurs leur agrément et leur utilité. Les édifices publics étaient plus beaux que ceux des autres localités de la colonie. L'église surtout, achevée en 1774, érigée aujourd'hui en évêché, et quoique ayant été restaurée, est encore remarquable par l'élégance de son frontispice et le bon goût de son architecture. La fête patronale tombe le 15 août, jour de l'Assomption. La ville, située à 19° 46' 24" de latitude N. et à 74° 38' 35" de longitude O. du méridien de Paris, a la figure d'un carré long. Elle mesure 1.200 toises dans sa plus grande longueur, et 600 toises de largeur. Ses rues étroites sont pavées et tirées au cordeau, et se coupent à angle droit du N. au S. et de l'E. à l'O.; elles ont en général 25 pieds de largeur. La rue Espagnole est la plus longue: il y en a 56 qui forment 260 îlets ou carrés, presque tous de quatre emplacements chacun. La plus grande partie des maisons étaient bâties en maçonnerie, mais le tremblement de terre du 7 mai 1842 détruisit presque toute la ville, et ensevelit sous les décombres les deux tiers de ses habitants.



PLAN  
DE LA VILLE  
DU CAP FRANÇAIS  
ET DE SES ENVIRONS  
DANS L'ILE ST DOMINGUE.

metres 0 50 100 200 300 400 m.



B A I E D U C A P

Long.  $oc\ 94^{\circ} 35' 30''$ . Merid. de Paris. - Latitude du Cap à l'Ecluse  $19^{\circ} 46' 28''$ .







Entre Paris et le Cap-haïtien, il y a une différence de 4 heures 58 33'' 40''.

Le diocèse du Cap-haïtien comprend les communes des 8 arrondissements du département du Nord, et en attendant la nomination de l'évêque du Port-de-Paix, embrasse les communes des deux arrondissements dont se compose le département du Nord-Ouest.

Lycée et imprimerie nationaux.

La juridiction de son tribunal civil s'étend sur les 8 arrondissements du département du Nord. Ce tribunal a rendu, en 1887, 199 jugements, dont 26 au civil, 162 au correctionnel et 11 au criminel. Le tribunal de commerce du Cap a été créé par la loi du 9 octobre 1830; 252 jugements y ont été rendus en 1887.

La commune envoie deux députés à la Chambre des communes, comme chef-lieu de département.

La garnison de la commune se compose des 2<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, ce dernier institué en 1822, du 1<sup>er</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de ligne, de la garde nationale à pied et à cheval, d'une compagnie de police administrative et de la police rurale.

L'Etat possède dans la ville du Cap 71 emplacements dont 18 bâtis, occupés par des fermiers dans les rues du Port, de la Providence, de Lyon, du Quai, du Conseil, de Notre-Dame, de Vaudreuil, d'Anjou, du Fort-aux-Dames, dans les rues Espagnole et de Rohan, de Saint-Louis, de Sainte-Marie, du Picolet, du Carénage, dans la rue Ruote, dans celles du Gouvernement, des Trois-Visages, de Penthivière et de Saint-François. Plusieurs autres propriétés et emplacements du domaine national sont réservés aux services publics ou sont inoccupés.

Lors de l'établissement de la poste aux lettres en 1826, deux courriers partaient du Cap tous les lundis et jeudis, l'un pour Port-au-Prince et le Sud par Plaisance, et l'autre pour le Nord-Est jusqu'à la Vége. En ce moment encore la poste part du Cap tous les lundis pour Jacquety et le Fort-Liberté, et revient le mardi. Un courrier part le mercredi pour Port-au-Prince, en passant par Plaisance, Ennery, Gonaïves, Saint-Marc. Un autre courrier à pied est expédié chaque semaine à la Grande-Rivière du Nord et au Dondon avec les lettres et paquets de la poste. Une ligne télégraphique doit bientôt relier le Cap à la station télégraphique du câble sous-marin du Môle Saint-Nicolas, et avec Port-au-Prince, Gonaïves, Saint-Marc, Jacmel, Aquin, les Cayes, Jérémie et la frontière dominicaine. Elle devait fonctionner à partir du 1<sup>er</sup> mai 1889, mais les événements politiques de cette année en ont retardé la mise en activité. Dans son programme de gouvernement, le général Légitime proposait la création d'une voie ferrée du Cap à Ouanaminthe, par les Perches.

Les loges maçonniques du Cap-haïtien sont : l'Haïtienne n° 6, l'Humanité n° 26 et le Réveil n° 50, relevant du Grand Orient d'Haïti. Voyez pour les chapitres à l'article Haïti, au tableau des Loges.

Le port du Cap-haïtien peut contenir une nombreuse flotte. C'est un des plus beaux de l'île. Ses eaux sont sûres et profondes. On y a vu jusqu'à 600 navires de toutes dimensions. Il est ouvert au commerce étranger. L'entrée de la rade est difficile et l'aide du pilote doit toujours être réclamée. Quand le pilote prend les navires à une lieue au large du Picolet, ceux-ci payent :



Ceux de 50 à 100 tonneaux.....	§	4	»
» de 101 à 200    » .....		8	»
» de 201 à 300    » .....		10	»
» de 301 à 400    » .....		12	»
» au-dessus de 400 tonneaux.....		16	»

Si au contraire le pilote les prend en deçà de cette distance, ils payent :

Ceux de 50 à 100 tonneaux.....	§	2	»
» de 101 à 200    » .....		4	»
» de 201 à 300    » .....		5	»
» de 301 à 400    » .....		6	»
» au-dessus de 400 tonneaux.....		8	»

A la sortie, les navires payent :

Ceux de 50 à 100 tonneaux.....	§	2	»
» de 101 à 200    » .....		4	»
» de 201 à 300    » .....		6	»
» de 301 à 400    » .....		8	»
» au-dessus de 400 tonneaux.....		10	»

la moitié payable directement au pilote, et l'autre moitié au trésor public. De plus, le commandant du port reçoit de chaque navire pour la carte de sortie : § 2.

Un chantier de marine établi au Cap, mais disparu depuis longtemps, avait déjà fourni plusieurs navires à l'Etat, parmi lesquels un beau brick. On n'y construit plus aujourd'hui que des petits bateaux pour le cabotage.

La baie du Cap-haïtien est située entre la pointe du Caracol et celle du Picolet.

Les vents qui règnent au Cap sont des vents d'E., N. et S.-O. Les vents du N. apportent le froid et l'humidité depuis octobre jusqu'en mars. Les vents d'O. sont lourds, chauds et humides; ils font éprouver la plus pénible impression des climats chauds. Un vent du S., comme à Puerto-Plata, venant de terre, souffle pendant la nuit. En 1751, les vents du N. durèrent 52 jours sans interruption, et jusqu'à 102 jours en 1787. Depuis sa fondation elle a été éprouvée par de nombreux ouragans, notamment ceux du 14 août 1680, du 13 août 1765, du 27 septembre 1785.

Les pluies tombent d'octobre à avril; le temps sec dure de mai à septembre. On calcule qu'il tombe au Cap 1.407 millimètres de pluie par an.

La Grande-Rivière du Nord se jette au sud de la baie, et la Rivière à Gravois à l'est de l'embouchure de la Grande-Rivière.

Dans le cours de l'exercice 1887-88 (1), la douane du Cap-haïtien a importé pour une valeur de § 1.364.944 77.

Elle a produit à l'importation :

---

(1) Nous avons adopté les chiffres de cet exercice plutôt que ceux de 1888-89 parce que, pour ce dernier exercice, les événements politiques ont empêché certaines administrations d'établir un compte exact de leur gestion pendant plusieurs mois.



Importation, droits fixes.....	§	409.087	72
Tonnage-voilier.....		38.619	57
Pesage.....		2.532	15
Wharfage.....		16.658	71
Visite sanitaire.....		1.569	50
50 0/0 additionnels.....		234.211	52
33 1/3 0/0 additionnels.....		156.140	11
Tonnage steamers.....		4.401	»
Visa consulaire.....		14.379	12
Espèce 5 0/0.....		176	39
Total.....	§	887.725	79

Elle a produit à l'exportation :

Exportation, droits fixes.....	§	481.046	60
Pilotage, entrée et sortie.....		975	»
Echelle.....		2.735	»
Vigie.....		82	»
20 0/0 additionnels.....		96.959	79
10 0/0 additionnels.....		35.134	45
Total.....	§	616.932	84

La valeur des produits exportés a été de § 1.932.391 45.

Voici la quantité des denrées exportées :

Café.....	13.345.726	livres
Campêche.....	77.468.997	»
Cacao.....	483.151	»
Peaux de cabrits.....	3.400	»
Cuir de bœuf.....	69.070	»
Miel, gallons.....	5.775	»
Crin.....	1	sac
Vieux cuivre.....	2.330	livres
Piment, barils.....	53	»
Cuir tannés, rouleaux.....	35	»

Nous n'avons pas les chiffres des autres branches de recettes pour 1887-88. Pendant l'exercice budgétaire 1885-86, elles ont produit :

Biens domaniaux.....	§	206	»
Timbres.....		2.190	65
Timbres mobiles.....		201	50
Enregistrement.....		2.429	68
Produit des greffes.....		244	50
Diverses recettes.....		26.059	15
1 0/0 1 <sup>er</sup> douzième pension civile.....		1.533	04

Les recettes du conseil communal pour le premier trimestre de cet exercice 1885-86 se sont élevées à § 5.950 86 et les dépenses à § 4.507 93.

En 1889-90, ces recettes ont été de § 16.724 21 et les dépenses de § 16.435 17.

Les dépenses faites pour le département des *Finances* ont été de :



Chap. 1.	Sect. 1.	Pensions civiles.....	\$	5.903	87
»	1.	» 2. Appointements.....		25.732	13
»	1.	» 3. Indemnités.....		9.435	83
»	2.	» 1. Location.....		1.278	»
»	2.	» 2. Matériel.....		257	»
»	2.	» 4. Dépenses extraordinaires.....		135	75
»	3.	» 1. Restitution.....		13.764	71
Ensemble.....				\$	56.507 29

Les dépenses de la *Guerre* ont été de \$ 203.898 08 comme suit :

Chap. 1.	Sect. 1.	Appointements de l'armée..	\$	65.700	71
»	1.	» 2. Solde.....		43.205	25
»	1.	» 3. Ration.....		59.740	25
»	2.	» 1. Demi-solde.....		183	60
»	2.	» 1. Pension.....		7.691	06
»	2.	» 1. Vétérance.....		3.936	»
»	3.	» 1. Location.....		3.823	»
»	3.	» 2. Matériel.....		1.513	»
»	3.	» 4. Frais extraordinaires.....		3.134	»
»	4.	» 1. Appointements des hôpitaux..		2.459	»
»	4.	» 2. Matériel.....		113	18
»	4.	» 3. Ration.....		5.566	78
»	5.	» 1. Appointements des arsenaux..		6.137	»
»	5.	» 2. Matériel.....		695	30
Ensemble.....				\$	203.898 08

Celles de la *Marine* se chiffrent par \$ 8.305 14 comme suit :

Chap. 6.	Sect. 1.	Appointements des ports...	\$	1.179	»
»	6.	» 2. Matériel.....		898	90
»	6.	» 3. Ration.....		7	70
»	6.	» 5. Matériel de la marine.....		3.211	33
»	6.	» 6. Ration.....		3.008	21
Ensemble.....				\$	8.305 14

Celles pour l'*Intérieur* par \$ 121.759 74 comme suit :

Chap. 1.	Sect. 2.	Indemnités aux sénateurs..	\$	12.600	»
»	1.	» 3. Appointements du publicateur..		60	»
»	1.	» 4. » imprimerie.....		3.240	»
»	2.	» 1. » magistrats communaux..		12.757	70
»	3.	» 2. Matériel.....		221	70
»	4.	» 1. Fournitures de bureaux.....		405	»
»	5.	» 1. Location.....		3.230	»
»	6.	» 1. Dépenses extraordinaires....		174	»
»	7.	» 1. Subvention.....		1.920	»
»	8.	» 1. Police administrative (trait <sup>ts</sup> )..		30.938	»
»	8.	» 2. Dépenses de la police.....		600	»
»	8.	» 5. Appointements des geôliers..		2.864	50
»	8.	» 5. Entretien des prisonniers....		2.040	50
»	9.	» 2. Travaux publics.....		50.709	34
Ensemble.....				\$	121.759 74



Les dépenses pour l'*Agriculture* à \$ 44.446 comme suit :

Chap. 1. Sect. 2. Appointements des inspecteurs  
de culture... .. \$ 44.446 »

Les dépenses pour la *Justice* à \$ 46.780 74 comme suit :

Chap. 1. Sect. 1.	Appointements des tribunaux.	\$	43.023	50
» 1. » 4.	Frais de justice criminelle.....		113	24
» 2. » 1.	Matériel.....		382	»
» 2. » 2.	Location.....		3.132	»
» 1. » 5.	Tournées du commissaire du gouvernement.....		100	»
» 2. » 3.	Transport, réparations, loca- tions.....		30	»
	Ensemble.....	\$	46.780	74

Les dépenses pour l'*Instruction publique* à \$ 113.407 50 comme  
suit :

Chap. 1. Sect. 1.	Ecoles et pensions.....	\$	94.111	50
» 1. » 2.	Subventions.....		2.430	»
» 2. » 1.	Location.....		10.247	»
» 2. » 2.	Matériel.....		1.815	»
» 3. » 1.	Corps surveillant.....		4.589	»
» 3. » 2.	Dépenses extraordinaires....		215	»
	Ensemble.....	\$	113.407	50

Les dépenses pour les *Cultes* à \$ 11.910 49 comme suit :

Chap. 1. Sect. 2.	Traitement de l'évêque....	\$	2.250	»
» 1. » 2.	» du secrétaire.....		281	20
» 1. » 4.	» des curés.....		7.478	99
» 7. » 1.	Location.....		1.800	»
» 7. » 1.	Fournitures de bureau.....		100	»
	Ensemble.....	\$	11.910	49

Les montagnes du Cap-haïtien sont tout à fait isolées des autres groupes de montagnes de l'île. Elles s'étendent entre la baie de l'Acul et la ville du Cap-haïtien. Le Morne du Cap commence au Morne Rouge, à l'E. de la baie de l'Acul, et s'étend jusqu'au Picolet, soit donc 15,6 kil. en ligne droite. En largeur, ce morne compte 1,9 à 9,8 kilom. La partie de cette masse isolée regardant la plaine s'abaisse plus rapidement que la pente tournée vers la mer. Le point culminant se trouve au milieu de l'habitation Loumeau, à 709 mètres au-dessus du niveau de la mer.

il y a aussi le morne de la Vigie (293 mètres) et celui de Lory.

En 1891, le gouvernement du président Hippolyte accorda à M. Etienne la concession du service de distribution d'eau dans la ville du Cap.

*Histoire.* — Nous avons dit que ce fut en 1670, sous d'Ogeron, que les boucaniers, venus de la Tortue, commencèrent à s'établir au Cap français. M. de Pouancey fortifia la ville.

— Le 20 janvier 1758, Makandal, esclave africain, fut brûlé vif sur la place du Cap, au milieu d'un peuple immense qu'il terrifiait encore,



quoique enchaîné à un poteau au milieu du bûcher. Ce Makandal était musulman et instruit; il avait acquis dans le Nord une immense influence sur les siens, en se présentant à eux comme prophète ou sorcier. Pendant longtemps il résista à toutes les attaques de la maréchaussée. Il avait conçu le gigantesque projet d'exterminer les blancs, de proclamer la liberté et l'indépendance de la race noire à Saint-Domingue!

— En 1789, le mulâtre Lacombe y fut immolé pour avoir adressé à l'Assemblée provinciale du Nord une pétition demandant l'égalité des droits pour les affranchis.

— Le 23 octobre 1790, Vincent Ogé débarqua au Cap, à 7 heures du soir.

Le 25 février 1791, Ogé et Chavannes furent roués sur la place du Cap. Le lendemain, Jacques Ogé et vingt-deux autres compagnons d'Ogé y furent pendus pour avoir fait appel aux armes et proclamé l'égalité des droits des affranchis.

— Le 22 août 1791, plusieurs hommes de couleur y furent massacrés, étant accusés par les blancs d'être les auteurs de la révolte générale des esclaves du Nord.

La même année, de nombreux insurgés, sous les ordres d'un nommé Jeannot, attaquèrent le Cap avec une rage doublée d'une ardeur fanatique pour la liberté. En vain la mitraille moissonnait ces hommes qui préféraient la mort à l'esclavage. Nus et sans armes pour la plupart, ils venaient se jeter sur les canons et les baïonnettes. Ils prirent le fort Bongars, et en passèrent la garnison blanche au fil de l'épée.

— Après le départ du commissaire civil Saint-Léger pour Port-au-Prince, en 1792, Biassou attaqua le Cap. Un large fossé rempli d'eau qui entourait la ville, ne fut pas pour lui un obstacle. Le désir qu'il avait de délivrer sa mère esclave dans le couvent des Pères de l'Hôpital, excitait son audace. Après avoir traversé le fossé, il vint au milieu de la nuit attaquer le fort Belair; il en surprit la garnison, la dispersa et tira sur la ville où il répandit la plus grande terreur. Il marcha ensuite sur l'hôpital des Saints-Pères dont il se rendit maître. Tous les malades qui avaient sur leurs lits des habits de gardes nationaux furent poignardés. Le lendemain, à la pointe du jour, la garde nationale chassa Biassou des environs de la ville. Il se retira avec sa mère qu'il avait délivrée.

En avril 1792, Biassou, profitant des divisions qui régnaient parmi les colons du Cap, réunit 500 hommes à la Tannerie, et marcha contre la ville. Il fut arrêté un instant par l'artillerie de la Petite-Anse. Il reprit sa marche en avant, négligea les postes du Haut-du-Cap, et se jeta sur la ville. Blanchelande, Dassas et Cambefort le forcèrent à la retraite.

— Le 17 septembre 1792, arrivèrent au Cap les commissaires civils Southonax, Polvérel et Ailhaux avec les généraux Desparbès, d'Hinisdal, de Lassale et de Montesquiou-Fezensac et 6.000 hommes de troupes françaises.

— Le 4 décembre 1792, les petits blancs et les affranchis se livrèrent dans la ville un combat meurtrier. Dassas fut tué. Les affranchis, cédant au nombre, se retirèrent à la Fossette et enfin au Haut-du-Cap, où ils se retranchèrent.



— Le 20 juin 1793, le général Galbaud attaqua les commissaires civils au Palais national avec 3.500 hommes de troupe. Le colonel Antoine Chanlatte, homme de couleur, et Mars Belley, officier noir, le repoussèrent et firent prisonnier César Galbaud, le frère du général.

Le lendemain, 21 juin, le général Galbaud descendit des navires de l'escadre et marcha contre l'arsenal qu'occupaient 50 affranchis ayant à leur tête un blanc. Celui-ci lui rendit l'arsenal et les affranchis furent égorgés. Galbaud, maître de plusieurs forts qui dominaient le palais, força Antoine Chanlatte à se retirer avec Southonax et Polvérel sur l'habitation Bréda au Haut-du-Cap. Les matelots, maîtres de la place, la pillèrent. Il devint impossible à Galbaud de maintenir l'ordre. Le carnage régna dans toute son horreur. La ville fut incendiée. Dix mille noirs et mulâtres insurgés, conduits par le chef de bandes Pierrot, pénétrèrent en ville, égorgèrent les blancs dans tous les quartiers et dans toutes les maisons. Ce fut ce jour (21 juin 1793) que les commissaires civils, par une proclamation, déclarèrent libres et citoyens français tous les esclaves noirs et de couleur qui combattaient pour la République. Les partisans de Galbaud évacuèrent la place. Le 29 août suivant, l'affranchissement général des esclaves fut proclamé au Cap par le commissaire civil Southonax. Le Cap n'était plus qu'un monceau de ruines, ouvert de tous côtés. C'est alors que Villate, homme de couleur, par son énergie et son administration intelligente, releva le courage des habitants, établit des redoutes autour de la place, et, en 1794, chassa les Espagnols dont les bivouacs atteignaient presque la barrière Bouteille. Pendant plus de deux mois, la garnison ne se nourrit que de cannes à sucre, d'oranges et de racines. Les Anglais furent obligés d'abandonner le blocus du port, et Jean François, de son côté, se retira honteusement au Fort Dauphin.

— Le 20 mars 1796, Villate fit arrêter au Cap et incarcérer le gouverneur Laveaux qui fut déposé. Le lendemain, devant les menaces de Toussaint-Louverture, la municipalité fit mettre le gouverneur en liberté, et Villate se retira au fort de la Martelière.

— Le 22 octobre 1798, Toussaint-Louverture et Moïse vinrent cerner le Cap, et forcèrent l'agent du Directoire, Hédouville, à quitter la colonie. Toussaint entra au Cap en triomphateur.

— Le 31 octobre 1801, éclata au Cap la conspiration du général Moïse contre Toussaint-Louverture, ayant pour but l'extermination des blancs dans le Nord, l'union des noirs et des jaunes, et l'indépendance de son pays. Après avoir étouffé cette révolte, Toussaint vint au Cap où il fit son entrée le 4 novembre. Il se présenta sur la place d'armes, et se désignant au peuple : « Voici l'homme, dit-il, que le général Moïse a représenté comme traître à la patrie ! Voici l'homme assassin de ses frères ! Voici l'homme qui a tenté le rétablissement de l'esclavage, qui a trahi la République, et qui a voulu se faire proclamer roi sur des milliers de cadavres ! Aujourd'hui les coupables recevront leur châtiment, pour avoir troublé l'ordre public. Quant au général Moïse, mon neveu, il subira sous peu de jours la peine que mérite sa rébellion ; il a conspiré contre la France, sa patrie, et quiconque s'armera contre elle, serait-ce mon propre fils, périra du supplice des traîtres. » Il ordonna à plusieurs officiers compromis de sortir des rangs et de se brûler la cervelle, ce qu'ils firent sans murmurer. Alors, une foule d'hommes



liés les uns aux autres apparurent sur la place. Le carré s'ouvrit. Trois pièces de canon furent braquées sur eux. Un instant après, ils avaient disparu, écharpés par la mitraille. La foule, saisie d'horreur, prit la fuite et se dispersa de toutes parts. Moïse fut jugé et exécuté le 26 novembre.

— En janvier 1802, l'escadre française transportant la division du général Hardy, de l'expédition Leclerc, se présenta devant le Cap. Christophe, qui y commandait pour Toussaint, fit transporter au fort Picolet tous les instruments nécessaires au service d'une batterie à boulets rouges, et fit distribuer des torches aux soldats de la garnison, afin que la ville fût livrée aux flammes. Il refusa de remettre la ville en l'absence de Toussaint. « La terre brûlera, s'écria-t-il, si l'escadre persiste à vouloir entrer dans la rade. » Le capitaine général Leclerc le somma de livrer les forts Picolet et Belair, le prévenant qu'en cas de refus, 15.000 hommes seraient débarqués le lendemain matin, et qu'il le rendait responsable de tout ce qui pourrait arriver. Christophe persista dans son refus, et, le 4 février, il mit le feu à sa propre maison qu'il avait fait goudronner. La garde nationale fit de vains efforts pour éteindre l'incendie. Les citoyens furent repoussés par les soldats à coups de crosses de fusil. A onze heures du soir, la ville n'était plus qu'un vaste bûcher que les soldats saccagèrent. Le 5 février, la division Humbert prit possession de la ville. La division Hardy, qui avait débarqué à la baie de l'Acul, marcha contre le Cap où elle prit position sur les ruines fumantes des maisons. Le général Leclerc y établit son quartier général, et poussa ses avant-postes jusqu'au Mornet, où le commandant de la Petite Anse, Wilson, vint lui faire sa soumission.

— En mars 1802, tandis que les Français étaient occupés au siège de la Crête-à-Pierrot, le général Christophe vint jusque sous les murailles de l'Hôpital et de la Petite Anse braver le général Boyer qui commandait au Cap. Le général Boyer, secondé par l'amiral Villaret-Joyeuse, tira de l'escadre tous les soldats de l'artillerie de marine et un corps de 1.200 matelots qui combattirent vigoureusement les insurgés et les repoussèrent. Les environs du Cap ne furent cependant dégagés que par l'arrivée du général Hardy, sortant de la Crête-à-Pierrot.

— Cette même année, les bandes de Sans-Souci, révoltées contre Leclerc, harcelaient sans cesse les troupes françaises dans les environs du Cap, et remportaient sur elles de nombreux succès.

— Le 18 octobre 1802, les bandes insurgées de Petit Noël Prière, assistées de celles de Pétion et de Clerveaux, vinrent camper autour du Cap. Christophe vint se joindre à eux. Les blancs de la ville se livrèrent alors au plus affreux carnage, tuant et massacrant noirs et jaunes, pendant que douze cents hommes de la 6<sup>e</sup> coloniale étaient noyés dans la rade. Leclerc ordonna aussitôt la concentration au Cap de toutes les troupes cantonnées à l'O. et à l'E. de la ville.

— Le 28 octobre suivant, le Cap fut de nouveau assailli par les indigènes révoltés. Le général Leclerc, sur son lit de mort, envoya l'ordre au général Clausel de n'occuper que l'enceinte de la ville pour mieux se défendre. Les indigènes étaient campés à moins d'une lieue des portes de la ville. Le 1<sup>er</sup> novembre, Leclerc mourait de la fièvre jaune au Cap, à une heure du matin, et désignait le général Rochambeau pour lui succéder. Pauline Bonaparte fit embaumer le corps de



son mari qui, après avoir reçu les honneurs funèbres, fut embarqué pour la France sur le vaisseau le *Swiftsure* et sur lequel elle l'accompagna. Le Panthéon reçut les dépouilles mortelles du capitaine général Leclerc.

Le général Rochambeau était en ce moment au Port-Républicain. Le nouveau capitaine général laissa son commandement au général Watrin, et arriva au Cap le 17 novembre sur la frégate l'*Embuscade*. Watrin mourut 15 jours après de la fièvre jaune, et fut remplacé par le général Brunet. Rochambeau réorganisa ses troupes, et rétablit l'ordre dans l'administration. Il était de petite taille et maigre, mais féroce. Sa physionomie était sombre, ses yeux petits et vifs. Il portait aux indigènes une haine implacable. Il mit ceux d'entre eux qui étaient encore restés fidèles à la France dans l'alternative de l'extermination ou de l'insurrection, par suite de ses cruautés. La ville du Cap fut réduite à ne recevoir ses approvisionnements que par mer, de Monte-Christ où commandait le général Pamphile de Lacroix. S'épuisant en vains efforts contre le Cap, Pétion, Clervaux et Christophe en levèrent le siège, et pénétrèrent dans l'intérieur du Nord le 9 novembre.

Le général Charles Bélair, qui avait été arrêté sur l'ordre de Leclerc, a été fusillé au Cap et sa femme pendue le 5 octobre 1802.

Domage, ancien commandant de l'arrondissement de la Grande-Anse, à Jérémie, suspecté de trahison envers la métropole, fut fusillé au Cap, à la Fossette, le propre jour de la mort de Leclerc (1<sup>er</sup> novembre 1802).

— En 1803, Mme Paul Louverture et son fils le colonel Jean-Pierre Louverture furent enlevés dans la nuit, sur l'ordre de Rochambeau, de leur demeure, et noyés dans la rade du Cap. A la même époque, Rochambeau fit arrêter et noyer dans cette rade l'abbé de la Haye, blanc européen et ancien curé de Dondon, qui, en 1792 et 1793, avait été le confesseur de Jean François et de Biassou. Le cadavre de l'abbé, ramené à terre par les lames, demeura plus d'une journée exposé au soleil sur la plage de Picolet.

— Le 19 février 1803, le général Romain enleva par surprise le Cap aux Français et les en chassa en s'emparant du fort Belair. Mais une batterie formidable, établie par le général Thouvenot à l'extrémité de la Fossette, fut tout à coup démasquée et répandit la mort dans les rangs des indépendants, qui se retirèrent sous la mitraille la plus meurtrière. La cavalerie les chargea aussitôt après et les chassa du grand chemin.

Par ce succès, le général Clausel rétablit son autorité dans la ville. Après cette bataille, le colonel Médard, noir, fut arrêté par ordre de Rochambeau, et pendu sur le marché Cluny, en présence de l'armée. Il était dénoncé comme ayant des intelligences avec Romain. Son fils, Pounoute, fut condamné aux travaux forcés.

Bientôt le Cap fut de nouveau cerné par les indépendants, d'une façon formidable. Le 18 novembre 1803, à l'attaque du Cap par les indépendants, Rochambeau, admirant l'intrépidité des troupes indigènes, fit cesser le feu de la place et envoya un parlementaire féliciter Capois, et lui présenter un cheval caparaçonné en remplacement du sien tué sous lui. Le 28, la ville, succombant devant les forces des indépendants, capitula, et leur ouvrit ses portes le lendemain. Le 30, Dessalines y fit son entrée, juste au moment où la frégate française la *Surveillante*, sur laquelle



s'était embarqué Rochambeau avec les débris de son armée, est obligée de se rendre au commodore anglais Whigh.

— Le 8 octobre 1804, Christophe fit une somptueuse cérémonie au Cap pour le couronnement de Dessalines, premier empereur d'Haïti.

Christophe, qui fut lui-même plus tard roi d'Haïti (1807), avait sa capitale au Cap (Cap Henry).

— Le 26 octobre 1820, le président Boyer fit son entrée au Cap et pacifia le Nord après la mort du roi Christophe. Le lendemain, il nomma le général Magny commandant de l'arrondissement.

— Le samedi 27 janvier 1837, à 10 heures du soir, le colonel Isidor Gabriel, des carabiniers à cheval, à la tête d'une partie du corps qu'il commandait, s'empara de vive force de l'arsenal du Cap. Le général Léo, alors commandant de l'arrondissement, marcha contre les factieux et reprit l'arsenal à la baïonnette. Les conspirateurs prirent la fuite. Isidor se retira dans les hauteurs de Sainte-Suzanne (Voyez ce mot), où il reçut la mort d'une patrouille qui le poursuivait. Le régiment des carabiniers à cheval fut rayé du cadre de l'armée le 8 février suivant.

— Le 7 mai 1842, tremblement de terre qui renversa de fond en comble la ville du Cap ; plus de la moitié de la population fut ensevelie sous les décombres. Le poète haïtien Milscant périt ce jour.

— Le 27 novembre 1851, incendie au Cap.

— En juin 1864, le général Longuefosse prit les armes au Cap contre le président Geffrard ; il fut pris et fusillé.

— L'insurrection de Sylvain Salnave, partie de Ouanaminthe le 7 mai 1865, gagna le Cap. Le président Geffrard fit cerner et bloquer la ville pendant six mois. Salnave lui tint tête. Le fort Belair joua un grand rôle dans ce siège. Enfin, le 9 novembre, le canon anglais finit par avoir raison de l'insurrection. Les troupes du gouvernement pénétrèrent alors dans la ville. On y souffrit de la faim, du pillage, de l'incendie, du bombardement et du blocus. Les navires anglais qui ont bombardé les forts sont le *Buldog*, capitaine Wake, la *Galathé* et le *Lily*. Salnave se réfugia à bord du navire de guerre américain le *Desoto*. Après la défaite de cette insurrection, les 2<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne et le 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie de ligne du Cap-haïtien furent rayés du cadre de l'armée pour y avoir pris une part active ; mais ils furent rétablis par le gouvernement du président Salnave qui succéda à celui du président Geffrard en 1867.

— Dans la nuit du 15 au 16 mars 1872, Cinna Lecomte prit les armes au Cap contre le président Nissage Saget, au cri de : « Vive Salomon ! » Le général Nord Alexis le prit, le fit fusiller et mit sa bande en fuite. Voyez aussi : Carénage.

— En 1876, c'était le tour du général Nord Alexis qui prit les armes contre le gouvernement provisoire. Il fut vaincu, se retira dans un consulat, et partit pour l'étranger.

— Le 4 juillet 1877, Benony Vincent prit les armes dans les campagnes du Cap ; il est tué.

— Dans la nuit du 20 juin 1879, Théophile Parisien prit les armes au Cap. Il réussit à se sauver.

— Le 4 août 1888, le général Séide Thélémaque, commandant de l'arrondissement du Cap, prit les armes contre le président Salomon, qui s'embarqua à Port-au-Prince, le 10, devant le mouvement dirigé par



l'ex-président, le général Boisrond-Canal. Séide se mit en route pour Port-au-Prince à la veille de la récolte avec une nombreuse armée, ce qu'on ne jugeait pas nécessaire, puisque Salomon avait quitté le pays et qu'il n'y avait pas d'ennemi à combattre. Il avait posé sa candidature à la présidence. Dans la nuit du 28 septembre, une collision eut lieu au Port-au-Prince entre ses soldats et la garde du Palais national confiée au général Anselme Prophète. Le général Séide tomba victime d'intrigants politiques qui ne cessaient de l'exciter à enlever le pouvoir par la force. Les vainqueurs manifestèrent leur triomphe aux cris de « Vive Légitime ! » le compétiteur du général Séide à la présidence. En apprenant cette nouvelle, le Cap accusa Port-au-Prince et le sénateur Légitime d'avoir assassiné Séide, et prit les armes. Bientôt Gonaïves, Saint-Marc, le Nord-Ouest, l'Artibonite et le Nord embrassèrent le parti des Nordistes. Le 3 décembre, le *Toussaint-Louverture*, navire de guerre de Légitime, bombardra le fort Picolet et la ville; faute de troupes de débarquement, on ne put profiter du succès de l'attaque. Le président Légitime, qui s'était fait attribuer le pouvoir, soutint la lutte huit mois, mais dut s'embarquer pour l'étranger le 22 août 1889, après que le Sud eut fait cause commune avec les Nordistes.

— Le tombeau de Sylvain Salnave, président d'Haïti, et celui du général Etienne Léo, qui avait commandé l'arrondissement, sont placés au Camp de Mars, à l'ombre du palmier de la liberté.

— Le député Saint-Martin, qui fut expulsé de la Chambre le 30 août 1822, lors de l'affaire Darfour au Port-au-Prince, représentait la commune du Cap-haïtien.

Voici les noms des enfants du Cap les plus illustres : la reine Marie-Louise, femme de Henri 1<sup>er</sup>; Christophe, roi d'Haïti; Sylvain Salnave, Pierrot, Hippolyte, présidents d'Haïti; les généraux Magny, Etienne Léo, Nord Alexis, B. Monpoint, Tirésias Simon Sam, Séide Thélémaque, anciens commandants de l'arrondissement; Demesvar Delorme, un des plus brillants écrivains haïtiens, orateur entraînant qui représenta plusieurs fois sa commune à la Chambre des députés, fut ministre d'Haïti à Paris, directeur du *Moniteur haïtien*, et actuellement ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près du gouvernement allemand; V. Déjoie, Cassius Daniel, Evariste Laroche, Dalbémar Jean-Joseph, François Manigat, J.-B.-N. Desroches, Béliard jeune, Saint-Martin Dupuy, Anténor Firmin, Steward, ont été secrétaires d'Etat. Pierre-Baptiste Léveillé, J.-B. Bins, comte de Saint-Victor, le baron Vastey, Demesvar Delorme, Anténor Firmin ont illustré leur nom par des ouvrages de haute littérature.

Milscent et Oswald Durand sont les poètes du Cap. Le premier périt victime du tremblement de terre du 7 mai 1842; le dernier a représenté sa commune à la Chambre des députés.

**Cap-haïtien.** Nom d'une rue à Saint-Louis du Nord, dans laquelle l'Etat possède plusieurs emplacements occupés par des fermiers.

**Capitan.** Rivière tributaire du Bajabonico dans le district de Puerto-Plata.

**Capitan.** Morne dépendant de la chaîne du Cibao (381 mètr.). La rivière du même nom y prend sa source.



**Capitan.** Rivière qui se jette dans la baie de Samana (République dominicaine). Elle prend sa source au Monte-Capitan.

**Cap Lagrange ou de Monte-Christ.** Cap situé à 19° 54' 30" de latitude N. et 74° 9' 30" de longitude O. C'est à ce cap que commence la chaîne de montagnes de Monte-Christ qui va se terminer à la presqu'île de Samana.

**Cap Maréchaux (le).** Cap situé dans le sud du département de l'Ouest, à droite en entrant dans la baie de Jacmel.

**Cap Mongon (le).** Cap situé dans le département de l'Ouest, vers la pointe de la Béate. (Voyez le dessin de la Béate.)

**Capoix.** Voyez : Port-à-Piment.

**Capole.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Laville, commune de Plaisance, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Capotille.** Septième section rurale de la commune de Ouanaminthe, arrondissement de Fort-Liberté. Elle a été subdivisée en 1874 en donnant naissance à la section rurale de Lamine. Ecole rurale.

Il y a les habitations Bérard, bornée à l'E. par la rivière de Gens de Nantes.

**Capotillo.** Village du district de Monte-Christ.

Le 16 août 1863, il y eut dans les montagnes de Capotillo une insurrection formidable contre les Espagnols à qui le président Santana avait vendu le pays. Les Espagnols l'évacuèrent en juillet 1865.

**Cap Raimond (le).** Cap situé au S. du département de l'Ouest, entre Côtes-de-Fer et Bainet.

**Cap Raphaël (le) ou Rafaël.** Cap situé au S.-E. de l'île, dans la République dominicaine, à la pointe de Samana. Les monts Alta Gracia, de Penos Gordo, del Infiernito, de los Seibanos, de la Vieja Rufina et de Redonda sont situés près du cap Raphaël.

**Caprice.** Habitation située dans la section rurale du Haut-du-Cap, commune du Cap-haïtien.

**Cap Rojo (le).** Cap situé au S. du département de l'Ouest.

**Cap Rose (le).** Cap situé au N. du département du Sud.

**Cap Rouge (le).** Cinquième et sixième sections rurales de la commune de Saint-Louis du Nord, arrondissement de Port-de-Paix. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Bonneau, 135 carreaux de terre, Marc 10, Vital 35, Lafargue 20, Bernabon 27 et un reste, Baron Navarre 25.

On y fabrique des sangles, des mèches, des hamacs, des bretelles et des tresses de coton à la main.

**Cap Rouge (le).** Première section rurale de la commune de Jacmel. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale du Bas du Cap Rouge de la même commune. Elle touche à la ville. Ecole rurale.

Il y a les habitations Contensoie, Michel, Père, Salinière, Dalbatre,



Gaste, Mandron, Dumontel et Ferreau, sur lesquelles l'Etat possède 10 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers, et d'autres terres inoccupées. Les rivières Normand et Bioche prennent naissance sur le morne du Cap Rouge.

Le fort du Cap Rouge se trouve dans cette section rurale, sur le même morne. Il a été construit sous Dessalines. Ses murailles paraissent encore toutes neuves. Ce sont les canons de ce fort qui ont servi au général François Manigat, ministre de l'intérieur, pour bombarder Jacmel en 1883. Il les avait fait descendre du fort.

— En 1802, après la déportation de Toussaint-Louverture, un colon blanc du Cap Rouge, nommé Rabouin, ayant appris qu'un officier noir appelé Raimond, qui avait été son esclave sous l'ancien régime, était devenu l'amant de sa femme, une blanche d'une rare beauté, résolut de tirer une éclatante vengeance de celui qu'il appelait son nègre. Il se rendit à Jacmel, et déclara au commandant de la place que des dispositions hostiles au gouvernement se manifestaient dans le canton du Cap Rouge où il avait sa propriété. On lui confia 30 gendarmes avec lesquels il se transporta dans les mornes. Arrivé sur l'habitation, il invita à un grand repas tous ses voisins blancs. Raimond fut le seul indigène appelé à y assister. Rabouin le félicita de l'ordre qu'il avait établi dans le canton, et lorsque Raimond déposa ses armes pour se mettre à table, il fut aussitôt saisi, garrotté par quatre gendarmes français, puis lié à un des poteaux du glacié de l'habitation. Les blancs déjeunèrent alors joyeusement sous ses yeux, se riant de ses plaintes. Le repas terminé, Rabouin ordonna aux gendarmes de fusiller le patient; ce qui fut fait. Deux heures après, plusieurs centaines de cultivateurs assaillirent la maison du colon. Planteurs et gendarmes prirent la fuite; mais, poursuivis à travers les gorges de la montagne, ils furent pris pour la plupart. Rabouin, sa femme et ses complices furent égorgés. Quelques gendarmes seulement réussirent à se sauver, et rentrèrent à Jacmel. Dieudonné Jambon, qui y commandait, parcourut la montagne sans pouvoir joindre les meurtriers.

— Le 3 août 1889, le général Dardignac reçut la mort à une heure de l'après-midi au carrefour du Cap Rouge, en défendant le gouvernement du président Légitime. Il fut tué par des volontaires de Jacmel qui étaient dans son escorte. Ses exactions l'avaient fait haïr. Transporté au Port-au-Prince, à bord du *Belize*, son cadavre reçut les honneurs militaires le lundi 4 août.

**Cap Rouge (le).** Voyez : Bas du Cap Rouge.

**Cap Saint-Nicolas (le).** Cap situé dans le département du Nord-Ouest.

**Cap Samana (le).** Voyez : Samana.

**Cap Tiburon (le).** Voyez : Tiburon.

**Capucins.** Voyez : Rivière des Capucins.

**Capuza.** Voyez : Santa Capuza.

**Carabahal.** Voyez : Grabahal.

**Caracas.** Petit port situé entre les Irois et Tiburon. Il y a une chapelle en construction.



**Caraco.** Voyez : Eau Caraco.

**Caracol.** Troisième section rurale de la commune de la Grande-Rivière du Nord. Ecole rurale.

Elle comprend les habitations Quercelin, Marinette, Gradisse, Zépiny, Castagne, Charite, Dissa.

L'Etat possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Rénédille, 15 carreaux de terre, Rateau 16, Faille 3, Saint-Malo 5.

**Caracol.** Ravine parsemée de nombreuses cascades de 5 à 8 pieds de hauteur, et qui jette ses eaux dans la Grande-Rivière du Nord.

**Caracol.** Etait la première section rurale de la commune du Trou; est devenue la première section rurale de la nouvelle commune de Caracol. Elle a été subdivisée en 1874 en donnant naissance à la section rurale de Solon de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Hâche, 105 carreaux de terre, Fleury 45, Cabert 53, Moreau 23 1/2, Lombard 82, Hesse inoccupée, Trian 10, Paradeau un petit reste, Marette 60, Boyer 20, Poncey 42, Lafontaine 19, Dugresse 1, Gardien 77, Labady 56, Poué 67, Gerbeau 9 et d'autres inoccupés, Blondel, Bruté, Desvarènes Lechat, Desvarènes Fournier, ces quatre dernières habitations inoccupées.

**Caracol.** Ancien poste militaire de l'arrondissement du Trou, situé dans la section rurale précédente. Ce sont deux petites bourgades appelées le Grand et le Petit Caracol. Il a été érigé en commune par le décret du gouvernement provisoire du Nord daté de Saint-Marc le 3 août 1889. Population : 5.000 âmes. — La garnison de la commune se compose d'une compagnie de gendarmerie créée par la loi du 10 septembre 1890, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de ligne, de la police rurale, et de la garde nationale à pied et à cheval.

Dans le Grand Caracol, l'Etat possède 9 emplacements occupés par des fermiers. Il est nécessaire de bâtir la prison et de reconstruire l'ancien fort.

Dans le Petit Caracol, il possède 13 emplacements occupés par des fermiers.

Les collines de Caracol sont basses et arides.

La rivière de Caracol, dont l'embouchure marécageuse sert de limite aux arrondissements du Trou et du Cap-haïtien, a sa source située sur l'Acul-à-Conit.

On embarque les denrées dans l'embarcadère sur deux points éloignés l'un de l'autre de 360 toises dans la Baie de Caracol. (Voyez ces mots).

En 1791, lors de la révolte des esclaves, Blanchelande les fit attaquer à Caracol où il établit un camp.

Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la Constituante aux Gonaïves en 1889, se nomme Murat Mars.

Christophe Colomb, avant de retourner en Espagne, après la découverte d'Haïti, avait établi un fort à Caracol. Pendant l'absence de l'amiral, la garnison qu'il y avait laissée s'étant attiré, par les excès auxquels elle se livra, la haine des naturels dont le caractère était si doux, le cacique Caonabo, du royaume de Maguana (Saint-Jean), arma son peuple contre elle; tous les Espagnols qui la composaient furent tués. Ce fut la cause











de la fondation des nouveaux établissements près de la pointe Isabélique, entre Monte-Christ et Puerto-Plata. Le port et la ville, dont la construction fut alors commencée, reçurent de Colomb le nom d'Isabelle, en reconnaissance de la générosité de la reine envers lui. C'est de là que partirent, le 27 mars 1495, ces audacieux Castillans, commandés par Alphonse Ojeda, qui enlevèrent par ruse le vaillant Caonabo et le malheureux Guarionex, cacique du royaume de Magua (Véga). Dès lors éclata entre les indigènes et les Espagnols la guerre dont le résultat fut l'asservissement d'abord, et ensuite l'extinction totale de ces infortunés qui ne pouvaient opposer qu'une faible résistance aux armes à feu et à la discipline de leurs adversaires.

M. Henri Chauvet a fait sur ce sujet un drame patriotique en vers, intitulé : *La Fille du Cacique*.

Voyez : Baie de Caracol, — Terrier Rouge.

**Caracoles (los)**. Baie formée par la mer des Antilles dans la côte de la République dominicaine.

**Caracoli**. Morne situé au-dessus de l'habitation Bordes à Jérémie, sur lequel l'armée du gouvernement a construit en 1883 le fort Salomon.

**Caracoli**. Défilé dangereux situé sur le morne Sangris entre Petit Trou et Baradères. Ce passage resserré est une admirable position militaire. Le premier occupant est sûr de remporter la victoire contre un ennemi nombreux. C'est dans ces nouvelles Thermopyles que le général Brice culbuta la grande armée des Piquets en 1868.

**Caradeux**. Habitation sucrière située dans la plaine du Cul-de-Sac, section rurale des Varreux, commune de Port-au-Prince.

Le célèbre colon Jean Caradeux, si féroce pour ses esclaves, et qui prenait le titre de marquis, en était le propriétaire. Ce Caradeux était commandant de la garde nationale de Port-Républicain, de 1791 à 1793, lors de l'affranchissement général des esclaves. C'était le colon le plus cruel qui ait existé à Saint-Domingue : aussi l'appelait-on Caradeux le Cruel. Il s'arrogeait le droit de vie et de mort sur ses esclaves. Riche, il donnait souvent des fêtes : il réunissait alors les familles blanches les plus distinguées par leurs richesses, et en leur présence faisait danser ses esclaves sur les terrasses de sa brillante demeure. Dans l'après-midi, les convives donnaient aux dames le spectacle de leur adresse : un esclave se plaçait à trente pas devant eux avec une orange sur la tête, et les dames adjugeaient la couronne à celui qui avait abattu la pomme d'or d'une balle de pistolet. Heureux l'esclave, quand il n'avait pas été tué, ou quand il sortait de ces jeux sans avoir un membre fracassé ! Caradeux faisait aussi lier à de longues planches des jeunes gens ou des vieillards nus, et les cinglait de coups de fouet, jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de sang. La joie des spectateurs était alors à son comble, et les tortures de ces infortunés n'excitaient chez eux aucun sentiment de compassion. Les convives remplissaient même quelquefois l'office des bourreaux absents. Le supplice auquel Caradeux condamnait ses esclaves était de les enterrer jusqu'à la ceinture, et de les laisser ainsi mourir, exposés aux rayons du soleil, la tête couverte de mélasse. Les cachots de l'habitation existent encore. Ces crimes qui se pratiquaient sur l'habitation Caradeux se commettaient aussi sur beaucoup d'autres habita-



tions dans l'Ouest, dans le Nord et dans le Sud. La scélératesse de ce colon était telle que les cultivateurs haïtiens de la plaine du Cul-de-Sac racontent encore aujourd'hui ses atrocités, en montrant aux voyageurs les ruines de son habitation et la terrasse sur laquelle il se tenait quand il ordonnait d'écorcher vif un esclave. Après la mort du colonel Maudit, le 5 mars 1791, Caradeux fut nommé par les petits blancs capitaine général de la garde nationale de Port-Républicain, et remplaça M. de Blanchelande, gouverneur. Il désapprouva cependant la conduite des blancs qui refusaient d'exécuter le concordat du 11 septembre qu'ils avaient signé avec les affranchis à la Croix-des-Bouquets. Cet ennemi implacable des noirs et des mulâtres, voyant leur prépondérance s'augmenter dans l'Ouest, en vint à détester Saint-Domingue; les esclaves ayant osé lever la main sur leurs maîtres, il ne douta plus que la colonie n'échappât bientôt aux blancs et il leur prédit qu'ayant à lutter un contre vingt, ils succomberaient infailliblement. Profitant d'un moment de calme, il partit pour les Etats-Unis en 1793, emmenant 50 de ses esclaves. Ce monstre échappa ainsi aux vengeances de 1804. Il mourut dans la misère à Philadelphie.

**Caradoc.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Caraïbes.** Voyez : Antilles (mer des Caraïbes).

**Caramel.** Habitation située dans la commune de Dessalines. La rivière l'Estère est endiguée sur cette habitation.

**Carbonne.** Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

Un des officiers de l'armée indigène de ce nom signa l'acte de l'indépendance d'Haïti.

**Carcasse.** Septième et dernière section rurale de la commune de l'Anse-d'Hainault, arrondissement de Tiburón.

En avril 1796, le général André Rigaud avait réuni dans la baie de Carcasse, située à gauche en entrant à Tiburón, une flottille chargée de munitions de guerre et de bouche qui devait suivre son armée à Jérémie, en côtoyant le rivage. Au moment où il allait gagner le large, les frégates anglaises la *Magicienne*, le *Regulus* et la *Fortune* attaquèrent les barges républicaines et les anéantirent après un combat qui dura plus d'une heure (24 avril). Rigaud se vit contraint de retourner à Tiburón.

**Carde.** Voyez : Cabaret Quart.

**Cardinaux (les).** Habitation située en avant de la Grande-Rivière du Nord, dans la section rurale de Gambade.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— Le 2 janvier 1795, Toussaint-Louverture enleva un poste que les Espagnols de la Grande-Rivière y avaient établi.

— Le 25 avril 1802, Christophe partit des Cardinaux, où il avait établi son quartier général, pour aller au Haut-du-Cap où le général Leclerc voulait avoir une entrevue avec lui.



**Cardovin.** Rivière de la République dominicaine qui se jette dans le Bajabonico, dans le district de Puerto-Plata.

**Carénage.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Port-à-Piment, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Carénage, ou Acul du Carénage.** Position près de Miragoâne au bord de la mer, où les eaux de l'Étang de Miragoâne viennent se jeter sur le rivage. C'est la limite des arrondissements de Léogane et de Nippes.

**Carénage.** Faubourg de la ville du Cap-haïtien.

Le 16 mars 1872, lors de la prise d'armes de Cinna Lecomte au Cap, plusieurs des conjurés, pris les uns dans les mornes, les autres au Carénage ou aux environs de l'arsenal, subirent le même sort que leur chef.

**Carénage.** Voyez : Ilet du Carénage.

**Carice.** Était la première section rurale de la commune de Vallière, arrondissement du Trou. Est devenue la commune de Carice, créée par le décret du gouvernement provisoire du Nord en juillet 1889. Le village est de peu d'importance, au point de vue de la population. La commune entière avec ses annexes n'a qu'une population de 7.000 âmes.

Sa seule section rurale est : Carice détachée de la commune de Vallière. — La garnison de la commune se compose d'une compagnie de gendarmerie créée par la loi du 10 septembre 1890, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de ligne, de la police rurale et de la garde nationale à pied et à cheval.

Le 8 janvier 1889, Carice se détacha du parti des Nordistes, et fit sa soumission au gouvernement du président Légitime.

Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la Constituante siégeant aux Gonaïves, se nomme Jonathas Edouard Étienne.

**Carion.** Habitation située dans la section rurale de Boucan-Bois-pin, commune des Grands-Bois.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Carle.** Habitation située dans la commune de Jacmel, sur la route de Léogane, au morne Carle. Les voyageurs qui sont obligés de s'y arrêter la nuit à cause de l'obscurité ou du mauvais temps, y reçoivent toujours une hospitalité cordiale de la part des habitants.

**Carlos.** Voyez : San Carlos.

**Carmagnoles (les).** Nom d'une rue aux Gonaïves, dans laquelle l'Etat possède 17 emplacements occupés par des fermiers.

**Carmen.** Voyez : Notre-Dame del Carmen.

**Caron.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne-Noire, commune de Pétion-ville. La source Caron est un agréable lieu de promenade dans les mornes pour les visiteurs de Pétion-ville pendant la saison chaude. L'eau jaillit de terre en trois ou quatre endroits à un et deux pieds de hauteur. Chutes, cascades, bassins. Ecole rurale.

**Caron.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Verrettes, commune de la Croix-des-Bouquets.



**Caroné.** Habitation située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Carpentier.** Habitation située dans la section rurale de l'Anse-à-Drick, commune des Coteaux, au poste militaire de la Roche-à-Bateau.

L'Etat y possède 21 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Carpentier.** Habitation située dans la section rurale de l'Anse-à-Drick n° 2, commune de Port-Salut.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Il y a une chapelle dédiée à N.-D. du Perpétuel Secours, bénie le 5 février 1888.

La route qui conduit à Port-Salut traverse une charmante petite plaine parsemée de beaux pâturages. Les chevaux qu'on y élève sont renommés pour leurs bonnes qualités.

**Carré.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Boucan, commune de la Plaine du Nord.

L'Etat y possède 38 carreaux de terre occupés par des fermiers, et 5 inoccupés.

**Carré.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Citronniers Marre-Rouge, commune du Môle Saint-Nicolas.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Carré.** Voyez : Boucan Carré, — Bois Carré, — Bonnet Carré, — Guichard Carré, — Savane Carrée.

**Carreau Datty.** Neuvième et dixième sections rurales de la commune de Port-de-Paix. La dernière est une subdivision de la première, consacrée en 1874. Ecole rurale.

Il y a les habitations Carreau Datty, Isaac Souty, Louis Souty, Coq Datty, dans lesquelles l'Etat possède des terres occupées par des fermiers.

**Carreau Datty.** Habitation inoccupée située dans la section rurale du même nom, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Carreau Fabre.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Brûlée n° 1, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 2 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Carrefour ou Cabaret.** Position située au Morne Rouge, sur la route du Cap-haïtien, à 1.800 toises du village de la Plaine du Nord.

**Carrefour ou Carrefour Truitier.** Petit village placé dans un site enchanteur, à 9 kilom. de Port-au-Prince, entre Bizoton et Gressier. C'est un poste militaire de l'arrondissement et de la commune de Port-au-Prince, dans la section rurale de la Rivière Froide, sur la route de Léogane. Le village a été établi sur les habitations Volant le Tort, Truitier et Côte; il est divisé en vingt îlets et en 161 emplacements; sept rues à angle droit ont été tracées, mais le manque de goût des habitants, qui y élèvent des maisons sans respecter aucun alignement, met pour ainsi dire à néant le plan qu'avait tracé, d'après les ordres du gouvernement, l'arpenteur général Louis Rigaud.



Les rues de Carrefour Truitier portent les noms de Derenoncourt, Moïse, Lamarre, Rigaud, rue de la Croix et rue du Fond Ferrier.

Carrefour est borné au N. par les habitations Truitier et Côte, portion dite Monrepos, au S. par les habitations Tort et Brochette, à l'E. par Volant le Tort, et à l'Ouest par la Rivière Froide. (Voyez le plan de Volant le Tort.) Fête patronale le 4 novembre, à la Saint-Charles, à qui est dédiée la chapelle. Chaque année, plusieurs jours à l'avance, on fait de grands préparatifs pour cette fête à laquelle une grande partie de la population et des autorités de Port-au-Prince ne manquent pas d'assister. Ecole rurale de garçons et de filles.

On y voyait de belles maisons de campagne qui tombent en ruines depuis quelque temps. Le village fut fondé le 1<sup>er</sup> mai 1813 par décret du président Pétion.

M. A. Monfleury a fondé à Carrefour une usine pour la préparation industrielle du café dont les montagnes des sections rurales de la Rivière Froide, Dufréné et Corail Tort produisent une grande quantité.

On lit dans les *Constitutions d'Haïti* du D<sup>r</sup> Janvier, page 597 : « Le village de Carrefour est un des plus riants d'Haïti. La population est belle, pleine de ressource, d'ingéniosité, des plus éveillées, des mieux douées intellectuellement et moralement, des plus exquisement courtoises. Assis au bord d'une rivière (la Rivière Froide), baigné par un gros ruisseau, entouré par les habitations Monrepos, Truitier, Dégau, Brochette, Letort, le village de Carrefour, par sa grande rue, continue la route qui mène de Port-au-Prince à Léogane. Une demi-lieue le sépare de la mer. Par le nombre de ses habitants et de ses maisons, il est assez important pour que, situé moins près de Port-au-Prince, dans le Sud ou dans le Nord par exemple, il eût mérité d'être élevé au rang de chef-lieu de commune. Une route de 100 pieds de large, ouverte en droite ligne de Carrefour à la mer à travers les champs de canne de l'habitation Monrepos, suffirait pour transformer ce village en ville avant vingt ans. Cette ville deviendrait le débouché intermédiaire ou de transit entre la capitale et les populations industrielles qui habitent le Fond l'Osiér, les Trois Rigoles, l'Eugène, le Camp Gibault et les environs de la source Mahotièrre. L'habitation Monrepos, expropriée sur cent pieds de large, de la route de Léogane à la mer, pour cause d'utilité publique, les populations de toutes ces localités ouvriraient ce chemin vers la mer. Elles ne refuseraient pas de fournir une prestation en nature de trente journées consécutives de travail, si on leur faisait comprendre que le grand débouché de la région est Port-au-Prince; que ce débouché, il faut l'atteindre; que les transports seront plus difficiles par terre et plus coûteux que par mer, parce que les routes ne peuvent être que mauvaises, puisque le sol, souvent détremé par les pluies, change au moins dix fois de nature entre le moulin de l'habitation Letort et le portail de Léogane (Port-au-Prince).

.....  
 Carrefour étouffe dans la ceinture de bois qui l'entoure; ce village a besoin, pour respirer, d'une fenêtre sur la mer, pour grandir d'un embarcadère qui, comme fait celui de Ça-Ira pour Léogane, lui permettrait d'écouler toutes ses denrées, tous ses produits à Port-au-Prince, et d'y faire largement ses provisions de matières premières. Un canot voguant sous toutes voiles par un bon vent d'ouest ou avec le vent du



sud en poupe, irait de l'embarcadère de Carrefour à Port-au-Prince, par la haute mer, en deux heures; un canot quittant Port-au-Prince le soir, avec les premières risées du vent de terre, le matin avec la brise franche, serait rendu à l'embarcadère de Carrefour en une heure et demie au plus. »

Dans son programme de gouvernement, le général Légitime proposa de relier Carrefour avec Port-au-Prince par une ligne de chaloupes à vapeur, longeant la côte jusqu'à Léogane.

Une course en voiture, par personne, de la ville à Carrefour, se paie \$ 2 (Tarif de la commune).

— En mars 1795, Beauvais et Rigaud, marchant de Léogane avec 3.000 hommes contre le Port-Républicain qu'occupaient les Anglais, arrivèrent à Carrefour, où ils rencontrèrent les avant-postes anglais qu'ils culbutèrent.

— Carrefour fut encore occupé en 1869 par les Cacos du Sud, qui vinrent attaquer le fort Bizoton sans succès. Pendant que les Cacos s'attardaient dans les délices de Carrefour, Salnave souleva les Piquets dans le Sud sur leurs derrières; ce qui les obligea à évacuer ce poste militaire pour aller combattre les Piquets.

— Pendant l'insurrection des Nordistes contre Légitime, l'avant-garde de l'armée du Sud vint prendre position à Carrefour le 20 août 1889. Le 21, la veille du départ de Légitime, le général Justin Carrié lui livra deux combats, et fut repoussé à Bizoton.

— C'est à Carrefour que le poète A. F. Battier a écrit sa pièce de vers intitulée : « Vois-tu », dédiée à sa sœur.

**Carrefour.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Boucan, commune de Léogane.

**Carrefour Barreau.** Chemin situé en plaine des Cayes, avant le Camp Perrin, du nom de l'habitation voisine.

Le 3 mai 1862, lors de la prise d'armes de Cholette, le général Fabre, commandant de l'arrondissement des Cayes, s'y transporta, et de là au Camp Perrin, pour réprimer l'insurrection.

**Carrefour Birotte.** Chemin situé près des Abricots, sur la route de l'Anse du Clerc, du nom de l'habitation voisine.

**Carrefour Cagnette.** Voyez : Cagnette.

**Carrefour Canon.** Petit hameau situé dans la plaine des Cayes. Ecole rurale.

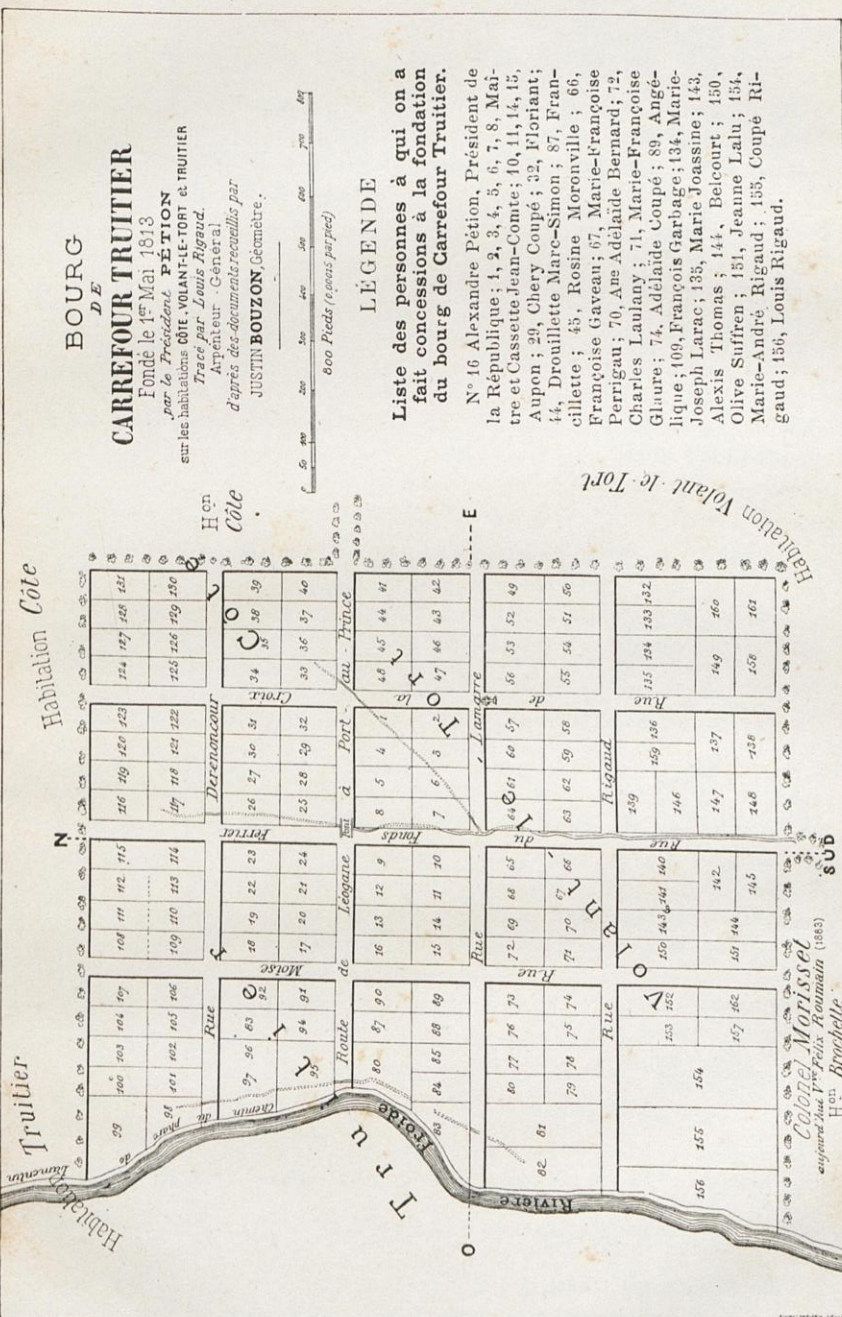
Le 1<sup>er</sup> mai 1862, lors de la prise d'armes de Cholette, le général Cazeau s'y retrancha pour résister aux troupes du gouvernement. Gilles Azor, trouvant la position trop faible, conseilla de lever le camp et d'aller occuper les Platons qui leur offriraient plus de moyens de résistance. Les conjurés revinrent bientôt au Carrefour Canon, où des armes et des munitions leur furent distribuées.

**Carrefour Cayemite.** Petit hameau situé dans la commune de Limbé. Il y a une belle population.

**Carrefour Collet.** Voyez : Collet.

**Carrefour Debarras.** Voyez : Debarras.





**BOURG**  
*D'E*

**CARREFOUR TRUITTIER**

Fondé le 1<sup>er</sup> Mai 1813  
par le Président **PÉTION**  
sur les habitations **CÔTE, VOLANT-LE-TORT** et **TRUITTIER**  
Tracé par **Louis Rigaud**,  
Arpenteur Général  
d'après des documents recueillis par  
**JUSTIN BOUZON**, Géomètre.



**LÉGENDE**

Liste des personnes à qui on a  
fait concessions à la fondation  
du bourg de Carrefour Truittier.

- N<sup>o</sup> 16 Alexandre Pétion, Président de la République; 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, Maître et Cassette Jean-Comte; 10, 11, 14, 15, Aupon; 29, Chery Coupé; 32, Moriant; 44, Drouillette Marc-Simon; 87, Françoise; 45, Rosine Morenville; 66, François Gaveau; 67, Marie-Françoise Perrigau; 70, Ans Adélaïde Bernard; 72, Charles Laulany; 71, Marie-Françoise Glours; 74, Adélaïde Coupé; 89, Angélique; 109, François Garbagé; 134, Marie-Joseph Larac; 133, Marie Joassine; 143, Alexis Thomas; 144, Belcourt; 150, Olive Suffren; 151, Jeanne Lahu; 154, Marie-André Rigaud; 153, Coupe Rigaud; 156, Louis Rigaud.

Habitation Côte

Habitation Truittier

Habitation Volant-le-Tort

Habitation Rigaud

**CAOUPÉ-PÉTION**  
sujette aux Fiefs Roumain (1803)  
H<sup>o</sup> Bruchelle







**Carrefour des Figes.** Chemin qui conduit de la ligne frontière de l'arrondissement de Saltrou au Petit Trou, et poste avancé de la ligne frontière de l'arrondissement.

**Carrefour des Pères.** Petit hameau situé dans la commune du Cap-haïtien, au Haut-du-Cap, à proximité de l'Hôpital des Pères.

**Carrefour Desruisseau.** Petit hameau situé près du Pont de Miragoâne dans le voisinage de l'habitation Desruisseau. Cette position a été occupée en 1883 par les rebelles de Miragoâne, après la prise du pont par les troupes du gouvernement.

**Carrefour Fonfrède.** Voyez : Fonfrède.

**Carrefour Formond.** Petit hameau situé dans la plaine des Cayes à proximité de l'habitation de ce nom.

Les insurgés de Cholette du 1<sup>er</sup> mai 1862 occupèrent cette position avant d'aller camper au Carrefour Canon.

**Carrefour Gauvin.** Poste militaire de l'arrondissement des Cayes, situé dans la section rurale de Béreault, commune de Torbeck. Ecole rurale.

Il consiste en un petit hameau dans lequel l'Etat possède 3 emplacements.

**Carrefour Gental.** Position stratégique dépendant de la commune de Torbeck.

Dans sa séance du 19 septembre 1884, la Chambre vota une loi qui l'érigea en poste militaire; ce projet ne fut pas sanctionné par le Sénat qui le conserve dans ses cartons.

**Carrefour Jean Bernard.** Voyez : Tannerie, — Jean Bernard.

**Carrefour Laboule.** Chemin de bifurcation situé un peu au-dessus de Pétion-ville, dans la section rurale de l'Etang-de-Jonc. Il conduit à Tort et à Carrefour par des sentiers montueux. Pendant la révolution des Cacos en 1869, ceux-ci avaient fait du Carrefour Laboule un poste qui ne resta pas longtemps en leur pouvoir. Quand on vient de Pétion-ville et qu'on arrive au Carrefour Laboule, on a en ligne directe devant soi l'habitation Grenier. Le chemin qui est à droite conduit à Boutillier et à la Croix Imbert (Rivière Froide).

Forêt touffue de manguiers.

**Carrefour Machoquet.** Petit hameau où était établi près de l'habitation de ce nom un poste important dans les environs du Cap-haïtien, que Dessalines confia, en décembre 1802, au général Romain pour le défendre contre les Français.

**Carrefour Mapou.** Voyez : Pont de l'Estère.

**Carrefour Masson.** Petit hameau situé près de Léogane près de l'habitation de ce nom.

Le général Laplume y avait son quartier général en août 1799, lors de la guerre civile entre Rigaud et Toussaint-Louverture.

**Carrefour Ménard.** Carrefour situé près de Milot. (Voyez ce mot.)

En janvier 1803, Dessalines marchant contre le Dondon soulevé par



Petit Noël Prière, après l'assassinat de Sans-Souci, y fit passer sa colonne de droite.

**Carrefour Paye.** Petit hameau situé dans la plaine de l'Artibonite, rive gauche, commune de Dessalines.

— En janvier 1803, le général français Quentin, profitant de l'absence de Dessalines qui était à l'Arcahaie, sortit de Saint-Marc, traversa l'Artibonite, surprit au Carrefour Paye un détachement de la 7<sup>e</sup> coloniale dévouée à Dessalines, et le dispersa.

— Le 11 mars 1873, Galumette Michel, en fuite après sa prise d'armes avortée du 3 aux Gonaïves, fut poursuivi de l'habitation Cercado jusqu'au Carrefour Paye, où il s'arrêta pour riposter aux coups de feu dirigés contre lui. (Voyez Cercado.)

— En 1889, le général Dardignac y battit les Nordistes.

**Carrefour Thomas.** Petit hameau situé sur la route de Jérémie à Corail. Cette position garde toutes les issues de cette route.

**Carrefour Truitier.** Voyez : Carrefour.

**Carrère.** Habitation située dans la section rurale de Baudin, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 2 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Carré-Rouge.** Habitation située dans la commune de Saint-Louis du Nord, et embarcadère de cette habitation. C'est de là que, sur l'ordre de Capois, partit le commandant Vincent Louis, le 7 janvier 1803, sur des radeaux, pour aller incendier les établissements des Français à la Tortue. Après s'être emparé de l'habitation Labatut où il délivra un grand nombre d'indigènes qui y étaient enchaînés, Vincent Louis renvoya deux de ses radeaux au Carré-Rouge, où débarquèrent les prisonniers indigènes qu'il avait délivrés, ainsi que la femme du colonel Labatut, vieille femme blanche qui avait été surprise dans la grande case de son habitation.

**Carrié.** Habitation située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice (Vallière).

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Carrié.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Carrière.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Carrée, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Carriès.** Voyez : Magasin Carriès.

**Carrouard** Habitation située dans la commune des Cayes; elle fut mise en vente par la loi du 7 novembre 1812 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

**Cartaches (les).** Montagne située dans les régions occidentales du département du Sud, dépendant de la chaîne de la Hotte. Elle s'étend sur la rive gauche de la rivière de la Grande Anse.



**Carteau.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Plaine, commune de Port-Margot.

L'Etat y possède 12 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Carteau.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Cartel** ou **Castel.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jacmel.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cartes (les).** Petite rivière qui se jette dans la rivière des Abricots.

**Casale.** Voyez : Cazale.

**Cascade.** Voyez : Brésillette.

**Caseau.** Habitation située dans la section rurale de Cochon-Gras, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Caseau.** Voyez : Cazeau.

**Casembon.** Habitation située dans la section rurale de Gandou, commune de Baint, sur laquelle l'Etat possède 21 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Caseneuve.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Casernes (les).** Nom d'une rue à Ennery dans laquelle l'Etat possède 2 emplacements occupés par des fermiers.

Nom d'une rue au Port-au-Prince et dans plusieurs autres villes.

**Casica.** Voyez : Cacica.

**Casimiro (el).** Montagne dépendant du Cibao, près de Salvaleon de Higüey.

**Cassagne.** Habitation située dans la plaine de Léogane. Elle fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires. Elle était abandonnée à cette époque.

En décembre 1802, les indépendants de Léogane y avaient établi un camp retranché.

**Cassagnol.** Nom d'une rue à Hinche, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers et d'autres inoccupés.

**Cassanette.** Habitation située dans la commune de Corail.

**Cassave.** Voyez : Daut Cassave.

**Casse-Tête.** Habitation située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice (Vallière).

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cassin.** Rivière de la commune des Gonaïves; elle sort de son lit quand la Ravine du Roi déborde.



**Castagne.** Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de la Grande-Rivière du Nord, près de Gradice.

**Castel.** Voyez : Cartel.

**Castel.** Position fortifiée occupée en 1863 par les rebelles du Cap, située aux portes de cette ville, et dominant le fort Belair.

Le 12 juillet, les tirailleurs l'attaquèrent. Le général Lubérisse Barthélemy, commandant en chef de l'armée du gouvernement, y eut un cheval tué sous lui. Une photographie aujourd'hui disparue représentait ce fait d'armes.

Le 9 novembre, au triomphe du gouvernement, à 4 heures de l'après-midi, le fort Castel tomba au pouvoir du gouvernement. Il fut désarmé.

**Castel Père.** Habitation située dans la plaine des Cayes, d'où partit, le 1<sup>er</sup> mai 1862, le général Salomon aîné avec quelques-uns des siens pour aller se mettre à la tête du camp de Carrefour Canon, où se tenaient ses coreligionnaires.

Il y revint le soir par le chemin appelé « Abandonnez Gerard ».

**Castellanos (Ios).** Montagne dépendant de la chaîne de los Muertos (Cibao est).

**Castera.** Habitation située dans la section rurale de Camp Perrin, commune des Cayes, bornée au N. par la Ravine du Sud, et à l'O. par la source Mignon.

**Castera.** Habitation située dans la section rurale de Laurent, commune des Cayes.

L'Etat y possède 44 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers. C'est la même que la précédente.

**Castera.** Habitation située dans la commune de Saint-Marc, dans la plaine de l'Artibonite.

**Castillon.** Habitation située dans la commune de Jérémie, voisine du Grand Doco, où le général Francisque établit son quartier général pour éteindre l'insurrection de Goman en 1819.

**Castillon.** Habitation située dans la section rurale de Mont-Rouis n° 2, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Castillon.** Voyez : Arnaud Castillon.

**Casui (el).** Rivière tributaire du Macoris.

**Catalina.** Nom espagnol (dominicain) de l'île Sainte-Catherine. (Voyez ce mot.)

**Catalina.** Montagne dépendant de la chaîne du Cibao, près de Seibo.

**Catalina.** Petite rivière qui se jette dans la Yasica, dans le district de Puerto-Plata.

**Catalinita.** Voyez : Sainte-Catherine.

**Catarrey.** Terrain fertile situé dans la commune de Saint-Christophe. Plaine en bordure de rivière. Culture du cacao.



**Cateau.** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède un reste de 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Catherine.** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Catherine.** Habitation située dans la section rurale de la Hauteur de Corail, commune de Corail.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Catherine.** Voyez : Sainte-Catherine.

**Catiche Damèle.** Habitation située dans la section rurale des Palmes, commune de Saint-Louis du Sud.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Catuano (el).** Voyez : Canal de la Saône.

**Caucedo.** Pointe située au S. de la République dominicaine.

**Causette.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice (Vallière), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Cauvin.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière Mancel, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Voyez : Covin.

**Cavaillon.** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement d'Aquin.

Elle contient cinq sections rurales qui sont :

La 1<sup>re</sup>, des Flamands ;

La 2<sup>e</sup>, des Bas ou des Bas-Ravine ;

La 3<sup>e</sup>, de la Ravine des Citronniers ;

La 4<sup>e</sup>, de la Petite Plaisance ;

La 5<sup>e</sup>, de Giraudoise.

Population : 9.000 habitants. Il y a eu, en 1890, 820 naissances, dont 11 légitimes et 809 naturelles, 34 décès et 10 mariages. — Un député.

Cette commune produit en moyenne par an :

650.000 livres de café,

1.000.000 » de campêche,

du sirop, de l'huile de palma-christi, du tan, du bois de construction. On y fabrique des chaises et des aissantes.

Débouché : les Cayes par mer et par terre.

Le territoire contient des mines de fer, et comporte 25 kilom. carrés de plaine, ayant la forme d'une longue gorge entre les mornes du Fond des Frères, de la Cavalière, la chaîne de Cavaillon et les mornes de Saint-Louis. Cette plaine comprend plusieurs sucreries.

Une route conduit à l'Anse-à-Veau par la Ravine des Citronniers. La route qui conduit aux Cayes est presque toujours en mauvais état. La ville, plate, est dominée au N.-E. par des coteaux où se trouve le fort Saint-Vil, bâti par Saint-Vil John en 1868, et où ce général déconcerta l'intrépidité des volontaires de Nippes commandés par Eug. Pillié qui y succomba. Au N. on remarque le fort Mercier qui, commandé par Louis



Jacques, soutint une lutte mémorable contre les troupes de Soulouque en 1848. A l'E. se trouve le Morne Bleu.

Il y a une mine de soufre dans la Ravine des Citronniers. On peut admirer la source Dégoutée.

La loi du 25 avril 1817 et celle du 20 novembre 1821 fixent la distance légale de cette commune à la capitale à 43 lieues.

Il y a 5 lieues de Cavaillon à Aquin.

Le Tapion de Cavaillon est une des limites de l'arrondissement des Cayes et de celui d'Aquin.

La belle rivière de Cavaillon, navigable à 4 kilom. de son embouchure pour les petits bateaux, prend sa source dans les hauteurs de la Hotte (Macaya), passe à l'O. du village de Cavaillon, et va se jeter dans la baie des Flamands où se trouve l'embarcadère.

Elle reçoit les eaux de la rivière des Citronniers. Un pont y est nécessaire : il aurait 25 mètres de longueur. La baie des Flamands offre un asile sûr aux caboteurs qui y vont hiverner.

D'un côté se déroule,  
Magique sillon,  
Le gai Cavaillon,  
Où le passant foule  
Un sol de carmin.

(SOLON MÉNOS.)

Le bas de la rivière a beaucoup de caïmans ; elle charrie des morceaux de minerai de fer. Ses berges sont taillées à pic de 7 mètres de hauteur. Elle est très dangereuse dans la saison des pluies. Elle a plus de 40 pieds de largeur. Ses eaux servent à fertiliser les campagnes environnantes qui sont confortables et généralement bien closes. Les fleurs et les rosiers abondent. On calcule qu'il tombe à Cavaillon 2.071 millim. de pluie par an.

L'établissement de ce village, situé à une lieue dans l'intérieur, remonte à près de deux siècles. Son érection en paroisse date de 1720. Il y avait une jolie église bâtie en maçonnerie, sur le côté nord du chemin qui conduit de Saint-Louis du Sud aux Cayes. Elle a été renversée par l'ouragan du 4 septembre 1878 : on vient de la reconstruire par les soins du R. P. Leguevel. Sa fête patronale est le 25 mars, le jour de l'Annonciation. En 1892, l'Etat donna 2.000 gourdes pour achever l'église et bâtir le presbytère.

La loge maçonnique de Cavaillon est intitulée : les Amis Triomphants n° 42, relevant du Grand Orient d'Haiti. A l'E. du village se trouve un gros morne appelé le Morne Bleu qui a plusieurs cavernes où l'on a trouvé des fétiches et d'autres preuves de l'habitation des Indiens.

Le tribunal de paix de Cavaillon relève de la juridiction du tribunal civil d'Aquin ; les écoles, et l'administration en général, de l'inspection scolaire et de l'administration d'Aquin.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, de la garde nationale à pied et à cheval, d'une compagnie d'artillerie d'Aquin, et de la police rurale.

Les revenus du conseil communal de Cavaillon étant insuffisants, le département de l'Intérieur lui donne une subvention annuelle pour pouvoirs administrer.





L'Etat possède dans ce village 73 emplacements, rues du Gouvernement, Jean-Pierre, Saint-Pierre, Sainte, Trichet, de l'Union et Place d'armes, dans le 1<sup>er</sup> et dans le 2<sup>e</sup> Boulevard, dans la rue Nouvelle et rue de la Providence.

Dans la commune il y a les habitations Delmas, Clouard, Bérard, Petit Delmas, Gobé, Aubin, Massé, Platel, Magesse, la Grande Place et une infinité d'autres. Les habitations Delmas et Clouard furent mises en vente par la loi du 7 novembre 1812 pour la création d'une monnaie nationale. Les habitations sucrières Bérard, inculte alors, Petit Delmas, et la caféière Gobé furent mises en vente par la loi du 10 mars 1814 pour augmenter le nombre des propriétaires et pour relever la culture.

*Histoire.* — Après s'être emparé de Saint-Louis du Sud, le 27 juillet 1800, sur les Rigaudins qui lui firent leur soumission, Dessalines, violant l'armistice convenu avec eux, marcha sur Cavaillon où il fit entrer ses troupes. Le colonel Delva, qui y commandait pour Rigaud, abandonna la place. Dessalines continua sa marche sur les Cayes.

— Cavaillon, en 1869, a été le théâtre de luttes sanglantes pendant la révolution des Cacos dans le Sud. Saint-Vil John y exerça des déprédations au nom du président Salnave qu'il représentait.

— Le citoyen Verdier a été le premier représentant de la commune de Cavaillon à la première Chambre des représentants établie en 1817.

Voyez : Baie de Cavaillon.

**Cavalier.** Habitation située dans la section rurale des Sourçailles, commune de Pétiouville.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Cavalier.** Habitation située dans la 2<sup>e</sup> section rurale de la commune de Port-à-Piment ; elle borne au sud l'habitation Formond.

**Cavalier.** Habitation située dans la commune de Bainet.

Après l'évacuation de Jacmel (22 mars 1800), Toussaint-Louverture ordonna au général Laplume d'enlever le poste Cavalier, ce qui fut fait non sans avoir éprouvé une résistance opiniâtre de la part des Rigaudins. Par la prise de ce fort important, les communications entre Bainet et Grand-Goàve, jusque-là occupés par les Rigaudins, furent définitivement interceptées.

**Cavalière.** Morne situé dans les environs de la plaine de Cavaillon.

**Cavanack.** Habitation située dans la section rurale de Trou-Chouchou, commune de Petit-Goàve.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Caverne à Diable (la).** Voyez : Nouveau Plymouth, — Bassin Bleu.

**Cavette Rouzeau.** Habitation située dans la section rurale de la Coupe Mardi-Gras, commune de Mirebalais, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Caya.** Voyez : Kaya.

**Cayaha.** Voyez : Arcahaie.

**Cayard.** Habitation caféière située dans la section rurale de Trou





d'Eau, commune des Grands-Bois, sur laquelle l'Etat possède 1 3/4 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Caye ou Caille.** Voyez : Grosse Caye.

**Caye à l'Eau.** Récif situé au N. de l'Île-à-Vache.

**Caye à Vinaigre.** Petite rivière située au delà des Trois-Rivières sur le territoire de Port-de-Paix.

**Cayemite (la).** Petite rivière qui jette ses eaux dans la Ravine du Sud.

**Cayemite (la).** Habitation située dans la commune de l'Acul-du-Nord, sur le grand chemin qui conduit à la Soufrière.

**Cayemite (la).** Habitation située dans la section rurale de Boucan-Richard, commune de Gros-Morne.

**Cayemite (la).** Voyez : Baie de Cayemite, — Carrefour Cayemite.

**Cayemites (les).** Petites îles dont la plus grande a environ 2 lieues carrées de surface; elles sont situées au N.-O. de la presqu'île des Baradères, vis-à-vis de Corail et de Pestel qu'elles protègent contre les vents du nord.

Il y a des forêts de bois de gaïac dont on se sert beaucoup à Jérémie pour faire des pilotis contre les ravages de la mer, et des bois de construction de toutes sortes. On y élève aussi des bestiaux qui s'engraissent avec facilité. Il y a des sources.

La Grande Cayemite a été affermée par l'Etat le 11 janvier 1875, pour 5 ans, à M. Adolphe Elie, moyennant \$ 650 par an, payables d'avance. Depuis la mort de M. Elie, il n'y a pas eu d'autre fermier.

Le canal de la Cayemite est le détroit qui existe entre cette île et la pointe de la presqu'île des Baradères (Bec du Marsouin); il est large de 1,8 kilom.; il est d'une profondeur suffisante (10 à 90 mètr.) pour laisser passer de grands vaisseaux. Toutefois, il n'est fréquenté que par le cabotage.

**Cayemites (les).** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Cayes (les).** Arrondissement militaire de 2<sup>e</sup> classe et financier du département du Sud. Contient 3 communes qui sont les Cayes (chef-lieu), Torbeck et Port-Salut.

Population : 35.000 âmes.

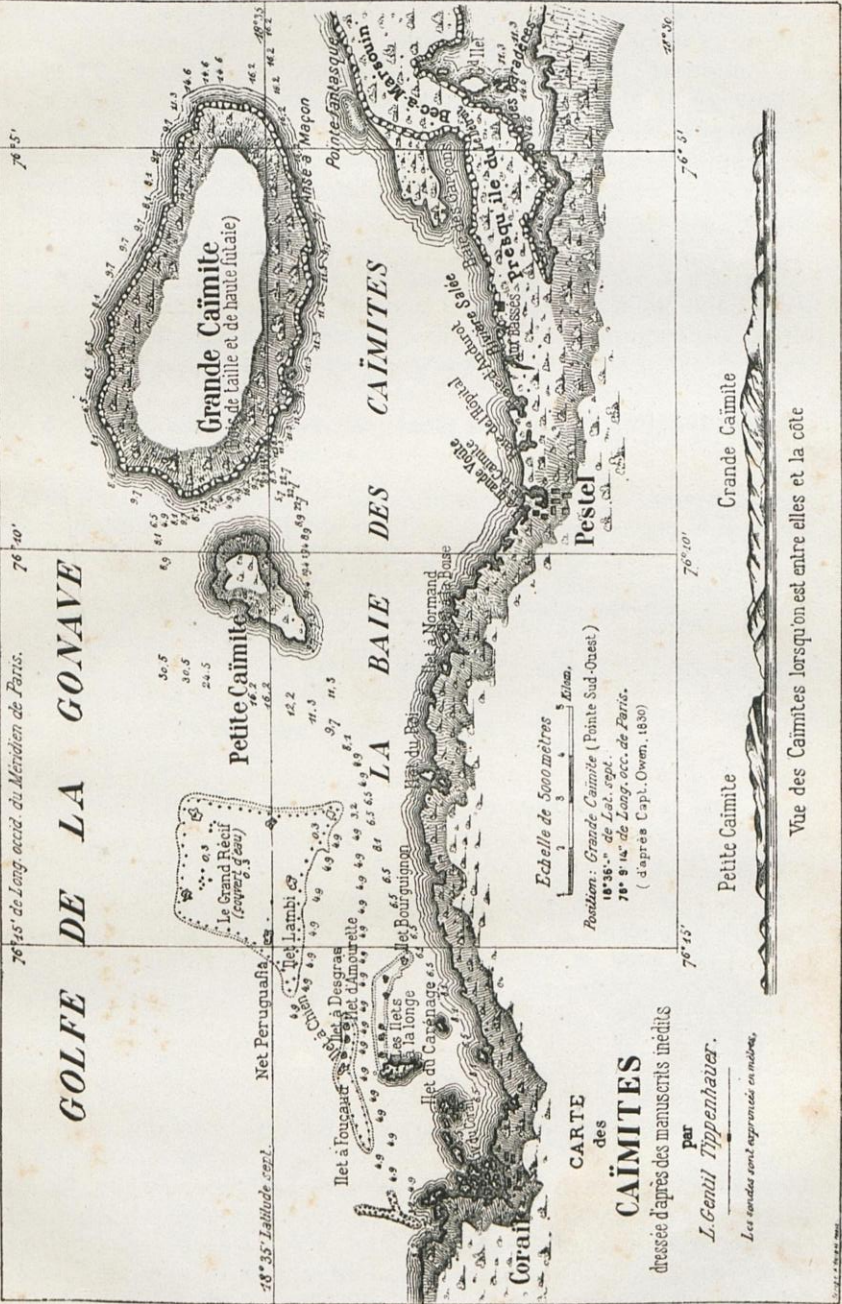
Inspection scolaire dont relèvent les écoles de l'arrondissement des Coteaux.

Il y a dans l'arrondissement des Cayes 105 biens urbains, 104 habitations, 661 carreaux de terre appartenant au domaine national, occupés par des fermiers.

Le montant des fermages des biens urbains est de... \$ 55 50  
celui des biens ruraux, de... 669 98

Il y a dans cet arrondissement 4 postes militaires qui sont : les Platons (citadelle), situés dans la section rurale de Lapreute, commune de Torbeck; l'Etronec-de-Porc, situé dans la section rurale du même nom,





76° 45' de Long. occid. du Méridien de Paris.

**GOLFE DE LA GONAVE**

**Grande Caïmite**  
de taille et de haute futaie

**Petite Caïmite**

**LA BAIE DES CAÏMITES**

**CARTE**  
des  
**CAÏMITES**

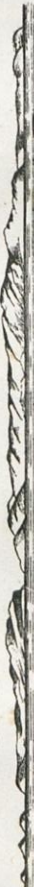
dressée d'après des manuscrits inédits  
par  
**I. Centil Tippetshauer.**

Les sondes sont représentées en mètres.

Petite Caïmite

Grande Caïmite

Vue des Caïmites lorsqu'on est entre elles et la côte









commune de Port-Salut; le Camp Perrin, situé dans la section rurale du même nom, commune des Cayes, et le Carrefour Gauvin, section rurale de Béreault, commune de Torbeck.

Cet arrondissement commence à l'O. sur la crête de la montagne la Hotte (aux environs de l'habitation Brossard), suit cette crête en se dirigeant à l'E., passant au-dessus et à égale distance de l'habitation Debanière et de celle de Perrin, et va jusqu'au point N. et S. du Tapion de Cavaillon. Il comprend l'étendue de la côte depuis ce Tapion jusqu'à l'embouchure de la Cahouane, ayant à l'E. l'arrondissement d'Aquin, au N. ceux de Nippes et de la Grande Anse, et à l'O. celui de Tiburon (loi du 17 octobre 1821). Il comprenait l'arrondissement actuel des Coteaux qui en a été détaché depuis.

Les généraux André Rigaud, Wagnac, Borgella, Marion, Fabre, Domingue, Chevallier, etc., ont commandé l'arrondissement des Cayes. Wagnac mourut dans son commandement le 22 septembre 1813. Le général Geffard commandait aux Cayes lors de l'expulsion des Français en 1803.

La garde nationale de l'arrondissement se compose de 2.500 hommes d'infanterie et de 1.000 cavaliers.

**Cayes (les).** Commune de 2<sup>e</sup> classe, chef-lieu du département du Sud et de l'arrondissement militaire des Cayes. L'administration financière, la juridiction judiciaire et l'inspection scolaire des Cayes, l'évêché vacant des Cayes, ont leur chef-lieu aux Cayes. Les 6 arrondissements dont se compose le département du Sud relèvent de l'évêché des Cayes.

Lycée national « Philippe Guerrier ».

Etant le chef-lieu d'un département, la commune des Cayes fournit deux députés à la Chambre des communes.

Les Cayes ont 12 sections rurales qui sont :

- La 1<sup>re</sup>, de Boudet ;
- La 2<sup>e</sup>, de Fonfrède ;
- La 3<sup>e</sup>, de Lévy ;
- La 4<sup>e</sup>, de Laborde ;
- La 5<sup>e</sup>, du Camp Perrin ;
- La 6<sup>e</sup>, du Camp Perrin ;
- La 7<sup>e</sup>, de Laurent ;
- La 8<sup>e</sup>, de Maniche ;
- La 9<sup>e</sup>, de Mercy ;
- La 10<sup>e</sup>, de Dory ;
- La 11<sup>e</sup>, de Dory ;
- La 12<sup>e</sup>, de Boulmier.

Le poste militaire de Camp Perrin se trouve dans la section rurale n° 1 du même nom.

La loi du 25 avril 1817 et celle du 20 novembre 1820 fixent la distance légale de cette commune à la capitale à 50 lieues.

La ville des Cayes a été la capitale du gouvernement départemental du Sud, lors de la scission du Sud et de l'Ouest, proclamée par le général André Rigaud, de 1810 à 1812, et la capitale de l'Etat méridional d'Haïti lors de la guerre civile des Cacos contre le président Salnave.

L'ingénieur qui traça la ville des Cayes entre les embouchures des rivières de l'Islet et de la Ravine du Sud, dut sans doute se livrer à la



contemplation de riantes perspectives sur l'avenir de la cité. La fraîcheur des gazons qui tapissaient le terrain, entretenue par d'abondantes eaux qu'on pourrait distribuer avec profusion dans tous les quartiers ; le voisinage immédiat des vastes et riches plaines du Fond, qui invitaient au travail et au plaisir ; un mouillage passable à une encablure du rivage, tout promettait bonheur et prospérité à la nouvelle ville qui allait s'élever.

L'habitation O'shiell sur laquelle avait été prise la portion de terre nécessaire, était, comme tout ce sol, humide, parsemée de lagons et de marais. Le jonc pousse là comme ailleurs le palétuvier, mais de nombreux canaux pratiqués avec intelligence avaient assaini le quartier, et les eaux qui s'écoulaient par ces voies rafraîchissaient l'atmosphère. Les Cayes, sous ce climat brûlant, devaient être une corbeille de fleurs et de verdure. On y parvenait par une belle chaussée (les Quatre-Chemins), bordée par deux ruisseaux qui, réunis sous le pont d'entrée de la ville, allaient se décharger dans la Ravine du Sud, à l'extrémité de la rue du Pont. Ces ruisseaux absorbaient les produits des sources nombreuses des environs, ainsi qu'un petit cours d'eau qui traversait les cannes de l'habitation O'shiell.

Le tracé de la ville est dû à l'ingénieur Phelipeau qui a laissé de fort bons travaux topographiques sur le pays. Il date de 1786. La ville a beaucoup changé depuis lors. Dans la partie N.-O. du périmètre, qui se trouve entre l'ancien palais et le pont Gombeau, la ville s'est étendue et a franchi la rivière. Ce pont ainsi que celui du Commerce relie le quartier nouveau à la cité primitive. Au N. de la rade, la mer a fait place à des constructions nouvelles, abandonnant des terrains assez vastes. On voit encore les vestiges de l'ancienne batterie de la place royale dont les flots venaient battre le pied. Ces ruines sont visibles dans la rue qui borde le sud de la Place d'armes. D'un autre côté, la mer échancre tous les jours plus profondément l'Anse de la Tourterelle ; d'anciennes constructions ont disparu. Il serait utile d'étudier la question des affouillements qui se poursuivent pour garantir le quartier si frais et si intéressant de la Savane contre des dangers futurs. Si l'étendue de la ville est restée à peu près ce qu'elle était il y a cent ans, il n'en est pas de même de son aspect. Les anciens travaux sont détruits. Les eaux, qui ne sont plus contenues ou dirigées, ont détruit la chaussée des Quatre-Chemins. Il n'y a plus une voiture aux Cayes, car quelque solide que fût un véhicule quelconque, il ne saurait affronter les fondrières des routes actuelles. Dans plusieurs quartiers, les rues sont fâcheusement défoncées. La Ravine du Sud menace la ville de désastres dont on ne peut mesurer l'étendue. Cette rivière ensable la rade d'une façon inquiétante pour l'avenir. Un banc étendu s'est formé à son embouchure, et empêche le débit d'une quantité suffisante d'eau à l'époque des débordements. Le reflux alors en amoncelle la masse vers les parties qui dominent la ville. Chose singulière, tandis que les eaux entourent la cité et nuisent à la circulation, elle manque de ce précieux liquide qu'il faut aller quérir au loin, et payer à des prix élevés.

En 1861, le conseil communal, avec l'aide du gouvernement, avait rétabli l'unique fontaine de la ville, placée sur le marché. On calcule qu'il tombe aux Cayes 1.963 millim. de pluie par an.

Nous avons dit qu'on parvenait aux Cayes par une chaussée qui relie la











ville au carrefour formé par l'intersection des routes de Cavaillon à Torbeck, et des Cayes à la Plaine à Jacob. C'est cette chaussée d'environ une demie-lieue de longueur qui porte le nom de Quatre-Chemins. Mal entretenue pendant longtemps, elle fut réparée par le général Marion ; abandonnée de nouveau, elle est devenue impraticable. De gros cabrouets à bœufs peuvent à la rigueur y passer ; mais il n'y a plus de voiture en ce pays, la seule route qui conduit à la campagne n'en permettant plus la circulation. L'industrie et la production en souffrent considérablement. Le défaut d'écoulement des eaux est la principale cause de la perte de la chaussée des Quatre-Chemins. Tant que la cause du mal ne sera pas détruite, tous les palliatifs ne serviront à rien.

Quoique de grands événements se soient passés aux Cayes pendant les guerres de l'indépendance, cette ville n'avait jamais éprouvé de ces grands désastres auxquels furent en proie le Cap-haïtien et le Port-au-Prince. Cependant, des ouragans plus ou moins violents, et les inondations des rivières de l'Islet et de la Ravine du Sud y ont fait naître quelquefois des craintes sérieuses. Mais le plus terrible fléau qu'elle ait encore éprouvé, est l'ouragan qui a eu lieu dans la nuit du 12 au 13 août 1831 : aux efforts violents du vent qui a brisé et renversé les édifices publics et particuliers, s'est jointe une inondation de toute la ville par les eaux de la mer, atteignant plus de 5 pieds en certains endroits : plusieurs centaines de personnes ont été victimes de cet événement désastreux dont les ravages se sont étendus dans la plaine : les bâtiments qui ne trouvent point d'abri dans le port des Cayes, et qui vont pendant l'hivernage dans les baies du Mesle et des Flamands, n'y ont eu cette fois aucune sûreté. Avant l'ouragan, les édifices publics avaient tous été restaurés, et de nouvelles fortifications construites pour défendre le port : divers ponts ont été élevés sur la Ravine du Sud pour faciliter les communications avec le faubourg Raynaud.

En dehors de la fontaine du marché, d'autres petites fontaines donnaient autrefois de l'eau à l'hôpital, à l'arsenal et aux navires de la rade ; elles n'existent plus. Toutes ces améliorations furent dues aux soins du général Marion, enterré à l'église le 20 novembre 1831.

L'air de la ville est malsain. Les fièvres sont à l'état endémique.

La plaine du Fond paraît être le lieu où a existé la ville espagnole de *Salva Tierra de la Zabana*, fondée en 1503 par Ovando, et abandonnée en 1606.

Des poteries y sont établies, comme à l'Anse-à-Veau, qui fournissent des vases en terre cuite où l'on conserve l'eau très fraîche. On y fabrique du sucre, du sirop, beaucoup de rhum et de tafia.

En 1824, le président Boyer y fit diriger un grand nombre de cultivateurs américains immigrants de la race noire.

Population de la commune : 20.000 âmes. Il y a eu, en 1890, 2.055 naissances, dont 69 légitimes et 1.986 naturelles, 210 décès, 69 mariages. On y compte 200 protestants.

Les habitants des Cayes sont renommés pour leur urbanité. En 1816, ils accordèrent une généreuse hospitalité aux Colombiens fuyant leur patrie, au nombre desquels était le célèbre Bolivar qui prépara aux Cayes, sous la protection du président Pétion, l'expédition dont le succès amena la ruine de la puissance espagnole dans l'Amérique méridionale.



La loi du 21 avril 1807 consacre l'ouverture du port des Cayes au commerce étranger. Ce port est situé à 18° 41' 40" de latitude N. et à 76° 40' 30" de longitude O. du méridien de Paris.

Entre Paris et les Cayes, il y a une différence de 5 h. 5' 5" 58".

Dans le cours de l'exercice financier 1887-88 (1), la douane des Cayes a importé pour une valeur de \$ 667.202.

Elle a produit à l'importation :

Chap. 1. Sect. 1.	1. Importation, droits fixes.....	\$ 190.720 26
» 1. » 2.	Tonnage de voiliers.....	5.882 66
» 1. » 3.	Pesage.....	1.381 07
» 1. » 5.	Visite sanitaire.....	359 50
» 1. » 6.	50 0/0 additionnels.....	99.307 84
» 1. » 7.	33 1/3 0/0 additionnels.....	66.205 43
» 1. » 8.	Tonnage de steamers.....	1.697 75
» 1. » 10.	Visa consulaire.....	6.674 02
Total.....		\$ 372.228 53

On remarquera que le wharfage n'a rien produit.

Elle a produit à l'exportation :

Chap. 2. Sect. 1.	1. Exportation.....	\$ 261.282 96
» 2. » 3.	Pilotage d'entrée et de sortie.	830 »
» 2. » 2.	Echelle.....	35 »
» 2. » 5.	20 0/0 additionnels.....	52.429 65
» 2. » 4.	10 0/0 » .....	17.427 12
Total.....		\$ 331.704 73

La valeur des produits exportés a été de \$ 928.315 49.

Etat des denrées exportées de l'arrondissement financier des Cayes pendant l'exercice budgétaire 1887-88 :

Café.....	8.613.560 livres
Campêche .....	12.421.000 »
Cacao .....	1.788 »
Peaux de cabris .....	350 »
Ecaille .....	41 »
Cuir de bœuf.....	41.943 »
Miel (gallons).....	1.410 »
Vieux cuivre.....	1.648 »

Nous n'avons pas les chiffres des autres recettes pour 1887-88, cependant nous publions ceux de l'exercice 1885-86. Les voici :

Chap. 4. Sect. 1.	1. Biens domaniaux.....	\$ 70 »
» 5. » 1.	Timbres.....	1.559 90
» 5. » 3.	Timbres mobiles .....	416 49
» 6. » 1.	Enregistrement.....	2.380 60
» 8. » 1.	Diverses recettes .....	7.347 88
» 9. » 1.	1 0/0 1 <sup>er</sup> douzième de nomination. Pensions civiles.....	1.918 80

(1) Nous avons adopté de préférence les chiffres de cet exercice plutôt que ceux de 1888-89, certaines administrations n'ayant pu rendre compte de plusieurs mois de gestion de ce dernier exercice, par suite des événements politiques.



Les timbres-poste n'avaient rien produit, ni les hypothèques.

Les dépenses du département des *Finances* pendant 1885-86 ont été de \$ 24.963 01 comme suit :

Chap. 1.	Sect. 1.	1. Pensions.....	\$	776	80
»	1.	» 2. Appointements.....		19.378	50
»	1.	» 3. Indemnités.....		2.325	»
»	2.	» 1. Location.....		1.272	»
»	2.	» 2. Matériel.....		726	»
»	2.	» 3. Restitution.....		483	76

Les dépenses pour la *Guerre* et la *Marine* se sont élevées à \$ 63.442 94 comme suit :

Chap. 1.	Sect. 1.	1. Appointements de l'armée..	\$	16	012	»
»	1.	» 2. Solde.....		14.724	»	
»	1.	» 3. Rations.....		9.762	50	
»	2.	» 1. Pensions, indemnités.....		4.751	42	
»	3.	» 1. Location.....		2.566	»	
»	3.	» 2. Matériel, entretien.....		652	45	
»	3.	» 4. Frais extraordinaires.....		1.710	85	
»	4.	» 1. Appointements des hôpitaux..		1.730	»	
»	4.	» 2. Matériel.....		123	72	
»	4.	» 3. Rations.....		3.556	32	
»	5.	» 1. Appointements des arsenaux.		3.129	»	
»	5.	» 2. Matériel.....		561	75	
»	5.	» 3. Ration.....		416	»	
»	6.	» 1. Appointements des ports.....		1.468	25	
»	6.	» 2. Matériel.....		41	40	
»	6.	» 3. Ration des ports.....		496	50	
»	6.	» 5. Matériel de la marine.....		1.180	85	
»	6.	» 6. Ration de la marine.....		557	88	

Les dépenses pour l'*Intérieur* à \$ 43.418 55 comme suit :

Chap. 1.	Sect. 1.	1. Appointements du gardien du palais.....	\$	96	»
»	1.	» 2. Indemnités aux sénateurs....		3.600	»
»	1.	» 3. Appointements du publicateur.		60	»
»	1.	» 4. » de l'imprimerie.....		2.640	»
»	2.	» 1. Traitements des magistrats communaux.....		4.800	»
»	5.	» 1. Location.....		1.140	»
»	7.	» 1. Subvention.....		500	»
»	8.	» 1. Appointements de la police administrative.....		17.232	»
»	8.	» 4. Eclairage.....		137	75
»	8.	» 5. Appointements des geôliers...		820	»
»	8.	» 5. Entretien des prisonniers....		1.332	50
»	9.	» 2. Construction et réparations...		10.530	70
»	6.	» 1. Dépenses extraordinaires....		229	60

Les dépenses pour l'*Agriculture* à \$ 17.160 comme suit :



Chap. 1. Sect. 2	Appointements des inspecteurs de culture.....	\$	1.800	»
» 2. » 2.	Appointements des chefs de sections, etc .....		13.360	»

Les dépenses pour la *Justice* à \$ 24.267 51 comme suit :

Chap. 1. Sect. 1.	Appointements des tribunaux.	\$	19.728	44
» 1. » 4.	Frais de justice criminelle....		830	22
» 2. » 1.	Matériel, fournitures.....		50	85
» 2. » 2.	Location .....		3.492	»
» 1. » 5.	Tournées des commissaires du gouvernement.....		150	»
» 2. » 3.	Réparations, frais de transport.		46	»

Les dépenses pour l'*Instruction publique* à \$ 69.997 80 comme suit :

Chap. 1. Sect. 1.	Appointements des écoles..	\$	60.931	80
» 1. » 2.	Subvention des écoles.....		300	»
» 2. » 1.	Location.....		6.922	»
» 2. » 2.	Matériel, fournitures.....		104	»
» 3. » 1.	Appointements de l'inspection scolaire.....		1.740	»

Les dépenses pour les *Cultes* à \$ 3.240 comme suit :

Chap. 1. Sect. 4.	Clergé des paroisses.....	\$	1.590	»
» 1. » 4.	Supplément de traitement des prêtres.....		930	»
» 1. » 6.	Locations.....		720	»

Les recettes du conseil communal, toujours en 1885-86, se sont élevées à \$ 6.322 85 et les dépenses à \$ 5.998 51.

En 1889-90, ces recettes ont été de \$ 17.610 35 et les dépenses de \$ 20.494 06.

Les navires pris par les pilotes au large et au vent de la Folle paient :

Ceux de 50 à 100 tonneaux.....	\$	5	»
» de 101 à 200 » .....		10	»
» de 201 à 300 » .....		12	»
» de 301 à 400 » .....		16	»
» au-dessus de 400 tonneaux....		20	»

Lorsqu'ils sont pris à la baie d'Orange, à l'O. de l'Île-à-Vache, ils paient :

Ceux de 50 à 100 tonneaux.....	\$	3	»
» de 101 à 200 » .....		5	»
» de 201 à 300 » .....		6	»
» de 301 à 400 » .....		8	»
» au-dessus de 400 tonneaux....		10	»

A la sortie, ils paient :

Ceux de 50 à 100 tonneaux.....	\$	2	»
» de 101 à 200 » .....		4	»
» de 201 à 300 » .....		6	»
» de 301 à 400 » .....		8	»
» au-dessus de 400 tonneaux..		10	»

la moitié payable au pilote, et l'autre moitié au trésor public.



De plus, le commandant du port reçoit de chaque navire pour la carte de sortie \$ 2.

La brise de terre vient du N.-O. et tourne au fur et à mesure vers le N.-E. jusqu'à midi ; ensuite commence la brise de mer venant du S.-E. ou de l'E.-S.-E. Vers le soir cette dernière tourne vers le sud.

Plusieurs ouragans exercèrent des ravages dans la ville : ce sont ceux du 14 août 1680, du 21 septembre 1751, du 17 septembre 1754, du 20 septembre 1756, du 4 août 1772, du 27 août 1775, du 5 septembre 1781, du 16 août 1788 et en 1810, 1817, 1828, 1831 et 1883.

Le temps pluvieux arrive en juin et juillet ; la sécheresse en août et septembre.

L'île-à-Vache est située à 3 lieues au S.-O. de la ville.

La baie des Cayes a 3 lieues de largeur.

La grande rivière des Cayes ou de l'Islet prend sa source à la Hotte, arrose la plaine des Cayes, et se jette dans la Ravine du Sud et la rivière Raynaud, dans la baie des Cayes.

Autrefois on appelait la plaine des Cayes : Plaine du Fond ou Plaine du Fond de l'île-à-Vache. La plaine à Pitre et la plaine à Jacob en font partie. Ses limites sont : à l'E. la rivière de l'Islet, au S. la mer, au N. les montagnes, à l'O. la rivière de l'Acule et des Mornes. Elle comprend 350 kilom. carrés ; elle a 15 kilom. de long et 15 de large. Il y a dans la plaine à Pitre et à Jacob une mine de charbon de terre presque à fleur de terre, et une mine de fer. Le gouvernement avait donné la concession de la mine de charbon de terre en 1881 à un Français, M. A. Strauss, qui, faute de capitaux, n'a pas exécuté le contrat, caduc aujourd'hui.

Il a été alloué au budget de 1886-1887 une somme de \$ 6.000 pour l'achèvement de l'église des Cayes, récemment restaurée. Fête patronale le 15 août.

Le tribunal de commerce des Cayes a été fondé par la loi du 9 octobre 1830.

Le tribunal civil a rendu, en 1887, 85 jugements dont 63 au civil, 13 au correctionnel et 9 au criminel.

Le tribunal de paix a rendu 688 jugements.

La garnison se compose des 13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, d'un tiers du 1<sup>er</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie de ligne, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police administrative et rurale.

Il y a aux Cayes les loges maçonniques : les Elèves de la Nature N<sup>o</sup> 10, sous l'obédience du Suprême Conseil de France ; l'Heureuse Réunion N<sup>o</sup> 2, et la Clémentine Amitié N<sup>o</sup> 35, relevant du Grand Orient d'Haïti. Voyez pour les chapitres au tableau des Loges, à l'article Haïti.

Lors de l'établissement de la poste aux lettres, en 1826, deux courriers partaient des Cayes tous les lundis et les jeudis à une heure, l'un pour Tiburon, l'autre pour Jacmel et le Port-au-Prince. Les paquets à destination de Jacmel étaient expédiés d'Aquin par les Côtes-de-Fer.

Aujourd'hui, la poste de Port-au-Prince arrive aux Cayes le lundi soir par voie de Miragoâne et Aquin, et repart le mardi matin.

Une ligne télégraphique doit bientôt relier les Cayes à la station télégraphique du câble sous-marin du Môle Saint-Nicolas, et avec le Cap-haïtien, Gonaïves, Saint-Marc, Jacmel, Port-au-Prince, Aquin, Jérémie et la frontière dominicaine ; elle devait commencer à fonctionner le



1<sup>er</sup> mai 1889. mais les événements politiques de cette année ont retardé le travail qui va être bientôt repris.

L'Etat possède dans cette ville plusieurs maisons et emplacements servant aux services publics, et d'autres occupés par des fermiers, rue du Quai, rues des Américains, de la République, de la Concorde, sur la Place d'armes, rue de la Convention, rues Rigaud, des Carmagnols, de l'Egalité, du Mauvais-Quart-d'heure, de la Liberté, du Rempart, du Champ-de-Mars, des Français, aux faubourgs Saint-Jean et Saint-Charles, Saint-Ignace et Raynaud, à l'Islet et dans la rue Parisienne.

L'école des Frères de l'Instruction chrétienne, qui est la propriété de l'Etat, sert en même temps de palais national. L'ancien palais est en ruines, ainsi que l'hôpital militaire.

La douane, le bureau de l'arrondissement, l'arsenal (en ruines), le lycée, la prison, l'école des Sœurs, le bureau de la police administrative, la poudrière, la glacière, sont des propriétés de l'Etat.

Les forts de l'Hôpital, de la Tourterelle, de l'Islet, le fort Alexandre, le poste des Quatre-Chemins, le fort Boyer sont nécessairement aussi des propriétés du domaine national.

Les habitations Journu, Scovaux, Lagautrage, Massé, Esmaugart, Bagatelle, Vernet, Charrier, Faugas, Chalet, Licket, Picot en bas, Labat, Mercy, Carrouard et Chantilly, situées dans la commune, furent mises en vente par la loi du 7 novembre 1812. Les habitations sucrières Fonfrède (abandonnée), Drouet, Labarrère, Colette, Leminse, Raynaud, Simon (abandonnée), Charles, Nicolas, Filière place à vivres, Charpentier (caféière abandonnée), furent mises en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires. On dit qu'il y a des trésors enfouis par les colons sur l'habitation Monville.

C'est un des plaisirs des Cayes que d'aller aux bains. Rivière à droite, rivière à gauche. L'Islet et la Ravine du Sud, eau chaude, eau froide, il y en a pour tous les goûts. Si vous voulez le courant rapide, montez à la Ravine, vers le Four à chaux; si vous préférez les eaux molles et paresseuses, allez à la rivière Raynaud. Votre canot vous dépose au fort Boyer. On revient sous une haie d'*icaques*, petit fruit qui n'est bon qu'à faire des confitures, et extrêmement abondant à Raynaud, et là seulement dans toute l'île. On les appelle aux Cayes *Zicaques caye Raynaud*. Il y a beaucoup de caïmans dans la rivière. Ces animaux enlèvent les porcs, les volailles des fermes et pénètrent même quelquefois en ville en suivant la rivière de la Ravine qui la traverse.

Le sol sur lequel coulent les deux rivières Raynaud et de la Ravine du Sud est tellement plat que les eaux de la mer pénètrent assez avant dans leurs lits. Le bain chaud est donc plus ou moins salé selon l'heure du flot. Sous la couche d'eau froide qui a une épaisseur de huit à douze pouces, se trouve l'eau tiède qui dort sur un sable chaud.

*Histoire.* — Le 4 août, les révolutionnaires blancs ayant fait un crime à Codère, un honnête citoyen, major de la ville pour le roi, d'être royaliste, ils se transportèrent sur son habitation où il s'était retiré avec sa famille après une grave maladie, le traînèrent aux Cayes où il fut tué. Sa tête, qu'on trancha, fut promenée au bout d'une pique par toute la ville.



— En novembre 1791, les affranchis du Sud bloquèrent la ville par terre et par mer, rompant ainsi les traités qu'ils avaient faits avec les blancs qu'ils massacrèrent dans les campagnes. Ils ne surent observer aucune modération dans leur conduite. La ville fut réduite à la plus affreuse famine. Cependant, peu après, le 18 février 1792, Mangin d'Ouance marcha contre le camp Mercy qu'il dispersa.

— Après la bataille des Platons (août 1792), les esclaves révoltés, vainqueurs de Blanchelande, vinrent cerner les Cayes. Polvérel résolut de les refouler dans les montagnes. Il proposa aux insurgés une entrevue sur l'habitation Smith; ils y vinrent tous, après avoir abandonné leur camp retranché des Platons, dont le lieutenant-colonel Harty s'empara en leur absence, en éventrant les vieillards, les femmes et les enfants, les seuls êtres qu'il y trouva. Polvérel se hâta de rentrer aux Cayes, et les insurgés se dispersèrent de tous côtés. De là il se rendit à Léogane. Dès son départ, l'anarchie recommença, et les insurgés des Platons se réunirent de nouveau.

— Le 14 juillet 1794, un blanc nommé Badolet réclama à Delpêche et à Harty, commandant de la province, plusieurs de ses esclaves qui avaient été affranchis. Ce fut peine perdue. Il se mit à la tête des royalistes et des petits blancs, soutenus par Mouchet, commandant de la garde nationale, et vint assaillir la maison de Delpêche. Le général Rigaud, sur lequel les blancs venaient de tirer au camp de Desrivaux, accourut au secours du commissaire civil. Une lutte sanglante s'engagea dans les rues des Cayes entre les royalistes et les hommes de couleur. Les prisons furent ouvertes par les colons : la ville fut remplie de malfaiteurs qui la mirent au pillage. Harty chassa les royalistes du centre de la ville. Ceux-ci s'emparèrent des forts de l'Islet et de la Tourterelle. Le général Rigaud avec les affranchis attaqua ces deux forts, et le lendemain, à dix heures du matin, les enleva d'assaut. Badolet et Mouchet s'enfuirent à Jérémie.

Les royalistes se réunirent de nouveau et marchèrent contre le général Rigaud. Celui-ci sortit de l'Islet, et les battit près de la place des Tanneurs.

— Le commissaire civil Delpêche mourut aux Cayes le 27 septembre 1793, sans avoir eu l'honneur de proclamer dans le Sud la liberté générale que Southonax et Polvérel, ses collègues, avaient proclamée dans le Nord et dans l'Ouest. Cet honneur était réservé à Polvérel, qui destitua le général Harty, soupçonné de royalisme, et le remplaça par le général Rigaud.

— En juillet 1800, lors de la guerre civile entre Rigaud et Toussaint-Louverture, Dessalines, après avoir reçu la soumission de Saint-Louis et de Cavaillon, marcha sur les Cayes, et campa sur l'habitation Delmas. Il fit savoir à Rigaud qu'il lui accordait six jours pour évacuer la place. Rigaud fit tous ses efforts pour décider les citoyens à supporter un siège, mais il ne rencontra que des cœurs découragés. Il prit la détermination de partir. Il sortit des Cayes, accompagné de ses parents, et d'un nombreux cortège d'amis, au milieu de toutes sortes de témoignages d'intérêt; le peuple, respectant son malheur, le couvrit de bénédictions. Chacun sentait que la résistance était devenue impossible. Après de touchants adieux à la foule, il prit la route de Tiburon, où il s'embarqua avec sa famille pour la Guadeloupe. Les officiers qui l'accompagnaient



retournèrent aux Cayes, résolus à braver toute la fureur de Toussaint-Louverture. La plupart des officiers supérieurs de l'armée du Sud, dont l'existence était menacée, Faubert, Geffrard, Delva, Bonnet, Pétion, Birot et d'autres encore, s'embarquèrent avant l'arrivée de Dessalines. Celui-ci entra aux Cayes en triomphateur, puis s'élança à la poursuite de Rigaud. Ce ne fut qu'au pied du morne de Tiburon qu'il apprit son embarquement. Il revint aux Cayes, où il attendit le général en chef, Toussaint-Louverture, qui y arriva le 3 août.

Dessalines partit des Cayes pour Jérémie avec son armée. Après avoir été fêté par les colons, Toussaint quitta à son tour les Cayes. Il nomma le général Laplume commandant en chef du département du Sud, dont il détermina les limites le 23 août.

— En juillet 1802, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, le général Laplume se soumit aux Français.

— En 1802, après la mort du général Leclerc, les bâtiments de guerre en station dans la rade des Cayes furent remplis d'indigènes destinés à être noyés par les ordres du général Rochambeau. Joseph d'Armagnac, qui s'était emparé de l'Islet, et ses complices furent, les uns pendus, les autres noyés. Peu après, on noya encore dans la rade Moreau, Doudou, Viart, Prosper, Braquin, hommes de couleur, et une foule d'autres. Braquin était un homme instruit, et avait été élevé en France.

Après la mort de Fréron, il avait été question de le nommer sous-préfet du département du Sud, mais il fut écarté de cette charge par l'influence du parti colonial.

— Le 17 octobre 1803, les Français furent expulsés des Cayes. Le général Brunet se rendit au commodore Cumberland, et Geffrard prit possession de la ville le lendemain.

— Le 13 mai 1806, le général Geffrard y mourut subitement. Il était né à Torbeck en 1761, sur l'habitation Périgny.

— Le 1<sup>er</sup> novembre 1810, le général Rigaud, revenu de France, entra aux Cayes en triomphateur. Le 9 janvier suivant, il y proclama la constitution du gouvernement départemental du Sud, dont il fut le général en chef.

— Le 15 mars 1812, Lèveillé et Wagnac se prononcèrent en faveur du président Pétion et firent prisonnier le général Bonnet. Le général Rigaud venait de mourir le 18 septembre 1811, et le général Borgella lui avait succédé au commandement du gouvernement du Sud. Borgella se soumit à Pétion le 14 mars.

— Le 28 décembre 1815, Bolivar, le libérateur de la Colombie et du Vénézuéla, obtint de Pétion des secours en argent, des munitions de guerre et de bouche, et repartit des Cayes avec une flottille et des hommes.

— Le 20 novembre 1831, le général Marion, commandant de l'arrondissement, y mourut. Il fut un des meilleurs administrateurs militaires de la république.

— Le 12 mai 1834, le général Verret y mourut : Français, il fut du petit nombre de ceux qui renoncèrent à la France; il gagna tous ses grades dans les guerres de l'Indépendance.

— Le 9 mars 1843, l'armée populaire y fit son entrée sous les ordres de Charles Hérard aîné. Le général Toureau refusa de se rendre, et fit sauter l'arsenal, alors que la résistance à la révolution contre le prési-



dent Boyer devait cesser. Cet acte de dévouement militaire a été célébré par le poète cayen Etienne Berret. Cependant, Toureau sacrifia sa vie sans profit pour l'Etat, et détruisit des propriétés qui ne lui appartenaient pas. Ce fut un acte courageux d'un vain orgueil, bien plus qu'un acte héroïque. Il fut considéré comme un insensé, à cause de l'inutilité de son coûteux dévouement.

— Le président Riché entra aux Cayes le 4 juin 1846.

— Combat du Camp Perrin, le 7 avril 1846, où les Piquets furent défaits. Voyez : Camp Perrin.

— Le 5 décembre 1849, combat naval entre les flottilles haïtienne et dominicaine près des Cayes : la dernière prit la fuite.

— Le 10 juin 1862, à 3 heures de l'après-midi, 14 des 26 condamnés à mort de la révolte du 1<sup>er</sup> mai précédent à Cholette (Voyez ce mot) furent exécutés aux Cayes. Vingt-six étaient acquittés, et 12 condamnés à 3 ans de réclusion.

— Incendie des Cayes le 26 août 1863 — et en 1885.

— Cette ville a été le théâtre de graves événements pendant la révolution des Cacos, de 1869 à 1870. Elle était devenue la capitale de l'Etat méridional d'Haïti, dont le général Michel Domingue était le président temporaire. Elle a été bloquée pendant ce temps, et fut sur le point d'être enlevée le 24 mai 1869 par les Piquets dévoués au président Salnave, lorsque le général Monplaisir Pierre arriva de l'Anse-à-Veau et la sauva, en prenant l'ennemi par derrière et en passant à travers ses lignes. En mai aussi, elle fut bombardée par les vapeurs de *Salnave*, l'*Alexandre Pétion* et le *Trait d'Union* (à voiles). Parmi les personnages qui prêtèrent à Salnave le concours de leur dévouement en cette circonstance, on compte au premier rang les généraux Hippolyte, président actuel de la république, et Morin Montasse, sénateur.

Le général Etienne-Elie Gérin naquit aux Cayes le 19 décembre 1757.

Le général André Rigaud y reçut le jour le 17 janvier 1761.

Les personnages les plus illustres de l'histoire nationale qui sont encore nés aux Cayes, sont : Geffrard, le père du président de ce nom, Pierre Faubert, Jean-Louis François, Charles Hérard aîné, Michel Domingue, Boisrond-Canal, Salomon, ces quatre derniers qui ont été présidents d'Haïti, Saint-Rémy, l'auteur de la *Vie de Pétion*, Thimagène, Septimus, Octave et Dantès Rameau, Prosper Faure, Apollon, qui ont été secrétaires d'Etat, les écrivains et poètes Emeric Bergeaud, Etienne Berret, Lhérisson le chansonnier; Saint-Laurent, qui fut expulsé de la Chambre des communes le 30 août 1822 (affaire Darfour), Hérard Dumesle, qui fut à son tour expulsé de la Chambre le 14 août 1833, représentaient tous les deux la commune des Cayes. Dumesle reparut en 1839 à la Chambre, qu'il présida; il ne contribua pas peu au renversement du gouvernement du président Boyer, et reçut une médaille d'or de ses électeurs.

Salomon fils (le père du président de ce nom) et Lafargue furent les premiers citoyens qui représentèrent la commune des Cayes à la première Chambre des communes instituée en 1817.

La ville renferme les restes de plusieurs citoyens illustres, tels que Auger, Verret, Geffrard (dont les restes ont été apportés aux Platons), Wagnac, Marion, Faubert, André Rigaud, ces deux derniers enterrés à l'église, et les autres sur la Place d'armes.



**Cayes (les).** La plaine des Cayes offre une superficie en amphithéâtre de 20 lieues carrées, bordée par les montagnes de Macaya. Elle est arrosée par les rivières de l'Islet, la Ravine du Sud, le Réaux, le Vieux Bourg, le Torbeck, le Mesle, la Faussecave, le Vandigoux, la Quitte-la-là, l'Acul, la rivière des Mornes, et à Duclerc, à Galais, par les ravines du Fond Vert et des Anguilles.

Les eaux y peuvent être utilement employées à arroser les champs de canne à sucre dont elle produit d'énormes quantités. Le rhum et le tafia de la plaine des Cayes sont réputés les meilleurs de l'île.

De plus, il y a l'étang des Cocoyers, l'étang Enragé, l'étang des Roseaux et celui du Fond Vert.

Les routes sont droites et larges.

Un jeune diplomate haïtien, le général Brice, a dit : « Je donnerais sans hésiter tous les marronniers séculaires de Hampton Court ou les allées sans fin de Chiswick pour les bambous et les palmiers de la plaine des Cayes. »

**Cayes de Jacmel (les).** Poste militaire de l'arrondissement de Jacmel, situé dans la section rurale de la Ravine Normande, commune de Jacmel, entre Jacmel et Marigot. Température agréable.

C'était encore une paroisse d'après la loi du 25 avril 1817.

Il y a une église dont la fête patronale est le 15 août, à l'Assomption.

Le village est assez ancien, puisque en 1714 il formait un établissement assez considérable pour exiger son érection en paroisse. Depuis lors, son importance a cédé à celle acquise par Marigot, devenu une commune, tandis que le bourg des Cayes de Jacmel est resté une paroisse. Dans la séance du 19 août 1891 de la Chambre des communes, le député Saint-Paul présenta un projet de loi pour l'érection de ce poste militaire en commune de 5<sup>e</sup> classe. Ce nom des Cayes lui a été donné à cause des récifs qui sont ainsi dénommés, et qu'on trouve sur la côte voisine. C'est la même origine que le nom de la ville des Cayes dans le Sud. Son port n'offre de mouillage qu'aux petites embarcations.

Le village est situé à 4 lieues de la ville de Jacmel. Plusieurs ouragans y exercèrent des dégâts, notamment ceux du 24 juillet 1724, du 21 septembre 1751, du 16 septembre 1754, du 5 septembre 1781, du 26 août 1785, du 16 août 1788. On a trouvé sur son territoire quelques vestiges des établissements des Indiens, qui ont fait présumer qu'une population nombreuse habitait ce canton dans l'origine. Des traces de deux mines d'or indiquent qu'elles ont été exploitées par les Espagnols : le minerai de cuivre et de fer y abonde, et le spath, le quartz se montrent à la surface de la terre.

Il y avait sous les Français de belles indigoteries et de vastes cotonneries. Aujourd'hui on y cultive du café.

La rivière des Cayes de Jacmel se jette dans la mer des Antilles; elle est peu importante.

— En septembre 1869, les Cayes de Jacmel furent enlevées d'assaut par le général Vériquain sur les Cacos de Jacmel. Le village fut incendié. Le général Hilaire Rabel, dans les rangs des Cacos, se signala par des actes d'héroïsme dans la défense de cette place.

— La poste arrive de Jacmel le mardi et repart tout de suite pour Marigot.



**Cayo Raton (el).** Petite île de la Dominicaine. Phosphate de chaux dénoncé en 1887.

**Cayot.** Habitation caféière située dans la section rurale des Matheux, commune de l'Archaie.

En 1802, lors de l'insurrection des indigènes de l'Archaie contre les Français, Boucare, un des lieutenants de Lamartinière, après la mort de ce dernier, se rendit sur les glacis de l'habitation Cayot, où il dispersa par de vives décharges de mousqueterie un bataillon d'insurgés, commandé par Autron Archin. Larose, le chef de ces insurgés, partit de l'habitation Leroux, s'élança dans les bois de Cayot, mit en fuite les soldats de la 3<sup>e</sup> coloniale, et envoya un détachement à la poursuite de Boucare. Celui-ci fut arrêté au fond d'un ravin. Les insurgés, l'entourant, demandèrent sa tête. Il conserva tout son sang-froid, et ne voulut remettre son épée qu'à Larose qui avait été son compagnon d'armes. Larose s'avança, reçut l'épée et lui tourna le dos. Boucare fut de suite renversé de son cheval, terrassé à coups de bois de piques et entièrement dépouillé. Il se releva avec fureur. Alors un insurgé s'élança sur lui, et l'entraîna par le bras jusqu'à Leroux. Il offrit aux indigènes de se joindre à eux pour combattre les Français. Il ne fut pas écouté. Se voyant entouré d'armes menaçantes, il saisit un fusil; au même moment Jean-Charles Courjol lui fendit la tête d'un coup de sabre et l'étendit mort. Larose fit égorger les officiers blancs qui avaient été pris.

**Cazale.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de l'Archaie. Population de couleur.

**Cazeau.** Habitation sucrière située dans la plaine du Cul-de-Sac, section rurale des Varreux, commune de Port-au-Prince. Il y a une source abondante, appelée rivière de la Savoie, qui sert à l'arroser et à faire mouvoir le moulin, et qui afflue à la Grande-Rivière du Cul-de-Sac. Ces eaux détériorent souvent les deux routes qui conduisent de Cazeau à la Croix-des-Bouquets.

Cette habitation fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

**Cazeau.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Chansolme, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Cazeau.** Voyez : Caseau.

**Cébert.** Habitation située dans la section rurale de la Savane-Brûlée n° 2, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cébert.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Cahos n° 2, commune de Dessalines.

Celle-ci et la précédente sont une seule et même habitation située dans deux sections rurales contiguës de la même commune.

**Cedro.** Montagne dépendant du Cibao, située à l'O. de las Matas.

**Céleste.** Voyez : Plaine Céleste.



**Cénitte.** Habitation située dans la section rurale de Béreault, commune de Torbeck.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Centime.** Voyez : Calin Centime.

**Centre.** Nom d'une rue au Gros-Morne dans laquelle l'Etat possède 16 emplacements occupés par des fermiers.

— Nom d'une rue au Port-au-Prince dans laquelle se trouvent la prison, l'Ecole centrale, la maison principale des Frères de l'Instruction chrétienne, l'Imprimerie nationale.

**Cérasmon.** Habitation en friche située dans la section rurale de Boucan-Bois-pin, commune des Grands-Bois, sur laquelle l'Etat possède 1 carreau de terre occupé par un fermier, et 30 carreaux inoccupés.

**Cerca.** Cinquième et dernière section rurale de la commune de Hinche; elle est une subdivision de la section rurale de Aguahidionde, acceptée en 1875.

Elle est éloignée de Hinche de 10 lieues. Ecole et chapelle rurales. Marché fréquenté.

**Cercado.** Habitation située dans la section rurale de Fossé-Naboth n° 1, commune de Dessalines.

A la suite de sa prise d'armes du 3 mars 1873 aux Gonaïves, le général Galumette Michel fut rejeté dans les bois. Il fut aperçu le 11, avec quatre de ses gens, dans la maison de Mme Séné Jean Eustache, sur cette habitation. Cerné par quelques habitants mal armés, qu'avait réunis l'adjutant général Cyrille Sarrasin, il réussit à s'échapper. Poursuivi jusqu'au Carrefour Paye (Voyez ce mot), il s'arrêta pour riposter aux coups de feu dirigés contre lui. Un de ses aides de camp tomba mortellement blessé. Galumette réussit encore, avec trois autres de ses officiers, à se sauver en se jetant dans les bois.

L'autorité finit par mettre la main sur lui le 13 mars. Il fut fusillé aux Gonaïves.

Voyez : Cacardeau.

**Cercado.** Petit hameau et poste militaire de la province d'Azua (République dominicaine), célèbre par la mort de Francisco del Rosario Sanchez qui y fut fusillé en 1861 pour s'être opposé avec énergie à l'annexion de son pays à l'Espagne. Ses restes ont été transférés à Santo-Domingo sous le gouvernement du président J. Gonzalez.

Les permis des Dominicains qui viennent de Cercado à Port-au-Prince vendre leurs bestiaux, sont vérifiés au poste Miguel.

**Cerca-la-Source.** Ancien poste militaire érigé en quartier par la loi du 4 septembre 1885. Ce quartier a été érigé en commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement de Vallière par le décret du gouvernement provisoire du Nord du 3 juillet 1889.

Elle est placée dans la section rurale des Ecrevisses, la seule section de la commune, dans une savane immense arrosée par une large rivière, et entourée par les ramifications de majestueuses montagnes. On la nomme aussi Clérère. La beauté de son site l'emporte de beaucoup sur celle de bien des bourgs. De sa ceinture de montagnes couvertes de



bois-pin, des collines verdoyantes dans la saison des pluies s'en détachent dans toutes les directions; à leurs pieds, un sol ondulé couvert de bestiaux, de cases cachées dans des bosquets de verdure. A l'ouest, on aperçoit les pentes adoucies du Grabahal. Au sud, l'œil s'égare dans la plaine immense. Vers le nord sont les montagnes abruptes de Guerbobée. A l'est, la riche végétation du terrain qui sépare Cerca-la-Source de los Pozos, sources d'eaux thermales très appréciées.

Cerca-la-Source est distant de Vallière de 27 lieues.

Les prêtres de Vallière desservent quelquefois sa modeste chapelle. Ecole rurale. En 1892, l'Etat donna 1.500 gourdes pour construire une église et un presbytère.

Population : 6.000 âmes. La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie créée par la loi du 10 septembre 1890, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de ligne, de la police rurale, et de la garde nationale à pied et à cheval.

La commune contient une seule section rurale qui est la 1<sup>re</sup> des Ecrevisses.

Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la Constituante siégeant aux Gonaïves en 1889, se nomme Jean Bernard.

Le terrain de cette commune est revendiqué par un individu qui s'en dit le propriétaire et qui semble ne pas vouloir faire de concessions à l'Etat pour son acquisition.

La prison, le presbytère sont à construire.

Il y a dans cette commune une grotte à deux ouvertures et à plusieurs compartiments. Une forte odeur de soufre ou de guano s'en dégage. On l'appelle l'Eglise; on prétend y avoir vu la Sainte Vierge.

L'ordre du jour du ministre de la guerre, le général Anselme Prophète, du 14 janvier 1889, annonçant la soumission de Vallière et de ses annexes, de Monbin Crochu et de Rauquite au gouvernement du président Légitime, est daté de Cerca-la-Source.

**Cercle.** Voyez : Détour.

**Cerise Cossier.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cerisier.** Habitation située dans la section rurale de Bellevue-la-Montagne, commune de Pétion-ville.

Il y a une Vierge entretenue depuis le temps de la colonie française dans une chapelle couverte en chaume, de génération en génération, par une famille. L'Eglise ne reconnaît pas ce lieu de dévotion.

**Cérou.** Habitation située près de Miragoâne, où furent fusillés en 1869 des Cacos et des Piquets, n'ayant pour tombe que des tas de pierres.

**Cerro.** Voyez : Santo-Cerro.

**Cesselles.** Habitation située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Cevico.** Petite rivière qui se jette dans la Yuna. A leur tour, le Blanco, l'Areiros, la Jengen et la Barranca se jettent dans le Cevico, dans la province de la Véga.



**Cevicos (Ios).** Petit hameau et poste militaire de la province de la Véga (République dominicaine).

**Chabane ou Chavane.** Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de Petit-Goâve, sur laquelle l'Etat possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Chabane.** Habitation située entre Petit-Goâve et l'Acul de Petit-Goâve, sur le rivage. Ancienne propriété du comte de Chabane. Une partie de cette habitation est occupée par les usines centrales de MM. Simmonds frères. Pont de Chabane.

**Chabanon** (petite place). Habitation située dans la section rurale de la Basse-Plaine, commune de Limonade.

L'Etat y possède 58 carreaux de terre occupés par des fermiers et 150 inoccupés.

En 1791, les esclaves révoltés l'occupèrent.

**Chabaud.** Habitation située dans la commune de la Plaine du Nord. Le 14 août 1791, un incendie éclata sur cette habitation pour inaugurer l'insurrection générale des esclaves. Plusieurs hommes de couleur furent massacrés au Cap, étant accusés par les colons d'être les auteurs de la révolte des noirs, dont Boukman, l'un d'eux, était le chef.

**Chabaud.** Habitation située dans la section rurale des Côtes-de-Fer, commune du Môle Saint-Nicolas.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chabert** (petite place). Habitation située dans la section rurale de Grand Bassin, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chabotte.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Bourg, commune du Borgne.

L'Etat y possède 56 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chacha.** Habitation et ravine situées dans la commune d'Aquin.

**Chacoué.** Habitation située près du Cap-haïtien.

Le 17 mars 1872, des insurgés en partirent contre l'arsenal du Cap, et furent repoussés par le général Nord Alexis, commandant de l'arrondissement.

**Chaguei.** Rivière de la République dominicaine, qui se jette dans la Yuna. Elle reçoit à son tour les eaux de la Yaya. Voyez : Chaquey, — Chaquez.

**Chaix.** Voyez : Savane au Chaix.

**Chalet.** Habitation située dans la commune des Cayes; fut mise en vente par la loi du 7 novembre 1812 pour la création d'une monnaie nationale.

**Chalissy.** Habitation située dans la section rurale de Génipailier, commune de Milot.

L'Etat y possède 1/4 de carreau de terre occupé par un fermier.



**Chaloupe.** Petite rivière qui se jette dans la mer entre Dame-Marie et les Abricots.

**Chalumeau.** Habitation située dans la commune de Pétion-ville.

**Cham.** Habitation située dans la section rurale de Boucan-Richard, commune de Gros-Morne.

**Chambellan.** Habitation située dans la commune de Jérémie, section rurale de la Haute Grande-Rivière.

**Chambrun.** Habitation située dans la commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac.

**Chamoise.** Habitation située dans la section rurale de Champagne, commune du Borgne.

L'Etat y possède 49 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chamoucadille.** Huitième et dernière section rurale de la commune de Lascahobas. Elle est une subdivision de la section rurale de Tomoude, consacrée en 1875.

**Champagne.** Septième section rurale de la commune de Plaisance, arrondissement de Plaisance (ancien Limbé). Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale de Haut Martineau. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Bellevue, 5 carreaux de terre, Vollée 1, Longnier, Mongosy, Grouel.

**Champagne.** Cinquième section rurale de la commune du Borgne. Ecole rurale.

Entre autres richesses naturelles curieuses que possède cette section rurale, se trouve une source d'encre naturelle placée dans une grotte, connue depuis le temps des Français. L'encre s'épaissit facilement; en y ajoutant de l'eau, on obtient une encre presque perpétuelle et de bonne qualité qui se comporte très bien sur le papier. Les autorités militaires de la commune, et même de l'arrondissement, écrivent leurs dépêches officielles avec cette encre qu'elles font puiser à la source par dames-jeannes. Le dépôt n'est autre chose qu'une matière ferrugineuse.

M. Edmond Roumain, chimiste haïtien, et M. le docteur Scott, de la Faculté de médecine de Port-au-Prince, dans une excursion scientifique qu'ils firent dans le Nord pour le compte du gouvernement, en ont rapporté une petite quantité comme échantillon de la visite qu'ils ont faite à cette source curieuse. Nous avons eu cet échantillon pendant longtemps en notre possession.

Chose étonnante, incroyable et affligeante, cette encre qu'on n'a que la peine de puiser dans le pays même, est fort peu répandue, parce qu'elle coûterait trop cher, les moyens de transport et de communication étant difficiles et coûteux. On fait en Haïti généralement usage de l'encre fabriquée à l'étranger.

La rivière Mancel prend sa source dans les montagnes métallifères de Champagne et de Bompère.

Les sentiers de Champagne sont montagneux et semés de casse-cous, étroits et rocailleux. Dans la saison pluvieuse, la boue est collante. Le



terrain présente une masse d'argile schisteuse, où prédominent l'alumine et l'oxyde de fer, tantôt ayant une belle couleur jaune, tantôt offrant une couleur rouge si intense, qu'elle fait mal aux yeux. Les hauteurs renferment du quartz rosé, du porphyre, du sulfate de chaux cristallisé ; les calcaires et les silices abondent vers la face du mont qui regarde le Borgne. Il doit y avoir de l'or, la présence du quartz étant démontrée.

*L'igname acambe*, le cacaoyer, le cafier y viennent admirablement, ainsi que tous les fruits des tropiques et tous les légumes de France. Les oranges du mont Champagne sont plus grosses, plus sucrées et plus parfumées que celles du mont Bompère.

La montagne est habitée par les oiseaux appelés *musiciens* qui les égayent de leurs notes harmonieuses. Il y fait froid.

L'Etat possède dans cette section rurale des terres occupées par des fermiers sur les habitations Deligne, 50 carreaux de terre, Dessody 44, Chamoise 49, Ducasse 6, la Chapelle 10, Corcial 2, Dubos 5, Legros 39, Cabot 22.

Il y a l'habitation « Poudre de sang ».

**Champagne.** Voyez : Boucan-Champagne.

**Champaing.** Voyez : Champin.

**Champalogue.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Crête, commune de Port-Salut.

L'Etat y possède 4 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Champ de Mars** ou **Savane Valembrun.** Beau champ de manœuvres militaires d'une vaste étendue, situé au S.-E. de la ville de Port-au-Prince, en dehors de l'enceinte de la ville. Le tramway circule sur les côtés nord et est, devant de belles maisons d'habitation. Le palais de l'Exposition, construit en 1881, est placé au sud : on y a établi l'Ecole de médecine. La rivière le Bois-de-Chêne passe dans la cour de ce palais à travers les jardins, et y fait des dégâts qu'on pourrait facilement arrêter en creusant un peu la terre. L'Ecole militaire et les vestiges du fort Riché démoli en 1890 sont placés à l'ouest. Derrière l'Exposition, l'Etat possède beaucoup de terrains occupés par des fermiers ; on y a bâti considérablement.

Au centre de la place se trouvent une fontaine et, non loin, près d'un palmiste, le tombeau du prince Souffrant, placé là sous l'empire de Faustin I<sup>er</sup>. A l'est du Champ de Mars est l'ancienne habitation Fresnel, aujourd'hui morcelée et comprenant de belles maisons de campagne.

**Champ de Mars.** Nom d'une rue à la Marmelade, dans laquelle l'Etat possède 6 emplacements occupés par des fermiers.

**Champfleury.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive gauche, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Champin** ou **Champaing.** Savane et fort situés au Haut-du-Cap, ou plutôt entre Limonade et Terrier-Rouge, sur l'habitation du même nom, à droite de la grande route du Cap-haïtien, et au pied de Charrier (Voyez ce mot). On y découvre à gauche, un peu plus en avant vers la



ville, les forts de l'Hôpital et Belair. Il y existe une mine de cuivre exploitée anciennement. Voyez : Terrier-Rouge, — Roux des Iles.

En 1803, lors de l'attaque du fort Vertières, Jean-Philippe Daut descendit de l'habitation Charrier pour attaquer les Français dans la savane Champin. Il fut repoussé.

**Champlois.** Habitation située dans la section rurale de Camp Perrin, commune des Cayes.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Chancerelle.** Habitation située dans la section rurale de Saint-Martin, commune de Port-au-Prince. On y cultive des herbes de guinée et d'autres fourrages.

**Chandelle.** Voyez : Morne Chandelle.

**Chandelle Coupon.** Habitation située dans la commune de Saint-Marc, en plaine de l'Artibonite.

**Chanelle.** Habitation située dans la section rurale du Bas-des-Verrettes n° 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 22 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chanlatte.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Montagne, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Plusieurs personnages célèbres dans l'histoire d'Haïti et dans la littérature de ce pays portèrent le nom de Chanlatte. Il y avait Chanlatte jeune, Juste Chanlatte, Cadet Chanlatte, Antoine Chanlatte.

**Chanon.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Laplata, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Chansolme** ou **Gensaulme**, Nos 1 et 2. Quatrième et cinquième sections rurales de la commune de Port-de-Paix.

Le n° 2 est une subdivision du n° 1, consacrée en 1875. Ecole rurale.

L'Etat possède dans ces deux sections rurales des terres occupées par des fermiers sur les habitations Boufflette, 5 carreaux de terre, Paillette ou Payette 55. Les suivantes sont inoccupées : la Marre-Fontaine, Lassale, Aubert Trois-Rivières, Fillette-Fourée, Dilonné, Savary, Monau, Lamassonnière, Clary, Boulanger, Porcelette, Hatty, Lecène, Chansolme, Thomas Zidieu, Désir Bion, Cazeau.

**Chansolme**, ou **Rivière Froide.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Chansolme, commune de Port-de-Paix, sur la route de Gros-Morne.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

— En 1802, le capitaine Nicolas, abandonnant la division Maurepas, passa à l'insurrection dirigée contre les Français par Capois. Celui-ci, se trouvant sur l'habitation Chansolme, attaqua Maurepas, tandis qu'il allait au secours du général Brunet aux Pendus, dispersa ses dragons, et commença ainsi la guerre contre les Français.

En février 1802, une colonne du général Debelle passa par Chansolme



pour aller attaquer Maurepas sur l'habitation Brossier et aux Trois-Pavillons.

**Chantelotte.** Habitation située entre les Verrettes et l'Arcahaie, dans la première de ces deux communes.

En août 1802, le commandant Larose, en insurrection contre les Français dans les hauteurs de l'Arcahaie, quitta l'habitation Dubourg, où il s'était établi et où il ne se trouvait pas en sûreté, se dirigea vers le Trou-de-Cabrouet, et s'arrêta sur l'habitation Chantelotte. Il abandonna encore cette position en apprenant que Faustin Ropissard, homme de couleur, qui commandait aux Verrettes pour les Français, marchait contre lui. Larose se rendit à Plassac, au delà de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

**Chantilly.** Habitation située dans la section rurale de Lévy, commune des Cayes.

L'Etat y possède 2 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers. Cette habitation fut mise en vente par la loi du 7 novembre 1812, afin de créer une monnaie nationale.

**Chapelain.** Habitation inoccupée située dans la commune de l'Anse-d'Hainault.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Chapelle (la).** Ancien poste militaire de l'arrondissement de Saint-Marc, situé dans la section rurale du même nom, entre les communes de l'Arcahaie et des Verrettes, dans cette dernière commune, non loin des rives du fleuve Artibonite.

La Chapelle ou, comme on l'appelle vulgairement, le Quartier de la Chapelle a été érigé en commune de 5<sup>e</sup> classe par le décret du 3 juillet 1889 du gouvernement provisoire du Nord. Elle fait partie de l'arrondissement de Saint-Marc.

Population : 6.000 âmes. Ecole rurale. La garnison de la commune se compose d'une compagnie de gendarmerie créée par la loi du 10 septembre 1890, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de ligne, de la police rurale, et de la garde nationale à pied et à cheval.

Fête patronale le 25 juin, à la Saint-Louis de Gonzague. Un col conduit du Cul-de-Sac à travers la montagne des Orangers pour atteindre à la Chapelle la région du fleuve Artibonite.

Une des limites de l'arrondissement de Mirebalais remonte l'Artibonite par sa rive droite, et en suivant ses sinuosités jusqu'à la hauteur de la Chapelle. Là elle traverse la rivière, se dirige au S.-E. en passant par la Crête de la Selle, et à l'O. du Grand-Boucan jusqu'au Fond-Diable. La limite nord de l'arrondissement de Saint-Marc passe par le Rédillon jusqu'à venir reconnaître l'Artibonite dans les environs de la Chapelle.

L'Etat possède dans cette commune des terres occupées par des fermiers sur les habitations Beaupère, 2 carreaux de terre, Coudol 28, Grate Gate 6, Marcou 19, Petit Bras 5, Bienplacé 5, Assaut 2, Boisomy 3. — On estime la distance de cette commune à la capitale à 34 lieues.

— Le 8 décembre 1888, le général Louis Tanis s'empara de la Chapelle sur les Nordistes. A son approche, le 26<sup>e</sup> régiment du Borgne, qui gardait la position, prit la fuite, et traversa la rivière l'Artibonite en



désordre. Cependant, peu de jours après, les Nordistes revinrent en forces, et reprirent la position. Ils furent repoussés de nouveau.

Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la Constituante siégeant aux Gonaïves en 1889 fut Delpé Gabriel.

**Chapelle (la).** Première et seule section rurale de la commune de la Chapelle, arrondissement de Saint-Marc.

**Chapelle (la).** Habitation située dans la section rurale de la Nouvelle Flandre, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Chapice.** Habitation située dans la 2<sup>e</sup> section rurale de la commune des Anglais, contenant 200 carreaux de terre. Elle est bornée au N. par l'habitation Delmas, au S par l'habitation Leblanc, à l'E. et à l'O. par les mêmes.

**Chapoteau.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Fond, commune de Lascahobas.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Chapotin.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Chapotin.** Habitation située dans la section rurale de Pilate, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chapron.** Habitation située dans les hauteurs de Port-de-Paix.

Le 20 février 1802, une colonne du général Debelle, allant combattre Maurepas aux Trois-Pavillons par la route du Cap, pénétra dans la montagne par l'habitation Chapron, et s'arrêta à Brossier, à un quart de lieue du camp de Maurepas.

**Chaquey.** Rivière affluent à gauche du Grand Yaque.

**Chaquez.** Petite montagne située à l'O. du village de Sabaneta; elle paraît isolée du Cibao. Les marins la distinguent bien au loin.

Voyez : Chaquey.

**Charamel.** Habitation située dans la commune de Jérémie.

En 1819, lorsque le président Boyer ordonna d'étouffer l'insurrection de Goman, le général Francisque établit son quartier général sur cette habitation.

**Charbon.** Voyez : Passe Charbon.

**Charbonnier.** Voyez : Matailler Charbonnier.

**Charbonnière.** Voyez : Bellevue Charbonnière.

**Charcas de Maria Novo (las).** Petit village dominicain situé à proximité de San Juan de la Maguana.

**Chardonnette.** Habitation située dans la section rurale de Fond Bleu, commune de Corail.

**Chardonnier.** Voyez : Magnan Chardonnier.



**Chardonnières.** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement des Coteaux.

Population : 6.000 âmes. Il y a en moyenne par an 150 naissances, 80 décès et 12 mariages.

Climat salubre. — Contient trois sections rurales qui sont : la 1<sup>re</sup>, de Bras-Gauche; la 2<sup>e</sup>, des Orangers; la 3<sup>e</sup>, de Pariste.

Un député.

Le village est situé sur la route des Coteaux à Tiburon, et porte le nom donné à son anse qui sert d'embarcadère aux habitations voisines, à cause des *oursins* appelés *chardons* que l'on y trouve. Le port n'est pas ouvert au commerce étranger. Il n'y a que peu de maisons; les embarcations légères seules peuvent mouiller dans ce mauvais port.

La loi du 23 avril 1817 et celle du 17 octobre 1821 classaient ce bourg au nombre des paroisses.

Le Tapion de Chardonnières se trouve à 18° 16' 10" de latitude N. et à 76° 35' 40" de longitude O.

La fête patronale de la paroisse est le 1<sup>er</sup> novembre, à la Toussaint. En 1892, l'Etat donna \$ 1.000 pour construire son église.

Chardonnières produit en moyenne par an :

300.000	livres de café,
4.000	» de coton,
500.000	» de campêche,

des bois précieux. On y élève des abeilles. Ses moutons sont renommés.

Débouché : les Cayes par mer.

La commune relève des juridictions judiciaire et financière, de l'inspection scolaire et de l'évêché des Cayes.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, de la garde nationale à pied et à cheval, d'une compagnie d'artillerie de ligne des Coteaux, et de la police rurale.

On estime la distance de cette commune à la capitale à 70 lieues.

La rivière de Chardonnières est guéable partout, excepté dans les débordements.

L'Etat possède dans ce bourg 16 emplacements rue de la Place, 11 rue de la Prison, 7 sur le littoral, 3 rue du Fort, 29 rue de la Pointe, 7 au grand chemin, 3 rue du Jubilé, 1 rue Marion, tous occupés par des fermiers.

Les revenus de la commune étant insuffisants, le département de l'Intérieur lui donne une subvention pour pouvoir s'administrer.

Chardonnières a donné le jour au général Gilles Bénéch qui s'est illustré dans la guerre de l'Indépendance.

Ce village a été tour à tour pris et repris par les troupes du gouvernement et par les Cacos du Sud en 1869. En mai, ces derniers y remportèrent une victoire décisive sur le général Saint-Jacques, qui prit la fuite et ne s'arrêta qu'à la Cahouane. Salmave, dans ses bulletins, attribua sa défaite à ses munitions qui étaient avariées par l'eau de mer.

**Charette.** Habitation située dans la commune de Saint-Marc. (Voyez : Fond Gondole.) — Ecole rurale.

Les eaux de la source de Charette se jettent dans la Petite-Rivière de Saint-Marc; elles tarissent.



Charette de la Colinière, dont cette habitation porte le nom, était un colon de Saint-Domingue.

**Charette.** Voyez : Lévêque Charette.

**Charié.** Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de Petit-Goâve, sur laquelle l'Etat possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Charié.** Voyez : Charrier.

**Charite.** Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de la Grande-Rivière du Nord, près de Gradice et de Marinette.

Les esclaves révoltés en 1791 l'occupèrent.

**Charite.** Habitation située dans le poste militaire de la Petite-Anse, commune du Cap-haïtien. Les mesures de cette habitation appartiennent à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Charite.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Charite Savane Brute.** Habitation située dans la section rurale du Bas-de-l'Anse, commune de Limonade.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Charité (la).** Habitation située dans la section rurale de Génipailier, commune de Milot.

L'Etat y possède 41 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Charité Pauvre.** Habitation située dans la section rurale du Haut, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

**Charlemagne.** Habitation située dans la commune des Anglais, non loin du village.

**Charles.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 1, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre et un reste indéterminé occupés par des fermiers.

**Charles.** Voyez : Jean-Charles, — Ravine à Charles, — Saint-Charles.

**Charles Sec.** Habitation située en avant de la Grande-Rivière du Nord, dans les montagnes, non loin des habitations Gomez et Nayo.

— En janvier 1793, Toussaint-Louverture alla combattre les Espagnols à la Grande-Rivière. Jean François lui céda du terrain afin de l'attirer au camp Charles Sec, position bien fortifiée où il devait infailliblement le battre. Le 4 janvier, Toussaint fit enlever les positions qui protégeaient cette fortification afin de l'attaquer avec plus de facilité. Toussaint pensait que le chemin qui conduit de Vallière au camp Charles Sec était intercepté par Noël Artaud, un de ses lieutenants. Mais Artaud n'avait pu résister à l'impétuosité de Jean François, qui occupa ce chemin après l'en avoir chassé. Toussaint, croyant n'avoir rien à redouter du côté de Vallière, vint attaquer le camp Charles Sec avec toutes ses forces réunies. Jean François s'élança sur lui avec la plus grande vigueur et,



après un combat des plus opiniâtres, le culbuta, mit ses troupes en pleine déroute, et le poursuivit jusqu'à la Montagne Noire, au Pico. Cette défaite fit perdre à Toussaint tous les avantages qu'il avait obtenus jusqu'alors.

— En juillet 1796, les généraux Pierre Michel et Lèveillé enlevèrent le camp Charles Sec.

**Charlier.** Poste militaire de l'arrondissement de Nippes, situé entre Miragoâne et la Petite-Rivière de Nippes, dans la section rurale de Silleigue, commune de la Petite-Rivière de Nippes. Ecole et chapelle rurales.

L'Etat y possède 1 emplacement de 150 pieds de profondeur sur 75 de façade.

**Charlier.** Habitation située dans le territoire du poste militaire du même nom, dans la section rurale de Silleigue, commune de la Petite-Rivière de Nippes.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Charlopin.** Habitation située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort-Liberté.

**Charlopin.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Perches, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Charlotin.** Nom d'une rue à Dessalines, en mémoire de Charlotin Marcadiou, officier distingué, que l'empereur Dessalines appela à son secours lors de l'affaire du Pont-Rouge. (Voyez ce mot.)

**Charlot Pintref.** Habitation située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Charmatte.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de Tête-à-Bœuf, commune de Grand-Goâve, sur laquelle l'Etat possède 1/2 carreau de terre inoccupé.

**Charmette.** Habitation inoccupée située dans la section rurale du Bas de Limbé n° 1, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Charpentier.** Habitation située dans la plaine des Cayes.

C'est là qu'en janvier 1803, le chef des insurgés du Sud et Geffrard se rencontrèrent pour une action commune contre les Français.

**Charrier.** Habitation située dans la section rurale du Haut-du-Cap. La ravine de Charrier, située sur un plateau, défend le fort Vertières. La butte Charrier se trouve sur la route de Limbé au Cap, à gauche du chemin, et un peu plus près du Cap. Traversée par un petit pont, l'eau rapide de la ravine Charrier qui se précipite à droite du chemin, dans la rivière du Haut-du-Cap, passe sous le fort Vertières. A l'attaque de ce fort, en 1803, Dessalines comprit que le succès de la bataille dépendait de l'enlèvement de la butte Charrier. « Je veux, cria-t-il à ses soldats, dût toute l'armée tomber brigade par brigade, que le drapeau haïtien flotte sur le sommet de Charrier avant une demi-heure. »



A ces mots, Gabart et Jean-Philippe Daut s'élancent avec deux bataillons dans l'allée qui s'étendait le long du ravin. Les Français dirigent tous leurs coups sur la petite colonne qui avance toujours à travers les projectiles au pas de charge sans être ébranlée. Enfin elle s'établit sur le plateau, et de là elle répond au feu de Vertières au pied duquel Capois faisait des prodiges de valeur. Sur l'étroit plateau de Charrier, les trois demi-brigades qui s'en étaient emparées ne trouvèrent aucun abri, car les projectiles lancés de Vertières avaient démoli les cases de l'habitation. Daut y fit construire des retranchements. Les soldats indigènes combattirent avec tant de vigueur qu'ils excitèrent l'admiration de Rochambeau.

C'est à Charrier que Dessalines dit à Clerveaux, qui avait perdu une de ses épauettes, ces paroles mémorables : « Vous êtes aujourd'hui le commandant de mes généraux. »

Les Français évacuèrent Vertières le lendemain, après y avoir mis le feu.

**Charrier.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean Rabel, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Charrier** (petite place). Habitation située dans la section rurale de Laville, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Charrier.** Habitation située dans la commune des Cayes. Fut mise en vente par la loi du 7 novembre 1812 pour la création d'une monnaie nationale.

**Charrier (Charrié).** Voyez : Charié.

**Charron.** Habitation située dans la section rurale de Fossé Naboth n° 4, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Charron.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Jacmel.

**Chartres (duc de).** Habitation située dans la commune de Port-au-Prince, en plaine du Cul-de-Sac et à l'embouchure de la Grande-Rivière.

**Charvain.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Chastenoye.** Voyez : Chatenoye.

**Chatard.** Habitation située dans la section rurale de Laville, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 27 carreaux de terre occupés par des fermiers.

En 1826, elle était réservée pour utilité publique.

— C'est sur l'habitation Chatard que l'armée du gouvernement arrêta celle de Salnave marchant sur les Gonaïves en 1865. Le général Eugène Morisset, commandant de l'arrondissement des Gonaïves, perdit la vie au Bois d'Orme, un peu en avant de Chatard. Il faisait un temps affreux. Un détachement des rebelles se présenta à son camp avec le drapeau



blanc, demandant à se rendre au gouvernement. Le général Morisset s'avança seul et sans guide pour recevoir leur soumission. Une balle l'atteignit au visage : il tomba baigné dans son sang. Le détachement prit la fuite.

Le général Milieu Jean-Jacques remplaça immédiatement le général Morisset à la tête de l'armée. Dans la séance du 30 mai, la Chambre et le Sénat votèrent une pension de \$ 4.200 à la veuve du général Morisset, à titre de récompense nationale. Le gouvernement du président Salnave supprima cette pension aussitôt son avènement.

Chatard est une position formidable dont aurait pu tirer admirablement parti la révolution de Salnave contre les troupes du gouvernement. Elle est placée sur une colline qui domine la route, la rivière et le village de Plaisance. Les rebelles y avaient établi un retranchement palissadé suivant les règles de l'art. Derrière une embrasure habilement dissimulée, ils avaient placé une pièce de canon portant le millésime de 1765, pouvant balayer la route et le village. Sur le plateau le plus élevé de la colline était établi leur quartier général qui, par sa situation, offrait une seconde ligne, tant pour l'attaque que pour la défense. Cette excellente position fut abandonnée par les rebelles.

**Chateau.** Morne situé à l'embouchure de la Grande-Rivière de Jérémie après avoir traversé l'eau.

— Pendant l'insurrection de 1883, les Piquets y avaient établi un fort qu'Eugène Margron leur enleva une nuit pendant un orage.

**Chateaublond.** Habitation sucrière voisine de Dumornay, située dans la section rurale des Varreux, plaine du Cul-de-Sac, commune de Port-au-Prince.

**Chateaudun.** Voyez : Ravine des Cayes.

**Chateaufeu.** Habitation située dans la section rurale de Solon, commune de Torbeck.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chateaufeu.** Habitation située dans la section rurale de Fonfrède, commune des Cayes.

L'Etat y possède 8 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Celle-ci et la précédente sont une seule et même habitation située dans deux sections rurales différentes et contiguës.

**Chateaufeu.** Habitation située dans la section rurale du Bas de Limbé n° 2, commune de Limbé.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chatelain.** Habitation située dans la section rurale des Gonaïves, commune des Gonaïves, dans la plaine.

L'Etat y possède 77 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chatelain.** Habitation située dans la section rurale de Labranle, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Celle-ci et la précédente sont une seule et même habitation située dans deux sections différentes et contiguës de la même commune.

Elle possède une route qui conduit aux Gonaïves.



— En février 1802, les généraux Salm, Hardy et Pambour débouchèrent sur la route de Chatelain pour faire leur jonction avec le capitaine général Leclerc aux Gonaïves.

— En octobre 1888, le général Jean Jumeau, débarqué de Port-au-Prince au Morne Blanc, s'y établit pour réunir des forces suffisantes avant de marcher sur la ville occupée par les Nordistes. Il donna de ses nouvelles au général Légitime, devenu le chef du pouvoir exécutif, qui lui envoya des armes. Après avoir reçu ces armes, Jean Jumeau passa aux Nordistes contre Légitime.

**Chatelain.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine Gros-Morne, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chatenoye ou Chastenoye.** Habitation située dans le poste militaire de la Petite-Anse, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 34 carreaux de terre et 13 emplacements occupés par des fermiers.

**Chatenoye.** Habitation située dans le poste militaire du Haut-du-Cap, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 2 emplacements occupés par des fermiers.

Celle-ci et la précédente sont une seule et même habitation, située dans deux sections rurales différentes et contiguës de la même commune.

**Chatillé.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jacmel.

L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chatran.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de la Plaine d'Orange, commune de Bombardopolis, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Chaude.** Voyez : Ravine Chaude, — Rivière Chaude.

**Chaudière.** Voyez : Grosse Chaudière.

**Chaufetière.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, dont un reste indéterminé appartient à l'Etat.

**Chauffard.** Habitation caféière située dans la section rurale de Procis, dans les Mornes, commune de Port-au-Prince, près de Fond Ferrier.

Culture : café, vivres, fruits.

Panorama splendide.

**Chaume (la).** Habitation située dans la section rurale de la Montagne Noire, commune de Pétienville. Manguiers touffus. Source intermittente. Site admirable. Elle appartient au docteur A. Piron.

**Chaumeille.** Habitation située dans la section rurale du Bas des Gris-Gris, commune de Baintet, sur laquelle l'Etat possède 31 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chauvigné.** Habitation située dans la section rurale du Bas des Gris-Gris, commune de Baintet.



**Chauvrier.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 11 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chaux.** La plaine de Chaux est située dans le département de l'Artibonite. La rivière Espagnole prend sa source en partie dans les mornes de cette plaine.

**Chavane.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Voyez : Chabane.

**Chavanon.** Habitation située dans la commune de Limonade.

**Chavarian.** Habitation située dans la section rurale de Foulon, commune de Sainte-Suzanne.

L'Etat y possède 25 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chaveneau.** Habitation située dans la section rurale de la Croix-Léveillé, commune de Torbeck.

L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chavon.** Voyez : Quiabon.

**Chazal.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Grand-Fond, commune de Saint-Louis du Sud, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Chemaché.** Habitation située dans la section rurale du Bas d'Ennery, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chemin.** Habitation caféière inoccupée située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine, commune de Pétion-ville, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Cheminaut.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Foulon, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Chemin Neuf.** Troisième section rurale de la commune d'Ennery, arrondissement des Gonaïves. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Bonnefoi, 5 carreaux de terre, Magnan Pérou 5, Cap de Quellé 2, Vilette 5, Victoria 2, Brocard 2, Danache 1, Grand'Raque 10, Magnan Chardonnier 5.

**Chemin Neuf.** Rivière qui est une branche N.-E. de la Grande-Rivière des Gonaïves. Ses sources s'appellent la Falaise et le Normand.

**Chenau ou Chesnau.** Habitation située dans la section rurale de Lescaille, commune de Miragoâne.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chenau.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine du Nord. L'Etat y possède 5 carreaux de terre inoccupés.



**Chêne.** Voyez : Bois de Chêne.

**Chéramy.** Habitation située dans la section rurale de Moreau, commune de Torbeck.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chéridan.** Habitation située dans la commune de Grand-Goàve, sur la route de Léogane.

— Le 30 avril 1800, l'armée de Toussaint-Louverture, commandée par Dessalines, marchant de Léogane contre les Rigaudins au Grand-Goàve, atteignit cette habitation. Le 1<sup>er</sup> mai elle continua sa marche, et s'arrêta, malgré le feu de l'ennemi, sur un petit morne d'où elle découvrit dans la plaine le bourg de Grand-Goàve, bâti au bord de la mer.

**Cher Maître.** Habitation située dans la section rurale de Laquille, commune de Dondon.

L'Etat y possède 12 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chermeu.** Habitation située dans la section rurale de Dory, commune des Cayes.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chesnau.** Voyez : Chenau.

**Chessac.** Voyez : Savane Chessac.

**Chessé.** Habitation située dans la section rurale de Boucan Michel, commune du Borgne.

L'Etat y possède 50 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cheval.** Voyez : Camp-Cheval, — Bassin Cheval, — Fer-à-Cheval.

**Cheval de Bois.** Morne dépendant des Cahos, et qui finit en mourant dans la plaine de l'Artibonite.

**Chevalerie.** Habitation située dans la commune de Dondon.

Les esclaves révoltés en 1791 l'occupèrent.

Le baron de la Chevalerie, colon blanc, en était le propriétaire.

**Chevalier.** Habitation située dans la section rurale de Trou d'Eau, commune de Grands-Bois, sur laquelle l'Etat possède 6 carreaux de terre inoccupés.

— En 1803, sous le gouvernement de Rochambeau, un prisonnier indigène nommé Chevalier, homme de couleur, conduit sur le pont du vaisseau le *Duquesne* au Cap, fut ébranlé à la vue de la mort. Sa femme, qui était à ses côtés, lui demanda s'il n'était pas glorieux de mourir pour la liberté. Pour relever son moral, elle se passa elle-même la corde au cou, et se livra la première au bourreau.

Cette belle action d'une femme méritait qu'on la rapportât.

— Un adjudant général du nom de Chevalier est un des signataires de l'acte de l'indépendance d'Haïti.

**Chevenel.** Habitation située dans la commune de Petit-Trou de Nippes.

L'Etat y possède 8 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chevernet.** Habitation située dans la section rurale de Bonnet-à-l'Evêque, commune de Milot.

L'Etat y possède 7 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Chevreau.** Voyez : Hatte Chevreau.

**Chez.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne Terrible, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chez Lamarre.** Deuxième section rurale de la commune des Coteaux. Ecole et chapelle rurales.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Lageot, 7 carreaux de terre, Lamarre un reste, Petite-Plaine Lapaye 5, Guerpin 2 1/2.

**Chibasse.** Habitation située dans la section rurale du Haut de Saint-Marc.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chica.** Voyez : Mariana Chica.

**Chicharron.** Montagne de Monte-Christ au pied de laquelle prend sa source la rivière Bajabonico. Hauteur : 275 mètres.

**Chicotte (la).** Habitation située dans la commune de Corail, section rurale de Fond-Bleu.

**Chinchiron.** Habitation située dans la section rurale de Fond Baptiste, commune de l'Arcahaie.

L'Etat y possède des terres occupées par des particuliers. Contenance indéterminée.

**Chiquita.** Voyez : Playa Chiquita.

**Chirac** ou **Chirate.** Habitation située dans la section rurale de la Basse-Voldroque, commune de Jérémie.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Chirail.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Chirail.** Voyez : Pierre Chirail.

**Chirate.** Voyez : Chirac.

**Chirurgien.** Voyez : Martin Chirurgien.

**Chiry** ou **Chitrie.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Boucan, commune de Mirebalais.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— Lorsque l'avant-garde de la division Boudet entra au Mirebalais, le 4 mars 1802, on trouva sur cette habitation 300 cadavres de colons blancs qui avaient été massacrés par les indigènes avec une rage frénétique à l'approche des Français.

**Chivos (los).** Montagne contrefort du Monte Tina, du Cibao central.

**Chivreau.** Habitation située dans la plaine de l'Artibonite, commune de Saint-Marc.



**Choiseul.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

Elle appartenait à l'origine à M. de Choiseul-Beaupré, gouverneur de Saint-Domingue en 1707.

**Cholette ou Chollais.** Habitation située en plaine de Torbeck.

— Le 1<sup>er</sup> mai 1862, le général Salomon aîné, frère du président de ce nom, alors banni politique, avec quelques amis et parents leva l'étendard de la révolte sur cette habitation contre le président Geffrard. Les conjurés durent mettre bas les armes et se rendre à discrétion, la population rurale n'ayant pas adhéré à ce mouvement. L'adjudant général Cazeau en était le chef. Les généraux Gilles Azor, Apollon, Emile Pierre, ex-juge, Génés Sambour et Bellevue Samedi étaient impliqués dans cette affaire. Cette habitation appartenait alors au général Cazeau, qui y forma des patrouilles pour recruter les campagnards.

— En 1865, un peu avant l'insurrection de Salnave à Ouanaminthe, il y eut encore un rassemblement à Chollais, qui fut également réprimé.

**Cholette Abricot.** Habitation située dans la section rurale du Fond-des-Lianes, commune de la Petite-Rivière de Nippes.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cholette Bezin.** Habitation située dans la section rurale de Rochelois, commune de la Petite-Rivière de Nippes.

L'Etat y possède 4 1/4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cholmaine.** Habitation située dans la commune de Pétion-ville.

**Chorreras (las).** Terrain de la presqu'île de Samana. On y a trouvé du talc.

**Chouchou.** Petite rivière qui se jette dans la mer entre Dame-Marie et les Abricots.

**Chouchou.** Voyez : Trou Chouchou.

**Choucouane.** Habitation située dans la section rurale de la Marre-Roseaux, commune de la Croix-des-Bouquets.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Christ.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine d'Orange, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède un reste de 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Christ.** Voyez : Monte-Christ.

**Christina.** Montagne située à 22 kilomètres de Santo-Domingo entre la rivière de Majagual, et riche en mines de cuivre, d'argent, d'or et de soufre.

**Christobal.** Voyez : San Christobal, — Saint-Christophe.

**Christobal Colon.** Usine centrale située dans la commune de San Pedro de Macoris.



**Christophe.** Nom d'une rue à Dessalines.

Voyez : Saint-Christophe.

**Cibao, ou les Déserts.** Principale montagne de l'île. Elle s'étend de la pointe Engano au Cap-à-Foux, soit 930 kilomètres de long. A peu près vers le centre, elle forme un groupe considérable, au N.-E., dans la République dominicaine, ayant 100 kilomètres de largeur, d'où partent plusieurs chaînes dans des directions différentes dans les provinces de la Véga, d'Azua et de Santo-Domingo; ce sont les monts el Rubio (1.430 m.), la Higua (1.219 m.), Entre los Rios (2.440 m.), le Vanilejo, le Pico del Yaqui (2.955 m.), le Mijo (2.195 m.), le Barrero (1.250 m.), la Sierra los Altos où l'on distingue le Cucuruchu (1.530 m.), les monts Gallo et Jicome, le Pico Baëz et de los Altos, la loma Jalapa, le Bayaha, le mont Diable, les Flambeaux, le mont Organisé, les Ténèbres, les Essentes, le Pignon, le Bonnet-à-l'Evêque, le mont d'Or, le Grand Pierrot (1.209 m.), les chaînes de Plaisance et de la Marmelade (1.000 m.), et une infinité d'autres montagnes.

La plus grande hauteur du Cibao est de 2.955 mètres au-dessus du niveau de la mer; il paraît qu'il y neige quelquefois, ou plutôt il y fait du verglas. C'est sur le mont Gallo, dans le Cibao, que le fleuve Artibonite prend sa source.

Le fleuve Neiba y prend aussi sa source, au mont de los Rios. Plus de vingt autres rivières descendent du Cibao dans toutes les directions de l'île; toutes roulent des pépites d'or.

Le fleuve la Véga ou Yuna prend sa source dans les monts parallèles du Cibao et de Monte-Christ, et passe à Cotuy.

Lors de la formation de l'île, ce furent les plus hautes masses de la chaîne centrale du Cibao qui sortirent les premières des flots, accompagnées d'un groupe d'îlots qui plus tard ont formé la péninsule Sud-Ouest. Plus tard, la vallée de Santiago fut exhaussée de 60 mètres.

— Les Espagnols laissés par Christophe Colomb dans le fort de la Nativité, en 1492, s'étaient livrés à toutes sortes d'excès contre les naturels indiens, avaient pénétré dans le Cibao et enlevé tout l'or du cacique Caonabo. Celui-ci les poursuivit jusque dans le fort, et les fit tous égorger. A son retour en Haïti, Colomb se rendit dans les mines d'or du Cibao le 12 mars 1494 avec 400 hommes, et y bâtit une forteresse qu'il nomma *Saint-Thomas*. Caonabo fut enlevé et embarqué pour l'Espagne; le navire qui le portait disparut dans une tempête. La forteresse Saint-Thomas est encore la position la plus importante du Cibao et du pays. (Voyez Santiago.)

— Sous les Français, et en 1822, le Cibao formait un des six départements de l'île, avec Santiago pour chef-lieu. En 1849, la province comptait les arrondissements de Santiago, de Puerto-Plata et de Monte-Christ.

— En 1802, lors de la révolte des indigènes contre Leclerc, Toussaint Brave partit de Fort-Liberté et entra dans le département du Cibao, mettant tout à feu et à sang. Il voulut tenter le passage du Schannon pour traverser ensuite le Grand Yaque et pénétrer à Monte-Christ, mais il fut repoussé avec pertes par les Français. Il retourna au Fort-Liberté.

— Les généraux français Claparède et Pamphile de Lacroix ont commandé le département du Cibao.

— La Véga est peu éloignée des mines du Cibao. C'est là qu'on fondait



l'or recueilli par les Espagnols sur la montagne. On y fabriquait par an environ 240.000 écus d'or. Aujourd'hui encore les paysannes portent toutes des parures faites de l'or qu'elles y ont trouvé. Il y a aussi du marbre.

**Cibao, ou Rio Bao.** Rivière qui se jette près de Sabana Iglesia, dans le Yaque du Nord, dans le Soco, province de Seibe. Elle reçoit les eaux (à droite) du Baguati et de la Guanejuma, et (à gauche) de la Iagua. Elle roule des paillettes d'or.

**Cibao.** Rivière située entre les Irois et Tiburon.

**Cidra (la).** Rivière tributaire à gauche du Mao, tributaire à son tour du Grand Yaque.

**Cienega.** Vallée dépendant du Pic d'Yaque; se trouve au pied du Rucillo. Voyez : Mesitas.

**Cierra Prieta (la).** Savane et montagne de la République dominicaine. Voyez : Prieta.

**Cierro (el).** Montagne dépendant du Cibao, près de Salvaleon de Higüey.

**Cimetière.** Habitation située dans la section rurale de la Colline des Chênes, commune de Grand-Gosier.

**Cimetière.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean Rabel, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Cimetière.** Habitation située dans la section rurale de la Coupe Mardi-Gras, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cimetière.** Nom d'une rue et d'une place publique au Port-au-Prince et d'une rue au Port-de-Paix, dans lesquelles l'Etat possède des emplacements; — d'une rue aux Gonaïves, dans laquelle l'Etat possède 3 emplacements; — d'une rue à Terre-Neuve, dans laquelle l'Etat possède 22 emplacements, — le tout occupé par des fermiers.

Dans presque toutes les villes, la rue qui conduit au cimetière s'appelle la rue du Cimetière.

**Cire.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Côtes-de-Fer, commune du Môle Saint-Nicolas.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Cité.** Habitation située dans la section rurale du Bas de Sainte-Anne, commune de l'Anse-à-Foleur.

**Cité.** Voyez : Dame Cité, — Nouvelle Cité.

**Cito.** Rivière de la République dominicaine, qui se jette dans la mer des Antilles entre les embouchures du Yaque du Sud et du Nayanco. Elle prend sa source dans le Bahoruco.

**Citron.** Voyez : Marre Citron.

**Citronniers (les).** Rivière tributaire à gauche de la Tumble.



**Citronniers (les).** Neuvième section rurale de la commune de Léogane. Ecole et chapelle rurales.

Il y a les habitations Corail Mitton, etc.

La rivière des Citronniers arrose la commune de Léogane ; en sortant des mornes, elle adopte le nom de Rouillonne ; elle ne tarit jamais.

**Citronniers (les).** Rivière qui se jette dans celle de Cavillon dont elle grossit les eaux. Voyez : Vincendon.

**Citronniers (les).** Voyez : Ravine des Citronniers.

**Citronniers Marre-Rouge (les).** Etait la deuxième section rurale de la commune du Môle Saint-Nicolas. Ecole et chapelle rurales. Est devenue la seule section rurale de la commune de la Baie de Henne qui y est située.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Janvier, 20 carreaux de terre, Gué 10, la Valtière (hatte) 50, Joblain 27, Vieux Cambon 3 1/2, Bébé 4, Carré, Glacis, Lemarre, ces trois dernières inoccupées.

**Clair.** Voyez : Fort Saint-Clair, — Sainte-Claire.

**Claireur.** Petit hameau situé dans la commune de Vallière.

— Le 7 janvier 1889, les troupes du gouvernement y battirent les Nordistes et leur enlevèrent quatre drapeaux, 50 caisses de munitions, 12 carabines et 8 chevaux sellés en leur faisant 40 prisonniers. Saint-Preux Gabeau, le chef des Nordistes, périt dans l'action.

**Clairin.** Habitation située dans la section rurale de Fourk, commune de Petit-Goâve, sur laquelle l'Etat possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Clairtos.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Brûlée n° 2, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Clairville.** Habitation située dans la section rurale de Roche-Plate, commune du Trou.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Clapier.** Habitation sucrière située en plaine du Cul-de-Sac, commune de Port-au-Prince, section rurale des Varreux. — Guildive.

**Clará.** Petit hameau du district de Samana.

**Clará.** Voyez : Santa Clara, — Mata Clara.

**Clarac.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Grand-Fond, commune de Saint-Louis du Sud, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Clarac.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Baie du Mesle, commune de Saint-Louis du Sud.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Celle-ci et la précédente sont une seule et même habitation située dans deux sections rurales différentes de la même commune.



**Clarie.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Clary.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Chansolme, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Clavery.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Montagne, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Clavigo.** Petite rivière de la République dominicaine, qui se jette dans la Caña.

**Claville.** Habitation située dans la commune de Grand-Goâve, sur le chemin de Léogane.

— Le 28 avril 1800 au soir, l'armée de Toussaint-Louverture, commandée par Dessalines, marchant de Bellevue sur Grand-Goâve contre les Rigaudins, s'arrêta à Claville. Dessalines y passa la journée du 29. Le lendemain, malgré d'abondantes pluies, il atteignit l'habitation Chéridan.

**Clavin.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Clémenceau.** Habitation située dans la section rurale de Procis, dans les mornes, commune de Port-au-Prince, près de Fond Ferrier.

**Clémenceau.** Habitation située dans la section rurale de Joli-Trou, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Clément.** Habitation située dans la commune de l'Acul-du-Nord.

— Le 22 août 1791, le fameux chef des esclaves révoltés, Boukman, entraîna l'atelier de cette habitation avec ceux des habitations Turpin et Le Normand de Mézy.

**Clément.** Habitation située dans les environs de la ville de Jérémie, sur une hauteur. Les fontaines de Jérémie sont alimentées par la source Clément, laquelle ne tarit jamais.

**Clément.** Habitation située dans la 3<sup>e</sup> section rurale de la commune de Pestel.

**Clerc.** Voyez : Anse du Clerc.

**Clérère.** Voyez : Cerca la Source.

**Clertot.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Brûlée, commune de Dessalines.

**Clicquet.** Habitation située dans la commune du Cap-haïtien.

**Clorice.** Habitation située dans la section rurale de Brabant Bois-Neuf, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 4 carreau de terre occupé par un fermier.



**Cloville.** Habitation située dans la commune de la Petite-Rivière, en plaine de l'Artibonite.

**Cluzette.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Mapou, commune de Plaisance, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Cobre (el).** Vaste terrain fertile situé dans la commune de Saint-Christophe. Mines de cuivre exploitées par Sir Stanley Heneken dans la cambita Guridi et dans celle de Sterling, ainsi que sur l'arroyo de los Platanos, petit tributaire de la Nigua, à l'O. de Cobre. Les travaux furent abandonnés faute de bénéfices.

**Cobsec.** Voyez : Baie écossaise.

**Cocherel.** Habitation située dans la section rurale des Gonaïves, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède une portion occupée par un fermier. Contenance indéterminée.

**Cocherel.** Habitation située dans la section rurale de Moulin, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cocherel.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive gauche, commune de Saint-Marc.

Ces trois habitations sont une vaste propriété située, comme on le voit, dans trois communes limitrophes. Elle est placée sur la route de la Savane Désolée.

— En octobre 1801, Toussaint-Louverture, apprenant l'insurrection de Moïse au Cap, partit des Gonaïves pour établir son quartier général à Cocherel. Il dut rentrer aussitôt qu'il eut appris l'importance de l'insurrection, et ordonna à Dessalines d'aller chasser les insurgés des hauteurs de Plaisance.

— En février 1802, au moment où Leclerc marchait contre Toussaint du Cap aux Gonaïves, celui-ci envoya sa femme, Isaac son fils, ses sœurs, et les demoiselles Chancy, ses nièces, sur l'habitation Cocherel, dont il fit garder les avenues par Morisset à la tête d'un escadron. La famille de l'ex-gouverneur se rendit au morne Grammont où Vernet la rencontra après l'évacuation des Gonaïves le 24 février 1802.

— Cocherel était un colon très riche de Saint-Domingue.

**Cochon.** Voyez : Anse-à-Cochon, — Fond Cochon.

**Cochon Gras (le).** Quatrième section rurale de la commune de Jacmel. Ecole et chapelle rurales.

Il y a les habitations Lusimon et Caseau, sur lesquelles l'Etat possède 18 carreaux de terre occupés par des fermiers. Elles produisent beaucoup de café et de vivres.

**Coco.** Source située sur l'habitation de ce nom entre l'Arcahaie et Mirebalais.

— En décembre 1802, les Français, évacuant le Cabaret, gagnèrent les habitations Prince et Simonette en présence de Larose, le chef des insurgés de l'Arcahaie. Abandonnant leurs bagages, et conduits par des guides sûrs, ils atteignirent la source Coco, traversèrent les Orangers, et arrivèrent au Mirebalais.



**Coco.** Voyez : Grand-Coco.

**Coco Bois.** Habitation située dans la section rurale de la Bande du Nord, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coco Laférère.** Voyez : Laférère.

**Cocos (les).** Habitation située dans la commune du Cap-haïtien, plantée d'un grand nombre de cocotiers.

— Le 15 mai 1872, des conspirateurs réfugiés dans la République dominicaine vinrent y débarquer et s'emparèrent de l'arsenal du Cap. A 5 heures du matin, le général Alexis Nord les attaqua et, les culbutant, fit prisonnier leur chef Cinna Lecomte, qui s'était surnommé Jean-Jacques Dessalines II; il fut exécuté en présence de l'armée.

**Cocotiers (les).** Petite rivière qui est un des affluents à droite de la Grande-Rivière de Nippes. On l'appelle aussi la Serpente.

**Cocoyers (les).** Etang situé dans la plaine des Cayes.

**Cocurucho (el).** Montagne dépendant de la chaîne du Cibao central. Hauteur : 213 mètres, au N. de la plaine d'Azua.

**Codère.** Habitation située dans la section rurale de Laborde, commune des Cayes.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Codère, le propriétaire primitif, était un colon.

Voyez : Cayes (Histoire).

**Codilla.** Habitation située dans la section rurale de Bassin Caïman, commune de Dondon.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cœur.** Voyez : Sacré-Cœur.

**Coffi.** Voyez : Trou Coffi.

**Coffy.** Habitation caféière située dans la section rurale des Cadets, commune de Pétion-ville.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Cognac.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 58 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coicou Filartreau.** Voyez : Filartreau.

**Coin.** Habitation située dans la commune de Lascahobas.

**Coladera.** Voyez : Caladero.

**Colas.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean Rabel, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée. Voyez : Rivière Colas.

**Colas.** Voyez : Bananier Colas, — Cuvière Colas, — Rivière Colas, — Savane Colas, — Thérèse Colas.



**Colette.** Habitation située dans la plaine des Cayes.

— En 1869, les Cacos des Cayes y avaient établi un camp que les Piquets détruisirent.

Voyez : Collet.

**Colette.** Voyez : Rechange Colette.

**Colette Moreau.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède un reste de 50 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Colette** (petite place). Habitation située dans la section rurale de Port-à-Piment, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 110 carreaux de terre, dont 10 à hatte, occupés par des fermiers.

— En 1808, lors du siège du Môle par Christophe, il y eut une action d'éclat dans la Savane Colette, située à un quart de lieue du quartier général de Lamarre, établi sur l'habitation Foache. Le chef d'escadron Toussaint lutta en combat singulier avec Juanem, commandant de la cavalerie de Christophe; après l'avoir blessé, il chargea cette cavalerie avec ses dragons et la mit en déroute. Christophe, qui observait ce combat à peu de distance, fut contraint de fuir devant les vainqueurs.

**Colette Plaine-d'Orange.** Habitation située dans la section rurale de Guinaudée, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 57 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Colimon.** Habitation caféière située dans la commune de Jérémie.

— En 1792, les hommes de couleur de Jérémie, ayant réclamé vainement la mise en liberté d'un noir libre nommé Thomany emprisonné pour avoir frappé un des noirs esclaves qui avaient aidé les blancs à traquer les affranchis dans les campagnes, se réunirent sur l'habitation Colimon, d'où ils marchèrent contre le poste Pinquière qu'ils enlevèrent aux colons.

**Colin.** Habitation située dans la section rurale de l'Anse-à-Drick n° 1, commune de Port-Salut.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Colin.** Habitation située dans la section rurale de Coq-qui-Chante, commune de Jacmel.

**Collet.** Carrefour situé entre les communes de Torbeck et des Cayes, dans cette dernière commune.

Philippe-André Collet, colon des Cayes, était député du Sud, en 1801, à l'Assemblée centrale de Port-au-Prince chargée de rédiger la constitution de Toussaint-Louverture. En 1802, il faisait partie du conseil de Leclerc, et se montra le plus scélérat de tous les conseillers. Dans sa correspondance il ne cessait de prêcher l'extermination des indigènes de 7 à 50 ans.

Voyez : Colette.

**Collet.** Voyez : Gros-Collet.

**Collier.** Voyez : Dupetit Collier.



**Collier.** Habitation située dans la 1<sup>re</sup> section rurale des Crochus, commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac.

**Colline (1a).** Habitation située dans la section rurale des Côtes-de-Fer, commune du Môle Saint-Nicolas.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Colline (1a).** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 3, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Colline (1a).** Rivière tributaire de l'Artibonite, qui se joint au Fer-à-Cheval.

**Colline (1a).** Petite rivière qui se jette à l'O. des Côtes-de-Fer.

**Colline à Mongon (1a).** Cinquième section rurale de la commune de l'Anse-à-Veau, arrondissement de Nippes, contiguë à la suivante. Ecole et chapelle rurales.

L'Etat y possède des terres inoccupées sur l'habitation Colline-à-Mongon.

**Colline à Mongon (1a).** Douzième et dernière section rurale de la commune d'Aquin, contiguë à la précédente.

Ecole et chapelle rurales.

La Colline à Mongon offre une vue générale sur la plaine d'Aquin qui mesure environ 60 kilomètres carrés.

**Colline à Mongon (1a).** Habitation inoccupée située dans la section rurale du même nom, commune de l'Anse-à-Veau, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Colline des Chèvres (1a).** Deuxième section rurale de la commune de Grand-Gosier, arrondissement de Jacmel. Ecole rurale.

L'Etat y possède 30 carreaux de terre sur l'habitation Gay, occupés par des fermiers.

Il y a aussi les habitations Cimetière, Domas, etc.

Les habitants sont d'excellents marins, pêcheurs et chasseurs.

**Colline Gobert (1a).** Sixième section rurale de la commune de Plaisance, arrondissement de Plaisance (ancien Limbé). Elle est une subdivision de la section rurale de Bassin.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Montareau, 5 carreaux de terre, Mazoïre 5, Guibert 5, etc.

**Collines (les).** Position fortifiée par la nature, située près de Miragoâne.

— En 1869, les Cacos s'y étaient établis, et marchèrent contre Miragoâne. Ils s'emparèrent d'abord de l'habitation Lomond qui commande les communications entre l'Ouest et le Sud.

**Colmine.** Habitation située dans la section rurale de Bois Pin, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— Le 4<sup>er</sup> janvier 1795, Toussaint-Louverture y attaqua un camp occupé par les Espagnols. Il les en chassa et livra le camp aux flammes.

**Colmine.** Habitation située dans la section rurale de Cotelette, commune de Sainte-Suzanne.



L'Etat y possède 10 carreaux de terre et un reste indéterminé occupés par des fermiers.

**Colmini.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 2, commune de Verrettes, dans la plaine de l'Artibonite.

L'Etat y possède 19 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Colmini.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 3, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 11 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— En 1861, des Platons à Colmini, c'est-à-dire sur un espace de plus d'une lieue, les immigrants louisianais envoyés là par le gouvernement défrichèrent en une semaine plusieurs centaines de carreaux de terre pour les mettre en culture.

On prétend que les bœufs et les cabrits marrons sont nombreux à la Rivière Salée, et que les premiers ont l'habitude d'aller boire la nuit à cette rivière vers Colmini.

**Colomba.** Habitation située dans la commune de Saint-Marc, sur le chemin qui conduit au Gros-Morne.

**Colombel.** Habitation située dans la commune de Miragoâne, d'où le général Rigaud se rendit à une entrevue proposée par Pétion au Pont le 2 décembre 1810.

**Colombier.** Habitation située dans la section rurale de la Coupe Mardi-Gras, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

La rivière la Gascogne y passe.

**Colombier.** Habitation située dans la section rurale de Brabant Bois-Neuf, commune de Terre-Neuve,

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Colombier.** Voyez: Brabant Colombier.

**Colombier.** Petit îlot situé dans la commune de Bainet entre le Trou Mahot et la rivière de la Croix.

**Colon.** Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de Petit-Goâve.

**Colon.** Port dominicain situé à l'O. de l'ancien établissement d'Isabelle, dans lequel vient se jeter la rivière Bajabonico, sur l'océan Atlantique.

**Coman** ou **Comu.** Rivière tributaire du fleuve Yuna, dont elle fertilise la plaine (Véga).

**Combrette.** Habitation située dans la section rurale de Desdunes, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Comby.** Habitation inoccupée située dans la section rurale du Bas de Limbé n° 1, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.



**Comendador.** Poste militaire, petit hameau de la province d'Azua.

**Commissaires (les).** Morne (1.412 mètres) de la chaîne de la Selle, et chemin pratiqué sur le morne Malanga (Voyez ce mot et Pétion-ville) entre le Fond Ferrier et Jacmel.

Ce chemin a été établi par les Français; il est en très mauvais état et parsemé de précipices. Plusieurs fois les gouvernements haïtiens ont eu l'idée de le rouvrir et de le réparer, en y envoyant des ingénieurs. Le chemin des Commissaires raccourcit considérablement la route de Port-au-Prince à Jacmel. Une rectification de cette voie de communication serait bien nécessaire.

On l'appelle Morne des Commissaires depuis que les commissaires civils Southonax et Polvérel le traversèrent le 5 juin 1794 pour se rendre de Port-Républicain à Jacmel.

Le peuple des campagnes d'alentour raconte que l'argent que portaient avec eux les commissaires est tombé dans une ravine et qu'il y est encore.

La grande rivière de Léogane descend du morne des Commissaires.

**Comon.** Habitation située dans la plaine de l'Artibonite.

— En 1792, c'est sur cette habitation que Dumontellier, le colon, établit le camp de ses Saliniers contre les affranchis de Saint-Domingue.

**Compostela.** Voyez : Azua de Compostelle.

**Comte.** Habitation située dans la section rurale de Boucassin, commune de l'Arcahaie.

**Comte Sossons.** Habitation caféière abandonnée, située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine, commune de Pétion-ville.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Comu.** Voyez : Coman.

**Conache.** Habitation située dans la section rurale de Belair, commune de Saltrou, sur laquelle l'Etat possède 70 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Conception de la Véga.** Voyez : Véga.

**Concordia.** Usine centrale située dans la commune d'Azua.

**Condé.** Habitation située dans la section rurale de Désert, commune des Coteaux.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Condé.** Habitation située dans la section rurale de Sinaï, commune des Coteaux.

L'Etat y possède 8 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Celle-ci et la précédente sont une même habitation située dans deux sections rurales différentes et limitrophes de la même commune.

**Condorsonne.** Habitation située dans la section rurale des Sourçailles, commune de Pétion-ville.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.



**Congo.** Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de Petit-Goave, sur laquelle l'Etat possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Congo.** Rivière tributaire à gauche de la Boya. Le village Monte de Plata est placé sur sa rive droite.

**Congo.** Voyez : Jeanne Congo, — Marie Congo, — Source Congo.

**Conil.** Morne situé au Mirebalais, près du fort David (Troy).

**Conoa.** Rivière tributaire à gauche de l'Ozama.

**Conpin.** Habitation située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine, commune de Pétienville.

**Conseil.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Bassin, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 25 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Constance.** Voyez : San Tome.

**Constancin.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Grand-Fond, commune de Saint-Louis du Sud, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Constant.** Habitation située dans la section rurale de la Crête Brûlée, commune de Mirebalais.

**Constant.** Nom d'un quartier de la ville de Jacmel.

**Consuelo.** Usine centrale de la commune de San Pedro de Macoris.

**Contensoie.** Habitation située dans la section rurale du Cap-Rouge, commune de Jacmel.

**Coppée.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Fond, commune de Saint-Louis du Sud.

L'Etat y possède 60 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coq.** Voyez : Camp-le-Coq.

**Coq Chante.** Voyez : Coq-qui-Chante, — Bas du Coq-qui-Chante, Bé-lair Tête-de-Bœuf.

**Coq Datty.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Carreau Datty, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

Voyez : Datty.

**Coq d'Inde.** Habitation située dans la section rurale de Bois-Pin, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coq-qui-Chante.** Neuvième section rurale de la commune de Jacmel. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale du Bas du Coq-qui-Chante. Ecole rurale.

Elle comprend les habitations : Colin, Quartier Limbé, Félix, Boucan Périère, Gauturon, Arréguy, Lajeunesse, etc.

**Coq-qui-Chante.** Voyez : Bas du Coq-qui-Chante.



**Coq-qui-Chante** ou **Coq-Chante**. Quartier qui avoisine le fort Eveillard au Port-au-Prince, sur le Belair, à l'endroit le plus élevé.

**Coquet**. Habitation située dans la commune des Cayes, à peu de distance de la ville.

**Coquierre**. Habitation située dans la section rurale de la Savane Brûlée n° 1, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Voyez aussi : Petit-Bord Coquierre, — Bord Coquierre.

**Coquilleau**. Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Coquillon**. Habitation située dans la section rurale du Bas-de-la-Rivière, commune de Tiburon.

L'Etat y possède 2 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cor**. Habitation située dans la section rurale de Gandou, commune de Baint.

**Corail**. Commune de cinquième classe de l'arrondissement de la Grand'Anse. Contient six sections rurales qui sont :

La 1<sup>re</sup>, des Hauteurs de Corail ;

La 2<sup>e</sup>, de Fond d'Icaque ;

La 3<sup>e</sup>, de Fond Bayard ;

La 4<sup>e</sup>, de Nouveau Plymouth ;

La 5<sup>e</sup>, de Haut Fond-Bleu ;

La 6<sup>e</sup>, de Bas Fond-Bleu.

Population : 9.000 âmes. Il y a eu, en 1890, 505 naissances, dont 21 légitimes et 484 naturelles, 24 décès et 30 mariages. — Un député.

La commune produit en moyenne par an :

1.000.000	livres	de	café,
3.000	»	de	coton,
2.000.000	»	de	campêche,

des bois d'acajou, des pins d'Occident, du cèdre, de l'ébène, du gaïac, du brésillet, l'anacardier ou pommes d'acajou, l'huile de palma-christi ; les carets, l'écaïlle, les huitres, les poissons secs, les perroquets et les chanteurs des bois.

Débouchés : Jérémie et Port-au-Prince.

La rade est poissonneuse ; elle est garantie contre les vents du Nord par quelques îlots habités par des pêcheurs, et qui servent de lieu de carénage et de chantiers de construction aux caboteurs des environs.

On y trouve du cristal de roche, des ocres rouges, jaunes et violettes, et des eaux sulfureuses.

Le village est assis au pied d'une colline boisée sur les bords de la rivière Lacombe ou de Corail, alimentée par les eaux qui sortent du Fond d'Icaque, des Grands Halliers et de Plymouth ; il porte le nom du terrain voisin qui était primitivement un *corail*, c'est-à-dire un lieu destiné à garder des animaux. Il devint plus tard l'embarcadère d'une sucrerie qui avait remplacé le corail. Plus tard encore, il est devenu un bourg érigé en commune, et qui servait de refuge pour les campagnards à qui



les troubles politiques ne permettaient pas de rester sur leurs habitations. L'insurrection de la Grand'Anse de Goman obligeait les citoyens de ce canton à se réunir pour repousser les révoltés qui réussirent néanmoins plusieurs fois à s'emparer de la position.

Corail a besoin d'une fontaine en raison de l'éloignement de la rivière Lacombe et de la source Parquet. Il est protégé par une forteresse située au sud.

La loi du 25 avril 1817 et celle du 20 novembre 1821 fixent à 53 lieues la distance légale de cette commune à la capitale.

Il y a 7 lieues entre Jérémie (chef-lieu) et Corail, et 4 entre ce dernier village et Pestel.

Le tribunal de paix relève de la juridiction du tribunal civil de Jérémie; les écoles dépendent de l'inspection scolaire de Jérémie, et l'administration militaire et financière de celle de Jérémie.

La fête patronale tombe le 29 juin, à la Saint-Pierre.

Le presbytère, commencé depuis douze ans, est encore inachevé. En 1892, l'Etat donna \$ 500 pour réparer l'église.

Le courrier de la poste venant de Port-au-Prince arrive le lundi matin, et continue pour Jérémie immédiatement, pour être de retour le mardi soir.

La Loge maçonnique de l'Orient de Corail, relevant du Grand Orient d'Haïti, est intitulée la Véritable Fraternité n° 31.

L'Etat possède dans ce village 21 emplacements occupés par des fermiers, rues Lachassagne, Rossignol, Sanite, Egalité, Victorine, Martine-Sarrazin, Silvie Malbourg, Suzette, Jean Congo, Larrieux et Bélance.

Les biens ruraux inoccupés sont les habitations Syriaque, etc.

Les revenus du conseil communal étant insuffisants, le budget du ministère de l'Intérieur lui alloue une subvention annuelle pour pouvoir s'administrer.

La garnison de la commune se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de Jérémie, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

*Histoire.* — En 1792, les hommes de couleur de la Grand'Anse, réclamant la jouissance de leurs droits politiques, refoulèrent les blancs, campés sur l'habitation Plingué, jusque dans le bourg de Corail. Les frères Lafond se distinguèrent dans les rangs des affranchis.

— Le 23 août 1798, les Anglais évacuèrent Corail.

— En janvier 1799, une révolte suscitée par Toussaint-Louverture éclata à Corail contre l'autorité de Rigaud, pendant que celui-ci était au Port-au-Prince. On avait insinué aux campagnards que Rigaud s'était entendu avec Hédouville pour rétablir l'esclavage; les riches colons de Jérémie avaient achevé d'ébranler leur foi. Les soldats du 4<sup>e</sup> régiment que commandait le colonel Geffrard, arrêtaient leur colonel dans le fort de Corail, ainsi que le chef de bataillon Compas; les officiers de la 4<sup>e</sup> se disposaient à résister, mais les soldats tirèrent sur eux à mitraille. Ils se retirèrent aux Cayes, où Geffrard et Compas vinrent les rejoindre bientôt. On fit marcher des Cayes des troupes contre Corail. Après un combat sanglant, le fort fut enlevé d'assaut. On y trouva des lettres dans lesquelles Toussaint annonçait la fin du règne des mulâtres.



— Après le départ de Rigaud, Dessalines fit massacrer les Rigaudins au Corail en avril 1800.

— Le 7 avril 1846, combat où les Piquets sont dispersés. Le général Samedi Thélémaque, partout vainqueur des Piquets, meurt subitement dans son camp à Corail, le 24 juin 1846.

— Pendant l'insurrection de Salnave au Cap en 1865, le 2 août, une bande de conspirateurs se présenta devant Corail dont elle s'empara. Ces gens demandaient le changement du commandant de la place, et le renvoi dans leurs foyers des troupes et des gardes nationales envoyées au Haut du Cap pour combattre Salnave. Le général Marcel les dispersa. Ils se retirèrent au fort Thélémaque, qui leur fut enlevé d'assaut.

— Pendant la guerre civile des Cacos en 1869, Corail eut beaucoup à souffrir. Plusieurs combats y furent livrés entre Cacos et Piquets. Siffra, le chef de ces derniers, qui commit dans ce temps tant d'atrocités dans l'arrondissement voisin de Nippes, fut arrêté, lors du triomphe de la révolution, dans la section rurale des Hauteurs de Corail, conduit à Jérémie et fusillé le 12 mai 1870, à 4 heures de l'après-midi.

— En 1883, pendant l'insurrection de Miragoâne et la prise d'armes de Jérémie, Corail adhéra à ce dernier mouvement. La ville fut prise et pillée et la plupart des citoyens passés par les armes.

— Le premier citoyen qui ait représenté la commune de Corail à la première Chambre des communes en 1817, fut Dutreilh.

(Voyez le plan de Corail au mot Cayemites.)

**Corail.** Petite rivière qui se jette dans la mer à l'ouest de Baintet.

**Corail.** Deuxième section rurale de la commune de Port-Margot, arrondissement du Borgne.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Trou Jean, 10 carreaux de terre, Latapie 20, Larifouquette 5, Vigoureux 5, et Boudet, Monguiron et Ducasse, inoccupées.

**Corail.** Habitation située dans la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie.

Chaque grande habitation autrefois avait son corail, c'est-à-dire une place pour l'élevage de ses bestiaux. On ne décrira que les principaux.

**Corail.** Voyez : Petit Corail.

**Corail Bauduy.** Habitation caféière située dans la section rurale de Bellevue-la-Montagne, commune de Pétion-ville.

Voyez : Bauduy.

**Corail Brâche.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jaemel, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Voyez : Brâche.

**Corail Dampuce.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Boucan, commune de Léogane. Elle est bornée au N. par l'habitation Tétard, au S. par la grande rivière de Momance, à l'O. par l'habitation Jean Jean.

Voyez : Dampuce, — Mapou Dampuce.

**Corail Greffin.** Habitation caféière située dans la section rurale de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétion-ville.



L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

Voyez : Greffin.

**Corail Lamothe.** Deuxième section rurale de la commune de Saltrou, arrondissement de Saltrou (ancien Jacmel). Elle est une subdivision de la section rurale de la Baie d'Orange, approuvée en 1875. Ecole et chapelle rurales.

**Corail Lamothe.** Habitation caféière située dans la section rurale du même nom, commune de Saltrou.

Voyez : Lamothe.

**Corail Mirault.** Habitation située sur la rive droite de l'Artibonite, dans la commune de la Petite-Rivière.

— En août 1802, le général Charles Bélair, en insurrection contre les Français dans les hauteurs de l'Arcahaie, se rendit au Corail Mirault en sortant de l'habitation Marcourt, au Haut des Verrettes. Il y laissa sa femme, et se rendit à l'endroit appelé la Voûte, où il avait caché ses bagages, son argent et ses munitions de guerre. Mme Charles Bélair tomba bientôt au pouvoir des Français. Quand le général apprit que sa femme était prisonnière des blancs, sa mère et ses sœurs l'exhortèrent à aller se jeter aux pieds du général Leclerc. Charles Bélair se rendit à Faustin Ropissard, commandant des Verrettes, qui avait fait sa femme prisonnière, et lui rendit son épée. Ropissard lui conseilla respectueusement de retourner sur ses pas, et d'aller plutôt se rendre au général Dessalines, son supérieur; qu'il ne pouvait lui-même le faire prisonnier. Dessalines était l'ennemi implacable de Charles Bélair. La femme de ce dernier lui conseilla d'aller avec elle au Cap demander grâce au général Leclerc. Le général se rendit aux Verrettes avec Faustin Ropissard. De là il gagna les Gonaïves, où il fut traité en prisonnier de guerre, et dirigé sur le Cap. Il y fut exécuté le 5 octobre 1802.

Voyez : Mirault.

**Corail Mithon.** Habitation située dans la section rurale des Citronniers, commune de Léogane.

Voyez : Mithon.

**Corail Praslin.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Crête, commune de Port-Salut.

Voyez : Praslin.

**Corail Santo.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Parisien, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Corail Santo.** Habitation située dans la section rurale de Bellevue n° 2, commune de Port-au-Prince, sur la limite commune de la section rurale de Bellevue-la-Montagne, commune de Pétion-ville.

On y a une vue splendide sur la ville de Port-au-Prince, le port, la rade, Turgeau, la plaine du Cul-de-Sac et tous les environs.

Voyez : Santo.

**Corail Sou.** Troisième section rurale de la commune de Marigot, ar-



rondissement de Jacmel. Elle est une subdivision de la section rurale de Gaillard, acceptée en 1875.

**Corail Sou.** Habitation située dans la section rurale du même nom, commune de Marigot.

**Corail Tort.** Treizième section rurale de la commune de Port-au-Prince.

La rivière de Gressier prend naissance à Corail Tort.

**Corail Tort.** Habitation caféière située dans la section rurale du même nom, commune de Port-au-Prince. Elle a été vendue à l'encan en 1878 pour \$ 12.000. Aujourd'hui elle vaut plus de \$ 30.000. Elle rapporte 50.000 livres de café.

Voyez: Tort, — Volant le Tort.

**Corbé.** Habitation située dans la section rurale de Sarrazins, commune de Mirebalais.

**Corbé.** Habitation située dans la commune de Saint-Marc, et où se trouvent les cascades appelées Ruisseaux de Corbé.

**Corbinier.** Habitation située dans la section rurale de Laurent, commune des Cayes.

**Corcial.** Habitation située dans la section rurale de Champagne, commune du Borgne.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Corcovado (el).** Montagne dépendant de celle de los Muertos, de la chaîne du Cibao central (Hilera Central). Hauteur: 152 mètres.

**Cordeliers (les).** Voyez: San Francisco.

**Cordonnier.** Voyez: François Cordonnier.

**Coridon.** Voyez: Saline Coridon.

**Coridon.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Port-à-Piment, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Saline productive.

La pointe Coridon est un cap situé entre Port-à-Piment et Gonaïves.

Voyez: Droit Saline Coridon.

**Cormiers (les).** Deuxième section rurale de la commune de la Grande-Rivière du Nord. Elle est une subdivision de la section rurale de Grand-Gilles, acceptée en 1875. Ecole rurale.

Une gorge, à travers la montagne, met en communication le Dondon avec la Grande-Rivière.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Goupy, 6 1/2 carreaux de terre, Davance 1, Rousseleau 10, Boulé Cachimbo 2, Beaujoint 3.

**Cormiers (les).** Habitation caféière située dans la section rurale précédente. Le propriétaire, sous la domination française, répondant au nom de Cormiers, était un colon au cœur dur. En 1791, il présidait



à Paris le club Massiac. Il exhorta les planteurs qui étaient à Paris à se rendre à Saint-Domingue pour y combattre les principes révolutionnaires.

— Le général Jean-Jacques Dessalines, le fondateur de l'indépendance d'Haïti, nommé empereur d'Haïti sous le nom de Jacques I<sup>er</sup>, en 1804, naquit en 1758 sur cette habitation. Il avait été élevé par Duclos, colon blanc, dont il avait porté le nom, selon l'habitude des esclaves qui prenaient celui de leurs maîtres, jusqu'au moment où il fut acheté tout jeune encore par Dessalines, un noir libre au service duquel il resta jusqu'à l'âge de 33 ans, et dont il fit son maître d'hôtel lorsqu'il devint gouverneur général.

En 1791, il entra dans les bandes de Boukman et de Jeannot, puis dans celles de Jean François et de Biassou, enfin quitta les drapeaux de S. M. C. pour suivre Toussaint-Louverture et se rallier à la République française dont les commissaires avaient proclamé la liberté générale; nommé capitaine, il se fit remarquer par sa haine implacable contre le parti colonial. En octobre 1794, il fut promu au grade de chef de bataillon par le gouverneur Laveaux sur la demande de Toussaint-Louverture, devint colonel de la 4<sup>e</sup> demi-brigade coloniale en 1795, et général de brigade en 1797. Il combattit les Anglais. En octobre 1802, lorsque la métropole se disposa à rétablir l'esclavage, après la déportation de Toussaint, les indigènes coururent aux armes, et la guerre de l'Indépendance commença. Dessalines parut, créa le drapeau haïtien. Devenu empereur, il se laissa aller aux vengeances les plus atroces et au despotisme le plus tyrannique. Sa libéralité dégénéra en profusion et sa justice en cruauté. Ses concitoyens concertèrent sa mort. Il fut tué au Pont Rouge (Voyez ce mot) en octobre 1807.

**Cormiers.** Douzième section rurale de la commune de Léogane dans les hauteurs. Ecole rurale.

Elle comprend les habitations Dorade, etc.

L'église orthodoxe apostolique haïtienne y a établi une chapelle en 1884.

La rivière des Cormiers ne parvient pas à la plaine de Léogane de la moitié de l'année.

**Cormilière.** Habitation caféière située dans la section rurale de la Plaine Céleste, commune des Grands Bois, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Corneille.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Boucassin, commune de l'Arcahaie, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Cornic.** Habitation située dans la section rurale de Lescaille, commune de Miragoâne.

L'Etat y possède 30 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cornillon.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine Céleste, commune des Grands Bois. « Climat d'Europe, air pur, poésie, etc., etc., disait Ducas Hippolyte à Frédérique Marcelin. Quels sites ! Quelles positions militaires ! C'est merveille ! »

**Corozo (el).** Rivière tribulaire, à droite, du Guarico.



**Corozos (los).** Terrain de la presqu'île de Samana. On y a trouvé du talc.

**Corporand.** Habitation située dans la section rurale de Bayes, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Corps.** Habitation située dans la section rurale de Gandou, commune de Bainet, sur laquelle l'Etat possède 26 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Corral de Matéo.** Montagne dépendant de la chaîne du Cibao dans l'Ouest.

**Corrales (los).** Montagne dépendant du Cibao, dans la République dominicaine. Hauteur : 4.219 mètres.

**Corse.** Habitation située dans la commune de Pestel. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Cortad.** Habitation caféière située dans la section rurale des Matheux, commune de l'Arcahaie.

— En 1802, Larose ayant été nommé aux Crochus chef des insurgés des mornes de l'Arcahaie, en remplacement de Destrade qui s'était retiré dans les montagnes du Bahoruco, ce nouveau chef conçut l'idée de reconquérir sur Lamartinière les mornes de l'Arcahaie. Il réunit tous ses partisans, au nombre de 3.000, sur l'habitation Cortad, et se mit à leur tête. Lamartinière marcha à sa rencontre. Aussitôt qu'il eut atteint la dernière barricade placée par les insurgés, il fut accueilli par un feu vif et des hurlements affreux. Ses soldats ripostèrent, mais ils s'étaient déjà entièrement engagés dans l'embuscade; ils furent assaillis de toutes parts. Lamartinière, voyant ses soldats succomber sous le nombre, et fuir à travers les bois, se retira seul dans un des jardins de l'habitation Cortad. Jean-Charles Courjol, un des chefs des insurgés, s'élance à sa poursuite et le découvre étendu sur l'herbe, souffrant de plusieurs blessures qu'il avait reçues. Il se précipite sur lui, le saisit par les cheveux et lui tranche la tête le 2 novembre, le propre jour de la mort du général Leclerc au Cap. Il promena cette tête au bout d'une pique dans tout le camp des insurgés. Larose se montra affligé de cette misérable fin de son ancien compagnon d'armes, et fit donner la sépulture au cadavre. Ainsi périt d'une mort obscure Lamartinière, l'héroïque défenseur de la Crête-à-Pierrot, l'un des officiers les plus intrépides qu'ait produits Haïti. Il tomba sous les coups des indigènes, ses frères, au moment où il venait de prendre la résolution de faire cause commune avec eux contre les Français pour le triomphe de la liberté. Il n'avait que 32 ans. Il était né à Léogane. Larose fit un butin considérable et de nombreux prisonniers. Les partisans de la cause indigène répandirent dès lors le bruit que Lamartinière avait été abandonné à Cortad par les Français, qui avaient résolu sa perte. Ces insinuations contribuèrent à ébranler la fidélité des indigènes encore attachés au parti français.

**Corvette.** Habitation caféière située dans la section rurale de la Montagne-Noire, commune de Pétion-ville. Mme Vve William Audain y possède 33 carreaux de terre. Elle compte 90 habitants.



**Corvette.** Habitation située dans la section rurale de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétion-ville; elle est au N. de l'habitation Métivier.

**Cosse.** Était la sixième section rurale de la commune de Chardonnières. Est devenue la troisième section rurale de la commune des Anglais depuis sa création, arrondissement de Tiburon. Ecole rurale.

**Cossier.** Voyez : Cerise Cossier, — Jean-Louis Cossier.

**Costa.** Montagne dépendant de la chaîne du Cibao, près de Seibe.

**Costard.** Habitation située dans la section rurale de Fonfrède, commune des Cayes.

**Cotard.** Voyez : Hatte Cotard.

**Cotard.** Habitation sucrière située dans la section rurale de la Grande-Plaine (du Cul-de-Sac), commune de la Croix-des-Bouquets. Elle a été le centre des établissements agricoles du général Brice en 1873. Elle était reliée aux habitations Per, Jouanneau et Merceron.

Le pays a perdu considérablement à l'insuccès de cette entreprise, causé par la mort du général Brice, tué le 1<sup>er</sup> mai 1875.

**Cotard Bourgogne.** Habitation située dans la commune de la Croix-des-Bouquets.

**Côte.** Habitation située en face du poste militaire de Carrefour, commune de Port-au-Prince, sur le bord de la mer, ou sur la Côte. Le village de Carrefour a été en partie établi sur cette habitation en 1813. L'habitation Monrepos en dépend. (Voyez le plan de Volant le Tort.)

— En mars 1795, Beauvais, marchant contre les Anglais au Port-au-Prince, y établit son quartier général. Le 18, ses soldats nettoyaient tranquillement leurs armes, lorsqu'ils furent attaqués subitement par les Anglais. Le lieutenant-colonel Pétion sauva les troupes indigènes d'un désastre complet, en canonnant les Anglais à mitraille, avec une pièce de huit qu'il avait établie sur une élévation dominant la route. Rigaud accourut à Mariani, et chassa les Anglais à qui il prit quatre pièces de canon. Beauvais et Rigaud offrirent au général anglais Horneck de lui envoyer le cadavre de Markham demeuré sur le champ de bataille. Le gouverneur anglais accepta cette offre généreuse avec reconnaissance.

Voyez : Cotte.

**Coteaux (les).** Arrondissement militaire de 4<sup>e</sup> classe, érigé par la loi du 7 mai 1872. Avant la création de cet arrondissement, son territoire appartenait à l'arrondissement de Tiburon. Les communes de cet arrondissement sont : les Coteaux (chef-lieu), Port-à-Piment, les Anglais et Chardonnières.

Les postes militaires de cet arrondissement sont : la Roche à Bateau, situé dans la section rurale de l'Anse-à-Drick, et Damassins, situé dans la section rurale du Bouquet, tous deux dans la commune des Coteaux.

L'arrondissement des Coteaux relève de l'administration générale des Cayes, et les écoles, de l'inspection scolaire des Cayes.

Population : 30.000 âmes.



La garde nationale de cet arrondissement se compose de 1.500 hommes d'infanterie et de 400 cavaliers.

Le commerce de l'arrondissement des Coteaux s'est beaucoup développé depuis quelques années. Il était nécessaire d'encourager les intéressants et laborieux habitants de ce point important du pays. Cet arrondissement, par sa position géographique, est isolé des ports ouverts au commerce étranger; il convenait, pour faciliter l'exploitation de ses bois de teinture et autres, de lui procurer les moyens propres à diminuer les frais de transport qui sont exorbitants par le cabotage. Le transport par les bateaux côtiers des bois de forte dimension, tels que l'acajou, etc., est reconnu impossible.

Port-à-Piment est un point central, qui, à côté de l'importance de son commerce, jouit d'un port d'un accès facile. Pour ces raisons, le Corps législatif a voté une loi le 28 octobre 1885, accordant le droit d'échelle aux navires étrangers pour l'exportation des bois de teinture et autres à Port-à-Piment. Les navires étrangers et autres qui y vont prendre chargement doivent faire leur déclaration d'entrée au port des Cayes qui est le port ouvert au commerce étranger le plus rapproché, de même qu'à la sortie ils doivent prendre leur carte de sortie à la douane des Cayes.

**Coteaux (les).** Commune de 4<sup>e</sup> classe, chef-lieu de l'arrondissement du même nom. Contient six sections rurales qui sont :

La 1<sup>re</sup>, de l'Anse-à-Drick;

La 2<sup>e</sup>, de Chez Lamarre;

La 3<sup>e</sup>, de Matinette;

La 4<sup>e</sup>, de Sinai;

La 5<sup>e</sup>, de Bouquet;

La 6<sup>e</sup>, de Désert.

Population : 9.000 âmes. Il y a eu, en 1890, 395 naissances, dont 8 légitimes et 387 naturelles, 53 décès et 3 mariages. — Un député.

La commune produit en moyenne par an :

400.000	livres de café,
1.000	» de coton,
1.000.000	» de campêche.

Vivres alimentaires, fruits, sirop, tafia, cordes, amidon, cassaves, maniocs, maïs, bambous, bois de construction.

Porcs, moutons, bœufs, volailles, poissons secs et frais. Débouché : les Cayes par mer.

La garnison de la commune se compose d'une compagnie de police administrative, du 34<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, de la garde nationale à pied et à cheval, de la police rurale, et d'une compagnie d'artillerie des Cayes.

Fête patronale le 29 juin, à la Saint-Pierre. Le curé des Coteaux travaille à mettre son presbytère debout. En 1892, l'Etat donna \$ 1.000 pour construire l'église.

On trouve dans la commune des roches schisteuses, des pierres meulières, du quartz silex (?).

L'administration en général relève de celle des Cayes pour toutes les juridictions.

L'Etat possède dans le village 10 emplacements rue Saint-Pierre,



patron de la commune, occupés par des fermiers. Elle comprend les habitations Lapage, Poisson, etc. Les deux postes militaires de l'arrondissement, savoir : 1° la Roche à Bateau, situé dans la section rurale de l'Anse-à-Drick, 2° Damassins, situé dans la section rurale du Bouquet, se trouvent dans cette commune.

Le conseil communal n'ayant pas de revenus suffisants, le budget du département de l'Intérieur lui alloue une subvention annuelle pour pouvoir s'administrer.

Le courrier de la poste de Port-au-Prince et du Nord, voie des Cayes, arrive le mardi, continue pour les Anglais, d'où il revient le mardi, continuant pour Port-au-Prince.

Le nom de ce village pittoresque, assis sur la route des Cayes à Tiburon, est dû à ce qu'il est, en quelque sorte, composé de coteaux qui, par une gradation successive, viennent depuis la Hotte jusqu'à la mer. Tout d'abord, ce fut un point d'embarquement pour les denrées des habitants, qui faisaient la contrebande avec les étrangers.

De forts navires peuvent prendre mouillage dans son petit port qui n'est pas ouvert au commerce étranger. La brise de mer souffle de l'E.-S.-E., et la brise de terre du N.-E.

La côte est poissonneuse, et la rivière des Coteaux fournit de beaux mulets.

La loi du 25 avril 1817 et celle du 20 novembre 1821 fixent à 62 lieues la distance légale de cette commune à la capitale. Il y a 2 lieues entre elle et Port-à-Piment.

*Histoire.* — Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la première Chambre des communes en 1817, fut Georges Mallet.

— En 1791, les affranchis des Coteaux étaient si puissants que les blancs qui y habitaient n'avaient jamais osé envoyer de députés à l'assemblée coloniale du Cap.

— Le 7 avril 1846, combat où les Piquets furent battus.

— Les Coteaux ont donné le jour au général Laurent Férou, un des signataires de l'acte de l'Indépendance d'Haïti; il naquit sur l'habitation Pinet (Voyez ce mot).

— A l'E. de cette ville se trouve le Karata, position admirablement défendue, en 1803, par les indigènes contre les troupes françaises, et où, le 8 octobre 1806, Messeroux donna le signal de l'insurrection contre Dessalines.

**Coteaux Guilhoux.** Route et habitation situées dans la section rurale de Fond Baptiste, commune de l'Arcahaie.

Les cavaliers de Destrade, qui avaient réussi à échapper au général français Pageot par cette route, ont pu gagner l'habitation Dessources, en septembre 1802, en partant de l'habitation Bartholomey.

Voyez : Guilhoux.

**Cotelette.** Etait la septième section rurale de la commune du Trou. Est devenue la deuxième section rurale de la commune de Sainte-Suzanne, depuis la création de cette dernière commune, comme en étant plus rapprochée. Ecole et chapelle rurales.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Fouquet, 5 carreaux de terre et un reste indéterminé, Gilette 5



et un reste indéterminé, Rigal 10 et un reste indéterminé, Vegnave 5 et un reste indéterminé, Colmine 5 et un reste indéterminé, Linotte 5.

**Cotereau.** Habitation située dans la commune de Verrettes, entre cette commune et Saint-Marc. Voyez : Fond Cotros.

**Côtes-de-Fer (les).** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement de Jacmel. Contient six sections rurales qui sont :

- La 1<sup>re</sup>, des Gris-Gris;
- La 2<sup>e</sup>, du Bas des Gris-Gris;
- La 3<sup>e</sup>, des Amazones;
- La 4<sup>e</sup>, de Bras-Gauche;
- La 5<sup>e</sup>, de Jamais-vu;
- La 6<sup>e</sup>, de la Ravine.

Les postes militaires de Mayette et le quartier de Boucan-Béliet se trouvent dans cette commune, le premier dans la section rurale des Gris-Gris.

Une des limites communes des arrondissements d'Aquin et de Jacmel suit la rivière Mahot jusqu'à l'endroit où elle se jette dans celle des Côtes-de-Fer, appelée aussi rivière du Fond des Nègres, et va se terminer à l'embouchure de cette rivière qui est le point de séparation des départements du Sud et de l'Ouest.

A 3 kilomètres de son embouchure, la rivière des Côtes-de-Fer est encaissée par des berges hautes et taillées à pic. L'entrée en est presque constamment obstruée par des graviers amoncelés par les vagues de la mer. A 1 kilomètre en amont de la plage, le lit est sec; plus en aval, l'eau apparaît de nouveau sous forme d'un lagon dont le contenu est saumâtre à cause de son mélange avec les flots de la mer.

Une des limites de l'arrondissement de Nippes à l'est suit la ligne de séparation de l'arrondissement d'Aquin jusqu'au confluent de la rivière du Fond des Nègres avec celle des Côtes-de-Fer.

Population : 7.000 âmes. Il y a eu, en 1890, 566 naissances, dont 407 légitimes et 459 naturelles, 48 décès en huit mois et 45 mariages en huit mois. Les habitants sont bons chasseurs et courageux.

Distance de la capitale : 20 lieues.

La commune produit en moyenne par an :

240.000 livres de café,  
1.000.000 » de campêche,

du coton, du gaïac, des bestiaux, vivres et fruits.

On y fabrique des huiles de palma-christi, des hamacs, des bretelles de coton, des fouets en cuir et des chapeaux de paille. Belle chasse. La mer est phosphorescente la nuit.

Débouché : Jacmel par terre et par mer.

Rade peu sûre. Port fermé au trafic étranger. Climat chaud et sain.

La garnison de la commune se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de Jacmel, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

Fête patronale le 19 mars, à la Saint-Joseph. En 1892, l'Etat donna 500 gourdes pour l'église et la construction d'un presbytère.

L'administration en général relève de celle de Jacmel pour toutes les juridictions.



L'Etat possède dans ce village un grand nombre d'emplacements occupés par des fermiers, notamment rues Faustin, de la Réunion, rue Nouvelle, rue Rigaud, Grande Rue, sur le rivage et sur la Place d'armes.

Dans la commune il y a 7 habitations lui appartenant et 167 carreaux de terre occupés par des fermiers, dont le fermage s'élève à \$ 120 par an. Elle comprend en outre les habitations privées Pierre Bernard, Péréno, Herlin, Faril, Dumont, Boutin, Leclerc.

La poste, venant de Jacmel, arrive aux Côtes-de-Fer le mardi à midi, et repart une heure après pour la même destination.

Le village est situé dans une forte position sur la route de Bainet à Aquin, et son nom, ainsi que celui de sa rivière sur la rive gauche de laquelle il est bâti, leur ont été donnés à cause des roches escarpées qui garnissent ses côtes.

*Histoire.* — Après l'évacuation de Jacmel en 1800, cent cinquante Rigaudins tenaient encore à Bainet. Dessalines marcha contre eux par la Grande Colline. Les Rigaudins évacuèrent le bourg en se dirigeant sur les Côtes-de-Fer.

— En janvier 1869, le général Saint-Vil John s'en empara sur les Cacos au nom du président Salnave.

— En 1883, les habitants de la commune, ayant à leur tête le général Cléovil Modé, se prononcèrent contre le président Salomon, en faveur de l'insurrection de Miragoâne et de Jacmel. Le général Anselme Prophète marcha de Miragoâne contre eux. Ils soutinrent longtemps la lutte, et ne se dispersèrent qu'à la chute de Miragoâne et de Jacmel, lorsque Cléovil Modé fut vaincu à Boucan-Bélier.

**Côtes-de-Fer (les).** Etait la huitième section rurale de la commune du Borgne. Est devenue la deuxième section rurale de la commune de l'Anse-à-Foleur depuis sa création. Ecole et chapelle rurales.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Duval, 200 carreaux de terre, Duprat 7.

**Côtes-de-Fer (les).** Petit ruisseau situé sur la côte nord de l'île, près du Borgne, qui a donné son nom à la section rurale précédente.

**Côtes-de-Fer (les).** Première section rurale de la commune du Môle Saint-Nicolas. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Ramadou, 19 carreaux de terre, Dame-Marie 7, Chabaud 2, Follin 20, Yougoulou 1, la Colline 1, Marin 25 pour hatte, Grenade 25 pour hatte, Reval, Brochette, Savane du Môle, Grand'Mère, Georges 25 pour hatte, Valentin 25 pour hatte, Cire, Faïton 1, et Janvier 2.

L'embouchure de la rivière des Côtes-de-Fer, laquelle arrose la commune de Jean Rabel, sert de limite commune à l'arrondissement du Môle Saint-Nicolas et à celui de Port-de-Paix. On appelle aussi cette rivière Petite-Rivière des Côtes-de-Fer. Elle parcourt notamment la section rurale du Dioudiou. De l'embouchure, la limite de l'arrondissement du Môle Saint-Nicolas se dirige au sud jusqu'au commencement de la Crête des Moustiques, suivant dans une direction E. la crête de cette montagne jusqu'au point de jonction de la ligne de séparation de l'arrondissement des Gonaïves avec celui de Port-de-Paix.

**Cotin.** Habitation caféière située dans la section rurale de Bellevue-



Charbonnière, commune de Pétion-ville, à l'ouest de l'habitation Métivier.

**Cotin.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Ecrevisses, commune de Vallière, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

Voyez : Cottin.

**Cotineau.** Habitation située au Trou d'Eau.

— En décembre 1802, Pétion allant accompagner Geffrard dans le Sud pour y porter la guerre contre les Français, bivouaqua sur l'habitation Cotineau.

**Cotinot.** Habitation située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort-Liberté.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cotros.** Voyez : Fond Cotros.

**Cotte.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Brûlée n° 2, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 2 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Voyez : Côte.

**Cottin.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Plaine (Cul-de-Sac), commune de la Croix-des-Bouquets.

**Cottin.** Habitation située dans la commune de Léogane, en plaine.

— En 1802, les Français, après avoir battu Pierre-Louis Diane à Tavet et au Cabaret Quart, se retirèrent à Cottin. Pierre-Louis Diane releva le moral de ses soldats, et eut la témérité, au milieu de la nuit, de sortir du défilé de Tavet et d'aller assaillir l'habitation Cottin. Les Français, qui étaient plongés dans le sommeil, furent réveillés par le bruit de la mousqueterie. Ils coururent à leurs armes, se mirent en bataille, et commencèrent un feu formidable. En moins d'une demi-heure, les troupes indigènes furent culbutées et repoussées. Elles se retirèrent de nouveau à Tavet, abattues et consternées.

Voyez : Cotin.

**Cotui** ou **Cotuy.** Village d'environ 1.000 habitants, situé dans la province de la Véga (République dominicaine).

Aujourd'hui Cotui est une commune. Il a été fondé en 1505 par ordre d'Ovando. Il s'appelait alors *las Minas*, à cause des mines d'or, de cuivre, celles-ci à une demi-journée à l'E. du village, d'aimant, de fer et d'étain qui se trouvent à 27 kilom. à l'E. de son territoire. On l'appelle encore Mejorada. En 1520, on cessa l'exploitation de ces mines, qui avait commencé en 1505. En 1747 et le 15 février 1888, on en découvrit une de cuivre très abondante. Dans le voisinage de cette dernière sont deux mines de fer aimanté. Toutes se trouvent dans la montagne de Maimon. Les mines d'or seules de Cotui ont rapporté 1 million de piastres ; elles peuvent être restaurées à peu de frais. La mine appelée la Esmeralda (émeraude), sur la montagne, recèle cette pierre précieuse. Dans la chaîne de montagne de Sévico et dans son voisinage, il y a du fer presque à l'état pur. On y trouve le lapis-lazuli, le bol et le plâtre.



On élève à Cotui des bestiaux, beaucoup de porcs. On y cultive un tabac très estimé, le cacao. Les bananes y sont très belles.

Le territoire fournit l'acajou, le sabinier, le cèdre, le chêne-robe, le pin d'Occident.

Le village est assis sur un plateau distant de 30 lieues de Santo-Domingo, à 12 lieues de la Véga et à égale distance du fond de la baie de Samana, et à une demi-lieue de la rivière de la Yuna dont les eaux, qui ont 1 mètre de hauteur et 400 mètres de largeur, sont grossies par le Camú et par une infinité d'autres rivières qui jettent dans la baie de Samana le plus grand volume d'eau que charrient dans cette baie les rivières de l'île. Cette position est une des plus avantageuses par la facilité qu'elle offre de rendre la Yuna navigable. En sortant de Cotui pour aller à la Véga, on traverse la Yuna en canots faits en cuir de bœuf, que dirigent et soutiennent des guides habitués à ce genre de passage, malgré le voisinage dangereux des caïmans. On navigue en radeaux en amont de Cotui, et sur son tributaire, le Maimon, à partir de Hatillo.

La commune de Cotui a dans son territoire le hameau d'Angolina, sur la route de la Véga.

Cotui a donné le jour à Don Juan Sanchez de Ramirez, un ancien hattier, qui fut gouverneur pour l'Espagne.

Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la Chambre des communes au Port-au-Prince, après la réunion de l'Est à la République d'Haïti, fut Hario Cruz.

**Coucou.** Voyez : Trou Coucou.

**Coudol.** Habitation située dans la section rurale du Quartier de la Chapelle, commune de la Chapelle (Verrettes).

L'Etat y possède 28 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coudré.** Habitation située dans la section rurale de la Crête-à-Pins, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Couleuvre.** Voyez : Ravine à Couleuvre, — Rivière à Couleuvre.

**Coulon ou Coulomb.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine d'Orange, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 4 carreau de terre occupé par un fermier.

**Coulon ou Coulomb.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

La ravine à Grimaud y prend naissance; elle fournit 6 litres d'eau par seconde, mais elle tarit pendant la sécheresse.

**Coune.** Habitation située dans la commune de l'Anse-d'Hainault.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coupaud.** Habitation caféière située dans la section rurale de Précis, commune de Port-au-Prince.

**Coupe (la).** Voyez : Pétion-ville.

**Coupe à David (la).** Cinquième section rurale de la commune de l'Acul-du-Nord, arrondissement du Cap-haïtien. Ecole rurale.



L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Ourquebry, 40 carreaux de terre, Valet 5, Pittre 40, Saint-Michel 20.

**Coupe à l'Inde (1a).** Habitation située dans la section rurale de la Savane Brûlée n° 2, commune de Dessalines, près des Cahos.

L'Etat y possède 30 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coupe à l'Inde (1a).** Montagne qui donne naissance à la rivière de l'Inde, au N.-O. de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

Les Cahos sont traversés dans la Coupe à l'Inde.

— En 1793, peu après l'attaque de Saint-Michel de l'Atalaye par le général Desfourneaux, Blanc Casenave, homme de couleur au service du roi d'Espagne, vint attaquer à la Coupe à l'Inde, près des Cahos, un détachement de républicains. Il s'empara du poste et en égorga tous les soldats. Polvérel, commissaire civil, ordonna à Lully, homme de couleur, d'aller reprendre la position. Lully partit de la Petite-Rivière de l'Artibonite, et arriva à la Coupe à l'Inde qu'il trouva abandonnée. Ses troupes furent saisies d'horreur à la vue de nombreux cadavres décapités qui gisaient sur la terre. Les têtes avaient été apportées aux commandants espagnols qui les payaient quatre gourdes chacune. Huit jours après l'arrivée de Lully, Blanc Casenave se présenta de nouveau à la Coupe à l'Inde, mais il fut repoussé et perdit 600 hommes.

Blanc Casenave était d'une grande cruauté; il buvait dans un crâne humain.

**Coupe à Pintade (1a).** Position située près de Plaisance.

En descendant dans la plaine des Gonaïves, immédiatement après la Coupe à Pintade, se trouve le chemin des Escaliers.

— En 1793, Toussaint-Louverture, combattant pour l'Espagne, après avoir confié le commandement de la Coupe à Pintade au lieutenant-colonel Clerveaux, se rendit à Saint-Raphaël.

— En février 1802, se trouvant aux Gonaïves, Toussaint fit occuper la Coupe à Pintade par son armée pour arrêter la marche de Leclerc sur Gonaïves. Christophe gardait la position du Bayonnais, couvrant ainsi la droite de Toussaint; mais le général Salm l'en délogea. Le chef de bataillon Marinier, officier noir, à la tête de 600 hommes, avait dressé une embuscade à l'entrée de la Coupe à Pintade, au milieu du grand chemin, près de Poteau. Le 23 février, l'avant-garde de Leclerc, s'avançant d'Ennery sur Gonaïves, tomba dans l'embuscade et fut rejetée en arrière. Desfourneaux et la division Hardy enlevèrent les obstacles après avoir perdu 300 hommes.

— En 1865, cette position a été occupée par les troupes du gouvernement, marchant des Gonaïves contre Salnave au Cap.

— En août 1888, le général Jean Jumeau, commandant de l'arrondissement des Gonaïves, surprit les troupes de Séide Thélémaque à la Coupe à Pintade, et les mit en déroute. Jean Jumeau ne cessa de les talonner que lorsqu'il eut la certitude du départ du président Salomon pour l'étranger.

**Coupe Aubert (1a).** Habitation située dans la section rurale de Polveau, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par des fermiers.



— En 1802, la division du général Humbert qui venait de débarquer au Port-de-Paix, à l'embouchure des Trois-Rivières, parvint sur l'habitation Paulin, passa le fleuve sans rencontrer l'ennemi, traversa l'habitation de la Coupe Aubert, et gagna le chemin du Gros-Morne. Après avoir suivi ce chemin pendant quelques instants, elle l'abandonna et pénétra dans un sentier qui conduisait au pied d'une éminence appelée le morne de la Coupe Aubert. Là était en embuscade le capitaine Capois avec 100 hommes. Dès qu'il aperçut les Français, il leur livra bataille. Capois, atteint d'une balle à la jambe, tomba au milieu des siens qui, pour n'être pas enveloppés, gagnèrent rapidement le sommet du morne et disparurent à travers des rochers, des buissons et des arbres, emportant leurs blessés. Humbert avait perdu 200 hommes. Il marcha sur le Port-de-Paix.

Voyez : Aubert.

**Coupe Mardi-Gras (Ia).** Huitième section rurale de la commune de Mirebalais. Ecole rurale.

Elle comprend les habitations Cimetièrre, Bédouet, Romain, Martin, Colombier, Roseau, Pilier, Cavette, Rouzeau, sur lesquelles l'Etat possède des terres occupées par des fermiers et 100 carreaux de terre inoccupés.

On y observe, dit-on, des traces de volcans éteints.

— Le lundi 4 mai 1863, le général Aimé Legros, ancien ministre de l'Intérieur du président Geffrard, accompagné du commandant Dossous Blaize, son oncle, et de trois guides, se rendant à Dessalines pour y prendre les armes contre Geffrard, passa à la Coupe Mardi-Gras. Il y laissa un de ses chevaux fatigué.

**Coupet.** Habitation sucrière située dans la section rurale de Trou-Coucou n° 1, commune de la Croix-des-Bouquets.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Coupe-Tête Pitraïlle (Ia).** Habitation située dans la section rurale du Bac Coursaint n° 1, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coupois.** Habitation située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 25 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coupon.** Voyez : Chandelle Coupon.

**Couré.** Habitation située dans la section rurale de Fond Bleu, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Couriotte.** Habitation située dans la plaine de l'Artibonite.

— En mars 1802, à l'approche des divisions Leclerc et Rochambeau, Toussaint-Louverture abandonna le Pont-de-l'Estère, et vint établir son quartier général à Couriotte. Accablé par une fièvre violente, il ne cessa cependant de donner des ordres à ses officiers relativement à la campagne qui allait s'ouvrir sur les rives de l'Artibonite. En allant visiter les lignes que son armée occupait encore, il s'arrêta au fort de la Crête-à-Pierrot qu'il trouva démantelé, et sur le point d'être rasé par Des-



salines qui détruisait tout, et qui ne voulait combattre désormais les Français que dans les montagnes, ayant reconnu l'impossibilité de leur résister en rase campagne. Toussaint, au contraire, le fit restaurer et garnir de canons. Ce fort pouvait arrêter l'ennemi qui, parti de Saint-Marc ou des Gonaïves, tenterait de pénétrer dans le Cahos.

**Courjol.** Habitation située dans la commune de l'Arcahaie, section rurale des Délices, dans les mornes.

— En 1802, les ateliers de l'habitation Courjol, conduits par le chef des révoltés indigènes Destrade, massacrèrent les colons français.

— En janvier 1803, lorsque Dessalines s'empara de l'Arcahaie sur Larose qui refusait d'obéir à son autorité, Guimbart Déhaie, commandant de la place, fut atteint par Jean-Charles Courjol sur l'habitation Courjol, et blessé grièvement. Jean-Charles Courjol était à cette époque un des chefs des indigènes de l'Arcahaie révoltés contre les Français.

**Courjol.** Rivière qui sort des hauteurs de la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie. Elle déborde quelquefois dans la saison des pluies.

**Courjol.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice (Vallière), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Courjol.** Habitation inoccupée située dans la commune de la Plaine du Nord, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Courpon.** Habitation sucrière située dans la section rurale de la Grande-Plaine, commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac. Fut mise en vente par la loi du 40 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

— En février 1873, en pleine prospérité, la grande case fut incendiée.

**Coursaint.** Bac situé sur le fleuve Artibonite dans la commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite, sur l'habitation du même nom. — Endroit où est établi ce bac ou ce passage.

— En 1795, alors que les Anglais occupaient Saint-Marc, il y eut un combat sanglant au Bac Coursaint entre eux et les troupes de Toussaint-Louverture. Les Anglais battirent en retraite.

**Coursaint.** Voyez : Bac Coursaint, — Hatte Coursaint.

**Coursy.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune de Limonade.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Courtain.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive gauche, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Courte.** Nom d'une rue au Gros-Morne, dans laquelle l'Etat possède 5 emplacements occupés par des fermiers.

— Nom d'une rue au Port-au-Prince entre les rues du Quai et de la place Geffrard ou de la Paix. On l'appelle aussi rue Miot, nom du propriétaire de presque toutes les maisons de cette rue.



**Courte Haleine (la).** Petite rivière qui arrose la plaine de l'Artibonite près de Marchand, et passe sur l'habitation Baurin.

**Courte Oreille (la).** Voyez : Rivière Saumâtre.

**Courtois.** Habitation située dans la section rurale de Bellevue-la-Montagne, commune de Pétion-ville. Cette ville a été tracée en partie sur cette habitation, vers le Palais national et la Place d'armes.

**Courtois.** Habitation située dans la section rurale de l'Azile, commune de l'Anse-à-Veau.

**Cousin.** Morne situé dans la section rurale des Matheux, commune de l'Archaie, où le général Dardignac remporta en 1888 une victoire sur les Nordistes.

**Coussi.** Voyez : Mambo Coussi.

**Cousson.** Habitation située dans la section rurale des Flamands, commune d'Aquin.

L'Etat y possède 100 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coutant.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Brûlée n° 1, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 18 carreaux de terre et un reste indéterminé, occupés par des fermiers.

**Coutard.** Habitation située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

— Coutard était un riche planteur de la Plaine du Cul-de-Sac et le père de Pierre Café l'un des signataires, pour les hommes de couleur, du concordat signé entre eux et les colons, le 7 septembre 1791, à la Croix-des-Bouquets.

— Un noir nommé Bébé Coutard s'illustra dans ces temps à la Croix-des-Bouquets (Voyez ce mot).

— Coutilien Coutard, à la bataille de Sibert (Voyez ce mot), sauva la vie du général Pétion.

**Coutard.** Habitation située dans la section rurale de Désert, commune des Coteaux.

L'Etat y possède 40 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coute.** Voyez : Grande-Place Coute.

**Couturier.** Habitation située dans la section rurale de Silleigue, commune de la Petite-Rivière de Nippes.

L'Etat y possède 6 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Couvée.** Habitation située dans la section rurale de Bas de Sainte-Anne, commune du Borgne, en face de l'habitation Benazeth. C'est là qu'un nommé José trouva, le premier, en 1831, un échantillon de mercure qu'il donna au général Bottex père, commandant de l'arrondissement.

Le sol dégage une odeur sulfureuse sensible, et donne un goût acide à l'eau de la source, surtout pendant la sécheresse. Cette acidité des sources de Couvée et de Benazeth est certainement causée par la



présence de l'acide sulfurique due à la décomposition des pyrites sur lesquelles coulent leurs eaux.

**Couyau.** Habitation située dans la section rurale des Matheux, commune de l'Arcahaie, en face de l'habitation Dupin.

— En août 1802, l'adjudant général Pétion était cantonné à la tête de la 13<sup>e</sup> coloniale sur l'habitation Couyau.

— Lors de l'insurrection des bandes de Destrade, en septembre 1802, les Français commandés par le général Pageot y parvinrent, et se trouvèrent en avant de la colonne des indigènes révoltés, qui les talonnait à travers les bois.

— Lamartinière, envoyé de Port-Républicain par Rochambeau pour combattre les insurgés des mornes de l'Arcahaie, força à fuir devant lui Destrade, qui se retira sur l'habitation Couyau.

— Le 7 septembre 1808, l'armée du président Pétion allant assiéger Saint-Marc rencontra les troupes de Christophe sur l'habitation Couyau; celles-ci furent dispersées.

— Le 8 janvier 1889, les troupes du président Légitime enlevèrent le camp Couyau aux Nordistes, après leur avoir pris le camp Léger.

**Covin.** Habitation située dans la commune de Port-au-Prince, s'étendant autour du Fort national; elle est aujourd'hui complètement morcelée à une infinité de propriétaires de terrains et de jardins.

— Le 21 novembre 1791, lors du combat entre les blancs et les affranchis dans la ville de Port-au-Prince, Beauvais, obligé d'abandonner, faute de munitions, le palais du gouvernement où il se tenait, traversa l'habitation Covin en bon ordre, et se retira à la Croix-des-Bouquets.

Voyez : Cauvin.

**Coyard.** Habitation située dans la section rurale de Gandou, commune de Baintet, sur laquelle l'Etat possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Coyongo.** Voyez : Fort Coyongo.

**Crabe.** Voyez : Trou Crabe, — Ravine à Crabe.

**Craou.** Habitation située au milieu de la plaine du Trou. On y a observé qu'il vente régulièrement de l'E.-N.-E. pendant le jour, et de l'O.-S.-O. pendant la nuit. Les vents les plus rares, dans ces parages, sont ceux de N.-O. et de S.-E.

**Crapin.** Pointe située à l'est du district de Samana.

**Créplaine.** Habitation caféière située dans la section rurale de Fond Baptiste, commune de l'Arcahaie.

— En septembre 1802, le chef des bandes d'esclaves révoltés Destrade y tendit une embuscade au général Pageot, qui ne l'évita qu'en passant par des chemins de traverse pour suivre la grande route des Matheux.

**Crespin.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n<sup>o</sup> 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Cressac.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine Gros-Morne, commune de Gros-Morne.



L'Etat y possède 40 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Crête (Ia).** Habitation située dans la section rurale de Boucan-Richard, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 40 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Crête (Ia).** Fort situé à Mirebalais.

— En décembre 1802, Jean-Philippe Daut, sous les ordres de Pétion, l'enleva aux Français après un combat sanglant. David Troy commandait le Mirebalais pour les Français : il envoya le capitaine Dadé reprendre le fort, mais cet officier se retira, atteint d'une balle.

**Crête-à-Pierrot (Ia).** Fort situé près de la Petite-Rivière de l'Artibonite. Les détails et la narration de l'épisode de la Crête-à-Pierrot qui suivent sont tirés principalement de l'*Histoire d'Haïti*, de M. Thomas Madiou.

— Les affranchis de l'Artibonite, après avoir battu Borel et ses Saliniers, en 1790, à la Petite-Rivière, fortifièrent la position de la Crête-à-Pierrot.

— En 1800, peu de jours après l'exécution de Piverger et de Galant (Voyez Aquin) à Saint-Marc par Dessalines, un habitant de l'Artibonite, nommé Cotereau, noir, indigné de tant de crimes inutiles commis sur les Rigaudins, prit les armes à la tête d'une cinquantaine d'hommes, et alla camper au fort de la Crête-à-Pierrot. Dessalines marcha contre lui avec deux bataillons. Il cerna le fort qu'occupait Cotereau, et l'exhorta à se rendre à la Petite-Rivière, où il écouterait ses griefs. Il lui promit sur son honneur qu'aucun mal ne lui serait fait. Les insurgés sortirent du fort et se rendirent confiants à la municipalité. Ils furent aussitôt arrêtés, tués à coups de baïonnette, et leurs cadavres jetés dans le fleuve Artibonite.

— En mars 1802, Toussaint-Louverture, à l'approche de la division Rochambeau sur le Pont-de-l'Estère, se retira à Còuriotte, d'où il alla fortifier la Crête-à-Pierrot qu'il trouva démantelée. Il jugea que ce fort pouvait arrêter l'ennemi qui, parti de Saint-Marc ou des Gonaïves, tenterait de pénétrer dans les Cahos. Il apprit que le général Leclerc devait inonder de troupes les rives de l'Artibonite où se trouvaient ses dernières ressources. Il confia le commandement de la Petite-Rivière et du fort de la Crête-à-Pierrot à Dessalines, ayant sous ses ordres le général Vernet et les commandants Magny, Larose, Monpoint et Lamartinière. Leclerc, de son côté, avait ordonné à toutes les divisions de son armée de converger vers la Petite-Rivière, afin d'attaquer les troupes de Toussaint au cœur, et de les anéantir au prix de n'importe quel sacrifice.

Les divisions Debelle, Hardy, Rochambeau et Boudet se mirent en marche sur Crête-à-Pierrot, la position la plus importante encore qui fût au pouvoir de Toussaint-Louverture.

La Crête-à-Pierrot est un fort d'un aspect peu important. Le voyageur qui arrive dans son voisinage, l'aperçoit à peine, et s'étonne qu'une armée européenne ait pu être arrêtée devant cette butte. Au N.-O. de la fortification est le village de la Petite-Rivière. L'Artibonite roule ses eaux rapides à travers de hautes tiges de roseaux à deux cents pieds (70 mètres) environ de l'éminence. Ceux qui n'ont point vu la Crête-à-Pierrot, croient qu'elle est assise sur le sommet d'un morne à pic très



élevé : la montée qui y conduit est insensible. C'est la dernière partie des contreforts de la Montagne-Noire et des Cahos qui vont en mourant dans la plaine de l'Artibonite. A ce tertre s'ajoutent le morne à Pipe, le morne des Gonaviers, le morne de l'Acul-du-Parc, le morne du Cheval-de-Bois, le morne du Calvaire, et, le long de la rive droite de l'Artibonite, les bornes Jean Adam, de la Tranquillité, de Plassac et de la Savane des Roches.

Ce n'est qu'en arrivant dans le fort qu'on s'aperçoit de l'élévation du terrain.

La fortification est rectangulaire et à redan ; elle a 100 pieds environ de longueur. Un fossé large et profond l'environne, et des élévations de terre appuyées contre des pieux entrelacés de lianes fortement serrées en ferment l'enceinte. Elle fut construite sur la rive droite de l'Artibonite par Laplaine Sterling et Guy l'aîné, hommes de couleur, à l'époque de la guerre qu'ils soutinrent contre Borel et les Saliniers. Plus tard, Christophe Mornay, noir, colonel de la 8<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, et Blanc Casenave, homme de couleur, l'occupèrent pendant la guerre de la colonie contre les Anglais et les Espagnols. Ceux-ci, activement secondés par les colons royalistes, s'en étaient emparés momentanément, ainsi que de presque toute la partie occidentale de l'île, comme on le sait. Alors, le gouvernement britannique rétablissait l'esclavage partout où la Révolution française l'avait aboli, et ce ne fut qu'à cette condition que les colons, effrayés de la liberté générale que proclamaient les commissaires civils Southonax et Polvérel, lui avaient livré les points les plus importants de la colonie.

Elevée à l'entrée principale des gorges des Cahos, la Crête-à-Pierrot mettait la province de l'Ouest à l'abri des incursions des républicains de la province du Nord. Dessalines y avait placé douze pièces de canon de 8 et de 12. Il en forma la garnison de 1.300 hommes, commandés par Marinier, Jean-Baptiste Louverture, neveu de Toussaint, Magny et Dominique. Pendant qu'il portait la dernière main aux fortifications, ses éclaireurs lui annoncèrent que le général Rochambeau avait pénétré de nouveau dans les montagnes des Cahos, sortant de Mirebalais, et s'avancait pour le combattre. Dessalines sortit avec 300 hommes de la Crête-à-Pierrot qu'il laissa au commandement de Magny et de Lamartinière, pénétra dans les montagnes, et tint les Français en échec dans les défilés.

Lamartinière et Magny, prévoyant qu'ils seraient attaqués dans la nuit, ordonnèrent à un officier de confiance de veiller autour du fort, de donner l'alarme aussitôt que l'ennemi se montrerait et de rentrer immédiatement après dans les redoutes. L'officier se rendit à son poste et aperçut plusieurs sentinelles endormies, la tête appuyée contre le poing. Sur son ordre, un sergent fut arrêté et mis à mort. Il demanda aux soldats saisis d'horreur si c'était ainsi qu'on veillait au salut de la liberté. La guerre commande cette sévérité, sinon la victoire, honteuse de la faiblesse, la trahit et reste fidèle à l'ennemi.

Après cette exécution, le sommeil s'enfuit du camp. Quelques cultivateurs, armés de fusils, se glissèrent à travers les arbres, et s'approchèrent des éclaireurs. Ils furent bien accueillis : c'étaient des amis qui surveillaient les mouvements des Français, et en rendaient compte à la garnison. Ils annoncèrent que les troupes européennes n'étaient pas



éloignées, et qu'elles pourraient attaquer le fort à la pointe du jour.

Dès l'aurore, les sentinelles redoublèrent d'attention. Tout à coup, le 4 mars, les échos de la montagne répétèrent le bruit d'une mousqueterie : une colonne française venait de passer l'Artibonite après avoir culbuté Dessalines à une assez grande distance de la Petite-Rivière, et débouchait par un sentier boisé. C'étaient les généraux Debele et Devaut qui, se rendant aux Verrettes, marchaient à la tête d'une division de 2.000 hommes de troupes blanches et d'un bataillon noir de la 9<sup>e</sup> de Port-de-Paix, commandé par le capitaine Bodin. La colonne française s'avança avec confiance pour enlever la fortification à la baïonnette. Quand elle fut parvenue aux bords des fossés, elle fut accueillie par la mitraille la plus vive, et culbutée. Devaut, atteint d'une balle à la poitrine, fut renversé au milieu des siens; Debele fut grièvement blessé sous le bras d'un coup de mitraille.

Les trompettes françaises sonnèrent la retraite.

Pendant que les blancs, poursuivis par la cavalerie indigène, atteignaient en désordre la Petite-Rivière pour se refaire, les soldats noirs de la 9<sup>e</sup> coloniale portaient, à force de bras, à travers les eaux du fleuve, une voiture où ils avaient placé le général Debele, et protégeaient la retraite.

Les Français avaient perdu 100 hommes.

Le chef de brigade d'artillerie Pambour prit le commandement de la division française. Les artilleurs indigènes, pleins d'ardeur, étaient immobiles à leurs pièces. Lamartinière et Magny parcouraient leurs rangs, animaient les soldats par leurs énergiques paroles. Ils examinaient les mouvements de l'ennemi sur les bords du fleuve, quand soudain ils entendirent une vive fusillade à l'est du fort. Ils furent alors spectateurs d'un combat entre quelques centaines d'hommes de troupes coloniales et une compagnie de chasseurs français. Insensiblement le feu cessa, et plusieurs cavaliers, arrivant avec rapidité, entrèrent dans fort. C'étaient Dessalines, Laurette et Roux.

À l'apparition de Dessalines, la garnison frémit. Il parcourut aussitôt les rangs, admira la belle tenue des pièces, et en complimenta Lamartinière et Magny.

— « Que font ces hommes que je vois nonchalamment groupés autour de ce canon ? demanda-t-il à Magny. — C'est une pièce, général, que l'on transporte dans cette embrasure qui domine la Petite-Rivière. — Quelle lenteur ! Le soleil sera au milieu du ciel qu'ils n'auront pas fini. » Il fait un signe d'impatience, lève sa canne, et la pièce, comme par enchantement, avait volé à sa destination. Dessalines était la terreur des soldats qui cependant l'aimaient et lui pardonnaient sa cruelle sévérité en raison de sa bravoure et de la haine qu'il vouait aux blancs, leurs oppresseurs.

Tout à coup le cri mille fois répété : Un espion ! un espion ! éclata dans le fort. C'était un jeune noir que les Français avaient envoyé avec une proclamation pour corrompre la garnison. La proclamation était enroulée dans la chevelure du jeune homme qui portait une queue, ainsi que c'était l'usage sous Toussaint-Louverture. On le traîna devant Dessalines qui, dans son indignation, sans l'interroger, le poignarda de sa propre main.

Cependant toutes les divisions françaises s'étaient mises en mouve-



ment pour atteindre la Crête-à-Pierrot. Dugua vint du Port-Républicain à Saint-Marc, et prit le commandement de la division Debelle. Le général Boudet était entré en campagne à la tête de toutes les troupes sous ses ordres. Pamphile de Lacroix, adjudant général, commandait en second cette belle et formidable division qui partit de Port-Républicain, passa par le morne Pensez y-bien, gagna le Trianon, et s'empara de Mirebalais, des Verrettes, et se présenta le 11 mars à portée de canon de la Crête-à-Pierrot.

Le lendemain, aux premiers rayons du soleil, Dessalines vit plusieurs colonnes françaises se déployer dans la plaine. Il s'assit sur un tas de boulets, au centre du fort, près de la poudrière, et réfléchit un instant. Sortant tout à coup de sa rêverie, il se saisit d'une torche enflammée et dit en créole, en allongeant le bras sur un caisson : « Je ne veux garder avec moi que des braves; nous serons attaqués ce matin; que ceux qui veulent redevenir esclaves des Français sortent du fort, et qu'ils se rangent autour de moi ceux qui veulent mourir en hommes libres. » La garnison s'écria : « Nous mourrons tous pour la liberté! » — « Si les Français, continua-t-il, pénètrent dans cette enceinte, je vous ferai tous sauter. » On attendit l'ennemi avec impatience. Les indigènes admiraient les manœuvres de ces belles colonnes de grenadiers, la tête chargée de hauts bonnets à poil surmontés d'aigrettes rouges. Le destin les avait conduits à Saint-Domingue pour y être ensevelis. Ces vieilles légions républicaines, qui avaient porté si haut la gloire de leur patrie, succombèrent dans ces climats sous les efforts héroïques de la liberté qui avait abandonné leurs drapeaux, parce qu'elles l'avaient trahie. Elle passa dans les rangs des Haïtiens, remplit leur cœur de cet enthousiasme qui fait braver tous les dangers, et les rendit invincibles.

Quand la division Boudet parvint à 400 mètres de la fortification, elle s'arrêta. On vit sortir des rangs quatre cavaliers qui s'avancèrent jusque sur les bords des fossés. Ils examinèrent le fort avec une scrupuleuse attention, et parurent étonnés de ne découvrir aucun soldat, et de n'entendre aucun bruit. Dessalines avait ordonné à ses soldats de se coucher contre les murs. Appuyé contre une pièce de canon avec Lamartinière et Magny, il suivait les mouvements de l'ennemi. Les quatre cavaliers s'en retournèrent. L'un d'eux revint au galop, tenant une lettre entre ses doigts, et demandant à la remettre au général Dessalines. Celui-ci, pour toute réponse, fit pointer une pièce : « Feu! » dit-il, et le parlementaire, criblé par la mitraille, avait disparu.

Aussitôt la division française s'ébranla; la charge se fit entendre, et l'attaque commença. Les indigènes, résolus à la mort, virent sans crainte s'avancer les troupes ennemies dont les lignes, fauchées par la mitraille, se resserraient sans cesse, et attaquaient à la baïonnette avec une rare intrépidité.

Dessalines, le bras nu, frappait de toutes parts, renversait tout ce qui se présentait devant lui, et attirait, par les brillants panaches qui couvraient sa tête, les coups des assaillants. Les Français firent d'incroyables efforts pour pénétrer dans les redoutes. Un jeune officier, parvenu au bord des fossés, lança son chapeau dans le fort, et s'écria : « Suivez-moi! » Il franchit le fossé avec intrépidité, atteignit les remparts sur lesquels il fut percé de dix baïonnettes.

Foudroyés par l'artillerie, les Français furent culbutés, et le désordre



se mit dans leurs rangs. Les indigènes sortirent alors du fort, et les poursuivirent la baïonnette aux reins. Rougissant de leur défaite, les grenadiers de Boudet se retournaient contre eux avec fureur; mais ceux-ci se précipitaient dans les fossés, mettant à découvert les assaillants qu'écrasait le feu des redoutes. Pour achever le malheur des Français, la cavalerie de la garde d'honneur de Toussaint, commandée par Morisset et Monpoint, qui se tenait non loin du fort, s'élança dans la plaine, les chargea avec acharnement, rompit leurs rangs, les mit en pleine déroute, les sabra et les dispersa au loin. C'en était fait de cette division si le général Dugua qui avait remplacé Debelle, sortant de Saint-Marc avec le capitaine général Leclerc, ne s'était avancé vers les onze heures du matin pour la soutenir. Dugua rallia les fuyards. Le général Leclerc était venu en personne diriger les opérations du siège. Le général Pamphile de Lacroix remplaça dans le commandement le général Boudet qui avait eu, pendant l'action, le talon traversé d'une balle. Il était midi quand le général Dugua attaqua à son tour sous les yeux de Leclerc, à la tête de la 19<sup>e</sup> légère et de la 74<sup>e</sup> de ligne. Ses soldats avaient juré de venger leurs frères et d'enlever la Crête-à-Pierrot. L'atmosphère était calme et brûlante; le fer étincelait dans la plaine jonchée de cadavres. Jamais armée ne déploya plus de bravoure et de discipline que cette nouvelle division. Elle marchait l'arme au bras contre les redoutes. En vain la mitraille la moissonnait et enlevait des lignes entières : le vide qu'elles laissaient étaient aussitôt rempli par des soldats qui semblaient sortir de terre, et bravaient audacieusement la mort. La colonne toujours renaissante s'avancait au pas de charge sans être ébranlée; et ceux des indigènes qui, n'écoulant que leur bravoure, attendaient dans la plaine cette masse foudroyante pour arrêter sa marche, étaient écrasés comme les herbes qu'elle foulait.

Arrivée à portée de fusil, elle fit une seule décharge et attaqua à la baïonnette avec une intrépidité prodigieuse qui vint se briser contre le courage exaspéré des indigènes. La canonnade du fort fut si vive, que le sol en trembla; les échos en multipliaient tellement le bruit, qu'il semblait qu'un autre combat se livrait dans les montagnes. La Crête-à-Pierrot, hérissée de fer et enveloppée d'un nuage de fumée que le feu fendait sans cesse, résistait à ces assauts formidables. Cette impétuosité française se ralentit peu à peu, les trompettes sonnèrent la retraite, et des cris de victoire sortirent du fort, lorsque la cavalerie indigène s'ébranla de nouveau pour sabrer les fuyards. Morisset, homme de couleur, commandant du 1<sup>er</sup> escadron de la garde d'honneur de Toussaint, se précipita de la route des Grands Cahos sur les Français, dans la savane du bourg. Il en fit un affreux carnage, et les poursuivit jusqu'au Fond Dame-Baptiste, à l'entrée de la Petite-Rivière Monpoint, noir, commandant du 2<sup>e</sup> escadron, s'élança de la chaîne Dame-Cité, chargea avec fureur du côté opposé, et refoula à Delaunay un grand nombre de grenadiers français qui furent la plupart tués à coups de sabre.

Boudet avait perdu 600 hommes, et le général Dugua, blessé de deux balles, venait d'en laisser 300 sur le champ de bataille. Cotereau, capitaine noir, fit un grand nombre de prisonniers blancs qui furent immédiatement tués à coups de baïonnette. Pendant la déroute, Leclerc reçut une contusion au bas-ventre qui l'ébranla tellement qu'il fut renversé;



il aurait été sabré par les dragons indigènes, si le chef d'escadron Dalton ne l'avait emporté sur ses épaules loin de la mêlée.

Lamartinière se fit livrer tous les prisonniers noirs et de couleur qui servaient dans les rangs des Français. « Je veux avoir la satisfaction, dit-il, de détruire moi-même *ces misérables, ces traîtres* qui servent dans les rangs français contre la liberté de leurs frères. » Il les fit périr au milieu d'affreuses tortures. (Voyez Cortad.)

Désespérant d'enlever d'assaut la fortification, Leclerc résolut de la cerner et de la réduire par le bombardement et par la famine. En attendant l'arrivée des généraux Hardy et Rochambeau, il se retira au bac du centre pour se refaire. Les divisions Dugua et Boudet se réunirent en une seule, et Pamphile de Lacroix en prit le commandement. C'était le seul officier général qui n'eût pas été blessé dans les deux derniers assauts. La division s'établit au N.-O. de la Crête, entre la fortification et la Petite-Rivière.

Les indigènes victorieux rendirent les derniers honneurs à leurs morts, et passèrent la nuit suivante dans un profond silence. Le ciel était pur et étincelant d'étoiles. Au pied des remparts, un spectacle hideux s'offrit à leurs regards : des bandes de chiens dévoraient les cadavres français qui gisaient çà et là. La plupart détournèrent la vue de ces scènes horribles qui les faisaient frémir. Quelques indigènes obtinrent de Magny d'aller brûler ces corps. Après avoir chassé ces animaux affamés de la plaine, ils placèrent les cadavres par couches sur des bois desséchés. La flamme montait en tourbillons dans l'espace, répandant une odeur infecte qui s'imprégna dans leurs habits.

Magny passait dans les rangs, parlait à chaque combattant, et le complimentait de sa bravoure. Dessalines prenait un peu de repos ; il était atteint d'une forte fièvre et d'une toux violente. Descourtiz, le naturaliste, que Mme Dessalines avait sauvé à la Petite-Rivière de l'Artibonite, était prisonnier dans le fort. Comme il passait pour médecin, on l'appela pour donner des soins au général. Il sortit de la fortification, accompagné de dix soldats, cueillit quelques simples devant eux, rentra dans la redoute, et prépara un thé sous les yeux de Dessalines. Celui-ci, souffrant beaucoup, se montrait impatient de le boire. Quand Descourtiz le lui présenta, il ne put vaincre la défiance profonde qu'il éprouvait contre tout ce qui était européen. Il le jeta loin de lui en disant : « Blanc, tu serais capable de m'empoisonner. » Vers le milieu de la nuit, il s'approcha de Lamartinière et lui dit : « Je vais quitter le fort pour aller organiser les milices des communes voisines, et visiter les munitions que j'ai cachées à Plassac ; examinez avec attention cet anneau que j'ai au doigt ; lorsque vous verrez un de mes officiers se présenter devant vous et vous le montrer, alors vous opérerez l'évacuation. » Il avait remarqué combien la petite éminence qui dominait à l'est de la Crête-à-Pierrot, à une légère distance, avait été avantageuse à l'ennemi pendant la dernière attaque. Il y fit élever une redoute qu'il entoura de fossés, et y dressa une batterie de trois pièces de canon qu'il fit sortir du grand fort où il n'en resta que neuf. Ces deux positions devaient se prêter une mutuelle assistance. Lamartinière prit le commandement de cette nouvelle redoute à la tête de 200 hommes. Dessalines s'élança sur son cheval et disparut, suivi de Bazalais et du commandant Roux, au milieu du sifflement des balles des sentinelles françaises, s'indignant contre Laurette, son aide



de camp, qui s'était rendu aux Français quelques instants avant l'attaque dirigée par le général Dugua. Néanmoins, quand il devint général en chef de l'armée indigène, il oublia, à son entrée au Cap, la trahison de Laurette qu'il reprit dans son état-major.

Il ne trouva pas de munitions à Plassac. Boudet avait eu le temps de les détruire. La garnison de la Crête-à-Pierrot se trouva donc privée de poudre, ce qui hâta l'évacuation du fort.

Le versant ouest des mornes des Cahos était parcouru dans toutes les directions par le général Hardy, dont l'avant-garde était commandée par le général Salm. Dessalines, sorti de la Crête-à-Pierrot, avait réuni une centaine de cultivateurs, et avait eu l'audace, avec cette poignée d'hommes, de marcher à sa rencontre. Il se trouva sur le morne Nolo en vue du général Hardy, dont les troupes lui coupèrent ses communications avec la Crête-à-Pierrot. Quand la division du général Hardy arriva près de la Crête, elle s'établit au pied du morne de l'Acul-du-Pare.

La division Rochambeau, revenant aussi des Cahos, était venue le 22 mars prendre position en avant de la Raque-à-Vaches, au S.-E. de la Crête, ayant sa droite appuyée sur la division Hardy, et sa gauche sur l'Artibonite. Leclerc envoya l'ordre à Rochambeau d'établir des batteries pour commencer le bombardement de la Crête-à-Pierrot. Rochambeau, le jour de son arrivée, installa une batterie de sept pièces de canon venues de Saint-Marc sur un point qui dominait la Crête, en face de la redoute qu'occupait Lamartinière. Cette redoute était protégée par un abatis de bois de campêche.

Les divisions Boudet et Dugua étaient établies en avant de la Petite-Rivière, ayant à leur droite le corps de Burke, au S.-O. de la Crête, et à leur gauche le général Hardy. Le colonel Bachelu, commandant du génie de l'armée, bloqua le fort par des retranchements admirables. Seize mille hommes de troupes françaises et deux mille hommes de troupes coloniales cernaient la Crête-à-Pierrot que ne défendaient plus alors que 900 hommes. Pendant que Leclerc faisait l'investissement du fort, les accords guerriers de la « Marseillaise » s'élevèrent majestueusement des redoutes des indigènes, et les cris de liberté sortant de leurs rangs se prolongeaient dans les profondeurs des bois. Les soldats français, quoique indignés des atrocités des indigènes, en voyant le drapeau tricolore flotter sur les remparts du fort, furent émus jusqu'aux larmes.

Rochambeau commanda de faire un roulement général de tambours et de commencer le feu. Ils canonnèrent et bombardèrent le fort sans relâche pendant toute la matinée. Les obus, éclatant parmi les indigènes, leur donnaient une mort sans gloire.

Lamartinière, au petit fort avec 200 hommes, répondait aux feux de Hardy et de Rochambeau. Magny, au grand fort, s'exposait comme le dernier des soldats. Les indigènes remplissaient leurs habits de boue et, méprisant la mort, les jetaient sur les obus qu'ils éteignaient quelquefois. La résolution de mourir était peinte sur tous les visages. Chaque soldat était un héros. Auraient-ils pu, ces braves, fléchir un instant quand la voix courageuse d'une femme les exhortait à s'ensevelir sous les ruines du fort? Marie-Jeanne, femme de couleur, indigène de Port-Républicain, d'une éblouissante beauté, abandonnant les occupations de son sexe, venait, à chaque assaut que donnaient les Français, affronter la mort sur les remparts. Une ceinture d'acier, à laquelle était sus-



pendu un sabre, entourait sa taille, et ses mains, armées d'une carabine, envoyaient hardiment le plomb meurtrier dans les rangs des Français. Elle avait lié sa destinée à celle de Lamartinière, et combattait toujours à ses côtés.

Le capitaine général avait vu tomber les meilleurs artilleurs de la division Boudet dont les batteries se ralentissaient. Le général Rigaud, qui se trouvait à ses côtés, l'exhorta en vain à confier le commandement de la batterie à l'adjudant général Pétion qui déjà avait établi avec habileté un mortier en avant de la division Boudet, près du lieu où Dessalines avait fait égorger les blancs prisonniers à la Petite-Rivière.

Les bombes lancées par les batteries de Rochambeau exerçaient d'horribles ravages dans la fortification. Les cases que les indigènes y avaient élevées, étaient détruites, et, pour comble de malheur, l'artillerie française éteignit le feu de la batterie du petit fort en la démontant. Rochambeau crut pouvoir enlever la redoute. Sa division s'ébranla. Quand elle fut arrivée près des fossés, il dit en s'adressant aux grenadiers de l'avant-garde : « Français, déjà trop longtemps votre courage s'épuise sous ces faibles remparts. Quelle honte pour nous si l'Europe, qui nous contemple, disait dans son étonnement : Quelques rebelles qui ont si souvent fui à l'aspect du fouet, ont détruit une armée française ! Grenadiers, regardez cette redoute, c'est là qu'il faut bivouaquer cette nuit ou mourir. Vive la République ! » La charge se fit entendre, et la fusillade recommença plus meurtrière que dans les autres assauts. Les grenadiers français se précipitèrent avec ardeur dans les fossés, les franchirent et pénétrèrent en grand nombre dans les redoutes. Le combat devint des plus meurtriers. Les épées sont teintes de sang depuis la pointe jusqu'à la garde ; assiégeants et assiégés combattent corps à corps ; le plus fort triomphe du plus faible ; on n'entend plus que par intervalles le bruit de la mousqueterie ; la baïonnette exerce ses ravages, et les sabres éteignent en se croisant.

Lamartinière s'expose comme le dernier de ses soldats ; de sa main il immole bien des ennemis ; il était sur le point d'être abattu par un soldat français, lorsque celui-ci fut renversé par une balle. « Courage, courage ! disait-il à ses compagnons d'armes, c'est leur dernier effort ; demain ils lèveront le siège ; nous aurons terminé nos fatigues ; vous reverrez vos femmes et vos enfants. » Pendant qu'il parlait, les rangs des indigènes retentissaient de cris de victoire, et les assaillants se retiraient en emportant le général Rochambeau qui s'était démis la jambe en se précipitant dans les fossés.

La division Rochambeau venait de perdre 300 hommes, et plus de 50 officiers tués dans les fossés. Déjà plus de 1.500 cadavres de soldats blancs gisaient autour de la Crête-à-Pierrot. Les indigènes passèrent le reste de la journée à transporter au loin les cadavres qui encombraient les fossés.

Du 22 au 24 mars le grand et le petit fort furent canonnés et bombardés avec vigueur. Le colonel Jean-Baptiste Louverture fut tué par un coup de mitraille. L'artillerie indigène ne put lutter contre la supériorité de celle des Français. Le petit fort, ouvert de toutes parts, ne fut plus tenable. Lamartinière l'abandonna dans la nuit du 22, et rentra avec 150 hommes dans le grand fort où il apporta la confiance et l'enthousiasme. Les remparts de cette dernière fortification étaient dans un



état lamentable; il n'y avait plus aucun abri contre les boulets; les vivres et les munitions venant à manquer, la garnison mangea du cheval, et les cailloux remplaçaient les balles.

Lamartinière annonça à ses compagnons la détermination qu'il avait prise de s'ensevelir sous les ruines de la Crête. Cette énergique résolution fut accueillie avec enthousiasme par ces braves qui entonnèrent des hymnes de liberté.

Dans la matinée du 24 mars, un vieux noir boiteux, sourd et presque muet, accompagné d'une vieille noire, était arrêté par les Français dans les environs du fort. Les soldats européens, le prenant pour un espion, l'interrogèrent; il ne répondit, avec des yeux hagards, que par des bêtises; ils l'emmenèrent au général Leclerc qui, reconnaissant qu'il était idiot, ordonna de le renvoyer. En le conduisant jusqu'aux bords du fleuve, ils le maltraitèrent à coups de plat de sabre et de bâton; il se mettait à genoux et bêlait. Quand ils le lâchèrent, il traversa le fleuve avec difficulté, disparaissant sous l'eau, aux grands éclats de rire des Français. Dès qu'il eut atteint avec sa compagne la rive opposée, il se redressa, cessa d'être sourd, boiteux et muet, dansa la *chica* (danse créole), invectiva les blancs, fit plusieurs bonds avec l'agilité du cabrit, et se précipita vers le fort, au milieu d'une grêle de balles. Les Français reconnurent qu'ils avaient eu affaire à un espion, ou à un émissaire des plus adroits. Cet homme était un vieil officier africain envoyé par Dessalines. Il pénétra dans le grand fort, et présenta à Lamartinière un anneau : c'était l'ordre d'évacuation. Les soldats versèrent des larmes de rage quand il fut décidé qu'ils abandonneraient la Crête-à-Pierrot. Mais l'ordre de Dessalines était pour eux un arrêt auquel il fallut se soumettre sans murmurer.

Le 24 mars, à huit heures du soir, ils encombrèrent les fossés, sortirent du fort dans le plus grand silence, et marchèrent contre la ligne de la division Boudet, placée entre la division Rochambeau et une réserve sous les ordres de l'aide de camp Burke, sur la gauche de l'Artibonite. Une sentinelle ennemie donna l'alarme. Les Français dirigèrent sur les indigènes une vive fusillade.

Le colonel de la 9<sup>e</sup> coloniale, Bodin, et l'adjudant commandant d'Henin leur présentèrent un front formidable. Les indigènes perdirent la moitié des leurs. Le reste, au nombre de 300, se replia sur la division Rochambeau, passa sur le corps d'une demi-brigade française, s'ouvrit, à la baïonnette, un passage à travers les blancs, et se jeta dans les bois. Les gémissements des blessés que les indigènes étaient obligés d'abandonner, leur arrachaient des cris douloureux.

Le colonel Lefebvre, à la tête de la 19<sup>e</sup> demi-brigade légère, s'élança à leur poursuite. Lamartinière, se retournant comme un lion furieux, l'attendit au pied du morne de la Tranquillité, derrière la division Rochambeau, lui livra un combat sanglant, et le culbuta dans les eaux de l'Artibonite. Il fit, sans être inquiété, sa jonction avec le général Dessalines, au sommet du morne du Calvaire.

À la pointe du jour, les Français pénétrèrent dans le fort. Ils y trouvèrent les instruments de musique de la garde d'honneur de Toussaint, les 12 pièces de canon que Dessalines y avait placées, et massacrèrent tous les blessés. Des mornes voisins, les indigènes aperçurent des cadavres mutilés pendus aux branches des arbres qui entouraient le



fort. Par cette barbare exécution, Leclerc avait cru les effrayer; mais en les aigrissant, il ne fit que les exciter davantage contre les Français.

Le siège de la Crête-à-Pierrot, ou plutôt sa défense, et la retraite qu'osa concevoir et exécuter le commandant du fort, doivent être placés dans les pages de l'histoire au rang des faits d'armes les plus mémorables. En 1802, le soldat français qui parlait de ses campagnes et citait les traits de sa valeur, disait avec fierté, en portant la main à son bonnet : « J'étais à la *ville à Pierrot*. » Le général Pamphile de Lacroix dit dans ses Mémoires, tome II, page 170 : « La retraite qu'osa concevoir et exécuter le commandant de la Crête-à-Pierrot est un fait d'armes remarquable. Nous entourions son poste au nombre de plus de douze mille hommes; il se sauva, ne perdit que la moitié de sa garnison, et ne nous laissa que ses morts et ses blessés. Cet homme était un quarteron à qui la nature avait donné une âme de la plus forte trempe : c'était Lamartinière, le même qui s'était mis à la tête de la résistance du Port-Républicain contre la division Boudet, et qui, en plein conseil, avait cassé la tête au commandant de l'artillerie Lacombe. »

La prise de ce fort porta le dernier coup à la puissance de Toussaint-Louverture. Cette conquête avait coûté aux Français de bien grands sacrifices. Ils frémirent à l'idée des obstacles insurmontables qu'ils auraient rencontrés si la majorité de la population indigène s'était insurgée contre eux. Leurs pertes avaient été si considérables autour de cette éminence, que Leclerc défendit à ses généraux de les publier, et même d'en parler dans les villes de la colonie, dans la crainte que les détails de ce fait d'armes ne ranimassent les partisans de Toussaint. Dans sa lettre au ministre de la marine et des colonies, publiée dans le *Moniteur* de 1802, Leclerc accuse une perte de 500 hommes. Pamphile de Lacroix parle de plus de 1.500 hommes. Les indigènes ont évalué les pertes des Français à 2 000 hommes au moins.

Dessalines, Lamartinière et Magny se réunirent à Eschassériaux aux Petits Cahos, et se rendirent sur l'habitation Marchand, dans la plaine de l'Artibonite, avec les débris de la garnison de la Crête-à-Pierrot.

Toussaint-Louverture livrait combat au général Desfourneaux, sous les portes de Plaisance, sur l'habitation Laforestrie, quand une lettre de Dessalines le prévint que la garnison de la Crête-à-Pierrot faisait toujours une vigoureuse résistance. Il réunit une colonne et vola à son secours. Il vint s'établir derrière la division Boudet, au N.-E. de la Petite-Rivière de l'Artibonite, dans le chemin des Petits Cahos, sur l'habitation Marvail, située dans la section rurale actuelle de la Savane Brûlée. A peine fut-il huit heures du soir, qu'il entendit une vive fusillade : c'était Lamartinière qui évacuait le fort. Toussaint prit aussitôt le chemin du quartier de Marquez, aux Petits Cahos, où le général Charles Bélair vint bientôt le joindre.

Leclerc, maître de la Crête-à-Pierrot, rétablit ses communications avec les villes qu'il occupait. Il partit pour Saint-Marc après avoir laissé une forte garnison au fort. La division Rochambeau se rendit aux Gonaïves, celle de Hardy au Cap et celle de Boudet, sous les ordres du général Pamphile de Lacroix, au Port-Républicain.

En arrivant à Saint-Marc, Leclerc déporta le général Rigaud en France, où il fut jeté dans un cachot de la forteresse de Joux.

Quelques heures après l'entrée de la division Boudet au Port-Répu-



blicain, le général Leclerc annonça par une proclamation la déportation de Rigaud, l'accusant d'avoir voulu, pour satisfaire son ambition, troubler l'ordre qui venait d'être rétabli par de si grands sacrifices.

Lamartinière, le 2 novembre suivant, devait trouver la mort aux Matheux (Cortad), à l'âge de 32 ans, en combattant pour les Français.

Pour rendre hommage à la mémoire des Français morts à l'armée de Saint-Domingue, le général Leclerc changea le nom du fort de la Crête-à-Pierrot en celui de fort Hardy, du nom d'un des généraux les plus distingués de son expédition.

— Si l'on considère la qualité des soldats qui défendaient la Crête-à-Pierrot, et celle des assaillants, on ne peut qu'admirer la vaillance des premiers.

En revoyant ces lieux mémorables à 88 ans de distance, on voit l'Artibonite roulant toujours ses eaux dans son même lit, profond et large; elle coule indolente ou courroucée, suivant ses caprices, au milieu des hautes herbes de ses rives; la magnifique plaine étale aux regards éblouis l'éternelle verdure de ses prairies et l'inépuisable fécondité de ses champs. Les yeux se reposent avec délices sur le superbe paysage qui s'étend, du N. au S., depuis les montagnes de Mirebalais jusqu'à celles de Gros-Morne des Gonaïves, et, de l'E. à l'O., depuis la chaîne des Cahos jusqu'aux montagnes de la Selle. On aperçoit au loin à l'horizon, sur un des revers les plus escarpés des monts Matheux, l'eau d'une source qui s'épanche de ces hauts sommets, qui brille au soleil ainsi qu'un large galon d'argent. Vers l'O., perdue dans l'éloignement, on devine les Gonaïves, à ce point où la mer et le ciel confondent leur azur. Une triple ceinture de montagnes préserve cette vallée délicieuse de l'atteinte desséchante des vents d'est.

C'est au milieu des merveilles et des enchantements de ce séjour que s'élève le fort de la Crête-à-Pierrot, sur la rive droite de l'Artibonite, à deux portées de fusil du village de la Petite-Rivière, et à quelques lieues du bourg de Verrettes, dont on aperçoit du fort les maisons blanches se détacher sur le vert de la plaine. Rien dans la position de la redoute, dans les fossés qui l'entourent, ne justifie et ne peut faire comprendre les trois terribles assauts successivement soutenus et repoussés par les Haïtiens; des deux côtés E. et S., le fort est protégé, il est vrai, par des défenses naturelles, des roches à pic ou taillées en falaise; mais du côté de la Petite-Rivière, on aborde la position par des glacis à pente si douce qu'une voiture pourrait les gravir. Les retranchements ne consistent qu'en un fossé de quinze pieds de profondeur sur douze de largeur. Une forte haie de bois d'épines et de campêche, dont les pieux sont reliés à l'aide de grosses lianes, le tout, couvert à trois pieds du sol d'un mauvais torchis, forme l'enceinte bastionnée. Le courage fanatique des défenseurs fut la plus solide muraille de la forteresse.

Nulle inscription, pas même une croix de bois, ne rappelle au voyageur le fait d'armes mémorable de la Crête-à-Pierrot. Une pierre commémorative sur laquelle serait gravée une simple inscription devrait rappeler ce fait militaire extraordinaire, sa date et le nom des principaux acteurs de ce drame. Ce serait un enseignement pour tous. Dans tous les pays, des lieux semblables deviennent des endroits de pèlerinage. Ce qui en reste, ce qu'on y retrouve sont des espèces de reliques nationales que l'on montre avec orgueil.



Le poète haïtien A. F. Battier dit qu'il serait à souhaiter que la Patrie élevât sur ces lieux, à l'ombre d'un palmier qu'on y planterait tout exprès, un monument funèbre à la mémoire des braves qui ont trouvé la mort durant ces terribles et immortelles journées, et que pour toute inscription l'on n'y gravât que ces mots :

AUX BRAVES SOLDATS  
MORTS ICI EN 1802  
POUR LA CAUSE DE LA LIBERTÉ!!!  
HAÏTI RECONNAISSANTE.

« Le pays doit ce solennel hommage aux mânes de cette bande de héros : honorer la mémoire des anciens serviteurs de la Patrie, c'est mettre en relief le courage civique et la bravoure militaire ; c'est exciter le dévouement, c'est attiser dans les grands cœurs le feu sacré du patriotisme. Il est bien à plaindre le pays qui n'attache aucun prix au culte du souvenir ! »

Voici, en quelques lignes, l'inventaire exact de ce qui subsiste encore à la Crête-à-Pierrot. Les fossés entourent toujours le fort, et, sauf les éboulements survenus en quelques places, ils sont tels qu'autrefois. Le mur en bois d'épines existe encore, mais à demi brûlé par le soleil et rongé par la pluie et les insectes. Les côtés bastionnés en belles et bonnes pierres qu'on y voit, sont postérieurs à l'événement. C'est Christophe qui les y fit mettre. A l'entrée s'élève un petit ajoupa servant d'abri aux soldats du poste qui garde le fort. Un vieux canon rouillé, quelques piles de boulets et d'obus, inoffensifs désormais, étalent sur le gazon leurs pyramides de parade.

La poudrière est la seule bien conservée des anciennes constructions. Deux citernes jumelles et contiguës, dont l'intérieur est intact, ouvrent leurs flancs aux eaux du ciel et servent de refuge aux lézards gris ou couleur émeraude des environs. Le seul témoin encore animé de la grande époque est un vieil acajou, invalide centenaire, dont le branchage mutilé raconte les prouesses de 1802. Il semble être placé là comme une sentinelle vigilante et fidèle, réservant à la garde d'un lieu sacré les restes d'une sève qui s'épuise, ou bien encore comme un gardien mélancolique accomplissant chaque année une pieuse tâche : celle de répandre son feuillage sur les tertres qui l'entourent, dernier hommage rendu aux cendres de ceux qui, frappés à mort, tombèrent sous son ombre.

Sur le sommet d'un vaste plateau, non loin du morne de la Crête-à-Pierrot, se trouve une ruine magnifique d'un palais inachevé du roi Christophe, qui atteste son génie grandiose. Ce palais inachevé, et qui depuis longtemps tombe en ruines, présente la forme d'un parallélogramme régulier, percé de 365 ouvertures, nombre égal à celui des jours de l'année. Au centre de sa façade principale est un avant-corps percé de trois grandes entrées. Sur la façade de l'arrière est adossé un pavillon de forme octogonale, parallèle au pavillon carré de la façade, et qui, comme celui-ci, s'avance en dehors de la distribution intérieure. Des broussailles et des épines ont envahi les appartements.

Plusieurs poètes haïtiens ont célébré la Crête-à-Pierrot. Tertullien



Guilbaud, dans sa poésie intitulée : « *Dix-huit cent quatre* », volume « *Patrie* », s'écrie, page 60 :

Si devant nul assaut l'armée hattiennne  
Jamais ne recula ; s'ils eurent, nos guerriers,  
Pour affronter l'horreur des canons meurtriers  
Ce dédain de la mort et cette audace fière,  
C'est qu'ils savaient chanter la Marseillaise altière !

A.-F. Battier a aussi chanté en de beaux vers la Défense de la Crête-à-Pierrot (1876).

Un fait tout récent est venu profaner ce lieu respectable : le 14 avril 1889, les troupes du président Légitime s'emparèrent de la Crête-à-Pierrot sur les Nordistes ; peu après, le major général Nérette, qui les commandait, y trouva la mort.

**Crête-à-Pins (la).** Première section rurale de la commune de la Marmelade. Ecole rurale.

Les biens du domaine national de cette section rurale occupés par des fermiers sont les habitations Dessources, 5 carreaux de terre, Tamisé 5, Dextrême 3, Paparel 32, Milot 13, Ramadou 1, Dupuy 2, Busson 5, Bathier 2, Léché 3, Saint-Martin 1, Sonsonne 2, Bonne-Maison 16, Horimette 1, Gauthier 5, Maronnière 5, Guilbeau 2, Coudré 3, Félix Peyre 2.

— Le 19 février 1802, le général Hardy, après s'être emparé de la Crête-à-Pins, entra à la Marmelade au pas de charge et baïonnette en avant, culbutant devant lui les troupes que Christophe y avait laissées.

**Crête-aux-Chats (la).** Rivière tributaire de la Grande-Rivière de la Croix-des-Bouquets sur la rive gauche de laquelle elle se jette, en vue du morne Pistolet.

**Crête Brûlée (la).** Quatrième section rurale de la commune de Mirebalais. Ecole rurale.

La rivière Jean-le-Bas y passe.

Il y a les habitations Nicolas, Blanchard, Constant, etc. L'Etat possède 10 carreaux de terre sur les habitations Pacaud et Guimbal, occupés par des fermiers. En outre, il y existe 20 carreaux de terre inoccupés, dénoncés à la vacance.

— Le 8 juin 1809, l'armée du président Pétion, allant combattre Christophe, se porta de Mirebalais sur la Crête Brûlée, malgré les fortes eaux de l'Artibonite et les fortifications élevées par Pierre Tous-saint sur les bords du fleuve pour arrêter sa marche.

Le 12, le général Lys partit de la Crête Brûlée, fit une pointe dans le Nord, et se présenta devant la Sourde (Grande-Rivière du Nord).

**Crête Citron (la).** Voyez : Montagne (la).

**Crête Dumornay (la).** Habitation située dans la section rurale du Haut-Cahos n° 1, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 12 carreaux de terre et un reste indéterminé, occupés par des fermiers.

Voyez : Dumornay.

**Crête Plate (la).** Habitation située dans la commune de la Grande-Rivière du Nord.



— Le 1<sup>er</sup> janvier 1795, Dessalines enleva la Crête Plate, et y fit de nombreux prisonniers espagnols.

**Crête Rouge (la).** Fort situé dans l'arrondissement et la commune de Limbé, section rurale de Camp-le-Coq.

L'habitation Saint-Jean est dépendante de ce fort.

— Christophe, après la mort de Dessalines, fit arrêter à Marchand plusieurs officiers, entre autres le général Dartiguenave, qu'il fit passer par les armes à la Crête Rouge.

**Crête Sale (la).** Montagne située dans l'arrondissement de Mirebalais.

Une des limites de cet arrondissement suit la rive droite de la rivière Guayamuco, allant dans l'Ouest jusqu'à la Crête Sale. De là, elle descend par une ligne Ouest, venant reconnaître le Pont-de-l'Estère.

Cette limite, à l'opposé, est commune à l'arrondissement des Gonaïves.

C'est la gorge de la Crête Sale qui conduit à travers les Montagnes Noires, entre Ennery et Saint-Raphaël.

**Crête Samedi (la).** Montagne située dans l'arrondissement de la Grande-Rivière du Nord.

— Dans les premiers jours du mois d'août 1794, Jean François vint attaquer pour les Espagnols la Crête Samedi où commandait pour la France un nommé Noël Ailhaud. Après trois heures de combat, manquant de munitions, ce dernier évacua la position qui tomba au pouvoir des Espagnols.

**Creuse (la).** Rivière qui se jette dans l'Etang Saumâtre. Elle fournit 798 litres d'eau pendant la sécheresse, et 1.500 litres par minute pendant la saison pluvieuse.

**Crève.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine d'Orange, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Cribe Plate (la).** Petite rivière tributaire de l'Ozama.

**Crochus (les).** Neuvième et dixième sections rurales de la commune de la Croix-des-Bouquets, arrondissement de Port-au-Prince, situées entre Grands-Bois et la Croix-des-Bouquets. Ecole rurale.

On y trouve, dit-on, des traces de volcans éteints.

Il y a les habitations Taupin, etc.

— Beauvais et Pinchinat, évacuant la Croix-des-Bouquets le 10 mars 1792, harcelés par Caradeux et Philibert, se battirent contre eux aux Crochus.

— Le 23 janvier 1793, les esclaves des Crochus, soulevés par les blancs, se révoltèrent contre les Français. Ils incendièrent trente-trois habitations des hommes de couleur dont ils massacrèrent vingt-sept. Les blancs et leurs propriétés furent respectés. Jean Pineau était leur chef.

— En 1802, Lamartinière, combattant pour les Français, chassa de l'Arcahaie les bandes insurgées de Destrade. Celui-ci vint camper aux Crochus. Là, il soutint les attaques successives de David Troy et du commandant Paul Lafrance, sortis de Mirebalais. On ne put le chasser



de sa position. Néanmoins, Destrade gagna le Bahoruco où commandait Lamour Dérance (Voyez Dérance). Ses compagnons d'armes de l'Arcahaie ne voulurent pas le suivre dans ces montagnes; ils nommèrent Larose leur chef, à condition qu'il restât avec eux aux Crochus. Larose conçut dès lors le projet de reconquérir les mornes de l'Arcahaie sur Lamartinière.

— En 1824, le président Boyer fit diriger aux Crochus un grand nombre d'immigrants cultivateurs américains de la race noire.

— En avril 1869, plusieurs combats y furent livrés entre Cacos et Piquets.

**Croisade.** Habitation située dans la section rurale de l'Anse-du-Clerc, commune des Abricots, bornée par les habitations Gauthier, Buron et Jean Kina.

**Croisevé.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de l'Acul-Samedi, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Croix (la).** Petite rivière de la commune de l'Arcahaie; elle se jette sur le rivage des Vases.

**Croix (la) ou l'Azur.** Rivière qui arrose la commune de Bainet; elle se jette dans la mer des Antilles.

**Croix (la).** Rivière affluent de la Grande-Rivière des Gonaïves. Elle prend sa source sur la Montagne Noire.

**Croix (la).** Voyez : Bras de la Croix, — Plaine de la Croix, — Sainte-Croix, — Lacroix.

**Croix des Bossales (la).** Quartier de la ville de Port-au-Prince, situé à l'extrémité N. de la rue du Quai. C'est également le quartier de Saint-Joseph. Eglise Saint-Joseph. Forts Lamarre et Fouron.

L'Etat y possède des emplacements occupés par des fermiers.

Marché animé le vendredi et le samedi, très fréquenté par les habitants de l'Arcahaie. Le 4 septembre 1890, la place du Marché a été mesurée par l'ingénieur G. Tippenhauer. La façade E., en suivant l'alignement de la rue du Quai, mesure 25 m. 20; la façade S. mesure 59 m. 62; la façade O. mesure 25 m. 20; la façade N., en suivant l'alignement de la rue Tiremasse, mesure 59 m. 62. Quatre bornes en pierre ont été posées pour déterminer la place du Marché. La superficie comporte 1.502 m. 40 (*Moniteur* du 26 mars 1892).

**Croix-des-Bouquets (la).** Commune de 4<sup>e</sup> classe de l'arrondissement de Port-au-Prince, une des plus étendues de la république. On en a extrait celle de Thomazeau. Elle comprenait 19 sections rurales qui sont :

- La 1<sup>re</sup>, de Petit Bois;
- La 2<sup>e</sup>, de Petit Bois;
- La 3<sup>e</sup>, de Petit Bois;
- La 4<sup>e</sup>, des Varreux;
- La 5<sup>e</sup>, des Varreux;
- La 6<sup>e</sup>, de la Grande Plaine;
- La 7<sup>e</sup>, de la Grande Plaine;





CROIX-DES-BOUQUETS







- La 8<sup>e</sup>, de la Grande Plaine;
- La 9<sup>e</sup>, des Crochus;
- La 10<sup>e</sup>, des Crochus;
- La 11<sup>e</sup>, des Orangers;
- La 12<sup>e</sup>, de Trou-Coucou;
- La 13<sup>e</sup>, de Trou-Coucou;
- La 14<sup>e</sup>, de Trou-Coucou;
- La 15<sup>e</sup>, de Trou-Coucou;
- La 16<sup>e</sup>, de Fond Parisien;
- La 17<sup>e</sup>, de Fond Verrettes;
- La 18<sup>e</sup>, de Pays-Pourri;
- La 19<sup>e</sup>, de Marre-Roseaux.

Quelques-unes de ces sections rurales les plus rapprochées de la commune de Thomazeau, au nombre de sept, lui ont été attribuées. Population : 20.000 âmes. Il y a eu, en 1890, 1.505 naissances, dont 403 légitimes et 1.400 naturelles, 68 décès, 50 mariages. — Un député.

Les postes militaires de Gauthier, de Fond Parisien et de Fond Verrettes sont situés dans cette commune. Les postes frontières de Fond Verrettes sont :

- Le-Rempart Hardy,
- La Marre-Quatre,
- La Terre Froide,
- Le Bois Tombé,
- La Marre-Citrons,
- Le Palmiste Tempé,
- Le Fond Bayard,
- Le Fond des Chênes,
- Le Fond Ravet.

La commune est située vers le milieu de la Plaine du Cul-de-Sac, sur les bords de la Grande-Rivière.

Ses productions sont celles de cette plaine.

Débouché naturel sur Port-au-Prince.

Le village a été établi en 1750, lorsqu'on eut décidé la translation de celui qui était établi sur la rive gauche de la grande rivière, près de l'habitation Damiens, à l'endroit que l'on appelle encore le Vieux-Bourg. Le sol est plat et sablonneux : il contient du sel de nitre et des sources d'eaux thermales, connues sous le nom de Sources Puantes, sur le bord de la mer, qui ont quelquefois guéri des maladies jugées incurables ; on les rencontre sur la route de Port-au-Prince à l'Arcahaie. — Climat sain. — On calcule qu'il tombe à la Croix-des-Bouquets 863 millimètres de pluie par an.

Fête patronale : 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre.

Le tribunal de paix relève de la juridiction du tribunal civil de Port-au-Prince ; il a rendu, en 1887, 465 jugements. L'administration générale relève de celle de Port-au-Prince.

Le préposé d'administration, comme celui de toutes les communes situées à l'intérieur, fut supprimé le 11 décembre 1822, et rétabli en 1844.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une compagnie de police administrative, d'une compagnie d'artillerie de



ligne de Port-au-Prince, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

Le conseil communal reçoit une subvention du ministère de l'Intérieur, ses revenus étant insuffisants pour pouvoir s'administrer.

La loi du 25 avril et celle du 20 novembre 1821 fixent à 3 lieues la distance légale de cette commune à la capitale.

La Grande Rivière de la Croix-des-Bouquets a un cours de 85 kilomètres; elle prend sa source dans les environs du morne de Boucan-Brou, une des chaînes de la montagne de la Selle, traverse la plaine du Cul-de-Sac, et se jette à la mer dans la baie de Port-au-Prince.

L'Etat possède dans le bourg plusieurs emplacements, et dans la campagne 16 habitations, 4.684 carreaux de terre occupés par des fermiers, estimés à \$ 1.129 32 par an, sans compter les habitations non arpentées.

*Histoire.* — Les hommes de couleur, sous la conduite de Pinchinat, de Beauvais et de Lambert, y prirent les armes, en 1790, pour conquérir leurs droits politiques et civils.

— Le 7 septembre 1791, après la bataille de Pernier, les blancs royalistes de la Croix-des-Bouquets firent, avec les affranchis campés au Trou-Caïman, un concordat qui obligeait les contractants à exécuter les décrets nationaux en faveur des affranchis, sans restriction, ni protestation. Le concordat fut signé à la Croix-des-Bouquets. Les planteurs y étaient représentés par MM. de Jumécourt, Lespinasse, Drouillard, Tarbé Lamarre, et les hommes de couleur par Beauvais, Rigaud, Daguin fils, Barthélemy, Joseph Labastille, Daguin aîné, Pierre Café et Pierre Pèlerin. Les affranchis vinrent camper à la Croix-des-Bouquets. Les blancs pompons rouges de Port-Républicain envoyèrent à la Croix-des-Bouquets des députés qui signèrent dans l'église de ce bourg, le 11 septembre, un concordat avec les affranchis. Le 10 octobre, une députation des colons de la Croix-des-Bouquets, envoyée par Hanus de Jumécourt, vint au Port-Républicain, demandant l'exécution de ce concordat; les députés ne purent rien obtenir, et faillirent même être égorgés dans les rues. De leur côté, les affranchis y vinrent chercher des vivres, mais les agitateurs les en chassèrent.

— Après la signature du traité de Damiens, le 23 octobre, les affranchis entrèrent au Port-Républicain, mais le 21 novembre une rixe entre eux et les blancs provoqua un combat à la suite duquel Beauvais, faute de munitions, rétrograda sur la Croix-des-Bouquets, où Aubrant le rejoignit le lendemain. Dès lors les affranchis ne gardèrent plus de ménagement envers les blancs.

— Le 10 mars 1792, l'armée du Port-Républicain, forte de 3.000 hommes, marcha contre la Croix-des-Bouquets. Caradeux commandait la garde nationale, et Praloto l'artillerie; la compagnie des africains, en avant-garde, était sous le commandement de Breton de la Villaudry et d'un noir intrépide nommé Philibert. Une colonne passa par la Coupe (Pétition-ville). Beauvais et Pinchinat évacuèrent la Croix-des-Bouquets, et se retirèrent avec leur artillerie au Mirebalais.

— Dans la nuit du 30 au 31 mars 1792, les esclaves de la plaine du Cul-de-Sac se soulevèrent au nombre de 15.000, et marchèrent sur la Croix-des-Bouquets. Un noir, Hyacinthe, les commandait. Armés de couteaux, de hoes, de bâtons et de pierres, ils attaquèrent, à 3 heures



du matin, les blancs avec fureur. Ils étaient fanatisés par leurs sorciers et croyaient qu'ils ressusciteraient en Afrique. Hyacinthe brandissait une queue de taureau et parcourait leurs rangs, disant qu'elle détournait les balles. Les blancs ne purent résister à l'impétuosité des insurgés dont ils fauchaient les rangs, mais qui se précipitaient en désordre sur leurs baïonnettes et sur leurs canons, se cramponnant à leurs chevaux et les désarmant. Hyacinthe les ranimait par ces paroles, en brandissant sa queue de taureau : « En avant ! en avant ! boulette cé poussiai ! — « Les boulets sont de la poussière. » — On en vit s'emparer des canons, les tenir embrassés, et se faire tuer sans lâcher prise, d'autres fourrer le bras dans la gueule des canons pour en arracher les boulets ; quand ils croyaient les tenir, les pièces partaient et leurs membres volaient au loin. Après six heures d'un tel combat, l'armée de Port-Républicain fut obligée de céder au nombre. Elle se débanda, prit la fuite, après avoir fait sauter le magasin à poudre de la Croix-des-Bouquets, et brûlé le magasin à vivres. Les blancs enclouèrent les pièces, brûlèrent tout sur leur passage en rentrant au Port-Républicain. Ils avaient perdu 400 hommes, et les insurgés 4.200. Hyacinthe, maître de la Croix-des-Bouquets, ne se livra à aucun excès.

Parmi les insurgés s'étaient fait remarquer Halaou, Bébé Coutard, Bézilaire qui devinrent des chefs fameux. Hyacinthe Ducoudray obligea le père Thomas, curé de la Croix-des-Bouquets, à bénir son armée. Il rétablit l'ordre et protégea la culture. Sur ses instances, Hanus de Jumécourt, qui s'était retiré aux Grands Bois, revint à la Croix-des-Bouquets. Les affranchis revinrent bloquer le Port-Républicain. Borel, colon, excita Memzelle, chef des indépendants du Bahoruco, à ravager le Pays-Pourri, afin d'avoir un prétexte de sortir pour protéger le Cul-de-Sac. Il fit une promenade militaire dans la plaine, et arrêta traîtreusement Hanus de Jumécourt et Coutard, chevaliers de Saint-Louis, à cause de leur ancienne alliance avec les affranchis.

Borel rentra au Port-Républicain, et en ressortit peu de jours après avec 8 pièces de canon, 4.800 fantassins et 400 dragons. Son armée campa à Beaugé et à Santo. Le chef noir Guimbeau, chassé de Digneron le 12 mars, assaillit Beaugé qu'il faillit enlever. Borel rentra au Port-Républicain, chargé de butin.

— En mars 1793, Beauvais abandonna la Croix-des-Bouquets, où dominait le parti de Borel, et alla se retrancher à Gressier avec 500 hommes.

— Halaou, le chef des bandes africaines révoltées de la plaine du Cul-de-Sac, en 1794, fut tué à la Croix-des-Bouquets le 9 février. Il y eut, à cette occasion, un massacre général de ses bandes par les soldats de la légion de l'Ouest qui occupaient le bourg.

— Quelques jours après, en mars, plusieurs milliers de nouveaux libres, excités par Southonax, envahirent la Croix-des-Bouquets sous les ordres d'un nouveau chef de bandes, nommé Bébé Coutard. Les hommes de couleur se retranchèrent dans l'église, et résolurent de vendre chèrement leur vie. Un d'eux, Daguin, sortit seul des rangs, armé d'un fusil, traversa la foule des cultivateurs étonnés et demanda à parler à Bébé Coutard. Aussitôt qu'on le lui montra, il l'ajusta et l'abattit d'un coup de fusil. Ce trait d'audace répandit la terreur dans les rangs des nouveaux libres, qui se dispersèrent. Le général Beauvais continua d'occuper la Croix-des-Bouquets jusqu'en juin, lorsque les Anglais



vinrent enlever le Port-Républicain. Il se rendit alors à Jacmel. Les Anglais occupèrent le bourg et firent rentrer les ateliers dans l'esclavage.

— En avril 1796, Toussaint-Louverture, voulant enlever la Croix-des-Bouquets occupée par les Anglais, fit attaquer sans succès les avant-postes du bourg. Le lendemain, il marcha en personne contre les Anglais. Sa cavalerie rencontra quatre escadrons de hussards commandés par le comte Manoux. Les Anglais, après plusieurs charges brillantes, culbutèrent les républicains et les refoulèrent jusqu'aux Grands-Bois.

— Après l'occupation du Port-Républicain par les troupes de l'expédition Leclerc, le général Boudet apprit, le 9 février 1802, l'apparition de Dessalines dans la plaine du Cul-de-Sac. Il envoya immédiatement 2.000 hommes occuper la Croix-des-Bouquets. Ils éteignirent le feu qui avait été mis à quelques maisons à leur approche.

— Le 19 septembre 1803, Dessalines prit possession de la Croix-des-Bouquets.

— Le 11 janvier 1859, les troupes du président Geffrard y firent leur entrée sans résistance.

— Pendant la révolution des Cacos, en 1869, Elfont y commit toutes sortes de déprédations au nom du président Salnave. Le 15 janvier 1870, à 7 heures du matin, les généraux Saint-Lucien Emmanuel, secrétaire particulier de Salnave, Alfred Delva, son ministre des finances, Errié, Ulysse Obas, Pierre-Paul Saint-Jean, mis hors la loi par décret du 22 décembre, et arrêtés les armes à la main à la suite de Salnave aux Anses-à-Pître, furent exécutés à la Croix-des-Bouquets, par la révolution triomphante.

— En 1879, Catulle Mirville, commandant de la place, y prit les armes contre le président Boisroud-Canal. Il commit l'atrocité de faire fusiller quatre de ses concitoyens sans ordre. Il tomba dans les bois et passa dans la partie de l'Est.

— Les Nordistes s'emparèrent de la Croix-des-Bouquets le 28 juin 1889, après l'évacuation du village par le général Canal jeune, dont les forces étaient insuffisantes.

— Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la première Chambre des communes, en 1817, fut Plomba Ladouceur.

— La Croix-des-Bouquets est la patrie du général Augustin-Robert Hugu et de Charlotin Marcadiou.

**Croix-des-Martyrs (la).** Poste de la ville de Port-au-Prince, situé au-dessus du cimetière extérieur, au S.-E., au pied du morne de l'Hôpital.

Il y a la poudrière Roche et la chapelle commémorative Saint-Alexandre fondée et entretenue par M. Alexandre Brutus, mort en août 1890.

L'Etat y possède des terres pour jardins occupées par des fermiers.

Le Bois de Chêne y passe.

*Histoire.* — Un nommé Sézair Savary, homme de couleur condamné à mort au Port-Républicain avec six autres, tous de l'Arcahaie, pour avoir conspiré contre Toussaint-Louverture en 1799, lors de la guerre civile contre Rigaud, ayant déclaré qu'il avait d'importantes révélations à faire au général en chef, celui-ci fit amener devant lui Sézair Savary. Celui-ci lui dénonça une foule de ses concitoyens qui furent arrêtés et exécutés sans jugement au lieu appelé depuis lors la Croix-des-Mar-



tyrs. Savary obtint sa grâce. Les six autres qui avaient été condamnés avec lui, furent fusillés dans le blockhaus que les Anglais avaient élevé sur la place du cimetière de l'intérieur. Ce furent Cameau père, Sanon Damiens, Mondésir Dasse, Valmé Cortad, Maurice Debellier, Laboulette Laboule.

Après la chute de Rigaud, il y avait une cinquantaine de prisonniers rigaudins, bourgeois et soldats. Dessalines les fit conduire, en août 1800, hors de la ville dans un petit bois près de l'Hôpital. Tous ceux qui, en marchant à la mort, montraient de la fierté et de la résignation, excitèrent son admiration et furent graciés. C'est ainsi que les commandants Gérin et Bazalais échappèrent à la mort; les autres furent tués à coups de baïonnette.

Il existe encore aujourd'hui dans la savane qui s'étend derrière l'Hôpital une croix dite des Martyrs, élevée sur la fosse commune qui reçut les cadavres de ces infortunés. Souvent des âmes pieuses s'y rendent pour adresser des prières à l'Éternel. Un de ces malheureux respirait encore, percé de coups. Vers le milieu de la nuit, lorsque les gardes s'étaient retirés, il se traîna vers une case où brillait une lumière. Une femme noire le reçut, le traita avec humanité et alla le lendemain se jeter aux pieds du général en chef, lui demandant la grâce de l'infortuné. — Lui faire grâce, s'écria Toussaint, et pourquoi? qu'a-t-il fait? — Il se meurt, répondit la femme; il est percé de coups. — A-t-on arrêté ses assassins? demanda Toussaint. — Il ordonna qu'on le transportât en sa présence. Dès qu'il le vit, il versa des larmes et déplora un tel crime. Il lui fit donner toutes sortes de soins; et cet homme, nommé Rateau, vécut bien des années après.

— Le 17 mars 1804, les blancs de Port-au-Prince qui n'avaient pas été tués pendant la nuit, furent, sur l'ordre de Dessalines, conduits à la Croix-des-Martyrs, et sacrifiés en plein jour.

**Croix-des-Missions (1a).** Poste militaire de l'arrondissement de Port-au-Prince, en cette dernière commune, situé dans la section rurale des Varreux, en plaine du Cul-de-Sac, près des habitations Damiens et Cazeau, paroisse de Saint-Joseph.

Ecole et chapelle rurales. Fête patronale le 14 septembre.

Une course en voiture de Port-au-Prince à la Croix-des-Missions, par personne, se paie une gourde (Tarif de la commune). Le vendredi saint on se rend de Port-au-Prince en foule à la Croix-des-Missions pour voir les bandes de *loiloidi*, espèce de mascarade grotesque, qui gambadent autour de la chapelle. Il y a toujours des accidents.

**Croix Imbert (1a).** Habitation caféière située dans la section rurale de la Rivière-Froide, commune de Port-au-Prince (242 mètres).

Il y a un chemin de la Croix-Imbert à Pétion-ville par le carrefour Laboule, et à Carrefour, par la vallée étroite de la Rivière-Froide.

— En 1868, il y eut plusieurs combats entre Cacos et Piquets, où le génie militaire de Brice commença à se révéler.

Voyez : Imbert.

**Croix Léveillé (1a).** Sixième section rurale de la commune de Torbeck, arrondissement des Cayes. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habita-



tions Chaveneau, 9 carreaux de terre, Frouck Welche 3, Smith 1, et Tapicau.

**Croix Ravine (la).** Ravine située sur la route de l'Arcahaie à Port-au-Prince. Elle traverse le grand chemin de telle sorte que les voyageurs sont obligés de faire un long détour pour traverser d'un bord à l'autre. Dans la saison pluvieuse, les eaux emportent la terre et provoquent des éboulements qui ne sont pas sans danger dans un avenir plus ou moins rapproché. Il y aurait lieu de s'opposer à l'active dévastation des eaux, et, pour rendre la grande route praticable, de construire un pont en maçonnerie qui relierait les deux bords de la ravine.

Voyez : Poix la Ravine.

**Croix Mulâtresse (la).** Carrefour situé au pied de Gros-Morne, au N.-E. de Saint-Marc, dans la plaine de l'Artibonite. En sortant de Saint-Marc, quand on arrive à la Croix-Mulâtresse, on a à droite le pont de fer sur l'Artibonite, et à gauche le chemin qui conduit à la Rivière-Salée. C'est un endroit désert et sans eau, peuplé de corbeaux. Il y a beaucoup de sable.

**Croquemol.** Habitation située dans la commune de Dessalines sur la route de Saint-Marc. En cet endroit, la chaussée de la route a été restaurée en 1887.

**Cruz (la).** Montagne dépendant de la chaîne du Cibao, près de Seibe.

**Cruz.** Voyez : Santa Cruz, — Santa Cruz del Seibo, — Santa Cruz Ferry.

**Cruz de Santiago (la).** Vaste territoire situé à l'E. de la commune de Saint-Christophe.

**Cruzeau.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de Tête-à-Bœuf, commune de Grand-Goâve.

**Cuaba (la).** Voyez : Anses-à-Pitre.

**Cuallo.** Vaste territoire situé dans la commune de Saint-Christophe. Mines d'or et de cuivre.

**Cuanel.** Etang situé à l'E. du Bahoruco, entre Punta Arena et San Luiz.

**Cuaya (la).** Petite rivière qui se jette à droite dans la Jayna, province de Santo-Domingo.

**Cuchilla (la).** Vaste territoire fertile situé dans la commune de Saint-Christophe au nord.

Culture du cacao.

**Cucurucho (el).** Montagne au N. de la chaîne de Monte-Christ, près de Moca.

**Cucuruchu (el).** Montagne dépendant de celle de los Muertos, de la chaîne du Cibao central. Hauteur : 1.530 mètres. Près de Seibe.

**Cuejos (los).** Rivière tributaire à gauche de la Yuna.

**Cuerno.** Pointe située à l'E. de la République dominicaine.



**Cuerno.** Etang situé à l'E. de Salvaleon de Higüey.

**Cuevas (las).** Rivière de la République dominicaine qui, avec le Panduf et le Guarico, le San Juan, le Porto-Medio, le Salado et la Viajama, se jette dans le Yaque du Sud. Elle est tributaire du Porto-Medio dans la province d'Azua.

**Cuevita (la).** Pointe située au S. de la République dominicaine.

**Cuivrière (la).** Canton de Port-de-Paix où il existe une source d'eau minérale.

**Culbuté.** Fort situé à Dessalines.

Le cœur de Louis Gabart, mort à Saint-Marc, et enterré dans l'église de cette ville, fut placé dans ce fort.

**Cul-de-Sac (le).** Belle et vaste plaine située au nord de la ville de Port-au-Prince, de 350 kilomètres carrés de superficie. Elle a plus de 33 kilomètres de l'E. à l'O. sur une largeur, du N. au S., qui varie depuis 10 kilomètres jusqu'à 16.

Au point de vue strictement géographique, la plaine du Cul-de-Sac n'est que l'extrémité ouest de cette grande vallée qui s'étend en ligne droite de la baie de Neybe jusqu'au golfe de Port-au-Prince, partie de la vallée où les deux étangs marquent l'endroit où, dans un temps très éloigné, la longue péninsule sud-ouest de l'île était séparée du corps de l'île par un canal maritime.

Ce fut en 1724 qu'on y planta les premières cannes à sucre; la sécheresse habituelle obligea de recourir à l'arrosage en 1730, sous le gouvernement de Larnage et Maillart.

Avant la révolution française de 1789, la plaine du Cul-de-Sac produisait plus de 50 millions de livres de sucre. Ce résultat est loin d'être le même aujourd'hui, malgré les primes accordées aux producteurs par le gouvernement.

Le bassin général de distribution établi en 1730 par les Français, et qui contribua si grandement à la prospérité des habitations de la plaine du Cul-de-Sac, n'a été réparé que sous le président Geffrard par l'ingénieur français Ricard. Aujourd'hui il est tombé en ruine. Les habitations sont la plupart sans travail, faute d'eau pour l'arrosage. Ce bassin se trouve dans la limite commune de la section rurale de Bellevue-Charbonnière et de la commune de la Croix-des-Bouquets.

Les communes de la Croix-des-Bouquets et de Thomazeau sont situées au milieu de la plaine du Cul-de-Sac. Leur population, qui est en même temps celle de cette plaine, est de 30.000 âmes. Avant l'érection de Thomazeau en commune, la Croix-des-Bouquets était la plus vaste commune peut-être de la république, possédant 19 immenses sections rurales et 3 postes militaires importants qui sont Gauthier, Fond Parisien et Fond Verrettes, et plusieurs postes frontières qui sont autant de marchés intérieurs. (Voyez : Croix-des-Bouquets.) Les populations d'Azua, de Saint-Jean, des Grands-Bois, de Mirebalais, de Banica, de Barahona, etc., etc., qui font un grand commerce avec Port-au-Prince, n'ont pas d'autre chemin, pour se rendre à la capitale, que celui de la plaine du Cul-de-Sac, ce qui y établit une circulation très active. On a compté qu'il y passe et repasse en moyenne par semaine dix



mille personnes, non compris les animaux, les bœufs de boucherie, ânes, chevaux, mulets, porcs, moutons, cabrits, etc., etc. Un petit chemin de fer entre Port-au-Prince et l'Étang Saumâtre, traversant directement la plaine du Cul-de-Sac, trouverait beaucoup de produits et de voyageurs à transporter et faciliterait les relations d'Haïti avec la République dominicaine, ranimant le commerce des deux petits peuples frères qui se partagent l'île. Une ligne de petits bateaux à vapeur traversant les deux étangs compléterait la communication sur une distance totale de 80 kilom. de parcours. Il n'y aurait que des travaux d'art insignifiants à exécuter sur ce long parcours, parsemé de centres productifs et populeux. Les prix de transport sont très élevés et tuent la production. Chaque habitation est obligée d'avoir ses cabrouets et d'entretenir un matériel relativement considérable en animaux de trait, en jardins pour pâturages, pour le transport de ses produits. C'est un capital qui aurait été employé plus avantageusement pour l'agriculture du pays, si les moyens de transport étaient plus faciles et moins coûteux.

On estime que les 40 kilom. nécessaires d'un petit chemin de fer à voie d'un mètre de largeur coûteraient un million et demi de piastres.

Depuis une vingtaine d'années, le gouvernement haïtien a accordé trois concessions pour l'établissement d'un chemin de fer dans la plaine du Cul-de-Sac : la première au général Brice en 1873, la deuxième à M. Théodore Borrott, un Américain, en 1876, et la troisième à M. Hippolyte Lapeyre, ingénieur français, en 1880. Les trois concessionnaires n'ont pas exécuté leur contrat. Le gouvernement compte spécialement sur les capitaux étrangers pour l'établissement d'un service public qui ne doit être utile qu'à lui. Les capitalistes étrangers n'entreprendront certainement pas à eux seuls ce travail, si le gouvernement, qui y est le premier intéressé, ne prend pas à sa charge au moins une bonne moitié de la dépense. En effet, le gouvernement haïtien ne prenant aucune part dans la dépense et garantissant seulement un intérêt à l'entreprise, n'est-ce pas témoigner de la méfiance contre une œuvre profitable à la production, si patriotique et si nationale ? Quelle confiance l'affaire peut-elle inspirer aux capitalistes étrangers ? Il ne faut donc point se faire illusion sur ce point.

Le 23 mars 1892, le gouvernement a signé un quatrième contrat, cette fois-ci avec M. le docteur Dantès Destouches, pour l'établissement d'un chemin de fer de Port-au-Prince à l'Étang. A force de signer des contrats, on finira peut-être par trouver un concessionnaire qui s'exécute.

Les sept huitièmes de la plaine du Cul-de-Sac ne sont pas exploités, et sont occupés par des bayahondes dont on fait d'excellents bois de construction. Il en entre au Port-au-Prince 250 charges de cabrouet à bœuf de 25 poteaux par an, de bois de chêne, de campêche, d'acajou, de bois jaune, de gaïac, de latanier, de bois de lance, de bois à brûler, à entourages, de noyer, de cèdre, de brésillet, de bois de fer, de pins, etc.

Café, cire, miel, coton, sucre, sirop, tafia, rhum, gomme de gaïac, pitte, cuirs, pistaches, écorces d'orange, vieux cuivre, etc., etc.

Fruits et légumes, cannes à sucre, bois de patate, herbes de guinée, cassaves, cocos, amidon, manioc, maïs, pois, riz, gingembre, roucou, gaules, pieux, planches d'acajou, aissantes, pierres à chaux et à bâtir, nattes, jones, latanier, plants d'herbes, de bananes et de cannes, tabac,



charbon de bois, briques, paniers, gamelles, graines de coton, appareils pour animaux, cordes, sacs de paille, volailles, bestiaux, pores, etc.

Par contre, la plaine de Cul-de-Sac consomme beaucoup de provisions et de marchandises étrangères, des machines, etc., etc. Sous la colonie française, en 1790, il y avait 65 sucreries en blanc, 275 en brut, 131 caféteries, 22 cotonneries, 15 indigoteries, 29 guildiveries, 1 cacaoterie, 20 fours à chaux, 1 briqueterie qui exportaient :

Sucre blanc.....	7.792.219 livres
Sucre brut.....	53.648.923 »
Café .....	14.584.023 »
Coton.....	1.370.021 »
Indigo .....	176 918 »
Cuir.....	2.353 pièces
Sirop (boucauts).....	8.350
Tafia (barriques).....	36

De belles et larges routes sillonnent cette plaine en tous sens. La température est saine malgré les chaleurs quelquefois excessives qu'il y fait. Elle est exposée aux brises rafraîchissantes de la mer, et reçoit les vents frais de terre, descendant des montagnes qui l'entourent.

Deux ouragans célèbres y ont exercé des ravages : ce sont ceux du 6 juillet 1751 et du 20 septembre 1751.

On n'y rencontre pas de marais.

La grande rivière du Cul-de-Sac fournit de l'eau au bassin général de distribution pour l'arrosage des principales habitations sucrières, section rurale de Petit-Bois. Elle se jette à la mer dans le golfe de Port-au-Prince (de la Gonave) sur l'habitation Duvivier; elle prend sa source au morne la Selle (Pommeau de la Selle). Elle déborde quelquefois et emporte des plantations entières et des animaux. Son cours est de 60 kil. de long. Un affluent à gauche est la rivière de la Savoie. En attendant son encaissement, une bonne précaution à prendre serait de faire couper les arbres qui poussent dans son lit et qui en retenant les eaux de débordement, les obligent à élargir ce lit. Vers l'embouchure il y a toujours de l'eau. La rivière du Boucan-Brou ou Rivière Blanche, dont les eaux servent aussi à l'irrigation de la plaine, ne laisse plus que des traces de cailloux à partir de l'habitation O'Gorman, et n'arrive pas à la mer.

*Histoire.* — Le cacicat de Xaragua, commandé par le cacique Béhéchio, avait sa capitale dans la plaine du Cul-de-Sac au lieu où fut le Vieux-Bourg.

— Le tremblement de terre du 3 juin 1770, qui renversa Port-au-Prince, détruisit toutes les manufactures de la plaine du Cul-de-Sac. La Grande-Rivière demeura à sec pendant seize heures. Ses eaux revinrent tout à coup et débordèrent avec violence.

— Pendant la révolte des noirs et des affranchis, tout y fut dévasté. En 1794, Halaou, un Africain, à la tête des noirs insurgés du Cul-de-Sac, régnait sur ses bandes indisciplinées par la superstition. Il tenait toujours sous le bras un grand coq blanc qui lui transmettait, disait-il, les volontés du ciel. Il marchait précédé du son des tambours, des lambis et des trompettes, et de ses papas ou sorciers qui chantaient



qu'il était invulnérable, que le canon n'était que du bambou, et la poudre de la poussière. Sa garde portait de longues queues de bœuf, à l'exemple de son prédécesseur Hyacinthe, à la Croix-des-Bouquets, qui détournaient, disait-on, les balles. Halaou fut tué à la Croix-des-Bouquets en février.

Voyez : Croix-des-Bouquets.

— Le 23 octobre 1791, un traité de paix fut signé sur l'habitation Damiens, en cette plaine, entre les hommes de couleur et les colons blancs, par lequel ceux-ci reconnurent aux premiers leurs droits politiques.

— Le 2 juin 1803, combat sur l'habitation Jumécourt.

— Le 4 juin 1803, Dessalines, pour forcer tous les habitants à prendre les armes contre les Français, ordonna l'incendie général de la plaine du Cul-de-Sac. En moins de quinze jours, toute cette plaine ne fut plus qu'un monceau de cendres.

— Le 1<sup>er</sup> janvier 1807, l'armée de Christophe, forte de 10.000 hommes, rencontra celle de Pétion dans les plaines de Sibert, situées dans la plaine du Cul-de-Sac, à 3 lieues de Port-au-Prince : le carnage fut horrible. Coutilien Coutard, à la tête de ses grenadiers, fit des prodiges de valeur; mais les troupes de l'Ouest, harcelées par la cavalerie de Christophe, et accablées par le nombre, furent mises en déroute. Coutard, voyant le danger que courait Pétion, et ne consultant que son courage et le bien public, enlève le chapeau galonné du général et le remplace par le sien. L'ennemi le couvre d'une grêle de balles, et le jeune lieutenant tombe percé de mille coups; mais Pétion a pu gagner le rivage et revenir dans un canot au Port-au-Prince sauver la République.

— Les habitations en friche Pernier et Courpon, O'Gorman, Jumécourt, Dignerou, Pyrac, Lilavois, situées dans la plaine du Cul-de-Sac, furent mises en vente par la loi du Sénat du 16 mars 1812 pour la création d'une monnaie nationale. Les habitations Goureau, Soissons, Cazeau, Drouillard Grand'Raque, Bourgogne, Dargout et Noailles, Pierron furent mises en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

— En mars 1812, Christophe vint de nouveau assiéger Port-au-Prince et dévaster la plaine du Cul-de-Sac. Les deux armées se rencontrèrent le mardi 24 mars sur l'habitation Santo, à 3 heures de l'après-midi. L'ennemi était supérieur en nombre. Le colonel Per le chargea avec vigueur à la tête de la cavalerie de la garde et le mit en déroute. On lui prit deux drapeaux et quelques prisonniers. Mais, s'étant rallié, il revint à la charge. Le nombre alors l'emporta sur le courage. Boyer parvint à se dégager à grand'peine, et se porta à Drouillard pour couvrir la ville et rallier ses troupes. Le colonel Per fut blessé. Plusieurs officiers périrent dans ce combat, entre autres le commandant Cantabre. Pétion accourut du Sud, mais les soldats de la division Magny s'étant révoltés et ayant fait leur général prisonnier, rentrèrent avec lui au Port-au-Prince, ce qui décida Christophe à lever le siège le 12 juin.

**Culebra (la).** Ruisseau tributaire à droite du Soco.

**Culebras (las).** Rivière qui se jette dans la baie de Samana, entre l'embouchure de la Yuna et le Cap Engaño.

**Culo de Maco (el).** Montagne contrefort du nœud de Monte Tina et de la chaîne centrale du Cibao. Voyez : Maco.



**Culottes.** Voyez : Sans-Culottes.

**Cumayasa (el).** Rivière qui se jette dans la mer des Antilles entre les caps Engaño et Béata.

**Cumbre (el).** Pic de montagne dépendant de la chaîne de Monte-Christ. Hauteur : 670 mètres. La rivière Boba y prend sa source.

**Cupérier.** Habitation située près du pont de Miragoâne, commune de Petit-Goâve. Là, le colonel Geffrard, allant dans le Sud, en janvier 1803, soulever contre les Français les indigènes de cette province, rencontra les troupes des indépendants sous les ordres de Léveillé. Il proclama, à leur tête, Dessalines général en chef de l'armée des Incas. Il marcha ensuite sur Miragoâne qu'il enleva aux Français.

**Cupidon.** Habitation située dans la commune de Las Cahobas.

**Cusac.** Habitation caféière abandonnée, située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine, commune de Pétion-ville.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Custines.** Habitation située dans la commune de Cavaillon, que le général Borgella reçut en 1812 comme don national.

Elle avait 2.000 carreaux de terre susceptibles de toutes les cultures. Elle est située sur la rivière; ses produits peuvent se transporter aux Cayes par eau. En 1816, à l'arrivée de Bolivar aux Cayes, le général Borgella le reçut avec ses principaux officiers à Custines où il vivait aussi simplement que Cincinnatus; le général haïtien y logea plusieurs familles. Bolivar lui proposa d'aller avec lui conquérir la Côte Ferme sur les Espagnols. Mais Borgella lui répondit : « Mon pays pourra avoir besoin de mes services ; je ne puis accepter vos offres. »

**Cuvière Colas.** Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Port-de-Paix.

**Cuvilly.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Cyr.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Plaine n° 1, commune de la Croix-des-Bouquets, dans la plaine du Cul-de-Sac.

**Cyr.** Voyez : Saint-Cyr.

## D

**Da.** Habitation située dans la commune de Léogane.

**Dabnous.** Habitation située dans la commune de l'Anse-d'Hainault. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Daca.** Rivière qui se jette dans la Jayna, dans la province de Santo-Domingo.

**Dachée.** Rivière située dans la commune de Petit-Trou de Nippes, sur la route de Baradères. C'est là qu'on puise l'eau qui sert à l'alimentation des habitants de Petit-Trou.



**Dagan.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière Mancel, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dagneau.** Habitation située dans la section rurale de Grande-Plaine, commune de Limbé.

**Dagnisant.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Foulon, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Daherre.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Rouge, commune de Jérémie; 100 carreaux de terre. Pour désigner la section rurale de Fond Rouge, les habitants disent quelquefois : Fond-Rouge Daherre.

**Dajabon.** Voyez : Daxavon.

**Dajao.** Rivière tributaire à gauche de la Yuca, et qui se jette dans l'Ozama.

**Dalban.** Habitation située dans la section rurale du Haut du Cap, à un quart de lieue du Cap-haïtien. On y voit le fort Vertières. La rivière du Haut-du-Cap l'arrose.

Le colon français qui a donné son nom à cette habitation commandait la place du Fort-Dauphin en 1798, et Moïse l'arrondissement.

Un autre Dalban, colonel noir, commandait en 1801 la place de Port-au-Prince, tandis que le général Agé, blanc, commandait l'arrondissement.

— Le 9 novembre 1865, le président Geffrard y établit son quartier général, et dans la soirée ses troupes entrèrent dans la ville rebelle.

**Dalban.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de l'Îlet à Cornes, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dalbâtre.** Habitation située dans la section rurale du Cap-Rouge, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 1 1/2 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Dalin.** Habitation située dans les hauteurs de la commune de Port-à-Piment, première section rurale.

**Dalmant.** Habitation caféière située dans la section rurale de l'Etang-de-Jonc, commune de Pétion-ville.

**Dalmarie.** Voyez : Dame Marie.

**Dalmède.** Habitation située dans la section rurale du Haut de la Rivière, commune de Tiburon.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Dalmède.** Habitation située dans la section rurale du Bas de la Rivière, commune de Tiburon.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Celle-ci et la précédente sont une même propriété située dans deux sections rurales différentes, mais contiguës, de la même commune.



**Damas (las).** Petit village situé dans le district dominicain de Barahona, non loin de l'Étang Salé. Commerce important avec Port-au-Prince. La rivière de las Damas se jette dans l'Étang Salé au sud.

**Damassins.** Poste militaire de l'arrondissement des Coteaux, situé dans la section rurale du Bouquet, commune des Coteaux, entre ce dernier village et celui de Port-à-Piment. Chapelle et école rurales.

L'Etat y possède 63 emplacements dans la Grande Rue, occupés par autant de fermiers.

Fête patronale le 29 avril, à la Saint-Robert.

**Damé.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine d'Orange, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Dame Cité.** Chaîne de montagne des Cahos, située aux environs de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

— Le 11 mars 1802, Monpoint, noir, commandant du 2<sup>e</sup> escadron de la garde d'honneur de Toussaint-Louverture, s'élança de la chaîne Dame Cité où il cantonnait, chargea avec fureur les débris de la division Dugua qui venait d'être anéantie devant la Crête-à-Pierrot, et refoula sur l'habitation Delaunay un grand nombre de grenadiers français qui furent presque tous tués à coups de sabre, tandis que Morisset les chargeait du côté opposé.

**Dame-Jeanne Cassée.** Poste avancé de la ligne frontière de l'arrondissement de Lascaobas.

**Dame-Jeanne Cassée.** Site entre Trou-Bonbon et les Abricots, ainsi nommé, dit-on, parce que Soulouque, dans une tournée qu'il fit dans le Sud, y eut dans cet endroit sa dame-jeanne de rhum brisée par la chute d'une bête de somme. En effet, le chemin est rocailleux ; bientôt il passe par le flanc d'une falaise escarpée bordée de ravines qui sont de vrais précipices. Soudain le sentier s'élargit, et l'on se trouve au bord de la mer, entre deux collines qui se rejoignent à l'intérieur et qui enserment avec la mer un triangle au fond duquel s'allonge le quartier de l'Anse-du-Clerc.

**Damèle.** Voyez : Catiche Damèle.

**Dame-Marie ou Dalmarie.** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement de Tiburon. Contient six sections rurales qui sont :

- La 1<sup>re</sup>, de Bariadèle ;
- La 2<sup>e</sup>, de Découvert ;
- La 3<sup>e</sup>, de la Rivière ;
- La 4<sup>e</sup>, de la Grande-Rivière ;
- La 5<sup>e</sup>, de Baliverne ;
- La 6<sup>e</sup>, de la Seringue.

Les postes militaires de la Grosse Chaudière et de la Petite-Rivière de Dame-Marie sont situés dans cette commune.

Population : 9.000 âmes. Il y a eu, en 1890, 203 naissances, dont 14 légitimes et 189 naturelles, 51 décès et 11 mariages. — Un député.

L'établissement de ce village remonte à l'année 1776. Avant cette époque, ce n'était qu'un simple embarcadère pour les habitants qui



avaient obtenu des concessions de terrain dans ce quartier dès 1737.

Avant les guerres de la révolution de 1789, on s'était proposé d'y fonder une ville considérable dont les fortifications projetées eussent pu interdire l'accès de son port et de sa baie aux flottes anglaises qui très souvent y prenaient mouillage. Le site de ce village eût facilité ce projet, étant plat et très sain. Rade foraine et profonde, offrant de nombreux écueils.

Port non ouvert au commerce étranger. La brise du jour est le N.-O., et celle de la nuit le S.-E.

Commerce actif.

Dame-Marie est le lieu de prédilection du cacao; il déploie sur ce terroir bien arrosé, et frais sur tous les points, toute sa force de fécondité. Il y a des champs immenses de cette denrée. Dame-Marie produit en moyenne par an :

1.000.000	livres de cacao,
1.500.000	» de campêche,
350.000	» de café,
1.000	» de coton,

des vivres, des fruits, d'excellentes ignames, de la cire, du miel, des poissons secs, des tortues et des carets. Belle chasse. Débouché : Jérémie.

Il y a des carrières de gypses. Les eaux thermales du Bras Gauche de la Grande-Rivière de Jérémie (Cahouane) se trouvent dans la commune de Dame-Marie; les habitants des environs y vont souvent en traitement, malgré l'absence d'établissements convenables; ces sources sont voisines de la curieuse montagne des Mamelles dont le sommet est garni d'une chaîne d'énormes roches à ravets, présentant au loin l'aspect des mamelles d'une vache. Il y a aussi la source de Bosse.

Voyez : Cap de Dalmarie.

La baie de Dalmarie (Voyez ce mot) se trouve entre le cap de Dame-Marie et les Baleines; elle reçoit les eaux de la Grande-Rivière de Dame-Marie, descendant des hauteurs des Irois dans un lit de 20 kilom. de long, qui tarit pendant la sécheresse.

La garnison de la commune se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de Jérémie, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

Les recettes du conseil communal étant insuffisantes pour pouvoir s'administrer, le budget du ministère de l'Intérieur lui vient en aide au besoin.

L'administration générale de la commune relève de celle de Jérémie; son tribunal de paix relève de la juridiction du tribunal civil de Jérémie.

La poste de Port-au-Prince et du Nord arrive le mercredi matin et repart le lundi suivant par voie de Jérémie pour les mêmes destinations.

La loi du 20 novembre 1821 fixe à 72 lieues la distance précise de cette commune à la capitale.

Les habitations cacaoyères Galais et Morel de cette commune furent mises en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

L'Etat possède dans ce village 7 emplacements à la Nouvelle cité, 15 rue Spéback, 16 rue Amourette, 16 rue de l'Hermitage, 11 sur la



Place d'armes, 14 rue d'Ennery, 7 rue du Cimetière, 3 rue du Lagon, et 12 rue des Pêcheurs, tous occupés par des fermiers.

Fête patronale le 8 septembre, à la Nativité de la Sainte Vierge. En 1892, l'Etat donna \$ 1.500 pour terminer l'église qui est assez importante et pour bâtir un presbytère.

*Histoire.* — Le 22 avril 1796, un bataillon de républicains enleva par surprise le bourg aux Anglais qui l'occupaient, le livra aux flammes, et se retira.

— Le 3 décembre 1849, des corsaires dominicains descendirent à Dame-Marie, pillèrent et incendièrent le village. Le 5, la flotte haïtienne les mit en fuite près des Cayes, où elle les rencontra.

— Pendant la révolution des Cacos, en 1869, Dame-Marie a été le théâtre de luttes répétées entre Cacos et Piquets. Ceux-ci s'en emparèrent au nom du président Salnave, et n'en furent chassés qu'en mars 1870, après le triomphe de cette révolution.

— Le premier citoyen qui ait représenté cette commune à la première Chambre des communes en 1817, fut Pierre Lundi.

**Dame-Marie.** Rivière du Trou d'Enfer.

**Dame-Marie.** Habitation située dans la section rurale des Côtes-de-Fer, commune du Môle Saint-Nicolas.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dames (les).** Batterie située sur le rivage de Petit-Goâve.

**Dames Religieuses (les).** Habitation située dans la section rurale de la Bande du Nord, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Damiens ou Damier.** Habitation sucrière située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de Port-au-Prince, section rurale des Varreux.

Les eaux de la source Cazeau passent sous le pont de Damier.

Le Vieux Bourg de la Croix-des-Bouquets est situé près de cette habitation.

— Le dimanche 23 octobre 1791, des députations de blancs et d'affranchis se rendirent sur l'habitation Damiens où le maire du Port-Républicain, le citoyen Lerembourg, colon blanc, leur donna lecture du concordat du 19, signé sur l'habitation Goureau. De part et d'autre, on jura de maintenir le traité. Pinchinat était le président des commissaires des hommes de couleur, et Caradeux l'aîné, président de ceux des blancs. Il fut convenu de l'admission des hommes de couleur dans toutes les assemblées, à égalité parfaite avec les blancs, même dans l'assemblée coloniale. La mémoire d'Ogé et de Chavanne fut réhabilitée.

**Dampuce.** Habitation située à l'entrée de Léogane, sur le chemin de Port-au-Prince.

— Le 18 mars 1796, l'amiral anglais Forbes vint y prendre position avec l'aile gauche de son armée, et cerna Léogane. Le 21, l'armée anglaise fut repoussée. Au commencement de la nuit, 2.000 hommes de troupes anglaises, sortant de Port-Républicain, vinrent déboucher dans la savane de Dampuce. Dans la nuit du 21 au 22 mars, le général Forbes leva le siège de la ville et se retira au Port-Républicain.



— En décembre 1802, Cangé, chef des insurgés des mornes de Léogane, cernant étroitement cette ville, s'établit à Dampuce.

— En 1843, l'armée populaire, marchant sur Port-au-Prince, livra combat au Mapou Dampuce aux troupes du président Boyer qui rétrogradèrent sur Port-au-Prince. Il y a en cet endroit un grand mapou qui ajoute son nom à cette habitation en la rendant plus célèbre. Sous ce gros arbre, les voyageurs et les campagnards se donnent rendez-vous sur la route.

**Danache.** Habitation située dans la section rurale de Fossé-Naboth n° 2, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 29 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Danache.** Habitation située dans la section rurale de Chemin Neuf, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Daniel.** Habitation située dans la section rurale de Gandou, commune de Bainet, sur laquelle l'Etat possède 58 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Danot.** Habitation située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice (Vallière).

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dantis Pelé.** Habitation située dans la commune et près de Petit-Goâve, sur le chemin de Grand-Goâve.

— Le 2 mai 1800, lorsque l'armée de Rigaud reculait devant celle de Toussaint-Louverture, Dessalines atteignit l'habitation Dantis Pelé, d'où il découvrit le Petit-Goâve.

**Daran.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, dont un reste indéterminé appartient à l'Etat.

**Daran.** Nom d'une rue à Dessalines.

**Darane.** Deuxième section rurale de la commune de Terre-Neuve, arrondissement des Gonaïves. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Dolan, 9 carreaux de terre, Dégasse 1.

**Darane.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Cahos n° 1, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Darbonne.** Habitation située dans la commune de Léogane.

— En décembre 1802, Lamour-Dérance, chef des bandes des indépendants des mornes de Port-au-Prince (Pétion-ville), se rendit à son quartier général de Darbonne et ordonna à Cangé d'attaquer Léogane, tandis qu'il assiégeait Jacmel.

— En janvier 1803, Larose, chef des indépendants de l'Arcahaie, abandonné des siens à l'approche de Dessalines, se réfugia à Darbonne par mer auprès de Lamour-Dérance qui l'accueillit favorablement.

**Dargout.** Voyez : Argout (d').



**Daribo.** Habitation située dans la section rurale de Molas, commune du Borgne.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dasa.** Vaste terrain fertile situé dans la commune de Saint-Christophe.

**Dasny.** Voyez : Drouillard Dasny.

**Dasque.** Habitation située dans la section rurale des Vases, commune de l'Arcahaie, bornée au N. par la rivière des Matheux, au S. par la mer, et à l'E. par l'habitation Comte; 48 1/2 carreaux de terre appartiennent aux héritiers de M. Liautaud Ethéart.

Voyez : Croix-des-Martyrs.

**Dattes (les).** Poste situé à l'entrée des Gonaïves, ainsi appelé à cause des dattiers qui s'y trouvent.

— Le 31 janvier 1869, les Cacos s'en emparèrent : il y avait une pièce de canon.

— Le 23 février 1802, après avoir tendu des embuscades à l'armée française à la Coupe-à-Pintade, l'officier noir Marinier se retira en bon ordre à l'entrée des Gonaïves au pont des Dattes. Le général Hardy atteignit sans obstacle le pont des Dattes. Là s'engagea un combat dans lequel Morisset et Marinier repoussèrent jusqu'à la Tannerie les Français commandés par Leclerc en personne. Douze mille hommes, depuis la pointe du jour, s'efforçaient de pénétrer dans la place dont les approches n'étaient défendues que par quatorze cents indigènes.

**Dattes (les).** Nom d'une rue aux Gonaïves, dans laquelle l'Etat possède un emplacement occupé par un fermier.

**Datty.** Voyez : Carreau Datty, — Coq Datty.

**Datty.** Habitation située dans la section rurale de Bas de Sainte-Anne, commune de l'Anse-à-Foleur.

L'Etat y possède 45 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Daugy.** Habitation située dans la commune du Cap-haïtien. Daugy, l'ancien propriétaire, était un colon blanc des plus cruels. Il était membre de l'Assemblée de Saint-Marc en 1789. Par une lettre adressée de Paris en 1791 aux habitants blancs du Nord, il les excita à se rendre indépendants de la France, en s'étayant sur ces mots foudroyants pour le système colonial, sortis de la Constituante : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe. » Daugy jouissait à Paris d'une fortune brillante acquise à Saint-Domingue. En 1792, il présidait le club du Cap qui, bien qu'ennemi des affranchis, démontrait un zèle outré pour la révolution.

**Daulnay.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Plaine (Cul-de-Sac), commune de la Croix-des-Bouquets.

Elle est arrosée par le canal du bassin général de distribution.

**Dauphin.** Voyez : Fort Dauphin.

**Dauphine.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive droite, commune de la Grande-Saline.



L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

— En 1889, le général Dardignac y remporta une victoire sur les Nordistes.

**Dauphine.** Nom d'une rue à Saint-Marc, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

**Daut.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Gilles, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède  $5 \frac{1}{3}$  carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Daut Cassave.** Habitation située dans la section rurale du Morne Rouge, commune de la Plaine du Nord.

L'Etat y possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers, et 35 inoccupés.

**Daut (petite place).** Habitation située dans la section rurale de la Basse-Plaine, commune de la Plaine du Nord.

L'Etat y possède un reste indéterminé, occupé par des fermiers, et 10 carreaux de terre inoccupés.

— Le général de brigade Daut est un des signataires de l'acte de l'indépendance haïtienne.

**Dautant.** Habitation située dans la commune de Léogane.

Nom d'une rue à Léogane.

**Davance ou d'Avance.** Habitation située dans la section rurale de Cormiers, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Davenousse.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Brûlée n° 1, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Davezac.** Habitation située dans la plaine des Cayes.

Canal d'irrigation construit sous les Français, arrosant ou drainant les habitations de la plaine des Cayes; reçoit l'eau de la rivière des Cayes.

Voyez : Camp Perrin, — Canal Davezac.

**David.** Habitation située dans la section rurale de l'Acul, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 86 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**David.** Habitation située dans la section rurale des Pendus, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**David.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Carrée, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 71 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Cette habitation et les deux qui précèdent, situées dans trois sections rurales différentes et contiguës de la même commune, ne sont qu'une même propriété.

**David.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine d'Orange, commune de Bombardopolis.



L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier, et d'autres, indéterminés, inoccupés.

**David.** Habitation située dans la section rurale des Flamands, commune d'Aquin.

L'Etat y possède 100 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**David.** Voyez : Fort David, — Coupe à David.

**David Troy.** Habitation caféière située dans la commune de Jacmel; fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture, et augmenter le nombre des propriétaires.

**Daxavon (Laxavon, Dajabon).** Commune du district dominicain de Monte-Christ. Population : 3.000 habitants.

Le village est situé près de la frontière haïtienne, sur la rive droite de la rivière du Massacre, non loin du confluent du Macabé avec cette rivière. Il doit son établissement, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, aux inquiétudes que causaient les Français aux Espagnols avant qu'ils n'eussent réglé les limites entre les deux colonies. C'était un poste avancé, placé à une demi-lieue de Ouanaminthe, qui servait en même temps à surveiller la contrebande si redoutée du gouvernement espagnol.

On y élève beaucoup de bestiaux.

Le cours de la rivière marque la séparation des deux républiques haïtienne et dominicaine, suivant le traité de délimitation conclu entre la France et l'Espagne, en 1777.

La rivière de Daxavon ou du Massacre tire son nom des flots de sang que les Espagnols et les anciens flibustiers ont versé sur ses bords. Elle était appelée Guatapana par les Indiens. Elle se déverse dans la baie de Mancenville, à 8 kilomètres à l'est de l'entrée du Fort-Liberté.

*Histoire.* — En janvier 1803, les Français repoussèrent les indigènes indépendants de Daxavon, et les refoulèrent au loin dans l'intérieur. Dans la nuit du 14 au 15 janvier, le général de brigade français Pamphile de Lacroix attaqua avec 800 hommes Daxavon qu'occupait Toussaint Brave avec 150 hommes (indigènes). Ceux-ci ne purent résister au choc des Français, qui enlevèrent Daxavon à la baïonnette. Toussaint Brave y eut 40 hommes tués.

Christophe marcha contre Daxavon, et s'avança jusque sous les remparts de ce village. Le chef de bataillon Froment, à la tête de 600 hommes et d'une nombreuse cavalerie, fit contre lui une vigoureuse sortie et le mit en pleine déroute. Christophe fut blessé à la tête, et laissa 300 hommes sur le champ de bataille, dont 10 officiers parmi lesquels on remarquait le colonel Lafleur. Un bataillon indigène perdit son drapeau. Cent cinquante fusils et une canne de tambour-major tombèrent au pouvoir des Français. Christophe se retira à Grandpré.

— Les habitants de Daxavon ont été les premiers, avec ceux de Monte-Christ, à donner, le 15 novembre 1821, le signal de la révolution qui amena la réunion de la partie de l'Est à la république d'Haïti.

— C'est de Daxavon que partit Salmave pour aller s'emparer de Ouanaminthe le 7 mai 1865.

**Debanière.** Habitation située dans la commune des Cayes.

La limite à l'est de l'arrondissement des Cayes passe au-dessus de l'habitation Debanière et de celle de Perrin, par une égale distance.



**Debarine.** Vaste propriété située à l'angle N.-O. de la Savane Valembrun (Champ de Mars), au Port-au-Prince, faisant face au palais de l'Exposition; elle est bornée par le chemin de Lalue au Nord. Elle a été morcelée en plusieurs lots dès l'établissement du tramway en 1876, et possède de jolies maisons de campagne.

**Debarras.** Carrefour situé près de l'habitation Numéro Deux, commune de Jérémie.

— Le 25 février 1843, le général Lazarre s'en empara, et réussit ainsi à couper la retraite de l'armée du gouvernement commandée par le général Solages au combat du Numéro Deux.

**Débat.** Habitation située à quelques kilomètres de la ville d'Aquin. Il y a une source qui pourrait alimenter la ville si privée d'eau potable.

**Débauché.** Habitation inoccupée située dans la section rurale du Bas de Limbé n° 1, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Débazel.** Habitation située dans la section rurale de Matador, commune de Dondon.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Débureau.** Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de Petit-Goâve, sur laquelle l'Etat possède 4 carreaux de terre occupés par un fermier.

**Décamp.** Habitation située dans la section rurale de la Roche Plate, commune du Trou.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Décamp.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède un reste de 30 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Décamp.** Habitation située dans la section rurale des Palmes, commune de Petit-Goâve.

**Décarné.** Habitation située dans la section rurale de Haut-Cahos n° 1, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Décayette.** Habitation située dans la commune de Port-au-Prince au-dessus de la source Leclerc.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers.

— En 1802, Condé, chef de bandes, occupa la ravine de cette habitation contre les Français.

Voyez : Ducayette.

**Déchamp.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Déchamp.** Habitation située dans la section rurale de Boucan-Michel, commune du Borgne.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Déchandy.** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Déchard.** Voyez : Masson Déchard.

**Décidé.** Fort situé à Dessalines.

**Deck.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière-à-Coulevres, commune des Abricots.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Découret.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne Terrible, commune de Mirebalais.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Découvert.** Deuxième section rurale de la commune de Dame-Marie, arrondissement de Tiburon.

Ecole et chapelle rurales.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre et un reste indéterminé occupés par des fermiers sur l'habitation Découvert.

**Découvert.** Habitation située dans la section rurale du même nom, commune de Dame-Marie.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre et un reste indéterminé occupés par des fermiers.

**Découverte.** Nom d'une rue au Gros-Morne, dans laquelle l'Etat possède 3 emplacements occupés par des fermiers.

**Décrion.** Habitation située dans la section rurale des Gonaïves, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Defailly.** Habitation située dans la section rurale de la Basse Grande-Rivière, commune de Jérémie, échue à la vacance.

Voyez : Dufay.

**Defarges.** Habitation située dans la section rurale de Petite-Plaisance, commune de Cavaillon.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dégand.** Habitation située dans la section rurale de Taifer, près de Carrefour, commune de Port-au-Prince.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Dégand ou Degaux.** Habitation située dans la section rurale des Matheux, commune de l'Arcahaie.

— En 1792, Lapointe y construisit un fort dans lequel les affranchis de l'Arcahaie se retranchèrent.

— En 1796, Lapointe, apprenant la défaite de Montalembert à Trianon, s'y retrancha.

— En 1802, le colonel Laraque, de l'Arcahaie, périt sur cette habitation, victime de la vengeance de Toussaint-Louverture. Il fut égorgé au milieu de toutes sortes de tortures dans les bois de campêche de cette



habitation par ordre du général Charles Bélair, malgré ses énergiques protestations contre les Français qui venaient de s'emparer de l'Arcahaie.

**Dégand.** Habitation située dans la commune de Pétion-ville.

**Dégasse.** Habitation située dans la section rurale de Darane, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Dégasse.** Habitation située dans la section rurale de Brabant Bois-Neuf, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Cette habitation et la précédente sont une même propriété située dans deux sections rurales contiguës de la même commune.

**Dégaux.** Voyez : Dégand.

**Dégoûtée.** Voyez : Source Dégoûtée.

**Dejac.** Morne situé près de l'Anse-d'Hainault.

**Déjardin.** Habitation située dans la section rurale du Bas des Verrettes n° 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 14 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— Le général Charles Bélair s'y trouvait, lorsqu'il apprit la déportation de Toussaint-Louverture dont il avait été le principal favori. Il avait remarqué le mécontentement qu'excitait la présence des Français parmi les cultivateurs de son quartier; il crut que le moment était arrivé de lever l'étendard de la révolte, en août 1802. Il voulait non seulement venger Toussaint, mais satisfaire son ambition personnelle. Il crut que Dessalines, qui commandait à Saint-Marc, se rallierait à son parti : il se trompa. Dessalines avait aussi l'ambition de commander en chef les indigènes. Larose, homme de couleur, d'une humeur farouche et féroce, était un des principaux conjurés. C'est lui qui avait fait incendier Léogane à l'arrivée des Français, et massacrer les blancs de cette ville, de concert avec Pierre-Louis Diane. Larose partit de Deschappelle avec 200 hommes, et vint à Déjardin trouver Charles Bélair. Ils se dirigèrent vers les mornes de l'Arcahaie et s'organisèrent sur l'habitation Manseau.

**Dejardin.** Habitation située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dejoutier.** Voyez : Dédé Déjoutier.

**Delagon.** Habitation située sur les bords de l'Artibonite, commune de Dessalines.

— En 1889, le général Dardignac battit les Nordistes au Mapou Delagon.

**Delaire.** Voyez : Amélie Delaire.

**Delaunay.** Habitation située dans les hauteurs de Port-de-Paix.

— Le 20 février 1802, une colonne du général Debelle passa par Delaunay pour aller attaquer Maurepas, campé aux Trois-Pavillons.



Elle avait employé toute la journée à parcourir cette route, à travers des chemins rendus impraticables par les eaux débordées des Trois-Rivières, et par les pluies qui n'avaient cessé de tomber avec abondance.

Capoix, le vaillant capitaine, surnommé Capoix-la-Mort (Voyez : Port-de-Paix), naquit à Delaunay. Il était capitaine de la 9<sup>e</sup> coloniale, chef d'escadron de l'état-major de Leclerc. Il devint l'âme de la conspiration générale qui éclata à Port-de-Paix contre les Français en 1802, après la déportation de Toussaint-Louverture.

**Delaunay.** Habitation située dans les environs de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

— Le 11 mars 1802, Monpoint, commandant du 2<sup>e</sup> escadron de la garde d'honneur de Toussaint-Louverture, chargea avec fureur les débris de la division Dugua qui venait d'être anéantie par Dessalines devant la Crête-à-Pierrot, et refoula sur l'habitation Delaunay un grand nombre de grenadiers français qui furent tous tués à coups de sabre, tandis que Morisset les chargeait du côté opposé.

**Delaunay.** Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de la Grande-Rivière du Nord.

— Le 3 janvier 1795, le capitaine Noël, lieutenant de Toussaint-Louverture, y enleva un camp établi par les Espagnols.

**Delezé.** Habitation située dans la section rurale de Trou-Coucou, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Delforce.** Habitation située dans la section rurale de Béreault, commune de Torbeck.

**Délices (les).** Cinquième section rurale de la commune de l'Arcahaie, arrondissement de Port-au-Prince. Ecole rurale.

Les limites O.-N.-O. de l'arrondissement de Port-au-Prince et celles d'E.-S.-E. de celui de Saint-Marc passent par la crête des Délices, sur le sommet de la Montagne Terrible et le Pensez-y-bien, pour venir reconnaître le Fond-Diable.

L'Etat y possède des terres non occupées sur les habitations Bois de l'Etat, Jean Hossé, Pérocier, Hilin et Fond Ferrier.

La rivière Courjol prend sa source dans cette section rurale qu'elle arrose.

— En août 1802, le général Charles Bélair souleva les cultivateurs de la section rurale des Délices contre les Français. La même année, Noël Buquet, chef du canton des Délices, sous les ordres du chef des insurgés Destrade, fit des prodiges de valeur contre les Français. Il s'empara sur eux de l'habitation Poix-la-Générale.

— Pendant l'insurrection des Nordistes, en 1889, le général Dardignac les battit aux Délices.

**Delienne.** Habitation située dans la plaine de l'Artibonite, près de Verrettes.

— Le 5 janvier 1889, les Nordistes, qui y occupaient un poste sous les ordres de Joseph Lapalanche, furent battus et leur chef tué par les troupes du président Légitime. Ils se réfugièrent à Verrettes.





**Deligne.** Habitation située dans la section rurale de Champagne, commune du Borgne.

L'Etat y possède 50 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Delille.** Habitation située dans la section rurale des Gris-Gris, commune des Côtes-de-Fer, sur laquelle l'Etat possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Delincourt.** Habitation située dans la section rurale de Nouveau-Plymouth, commune de Corail.

**Deline.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Perches, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Delivrée.** Voyez : Source Delivrée.

**Delmas.** Habitation située dans la section rurale de la Cahouane, commune de Tiburon.

L'Etat y possède 25 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Delmas.** Habitation située dans la commune de Cavaillon, entre cette ville et les Cayes. Le carrefour Delmas est assez proche de la rivière de Cavaillon.

— En juillet 1800, après avoir fait son entrée à Cavaillon, lors de la guerre civile contre Rigaud, Dessalines campa sur l'habitation Delmas que traverse la grande route des Cayes. Il fit savoir à Rigaud, aux Cayes, qu'il lui accordait six jours pour évacuer la place.

**Delmas.** Habitation située dans la 2<sup>e</sup> section rurale de la commune des Anglais, au sud de l'habitation Cafres, tout près de l'habitation Leblanc.

**Delmas.** Habitation située dans la section rurale de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétiouville. Elle a une superficie de 30 carreaux de terre propres à la culture et est bornée à l'O. par la section rurale de Saint-Martin, commune de Port-au-Prince. Son ancien propriétaire était un colon blanc du nom de Rey Delmas.

**Delmas.** Habitation située dans la section rurale de Saint-Martin, commune de Port-au-Prince.

C'est la même que la précédente. Four à chaux.

Culture d'herbes de guinée.

**Delmas.** Voyez : Petit Delmas.

**Delmèche.** Voyez : Hatte Delmèche.

**Delong.** Habitation située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède un reste de terre indéterminé, occupé par des fermiers.

**Delongné.** Habitation située dans la section rurale de Haut-Cahos n<sup>o</sup> 2, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Delord.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Molas, commune du Borgne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.



**Delorier.** Habitation inoccupée située dans la commune de la Plaine du Nord, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Delorme.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Delorme.** Habitation située dans la section rurale de Trou-Chouchou, commune de Petit-Goâve.

**Délos.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de la Montagne Terrible, commune de Mirebalais, appartenant à l'Etat. Contenance : 60 carreaux de terre.

**Delpêche.** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède un reste de 4 carreaux de terre occupée par des fermiers.

**Delpêche.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Baptiste, commune de l'Arcahaie.

— En septembre 1802, le général Pageot marcha contre les indépendants de l'Arcahaie, commandés par Destrade et établis au bois neuf de l'habitation Delpêche (grande place). Les Français, qui suivaient la grande route, tombèrent dans une embuscade préparée par les indigènes, et perdirent une cinquantaine d'hommes; ils se répandirent en tirailleurs dans la forêt, mais ils n'aperçurent pas l'ennemi qui s'était dérobé. Ils se retirèrent sur l'habitation Guenet.

L'orthographe de ces deux habitations s'écrivit aussi Delpech, du nom du commissaire civil national.

**Délugé.** Voyez : Hatte Délugé.

**Deluy.** Habitation située dans la section rurale de Martissan, commune de Port-au-Prince.

**Delvache.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Bassin, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Delval.** Habitation située à l'entrée de Léogane.

— Le 18 mars 1796, la légion d'York qui formait l'aile droite de l'armée anglaise cernant Léogane, occupait les bois de Delval, et était exposée au feu du poste de Mito.

**Demarque.** Habitation située dans la section rurale de Mont-Rouis n° 2, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Demarre.** Habitation située aux portes de l'Anse-d'Hainault, sur la route de Dame-Marie.

Voyez : Desmarres.

**Démé Dejoutier.** Habitation située dans la section rurale de Port-à-Piment, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 116 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Demène.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Demi-Marche.** Habitation située dans la section rurale des Sarrazins, commune de Mirebalais.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Demien.** Fort situé dans la commune de Mirebalais.

— En août 1869, les Cacos l'occupèrent. Le général Domingue Joly voulut les en déloger; mais leurs postes, établis sur les deux éminences qui dominent la Savane de Madame Michel, tout près de la rivière la Tumble, le repoussèrent avec pertes.

**Demier.** Habitation située dans la section rurale de Bois-Blanc, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Demion.** Habitation située dans la section rurale de Fonfrède, commune des Cayes.

L'Etat y possède 22 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Demisaine.** Habitation située dans la section rurale du Fond des Nègres, commune d'Aquin.

**Demoi.** Voyez : Cadet Demoi.

**Demoiitié.** Habitation située dans la section rurale de Mapou, commune de Plaisance.

**Denard.** Habitation inoccupée située dans la commune de la Plaine du Nord, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Denard.** Habitation située dans la commune de Dondon.

— En 1791, les esclaves révoltés l'occupèrent.

**Denard.** Habitation située dans la commune de Jacmel.

— En 1779, lorsque Dessalines envoya le colonel Nérette occuper l'habitation Tavet, Beauvais ordonna au colonel Birot d'aller s'établir sur l'habitation Denard. Birot se trouva campé non loin de Tavet. Cédant à l'impatience de ses soldats, et outrepassant les ordres de Beauvais qui gardait la neutralité pendant la guerre civile entre Toussaint-Louverture et Rigaud, il s'élança avec 500 hommes contre Nérette qui commandait à 3.000 hommes. Il enleva la position, Nérette se retrancha à Béroc, à Léogane. Au lieu de conserver Tavet, Birot commit la faute de revenir à Denard. Il se rendit à Jacmel, laissant le commandement au commandant Gauthier. Celui-ci attaqua Tavet que Nérette était venu réoccuper, mais il fut repoussé. Voyant que de nouvelles troupes de Toussaint venaient renforcer Nérette, il abandonna l'habitation Denard pour venir s'établir à Arréguy, à 3 lieues de Jacmel.

**Deniré.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 3, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre et un reste indéterminé occupés par des fermiers.



**Denis.** Habitation située sur les hauteurs de la Grande-Rivière du Nord, au Giromon.

— Le 3 janvier 1797, Dessalines, lieutenant de Toussaint-Louverture, y enleva un camp que les Espagnols avaient établi pour protéger le camp Charles Sec.

**Denis.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Plaine (Cul-de-Sac), commune de la Croix-des-Bouquets.

Elle est arrosée par le canal du bassin général de distribution.

**Denite.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 1, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Denobi.** Rivière de la République dominicaine; elle est un bras de la rivière du Mao.

**Dérance.** Habitation située dans la section rurale de Trou-Coucou, dans les mornes de la Selle, commune de la Croix-des-Bouquets, où était le camp retranché du fameux chef de bandes des esclaves révoltés, Lamour Dérance, de 1797 à 1802. L'endroit est bien fortifié par la nature.

En 1802, Rochambeau y envoya Lamartinière, à la tête de la 3<sup>e</sup> demi-brigade coloniale, tendre un piège à Lamour Dérance. Lamartinière fut reçu sans défiance par le chef noir. L'état-major de la 3<sup>e</sup>, instruit des ordres de Rochambeau, attendait avec impatience dans la grande cour de l'habitation l'arrivée de Lamour Dérance pour l'arrêter. Celui-ci, ne se doutant de rien, se disposait à bien traiter ses hôtes. Aussitôt que Lamartinière l'aperçut, il lui fit connaître par des signes qu'on allait le garrotter. Lamour Dérance s'élança sur son cheval, et disparut de nouveau à travers les bois. Il se réfugiait dans des lieux inaccessibles où jamais les troupes de Toussaint-Louverture n'avaient pu l'atteindre.

Rochambeau confia de nouvelles troupes à Lamartinière, qui rentra de nouveau au Port-Républicain sans succès. L'habitation Dérance était le siège de l'autorité de Lamour Dérance. C'est de là que partaient tous ses ordres qui faisaient mouvoir les insurgés des mornes de l'Ouest. Ses bandes se ruiaient, les unes dans la haute plaine du Cul-de-Sac, d'autres dans les environs de Jacmel et de Léogane, brûlant et saccageant tout. Les blancs qui tombaient en leur pouvoir étaient pendus ou brûlés vifs; ils avaient les yeux arrachés avec des tire-balles. Quelquefois ces insurgés, pour terrifier les Français, leur renvoyaient les prisonniers qu'ils avaient faits, avec les oreilles, les lèvres et le nez coupés: toutes les horreurs de 1792 se renouvelaient. Comme représailles, les blancs surpassaient les indigènes en cruautés.

**Deré.** Voyez : Mondeau Deré.

**Deré** (grande place). Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 114 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Deréal.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune de Limonade.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Dérémond.** Habitation située dans la commune de Dame-Marie, sur la route de l'Anse-d'Hainault.

**Déricourt.** Voyez : Héricourt.

**Deronceray.** Habitation cotonnière située dans la section rurale de Fond des Nègres, commune de Miragoâne. Fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

**Deronceray.** Habitation située dans la section rurale de Solon, commune de Torbeck.

L'Etat y possède 8 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Deronceray.** Habitation située dans la section rurale de Béreault, commune de Torbeck.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Les deux habitations de ce nom situées dans la commune de Torbeck, sur deux sections rurales contiguës, sont une même propriété.

**Deronceray.** Voyez : Petite place Deronceray.

**Deronville.** Habitation située dans la section rurale de Labranle, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Deroulin.** Habitation située dans la section rurale de Boudin, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Désarmes ou Désarbres.** Habitation et position fortifiée par la nature, située entre la Chapelle et Verrettes. Ecole rurale.

— Le 8 avril 1889, les troupes du président Légitime occupant la Chapelle enlevèrent le camp de Désarmes aux Nordistes, et pénétrèrent à Verrettes.

**Desbarrières.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Desbois.** Habitation située dans la section rurale de l'Acul-des-Savanes, commune de l'Anse-à-Veau.

**Desbosquets.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Camp-le-Coq, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Des Cahots.** Voyez : Grand-Cahos, — Petit-Cahos, — Haut-Cahos, — Haut.

**Descarde.** Habitation située dans la section rurale de Vérone, commune des Anglais.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Deschamps.** Habitation située dans la section rurale de Joli-Trou, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 10 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Deschapelles.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine, commune de Petit-Goàve.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Deschapelles.** Habitation située dans la section rurale de Boucassin, commune de l'Arcahaie, quartier de Cabaret.

— En août 1802, lors de la prise d'armes de Charles Bélair contre les Français, Larose, un des chefs des insurgés, partit de Deschapelles avec 200 hommes.

— En décembre, Larose marcha contre les Français établis au Cabaret; il fut repoussé. Il abandonna le grand chemin, pénétra dans les cannes de Deschapelles, et s'arrêta à la barrière de l'habitation Garescher. Il attaqua de nouveau les Français, qui le repoussèrent avec pertes. Pendant une nuit obscure, les Français, toujours inquiétés par Larose, évacuèrent sur les habitations Prince et Simonette, et gagnèrent le Miribalais.

**Descloches.** Habitation sucrière située dans la section rurale de la Grande Plaine (Cul-de-Sac), commune de la Croix-des-Bouquets.

**Descloches.** Habitation située dans la section rurale de Trou-Coucou n° 4, commune de la Croix-des-Bouquets.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Descombes.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 3, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Descubierte.** Petit hameau situé au bord nord de l'Etang Salé, district de Barahona (République dominicaine).

Acajou, cire, miel, cuirs, gomme de gaïac, bestiaux.

**Descubierte.** Petite rivière qui se jette au nord de l'Etang Salé. Elle descend de la Loma Barranca.

**Desdunes.** Deuxième section rurale de la commune des Gonaïves. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Dessources, 43 carreaux de terre, Hatte Lacroix 4, Peinier 10, Dulagon 23 et un reste, Duclos une portion, Hatte Mandrin 23, Hatte Désiré 10, Jardin Nouveau, Cambrette 1, Rigaud 2, Hatte Boudet 2.

**Desdunes.** Poste militaire de l'arrondissement de Saint-Marc, situé dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive droite, commune de la Grande-Saline. Ecole et chapelle rurales.

Les caïmans de la rivière l'Estère vont très loin dans les terres : on leur fait une guerre acharnée à Desdunes. Voyez : Source Desdunes.

La saline Desdunes touche à celle de Grammont. Dans les débordements de l'Artibonite, la saline Desdunes est envahie par les eaux, et les habitants sont obligés de circuler en radeaux de bambous dont ils font provision dans la sécheresse.

**Désert (le).** Sixième section rurale de la commune des Coteaux. Ecole rurale.



L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Coutard, 40 carreaux de terre, Milthiade 6, Condé 4, Désert 5, Quantin 5.

**Désert (le).** Habitation située dans la section rurale du même nom, commune des Coteaux.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Déserts (les).** Voyez : Cibao.

**Desforges.** Deuxième section rurale de la commune de Bombardopolis, arrondissement du Môle Saint-Nicolas. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Robert, 6 carreaux de terre, Desmoulins 3, Pélissier 1, Péry, un reste de 12, Petite Source 25, Dispos, Jean Canari, Vaval.

**Desforges.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière de Barre n° 2, commune de Saint-Louis du Nord.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Desforges.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune de Limonade.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Desforges.** Habitation située dans la commune de Milot, réservée pour utilité publique.

**Desfossé.** Habitation située dans la section rurale du Bas d'Ennery, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Desgrange.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Laplata, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Desgrieux.** Habitation située dans la commune de Limbé.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Deshecho de los Frances (el).** Gorge de montagne qui établit dans la chaîne extrême Est la communication entre Samana et Santo-Domingo. La route a un quart de mille anglais de large. Chaque voyageur s'efforce de passer dans un endroit non encore piétiné. Sur la route, entre Samana la Mar et Pulgarisi, le voyageur rencontre les plus mauvais chemins.

**Desil.** Voyez : Moreau Desil.

**Désir Bion.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Chansolme, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Désiré.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Carrée, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 27 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Désiré.** Voyez : Hatte Désiré.



**Deslandes.** Habitation sucrière située dans la commune et en plaine de Léogane, sur la route de Jacmel. La première sucrerie de la colonie française y fut, dit-on, installée.

M. Deslandes était commissaire ordonnateur de Saint-Domingue sous le gouvernement de M. Auger, en 1703.

**Desmahaut.** Position fortifiée située près de Port-de-Paix, où se porta Lamarre le 9 août 1807, pour reprendre l'offensive contre Christophe. Les troupes de Lamarre à Desmahaut repoussèrent et mirent en déroute celles de Christophe commandées par le général Romain. Ce général fut blessé le 28 août. Le 8 septembre, Desmahaut est bombardé par Christophe ; Lamarre évacue la place et gagne Foison.

**Desmangles.** Habitation située dans la section rurale du Bas de l'Acul, commune de l'Acul-du-Nord.

L'Etat y possède 11 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Desmangles.** Habitation inoccupée située dans la section rurale du Bas de Limbé, commune de Limbé, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Desmarest.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Boucan, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Desmarre ou Buisson.** Habitation située dans la section rurale du Fond Parisien, commune de la Croix-des-Bouquets. Elle appartenait à Buisson-Desmarre, homme de couleur. Un jour, en 1791, au lever du soleil, Desmarre était assis seul devant la grande case de l'habitation. Un blanc, son voisin, dont l'insolence était bien connue des hommes de couleur, passa devant lui, et lui dit : « On te prendrait pour un seigneur; les mulets comme toi, attelés aux cabrouets, ne devraient-ils pas être déjà au jardin? » A ces paroles insultantes, Buisson-Desmarre se lève, saisit le blanc à la gorge d'une main de fer, le renverse à ses pieds et lui applique deux soufflets. Le colon se releva honteux et écrasé sous le poids de tant d'audace; il monta aussitôt dans sa voiture et partit pour le Port-au-Prince avec les traces pourprées de la violence du mulâtre sur ses joues.

Desmarre, revenu en lui-même, vit le danger où il s'était jeté : battre un blanc était alors non pas un assassinat, mais une conspiration qui entraînait les suites les plus graves. Il réunit de suite ses amis, les Poisson, les Renaud et plusieurs autres habitants de couleur qui jurèrent de partager ses périls.

Le blanc, en arrivant au Port-au-Prince, raconta sa mésaventure qui excita une indignation générale. Il ne fut bruit que de cette affaire. De toutes parts on n'entendait que ces mots : « Un mulâtre a osé battre un blanc ! » Aussitôt, cinquante cavaliers partirent pour le Fond Parisien. Desmarre, averti de leur arrivée, réunit ses amis et se détermina à la résistance. Ils savaient tous que leurs familles allaient être maltraitées, emprisonnées, et que leurs biens seraient confisqués. Préférant la mort à tant d'humiliations, ils s'embusquèrent dans le chemin par où les blancs devaient arriver. Quand ceux-ci arrivèrent sur l'habitation Buisson, ils essayèrent le feu de l'embuscade et perdirent un des leurs. Aus-



sitôt les blancs furieux se répandirent dans les champs de cannes, en tirailleurs; mais la petite bande des hommes de couleur, commandée par Poisson, le plus âgé d'entre eux, manœuvra si bien, grâce à sa connaissance des localités, qu'elle mit les blancs en pleine déroute, leur tua plusieurs hommes et en blessa un grand nombre. Les cavaliers se rallièrent sur l'habitation Rébus. Les hommes de couleur dressèrent une embuscade sur le chemin de Port-au-Prince, et le lendemain, les blancs, en s'en retournant, accueillis par un feu vif des deux côtés du chemin, perdirent quelques hommes et furent mis en déroute. Poisson, sans attendre des nouvelles de Port-au-Prince, se disposa à résister à de nouvelles attaques et à se ménager une retraite dans la partie espagnole, au cas que la fortune tournât contre lui. L'autorité de Port-au-Prince, instruite de ce qui s'était passé, fit partir pour le Fond Parisien le régiment d'Artois, un bataillon de la garde nationale blanche et une compagnie d'artillerie. Ils arrivèrent sur l'habitation Desmarre au nombre de 1.500, la trouvèrent abandonnée et l'incendièrent.

Les hommes de couleur, ayant reconnu l'inutilité de la résistance, avaient atteint avec leurs familles les frontières de la colonie espagnole. Arrivés sans obstacle à Neybe, ils écrivirent au gouverneur de Santo-Domingo pour lui demander asile et protection. On leur répondit qu'ils pourraient devenir propriétaires et sujets espagnols s'ils le voulaient, et qu'une pension mensuelle leur serait donnée tant qu'ils resteraient dans les Etats de Sa Majesté Catholique. Ils ne tardèrent pas à rentrer dans leurs foyers à la faveur des révolutions qui éclatèrent dans la colonie française.

Voyez : Démarre.

**Desmichels.** Habitation située dans la commune de Port-au-Prince, à l'O. de Volant-le-Tort. (Voyez le plan de Volant-le-Tort.)

**Desmoulins.** Habitation située dans la section rurale de Desforges, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Desnoyers.** Habitation située dans la commune de Jacmel.

— En 1800, Rigaud ayant été battu devant Jacmel, au morne Laporte, ses soldats se rallièrent sur l'habitation Desnoyers, où il vint les rejoindre, abattu et découragé.

— En 1799, pendant la guerre civile entre Toussaint-Louverture et Rigaud, Lafortune et Conflant, deux chefs de bandes qui exerçaient sur les cultivateurs de la Vallée et de Baint une puissante influence, soulevés par Toussaint, se mirent en insurrection contre Beauvais dans les bornes de Jacmel. Ils assaillirent l'habitation Desnoyers avec 400 hommes et l'enlevèrent. Le capitaine Ridoré, qui l'occupait pour Beauvais avec 30 gardes nationaux, rentra à Jacmel après avoir fait une honorable retraite.

**Désobert.** Première section rurale de la commune de Baradères, arrondissement de Nippes.

L'Etat y possède beaucoup de terres non arpentées. Ecole rurale.

**Désolée.** Habitation située dans la section rurale des Gonaïves, commune des Gonaïves.



L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Désolée.** Voyez : Savane Désolée.

**Despalières.** Habitation située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice (Vallière).

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Despalières.** Habitation située dans la section rurale de Bassin-Caïman, commune de Dondon.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Despiau.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine Gros-Morne, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Despinos.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Despinville.** Habitation située dans la section rurale de la Selle, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Desplanty.** Habitation située dans le quartier de Dupont, dans la section rurale de la Grande-Rivière de Fesle, commune de Marigot.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Desportes.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune des Gonaïves.

**Desprez.** Habitation située dans la section rurale de Turgeau, commune de Port-au-Prince.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Desrivaux.** Habitation située dans la commune de Pestel.

— Le 19 juin 1793, Rigaud avec 1.500 hommes, renforcés de tous les ateliers du quartier de Petit-Trou de Nippes, allant combattre les colons de Jérémie révoltés contre l'autorité des commissaires civils Polvérel et Southonax, s'approcha du camp Desrivaux, fortification construite sur une éminence de l'habitation, et hérissée de canons. Les Jérémiais (blancs), au nombre de 1.200, avaient pour chefs les officiers royalistes Debrosse et Duperrier, qui furent renforcés par Domingeau. Rigaud fut obligé de battre en retraite après avoir perdu 300 des siens, entre autres Jourdain, emporté par un boulet, et Ignace.

**Desrivières.** Habitation caféière située dans la section rurale de l'Etang-de-Jonc, commune de Pétion-ville.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Desroches.** Habitation située dans la section rurale de Latrouble, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Voyez : Roches (les).



**Desroulins.** Habitation située à un mille de Port-de-Paix.

— En 1803, lorsque Capois, chassé de Port-de-Paix par les Français, se retira sur l'habitation Laveaux-Lapointe, ses avant-postes se prolongeaient sur l'habitation Desroulins. Le commandant français Daulion fit une vigoureuse sortie pour chasser les indigènes de cette position : il fut battu et refoulé dans la place.

Daulion sortit de nouveau de Port-de-Paix à la tête de 700 hommes de la garnison et marcha sur l'habitation Desroulins par la grande route. Aucun obstacle ne gênait les manœuvres des Français, qui s'avancèrent en rase campagne au pas de charge et à la baïonnette. Les indigènes, commandés par Pourcely, sortirent de leurs retranchements et s'élançèrent au-devant de l'ennemi. Après plusieurs décharges, les indigènes abordèrent les Français à la baïonnette. Le choc fut terrible ; la fureur était égale de part et d'autre ; l'on se battit corps à corps. Tout à coup, un bataillon européen apparut derrière les haies qui bordaient le grand chemin avec deux pièces de 4. La mitraille exerçait ses ravages dans les rangs des indigènes. Ceux-ci, surpris et tombant de toutes parts, prirent la fuite, malgré les prières et les menaces de Pourcely qui ne put les maintenir sur le champ de bataille. Le colonel indigène se saisit du drapeau et leur dit d'aller annoncer au général Capois qu'ils l'avaient abandonné. Il se précipita seul au-devant de la mort. Les grenadiers indigènes, honteux de leur fuite, et ranimés par ses paroles, reprennent leurs rangs et retournent au combat avec une nouvelle fureur sous la mitraille de l'ennemi. Après une lutte sanglante, les deux pièces de 4 tombèrent au pouvoir des indigènes, et Daulion rentra au Port-de-Paix, croyant que Capois s'avancait en personne sur Desroulins avec le gros de son armée. Pourcely demeura maître de la position. S'il était retourné en fuyard au quartier général de Laveaux-Lapointe, Capois lui aurait fait trancher la tête.

**Desruisseau.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine d'Orange, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 23 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— Un officier, Renaud Desruisseau, se distingua dans la marine de guerre de Pétion contre Christophe.

**Desruisseau.** Habitation située dans la 3<sup>e</sup> section rurale de la commune des Anglais.

**Desruisseau.** Voyez : Carrefour Desruisseau.

**Dessalines.** Arrondissement de 4<sup>e</sup> classe du département de l'Artibonite. Se compose de 3 communes qui sont :

Dessalines, chef-lieu ;

La Petite-Rivière de l'Artibonite ;

Et la Grande-Saline.

Population : 30.000 habitants.

Il porte le nom du fondateur de l'indépendance haïtienne.

L'administration en général relève de l'arrondissement financier de Saint-Marc. Les écoles relèvent de l'inspection scolaire de Saint-Marc.

Il y a dans cet arrondissement 101 biens urbains, 88 habitations, 783 3/4 carreaux de terre occupés par des fermiers et appartenant au



domaine national. Le montant des fermages des biens urbains s'élève à..... \$ 366 »  
celui des biens ruraux, à..... 2.409 70

Cet arrondissement a vue sur la mer par le port d'échelle de la Grande-Saline.

La garde nationale de l'arrondissement se compose de 1.500 hommes à pied et de 300 cavaliers.

**Dessalines** ou **Marchand**. Commune de 4<sup>e</sup> classe et chef-lieu de l'arrondissement du même nom.

Population : 10.000 âmes. Il y a eu, en 1890, 562 naissances, dont 75 légitimes et 487 naturelles, 21 décès et 63 mariages. — Un député.

Cette ville, créée par Dessalines, alors gouverneur général en 1802, fut la résidence impériale de ce général, devenu empereur d'Haïti sous le nom de Jacques I<sup>er</sup>. Sans la mort de ce chef, elle eût été la capitale d'Haïti.

Ses sections rurales sont au nombre de sept, qui sont :

La 1<sup>e</sup>, de Fossé-Naboth n<sup>o</sup> 1 ;

La 2<sup>e</sup>, de Fossé-Naboth n<sup>o</sup> 2 ;

La 3<sup>e</sup>, de la Savane Brûlée n<sup>o</sup> 1 ;

La 4<sup>e</sup>, de la Savane Brûlée n<sup>o</sup> 2 ;

La 5<sup>e</sup>, du Grand-Cahos ;

La 6<sup>e</sup>, du Petit-Cahos n<sup>o</sup> 1 ;

La 7<sup>e</sup>, du Petit-Cahos n<sup>o</sup> 2.

On y remarque quelques fondations de monuments qui témoignent de la splendeur de cette ville sous Dessalines.

Elle est assise dans la plaine de l'Artibonite au pied des Montagnes Noires de la chaîne des Cahos, sur l'habitation Marchand, et est défendue par plusieurs forts construits sur les mornes des Pitons et de la Verdure : on les appelle la Source, Culbuté, Décidé, Innocent, Ecrasé et Fin du Monde. C'est en les construisant en 1804 que les militaires rapportèrent un chant et une danse, espèce de pyrrhique, sous le nom de carabinier, pour se délasser de leurs travaux guerriers, et qui fait encore les délices du peuple. Tout près de Dessalines, sur l'habitation Baurin, arrosée par la rivière de la Courte-Haleine, on installa une manufacture de poudre afin de ne pas en manquer si les Français bloquaient l'île. Dessalines voulait faire de ce lieu son dernier retranchement contre les Français si finalement le sort des armes lui était contraire. Il donna lui-même à Pétion le plan des fortifications qui aujourd'hui encore attestent son génie guerrier.

Cette position, toutefois, ne convenait nullement comme capitale, n'étant pas au centre de l'île.

Climat frais et sain.

Rivières : l'Artibonite et l'Estère.

Productions : coton, riz, bestiaux. Débouché : Saint-Marc.

La garnison se compose du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, d'une compagnie d'artillerie de ligne, de la garde nationale à pied et à cheval, d'une compagnie de police administrative et de la police rurale.

Fête patronale le 12 août, à la Sainte-Claire, du nom de l'impératrice, femme de Dessalines. En 1892, l'Etat donna \$ 1.000 pour le presbytère en construction.



Les recettes du conseil communal étant insuffisantes, le budget du ministère de l'Intérieur lui vient en aide pour lui permettre de s'administrer.

Distance de la capitale, non fixée par la loi, 33 lieues.

Distance de la Petite-Rivière, 3 lieues.

L'Etat possède dans ce village 79 emplacements vides et bâtis, occupés par des fermiers et non occupés, rues des Innocents, de Toussaint Brave, Simonet, Dupuy, Dol, Geffrard, Pérodin, Christophe, Charlotin, Pascal Besse, Larose, Turlin, Daran, Moralie et Grande Rue.

Plusieurs propriétés sont réservées pour utilité publique.

L'administration générale de la commune relève de celle de Saint-Marc.

La chaussée de la route de Dessalines à la Petite-Rivière a été restaurée en 1887.

La poste arrive de Saint-Marc le lundi et repart le mardi.

*Histoire.* — En 1794, Toussaint-Louverture battit les Anglais à Marchand.

— Le 23 mars 1802, après la retraite mémorable de la Crête-à-Pierrot, Dessalines, Lamartinière et Magny se rejoignirent au morne du Calvaire, et se rendirent à Marchand avec les débris de la garnison du fort.

— Le général Dessalines était à Marchand le 2 septembre 1804, lorsqu'il fut salué du titre d'empereur d'Haïti par son état-major et par la 4<sup>e</sup> demi-brigade. L'acte de sa nomination porte la date du 23 janvier, mais ce document est antidaté, car, le 14 avril, Dessalines écrivait à Pétion pour lui annoncer l'envoi de cet acte et pour lui demander sa signature et celle des généraux sous ses ordres. L'intronisation devait avoir lieu le 8 octobre à Marchand, mais dans son impatience Dessalines devança la date et fit publier en même temps un acte d'acceptation portant la date du 15 février.

— La constitution impériale du 20 mai 1805, an II, est datée de la ville de Dessalines.

— Le 16 février 1805, l'empereur partit de Dessalines à la tête de 25.000 hommes pour le siège de Santo-Domingo.

— Dessalines est la première ville qui répondit, après Verrettes, au mouvement inauguré à Saint-Marc le 8 octobre 1820 pour renverser la tyrannie de Christophe.

— Le 5 mai 1863, une conspiration éclata à Dessalines ayant pour chef le général Aimé Legros, ex-secrétaire d'Etat de l'Intérieur du président Geffrard. Ce général et ses principaux complices furent faits prisonniers à la Petite-Rivière de l'Artibonite, et payèrent de leur vie leur attentat contre la paix publique.

— Le fameux chef des bandes esclaves Lamour Dérance, arrêté le 26 juin 1803 par Guerrier, sur l'ordre de Dessalines, mourut dans les fers à Dessalines on ne sait à quelle époque et de quelle manière, dans un des forts de la ville.

— Le 30 mars 1889, les troupes du président Légitime s'emparèrent de Dessalines sur les Nordistes. Voici le bulletin publié à cette occasion par le général O. Piquant, ministre de l'Intérieur :



Dessalines, le 1<sup>er</sup> avril 1889, an 86<sup>e</sup> de l'Indépendance.

O. PIQUANT, secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur, Délégué extraordinaire du Gouvernement et chef supérieur du deuxième corps d'armée de l'Ouest, en marche contre le Nord.

### BULLETIN.

Dans la journée du 30 dernier, la place forte de Dessalines, réputée inexpugnable, est tombée au pouvoir du deuxième corps d'armée de l'Ouest.

L'action a eu lieu comme suit :

A trois heures du matin, les forces du Carrefour Mapou quittaient cette position, ayant à leur tête le major général de l'armée lui-même, et se dirigeaient sur Dessalines, tandis que le général Nérette, parti du Bac d'Aquin, à la tête de 600 hommes, passait par la grande route du Pont Benoit, se portant sur le même point.

A 6 heures, le général Dardignac attaquait le formidable rempart de la Passe-à-Roche, située à une lieue de Dessalines, et après une lutte des plus acharnées, qui dura 5 heures, délogeait l'ennemi de cette position devant laquelle nous avons eu 15 blessés et 3 morts. Parmi ces derniers, l'intrépide général Doréus Bayard, ancien commandant de la commune de la Grande-Saline, a payé de sa vie son dévouement au gouvernement de la République.

A midi, la division du général Dardignac cantonnait aux portes de Dessalines, attendant la fusillade de la division du général Nérette pour continuer ses opérations. Cette division, qui était en retard par suite de la résistance qu'elle avait trouvée sur son passage, arriva vers une heure devant les remparts des rebelles et eut à soutenir une lutte tout aussi acharnée que celle de la Passe-à-Roche. Vers les 4 heures, l'ennemi avait pris la fuite et les deux divisions opéraient leur entrée dans la place de Dessalines.

Les forts Culbuté et la Source, où s'étaient retranchés quelques-uns des rebelles, furent immédiatement investis. Vigoureusement attaqués par deux colonnes, le lendemain 31, au bout de 3 heures de combat ils tombaient en notre pouvoir. Notre victoire était complète !

Ces deux mémorables journées nous ont coûté dix-neuf blessés et 6 morts. Trente-quatre morts, parmi lesquels le général Milscent-Bossou, douze blessés et vingt-trois prisonniers ont été faits à l'ennemi.

### O. PIQUANT.

Au commencement de mai, le général Piquant se trouva, à son tour, cerné par les Nordistes dans Dessalines. Ses communications avec la Grande-Saline furent coupées par les troupes de Saint-Marc et des Gonaïves. Il réussit néanmoins à les tenir en respect. Enfin, le 6 mai, après un combat de 5 heures, dans lequel les Nordistes furent encore repoussés, le général Piquant lui-même donna à sa troupe le signal de la déroute, prit la fuite, ne fit que passer à Saint-Michel où il entraîna le général Saint-Fleur Paul, et ne s'arrêta qu'au Port-au-Prince, après avoir parcouru avec sa division en débandade près de 80 lieues : il entra



dans la capitale le 14 mai. Révoqué, il se réfugia au consulat français et s'embarqua ensuite pour l'étranger.

Le premier corps d'armée de l'Ouest, de son côté, abandonné par le général A. Prophète devant le Trou, décampa du Nord en même temps.

Ainsi finit l'expédition de l'Ouest contre les Nordistes, qui vinrent bloquer Légitime dans Port-au-Prince en juillet.

**Dessody.** Habitation située dans la section rurale de Champagne, commune du Borgne.

L'Etat y possède 44 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dessoulier** ou **Dessolier.** Habitation située aux portes de Saint-Marc.

— En 1793, le commissaire civil Southonax faillit y être assassiné par les hommes de couleur de Saint-Marc parce qu'il avait décrété la liberté générale des esclaves. Si Lapointe, commandant de l'Arcahaie, n'était pas arrivé à son secours avec un détachement, c'en était fait de lui.

— En octobre 1802, lors de l'insurrection générale des indigènes, Dessalines ordonna au colonel Magny d'occuper une position vis-à-vis de la porte Dessolier.

**Dessources.** Première section rurale de la commune de Léogane. Ecole rurale.

Elle comprend les habitations Bineau l'Estère, Montalais, Buteau, celle-ci appartenant à l'Etat, Nolivos, Moril.

**Dessources.** Habitation située dans la commune de Miragoâne.

— En 1869, les Cacos de Dessources considéraient la ville de Miragoâne comme une conquête sûre, alors même qu'elle était en la possession des Piquets.

**Dessources.** Habitation située dans la commune de Port-au-Prince, sur le morne de l'Hôpital, au-dessus du fort de Bizoton.

— En 1794, le général anglais White y construisit une redoute qu'il arma de canons. Ses soldats, exposés au soleil pendant le jour, et faisant la garde la nuit souvent sous la pluie, furent rapidement emportés par la fièvre jaune.

**Dessources.** Habitation située dans les hauteurs de la commune de Verrettes.

— En février 1795, le commandant Valery, suivant les ordres de Toussaint-Louverture, enleva un camp que les Anglais de Saint-Marc y avaient établi.

**Dessources.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Baptiste, commune de l'Arcahaie.

— En septembre 1802, le chef des bandes esclaves insurgées de l'Arcahaie, Destrade, après avoir remporté quelques succès au morne Léger sur le général français Pageot, se retira sur l'habitation Dessources. Des cavaliers indigènes que Destrade avait laissés à Bartholomay ayant été faits prisonniers par le général Pageot, ceux qui se sauvèrent atteignirent Dessources par la route de Coteaux Guilhoux. Dès qu'il apprit cet échec, Destrade vint attaquer Pageot, incendiant autour des Français toutes les plantations. Ceux-ci durent abandonner leurs positions et se retirer sur l'habitation Leroux.



**Dessources.** Habitation située dans la section rurale de Desdunes, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 45 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dessources.** Habitation située dans la section rurale de la Crête-à-Pins, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dessources.** Habitation située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets. Contient 240 carreaux de terre.

**Dessources.** Habitation située dans la section rurale de Haut-Cahos n° 1, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Destouches.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de Bayaha, commune du Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Destournelles.** Habitation située dans la section rurale de l'Azile, commune d'Aquin.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Desvallons.** Habitation située dans la section rurale de Fossé-Naboth n° 2, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Desvarenes Fournier.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Caracol, commune de Caracol (Trou), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Desvarenes Fournier.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune de Limonade.

L'Etat y possède 28 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Desvarenes Lechat.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune du Trou.

L'Etat y possède 26  $\frac{3}{4}$  carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Desvarenes Lechat.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Caracol, commune de Caracol (Trou), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Desvarenes (petite place).** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune du Trou.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Desvariéux.** Habitation située dans la commune de Miragoâne.

— Le 25 février 1843, se trouvant sur cette habitation, le général Gardel, allant de Jacmel combattre l'insurrection du Sud, eut une attaque d'apoplexie. Son régiment passa aux insurgés dont il grossit les rangs.

**Desvariéux.** Habitation située dans la section rurale des Sarrazins, commune de Mirebalais.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— Le 20 février 1805, l'empereur Dessalines, allant envahir la partie de l'Est, ordonna à la 3<sup>e</sup> demi-brigade et à sa cavalerie d'aller s'y établir.



**Desvignes.** Habitation située tout près de Petit-Goâve, aux portes de la ville.

Voyez : Caïmans, — Petit-Goâve.

**Détour (le) ou Cercle.** Position située sur le bord de la mer, près de Miragoâne, et qui conduit à la Source Salée. Elle a été occupée et fortifiée en 1883 par les insurgés de Miragoâne, lors de la prise d'armes de Boyer Bazalais.

**Detré.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets. Ecole rurale.

**Détri.** Voyez : Ravine à Détri.

**Détroit (le).** Voyez : Baradères.

**Détroit d'Alta Vela (le).** Détroit situé entre l'île d'Alta Vela et la Béate (Voyez ces mots).

**Détroit de la Béate (le).** Détroit situé entre l'île de la Béate et la pointe de la Béate (Cap Mongon) (Voyez ces mots).

**Détroit de l'Île-à-Vache (le).** Détroit situé entre l'Île-à-Vache et l'Abacou (Voyez ces mots).

**Détroit de Sainte-Catherine (le).** Détroit situé entre l'île de Sainte-Catherine et la province de Seibo (Voyez ces mots).

**Deux Frères (les).** Habitation située dans la commune de Verrettes. — Le 9 avril 1889, les troupes du président Légitime enlevèrent cette position aux Nordistes qui l'occupaient, et pénétrèrent à Verrettes.

Voyez : Dos Hermanos.

**Devant.** Voyez : Bas devant.

**Devesin.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 35 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dexéart.** Habitation située dans la section rurale des Gris-Gris, commune des Côtes-de-Fer, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dextrême.** Habitation située dans la section rurale de la Crête-à-Pins, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dézabit.** Habitation située dans la section rurale de Port-à-Piment, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 53 carreaux de terre dans l'embarcadère, occupés par des fermiers.

**Dézabit (grande place).** Habitation située dans la section rurale de la Montagne, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède un reste de 50 carreaux de terre occupé par des fermiers.

**Dézeau.** Habitation située dans la section rurale de Fossé-Naboth n° 2, commune de Dessalines.



L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Diable.** Montagne située sur la frontière haïtienne. Au S. se dresse le colossal Nalgo de Maco dont la tête atteint 2.160 mètres.

**Diable.** Voyez : Pointe du Diable, — Fond-Diable.

**Diablo.** Montagne dépendant du groupe isolé de Samana. Hauteur : 396 mètres. Les marins la reconnaissent d'assez loin.

**Diamant (le).** Gros rocher situé dans la baie d'Aquin à 18° 13' 45" de latitude N. et à 75° 48' de longitude O.

**Diamant (le).** Morne situé à Saint-Marc, dominant la baie. Sur la pente sud il y a du salpêtre, tout près du rivage, dans l'angle N.-E. de la baie. Carrières splendides de pierre exploitées du temps de la colonie.

— Le 5 octobre 1794, Toussaint-Louverture y établit une batterie contre les Anglais qui occupaient la ville. Il travailla lui-même avec ses soldats à y monter une pièce de canon qui, en tombant, lui écrasa plusieurs doigts. Ne pouvant plus diriger les opérations, il en chargea trois de ses lieutenants, et se retira à trois lieues de Saint-Marc. Les Anglais assaillirent le morne Diamant et le fort Bélair, en chassèrent les républicains, et vinrent attaquer le quartier général de Toussaint.

Le fort Diamant est le plus redoutable de Saint-Marc. (Voyez le plan de Saint-Marc).

**Diamante (el), ou Yubaso.** Cours d'eau de la commune de Saint-Christophe, qui se jette dans la Nigua, à l'entrée N. du village.

**Diaquois.** Habitation située aux Grands-Bois.

— Le 29 juillet 1869, les Cacos s'emparèrent d'un poste qu'y avaient établi les troupes du gouvernement.

**Dicedon.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière Salée, commune de Baradères.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Dicelier.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 8 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Diego Campo (el).** Montagne dépendant de la chaîne de Monte-Christ. Hauteur : 1.268 mètres. La rivière Yasica y prend sa source. C'est l'élévation la plus grande de la chaîne de Monte-Christ. Elle présente deux têtes. Le pic N.-E. est moins élevé ; il a 1.065 mètres.

**Diègue.** Habitation caféière située dans la section rurale de la Montagne Noire, commune de Pétion-ville.

**Diègue.** Habitation située dans la section rurale de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétion-ville, célèbre dans les fastes de la liberté haïtienne.

— En août 1791, les affranchis de l'Ouest allèrent camper sur l'habitation Diègue, d'où ils expédièrent partout des émissaires, afin de donner de l'unité à leur insurrection. Ceux de Mirebalais vinrent se joindre à eux. Après le combat de Nérette, les affranchis, manquant de vivres à Diègue, se retirèrent sur l'habitation Métivier.



**Diga.** Morne situé entre Corail (Pattes Grandes) et les Roseaux.

**Digneron.** Habitation sucrière située dans la commune de la Croix-des-Bouquets. On croit que c'est plutôt Dinerons qu'il faudrait dire, par la raison qu'on dîne toujours bien chez les propriétaires M. et Mme Eugène Nau.

Le 12 mars 1793, les blancs attaquèrent une bande d'Africains commandés par l'un d'eux nommé Guimbeau, et les chassèrent de Digneron.

Les chevaux de Digneron sont réputés les meilleurs de la plaine du Cul-de-Sac.

**Dignitaire.** Habitation située dans la section rurale de Bonnet-à-l'Evêque, commune de Milot.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dignitaire.** Habitation située dans la section rurale des Perches de Bonnet, commune de Milot.

L'Etat y possède 5 83/100 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Ces deux dernières habitations sont une même propriété.

**Digo-Solon.** Habitation servant de limite aux arrondissements des Cayes et d'Aquin.

**Digue (la).** Habitation située dans la section rurale de la Basse Grande-Rivière, commune de Jérémie. Belle maison de plaisance. Source d'eau pure; arbres fruitiers. Promenade agréable aux environs de la ville.

**Dilac.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Molas, commune du Borgne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dilonné.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Chan-solme, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Dimanche.** Voyez : Hatte Dimanche.

**Dimanche.** Fort situé dans la commune de Port-au-Prince, donnant sur la baie, au bout N. de la Saline de la Croix-des-Bossales. Il a été construit en 1855.

**Dineron.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dinty.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine Gros-Morne.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Diny.** Habitation située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets, au-dessus de l'habitation Dumay.

— Le 20 décembre 1869, Salnave, fuyant de Pétion-ville, fit une courte halte à Diny; de là il se rendit avec sa suite à Gauthier, dans la Grande Plaine du Cul-de-Sac.

**Diodé.** Habitation située dans la section rurale de Gambade, commune de la Grande-Rivière du Nord.



L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Diondion.** Septième et dernière section rurale de la commune de Jean Rabel, arrondissement du Môle Saint-Nicolas. Ecole rurale.

La rivière des Côtes-de-Fer y passe.

En suivant le grand chemin de la section, du N. au S., jusqu'à l'embarcadère de la commune, il y a, le long de la rivière, des terres non arpentées appartenant à l'Etat occupées par des fermiers, plus 400 carreaux de terre sur l'habitation Fond Ramadoux, et 5 sur la hatte Mouton.

**Dioulou.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne Canne, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 40 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Diovié.** Habitation située dans la section rurale des Gris-Gris, commune des Côtes-de-Fer.

**Dipice, ou Dupuce, ou d'Epice.** Habitation située dans la section rurale de Trou d'Enfer, commune du Borgne.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Diquini.** Habitation située dans la section rurale de Tort, commune de Port-au-Prince, appartenant à la famille Déjardin.

En 1869, les propriétaires y recueillirent les marins français atteints de la fièvre jaune dans la rade. C'est à cette occasion que le docteur Aubry fut fait chevalier de la Légion d'Honneur.

Il y existe une grotte splendide remplie d'excellent guano et d'où se dégage une forte odeur de soufre.

Les oranges de Diquini sont grosses, belles et les plus sucrées des alentours; elles ont été greffées sur des oranges sures.

La petite rivière de Diquini y passe avant de sortir sous le pont de Tort, et sert de limite à l'O. à l'habitation Volant le Tort; elle se jette dans le golfe de Port-au-Prince. Elle a une eau murmurante. Le poète Henri Chauvet a habité quelque temps sur ses bords.

**Dispos.** Habitation située dans la section rurale de Desforges, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Dissa.** Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de la Grande-Rivière du Nord, près de Gradice.

**Dissinthe.** Habitation caféière située dans la section rurale de la Nouvelle-Touraine, commune de Pétion-ville.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Ditier.** Habitation de la 6<sup>e</sup> section rurale des Hauteurs de Saint-Marc, commune de Saint-Marc.

**Dlain.** Nom de la rivière des Anglais.

**Dociny.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine Gros-Morne, commune de Gros-Morne.



L'Etat y possède 51 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Doco.** Habitation située dans la section rurale du Haut d'Ennery, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Doco.** Nom donné par les esclaves marrons à la montagne de Bahoruco qu'ils habitaient en toute indépendance.

En 1802, c'était le principal refuge de Lamour Dérance, chef des bandes africaines de l'Ouest.

Après la soumission de Charles Bélair au Corail Mirault, Dessalines écrivit au général Leclerc que Charles Bélair ne s'était séparé de Larose que parce qu'il voulait aller au Doco, et que Larose y était opposé, que tels étaient les motifs de leur séparation.

Voyez : Grand Doco.

**Doco Duluc.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Melon, commune de Jacmel.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Dodard.** Habitation située dans la section rurale du Bas des Verrettes n° 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dodard.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Cahos n° 1, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

**Dodin.** Habitation inoccupée située dans la commune de la Plaine du Nord, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Doisy.** Habitation située dans la section rurale de Joli-Trou, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dol.** Nom d'une rue à Dessalines, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

**Dolan.** Habitation située dans la section rurale de Darane, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 9 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dolan.** Habitation située dans la section rurale de Labranle, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Dolan Savane au Chaix.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dolio.** Habitation située dans la section rurale de Lescaille, commune de Miragoâne.

L'Etat y possède 44 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Domas.** Habitation située dans la section rurale de la Colline des Chênes, commune de Grand-Gosier.

**Dominicanie.** Voyez : Haïti, — République dominicaine, — Partie de l'Est.



**Domingo.** Voyez : Santo-Domingo.

**Domingue.** Voyez : Bain Domingue, — Saint-Domingue.

**Domond.** Habitation située dans la section rurale des Bayes, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Dompte-Mulâtres (le).** Voyez : Platons.

**Don.** Morne situé dans la première section rurale de la commune de Port-à-Piment.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Don de l'Amitié.** Habitation située dans la section rurale de Nouveau-Plymouth, commune de Corail.

**Doña Ana.** Territoire situé dans la commune de Saint-Christophe.

**Dondon.** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement de la Grande-Rivière du Nord. Contenait cinq sections rurales qui sont :

La 1<sup>e</sup>, de Matador ;

La 2<sup>e</sup>, de Bassin-Caïman ;

La 3<sup>e</sup>, de Laquille ;

La 4<sup>e</sup>, du Haut du Trou ;

La 5<sup>e</sup>, de Brostage.

Les deux premières ont été attribuées à la commune de Ranquite lors de sa création en 1889. Ranquite (Voyez ce mot) est un ancien quartier situé dans la section rurale de Matador.

Population : 10.000 âmes. On y compte 20 protestants.

La loi du 20 novembre 1821 fixe à 59 lieues la distance précise de cette commune à la capitale.

L'administration générale relève de celle du Cap-haïtien. Les recettes du conseil communal étant insuffisantes, le budget du ministère de l'Intérieur lui vient en aide pour pouvoir s'administrer. Pas de prison ni de bureau de place.

Fête patronale le 11 novembre, à la Saint-Martin.

L'église est à refaire et le presbytère est à bâtir.

La garnison de la commune se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de ligne de la Grande-Rivière du Nord, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

La poste de Port-au-Prince et du Sud arrive des Gonaïves au Dondon le lundi soir, continue pour le Trou, et revient le lendemain soir pour les mêmes destinations.

La grande route qui conduit au Cap haïtien est en mauvais état.

Le sol où est établi le village est élevé d'environ 500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Tout le territoire de la commune se compose de montagnes entrecoupées et séparées par des vallées. On y trouve des pyrites, des rubis et du marbre. Un ouragan détruisit ce village le 4 août 1772. La base de ces montagnes est du granit. Une gorge, très importante au point de vue militaire, met en communication le Dondon avec Saint-Raphaël. Dans les anciens temps, les Français y avaient leur poste-frontière de Laporte ou de la Porte. Le Joli-Trou, le Fond-Chevalier, les Cormiers et



le Grand-Gilles sont les gorges qui joignent ce village montagneux à la vallée de la Grande-Rivière du Nord. La commune est limitrophe aussi avec Milot, la Plaine du Nord, l'Acul-du-Nord, la Marmelade et Saint-Michel ; elle rayonne sur sept localités et entre deux arrondissements : celui du Cap-haïtien et celui de la Marmelade. Elle sert de trait d'union entre le département du Nord et celui de l'Artibonite.

Les montagnes recèlent l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'antimoine, le calcaire, le porphyre, l'albâtre, le jaspé, l'agate, les silex, les grès, les granits, le talc, le spath, la terre glaise, des pétrifications et des cristallisations de tous les genres ainsi qu'une multitude de fossiles. Sources minérales ferrugineuses.

Les productions des deux autres règnes n'y sont pas moins variées. C'est là qu'on a fait la première culture des cafiers venus de la Martinique, provenant des graines plantées au Terrier-Rouge.

Température saine et agréable. Une brise S. parcourt les montagnes et les vallées au lever du soleil jusqu'à ce que, vers les 10 à 11 heures du matin, la brise de mer, dans les montagnes toujours retardée, commence à souffler.

A une demi-lieue dans l'O.-S.-O. du village, sur la rive méridionale de la rivière de Dondon, qui s'appelle aussi rivière Laporte, Rivière Dorée ou de la Perle, Rivière Espagnole, Bouyaha (Bayaha), et qui prend sa source dans les montagnes de la Marmelade, dans une vallée étroite et solitaire, on trouve la célèbre grotte appelée la Grotte ou la Voûte à Minguet, du nom du premier colon français établi dans cette commune. C'est là que, suivant Moreau de Saint-Méry, chaque année les caciques des divers lieux venaient, à la tête de leurs sujets, renouveler leurs hommages aux dieux de la patrie. L'opinion des insulaires était que le soleil et la lune avaient percé la Voûte pour venir éclairer le monde, et que les premiers hommes ayant osé imiter leur exemple, ils avaient été métamorphosés par le soleil en grenouilles, en lézards, en oiseaux, etc., etc., et les gardiens de la caverne, en pierres. A l'entrée de la caverne sont, en effet, deux masses informes, comme deux génies tutélaires.

La rivière Bayaha se joint au Guayamuco à Hinche pour se jeter ensemble dans l'Artibonite, à l'est du Loma del Peligro, de la chaîne des Cahos.

Le jésuite Le Pers, qui a fourni à Charlevoix les principaux matériaux de son *Histoire de Saint-Domingue*, est mort au Dondon.

— L'abbé de la Haye, noyé par ordre de Rochambeau dans la rade du Cap en 1803, avait été curé de Dondon en 1792. On l'avait accusé d'avoir été le promoteur et le directeur de l'insurrection des esclaves dans le Nord. Il était le confesseur de Jean François et de Biassou.

— Sous le gouvernement du comte d'Estaing, un grand nombre d'Allemands et d'Acadiens arrivèrent dans la colonie en 1763; ils s'établirent au Môle, à Bombardopolis et au Dondon.

— Le Dondon a vu naître Vincent Ogé, qui fut un des premiers martyrs de la liberté. Il était allé en France, en 1789, réclamer l'exercice des droits politiques pour les affranchis. Il revint à Saint-Domingue, résolu à obtenir l'exécution des avantages accordés à sa caste. Il débarqua au Cap dans la nuit du 23 octobre 1790. Cette nuit même, il se rendit au Dondon où se trouvaient sa famille et ses biens. Des ordres furent immédiatement donnés pour l'arrêter. Mais Ogé réunit quelques



amis, entre autres Jean-Baptiste Chavanne, natif de la Grande-Rivière du Nord, et leur communiqua son projet d'exiger par la force des armes la reconnaissance de leurs droits proclamée par le décret de l'Assemblée nationale du 28 mars 1790. Il écrivit en même temps aux affranchis de l'Ouest et de l'Artibonite pour les engager à agir comme lui, et au gouverneur de Peinier pour le conjurer d'exécuter ce décret; mais les colons ne lui laissèrent pas le temps de concerter ses moyens. Une patrouille fut envoyée au Dondon pour l'arrêter. Ogé se vit contraint de prendre les armes avec 300 affranchis. A la tête de cette poignée de braves, il somma l'assemblée provinciale du Nord de promulguer l'acte souverain de la France. Mais que pouvait cette faible armée contre les troupes blanches et les colons réunis au Cap? Vaincus par des forces supérieures, Vincent Ogé, Jean-Baptiste Chavanne et vingt-quatre autres des leurs se jetèrent dans la partie espagnole, où ils furent arrêtés et conduits à Santo-Domingo. Réclamés par les colons du Cap et livrés à leurs cruels ennemis, ils subirent au Cap l'horrible supplice de la roue et de la potence le 23 février 1791. La tête d'Ogé fut exposée sur le chemin de Dondon. Il mourut à l'âge de 35 ans. Ogé était plein de conviction et de grandeur d'âme. Le Dondon doit s'enorgueillir d'avoir donné le jour à un tel homme.

— Le 28 octobre 1776, Gabart naquit au Dondon. Il mourut à Saint-Marc le 30 octobre 1805. Soldat intrépide, il gagna tous ses grades sur les champs de bataille. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Marc.

— En 1791, Jean François et Biassou, chefs des esclaves révoltés, s'emparèrent du Dondon et mirent à mort une centaine de blancs.

— En 1793, le Dondon se rendit aux Espagnols.

— En 1794, Toussaint-Louverture attaqua le Dondon qu'il enleva aux Espagnols en faveur des Français. Ce fait d'armes contribua à accroître l'influence du premier des noirs.

— En 1800, Toussaint, ayant écrasé dans la partie française de Saint-Domingue tous ceux qui contrariaient son ambition, résolut de s'emparer de la partie espagnole. Avant d'entrer en campagne, il voulut s'assurer de la personne de l'agent du Directoire, Roume, qui s'obstinait à ne pas autoriser la prise de possession de la colonie espagnole, cédée à la France en 1795 par le traité de Bâle. Toussaint prétendit qu'il était influencé par des intrigants, ennemis de la France. Le 26 novembre, après l'avoir fait violemment arrêter au Cap, il mit deux voitures à sa disposition, et commanda au général Moïse de le conduire sous escorte au Dondon, avec ordre de l'y retenir prisonnier jusqu'à ce qu'il fût rappelé par le gouvernement français. Roume, se sentant profondément humilié de la conduite de Toussaint à son égard, demanda à retourner en France. Le colonel Vincent, à force d'instances, obtint du général en chef qu'il s'embarquât. Cette circonstance ajouta au mécontentement de Bonaparte contre Toussaint-Louverture.

— A l'arrivée de l'expédition Leclerc, le général Hardy assaillit Christophe au Dondon : c'était le 18 février 1802. Christophe se retira en désordre à la Marmelade en laissant une partie de ses troupes pour tenir Hardy en échec, et alla se retrancher à Ennery sur la route du Cap, entre Plaisance et le Poteau, avec l'espoir d'arrêter la marche de Leclerc sur les Gonaïves.



— En mars 1802, Toussaint partit des Cahos, où il s'était retranché après l'affaire de la Crête-à-Pierrot, à la rencontre de la division Hardy qui se dirigeait sur le Cap, et l'atteignit au Dondon. A la tête d'un escadron sous les ordres de Morisset, et d'une compagnie de grenadiers commandée par Gabart, il attaqua la tête de la division Hardy, pendant que Christophe l'attaquait en queue. Hardy culbuta Christophe. Les indigènes se rallièrent à Toussaint, qui les répandit en tirailleurs dans les bois. Les Français tombaient en poussant des cris de désespoir et se tordaient sur une terre brûlante qu'ils appelaient déjà le tombeau des Français. Hardy fut contraint de battre en retraite.

— Cette même année 1802, Christophe livra le Dondon au général Salm, abandonnant la cause de Toussaint, et passa aux Français.

— Le 26 août, Sans-Souci prit les armes contre les Français au Dondon. Le 7 septembre, Pétion le repoussa, ainsi que ses lieutenants Jamin et Yayou.

— En décembre 1802, Dessalines confia à Christophe le commandement de cette place, en lui ordonnant de faire disparaître Sans-Souci, l'ancien chef des révoltés indigènes, son ennemi. La présence de Christophe au Dondon excita le mécontentement de toute la population de ce quartier. Les montagnards ne voulaient pas être commandés par un homme qui, sous les ordres des Français, les avait affreusement traqués. Ils se soulevèrent contre lui et l'obligèrent à se replier sur la Marmelade auprès de Clervaux. Celui-ci l'aida à reprendre sa position. Peu de jours après, il fut de nouveau chassé de Dondon. Dessalines, en apprenant ces événements, se rendit au Dondon, réunit les habitants, leur parla d'union, d'oubli du passé afin de concentrer contre les blancs toute leur énergie. Il leur fit cependant une concession, en envoyant Christophe à Milot, et nomma Petit Noël Prière colonel commandant de la place sous les ordres du général Paul Louverture.

Peu de temps après, Christophe ayant fait tuer Sans-Souci à Grand-pré, Petit Noël Prière, voulant venger son ancien chef, se révolta au Dondon contre Christophe et contre Dessalines. Vallière et Plaisance suivirent le mouvement insurrectionnel. Christophe fut obligé de se replier encore sur la Marmelade auprès de Clervaux, et jusqu'aux Gonaïves. Le général Paul Louverture, demeuré au Dondon, avait l'espoir de ramener Petit Noël Prière dans le devoir. Mais celui-ci déclara qu'il ne se soumettrait jamais à Dessalines, qu'il appelait le général en chef des habitants de l'Artibonite. Paul Louverture, voyant ses jours menacés, prit la fuite, et s'efforça de gagner les Gonaïves. Des assassins, lancés à sa poursuite, l'atteignirent non loin de Dondon, et lui tranchèrent la tête. Petit Noël se mit en devoir de résister au général en chef. Celui-ci marcha de la Petite-Rivière sur le Dondon en trois colonnes. Lorsque les trois colonnes parvinrent aux portes du Dondon, elles attaquèrent simultanément la place. Petit Noël Prière, resserré de toutes parts, prit la fuite, et se retira sur le sommet des plus hautes montagnes. Il n'en sortit qu'à l'évacuation du Cap par les Français. Alors Dessalines le fit arrêter et exécuter. Cette victoire amena la soumission définitive de tous les indépendants du Nord à l'autorité de Dessalines, et favorisa le succès des armes indigènes en donnant plus d'unité aux opérations.

— Les Français avaient construit un fort au Dondon. Pour rendre hommage à la mémoire des Français morts à l'armée de Saint-Domingue,



le général Leclerc, en 1802, le fit appeler le fort Gougeot, du nom d'un des brillants officiers de son expédition.

— Clervaux mourut au Dondon en 1804.

— En 1824, le président Boyer fit diriger au Dondon un grand nombre de cultivateurs immigrants américains de la race noire.

— Le 31 mai 1865, le général Lubérisse Barthélemy s'empara du Dondon, qui avait fait cause commune avec Salnave contre le président Geffrard, et chassa les révolutionnaires.

— Après la chute de l'insurrection de Salnave au Cap en 1865, le 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne du Dondon (Grande-Rivière) fut supprimé pour avoir pris part à l'insurrection, mais il fut rétabli lorsque Salnave, après la chute de Geffrard, devint président d'Haïti.

**Donné.** Hatte et corail situés à Trianon, commune de Mirebalais. Bestiaux, pores.

**Dorée.** Voyez : Rivière Dorée.

**Dorey.** Voyez : Ravine Dorey.

**Dorey.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dorey.** Habitation située dans la section rurale de Latrouble, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Doriol.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune du Trou.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Doriol.** Habitation située dans la section rurale des Frangipanes, commune d'Aquin.

**Dorly.** Habitation située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort-Liberté.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dormante.** Rivière qui arrose la commune d'Aquin, notamment l'habitation Malakof ; elle se jette dans la rivière de l'Islet, à 4 kilomètres de son embouchure sur la rive gauche.

**Dorval.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Bassin, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 45 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dory.** Dixième et onzième sections rurales de la commune des Cayes. Ecole rurale.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers sur l'habitation Chermeu.

L'habitation Magnan se trouve dans les hauteurs de la montagne de Malfini, onzième section rurale de Dory.

**Dory.** Habitation située dans la dixième section rurale du même nom, commune des Cayes.



**Dorzac.** Voyez : Morzac.

**Dos d'Ane (le).** Morne et camp militaire situés dans la commune du Môle Saint-Nicolas.

**Dos Hermanos (los).** Montagne dépendant de celle du Canal, près du Yaque du Sud.

Voyez : Deux Frères.

**Dos Rios (los).** Petite rivière de la République dominicaine qui se jette dans le Macoris, dans la province de Seibe.

**Douard.** Habitation située dans la section rurale de la Gascogne, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 20 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Douat.** Voyez : Etang Enragé.

**Doubaire.** Habitation située dans l'île de la Tortue.

— En janvier 1803, lorsque Vincent Louis se rendit dans cette île et brûla les établissements des Français sur l'ordre de Capois, c'est sur cette habitation que l'adjudant général Boscus parvint à rallier, à la pointe du jour, les débris de la garnison française qu'il commandait. Il arrêta les progrès des insurgés.

**Douet.** Habitation située dans la section rurale de Bois-Pins, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dougé.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Douglas.** Habitation située en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets, près de Balan.

**Dourno ou Drounaud.** Habitation située dans la section rurale du Bas de l'Anse, commune de Limonade.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers, et 42 inoccupés.

**Doute.** Habitation située dans la section rurale du Haut de la Rivière, commune de Tiburon.

L'Etat y possède 12 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Douyon.** Habitation située dans la section rurale de l'Anse-à-Drick n° 2, commune de Port-Salut.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Douyon.** Habitation caféière abandonnée située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine, commune de Pétion-ville, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Douzon Montas.** Habitation située dans la section rurale des Sarrazins, commune de Lascahobas, bornée par Loncy, Ducroiseuil, Coin, Cupidon et Brest.

**Doyen.** Habitation caféière située dans la section rurale des Parques, commune de Léogane. Contenance de 112 carreaux de terre.



**Doyen Grande-Montagne.** Habitation située dans la commune de Saint-Marc. Ecole rurale.

**Drick.** Voyez : Anse-à-Drick.

**Droit.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière Mancel, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 41 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Droit Saline Coridon.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Port-à-Piment, commune de Terre-Neuve.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Saline. Voyez : Coridon.

**Droite.** Voyez : Bras à Droite.

**Drouet.** Habitation située au carrefour du Bac Coursaint, dans la plaine de l'Artibonite.

— En 1802, lors de la révolte générale des indigènes contre les Français, le général français Andrieux évacuait la Petite-Rivière et se rendait à Saint-Marc. A peine fut-il parvenu sur l'habitation Drouet qu'il fut assailli par le feu d'une embuscade commandée par Gilot Marquez et Moreau l'Africain. Andrieux se défendit avec un sang-froid admirable à la tête de ses 400 grenadiers français. Il put enfin entrer à Saint-Marc avec 90 hommes et son drapeau.

**Drouet.** Habitation située dans la section rurale des Varreux, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Drouillard.** Vaste habitation sucrière située dans la plaine du Cul-de-Sac, section rurale des Varreux, à une lieue de Port-au-Prince. Elle contient 700 carreaux de terre. Elle appartenait aux présidents Boyer et Geffrard. Elle fut saisie sur les héritiers de ce dernier par le président Salomon, qui en a fait don à sa sœur, Mme Emile Pierre. Celle-ci l'a vendue à M. Placide Benoit. Moulin à eau.

— Le 5 avril 1793, lorsque les commissaires civils Southonax et Polvérel vinrent de Saint-Marc assiéger Port-au-Prince, le gouverneur de Lassale marcha contre cette ville du côté de la plaine du Cul-de-Sac, et vint occuper les positions de Drouillard et du morne Pelé. Beauvais occupa Bizoton.

— Le fameux chef de bandes, Lamour Dérance, dévoué à Beauvais, ayant son quartier général dans les montagnes de Grand-Fond (Pétionville), faisait de fréquentes excursions dans la plaine du Cul-de-Sac. En 1799, il livra bataille sur l'habitation Drouillard aux troupes de Tous-saint-Louverture, au commencement de la guerre civile contre Rigaud, et avait arraché à la mort un grand nombre de jeunes gens de couleur que le colonel Henry Christophe avait fait arrêter à la Croix-des-Bouquets. Ces jeunes gens furent conduits à Jacmel où commandait Beauvais, à travers la montagne de la Selle.

— Le 18 septembre 1803, l'armée indigène enleva le blockhaus de Drouillard aux Français.

— Le 30 mars 1812, Christophe, assiégeant Port-au-Prince, fit brûler dans la cour de l'habitation Drouillard 100 blessés faits prisonniers à Sibert.



— Drouillard a été le quartier général du général Fabre Geffrard en janvier 1859, lors de sa prise d'armes contre Soulouque. C'est de là que l'armée de la révolution partit pour s'emparer de Port-au-Prince.

— En juillet 1889, les Nordistes établirent leur quartier général à Drouillard.

— Une course en voiture de Port-au-Prince à Drouillard se paie \$ 0.50 par personne (Tarif de la commune).

**Drouillard.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne Noire, commune de Pétiouville.

**Drouillard Dasny.** Habitation sucrière située dans la section rurale de Petit-Bois, en plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets. Elle reçoit l'eau du canal du bassin général. Appartient aux héritiers de M. Dasny Labonté, ancien secrétaire d'Etat.

Drouillard était un riche planteur. Il fut un des signataires du concordat passé le 7 décembre 1791 à la Croix-des-Bouquets entre les blancs royalistes de Mirebalais et de la Croix-des-Bouquets et les affranchis campés au Trou-Caïman, après la bataille de Pernier.

**Drouillard Grand'Raque.** Habitation située dans la Grande Plaine du Cul-de-Sac, section rurale de Petit-Bois, commune de la Croix-des-Bouquets; fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

**Drouin.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Montagne, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 23 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Drouin.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive droite, commune de la Grande-Saline, sur les bords du fleuve.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

C'est un dépôt de la Compagnie française fluviale et agricole de l'Artibonite. Siège social : Paris et Grande-Saline.

**Drouin.** Habitation située dans la section rurale du Haut des Verrettes, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 168 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers. Ces trois habitations sont une même propriété.

**Drounaud.** Voyez : Dourno.

**Duart ou Duhart.** Habitation située dans la section rurale de la Gascogne, commune de Mirebalais.

**Dubary.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Trois-Palmiers, commune de Carice (Vallière), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dubéda.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 14 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dubois.** Habitation située dans la section rurale des Gris-Gris, commune des Côtes-de-Fer, près de l'habitation Roulin.



**Dubois.** Voyez : Savane Dubois.

**Dubois Grands-Bois.** Habitation située dans la commune de Petit-Goâve.

**Dubois Labernade.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Fond, commune de Saint-Louis du Sud.

L'Etat y possède 40 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dubory.** Voyez : Geneviève Dubory.

**Dubos.** Habitation située dans la section rurale de Champagne, commune du Borgne.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dubosc.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune de Plaisance, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dubrai Ginga.** Habitation située dans la section rurale des Perches de Bonnet, commune de Milot.

L'Etat y possède 50 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dubraul.** Habitation située dans la section rurale des Perches de Bonnet, commune de Milot.

L'Etat y possède 1 1/2 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Dubroge.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dubourg.** Habitation située dans la section rurale des Matheux, commune de l'Arcahaie.

La limite commune de l'arrondissement de Port-au-Prince et de celui de Saint-Marc passe entre cette habitation et celle de Gornail, en partant de l'embouchure de Mont-Rouis, jusqu'à la Selle.

— Lorsque les Anglais occupaient le bourg de l'Arcahaie, Larose construisit un fort sur l'habitation Dubourg.

— En août 1802, Larose, en se séparant de Charles Bélair sur l'habitation Manseau, vint camper à Dubourg. Si Larose n'avait pas abandonné Charles Bélair, celui-ci se fût infailliblement emparé de l'Arcahaie lorsqu'il se mit en insurrection. Larose, ne se jugeant pas en sûreté à Dubourg, se dirigea vers le Trou de Cabrouet, et s'arrêta sur l'habitation Chantelotte.

— En 1808, les troupes du président Pétion repoussèrent celles de Christophe à Dubourg.

**Dubourg.** Etait la treizième section rurale de la commune de Plaisance, arrondissement de Limbé. Elle est une subdivision de la section rurale de Piment, consacrée en 1875. Elle est devenue la 5<sup>e</sup> section rurale de la commune de Pilate depuis sa création, arrondissement de Plaisance.

**Dubourg.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dubourg.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 1, commune de Verrettes.



L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dubourg.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune de Limonade.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dubuisson.** Habitation située dans la section rurale du Haut de Saint-Marc, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 63 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dubuisson.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive gauche, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers. Ces deux dernières habitations sont une même propriété.

**Dubuisson.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de l'Arcahaie, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dubuisson.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Grand-Boucan, commune de Mirebalais, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

— En juin 1809, le président Pétion, après avoir tenté de passer l'Artibonite avec le gros de son armée, se porta à Dubuisson.

**Dubuisson.** Habitation située dans la section rurale de la Bande du Nord, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Dubuisson.** Nom d'une rue au Port-de-Paix, dans laquelle l'Etat possède plusieurs emplacements occupés par des fermiers.

— En 1801, un nommé Dubuisson avait été envoyé par Toussaint-Louverture à la Jamaïque pour soulever les esclaves contre les Anglais. Il fut arrêté et condamné à mort. Le gouverneur anglais lui promit sa grâce et une somme de 800 piastres s'il dénonçait ses complices. Il alla vivre à Saint-Thomas.

**Ducarac.** Habitation située dans la section rurale du Bras de la Croix, commune de Bainet, sur laquelle l'Etat possède 16 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Ducasse.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Ducasse.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Corail, commune de Port-Margot, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Ducasse.** Habitation située dans la section rurale de Champagne, commune du Borgne.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Ducasse de Plassac.** Habitation située en avant de la commune de la Grande-Rivière du Nord.

— Le 2 janvier 1795, Toussaint-Louverture y découvrit un camp que les Espagnols de la Grande-Rivière avaient établi, assis sur une hauteur



que dominait un autre camp. Le lendemain, il l'enleva après un combat sanglant.

M. Ducasse, dont ces habitations portent le nom, était gouverneur de la colonie de Saint-Domingue en 1690. Il fut remplacé par M. Auger en 1703.

Voyez : Plassac.

**Ducayette.** Habitation caféière située dans la section rurale de la Plaine Céleste, commune des Grands-Bois, sur laquelle l'Etat possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

Voyez : Décalette.

**Duchard.** Habitation située dans la sixième section rurale de la commune des Côtes-de-Fer.

**Duchatelain.** Habitation caféière située dans la commune de Pétionville.

**Duchemin.** Habitation caféière située dans la section rurale de Dufresnay, commune de Port-au-Prince, appartenant à Mme Vve Marcellus Adam.

**Ducis.** Habitation située dans la plaine des Cayes.

— Lors de la prise d'armes du général Salomon aîné, le 1<sup>er</sup> mai 1862, ce général partit de Castel père pour se rendre au camp de Carrefour Canon ; mais, arrivé à Ducis, et apercevant la cavalerie de Torbeck, il gagna le chemin appelé Abandonnez-Gérard, d'où il retourna à Castel père.

**Duclérac.** Habitation située dans la section rurale de Moulin, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

Voyez : Bellevue-Duclérac.

**Duclerc.** Ravine qui arrose à droite la plaine des Cayes.

**Duclos.** Habitation située dans la section rurale de Desdunes, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède une portion de terre occupée par un fermier. Contenance indéterminée.

**Duclos.** Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 102 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duclos.** Habitation située dans le poste militaire de la Bande du Nord, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duclos.** Habitation située dans la section rurale de Boucassin, commune de l'Arcahaie, quartier de Cabaret.

— En 1796, l'armée de Dessalines s'établit à Duclos, coupant les communications de la garnison française du fort de Boucassin avec l'Arcahaie.

**Ducoing.** Habitation située dans la section rurale de l'Abacou n° 2, commune de Port-Salut.



L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Ducommun.** Habitation située dans la section rurale du Morne-Rouge, commune de la Plaine du Nord.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Ducoudray.** Habitation située dans la section rurale de la Basse Grande-Rivière, commune de Jérémie.

**Ducougé.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Fond-Ramier, commune de Port-de-Paix, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Ducouge Trou-de-Crabe.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne Canne, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 26 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Ducrè.** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Ducroiseuil.** Habitation située dans la section rurale des Sarrazins, commune de Lascahobas.

**Ducrosse.** Habitation située dans la section rurale des Perches de Bonnet, commune de Milot.

L'Etat y possède 25 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duei (la).** Petite rivière de la République d'Haïti qui se jette dans la Yuma, province de Seibo.

**Dufaÿ ou Dufailly.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de l'Acul-Samedi, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dufaÿ.** Habitation caféière située dans la commune de Jacmel.

**Dufaÿ.** Habitation située dans la commune de la Grande-Rivière du Nord.

**Dufay.** Voyez : Defailly.

**Duflot.** Habitation située dans la commune de Milot, appartenant à l'Etat, et réservée pour utilité publique.

**Dufort.** Morne situé dans la commune des Abricots et que contournent les méandres de la rivière du Cap. De son point culminant on admire un panorama splendide : ce sont ici des ravins profonds, et là-bas les bornes Lafitte et la Gombie aux escarpements capricieux.

**Dufort.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de l'Acul-Samedi, commune de l'Acul-Samedi (Fort-Liberté), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dufort.** Habitation située dans la commune de Léogane ; fut mise en vente par la loi du 16 mars 1812 pour l'établissement d'une monnaie nationale.

**Dufour.** Première section rurale de la commune de Miragoâne, arrondissement de Nippes. Ecole rurale.



L'Etat y possède 10 carreaux de terre situés sur l'habitation Papaut.

Le poste militaire du Pont de Miragoâne se trouve dans cette section rurale, ainsi que l'habitation Dufour.

— Le 5 mai 1800, les débris de l'armée de Rigaud, en retraite sur le Sud, s'établirent à Dufour, tandis que Pétion occupait le Pont. Il régnait à Dufour une mésintelligence complète parmi les colonels, et que la présence de Rigaud, revenu des Cayes, ne pouvait faire cesser. Rigaud ne disposait plus que de 1.000 hommes pour opposer aux masses que Dessalines allait lancer contre lui.

— En 1883, les partisans de Boyer Bazalais y livrèrent plusieurs combats aux troupes du gouvernement.

**Dufour.** Habitation située dans la section rurale du même nom. Au temps de la colonie française, c'était une magnifique sucrerie qui n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de décombres.

**Dufour.** Habitation située dans la section rurale de la Vallée, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers, et 15 inoccupés.

**Dufrêne.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Bourg, commune du Borgne.

L'Etat y possède 67 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dufréné ou Dufresnay.** Onzième section rurale de la commune de Port-au-Prince. Elle a été subdivisée en 1875, donnant naissance à la douzième section rurale du Morne Chandelle. Ecole rurale.

**Dufréné ou Dufresnay.** Habitation située dans la section rurale du même nom.

**Dufrété.** Voyez : Trémé.

**Dugais.** Habitation située dans la section rurale de Fossé-Naboth n° 1, commune de Dessalines.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dugournay.** Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dugresse.** Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de Caracol (Trou).

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Dugué.** Habitation située dans la section rurale de Boucan-Michel, commune du Borgne.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duguignon.** Morne situé entre Pestel et Corail, et qui justifie bien son nom.

**Duhalty.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duhart.** Habitation située dans la section rurale de Matador, commune de Dondon.



L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.  
Voyez : Duart.

**Dujour.** Habitation située dans la commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac.

Vivres alimentaires en abondance.

**Dulagon.** Habitation située dans la section rurale de Desdunes, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 23 carreaux et un reste indéterminé de terre occupés par des fermiers.

**Dulagon.** Habitation située dans la commune de Dessalines. Ecole rurale.

**Dulce.** Voyez : Agupa Dulce.

**Dulique.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Melon, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 4.000 carreaux de terre inoccupés.

**Dulminette.** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Duluc.** Voyez : Doco Duluc.

**Dumai.** Habitation sucrière située dans la section rurale de Petit-Bois, commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac.

Elle est la première habitation qui reçoit l'eau du bassin général de distribution.

**Dumard.** Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers, et un reste indéterminé, inoccupé.

**Dumas.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de l'Acul-Samedi, commune de l'Acul-Samedi (Fort-Liberté), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dumas.** Habitation située dans la section rurale de Bayaha, commune de Fort-Liberté.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Ces deux habitations sont une même propriété.

**Dumas.** Habitation située dans la section rurale des Pendus, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 30 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dumas.** Habitation située dans la section rurale de la Soufrière, commune de l'Acul-du-Nord.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duménil.** Habitation située dans la section rurale du Bas de l'Anse, commune de Limonade.

L'Etat y possède 23  $\frac{1}{3}$  carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Dumoisie.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Boucan, commune de Mirebalais.

**Dumôle.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune du Trou.

L'Etat y possède 54 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dumont.** Habitation située dans la section rurale de l'Abacou n° 1, commune de Port-Salut.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dumont.** Habitation située dans la commune des Côtes-de-Fer, section rurale de Jamais-vu.

**Dumontel.** Habitation située dans la section rurale du Cap Rouge, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède des terres indéterminées.

**Dumontellier.** Habitation située dans la plaine de l'Artibonite.

Le propriétaire colon était un brigand qui ne vivait que de pillage et de dévastations. En 1792, il arma contre les affranchis de l'Artibonite une bande d'Africains qui prit la dénomination de Saliniers. Il fit alliance avec un autre chef de brigands nommé Borel, membre de l'assemblée coloniale du Cap. Son camp était sur l'habitation Comon.

**Dumornay.** Habitation sucrière, voisine de Chateaublond, située dans la plaine du Cul-de-Sac, section rurale de la Grande-Rivière, commune de Port-au-Prince, appartenant à M. Charles d'Aubigny, négociant français.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Dumornay.** Voyez : Crête Dumornay.

**Dumubreau.** Habitation située dans la commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac.

**Dumulceau.** Habitation caféière située dans la section rurale de Grand-Fond, commune de Pétion-ville. La chapelle de la section rurale se trouve sur cette habitation.

**Dunazar.** Habitation située dans la section rurale de Bras Gauche, commune de Port-Margot.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Dupaix.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 38 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duparc.** Habitation située à 3 lieues de Miragoâne.

Il y a une belle rivière du même nom qui l'arrose. On y peut aller en voiture.

On passe par Duparc en sortant de Miragoâne pour aller à Aquin.

C'est à Duparc que le poète haïtien A.-F. Battier écrivit ses vers intitulés : « Sous les Bambous ». Là, dit le poète, tout est fait pour inspirer le vrai poète : concert des oiseaux, parfum des fleurs, brise joyeuse, murmure de l'eau, chant du coq, bruit du battoir dans le lointain.



**Dupé.** Habitation située dans la section rurale de Mapoux, commune de Plaisance.

**Dupéra.** Habitation située dans la section rurale de Gandon, commune de Bainet, sur laquelle l'Etat possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupérier.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupérier.** Habitation située dans la section rurale du Bas de l'Acul, commune de l'Acul-du-Nord.

L'Etat y possède 53 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupérier.** Habitation située dans la section rurale de la Basse-Plaine, commune de la Plaine du Nord.

L'Etat y possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupérier.** Habitation située dans la section rurale de Haut-Martineau, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupérier.** Habitation située dans la commune rurale de Bassin, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 8 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Les deux dernières habitations de ce nom, situées dans deux sections rurales contiguës de la même commune, sont une même propriété.

Un officier royaliste du nom de Dupérier fut un de ceux qui commandaient les Jérémiais au camp Desrivaux, le 19 juin 1793.

**Dupéron.** Habitation située dans la section rurale de Moreau, commune de Torbeck.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupetit Collier.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dupin.** Habitation située dans la section rurale des Matheux, commune de l'Arcahaie, en face de l'habitation Couyau.

**Dupin.** Habitation située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie.

— En 1889, le général Dardignac y remporta des succès sur les Nordistes.

**Dupitrail.** Habitation située dans la commune de Dessalines. La rivière l'Estère est endiguée à hauteur de cette habitation.

**Duplan.** Habitation située dans la commune de Quartier Morin. On croit que les premières cannes à sucre plantées dans le Nord l'ont été sur cette habitation.

En 1890, le général Dorsainville Pierre-Louis y a établi une briqueterie que les Chambres ont subventionnée.

**Duplan.** Habitation caïrière située dans la section rurale de Bellevue-la-Montagne, commune de Pétion-ville.



L'église wesleyenne de Port-au-Prince y a une chapelle.

Arbres fruitiers, cafés, herbes de guinée. Au N.-O. se trouve une source dont se servent les habitants de Duplan, de Dupont et de Malique.

**Duplessy.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Pilate, commune de Plaisance, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dupois.** Habitation située dans la section rurale de Guinaudée, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 100 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupois.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dupont.** Habitation et centre de population de couleur, située dans la section rurale de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétion-ville.

On y cultive beaucoup le miel et la cire, du café et tous les vivres alimentaires. Les habitants se servent de l'eau de la source Duplan.

**Dupont.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière (de Fesle), commune de Marigot, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers, et 100 inoccupés.

**Dupont.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Blanc, commune de Terrier-Rouge.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupont.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Montagne, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupont.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Laplata, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Dupoux.** Habitation située dans la commune de l'Anse-d'Hainault.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duprat.** Habitation située dans la section rurale des Côtes-de-Fer, commune de l'Anse-à-Foleur.

L'Etat y possède 7 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— Les esclaves révoltés du Borgne l'occupèrent en 1791.

**Dupré.** Habitation située dans le poste militaire de la Bande du Nord, commune du Cap-haïtien.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupré.** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Dupuce.** Voyez : Dipice.

**Dupuis.** Habitation située en avant de la Grande-Rivière du Nord.

— Le 1<sup>er</sup> janvier 1795, Toussaint-Louverture enleva un camp qu'y avaient établi les Espagnols de la Grande-Rivière. Ce camp fut livré aux flammes.



**Dupuy.** Habitation située dans le canton de Tiote, commune de Grand-Gosier.

L'Etat y possède 25 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupuy.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Pilate, commune de Pilate (Limbé), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Dupuy.** Habitation située dans la section rurale des Ecrevisses, commune de Cerca-la-Source.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupuy.** Habitation située dans la section rurale des Hauts, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

**Dupuy.** Habitation située dans la section rurale de la Crête-à-Pins, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Dupuy.** Voyez : Pelareau Dupuy.

**Duquéne ou Duquesnay.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine Gros-Morne, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duquesnay.** Habitation située dans la section rurale de Molas, commune du Borgne.

L'Etat y possède 17 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Durand.** Habitation située dans la section rurale du Bas d'Ennery, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Durand.** Habitation située dans la section rurale des Palmes, commune de Saint-Louis du Sud.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Durand.** Habitation située dans la commune de Thomazeau, en plaine du Cal-de-Sac.

— Le lundi 3 février 1890, le président dominicain, général Ulysses Heureaux, fit une halte à Durand pour attendre l'arrivée du président d'Haïti, général Hippolyte, à Thomazeau où eut lieu une entrevue entre les deux chefs d'Etat.

**Duranton.** Habitation située dans la commune de Jérémie.

— Il y fut livré aux Piquets, le 14 avril 1843, un combat meurtrier par les troupes de Jérémie sous les ordres de Cayemite, Fleuriau, Marcel et Fouchard.

**Durège.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Grand-Boucan, commune de Mirebalais, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Durendes.** Rivière tributaire à droite de la Licei.

**Durissy.** Habitation située dans la section rurale du Bas de Limbé n° 2, commune de Limbé.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Durissy.** Voyez : Etang Durissy.

**Durocher.** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Durot.** Habitation située dans la commune de Pestel.

Voyez : Baie de Cayemite.

**Dussaulier.** Habitation située dans la commune de Saint-Marc.

Christophe y avait fait commencer un château. En 1826, on y avait fondé une scierie mécanique dont la proximité de l'embouchure de la rivière de Saint-Marc, où beaucoup de bois d'acajou était apporté à cette époque des communes voisines, faisait espérer de grands profits aux actionnaires de l'entreprise. (Voyez le plan de Saint-Marc.)

**Dutrou.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Duval.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Laplata, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Duval.** Habitation située dans la section rurale des Côtes-de-Fer, commune de l'Anse-à-Foleur.

L'Etat y possède 240 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duval.** Habitation située dans la section rurale de Bellevue-la Montagne, commune de Pétion-ville.

**Duval.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Plaine (Cul-de-Sac), commune de la Croix-des-Bouquets. Elle est arrosée par le canal du bassin général.

**Duval.** Voyez : Léger Duval.

**Duverge.** Habitation située dans la section rurale de Fond-Rouge, commune de Jérémie.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duverger.** Voyez : Petit Duverger, — Petit Bras Duverger.

**Duverger.** Habitation située dans la section rurale de Mercy, commune de Cayes.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duverger.** Habitation située dans la section rurale de Dufour, commune de Miragoâne.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Elle est bornée au N. par les héritiers Beaugé, à l'E. par les héritiers Boyer Pierre, à l'O. par Occius Pierre-Charles.

**Duverger.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Moka Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Duverger.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 3, commune de Verrettes.



L'Etat y possède 13 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duverny.** Habitation située dans la section rurale des Ecrevisses, commune de (Vallière) Cerca-la-Source.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duverny.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Perches, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Duverny.** Habitation située dans la section rurale de Joli-Trou, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Duvet.** Habitation caféière située dans la section rurale de la Montagne Noire, commune de Pétion-ville.

Le général Rémé Jean-Pierre, le propriétaire et ancien commandant de la commune de Pétion-ville, se sert encore d'un moulin à maïs du temps de la colonie française, qu'il dit supérieur à tous les moulins d'aujourd'hui.

**Duvivier.** Habitation caféière située dans la section rurale de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétion-ville.

**Duvivier.** Habitation sucrière située dans la section rurale des Varreux, commune de Port-au-Prince, au-dessous de Blanchard, sur les bords de l'embouchure de la Grande-Rivière du Cul-de-Sac, chemin de l'Arcahaie, appartenant aux héritiers Saint-Aude.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

La passe de la Grande-Rivière à Duvivier, où il serait utile de jeter un pont, mesure 40 mètres.

## E

**Eau (l').** Voyez: Ravine à l'Eau.

**Eau Bouillie (l').** Source située à Corail sur le chemin de Jérémie.

**Eau Caraco.** Sources qui percent au Port-au-Prince, au sud de l'Arsenal et du Magasin de l'Etat, et où les pauvres gens du quartier vont laver leur linge ou *caraco*.

**Eau de Tête (l').** Habitation située dans la section rurale de la Vallée, commune de Baintet.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Eau Espagnole (l').** Voyez: Ravine à Pelet.

**Eau Moreau (l').** Voyez: Baintet.

**Eaux de Boignes.** Voyez: Boignes, — Port-à-Piment.

**Eaux de Capaix.** Voyez: Port-à-Piment (du Nord).



**Echasseriaux.** Voyez : Eschasseriaux.

**Ecossaise.** Voyez : Baie Ecossaise.

**Ecrasé.** Fort situé à Dessalines.

**Ecrevisses (les).** Première section rurale de la commune de Cerca-la-Source, arrondissement de la Vallière, située sur la frontière, en face de Banica. Chapelle et école rurales. Non loin de là on aperçoit le fort Biassou au pied duquel coule l'Artibonite.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Manisca, 5 carreaux de terre et une portion indéterminée, inoccupée, Magnin 5, Mondion 5, Monette 5, Pérugat 5, Dupuy 5, Prévost 4, Duvernoy 4, Lomelle 5, Monchon 5 et une portion inoccupée, Saumaver 5, Brulley 5, Peler 5, Bariteau 5, Néron 15, Robelin 20, Vilate 31, Sabatone 5, Lapalière 3, Amon, Arrier, Tisotte, Cadette, Gros, Laroche, Cottin, Pelareau et Guite, inoccupées.

— Jean François et Biassou, après avoir été repoussés de Dondon par Laveaux, se retirèrent en 1793 du côté de Moka Neuf (Sainte-Suzanne) et des Ecrevisses, sur les hauteurs orientales de la Grande-Rivière du Nord.

**Ecu.** Voyez : Baie de l'Ecu, — Port à l'Ecu.

**Edelin.** Deuxième section rurale de la commune des Anglais, arrondissement des Coteaux. Ecole rurale.

**Edouard.** Fort situé à l'extrémité N.-O. de Saint-Marc.

**Egalité.** Nom d'une rue aux Gonaïves.

L'Etat y possède 22 emplacements occupés par des fermiers. Dans presque toutes les villes de la république il y a une rue de l'Egalité.

**Eglise (l').** Nom d'une rue au Port-de-Paix, dans laquelle l'Etat possède plusieurs emplacements occupés par des fermiers. Presque toutes les villes de la république ont leur rue de l'Eglise, parce qu'elle y conduit.

Dans la rue de l'Eglise, à Bombardopolis, l'Etat possède 25 emplacements occupés par des fermiers.

**Eglise (l').** Grotte ayant deux ouvertures et plusieurs compartiments, située à Cerca-la-Source. Forte odeur de guano. On prétend y avoir vu la Vierge.

**Eliancourt.** Voyez : Moreau Eliancourt.

**Elie.** Habitation située dans la section rurale de Fourk, commune de Petit-Goâve.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Embarcadero.** Petit village dominicain de la province de la Véga, placé à 28 mètres au-dessus du niveau de la mer. La rivière Jaigua passe tout près.

**Emeraude ou Esmeralda.** Carrière d'émeraude située à Cotuy (République dominicaine), ainsi nommée des émeraudes superbes qu'on y trouve.



**Emilin.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de l'Acul-Samedi, commune de l'Acul-Samedi (Fort-Liberté), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Enfants Perdus (les).** Montagne dépendant de la chaîne de la Selle.

**Engaño.** Voyez : Cap Engaño, — Pointe Engaño.

**Ennery.** Commune de 5<sup>e</sup> classe de l'arrondissement des Gonaïves, bâtie sur la route du Cap-haïtien. Comprend quatre sections rurales qui sont :

La 1<sup>re</sup>, du Haut d'Ennery ;

La 2<sup>e</sup>, du Bas d'Ennery ;

La 3<sup>e</sup>, du Chemin Neuf ;

La 4<sup>e</sup>, de la Nouvelle Flandre.

Population : 7.000 âmes. Il y a eu, en 1890, 300 naissances, dont 46 légitimes et 234 naturelles, 56 décès et 24 mariages. — Un député.

La loi du 20 novembre 1821 fixe à 40 lieues la distance légale de cette commune à la capitale

L'administration générale relève de celle des Gonaïves.

Fête patronale le 3 novembre, à la Saint-Hubert. En 1892, l'Etat donna 3 800 pour achever l'église et bâtir un presbytère.

La garnison se compose d'une compagnie de gendarmerie, d'une de police administrative, d'une d'artillerie de ligne des Gonaïves, de la garde nationale à pied et à cheval, et de la police rurale.

La poste arrive des Gonaïves le dimanche soir, continue pour la Marmelade et revient le mercredi soir. La gorge de la Crête Sale conduit à travers les Montagnes Noires entre Ennery et Saint-Raphaël.

Les recettes du conseil communal étant insuffisantes, le budget du département de l'Intérieur lui alloue une subvention pour pouvoir s'administrer.

L'Etat possède dans le village d'Ennery 46 emplacements rue Boyer, 9 rue Saint-Louis, 3 rue Saint-Thomas, 13 rue Lamarre, 7 rue Alexandre, 7 rue Saint-Etienne, 2 rue de la Caserne, 5 rue Saint-Pierre. Total : 64 emplacements occupés par des fermiers.

Le nom d'Ennery fut d'abord donné en 1776 à un canton de la province de la Marmelade, lors du traité de délimitation entre les Français et les Espagnols, sous le gouvernement colonial du comte d'Ennery. Le comte d'Ennery mourut au Port-au-Prince la même année ; son mausolée se trouve au cimetière de l'intérieur, dans l'ancienne chapelle de ce cimetière. Plus tard, on a établi le bourg d'Ennery dans ce canton, et la flatterie des colons lui avait substitué le nom de Louverture, surnom de Toussaint, parce que ce général y possédait beaucoup de propriétés.

Le territoire renferme de l'ocre rouge, de la craie, du marbre blanc, de l'ophite, des minerais de cuivre et des carrières de gypses.

Productions : café, acajou, bois jaune, pins, vivres, huile de palmarchristi, cire, miel.

Débouché : Gonaïves.

Aucun endroit dans le Nord et dans l'Artibonite n'est plus pittoresque dans un milieu moins étendu. C'est une vallée arrosée par une rivière, et entourée de tous côtés d'une ceinture de mornes verdoyants dont les cimes sont couronnées de forêts de lataniers. Chaque morne semble séparé de son voisin par une ravine, immense déchirure qui le traverse



du sommet à la base. Dans cette vallée, et au milieu de cet encadrement, on se croirait éloigné complètement du reste du monde. Le chemin qui traverse la vallée est large et ombragé de grands arbres. Lorsque le soleil inonde de ses rayons les campagnes d'Ennery, d'une richesse prodigieuse de végétation, avec leur belle population et leurs nombreux troupeaux, des échappées de vues d'une rare magnificence excitent l'admiration du voyageur.

*Histoire.* — En octobre 1801, Toussaint-Louverture, apprenant l'insurrection du général Moïse au Cap, se rendit des Gonaïves au bourg de Louverture. Il y reçut la nouvelle que les insurgés s'étaient emparés de la Marmelade.

— En février 1802, les fils de Toussaint, Isaac et Placide, arrivés au Cap avec l'expédition Leclerc, vinrent visiter leur père à Ennery, accompagnés de M. Coisson, leur professeur. Toussaint était aux Gonaïves, où un courrier alla le prévenir. Il accourut à Ennery le 9 février. Il serra ses fils sur son cœur, les couvrit de baisers et leur dit : « Mes enfants, si vous m'abandonnez, vous ouvrirez dans mon cœur une plaie qui ne se fermera jamais. » M. Coisson lui dit que le premier consul lui envoyait ses enfants pour qu'ils fussent auprès de lui les interprètes du gouvernement français. Isaac présenta à son père une boîte en or dans laquelle était une lettre de Bonaparte, revêtue du sceau de l'Etat, suspendu à un cordon de soie. Toussaint en prit lecture. Il exprima ensuite sa reconnaissance à M. Coisson pour les soins qu'il avait donnés à ses fils, et il ajouta : « Vous direz au général Leclerc que je ne traiterai avec lui que lorsqu'il aura arrêté les progrès de son armée. » Il embrassa ses enfants et reprit la route des Gonaïves. Il adressa au général Leclerc des paquets qui furent remis à M. Coisson, lequel était encore à Ennery avec ses fils.

— Le 21 février, Christophe fut assailli à Ennery par le général Hardy qui enleva le bourg à la baïonnette. Christophe céda le terrain pied à pied, reculant devant des forces bien supérieures aux siennes, et alla s'établir sur le morne de Bayonnais.

— Pendant que le gros de l'armée française cernait la Crête-à-Pierrot, en mars 1802, Toussaint-Louverture franchit les mornes de Saint-Michel et se dirigea sur Ennery. La faible garnison de ce village, aussitôt qu'elle apprit son approche, se replia sur les Gonaïves. Toussaint entra à Ennery où il organisa quelques compagnies de cultivateurs. De là, il se rendit à la Marmelade où il apprit que Dessalines, sorti de la Crête-à-Pierrot, avait été battu au morne Nolo par les Français.

— Toussaint, après avoir fait sa soumission au général Leclerc au Cap, se retira à Ennery où il possédait quatre habitations.

— Après la déportation de Toussaint, le commandant Sylla sortit des hauteurs de Plaisance qu'il avait soulevées, se rua vers Ennery, pilla et ravagea tout. Le colonel Pesquidou, commandant d'Ennery, dispersa les attroupements à coups de fusil, et rétablit l'ordre.

— En mai 1865, le général Milieu Jean-Jacques s'empara d'Ennery sur les coreligionnaires de Salnave.

— En 1879, le général Saint-Fleur Paul s'empara de ce bourg, lors de son insurrection contre Boisrond-Canal qu'il avait trahi. Ce fut son lieutenant Dorlisca Raphaël qui pénétra le premier dans le bourg.



— Le 23 avril 1889, le général Saint-Fleur Paul franchit les mornes de la Marmelade, s'empara d'Ennery sur les Nordistes après un combat de cinq heures. Malheureusement ce succès dispersa les forces du 2<sup>e</sup> corps d'armée de l'Ouest, commandé par le secrétaire d'Etat de l'Intérieur, le général O. Piquant, à qui le président Légitime avait envoyé l'ordre à Dessalines de concentrer plutôt ses forces contre Saint-Marc et Gonaïves. Ce succès coûta cher au 2<sup>e</sup> corps d'armée, dont le général en chef fut bientôt cerné dans Dessalines, et ne dut son salut qu'à la fuite. La déroute ne s'arrêta qu'au Port-au-Prince.

**Ennery.** Voyez : Bas d'Ennery, — Haut d'Ennery.

**Ennery.** Morne situé dans le voisinage de la Petite-Rivière de Dame-Marie. Il y a un fort du nom d'Ennery.

**Enragé.** Voyez : Etang Enragé.

**Entre-los-Rios.** Montagne dépendant de la chaîne du Cibao. Hauteur : 2.440 mètres. Semble être un cratère éteint, dit Dantès Fortunat.

**Epée.** Voyez : Longue Epée.

**Epice.** Voyez : Dipice.

**Epluché.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Plaisance, commune de Cavaillon. On l'appelle aussi Barrière Boutique.

**Epoigny.** Habitation caféière située dans la section rurale de Laval, commune de Port-au Prince. Joli panorama. A une demi-heure coule la rivière de Léogane.

**Erné.** Habitation située dans la commune de l'Anse-d'Hainault. L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Escalier (l').** Canton situé dans les hauteurs de Plaisance, section rurale de Mapou. On l'appelle aussi le Mapou de l'Escalier.

— Le 2 août 1802, il se mit en insurrection contre les Français avec Pilate et Labranle.

**Escalier (l').** Voyez : Grande-Rivière du Nord.

**Escalier (l').** Morne situé entre Corail (Pattes Grandes) et les Roseaux.

**Escaliers (les).** Chemin rocheux et pénible situé entre la Coupe-à-Pintade et le village des Poteaux; il est pavé en escalier. Ce travail curieux fut exécuté sous Christophe par le colonel noir Thomas Durocher.

**Escalins.** Voyez : Quatre Escalins.

**Eschasseriaux.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Cahos, du nom de son propriétaire colon.

— Dessalines, Lamartinière et Magny se réunirent sur cette habitation après la bataille mémorable de la Crête-à-Pierrot, le 25 mars 1802, avec les débris de la garnison du fort, avant de se rendre sur l'habitation Marchand.

**Escondida.** Port formé par l'Océan Atlantique sur la côte N. de la République dominicaine. D'un accès difficile.



**Escondido ou Viejo.** Baie formée par la mer des Antilles sur la côte S. de la République dominicaine.

**Escondido.** Rivière tributaire à gauche de l'Ocoa. Le Ventarero s'y jette.

**Esmangart** (petite place). Habitation située dans la commune des Coteaux; fut mise en vente par la loi du 7 novembre 1812 pour la création d'une monnaie nationale.

— C'est par une femme de cette habitation qu'en janvier 1803, Déjoie fit savoir des Cayes à Férou, commandant des Coteaux, que Rochambeau avait envoyé l'ordre dans le Sud de faire disparaître la plupart des officiers noirs et jaunes de quelque influence. Férou se prononça dès lors contre les Français.

**Esmeralda.** Voyez : Emeraude.

**Espada.** Voyez : Cap Espada, — Pointe Espada.

**Espadel.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Perches, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Espagne.** Habitation située sur le morne du Cap-haïtien.

— En février 1803, une colonne du général Romain s'y établit pour combattre les Français dans la ville. Le chef de bataillon Thouzard, aidé d'une batterie établie à la Fossette, les en chassa. Il réussit à éteindre le feu qui avait été mis dans la grande case de cette habitation. Les indigènes se retirèrent au sommet du morne Lory.

Voyez : Vigie.

**Espagnole.** Nom de la plus longue des rues du Cap-haïtien.

**Espagnole.** Voyez : Rivière Espagnole, — Eau Espagnole.

**Espaillet.** Province créée par le décret du 28 mai 1885 dans la République dominicaine (*Gaceta oficial*, 6 junio 1885), du nom du patriote dominicain Ulisses Francisco Espaillet qui déclina, en 1849, l'honneur de gouverner son pays. Chef-lieu : Moca. Villes principales : San Francisco de Macoris, San Antonio de la Yuna, Matanzas, Juana Nuñez. Cette province a été extraite de celle de la Véga. Population : 24.000 âmes.

**Espère.** Habitation et carrefour situés près de Pestel.

— En 1843, pendant la révolution contre le président Boyer, les citoyens de Pestel y avaient construit un fort dans lequel on pouvait se défendre contre des forces supérieures. Dorvilliers Bruneau s'y retrancha pour la révolution. Le colonel Lamarre, commandant pour le gouvernement, voulut forcer le passage pour entrer à Pestel. Dorvilliers lui cria de faire halte. Lamarre avance seul vers le rempart, s'y assied même, et se met à questionner Dorvilliers. Celui-ci lui dit les motifs de la prise d'armes contre le président Boyer. Alors arriva le jeune Richard Germain, capitaine au bataillon de Dorvilliers. Lamarre dédaigne de parler à un si jeune homme et l'insulte. Voyant l'impossibilité de gagner les chefs de la révolution, Lamarre s'adresse aux soldats et parvient à faire crier à quelques-uns : Vive le président d'Haïti ! Dorvilliers



les contient. Alors Lamarre saisit Dorvilliers et demande à ses soldats des cordes pour le lier. Dorvilliers tire son pistolet de sa poche, et l'appuyant aux reins de Lamarre, lâche le coup qui le renverse en dehors des remparts. L'armée du gouvernement fait feu sur le bataillon de Dorvilliers qui tombe percé de balles. Les sapeurs de Lamarre lui portèrent plusieurs coups de hache à la tête. Les révolutionnaires n'avaient pas leurs armes chargées. On leur fit 13 prisonniers qui furent conduits à Lessieur, ainsi que le corps du colonel Lamarre. De part et d'autre, on perdit une vingtaine d'hommes. Le colonel Maignan prit le commandement à la place de Lamarre. Les révolutionnaires, grossis par l'arrivée d'un renfort de Jérémie, se mêlent à l'armée du gouvernement et les cris de : « Vive l'armée populaire ! » retentissent dans le camp dont le général Rivière Hérard s'empara. La cordialité la plus franche régna dans le camp.

**Espiritu.** Voyez : Santi Espiritu.

**Espuela.** Voyez : Quita Espuela.

**Essentes (les).** Montagne située près de Vallière, dépendant de la chaîne du Cibao.

**Est.** Voyez : Dominicanie au mot Haïti, — République dominicaine, — Partie de l'Est.

**Estancia del Rey (la).** Terrain fertile situé à l'O. de la commune de Saint-Christophe.

**Estère (l').** Le plus considérable des cours d'eau du département de l'Artibonite dont il arrose la plaine, après le fleuve Artibonite. Il sort des montagnes des Cahos, s'élève vers le N.-O., arrive à la mer fort abondant, entre l'embouchure de l'Artibonite et les Gonaïves dont il arrose la plaine, un peu au S. de l'embouchure de Laquinte.

Ainsi que l'Artibonite, l'Estère a un grand nombre d'affluents venant tous de la droite, et qu'il est important de connaître parce qu'ils servent à transporter les bois d'acajou et de campêche des forêts de la plaine et des montagnes, ainsi qu'à l'arrosage des fertiles et vastes plaines des Gonaïves. Ce sont :

1° Le Cabeuil, qui descend des montagnes situées au N. de celles des Cahos, et va se perdre dans l'Estère après avoir reçu les eaux de la rivière du Morne-Rouge;

2° La rivière de l'Inde, qui prend naissance au sommet de la montagne de la Coupe-à-l'Inde, au N.-O. de la Petite-Rivière de l'Artibonite;

3° La Source-à-l'Inde, venant des environs du morne du Cabeuil, et qui tombe dans la rivière de l'Inde avant la rencontre de celle-ci avec l'Estère;

4° La Marécageuse, formée, comme la précédente, par les sources et les avalaisons du morne du même nom;

5° La Petite-Rivière ou le Petit-Bras, qui se jette dans l'Artibonite. C'est une branche de l'Estère inférieure; elle tarit dans les temps de sécheresse.

Au delà de la rivière de l'Estère, sur le morne des Pitons et de la Verdure reposent les citadelles de la ville impériale de Dessalines.

L'Estère, débordant périodiquement chaque année comme le Nil en



Egypte, se répand sur ses deux rives où elle dépose une terre chargée de limon qui facilite l'établissement de rizières que l'on peut étendre dans tout son long et vaste parcours. Le riz qui en provient est des plus estimés. La rivière a été endiguée en 1887 sur les habitations Caramel, Joffroy, Dupitrail, Lavaud, de la commune de Dessalines.

La limite commune des arrondissements de Saint-Marc et des Gonaïves part de l'embouchure de l'Estère, dans la baie de Grand-Pierre, la première jusqu'à l'embouchure de Mont-Rouis, la deuxième jusqu'à l'embarcadère de Port-à-Piment.

L'Estère a une profondeur de 14 pieds d'eau dans beaucoup d'endroits ; son cours est de 75 kilomètres. Il y a des caïmans qui vont très loin dans les terres, volant les volailles et les pores des fermes voisines. En voyant des corps flottant sur l'eau on croit voir les épaves de la rivière : ce sont des caïmans. On les tue pour en vendre les dents. Voici comment on les prend : à une distance de six pieds de la berge, on creuse deux petits puits de deux pieds de largeur sur une profondeur de cinq pieds en ayant soin de ménager, à partir du bord de la rivière, deux petits sentiers qui aboutissent aux puits. Les intervalles et tout le sommet de la berge, à droite et à gauche, sont garnis de fascines, de sorte que le caïman, ne trouvant pas d'autre passage pour ses promenades nocturnes, tombe tête baissée dans le trou, et ses efforts pour en sortir sont vains. Le matin, on les tue à coups de baïonnette, et on leur enlève les dents pour les vendre. Chaque caïman rapporte dix centimes environ. Les caïmans vivants viennent la nuit dévorer la chair des morts. C'est une curée épouvantable. Ils craignent les personnes vivantes qu'ils n'attaquent pas. Lorsque les chiens veulent traverser la rivière, ils viennent aboyer à un endroit quelconque de la plage pour y attirer les caïmans. A un moment donné, lorsque les chiens supposent les caïmans rendus là où leurs aboiements les appelaient, ils partent précipitamment, et vont passer la rivière plus haut, hors de l'atteinte des caïmans.

Un autre désagrément de l'Estère, c'est d'avoir sur ses bords beaucoup de bigailles, petites mouches qui s'attachent à la peau du voyageur et lui sucent le sang.

Le pont de l'Estère est la passe de la rivière qui relie Saint-Marc et la plaine de l'Artibonite à la plaine des Gonaïves, et à la route du Nord par la Savane Désolée.

Quand le bac du pont de l'Estère est en réparation, on expédie des Gonaïves les lettres de la poste à Saint-Marc par un canot. Le même canot rapporte la correspondance pour Gonaïves. Le courrier de la poste de Port-au-Prince arrive de Saint-Marc au pont de l'Estère le dimanche, et revient des Gonaïves le mercredi. Le gouvernement se propose de construire dans cet endroit un pont en fer qui aura 45 mètres de longueur.

*Histoire.* — En 1794, à l'approche de Toussaint-Louverture, la garnison espagnole qui occupait ces parages prit la fuite et se retira au Pont de l'Estère. Toussaint ordonna à Blanc Casenave, son lieutenant, homme de couleur, d'aller s'emparer de ce pont. Il alla faire sa soumission au gouverneur Laveaux au Port-de-Paix, et revint consolider la victoire de son lieutenant.

— Après la chute de Rigaud, en 1800, Dessalines achemina de Saint-



Marc aux Gonaïves un grand nombre de prisonniers rigaudins. Quand ils arrivèrent au Pont de l'Estère, ils furent tués à coups de baïonnette.

— En 1802, à l'approche de la division Rochambeau, Teussaint abandonna la position du Pont de l'Estère et se retira sur l'habitation Couriotte, d'où il alla fortifier la Crête-à-Pierrot, qu'il trouva démantelée.

— Le 7 juillet 1866, le général Turenne Guerrier, commandant de l'arrondissement de Saint-Marc, à la tête des forces de son arrondissement, rencontra les rebelles des Gonaïves au Gros-Morne de Saint-Marc ; il les rejeta au delà du bac de l'Estère, où ils se dispersèrent, laissant 34 prisonniers entre ses mains.

**Estère (l').** Rivière de la plaine de Léogane, venant de la section rurale de Dessources. Les boucaniers s'y étaient établis dans un bourg en 1636.

L'Estère se jette dans la mer entre Grand-Goâve et Léogane.

**Estère (l').** Voyez : Bineau l'Estère, — Pont de l'Estère.

**Eestero.** Voyez : Gran Estero.

**Estudio.** Rivière tributaire à droite du Massacre.

**Etang (l').** Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 106 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Etang (l').** Habitation située dans la section rurale de Fond-Melon, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède 1 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Etang de Jonc (l').** Huitième et dernière section rurale de la commune de Pétion-ville, arrondissement de Port-au-Prince, sur la Montagne Noire.

Le palais du gouvernement de Pétion-ville et les propriétés limitrophes à droite du chemin qui monte à la Tête-de-l'Eau relèvent de cette section rurale. Il y a une école rurale à Thomassin, une grotte à Laboule à gauche du chemin avant d'atteindre la source Grenier.

Sur ces montagnes on trouve réellement trois petits étangs, dont un seul est couvert de jones. Dans la sécheresse ils se dessèchent quelquefois ; c'est une curiosité dans les mornes. Le principal est une flaque d'eau marécageuse d'à peine 100 mètres de long et de large.

Il y a dans la section rurale les habitations Fessard, Laboule, Thomassin, Dalmant, Desrivières, Pelerin, Monoville, Canapé-Vert, Baquet, Raymond et beaucoup d'autres.

**Etang de Miragoâne (l').** Voyez : Miragoâne.

**Etang Doux (l').** Voyez : Icotea.

**Etang Durissy (l').** Petit lac d'une lieue et demie de circuit, c'est-à-dire 150 à 200 mètres de long et de large, situé dans les hauteurs de Petit-Goâve au S.-E., dans la section rurale des Palmes. Il forme la source de la rivière de Babinet (Voyez ce mot). Il est peuplé de tortues, de poissons, et très fréquenté par des poules d'eau et des canards.



**Etang Enragé** ou **Etang Douat**. Etang situé dans la plaine des Cayes.

**Etang Icotea**. Voyez : Icotea.

**Etang las Marias**. Etang situé dans le district de Barahona, près de Neybe ; il est formé par le rio del Grenado au pied du Cerro del Medio, avec un canal de dérivation des eaux de l'Etang Salé (Henriquille).

**Etang Ori**. Voyez : Ori.

**Etang Pouillet** (1'). Petit lac situé sur un plateau du morne Jet-d'Eau, dans les hauteurs de Marigot.

C'est de là que la rivière de Marigot ou de Fesle prend sa source.

**Etang Salé** (1'). Etang situé dans la commune du Borgne sur l'habitation Thibaud, à 36 mètres au-dessus du niveau de la mer.

**Etang Salé** (1'), ou **Lac de Xaragua**, ou **Henriquille**. Le plus grand lac d'Haïti. Le cacique Henri se réfugia avec les siens sur le petit îlot de forme effilée, appelé Ilet à Cabrits ou Henriquille, placé vers son milieu, et dont la longueur est de 8 kilomètres sur quatre de largeur ; il est peuplé de cabrits sauvages. Les aborigènes appelaient cet étang Caguani.

L'Etang Salé est situé dans le district de Barahona. Il a environ 48 kilom. de longueur et 12 dans sa plus grande largeur ; l'endroit le plus étroit a 3,5 kilom. Sa superficie mesure 423 kilom. carrés. Il est profond et contient beaucoup de caïmans. L'eau en est limpide, amère, salée et d'une odeur désagréable. Il a flux et reflux comme la mer. Coquillages sur le rivage. Les eaux se gonflent quelquefois sous l'action des vents d'E. ou d'O. qui sont très violents, pour revenir ensuite au niveau habituel. La présence de cette eau amère ne rend pas ses bords malsains. Toutefois, les bateliers qui y ont travaillé longtemps finissent par perdre leurs ongles, et leurs glandes génitales s'atrophient, ce qui est dû à la présence de l'iode ou du mercure dans cette eau.

L'Etang Salé reçoit plusieurs petites rivières, telles que la Boca Cachon, le rio Descubierte, la Casica, le rio del Grenado, le los Rios, le Berbisi, la rivière de las Damas et le rio Blanco. La fontaine soufrée, source d'eaux minérales, coule à l'ouest.

Tout autour il y a une infinité de petits villages tels que le Limon, las Damas, Descubierte, Postrerio, los Rios, Barbacoa, et d'autres encore dont la population est laborieuse et vigoureuse.

Les montagnes Cachegual et el Barro se reflètent dans ses ondes ; on y trouve des coraux jusqu'à 250 mètres de hauteur.

Plusieurs canots à voile font le transport des bois d'acajou. La salure de l'eau est entretenue par une mine considérable de sel gemme, située au S.-E.

Les bestiaux de Neybe et d'Azua, les voyageurs du district de Barahona, arriveraient facilement au Port-au-Prince s'il y avait un petit canot à vapeur sur le lac pour leur éviter une route pénible pratiquée à travers des rochers sur le bord septentrional.

Chasse abondante. Tortues estimées.

La plaine de Neybe est à l'E. de cet étang. La baie de Neybe en est éloignée de 28 kilomètres.



Il y a deux montagnes de sel gemme, l'une au N. et l'autre à l'E. de l'Étang, qui donnent la salure à cet étang.

Voyez : Neybe.

**Étang Salé (1').** Etang situé à 3,5 kilom. à l'E.-1/4 N.-E. de la pointe du Morne-Rouge à Aquin (Voyez ce mot). Il a 4 kilom. de long de l'E. à l'O. et 2 kilom. de large. Sa profondeur varie entre 4 et 8 mètres. Il communique avec la mer par un canal dont l'embouchure a 7 mètres d'eau.

**Étang Saumâtre (1').** A 5 kil. au N.-O. de l'Étang Salé (Henriquille), s'en trouve un autre ayant la même direction, mais seulement 28 kilom. de longueur, sur une largeur variant entre 4 1/2 et 10 kilom. Sa superficie couvre 136 kilom. On l'appelle Etang Saumâtre à cause du goût âcre de ses eaux, ou Laguna de Azuei. Les aborigènes l'appelaient Tar.

Il a également flux et reflux comme la mer. Le niveau de l'eau de cet étang, placé à 64 mètres au-dessus de la mer, est plus bas que celui de l'Étang Salé.

La distance de 5 kilom. qui sépare ces deux étangs est un chemin plat, dans la petite plaine des Verrettes. On pourrait peut-être y creuser un canal et mettre les deux étangs en communication, ce qui ouvrirait à la navigation intérieure une étendue de 80 kilom.; mais si le niveau de l'eau de l'Étang Salé est plus élevé, ce canal ne servirait qu'à inonder la plaine du Cul-de-Sac d'eau salée impropre à l'agriculture, et la vertu que possèdent les eaux de l'Étang Saumâtre de guérir les plaies serait détruite. En effet, les eaux de l'Étang Saumâtre ont la réputation de guérir les plaies les plus invétérées des hommes et des animaux. Tous les jours les habitants du Cul-de-Sac utilisent cette propriété.

La salure de l'Étang Saumâtre lui vient de l'Étang Salé, ce que l'on peut apprécier en goûtant l'eau qui est plus salée à Jimany qu'à Manneville.

Plusieurs canots à voile transportent les bois d'acajou de ces parages à Balan, qui est l'endroit le plus convenable pour les débarquer à destination de Port-au-Prince.

L'Étang Saumâtre reçoit les eaux de la rivière Creuse, qui fournit 798 litres d'eau dans la sécheresse et 1.500 par minute dans la saison pluvieuse, de la rivière du Gallet ou du Fond-Parisien, et de la rivière de Fond-Verrettes.

Les vents d'E. et d'O. sont très violents dans ces parages; ils soufflent avec force à travers ce long canal qui part de la baie de Neybe et finit à la baie de Port-au-Prince.

L'Étang Saumâtre appartient pour les trois quarts à la République dominicaine, et pour un quart à Haïti. Ses bords sont garnis de plusieurs petits villages tels que Tierra Nueva, Jimany, Balan, Fond-Parisien, Manneville, et d'autres encore de moindre importance.

Dans son programme de gouvernement, le général Légitime proposa, en 1888, la création d'une ville de transit et de plaisance sur les bords de l'Étang.

Chasse abondante et variée. Tortues estimées, poissons, anguilles et têtards.

**Etat (1').** Voyez : Bois de l'Etat.

**Etienne.** Voyez : Saint-Etienne.



**Etoile (l')**. Habitation située dans la commune de Port-au-Prince, en plaine du Cul-de-Sac. Distillerie Barbancourt, renommée et qui a été extraite de l'habitation Laveaux.

**Etroits (les)**. Limite commune des arrondissements de Nippes et de la Grand'Anse, située à la naissance de la presqu'île des Baradères dont elle forme l'isthme, section rurale de la Rivière-Salée.

**Etroits (les)**. Petit hameau situé dans la section rurale de la Rivière-Salée, commune de Baradères.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Etronc-de-Porc (l')**. Cinquième section rurale de la commune de Port-Salut, arrondissement des Cayes.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers sur l'habitation Franklin.

**Etronc-de-Porc (l')**. Poste militaire de l'arrondissement des Cayes, situé entre Port-Salut, dont il est distant de 6 lieues, et Torbeck, dans la section rurale du même nom.

L'Etat y possède 4 emplacements sur le littoral, 20 carreaux de terre sur l'habitation Gardère, occupés par des fermiers.

Population : 4.000 âmes. Chapelle. Deux écoles rurales des deux sexes.

L'Etronc-de-Porc est dans le Sud ce que l'Arcahaie est dans l'Ouest, ce que le Borgne est dans le Nord, un centre actif de production, un grenier d'abondance. Situé sur le bord de la mer, ses produits trouvent un débouché facile aux Cayes et sur la côte voisine.

Le village était classé par la loi du 25 avril 1817 parmi les paroisses.

Dans la séance de la Chambre du 28 mai 1890, le député Darbouse déposa un projet de loi pour l'érection de ce quartier (?) en commune. En juin, le ministre de l'Intérieur combattit ce projet. L'Etronc-de-Porc est plus important que Port-Salut et Torbeck, qui sont des communes.

**Eugène (l')**. Habitation située dans la section rurale de la Rivière-Froide, commune de Port-au-Prince, non loin de Carrefour.

**Eugène (l')**. Habitation située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine, commune de Pétion-ville.

**Eveillard**. Fort situé sur la ligne Nord de la ville de Port-au-Prince, ainsi nommé en l'honneur du vaillant officier qui succéda à Lamarre au siège du Môle, et qui, comme son devancier, mourut sur la brèche pour la république. Son cœur fut transporté au Port-au-Prince et enterré dans ce fort.

L'Etat possède des terres autour du fort Eveillard, occupées par des fermiers.

Plusieurs villes ont donné le nom d'Eveillard à leurs rues pour perpétuer le souvenir de ce vaillant républicain.

— En 1807, lors du siège de Port-au-Prince par Christophe, une colonne des troupes du Nord, dirigée par le colonel Apollon, marcha sur le fort National, sans gardes à ce moment-là. Le 21<sup>e</sup> régiment l'arrêta devant le fort Eveillard qu'un bataillon du 12<sup>e</sup> vint occuper, et d'où il



dirigea sur les assaillants un feu plongeant qui les contraignit à battre en retraite.

— Le 18 décembre 1869, le fort Eveillard fut enlevé par le général Brice sur les troupes de Salnave après une vive résistance. Un officier dévoué à Salnave, nommé Carpentier, le fit sauter.

— En mars 1878, lors de la prise d'armes de Louis Tanis au fort National, le fort Eveillard, placé au-dessous du fort National, causa de sérieux dommages à Louis Tanis.

**Evêque.** Voyez : Bonnet-à-l'Evêque.

## F

**Fabre.** Habitation située dans la section rurale de Haut-Grelandière, commune de Saint-Louis du Sud.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Fabre.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne Terrible, commune de Mirebalais, sur laquelle l'Etat possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fabre.** Voyez : Carreau Fabre.

**Fabrique (la).** Nom d'une rue à Port-de-Paix, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

**Fage.** Habitation située dans la section rurale de la Roche Plate, commune du Trou.

L'Etat y possède 88 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— En octobre 1801, Christophe, après avoir étouffé au Limbé et à Port-Margot l'insurrection de Moïse contre Toussaint-Louverture, établit son quartier général sur l'habitation Fage.

**Faguerre.** Habitation située dans la section rurale de Moulin, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Faible.** Voyez : Hatte Faible.

**Faille.** Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Faine.** Voyez : Petit-Faine.

**Faisant.** Habitation située dans la section rurale de la Vallée, commune de Baintet, sur laquelle l'Etat possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Faïton.** Habitation située dans la section rurale des Côtes-de-Fer, commune du Môle Saint-Nicolas.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.



**Falaise.** Morne situé dans la sixième section rurale de Grand-Cahos. Le chef de la section tenait sur ce morne un poste pour le gouvernement du président Légitime, pendant l'insurrection des Nordistes.

**Falaise.** Une des sources de la rivière du Chemin Neuf.

**Falaiseau.** Habitation située dans la section rurale de Bas-Quartier, commune de Port-Margot.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Fanchon Lacombe.** Habitation située dans la section rurale des Palmes, commune de Saint-Louis du Sud.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fanté.** Habitation située dans la section rurale de Margot, commune de Plaisance.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Farfan de Las Matas.** Voyez : Las Matas de Farfan.

**Faril.** Habitation située dans la commune des Côtes-de-Fer.

**Fati.** Voyez : Montagne Fati.

**Fatras.** Voyez : Camp Fatras.

**Faubourg Figuier.** Faubourg situé dans la commune de Port-à-Piment du Sud, sur le bord de la mer.

**Faucher.** Habitation située dans la commune de Grand-Goave, sur le chemin de Léogane.

—Au début de la guerre civile entre Toussaint-Louverture et Rigaud, le 8 juillet 1799, les deux armées se rencontrèrent à Faucher. On se battit depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir avec le plus grand acharnement. Le général Laplume, qui commandait l'avant-garde de l'armée du Nord, battit en retraite en désordre dans la nuit, et se retira à l'Acul de Léogane. Quatre cents hommes du Sud en avaient fait fuir six mille du Nord.

L'adjudant général Toureau, qui commandait en chef l'armée du Sud en l'absence de Rigaud, vint de Petit-Goave à Thauzin avec le reste de ses troupes. Il ordonna au lieutenant-colonel Octavius de se maintenir sur l'habitation Faucher. Dessalines ordonna à Laplume d'attaquer de nouveau les Rigaudins. Ses masses s'ébranlèrent, mais les vives décharges de mousqueterie des troupes du Sud les firent reculer. Elles revinrent encore à la charge. Octavius supporta les chocs les plus violents ; il les laissa s'approcher. les culbuta par un feu terrible et s'élança sur elles à la baïonnette, suivi de ses grenadiers. Il terrifia par l'impétuosité de ses attaques les bataillons ennemis, qui prirent une troisième fois la fuite en désordre. Octavius envoya demander des renforts à Toureau, promettant de poursuivre l'ennemi la baïonnette aux reins jusqu'à Léogane. Toureau, au grand étonnement de l'armée, lui refusa ces renforts, et lui envoya l'ordre de soutenir seul les efforts de l'ennemi jusqu'à nouvelles instructions. Dessalines revint à la charge avec la 11<sup>e</sup> demi-brigade, commandée par le colonel Nérette. Cette demi-brigade essuya des feux de peloton si vifs et si meurtriers qu'elle battit en retraite, laissant plus de 100 morts sur le champ de bataille. La 8<sup>e</sup> se présenta à son



tour, et fut aussi culbutée. Le général Laplume, ne pouvant forcer le chemin qui traverse l'habitation Faucher, demeura en présence de l'ennemi, en attendant l'arrivée des autres troupes du Nord.

Ce premier succès encouragea les hommes du Sud, et démoralisa ceux du Nord.

Octavius se maintint à Faucher, et le gros de l'armée du Sud à Thauzin.

Sur ces entrefaites, arrivèrent des renforts du Nord, qui portèrent les troupes de Toussaint à 20.000 hommes. Le général en chef ordonna de former trois divisions de cette forte armée : la première fut confiée à Moïse, général en chef, la deuxième à Dessalines, la troisième à Laplume.

Le général Moïse attaqua Faucher, et fut repoussé avec pertes. L'adjudant général Pétion, de la division Laplume, abandonna la cause de Toussaint, en voyant chaque jour égorgé sous ses yeux beaucoup d'individus dont le seul crime était d'avoir la peau jaune. Au milieu d'une nuit obscure et par une pluie abondante, il fit mine d'aller visiter les avant-postes de Laplume, et se jeta dans les bois, où il s'égara. A la pointe du jour, il atteignit Thauzin. Pétion conseilla à Toureau d'éviter une bataille rangée avec Dessalines, et d'aller se retrancher au point le plus élevé du chemin qui traverse le morne du Tapion, entre Grand-Goâve et Petit-Goâve. Toureau accueillit son avis, ordonna à Octavius d'abandonner Faucher, évacua Thauzin, et laissant une garnison dans un fort, appelé le blockhaus, se retira au Tapion avec son armée.

Les troupes du Nord vinrent immédiatement prendre position à Faucher et à Thauzin.

**Fauconnette.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de l'Acul-Samedi, commune de l'Acul-Samedi (Fort-Liberté), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Faugas.** Habitation située dans la commune de Torbeck ; fut mise en vente par la loi du 7 novembre 1812 pour la création d'une monnaie nationale.

**Faure.** Habitation située dans la commune de Miragoâne ; fut mise en vente par la loi du 10 mars 1814 pour relever la culture et augmenter le nombre des propriétaires.

**Faureste.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Perches, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

Voyez : Foreste.

**Faussecave.** Petite rivière qui arrose la plaine des Cayes.

**Faustier.** Habitation située dans la section rurale de la Haute Grande-Rivière, commune de Jérémie.

**Faux Cap (le).** Cap situé dans le département de l'Ouest.

**Faux Cap (le).** Cap situé au S. de la République dominicaine.

**Favaranges.** Habitation caféière située dans la commune de Jérémie. Son propriétaire, colon blanc royaliste, présidait en 1792 l'assemblée



coloniale. Il fut un de ceux qui livrèrent la Grand'Anse aux Anglais en 1793.

**Favette.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine-à-l'Eau, commune de Port-Salut.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Favier.** Habitation située dans la commune de Jérémie.

— En juillet 1810, le général Rigaud y eut une entrevue avec le chef insurgé Goman qui promit de venir à Jérémie faire sa soumission, mais qui n'en fit rien.

**Fayette.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Boucan, commune de Léogane, appartenant à l'Etat, et occupée par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Fé (el).** Usine centrale de la commune de San Pedro de Macoris.

**Félémy.** Habitation située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Félicité.** Habitation située dans la section rurale des Aurins, commune de Tiburon.

L'Etat y possède 20 1/2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Félix.** Habitation située dans la section rurale de Coq-qui-Chante, commune de Jacmel, bornée par les habitations Lajeunesse, Arréguy et Gauturon.

**Félix.** Voyez : Saint-Félix.

**Félix Peyre.** Habitation située dans la section rurale de la Crête-à-Pins, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fendu.** Voyez : Morne Fendu.

**Fénelier.** Habitation située dans la section rurale de Gandou, commune de Bainet, sur laquelle l'Etat possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fenestre.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 3, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fer-à-Cheval (le).** Rivière de la commune de Mirebalais, ayant la forme d'un fer à cheval; elle est grossie par les eaux de la Gascogne et de la Colline avant de se jeter dans l'Artibonite. L'embouchure se trouve à 1 kilom. en amont de la ville de Mirebalais. Un bras du Fer-à-Cheval est la rivière des Indiens avec la Rivière Chaude.

— En juin 1809, le général Gérin passa le Fer-à-Cheval pour traverser l'Artibonite. Les fortes eaux du fleuve arrêtaient la marche des troupes de Pétion, qui se dirigèrent alors sur la Crête-Brûlée.

— Le poète Ducas Hippolyte écrivit à Frédérique Marcelin en 1865 que cette rivière, si peu poétiquement dénommée, quoique à tort, est superbe.

Chapelle protestante.



**Férand.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Férand.** Habitation située dans la commune de Jacmel.

**Ferbos.** Habitation située dans la section rurale de Matador, commune de Dondon.

L'Etat y possède 18 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Ferme Poix (la).** Voyez : Petite-Ferme Poix.

**Fermée.** Nom d'une rue à Port-de-Paix, dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

**Fernoir.** Habitation caféière située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine, commune de Pétiion-ville.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Ferreau.** Habitation située dans la section rurale du Bas du Cap-Rouge, commune de Jacmel.

**Ferreau.** Habitation située dans la section rurale du Cap-Rouge, commune de Jacmel, sur laquelle l'Etat possède des terres. Contenance indéterminée.

Ces deux habitations du même nom sont une même propriété.

**Ferreau Corail.** Habitation située dans la section rurale du Bas du Cap-Rouge, commune de Jacmel.

C'était, dans l'ancien régime, une dépendance de l'habitation Ferreau.

**Ferrier ou Ferrier-Lassale.** Quartier de l'arrondissement de Fort-Liberté, érigé par le décret du gouvernement provisoire du Nord daté de Saint-Marc, 3 août 1839.

**Ferrier.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Cahos n° 1, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

**Ferrier.** Habitation située dans la commune de Pestel.

L'Etat y possède un reste de 2 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Ferrier.** Voyez : Fond Ferrier, — Saint-Ferrier.

**Ferrière (la).** Citadelle formidable construite dès 1804 par Christophe d'après les plans d'un officier de génie, homme de couleur, nommé Henri Barré, dans la commune de Milot, sur le morne du Bonnet-à-l'Evêque, à 1.500 pieds d'altitude. Le roi du Nord se brûla la cervelle dans son palais de Sans-Souci à Milot, le dimanche 8 octobre 1820, lorsqu'il apprit que le pouvoir lui échappait. Son fils et quelques officiers qui s'étaient acharnés à exécuter ses ordres barbares furent seuls victimes de leur témérité. Mme Christophe et ses demoiselles étaient à la Ferrière : elles vinrent au Port-au-Prince, où le président Boyer les combla d'attentions. Elles restèrent dans cette ville jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1821, et la quittèrent pour Londres. Mme Christophe avait laissé sa procuration au général Magny, commandant de l'arrondissement du Cap, pour gérer ses biens.

Au pied de la citadelle la Ferrière, à Milot, se trouvent les ruines du



splendide palais de Sans-Souci, résidence du roi. La citadelle elle-même tombe en ruine. Un coup de foudre avait fendu les murs dans plusieurs endroits le 25 août 1817, en communiquant le feu à l'une des poudrières ; mais la brèche fut réparée. Le prince Noël, frère de la reine, et le prince de Port-au-Prince y trouvèrent leur tombeau.

En 1865, pendant l'insurrection de Salnave au Cap, le gouvernement fit descendre quelques canons de la Ferrière. La plus grosse pièce, appelée Man Pimba, roula dans la falaise où elle resta. Les gouvernements des présidents Boisrond-Canal et Salomon mirent en vente les canons en bronze, à condition que les acheteurs allassent les y prendre. On n'a trouvé aucun acquéreur. Sous le roi il y en avait 365, autant que de jours dans l'année. Du Cap-haïtien on aperçoit cette forteresse qui semble défier les nuages qui la dérobent si souvent à la vue. Un immense matériel d'artillerie formait la défense de cette citadelle dont Christophe avait fait le boulevard de l'indépendance contre l'invasion étrangère. Un vaste logement était établi dans l'intérieur, ainsi que des casernes pour les troupes, pouvant contenir 10.000 hommes. Christophe y avait placé ses trésors, ses archives et d'autres objets précieux, des armes et des munitions. Il y a été enterré par les soins de sa famille : un hamac employé au transport de son cadavre depuis Sans-Souci lui a servi de linceul.

L'eau que l'on y buvait, provenant des citernes, était très fraîche.

Sa construction a coûté la vie à des milliers d'hommes et de femmes qui y travaillaient. Ses cachots ont vu mourir beaucoup de prisonniers.

Les ruines de la Ferrière sont grandioses. C'est véritablement une merveille qui surprend le visiteur, dont l'œil ne peut apercevoir le faite, et où chacun vient inscrire son nom sur les murs.

Du faite, on contemple le palais de Sans-Souci, le Cap, des forêts, des savanes dont le Guayubin, la Grande-Rivière, le Massacre et la rivière du Haut du Cap rayent la verdure foncée ; des hameaux, le Limbé, l'Acul-du-Nord, le Dondon, le Quartier Morin, Limonade, la Grande-Rivière, Sainte-Suzanne, Terrier-Rouge, Fort-Liberté, Ouanaminthe, et, dans la République dominicaine, San Francisco de Monte Plata, Puerto Plata, et enfin la mer.

Pendant la construction de cette citadelle cyclopéenne, par une nuit froide, les travailleurs s'étaient étendus autour d'un grand feu allumé dans un endroit abrité du chantier. Le roi les surprit endormis. Irascible par tempérament, et habitué à voir ses sujets tremblants à son approche, il devint furieux. Hors de lui, il brandit au-dessus de leurs têtes son *coco-macaque*, et les frappe à coups redoublés, en leur ordonnant de se mettre à l'ouvrage. Arrivé à l'un des généraux chargés de conduire les travaux, vétéran de la guerre de l'Indépendance, le même qui devait s'asseoir sur le fauteuil présidentiel le 3 mai 1844, Henry lève le bras en l'accablant d'injures. Celui-ci, portant la main à la poignée de son sabre : « Sire, dit-il, nous avons combattu ensemble pour conquérir la liberté. A présent, qui frappe Guerrier est mort. »

— « Au diable, canaille ! » se contenta de répondre le despote.

Le nom d'Henry, que porte aussi la citadelle, lui vient du roi Henry (Christophe).

**Ferry.** Voyez : Santa-Cruz Ferry.



**Ferté.** Habitation située dans la section rurale de Laval, près de Fond Ferrier, commune de Port-au-Prince.

**Féry.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine de l'Artibonite, rive gauche, commune de Saint-Marc.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fesle.** Rivière qui arrose la commune de Marigot.

Voyez : Grande-Rivière de Fesle.

**Fessard.** Habitation caféière située dans la section rurale de l'Etang-de-Jonc, commune de Pétiion-ville.

**Feuillâtre.** Habitation située dans la section rurale de la Petite Montagne, commune de Mirebalais.

**Fèvre Amandier.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Pilate, commune de Pilate (Plaisance), appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Fèvre Brudeau.** Habitation située dans la section rurale de Pilate, commune de Pilate (Plaisance).

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fieffé.** Habitation située dans la section rurale de Petit-Cahos n° 1, commune de Dessalines.

La chapelle de la section est bâtie sur cette habitation, au sommet d'une petite montagne. Elle a été bénie le 14 mai 1873 par l'abbé Laly sous le vocable de Saint-Antoine. Le terrain appartenait à Mme Louis Jacques, née Pitiotte Trévin, et à M. Baptiste Jacques, qui l'ont concédé à la fabrique de Dessalines, par acte au rapport de M<sup>e</sup> Henryce jeune, notaire à Dessalines.

Près de la chapelle se trouve l'école rurale.

L'Etat y possède 11 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fieffé.** Voyez : Bélair Fieffé, — Grande place Fieffé.

**Figues (les).** Voyez : Carrefour des Figues.

**Figuier.** Voyez : Faubourg Figuier.

**Figuier Maudit (le).** Morne situé dans le département de l'Artibonite, qui donne naissance à la Rivière Espagnole.

**Figuiers (les).** Carrefour situé à Saint-Marc, à l'intersection du chemin qui conduit de cette ville à Gros-Morne. Il y a le calvaire des Figuiers.

**Filartreau ou Gravier.** Habitation située dans la section rurale du Bas des Gris-Gris, commune de Bainet.

**Filartreau.** Habitation située dans la section rurale des Gris-Gris, commune des Côtes-de-Fer, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Fillette Fourée.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Chansolme, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.



**Fillière.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Perches, commune de Fort-Liberté, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Fin du Monde (la).** Fort situé à Dessalines.

— Deux officiers noirs de Port-au-Prince, Michel Tendant et Bastien, s'étant, pendant le règne de Dessalines, pris de querelle sous la galerie de l'église, en présence de Chervain et Bédouet, mulâtres, ce dernier aurait dit : « Allons-nous-en, cela ne nous regarde pas; ne mettons pas le doigt entre l'arbre et l'écorce. » Tendant dénonça Bédouet, qui était commandant de place, pour n'avoir pas puni Chervain à propos de ces paroles. Dessalines les appela tous les deux à Marchand. Aussitôt qu'ils furent introduits auprès de l'empereur, Tendant se jeta à ses pieds, implorant justice. Dessalines le releva et donna ordre de conduire aussitôt Bédouet au fort Fin du Monde. Celui-ci, qui n'avait point été entendu, éclata en récriminations. L'empereur le fit trainer en prison où il demeura un mois. L'impératrice finit par obtenir sa grâce. Bédouet fut réintégré dans son commandement. Michel Tendant, de lieutenant, passa chef de bataillon dans la 12<sup>e</sup> demi-brigade.

**Fistula.** Voyez : Caña Fistula.

**Flamands (les).** Première section rurale de la commune de Cavaillon, arrondissement d'Aquin. Ecole rurale.

C'est le port de mer du village de Cavaillon, situé sur la rive droite de la rivière de Cavaillon. La baie offre un abri sûr aux caboteurs qui y vont hiverner. Il y a le poste militaire de la Baie des Flamands.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Boileau, 6 carreaux de terre, Granduc 6, Bérat 5.

**Flamands (les).** Quatrième section rurale de la commune d'Aquin. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres inoccupées sur les habitations Pontois, 200 carreaux de terre, Cousson 100, David 100, la Poterie Chevalier 60, Gosse 100, Bruyère 10.

La Baie des Flamands se trouve sur la côte de Cavaillon, entre la pointe de la Barque et celle du Morne-Rouge. La rivière de Cavaillon s'y jette. Elle offre un bon mouillage aux petits bâtiments qui y vont hiverner.

La Baie des Flamands (Voyez ce mot), avec celles du Mesle et de Saint-Louis, forment une vaste baie dont les deux premières sont des ports bien abrités de la ville des Cayes.

Dans les débordements de la rivière de la Ravine des Cayes, le courrier de la poste est obligé, pour se rendre aux Cayes, de passer par mer, voie de la Baie des Flamands.

— En mai 1869, les abords de la baie furent occupés par les troupes du président Salnave contre les Cacos. Le 25 août, le général Chérilus Phanor échoua le vapeur l'*Artibonite* dans cette baie; il était poursuivi par le général Brice, monté sur un navire du parti révolutionnaire. L'*Artibonite* fut capturé et conduit aux Cayes.

**Flambeaux (les).** Montagne située dans le voisinage de Vallière, et dépendant de la chaîne du Cibao.



**Flamine.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Mokâ-Neuf, commune de Sainte-Suzanne, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

— Le 31 décembre 1794, Toussaint-Louverture enleva un poste qu'y avaient établi les Espagnols. Dessalines eut les honneurs de la journée. A la nuit, Toussaint fit rentrer ses troupes à Flamine. Les Espagnols cherchèrent à le tourner. Il s'en aperçut, courut à leur rencontre à la tête de sa cavalerie et les atteignit dans un chemin étroit, où, mettant pied à terre avec ses dragons, et s'armant lui-même d'un fusil, il les culbuta.

— Le 1<sup>er</sup> janvier 1793, deux colonnes commandées par le capitaine Médor et par Dessalines sortirent du camp Flamine. Ce dernier atteignit la Crête-Plate où il fit de nombreux prisonniers, tandis que Médor s'emparait du Camp Roque.

**Flandé.** Habitation située dans la section rurale des Sarrazins, commune de Mirebalais.

**Flaville.** Habitation située dans la section rurale du Bas de l'Acul, commune de l'Acul-du-Nord.

L'Etat y possède 92 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— En août 1791, Bouckman, chef des esclaves révoltés, entraîna l'atelier de cette habitation, ainsi que ceux de Turpin, le Normand de Mézy et Clément.

**Flechas (las).** Petit village dépendant du district de Samana (République dominicaine).

**Flèches (les).** Voyez : Baie des Flèches, — Samana.

**Fleurenceau ou Florenceau.** Habitation située dans la commune et aux portes de Saint-Marc, que traverse la grande rivière de Saint-Marc.

En 1826, elle était réservée pour le service de l'Etat.

— En novembre 1802, le colonel Jean-Philippe Daut, voyant éclater des dissensions entre les chefs des révoltés du Nord, vint des Gonaïves dans l'Artibonite sur l'habitation Florenceau, se mettre sous les ordres de Dessalines pour combattre les Français, après avoir traversé le Bois-Pins et la Ravine-à-Couleuvres. (Voyez le plan de Saint-Marc.)

**Fleuriau.** Habitation située dans la section rurale des Varreux, commune de Port-au-Prince, en plaine du Cul-de-Sac.

**Fleury.** Habitation située dans la section rurale de Caracol, commune de Caracol (Trou).

L'Etat y possède 45 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fleury.** Habitation située dans la commune de l'Anse-d'Hainault.

L'Etat y possède 23 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fleury.** Habitation située dans la section rurale du Morne-Rouge, commune de la Plaine du Nord.

L'Etat y possède un reste de terre occupé par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Fligneau.** Habitation située dans la section rurale de la Plaine d'Aquin, commune d'Aquin.

L'Etat y possède 60 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Floccy.** Habitation située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Flon.** Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière, commune de Léogane, en plaine.

**Florenceau.** Voyez : Fleurenceau.

**Foache** ou **Fouache.** Habitation située dans la commune de Jean Rabel, où Lamarre réussit à se maintenir pendant longtemps en 1807, lors du siège du Môle, malgré plusieurs sorties des troupes du Nord.

— En 1810, Christophe en fit son quartier général contre Lamarre. C'est là que le général Romain lui envoya Jean-Louis Vallée qui lui fit sa soumission à la chute du Môle. Toussaint y vint aussi se soumettre à Romain.

**Foison.** Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Port-de-Paix, où Lamarre se retira le 8 septembre 1807 après le bombardement de Demahaut par Christophe.

**Foleur.** Voyez : Anse-à-Foleur.

**Folle (la).** Récif de la rade des Cayes.

Les navires entrant dans le port des Cayes sont pris par le pilote au large et au vent de la Folle.

— En 1794, le vaisseau anglais le *Switchoold* s'était jeté sur la Folle. L'équipage, s'élevant à 400 hommes, fut recueilli par le chef d'escadron Bonnet aux Cayes. En 1795, le général Rigaud les échangea contre trois officiers français, le capitaine Jean Cécile et les lieutenants Quéné et Linstant, faits prisonniers par les Anglais et retenus à la Jamaïque.

— En 1868, le navire de guerre français le *Bouvet* s'est de même perdu sur la Folle.

**Follin.** Habitation située dans la section rurale des Côtes-de-Fer, commune du Môle Saint-Nicolas.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fond (le).** Voyez : Grand Fond, — Petit Fond.

**Fond (le).** Plaine située dans la commune des Cayes (Voyez les Cayes). La plaine du Fond produit du tafia, du rhum, du sirop, des poteries, des bestiaux.

C'est là qu'est l'emplacement de l'ancienne ville *Salva Tierra de la Zabana*, fondée en 1503 par Ovando, et abandonnée en 1606.

Elle est contiguë à la plaine à Jacob.

— En 1792, les esclaves des montagnes des Platons, insurgés contre les Français, ayant à leur tête un des leurs du nom d'Armand, occupaient des positions formidables longeant la plaine du Fond.

**Fond Arabie (le).** Quatrième section rurale de la commune de Petit-Goâve, arrondissement de Léogane. Ecole rurale.

Une des limites communes des arrondissements de Nippes et de Léogane suit une colline qui descend, en passant à l'O. du Fond Arabie, pour venir reconnaître l'Etang de Miragoâne, et de là à la mer.

Une des limites de l'arrondissement de Jacmel traverse à l'O. les



crêtes des Palmes, du Petit-Goâve, et vient descendre à la crête du Fond Arabie, en s'arrêtant au point de jonction où se termine la ligne de rencontre de l'arrondissement de Nippes.

L'Etat possède dans cette section rurale 2 carreaux de terre sur l'habitation Bas-Galette (Galets), occupés par des fermiers. On y produit du café et des vivres.

Les habitants du Fond Arabie sont intelligents et laborieux.

**Fond Audigé (le).** Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 510 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fond Augustin (le).** Quartier situé dans la ville de Jérémie, entre la haute et la basse ville. Belles maisons. Commerce important.

**Fond Baptiste (le).** Septième section rurale de la commune de l'Arcahaie, arrondissement de Port-au-Prince. Ecole rurale.

La montagne du Fond Baptiste est très productive.

L'Etat possède dans cette section rurale des terres occupées par des fermiers sur les habitations Pierre, Chinchiron, Bataille, Mayard, cette dernière inoccupée. Il y a aussi les habitations Jora, etc.

La rivière de Mont-Rouis prend sa source au Trou Archin, au pied de la colline de Fond-Baptiste.

— En août 1802, le général Charles Bélair souleva les cultivateurs du Fond Baptiste contre les Français. Le général Lavalette vint de Port-Républicain à l'Arcahaie et marcha contre lui, mais il dut bientôt rebrousser chemin et rentrer à l'Arcahaie.

Après l'exécution de Charles Bélair au Cap, le général Rochambeau ordonna au général Pageot de marcher contre les rebelles qui s'étaient donné pour chef un des leurs nommé Destrade, laboureur d'une rare intrépidité. Pageot débarqua à l'Arcahaie et pénétra dans les montagnes du Fond Baptiste avec 1.200 hommes de gardes nationaux et de troupes européennes. Il atteignit le Fond Baptiste qu'il trouva abandonné. Les indigènes s'étaient établis en embuscade au Bois Neuf de Delpech (grande place). Larose, devenu, après Destrade, le chef des insurgés des mornes de l'Arcahaie, s'empara du Fond Baptiste sur les Français.

— Le 30 mars 1869, le commandant de la commune de l'Arcahaie marcha contre les Cacos de Saint-Marc, campés sur l'habitation Jora, au Fond Baptiste, et les en chassa.

— Le 8 janvier 1889, les troupes du président Légitime, marchant contre les Nordistes de Saint-Marc, leur enlevèrent le Fond Baptiste après leur avoir pris le camp Couyau, et ne s'arrêtèrent que devant la position formidable de la Gorge Jeanton, au pouvoir de l'ennemi.

**Fond Bayard (le).** Troisième section rurale de la commune de Corail, arrondissement de la Grand'Anse. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Monnet, un reste, Lanneau, Lalanne, Syriaque et Rappe Gestin.

— En 1792, les blancs, commandés par Lachaise, et les esclaves par Noël Bras, vinrent attaquer les affranchis de la Grand'Anse dans leurs retranchements du Fond Bayard. Bernard, le chef de ces derniers, battit en retraite devant des forces supérieures, et se retira dans les campagnes des Cayes.



**Fond Bayard (le).** Poste avancé de la ligne frontière, situé dans la section rurale de Fond Verrettes, commune de la Croix-des-Bouquets (Thomazeau). Il est placé sur le chemin qui conduit du Fond Parisien dans la République dominicaine et qui côtoie au N. l'étang Henriquille. Ce poste est ordinairement composé de 30 hommes de la garde nationale des alentours, logés dans un corps de garde recouvert en chaume.

**Fond Berquier (le).** Quartier situé dans la basse ville de Jérémie. C'est une portion de l'habitation Berquier, située sur la rive gauche de la Grande-Rivière.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par un fermier.

**Fond Blanc (le).** Etais la quatrième section rurale de la commune du Trou; est devenue la première de la commune de Terrier-Rouge, lors de la création de cette commune. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Viaud, 49 carreaux de terre, Volant 30, Malerine 40, Carreau 1, Lapatrie 10, Prost 54, Breccourt 20, Duhalty 15, Briffaut 15, Lebon 23, Paulette 6, Couré 5, Guilmitton 25, Devesin 35, Narpe-la-Poterie 37, Bonnet 5, Chavanne 5, Suffren 10, Patricot 54, Hamelin 10, Matelière 244, Dupont 10, Marie Port-au-Prince 5, Rouvray 278, Demier 5, et Margot, Laporte, Potasson, Legras, Léger Duval, Massé, Clarie, Bolosse, Zaïre, Mouchinette (un reste), ces dernières inoccupées.

**Fond Blanc (le).** Quatrième section rurale de la commune de l'Arcahaie, arrondissement de Port-au-Prince.

Ecole rurale. Belle population de couleur.

L'Etat y possède des terres inoccupées sur les habitations Mandou, Dubuisson, Ganoux et Roi.

— En 1802, le général Charles Bélair souleva les cultivateurs du Fond Blanc contre les Français. Ces cultivateurs mirent à leur tête un des leurs, Jean Dugotier, noir. En décembre, Larose, devenu le chef des insurgés de l'Arcahaie, ordonna à Dugotier de descendre des mornes du Fond Blanc, et d'aller couper la retraite aux Français, en s'établissant à la Source Matelas, dans le chemin qui conduit au Port-Républicain.

— En 1807, le même Jean Dugotier prit les armes en faveur de la république contre Christophe.

— Le 14 juin 1889, les Nordistes attaquèrent le poste du gouvernement établi à Fond Blanc. Le général Aurélien Dorcelin les repoussa.

**Fond Bleu (le).** Etais la onzième section rurale de la commune du Trou, attribuée à la sixième et dernière de la commune de Sainte-Suzanne, depuis la création de cette dernière commune. Elle est une subdivision de la section rurale de Moka-Neuf, consacrée en 1875. Ecole rurale.

— En octobre 1801, Toussaint-Louverture en chassa les partisans de Moïse qui s'y étaient réfugiés.

— Les tributaires suivants de la Grande-Rivière du Nord : la rivière à Mulâtre, les ravines à Laporte, à Prévost, des Ramadoux, à Picaut, viennent du Fond Bleu.

**Fond Bleu (le).** Habitation située dans la commune de Corail.

— Le 27 juin 1811, le 1<sup>er</sup> bataillon du 17<sup>e</sup> régiment, cantonné au Fond Bleu, s'insurgea en faveur de Pétion, franchit les batteries des Cayes et



s'empara de l'arsenal. Borgella avec Moulite Tuffet et Péroux arrivèrent d'Aquin le lendemain, repoussèrent les insurgés et rétablirent l'ordre. Cet événement coûta la vie à quantité de braves.

— Le 7 avril 1846, il y eut au Fond Bleu un combat où les Piquets furent dispersés.

— En 1865, pendant l'insurrection de Salnave au Cap, il y eut encore au Fond Bleu un mouvement insurrectionnel. Le général Piquant, à la tête de 30 jeunes gens de Jérémie, mit en fuite les rebelles au nom du gouvernement.

**Fond Bleu (le).** Voyez : Bas Fond-Bleu, — Haut Fond-Bleu.

**Fond Chaleur (le).** Canton situé dans la section rurale de Fond Verrettes, commune de la Croix-des-Bouquets (Thomazeau).

— Après la déroute du général O. Piquant à Marchand, les troupes du président Légitime établirent leur ligne à Fond Chaleur. Le 17 juin 1889, les Nordistes, commandés par Albert Salnave, vinrent assaillir cette ligne ; ils furent repoussés.

**Fond Cheval (le).** Grotte mystérieuse et très profonde située dans la commune de Mirebalais. Une rivière souterraine y roule ses eaux rapides.

L'église wesleyenne de Port-au-Prince entretient une chapelle dans ces parages.

**Fond Chevalier (le).** Gorge de montagne qui communique de Dondon à la Grande-Rivière du Nord.

La ravine du Fond Chevalier est un des tributaires de la Grande-Rivière du Nord ; elle descend de la Montagne Noire.

**Fond Cochon (le).** Deuxième section rurale de la commune de Jérémie, arrondissement de la Grand'Anse. Ecole rurale.

C'est là que le steamer haïtien *Mont-Rouis*, au service du gouvernement, est allé s'échouer après sa collision avec le steamer de la Malle Royale Anglaise, en 1883, lors de l'insurrection de Jérémie. Plusieurs marins périrent lors de cet accident.

Le poste militaire de l'Anse-à-Cochon s'y trouve.

L'Etat possède dans cette section rurale 5 carreaux de terre occupés par des fermiers sur l'habitation Poussin.

— En 1869, les habitants de Fond Cochon offrirent au président Salnave de lui donner chacun un sac de café pour couvrir les frais de la guerre contre les Cacos.

— En 1883, ils firent la même proposition au président Salomon pendant l'insurrection de Jérémie.

**Fond Coco (le).** Quartier situé dans le bourg des Abricots, ainsi appelé à cause des nombreux cocotiers qui s'y trouvent.

Il y a aussi aux Abricots la rue du Fond-Coco.

**Fond Cotros (le) ou Cotereau.** Habitation située dans la section rurale de Grand-Cahos, commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

L'Etat y possède 33 carreaux de terre et un reste indéterminé, occupés par des fermiers.

Voyez : Cotereau.



**Fond Dame-Baptiste (le).** Habitation située à l'entrée de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

— Le 11 mars 1802, Morisset, à la tête de la cavalerie indigène, chargea les fuyards de la division Dugua devant la Crête-à-Pierrot, et les poursuivit jusqu'au Fond Dame-Baptiste, tandis que Monpoint les chargeait du côté opposé.

**Fond d'Enfer (le).** Rivière tributaire de l'Artibonite; elle coule en amont de la rivière du Boucan-Carré.

**Fond de Boudin (le).** Quatorzième section rurale de la commune de Léogane.

**Fond de Tobie (le).** Morne dépendant des Cahos, et qui finit en mourant dans la plaine de l'Artibonite, près de la Crête-à-Pierrot.

**Fond des Blancs (le).** Neuvième section rurale de la commune d'Aquin. Ecole rurale.

Les habitants du Fond des Blancs, tous gens de couleur, se perpétuent entre cousins et cousines et vivent en bonne harmonie.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Marie Congo, 5 carreaux de terre, Thérèse Colas 5, Guichard Carré 20, Mascary 3.

Il y a aussi les habitations Abraham, etc.

**Fond des Chênes (le).** Poste avancé de la ligne frontière, situé dans la section rurale de la Grande-Plaine, commune de la Croix-des-Bouquets. Chapelle et école rurales.

Il est placé au N. de l'Etang Saumâtre. Il se compose de 70 hommes de la garde nationale de l'endroit, logés dans un corps de garde spacieux, recouvert en chaume; il constitue par sa position une défense naturelle pouvant fermer tout passage à un ennemi venant de la partie de l'Est, s'il est vaillamment défendu par une poignée d'hommes résolus à se battre.

En avant du Fond des Chênes se trouve le Fond Ravet.

— Le 29 juillet 1869, les Cacos de Mirebalais s'emparèrent du Fond des Chênes. Leur colonne avait débouché par la route de Neybe.

**Fond des Frères (le).** Morne situé dans les environs de la plaine de Cavaillon.

**Fond des Guêpes (le).** Habitation située dans la section rurale de Mont-Rouis n° 1, commune de Saint-Marc.

L'habitation Noailles en est tout près.

**Fond des Halliers (le).** Voyez : Halliers.

**Fond des Lianes (le).** Deuxième section rurale de la commune de la Petite-Rivière de Nippes. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Cholette Abricot, 5 carreaux de terre, Teinturier (littoral) 1.

**Fond des Nègres (le).** Dixième section rurale de la commune d'Aquin, contiguë à la suivante. Ecole rurale.

Une des limites de l'arrondissement d'Aquin suit la rive sud de la rivière Mahot, jusqu'à la source de la rivière du Fond des Nègres.



Une des limites de l'arrondissement de Nippes se dirige à l'est, en suivant la ligne de séparation de l'arrondissement d'Aquin, jusqu'au confluent de la rivière du Fond des Nègres avec celle des Côtes-de-Fer.

Il y a les habitations Abraham, Demisaine, Nicolaïde.

**Fond des Nègres (1e).** Quatrième section rurale de la commune de Miragoâne, arrondissement de Nippes, contiguë à la précédente.

Le poste militaire de Saint-Michel du Fond des Nègres y est situé. Ecole et chapelle rurales.

Le courrier de la poste venant de Port-au-Prince arrive de Miragoâne au Fond des Nègres le dimanche, continue pour Aquin, et revient le mercredi. La plaine du Fond des Nègres est riche; la végétation y est belle. On y voit avec étonnement des enclos où la canne à sucre n'est séparée du cañier que par une simple ligne. Les haies y sont généralement faites de fleurs de poncillades.

L'Etat possède des terres dans cette section rurale.

— Le 28 juin 1800, Dessalines, campé sur l'habitation Muzaine, tandis que les Rigaudins rétrogradaient de Miragoâne sur le Sud, apprit que l'ennemi occupait la plaine du Fond des Nègres. Dommage sortit de Muzaine contre les Rigaudins, pénétra dans la plaine du Fond des Nègres à la tête de 10.000 hommes en trois colonnes. Rigaud eut l'imprudence de se ranger en bataille avec 800 hommes au milieu de la plaine. Après deux heures d'une lutte sanglante, Rigaud, pour n'être pas enveloppé, battit en retraite. Sa cavalerie, au lieu de protéger sa retraite, prit la fuite et atteignit Aquin à toute bride. La plaine du Fond des Nègres était jonchée de morts. Il y avait une heure que la bataille était gagnée par les troupes du Nord, lorsque le 3<sup>e</sup> régiment du Sud, de 200 hommes, déboucha dans la plaine et se présenta sur le champ de bataille. Ce faible corps fut tout à coup enveloppé et anéanti sous un feu formidable. Ses drapeaux tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Les troupes de Toussaint-Louverture continuèrent leur marche jusqu'à l'extrémité de la plaine. Là, elles découvrirent deux camps assis, l'un à droite, l'autre à gauche sur deux mornes qui forment la Petite Vallée. En moins d'une heure, les deux positions furent enlevées.

Voyez : Saint-Michel du Fond des Nègres.

**Fond Diable (1e).** Habitation située dans la commune de Mirebalais.

Une des limites de l'arrondissement de Port-au-Prince, pour venir reconnaître le Fond Diable, passe à l'E.-S.-E. de la Crête des Délices, sur le sommet de la Montagne Terrible et le Pensez-y-bien.

Une des limites de l'arrondissement de Mirebalais passe par la crête de la Selle, et à l'O. du Grand-Boucan, jusqu'au Fond Diable.

De la Croix-des-Bouquets, un autre chemin que le Morne à Cabrits se dirige vers le Fond Diable, et franchit les montagnes des Grands Bois pour arriver à Trianon.

**Fond d'Icaque (1e).** Deuxième section rurale de la commune de Corail, arrondissement de la Grand'Anse. Ecole rurale. L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Lépiné, un reste, Marinette, 2 carreaux.

La rivière de Corail est alimentée par les sources du Fond d'Icaque.

— En 1791, les affranchis de la Grand'Anse campèrent au Fond d'Icaque pour revendiquer leurs droits.



**Fond d'Oie (le).** Dixième section rurale de la commune de Léogane. Ecole rurale.

Les principales habitations sont : Montigo, caféière, etc.

**Fond Douze (le).** Habitation située dans la commune de Miragoâne. Terres propres à la culture du coton. Contiguë à la suivante.

**Fond Douze (le).** Habitation située dans la section rurale de la Plaine, commune de Petit-Goâve. Contiguë à la précédente.

**Fond Ferrier (le).** Ainsi appelé à cause des nombreux gisements de fer que renferme le sol, est un canton important de la commune de Port-au-Prince, qui embrasse les sections rurales de Laval, de Berly, de Bouvier et de Malauga. Ecole rurale.

Le hameau de Fond Ferrier est situé dans la section rurale de Laval ; elle est voisine de Lagetière, Résancourt, Bouvier, Gardel.

La garde nationale de la section rurale de Laval se réunit au Fond Ferrier, résidence de son commandant.

La section est limitrophe avec celle des Sourçailles et avec la commune de Jacmel.

Le chemin des Commissaires, le plus court pour aller de Port-au-Prince à Jacmel, mais fort peu fréquenté, traverse les mornes Malauga au Fond Ferrier.

— En juillet 1802, après l'affaire de la Crête-à-Pierrot, Dessalines partit du Cul-de-Sac avec 100 chasseurs, accompagnés du chef d'escadron Bazalais, traversa la Coupe (Pétion-ville), atteignit le camp Fourmy, d'où il voulut se jeter dans la grande route du Port-Républicain à Léogane en longeant la Rivière Froide. Mais il apprit que cette grande route était occupée par des postes français jusqu'à Gressier. Alors, à travers des chemins presque impraticables, et des précipices affreux, les soldats gravirent avec rapidité au moyen de lianes les mornes de Fond Ferrier, abandonnant les magnifiques coteaux de la Rivière Froide. Dessalines put ainsi atteindre Léogane.

— Le 31 janvier 1866, les habitants de Fond Ferrier firent célébrer à la cathédrale de Port-au-Prince une messe en mémoire des RR. PP. Pascal et Chenay qui leur avaient fait tant de bien comme prêtres de la capitale.

**Fond Ferrier (le).** Habitation située dans la section rurale des Délices, commune de l'Arcahaie.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Fond Ferrier (le).** Rivière tributaire de l'Artibonite, qui coule en amont de la rivière du Boucan-Carré.

**Fond Gondole (le).** Habitation située dans la section rurale du Haut de Saint-Marc n° 4, commune de Saint-Marc.

En montant sur la montagne de Fond Gondole qui domine la ville, on s'engage dans la vallée de Charette, belle terre sillonnée durant une demi-lieue par sa rivière limpide. Les bananiers, les cannes à sucre, les cotonniers y sont nombreux. On y cultive le riz, les pois, la patate, le maïs et beaucoup de légumes. Des arbres fruitiers magnifiques s'y élèvent par intervalles. Bientôt on quitte la plaine, et en suivant les



sinuosités de la vallée, on entre dans la région des cañiers. De beaux palmiers s'élèvent de tous côtés sur les bords des sources. Le Fond Gondole est généralement habité dans le fond de la vallée, le long des ruisseaux. On arrive de là à la région des pins qu'on trouve mêlés aux orangers, aux palmiers et aux manguiers. On est bientôt sur l'habitation Youte. C'est vraiment dommage que les coudes rapides de la route escarpée ne permettent pas de transporter les pins à Saint-Marc. En montant plus haut, on arrive sur l'habitation Regnier où il y a de magnifiques glacis à côté des ruines des anciens établissements des Français. Saint-Marc, sa baie et toute la plaine de l'Artibonite forment, dans le lointain, une magnifique perspective. L'air y est pur et les eaux délicieuses. Il y aurait place sur cette belle montagne pour de nombreux travailleurs qui, en outre des cultures variées dont le café est la base, trouveraient dans l'industrie une rétribution lucrative.

En 1862, beaucoup d'immigrants cultivateurs louisianais s'étaient établis au Fond Gondole.

Peu à peu la prospérité de ce lieu a dégénéré, la plupart des immigrants s'étant retirés aux Etats-Unis, découragés par les révolutions d'Haïti.

**Fond Gondole (le).** Habitation située dans la section rurale des Matheux, commune de l'Arcahaie, où Destrade, le chef des bandes indigènes insurgées de l'Arcahaie en 1802 contre les Français, allant combattre le général Pageot, établit son monde sur deux coteaux qui forment un défilé étroit, au pied du morne Petite place Périlleux, à la digue des Matheux. Quoiqu'ils fussent presque sans munitions, les indigènes pouvaient, en cet endroit, arrêter facilement l'ennemi.

Lorsque le général Pageot quitta l'habitation Leroux pour se rendre à l'Arcahaie, il tomba dans une embuscade, et ne s'arrêta que sur l'habitation Labarre où il rallia les fuyards. De l'Arcahaie, le général Pageot gagna le Port-Républicain.

**Fondin.** Habitation située dans la section rurale de Bariadèles, commune de Dalmarie.

L'Etat y possède 18 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fond Jean Noël (le).** Sixième section rurale de la commune de Marigot, arrondissement de Jacmel. Ecole rurale. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale de la Savane Dubois.

L'Etat y possède l'habitation Baptiste, de la contenance de 300 carreaux de terre, inoccupée.

**Fond Jeannot (le).** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fond Lacoma (le).** Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 304 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fond Lagrange (le) ou la Grange.** Etait la neuvième section rurale de la commune du Borgne; est devenue la troisième de la nouvelle commune de l'Anse-à-Foleur, lors de sa création. Elle est située sur le chemin du Cap-haïtien. Ecole rurale.



L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Pérule, 15 carreaux de terre, Anselme 5, Lifort 15. Il y a aussi l'habitation le Fond Lagrange.

**Fond Melon (le).** Troisième section rurale de la commune de Jacmel. Ecole rurale.

Il y a les habitations l'Etang, Pitrat, Dulique, Seguin sur lesquelles l'Etat possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers, et 1.015 inoccupés.

**Fond Palmiste (le).** Canton situé au pied des Platons, commune des Cayes. La belle rivière du Fond Palmiste coule au pied de la forteresse des Platons et arrose une partie de la plaine des Cayes.

— Pendant la marche de l'armée populaire en 1843, le général Rivière Hérard quitta le camp Lessieur pour aller à la poursuite des Boyéristes qu'on lui disait être au Fond Palmiste, mais qui avaient eu le temps de regagner les Cayes.

**Fond Parisien (le).** Seizième section rurale de la commune de la Croix-des-Bouquets, arrondissement de Port-au-Prince. Ecole rurale.

Il y a les habitations Poisson, Desmarres ou Buisson (voyez ces mots), Corail Santo, Renaud.

Le Fond Parisien est aussi un poste militaire situé dans cette section rurale. Il forme un petit hameau, d'un séjour agréable, comme l'indique son nom, assis au bord S.-E. de l'Etang Saumâtre. On y cultive beaucoup de pite, de lataniers et de pois rouges. Sites pittoresques. La plaine du Fond Parisien se trouve au S. de l'Etang Saumâtre.

Le pite a été exonéré des droits d'exportation en octobre 1855, afin d'en favoriser l'exportation. Le latanier sert à faire des chapeaux tressés qu'on voit sur la tête de tous les campagnards de l'île entière, des sacs de paille pour les animaux, des paniers, des balais, des éventails, des macoutes, etc., etc. Il s'en fait dans le pays une consommation incroyable sans que cela paraisse. L'exportation du latanier n'a donné que des résultats négatifs, bien qu'il n'y ait pas de droits sur cet article à l'exportation. Cela vient de ce que la paille expédiée de Cuba lui est préférée à l'étranger. Une préparation industrielle rationnelle permettrait probablement de trouver des appréciateurs de notre latanier sur les marchés étrangers.

La rivière du Galet ou du Fond Parisien se jette dans l'Etang Saumâtre.

— Le général Lamarre, le héros du Môle, y naquit le 15 janvier 1775.

— Le 26 avril 1790, les colons abreuvèrent d'ignominies et pourchassèrent les familles de couleur Desmarres et Poisson, habitants le Fond Parisien. Elles se réfugièrent à Neybe.

— Le 23 janvier 1793, les esclaves du Fond Parisien, excités par les blancs, se soulevèrent; ils incendièrent plusieurs propriétés des hommes de couleur; les blancs et leurs propriétés furent respectés.

— Le mardi 21 décembre 1869, après la prise de Port-au-Prince par les Cacos, le président Salnave et sa suite passèrent au Fond Parisien, se rendant sur l'habitation Garnier, au Fond Verrettes.

**Fond Ramadou (le).** Habitation située dans la section rurale de Diondion, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 400 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Fond Ramier (le).** Onzième et dernière section rurale de la commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur l'habitation Saline Michel. Les suivantes sont inoccupées : Pois, Bananier Colas, Bardes, Rivière Colas, Roche Plate, Saline Michel, Ducougé, Fonfrède.

**Fond Ravet (le).** Poste avancé de la ligne frontière, situé dans la section rurale de Fond Verrettes, commune de la Croix-des-Bouquets (Thomazeau), au N. de l'Etang Saumâtre, dans le chemin qui conduit au hameau de Cabeza Cachou. Il sert de poste avancé à celui du Fond des Chênes, et c'est le seul chemin par lequel on puisse passer pour se rendre de la République dominicaine dans la plaine du Cul-de-Sac, voie de Thomazeau.

— C'est là que le président Salnave et cinq généraux de sa suite, faits prisonniers le 8 janvier 1870 aux Anses-à-Pître, furent remis par le général dominicain Cabral aux autorités haïtiennes. Salnave fut conduit au Port-au-Prince, où il fut exécuté le 15 janvier, à 4 heures de l'après-midi, sur les ruines encore fumantes du Palais national. Les cinq généraux de sa suite reçurent la mort le matin du même jour à la Croix-des-Bouquets.

— Le 13 juin 1889, les Nordistes furent repoussés au Fond Ravet ; ils étaient commandés par le général Albert Salnave, le fils du président de ce nom.

**Fond Robiou (le).** Habitation située à une lieue de Saint-Marc. Exploitée avec intelligence en 1862 par M. Jacobs, venu du Canada, elle a donné des produits admirables.

**Fond Rouge (le).** Douzième section rurale de la commune de Jérémie, arrondissement de la Grand'Anse. Elle a été subdivisée en 1875 en donnant naissance à la section rurale du Bas de Fond Rouge. Ecole rurale.

La terre de l'endroit est rouge, d'où lui vient son nom. Le café même du terroir est rougeâtre. On reconnaît à Jérémie les habitants de Fond Rouge à la teinte rouge de leurs vêtements, même quand ils sont proprement vêtus.

L'Etat possède dans cette section rurale des terres occupées par des fermiers sur les habitations Brouette, 7 91/100<sup>es</sup> carreaux de terre, Duvierge 2, Rochasse 2, etc.

Il y a aussi l'habitation Daherre.

Productions : charbons de bois, herbes, lait, fruits et légumes.

Voyez : Bas Fond-Rouge.

**Fond Roulette (le).** Quartier du village de la Baie de Herme. Il y a aussi la rue du Fond Roulette dans laquelle l'Etat possède 16 emplacements occupés par des fermiers.

**Fond Tortue (le).** Troisième section rurale de la commune de Baradères, arrondissement de Nippes. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Lavaud, Place Savon.

**Fond Verrettes (le).** Dix-septième section rurale de la commune de la Croix-des-Bouquets, arrondissement de Port-au-Prince. A été attri-



buée à la commune de Thomazeau en 1889. Les postes avancés de cette section rurale formant la ligne frontière sont :

Le Rempart Hardy,  
La Marre Quatre,  
La Terre Froide,  
Le Bois Tombé,  
La Marre Citron,  
Le Palmiste Tempé,  
Le Fond Bayard,  
Le Fond des Chênes,  
Le Fond Ravet.

Il y a l'habitation Bois Tombé, de 91 carreaux de terre, appartenant à l'Etat, et les habitations particulières Lolcelpet, Caron, Payrac, Navarre, Gabarache, Fontenay, Bélus Bonnet.

Population insouciant, de mœurs douces.

Café, coton, vivres et grains. Les cafés sont généralement trop élevés, ce qui les empêche de produire beaucoup. Tous les conseils donnés aux habitants pour les étêter n'aboutissent à rien.

Température froide où l'eau est toujours glacée.

La rivière du Fond Verrettes se jette dans l'Etang Saumâtre.

**Fond Verrettes (le).** Poste militaire situé dans la section rurale du même nom, commune de Thomazeau, arrondissement de Port-au-Prince. Chapelle et école rurales.

— En août 1815, le lieutenant-colonel Louis Lerebours, échappant de la conjuration éclatée au Port-au-Prince, se réfugia dans les montagnes de Fond Verrettes qu'il insurgea jusqu'à Saltrou. Il fut arrêté et livré au président Pétion en décembre, et fusillé à Jacmel.

Voyez : Verrettes.

**Fond Vert (le).** Ravine qui arrose à gauche la plaine des Cayes.

**Fond Vert (le).** Etang situé dans la plaine des Cayes.

**Fonfrède.** Deuxième section rurale de la commune des Cayes. Ecole et chapelle rurales.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Démon, 22 carreaux de terre, Savanette 2 1/2, Chateaneuf 8, Petite place Lacoste 5, Jeansac 2 1/2. Il y a les habitations particulières Madéo, Costard, etc.

— En revenant du Camp Perrin, le 4 mai 1862, le général Fabre, commandant de l'arrondissement des Cayes, après avoir comprimé le mouvement insurrectionnel parti de Cholette, passa par le carrefour Fonfrède.

— Le 28 juin 1869, les Cacos des Cayes attaquèrent un camp des Piquets établi à Fonfrède, mais ils furent repoussés.

**Fonfrède.** Habitation inoccupée située dans la section rurale de Fond Ramier, commune de Port-de-Paix, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Fontaine.** Habitation située dans la section rurale de la Basse-Vol-drogue, commune de Jérémie.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers.



**Fontaine (la)**. Nom d'une rue à Bombardopolis, dans laquelle l'Etat possède 6 emplacements occupés par des fermiers.

— Nom d'une rue à Jérémie, au Cap-haïtien, et dans presque toutes les villes où il y a une fontaine ou une source.

**Fontaine**. Voyez: Lamarre Fontaine, — Belle Fontaine.

**Fontaine Soufrée (la)**. Source d'eaux minérales située à l'O. de l'Etang Salé, et qui se jette dans le Yaque du Sud.

**Fontenay**. Habitation située dans la section rurale de Fond Verrettes, commune de Thomazeau (Croix-des-Bouquets).

**Fontenelle**. Habitation située dans la commune du Cap-haïtien.

**Forban**. Voyez : Trou Forban.

**Force (la)**. Fort situé à Santo-Domingo, attenant à l'arsenal ; c'est le premier établi par Ovando. Il y avait beaucoup d'artillerie, mais les Anglais en ont pris la plus grande partie de celle en fonte en 1809, pour se payer des secours qu'ils avaient donnés aux habitants lors de l'expulsion des Français par le général Juan Sanchez. Ils avaient demandé les cloches des églises ; les habitants préférèrent donner les canons.

**Foreste**. Habitation inoccupée située dans la section rurale de la Plaine d'Orange, commune de Bombardopolis, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Forestier**. Habitation située dans la section rurale de la Petite-Rivière de Bayonnais, commune des Gonaïves.

L'Etat y possède 40 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Forges (les)** Deuxième section rurale de la commune de Bombardopolis, arrondissement du Môle Saint-Nicolas. Ecole rurale.

**Forges (les)**. Montagne située entre Verrettes et le Gros-Morne de Saint-Marc, dont les collines bornent la plaine.

**Forges (les)**. Ruisseau tributaire de l'Artibonite dans son cours inférieur.

**Forges (les)**. Habitation située dans la section rurale de la Savane Carrée, commune de Gros-Morne.

L'Etat y possède 10 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Forges (les)**. Habitation située dans la section rurale des Moustiques, commune de Port-de-Paix.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Forges (les)**. Habitation située dans la section rurale du Haut d'Ennery, commune d'Ennery.

L'Etat y possède 1 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Formond**. Habitation située dans la commune de Port-à-Piment, deuxième section rurale de cette commune. Contenance : 180 carreaux de terre. Elle est bornée au S. par l'habitation Cavalier.

Voyez : Carrefour Formond.



**Forque.** Cinquième section rurale de la commune de l'Anse-d'Hainault, arrondissement de Tiburon. Ecole rurale.

**Fort (le).** Morne situé dans la section rurale de Fond Baptiste, commune de l'Arcahaie.

— Lors de l'insurrection générale des indigènes de cette commune contre les Français, en 1802, ceux d'entre eux qui étaient restés fidèles aux Français et qui avaient embrassé leur cause se réunirent au sommet de ce morne et se joignirent à leurs frères en avouant leur erreur, et en jurant de vaincre ou de mourir pour la liberté.

Du sommet du morne Fort, on découvre la plaine de l'Artibonite.

**Fort.** Habitation située dans la section rurale de Mont-Rouis, commune de l'Arcahaie.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers. Contenance indéterminée.

**Fort.** Habitation caféière inoccupée, située dans la section rurale de la Nouvelle Touraine, commune de Pétion-ville, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Fort.** Voyez : Au Fort, — Petit Fort.

**Fort Alexandre.** Voyez : Fort National.

**Fort Alexandre.** Construit en 1804 par Dessalines, à côté du fort Jacques, dans la commune de Pétion-ville.

**Fort Bayonnais.** Situé dans la commune des Gonaïves.

**Fort Bazelais.** Voyez : Bazelais.

**Fort Bélair.** Voyez : Bélair.

**Fort Béliot.** Voyez : Béliot.

**Fort Biassou.** Voyez : Biassou, — Banica.

**Fort Bizoton.** Voyez : Bizoton.

**Fort Cacao.** Voyez : Cacao.

**Fort Ça-Ira.** Voyez : Ça-Ira.

**Fort Campan.** Voyez : Campan.

**Fort Coyongo.** Habitation inoccupée située dans la commune de l'Anse-d'Hainault.

L'Etat y possède des terres. Contenance indéterminée.

**Fort Dauphin.** Voyez : Fort Liberté.

**Fort David.** Situé au Mirebalais, du nom de David Troy qui y commandait pour les Français.

En décembre 1802, il fut enlevé sur les Français par Geffrard sous les ordres de Pétion. David Troy s'établit sur le morne Conil et marcha contre les indépendants en trois colonnes, mais il fut repoussé. Il reçut une blessure dans l'engagement et fut obligé de rentrer dans le bourg de Mirebalais ou Saint-Louis.



**Fort de Boucassin.** Voyez : Boucassin.

**Fort de la Crête-à-Pierrot.** Voyez : Crête-à-Pierrot.

**Fort de la Crête-Rouge.** Voyez : Crête-Rouge.

**Fort de la Fin du Monde.** Voyez : Fin du Monde.

**Fort de la Pointe.** Voyez : Pointe (la).

**Fort de la Sourde.** Voyez : Sourde.

**Fort de l'Islet.** Situé aux Cayes, près de l'embouchure de la rivière de l'Islet.

— Le 14 juillet 1793, les royalistes des Cayes, en révolte contre l'autorité du commissaire civil, s'en emparèrent après avoir été repoussés de la ville. Le général Rigaud réunit les affranchis et attaqua Badolet, l'un de leurs chefs, à cinq heures de l'après-midi. On se battit toute la nuit, et le lendemain, à dix heures du matin, les affranchis enlevèrent d'assaut le fort de l'Islet. Badolet et Mouchet, les deux chefs des révoltés, s'enfuirent à Jérémie. Les royalistes se réunirent de nouveau et marchèrent contre le général Rigaud. Celui-ci sortit du fort de l'Islet et les battit près de la place des Tanneurs.

— Le 28 août 1796, Lefranc, commandant de Saint-Louis, fut arrêté. Il s'échappa des mains des officiers français qui le conduisaient à bord de la corvette l'*Africaine*, atteignit le fort de l'Islet et y fit tirer le canon d'alarme. Il était quatre heures de l'après-midi.

Toute la population noire et jaune des Cayes répondit à son appel contre l'autorité des délégués des commissaires civils. Le général Desfourneaux et le délégué Rey s'embarquèrent pour les Gonaïves devant cette manifestation. Un jeune noir nommé Edouard, qui faisait de la propagande dans les campagnes pour la délégation contre les hommes de couleur, fut fusillé à l'Islet.

— Le fort de l'Islet fut bombardé par les navires du président Salnave le 2 mai 1869, mais il riposta vigoureusement. Les troupes du gouvernement, débarquées à l'embouchure de la rivière de l'Islet, s'établirent près du fort. Le 24 mai, elles s'en emparèrent, mais les Cacos le reprurent.

**Fort des Bois.** Voyez : Bois (les).

**Fort des Orangers.** Voyez : Orangers (les).

**Fort des Trois-Pavillons.** Voyez : Trois-Pavillons.

**Fort Dimanche.** Voyez : Dimanche.

**Fort du Bonnet-Carré.** Voyez : Bonnet-Carré.

**Fort du Cap-Rouge.** Voyez : Cap-Rouge.

**Fort Eveillard.** Voyez : Eveillard.

**Fort Frédérique.** Voyez : Frédérique.

**Fort Garit.** Voyez : Garic.

**Fort Georges.** Situé dans la commune du Môle Saint-Nicolas, dans la section rurale des Côtes-de-Fer.



**Fort Georges.** Nom d'une rue au Môle Saint-Nicolas, qui conduit à ce fort, dans laquelle l'Etat possède 12 emplacements occupés par des fermiers et des bureaux publics.

**Fort Gommier.** Voyez : Gommier.

**Fort Gougeot.** Voyez : Gougeot.

**Fort Guillaume.** Situé à l'Arcahaie. En 1802, lors de l'insurrection des indigènes contre les Français, les premiers mitrillèrent le fort Guillaume, mais les Français qui l'occupaient leur répondirent vigoureusement, marchèrent contre eux et les chassèrent du fort Poix.

**Fort Ilet.** Forteresse construite sous la colonie française sur un des îlots appelés alors îlet du Prince, dans la rade du Port-au-Prince. Cet îlot contient environ 1 carreau de terre. Cocotiers, arbres fruitiers.

La forteresse est désarmée depuis longtemps et sert de dépôt de charbon pour les navires de guerre de l'Etat et ceux de la ligne accélérée. M. B. Rivière, le concessionnaire de cette ligne, y avait établi une forge et un atelier de réparation pour ses bateaux. Il a vendu cet établissement à l'Etat, cependant M. Rivière continue d'en jouir comme de sa propriété. Si quelqu'un avait la bonne idée, disait le journal le *Courrier d'Haïti* du 24 novembre 1887, d'y installer un petit restaurant, cet endroit deviendrait un charmant but de promenade dans la rade de Port-au-Prince.

On y va prendre des bains de mer.

Pour entrer dans le port de Port-au-Prince, les navires sont obligés de passer à 50 brasses au S. du fort Ilet pour éviter les récifs.

A partir du 15 mai 1888 un nouveau phare a été allumé pendant toute la durée des nuits, au sommet d'une tour ronde en fer, peinte en blanc, élevée sur le fort Ilet. Ce phare présente un feu fixe vert.

Appareil de 5<sup>e</sup> ordre.

Position d'après l'Annuaire du Bureau des longitudes de 1888 :

Lat. N., 18° 33' 54" ;

Long. O., 74° 42' 16" .

Hauteur du foyer au-dessus de la crête du fort, 9 m. 50.

Hauteur du foyer au-dessus des plus hautes mers, 14 mètres.

Portée moyenne : 11 milles.

— Le 2 janvier 1794, Southonax confia le fort Ilet au capitaine Adélon pour résister au commodore Ford. Lors de la seconde apparition de ce commodore dans le port, le 31 mai, le fort Ilet repoussa un canot parlementaire du général anglais.

**Fort Ingrand.** Fort situé à Saint-Marc.

**Fort Innocent.** Fort situé à Dessalines, du nom d'un des fils du libérateur d'Haïti.

**Fort Jacques.** Situé dans la commune de Pétion-villé, sur la montagne, au S., à 1.350 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans la 3<sup>e</sup> section rurale de Bellevue-la-Montagne.

Il a été construit par Dessalines pour empêcher le retour des Français en 1804. Il est encore en très bon état. A côté se trouve un autre petit fort construit en même temps et appelé le fort Alexandre.

De la hauteur on découvre la Gonave, Port-au-Prince, toute la Plaine



du Cul-de-Sac, l'Etang Saumâtre, Pétion-ville, le Fond Parisien, la Croix-des-Bouquets, l'Arcahaie, la Pointe de Saint-Marc et le fort Caïra de Léogane.

Il y a 16 pièces de canon, ancien système, la plupart sans affûts, du calibre de 12. Le réservoir et les magasins, très spacieux, auraient besoin de réparations.

De Pétion-ville et de Port-au-Prince on voit le fort Jacques. De la rade de Port-au-Prince on le voit encore mieux au S.-E. quand on se tient un peu au large. On aime à porter ses regards sur les citadelles où étaient mis en dépôt par nos aïeux des moyens de résistance contre l'invasion étrangère.

**Fort Labouque.** Situé à gauche de la baie de Fort-Liberté en y entrant. Sous le règne de l'empereur Soulouque, quand un prisonnier était envoyé au fort Labouque, il n'en revenait plus. C'était une prison d'Etat redoutable à cette époque. Le président Geffrard en fit combler les fossés en 1860, aussitôt son arrivée au pouvoir.

— Le 3 février 1794, tandis que les Espagnols bloquaient le Fort Liberté par terre et par mer, un caboteur nommé Juan Delmonte gagna le commandant du fort. Le vaisseau espagnol San Ramon, de 64 canons, pénétra sans obstacle dans le port. Candy traita avec l'amiral Don Gabriel Aristizabal ; mais les Espagnols arrêtèrent bientôt Candy qu'ils envoyèrent au Mexique dans les travaux des mines. Don Joachim de Saso prit le commandement de la place.

— En juin 1796, le gouverneur Laveaux, prenant possession du Fort Dauphin au nom de la République française, arma le fort Labouque.

— En février 1802, à l'arrivée de l'expédition Leclerc, le capitaine de vaisseau Magon lança toutes les bordées de son escadre sur le fort Labouque dont le commandant Barthélemy riposta vigoureusement. Après l'occupation du Fort Liberté par Rochambeau, le fort Labouque fut cerné de toutes parts. Barthélemy, se voyant menacé d'un assaut général, descendit son pavillon. Les Français n'en massacrèrent pas moins toute la garnison. Ils pendirent un grand nombre de soldats et d'officiers. Parmi ces derniers, on compta un fils du duc de Châtre, aide de camp de Rochambeau.

Le général Leclerc, pour rendre hommage à la mémoire des Français morts à l'armée de Saint-Domingue, avait fait appeler ce fort le fort Lachâtre. Ce nom n'a pas prévalu.

**Fort La Croix.** Voyez : Croix (la).

**Fort Lamarre.** Voyez : Saint-Joseph.

**Fort Laurent.** Voyez : Laurent, — Saint-Laurent.

**Fort Laveaux.** Situé au Port-de-Paix, du nom du gouverneur général Laveaux.

— En 1802, René Vincent, à la tête de 400 grenadiers français, enleva ce fort sur les soldats de Capois qui s'étaient emparés de la ville.

**Fort Lerebours.** Situé au Port-au-Prince, au portail de Léogane, à l'extrémité sud de la Grande Rue. C'était d'abord une redoute ; sous le président Boyer, il a été restauré, comme il est aujourd'hui, par le général Lerebours.

— Le 5 février 1802, lors du débarquement de l'armée française au



Lamentin, le général Boudet envoya le colonel de cavalerie d'Hénin au fort de Léogane (Lerebours) avec mission de recevoir la soumission des troupes qui l'occupaient. Lamartinière parut dans la redoute et prépara les combattants. Le colonel d'Hénin, arrivé au pied du fort, demanda à parler à celui qui y commandait. Lamartinière se présenta. D'Hénin jeta son épée loin de lui, et demanda à entrer seul dans le fort au milieu de ses compatriotes : « Nous venons en frères, augmenter, en nous mêlant à vous, le nombre des défenseurs de la patrie. » — « Non ! non ! » s'écrièrent les soldats. Boudet rappela d'Hénin. On n'entendit plus que ce commandement : Grenadiers, en avant ! à la baïonnette ! Au même instant arrive Magny : Halte, s'écria-t-il, halte, mes amis, mes frères ! en s'adressant aux Français. Sa voix fut étouffée par le bruit des tambours ; la colonne française était arrivée au pied du fort. Feu ! feu ! commanda Magny. La mort fit ravage dans les rangs des Français. La colonne fut repoussée sous la mitraille, laissant la route jonchée de cadavres.

L'escadre française, embossée le long des récifs qui séparent les deux rades, après avoir réduit au silence le fort Sainte-Claire, dirigea son feu sur le fort de Léogane (Lerebours) ; les projectiles allèrent tomber au delà de la redoute. Les Français revinrent à la charge. Au milieu de la mitraille et d'une grêle de balles, le général Boudet s'avança à la tête de ses grenadiers, la baïonnette en avant. Il monta à l'assaut, et enleva la redoute. Sans perdre un instant, il pénétra dans la ville.

— Le général Antoine Lerebours, commandant de l'arrondissement de Port-au-Prince pendant 12 ans, sous le président Boyer, y a été enterré, ainsi que d'autres notabilités.

— Guerrier Macombe, officier dévoué au président Salnave, le fit sauter, lors de l'entrée des Cacos au Port-au-Prince, le 18 décembre 1869.

Le Bois-de-Chêne coule au pied du fort, au sud.

**Fort Liberté.** Fort qui défendait la ville des Gonaïves.

— Le 14 juin 1869, les Cacos arrivèrent jusqu'au pied de ses remparts ; ils furent forcés de battre en retraite.

**Fort-Liberté.** Arrondissement de 4<sup>e</sup> classe du département du Nord. Population : 28.000 habitants. Comprenant les communes de Fort-Liberté, chef-lieu, de Ouanaminthe, des Perches et de l'Acul-Samedi. Relève de l'arrondissement financier et de la juridiction judiciaire du Cap-haïtien.

Inspection scolaire dont relèvent les écoles de l'arrondissement du Trou.

Il y a dans cet arrondissement 177 biens urbains, 74 habitations, 1.485 carreaux de terre occupés par des fermiers, appartenant au domaine national.

Le montant des fermages des biens urbains s'élève à ..... 848  
celui des biens ruraux à ..... 4.455

La garde nationale se compose de 1.000 fantassins et de 200 cavaliers.

D'après la loi du 17 octobre 1821, ses limites étaient : au N., depuis l'embouchure du Massacre jusqu'à celle de Jacquezy ; à l'O., la ligne de séparation de l'arrondissement du Trou dans toute son étendue ; au S., la crête du Mont Organisé, et, à l'E., depuis la source du Massacre jusqu'à son embouchure, en suivant par sa rive gauche toutes ses sinuosités.



En 1821, Terrier-Rouge, de l'arrondissement du Trou, faisait partie de cet arrondissement.

Il y a deux quartiers dans cet arrondissement : Ferrier et Lassale-Mont Organisé, créés par le décret du gouvernement provisoire du Nord daté de Saint-Marc le 3 août 1889.

**Fort-Liberté.** Commune de 3<sup>e</sup> classe, chef-lieu de l'arrondissement du même nom.

Population : 10.000 âmes. Un député.

Elle comprend 2 sections rurales qui sont :

La 1<sup>re</sup>, de Bayaha ;

La 2<sup>e</sup>, de la Savane Carrée.

La loi du 20 novembre 1821 fixe à 72 lieues la distance précise de cette commune à la capitale.

Son établissement a commencé vers 1701. Les Espagnols, qui avaient construit un fort à l'entrée de la baie, appelaient la ville qu'ils fondèrent, et qui fut abandonnée en 1606, *Bahiaha*, nom formé du mot *bahia*, baie, et de l'interjection *ha!* pour exprimer l'admiration qu'excite cette magnifique baie.

Lorsque les Français eurent établi la ville actuelle, en 1723, ils la nommèrent également Bahiaha. Ce fut en 1731 que lui fut donné le nom de Fort-Dauphin, auquel celui de Fort-Liberté lui a été substitué dès l'époque de la fondation de la République française. Destinée à changer de nom plusieurs fois, cette ville fut encore appelée Fort-Royal par Henry Christophe. C'est là qu'il se fit nommer roi le 26 mars 1811, sous le nom de Henry I<sup>er</sup>, dans une partie de plaisir où l'on avait découpé un gâteau à fève. Elle a dû reprendre enfin le nom qu'elle porte maintenant depuis la chute du royaume de Christophe.

La température de Fort-Liberté n'est pas saine, à cause de l'embouchure de la Ravine des Roches qui est marécageuse.

On calcule qu'il y tombe 1.423 millimètres de pluie par an.

La baie, une des plus belles de l'île, a 2 lieues (8 kilom.) de l'E. à l'O. sur une demi-lieue du N. au S. Elle pourrait contenir de nombreuses flottes. Son entrée n'a que 390 toises dans l'espace le plus étroit. Plusieurs fortifications en défendent l'approche, entre autres le célèbre fort Labouque. En 1801, le Fort-Liberté était un des 9 ports d'importation et d'exportation de la colonie. Aujourd'hui c'est un port d'échelle, c'est-à-dire que les navires étrangers, après avoir débarqué ailleurs leurs cargaisons d'importation, peuvent aller y charger des campêches et autres bois sous la surveillance d'un employé de l'administration financière du Cap-haïtien dont ce port relève, à la condition d'aller prendre leur expédition au Cap-haïtien, qui est le port ouvert au commerce étranger le plus voisin.

Tout navire étranger qui relève d'un port ouvert de la république à celui du Fort-Liberté paye le droit d'échelle suivant :

Ceux de 100 tonneaux ou au-dessous.....	§	25 »
» 100 » à 200 tonneaux.....		30 »
» 200 » à 300 » .....		35 »
» 300 » à 400 » .....		40 »
» au-dessous de 400 » .....		50 »











La commune produit en moyenne par an :

100.000.000	livres de campêche,
100.000	» de café,
2.000	» de coton,

et d'autres denrées pour la consommation intérieure. Il y a des mines d'or et de cuivre.

Débouché : Cap-haïtien.

La ville, qui était la plus importante du Nord après le Cap-haïtien, du temps de la colonie française, contient 19 rues, formant 75 îlets ou carrés et 390 emplacements.

L'Etat possède des emplacements rue Saint-Charles, Grande Rue, rue du Quai, rues Sainte-Anne, Bourbon, Saint-Jean, Cluny, Bory, Dauphin, Saint-Etienne, et dans la banlieue. Le conseil communal ne peut s'administrer qu'avec le secours de l'Etat. En 1889-90, ses recettes ont été de \$ 2.287 95 et les dépenses de \$ 2.263 51.

La Loge maçonnique de l'Orient du Fort-Liberté, relevant du Grand-Orient d'Haïti, s'intitule les Francs Amis n° 39.

Pour toutes les administrations en général, le Fort-Liberté relève de l'administration du Cap-haïtien.

Siège de l'inspection scolaire des écoles de l'arrondissement et de celles du Trou.

La garnison se compose du 29<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, d'une partie du 1<sup>er</sup> bataillon du 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie de ligne, de la garde nationale à pied et à cheval, de la police administrative et de la police rurale.

La poste arrive du Cap-haïtien avec la correspondance de Port-au-Prince et du Sud le lundi soir, et repart pour les mêmes destinations le lendemain.

Fête patronale le 19 mars, à la Saint-Joseph. En 1892, le gouvernement fit donner \$ 1.000 pour achever l'église.

Le Fort-Liberté est à 19° 42' 30" de latitude N. et à 74° de longitude O. du méridien de Paris.

Bruno Blanchet naquit le 25 décembre 1760 au Fort-Liberté.

Le Fort-Liberté est aussi la patrie du général Quéyer Larivière.

Voyez : Baie du Fort-Liberté.

*Histoire.* — Le Fort-Liberté tomba au pouvoir des Espagnols le 3 février 1794. Biassou refusait de se soumettre à l'autorité de Jean François. Celui-ci marcha contre lui en promettant à ses soldats le pillage de la ville. Le 6 juillet, il se présenta devant le Fort-Liberté dont il demanda le sac. Les Espagnols, craignant qu'il ne se jetât, comme Toussaint-Louverture, dans le parti républicain, lui accordèrent tout ce qu'il voulut. Après la messe, le massacre commença dans les rues et dans les maisons. En quelques heures, neuf cent cinquante Français, hommes, femmes, enfants, vieillards, furent égorgés. Les richesses de ces infortunés devinrent la proie des autorités. Les bandes de Jean François ne cessèrent de piller jusqu'au coucher du soleil. Elles sortirent de la ville le lendemain, chargées de butin. Les troupes espagnoles les laissèrent faire.



— En 1795, lorsque le traité de Bâle parvint dans la colonie, le gouverneur Laveaux, ne pouvant pas l'exécuter en prenant possession de la partie espagnole au nom du gouvernement français, à cause des Anglais qu'il avait sur les bras et du peu de troupes dont il pouvait disposer, le notifia au marquis de Casa-Calvo, gouverneur pour l'Espagne au Fort-Dauphin. Celui-ci, de concert avec Vital Grandet, chef de bataillon et agent du gouvernement français, embarqua Jean François pour la Havane, d'où celui-ci se rendit en Espagne, où il vécut dans la plus grande opulence.

— Le 14 juin 1796, le gouverneur Laveaux se rendit au Fort-Dauphin avec quelques troupes, et en prit possession au nom de la République française. C'est à cette époque que la commission civile arrêta que le Fort-Dauphin serait appelé le Fort-Liberté. Cette qualification plut aux noirs de la ville, qui donnèrent de magnifiques fêtes au gouverneur Laveaux. Le lendemain, les troupes espagnoles évacuèrent la place et s'embarquèrent pour Santo-Domingo sur quatre vaisseaux de l'escadre du marquis d'El Socorro. La batterie de l'Anse fut armée par le gouverneur Laveaux à cette époque.

— Le 16 octobre 1798, Hédouville ordonna le désarmement de la 5<sup>e</sup> demi-brigade coloniale dévouée à Toussaint-Louverture, et prête à se mettre en insurrection contre l'autorité de l'agent du Directoire. La 5<sup>e</sup> ne présentait d'ailleurs qu'un effectif de 700 hommes, sans munitions. Manigat, noir, juge de paix, chargé par Hédouville d'accomplir le désarmement, disposait de 3.000 hommes, soutenus par une nombreuse artillerie. Manigat ordonna à la 5<sup>e</sup> coloniale d'aller se ranger en bataille devant la maison du général Moïse, alors absent. Les officiers allèrent en murmurant et découragés occuper la position qu'on leur avait assignée. Mme Moïse, femme énergique et audacieuse, indignée de leur faiblesse, sortit de chez elle, les harangua, releva leur courage et entraîna le régiment à l'arsenal. Elle ouvrit elle-même aux soldats les caisses de munitions. La 5<sup>e</sup> revint prendre sa position avec une attitude fière et menaçante. Manigat somma le régiment de mettre bas les armes. Le colonel Adrien refusa d'obéir. Le colonel Dalban fit alors avancer un bataillon et un régiment de troupes européennes. L'action commença aussitôt. Les troupes européennes firent de terribles décharges, mais la 5<sup>e</sup>, répondant vigoureusement à leur feu, ne s'ébranla pas. Dalban lança un autre régiment qui fut repoussé avec pertes. Alors cinq pièces de canon ouvrirent le feu contre elle. Les soldats noirs, quoique horriblement mitraillés, ne cédaient pas le terrain. Quand Queyer Larivière, les chargeant avec impétuosité à la tête de 100 cavaliers, rompit leurs rangs, les mit en pleine déroute et les fit presque tous prisonniers. Le lendemain (17 octobre), le général Moïse se présenta aux portes de la ville qu'il trouva fermées. Le colonel Grandet les lui fit ouvrir. Manigat lui écrivit que, comme délégué de l'agent du Directoire, il avait la force armée sous ses ordres, et l'invitait à venir prendre des instructions auprès de lui. Moïse lui répondit qu'il se faisait fort de maintenir la tranquillité dans la ville si les troupes européennes se retiraient dans leurs quartiers respectifs. Manigat refusa de lui accorder une entrevue qu'il lui demandait, et lui ordonna de se prononcer contre Toussaint, son général en chef. Moïse n'y consentit point. Alors Manigat le destitua de ses fonctions et ordonna de lui courir sus. Moïse prit la fuite



et se jeta dans la mer, et, à travers mille dangers, se rendit au Bois Blanc. Là, il souleva tous les cultivateurs de la Plaine du Nord. En quelques jours, l'insurrection devint générale contre Hédouville; les blancs furent tués sur leurs habitations comme aux premières époques de la révolution.

— En novembre 1801, après avoir étouffé dans le Nord la révolte de Moïse, Toussaint se rendit au Fort-Liberté où il fit tuer à coups de baïonnette un grand nombre de cultivateurs qui y avaient pris part.

— Le 4 février 1802, la division Rochambeau, de l'expédition Leclerc, atteignit le rivage de la baie de Mancenille au fond de laquelle est située celle de Fort-Liberté. Rochambeau donna l'assaut à la redoute de l'Anse, l'emporta et passa au fil de l'épée 30 soldats qui s'y étaient renfermés. Il marcha ensuite contre la ville, défendue par Noël Prière. Le capitaine de vaisseau Magon dirigea toutes les bordées de l'escadre sur le fort Labouque commandé par Barthélemy, qui résista énergiquement. Rochambeau pénétra dans la ville dont les portes lui furent ouvertes. Le fort Labouque se rendit, mais sa garnison fut passée par les armes. Les partisans de Toussaint, qui n'avaient pas voulu se soumettre, sortirent de la ville à l'approche des Français en massacrant les blancs et en incendiant les campagnes sur leur passage. Rochambeau marcha par Sainte-Suzanne sur la Grande-Rivière du Nord.

— En mars 1802, pendant le siège de la Crête-à-Pierrot, le contre-amiral Magon repoussa les attaques des cultivateurs révoltés dans les environs du Fort-Dauphin en faveur de Toussaint, contre les Français.

— Le 1<sup>er</sup> décembre de la même année, à deux heures de l'après-midi, le capitaine de vaisseau Guillemet s'embossa en face de la ville et la canonna. En même temps le général Clausel atteignit le rivage. Toussaint Brave occupait la place, en insurrection contre les Français. Ceux-ci le chassèrent du fort Saint-Joseph. En évacuant la ville, les indigènes y mirent le feu et enclouèrent vingt-cinq pièces de canon. Clausel arrêta l'incendie, qui ne consuma que cinq maisons. Le général Lavalette déploya dans cette affaire beaucoup d'intrépidité. Rochambeau, alors capitaine général après la mort de Leclerc, se réjouit fort de ce succès. Il renvoya les fonctionnaires du Fort-Liberté reprendre leurs postes qu'ils avaient abandonnés pendant l'insurrection.

— Le fameux pirate américain Pelletier, qui a essayé de commettre des actes de piraterie sur les côtes d'Haïti, et qui a été, pour ce fait, jugé et condamné par les tribunaux haïtiens, était entré au Fort-Liberté le 5 avril 1861 sous pavillon français avec son navire le *William*, soi-disant en relâche forcée, mais en réalité pour enlever des Haïtiens et aller les vendre comme esclaves. Il fut dénoncé par un de ses matelots. Son navire fut confisqué.

— Le Fort-Liberté fit cause commune avec Salnave en 1865. Les troupes du gouvernement le reprirent. Le 29<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne fut dissous, à la chute de cette insurrection, pour y avoir pris part; mais il fut bientôt rétabli à l'avènement de Salnave à la présidence, après le départ du président Geffrard.

**Fort Libre.** Voyez : Libre.

**Fort l'Osier.** Habitation située dans la section rurale de la Rivière-Froide, commune de Port-au-Prince, près de Carrefour.



**Fort Mallet.** Voyez : Mallet.

**Fort Marfranc.** Construit en 1804 et situé dans la commune de Jérémie sur l'habitation Marfranc, dans la section rurale de la Haute Grande-Rivière. On a autour de soi tous les mornes qui forment la chaîne de Macaya qui court de l'O. à l'E. parallèlement à celle de la Hotte. Toutes ces gibbosités monstrueuses, couvertes d'une végétation épaisse et crepelue, ressemblent à des groupes de dos gigantesques de dromadaires. La Grande-Rivière jaillit des flancs de la Cahouane. A l'horizon, la mer se confond avec le ciel.

Au Fort Marfranc, affreusement délabré aujourd'hui, a été enterré un des signataires de l'acte de l'Indépendance, Laurent Férou, le vainqueur de Garata, né sur l'habitation Pinet aux Coteaux, mort à Jérémie en 1806 (Voyez Pinet).

La belle défense du Fort Marfranc par le général Saint-Léger Pierre-Jean-Louis contre les Piquets de la Grand'Anse, en 1868, a mis cet officier au nombre des braves militaires de la république.

Beau et grand cimetière.

**Fort Mercredi.** Situé dans la section rurale du Morne de l'Hôpital, au sud et en face de la Grande Rue de Port-au-Prince. Il a été construit sous le règne de l'empereur Soulouque. Il est aujourd'hui démantelé.

Lors de l'entrée des Cacos au Port-au-Prince, le 19 décembre 1869, canonna les Cacos campés dans la Grande Rue.

**Fort National.** Situé sur le sommet du morne de l'ancienne habitation Covin, au Port-au-Prince. Il a été construit en 1794 par les Anglais. Il domine la plaine.

Pour rendre hommage à la mémoire des Français morts à l'armée de Saint-Domingue en 1802, le général Leclerc le fit appeler Fort Debelle, du nom d'un des plus brillants généraux de son expédition.

A la mort du président Pétion, on lui donna le nom de Fort Alexandre, en témoignage de la reconnaissance nationale pour le fondateur de la République, dont le cœur y a été enterré.

Le corps du général Lys a trouvé un tombeau dans ce fort qu'il avait défendu en 1812 contre les troupes de Christophe.

— Lors du débarquement de l'armée française au Lamentin, le 5 février 1802, le fort National tira trois coups de canon d'alarme. A ce signal, tous les blancs qui avaient été arrêtés au Port-Républicain furent conduits à la Savane Valembroun (Champ de Mars) et à Saint-Martin, où ils furent impitoyablement massacrés. Lamartinière évacua le fort National dans la nuit qui suivit et se jeta dans la plaine du Cul-de-Sac. S'il s'était résolu à le défendre avec autant de vigueur qu'il s'était battu au fort de Léogane (Lerebours), le général Boudet eût perdu la moitié de son armée. Voyez : Marchand (Poste).

— Le 14 mars 1878, le général Louis Tanis, commandant du département de l'Ouest, profitant de l'absence du président Boisrond-Canal qui visitait le Sud, s'empara du fort National et se mit en rébellion contre le gouvernement et contre les Bazalaisistes. Le 18, le chef de l'Etat arrive au Port-au-Prince; les insurgés du fort prennent la fuite et se réfugient au consulat américain à Turgeau. La population de Port-



au-Prince, campée au fort Eveillard, avait pu contenir les rebelles jusqu'à l'arrivée du Président d'Haïti.

Il y a au fort National une vigie qui signale les navires au large. Un droit de vigie est inscrit au tarif des douanes de la république.

Le fort National a le privilège d'annoncer par des salves d'artillerie toutes les fêtes nationales.

**Fort Pageot.** Voyez : Pageot.

**Fort Per.** Situé au Port-au-Prince sur la ligne de la rue du Quai, à l'ouest de la rue des Miracles. C'est l'ancienne batterie Monbrun sous les Français. Il est démantelé. MM. J. B. Gentil et Cie y ont établi une machine à fabriquer de la glace artificielle, il y a déjà quelques années.

La tombe du général Pérono Per s'y trouve.

**Fort Poix.** Voyez : Fort Guillème.

**Fort Poix.** Situé à l'Arcahaie sur l'habitation Poix.

— Pendant l'insurrection des indigènes de l'Arcahaie, en 1802, contre les Français, les premiers s'emparèrent du fort Poix dont ils massacrèrent la garnison. Les Français les en chassèrent presque aussitôt.

**Fort Réfléchi.** Situé à Miragoâne. Il a joué un grand rôle dans l'insurrection des Cacos en 1869, ainsi qu'en 1883 lors de la prise d'armes de Boyer Bazalais à Miragoâne contre le président Salomon.

**Fort Repoussé.** Construit en 1869 par le général Vil Lubin contre les Cacos de Pétion-ville. Il est situé au-dessus d'un petit morne dominant le Palais national, dans la section rurale de Bellevue-la-Montagne. Le général M. Monplaisir, ministre de l'Intérieur du président Légitime, s'en servit avec habileté, en 1889, contre les Nordistes.

**Fort Résolu.** Situé dans la province de Santo-Domingo, commune de Saint-Christophe, et à l'O. de ce village. Il tire son nom d'une ancienne prison aujourd'hui en ruines.

**Fort Résolu.** Situé dans les hauteurs de Petit-Goàve.

— En mai 1800, pendant que l'armée de Rigaud rétrogradait vers le Sud, celle de Dessalines couronnait tous les mornes qui dominent l'Acule du Petit-Goàve et le Fort Résolu.

**Fort Riché.** Situé au Port-au-Prince sur le côté O. du Champ de Mars, à l'E. de l'ancien Palais national incendié sous Salnave, du nom du président Riché. Le cœur de ce chef d'Etat y a été enterré.

Le général Paul Cupiton y a été aussi enterré.

Le gouvernement du président Hippolyte a décidé en 1890 que, vu son inutilité, il serait démolí pour employer ses matériaux aux autres travaux publics. On procéda tout d'abord à l'exhumation des restes des citoyens enterrés dans ce fort qui datait de 1812. Les pierres de taille ont servi à la construction des piliers du palais du Corps Législatif de la rue de l'Enterrement, ancien emplacement Sabès.

**Fort Royal.** Voyez : Fort Liberté.



**Fort-Royal.** Habitation située dans la section rurale de Laval, commune de Port-au-Prince. Séjour agréable. Panorama splendide.

**Fort Saint-Clair.** Voyez : Sainte-Claire.

**Fort Saint-Joseph.** Voyez : Fort Lamarre, — Saint-Joseph.

**Fort Saint-Pierre.** Voyez : Saint-Pierre.

**Fort Thélémaque.** Voyez : Thélémaque.

**Fort Thomas.** Fort situé sous le musée du Petit Séminaire Collège Saint-Martial au Port-au-Prince, au Poste Marchand.

Le colonel Thomas y a été enterré.

Il est démantelé.

**Fort Touron.** Voyez : Touron.

**Fortin.** Habitation située dans la plaine du Cul-de-Sac, commune de la Croix-des-Bouquets.

**Fortin Bellanton.** Voyez : Bellanton.

**Fortunat.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Jérémie.

**Fossé (le).** Nom d'une rue au Port-de-Paix dans laquelle l'Etat possède des emplacements occupés par des fermiers.

**Fossé (le) ou Petite-Rivière.** Petite rivière qui prend sa source sur la montagne de Sainte-Suzanne et qui tombe en cascades multiples. Elle fournit 34 litres d'eau par seconde.

**Fossé (le).** Rivière située près de Limonade : les sables de la rivière roulent du cuivre pur.

**Fossé Naboth N° 1.** Première section rurale de la commune de Dessalines. Elle a été subdivisée en 1875 sur la demande du général Lundi Jean Noël, commandant de l'arrondissement de Dessalines, et a donné naissance à la section rurale de Fossé Naboth n° 2. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Charron, 3 carreaux de terre, Dugais 3, Bertrand 2 1/2, Cacardeau ou Cercado 5, cette dernière sur laquelle le général Galumette Michel fut arrêté le 13 mars 1873.

**Fossé Naboth N° 2.** Deuxième section rurale de la commune de Dessalines. Elle est une subdivision de la précédente consacrée en 1875. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations Danache, 29 carreaux de terre, Basse Terre 9, Hatte Cheveau 21, Larague 47, Poursant 7, Rochefeuille 26, Dézeau 6, Laveaux 2, Dévallons 4, Pinçon 9 et un reste, Barbier 2, Vincendiaire inoccupée.

**Fossette (la).** Quartier de la ville du Cap-haïtien, habité par le peuple, à l'opposé du Carénage. Les hôtes de ce quartier remuant ont joué un grand rôle dans les événements politiques du Cap dans tous les temps.

— Le 4 décembre 1792, après un combat meurtrier livré aux affranchis par les petits blancs du Cap, les premiers se retirèrent à la Fossette



qu'ils évacuèrent le même jour pour gagner le Haut du Cap, où ils se retranchèrent.

— La Fossette a été le théâtre principal, au Cap, de la tuerie des blancs en 1804. On sait que, du 1<sup>er</sup> février au 22 avril 1804, Dessalines fit égorgé tout ce qu'il y avait de blancs dans l'île. Après cela, il disait : « Je peux mourir à présent, j'ai vengé les tribus indiennes et les Africains éteints dans la servitude. Haïti est devenue une terre rouge de sang que le Français fuira désormais. » Cependant les femmes blanches vivaient encore. Alors qu'on massacrait leurs maris, personne n'avait songé à répandre leur sang. Des gens, grands fourbes et grands voleurs de leur métier, s'insinuèrent auprès du gouverneur général par leurs flatteries, devinrent ses conseillers, et le poussèrent adroitement à sacrifier les blanches, disant qu'elles exétraient les Haïtiens, qu'elles élèveraient leurs enfants dans les idées françaises, qu'avant vingt ans reparaitrait une nouvelle génération de traîtres. Dessalines, cédant à leurs suggestions, publia l'édit du massacre, lequel fut général. Au Cap, Christophe, nommé, après l'évacuation des Français, commandant du département, fit rechercher soigneusement ces malheureuses. Précédées de la musique militaire jouant la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*, elles furent conduites à la Fossette entre deux haies de soldats. Ce funèbre cortège défilait dans la rue Espagnole, quand une Française qu'on n'avait pas arrêtée à raison de son âge avancé et de son infirmité, entendant ces fanfares joyeuses, demanda quel en était le motif. On lui répondit qu'on allait exécuter les blanches. Elle se leva aussitôt, appuyée sur sa béquille, et suivit les condamnées. « Puisqu'on égorge mes compatriotes, dit-elle, je veux mourir avec elles. » De toutes parts on cria grâce. Les soldats hésitent. Clerveaux leur dit que ces femmes portent des Français dans leur sein, et, joignant l'exemple au commandement, il arrache à une mère son enfant qu'elle portait à la mamelle, et lui brise la tête sur un tas de pierres. Dès lors, les soldats se livrèrent à la boucherie la plus affreuse sur ces femmes inoffensives.

— Le propre jour de la mort du général Leclerc au Cap (3 novembre 1802), Dommage, qui avait commandé Jérémie, a été fusillé à la Fossette.

— En 1865, lors de l'insurrection de Salnave, une colonne de troupes du gouvernement réussit à établir, non loin de la barrière Bouteille, une pièce de canon et un obusier qui mirent le feu à quelques maisons. Les femmes de la Fossette, dévouées à Salnave, traînèrent les canons au Fort Bélair pour riposter aux troupes du gouvernement ; elles étaient armées de baïonnettes emmanchées dans de longues piques, et de couteaux de boucher.

**Foucard.** Habitation située dans la 4<sup>e</sup> section rurale de la commune de Port-Salut.

**Foucaud.** Habitation située dans la section rurale de la Soufrière, commune de l'Acul-du-Nord.

L'Etat y possède 16 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fouchard.** Habitation située dans la section rurale de Camp Perrin, commune des Cayes.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Fouché.** Voyez : Jean Fouché.

**Fougère.** Habitation située dans le poste militaire de la Petite-Anse, commune du Cap-haïtien.

Les mesures de cette habitation appartiennent à l'Etat.

**Fougère.** Habitation située dans la section rurale de Roucou, commune de Limonade.

L'Etat y possède 65 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fougy.** Habitation située dans la section rurale des Varreux, commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac, sur le chemin de Port-au-Prince à l'Arcahaie.

**Foulon.** Etait la sixième section rurale de la commune du Trou; a été attribuée à la première section rurale de la commune de Sainte-Suzanne lors de la création de cette dernière en 1881. Ecole rurale.

L'Etat y possède des terres occupées par des fermiers sur les habitations : Saint-Malo, 5 carreaux de terre, Vigoureux 20, Chavariau 25, Jérôme, Richard 8, Lallemand 5, et Gerveille, Dagnisaut, Cheminaut, inoccupées.

**Fouquet.** Habitation située dans la section rurale de Cotelette, commune de Sainte-Suzanne.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre et un reste indéterminé, occupés par des fermiers.

**Four des Rochelois.** Cinquième section rurale de la commune de Miragoâne. Ecole rurale.

L'Etat y possède 24 carreaux de terre et un reste sur l'habitation Luvincourt.

**Fourbi.** Habitation située dans la section rurale de Port-à-Piment, commune de Jean Rabel.

L'Etat y possède 100 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fourcy.** Voyez : Furcy.

**Fourée.** Voyez : Fillette Fourée.

**Fourée.** Habitation inoccupée située dans la section rurale des Moustiques, commune de Jean Rabel, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**Fourju.** Habitation située dans la commune de la Croix-des-Bouquets, en plaine du Cul-de-Sac.

**Fourk.** Douzième et dernière section rurale de la commune de Petit-Goâve, arrondissement de Léogane. Ecole rurale.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre sur les habitations Clairin, Elie, Michel, Vallu, occupés par des fermiers.

**Fourk.** Rivière qui prend sa source sur le sommet E. du morne Gardel (la Selle), et est un des affluents de la rivière de Léogane. Dans les environs des sources du Fourk il y a des forêts vierges où l'on entend



les chants de l'oiseau rare, le musicien; ces oiseaux sont tellement nombreux qu'on peut les chasser. On y remarque des fougères arborescentes de 80 pieds de haut, le palmier mâle, des mousses, le bégonia, des fuchsias.

La Ravine au Diable y jette ses eaux.

**Fourmy.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Marigot.

**Fourmy.** Habitation située dans la section rurale de la Grande-Rivière, commune de Jacmel.

**Fourmy.** Habitation située dans la section rurale des Palmes, commune de Saint-Louis du Sud.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fourmy.** Habitation située dans la section rurale du Morne de l'Hôpital, commune de Port-au-Prince.

— Le 26 avril 1796, le colonel Dessources pénétra dans le Morne de l'Hôpital, du côté de Fourmy, et rencontra plusieurs embuscades des indigènes qu'il enleva pour le compte des Anglais. Une division anglaise parvint à Fourmy sans avoir éprouvé de grandes pertes.

L'habitation Fourmy est placée entre Boutillier, qui est à sa droite, et Saint-Laurent à sa gauche.

— Pétion ayant enlevé le fort de la Coupe (Pétion-ville) aux Anglais, le 5 décembre 1797, ceux-ci abandonnèrent le camp Fourmy.

**Fourneau Marchand.** Habitation située dans la section rurale de la Savane Brûlée n° 1, banlieue et commune de Dessalines.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre dans la banlieue de cette ville, occupés par des fermiers.

Voyez : Marchand.

**Fournier.** Habitation caféière située à deux lieues de Furcy, section rurale des Sourçailles, commune de Pétion-ville.

Mme veuve William Audain y possède 5 carreaux de terre sur lesquels il y a 12 habitants.

**Fournier.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne-Noire, commune de Pétion-ville.

**Fournier.** Habitation située dans la section rurale de Trou-d'Eau, commune des Grands Bois. Elle est bornée par Gaillard, Pacaud et Ferro Bonnet.

L'Etat y possède 20 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fournier.** Voyez : Desvarènes Fournier, — Bellevue Fournier.

**Foux.** Voyez : Cap à Foux.

**Fragata.** Cap situé au N. de la République dominicaine.

**Fraicheur.** Nom d'une rue au Gros-Morne, dans laquelle l'Etat possède un emplacement occupé par un fermier.

**Fraicheur.** Voyez : Belle Fraicheur.



**Fraise.** Habitation située dans la section rurale de Moreau, commune de Torbeck.

L'Etat y possède 60 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fraise.** Habitation située dans la section rurale de Mercy, commune des Cayes.

L'Etat y possède 4 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fraise.** Habitation située dans la section rurale de la Ravine à l'Eau, commune de Port-Salut.

Ces trois habitations forment une même propriété.

**Frances.** Baie formée par l'océan Atlantique dans la République dominicaine.

**Francia (la).** Usine centrale située dans le poste cantonal de Pajarito, commune de Santo-Domingo.

**Francisco de Macoris.** Voyez : San Francisco de Macoris, — Macoris.

**François.** Voyez : Platon François.

**François Bauché.** Habitation située dans la section rurale des Platons, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**François Bauché.** Habitation située dans la section rurale de Bassin, commune de la Marmelade.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

Ces deux habitations forment une même propriété.

**François Cordonnier.** Habitation inoccupée, située dans la section rurale de la Marre-à-Savon, commune de Bombardopolis, appartenant à l'Etat. Contenance indéterminée.

**François Menté.** Habitation située dans la section rurale de la Grande Montagne-Roue de Cabrouet n° 2, commune de Verrettes.

L'Etat y possède 35 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Françonnais.** Ravine ainsi appelée du colonel français de ce nom, tué dans la bataille de Limonade, en 1691; elle fournit dans cette commune en moyenne 48,5 litres d'eau par seconde, mais ne coule que pendant les deux tiers de l'année.

**Frangipanes (les).** Onzième section rurale de la commune d'Aquin, distante de cette ville de 18 lieues.

En 1890, le député des Côtes-de-Fer proposa à la Chambre d'attribuer cette section rurale à sa commune, comme en étant plus rapprochée. Le député d'Aquin combattit cette motion que la Chambre repoussa dans sa séance du 28 juillet.

Il y a les habitations Chacha, Muret, Godet, Basset, Doriol, Mombin et autres.

**Franklin.** Habitation située dans la section rurale de l'Etronc de Porc, commune de Port-Salut.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.



**Frayles (les).** Petite île dominicaine située entre la Béate et le Faux-Cap. (Voyez la carte de la Béate.)

**Frédérique.** Fort situé à Jacmel, ainsi appelé à cause des restes du général Frédérique, ancien commandant de l'arrondissement, qui y reposent.

**Frédérique.** Habitation située entre l'Anse-d'Hainault et Dame-Marie. C'est là que passe la limite des deux communes.

**Frégate (la).** Ilot ombreux et frais situé à l'entrée de la baie de Mira-goâne. Il sert de but de promenade le dimanche.

**Frégnaud.** Habitation située dans la section rurale de Saint-Martin, commune de Port-au-Prince.

**Frégnaud.** Habitation caféière située dans la section rurale des Sourçailles, commune de Pétion-ville.

**Frère.** Habitation sucrière située dans la section rurale de Bellevue-Charbonnière, commune de Pétion-ville, sur le chemin de Pétion-ville à la Croix-des-Bouquets et au bassin général. Ecole et chapelle rurales. L'école de Frère s'est toujours distinguée au premier rang de toutes les écoles rurales de la république.

— A la fin de 1802, Germain Frère et Caradeux, noirs, en insurrection contre les Français, avaient établi un camp sur l'habitation Frère. Ils y étaient à la tête des débris de la 11<sup>e</sup> demi-brigade coloniale. Ce camp servait d'asile à tous les cultivateurs de la Plaine du Cul-de-Sac qui fuyaient les rigueurs de l'administration de Rochambeau ; il dépendait de Lamour Dérance. Ce fameux chef des révoltés indigènes de l'Ouest quitta les montagnes de la Selle où il avait sa retraite et poussa ses incursions jusqu'au camp Frère, où il établit un poste. Le 16 décembre, 1.500 hommes d'infanterie, commandés par le général Fressinet, enlevèrent ce camp, en même temps que celui de la Coupe.

— L'habitation Frère appartient aujourd'hui au général Boisrond-Canal, ex-président d'Haïti, après avoir appartenu au président Geffrard. La source qui alimente le moulin et arrose les jardins lui est propre ; l'eau est recueillie dans un bassin d'environ 150 pieds de long sur 100 de large et 12 de profondeur, construit sous les Français. La sucrerie a été incendiée en 1880 et remplacée depuis lors par un léger hangar.

— Mimi Bode, blessé à Jumécourt le 2 juin 1803, alla expirer à Frère. La même année, Dessalines y établit son quartier général contre les Français.

— Le 20 décembre 1869, le président Salnave, fuyant la révolution des Cacos triomphante au Port-au-Prince, passa sur l'habitation Frère, se rendant à Gauthier pour gagner les frontières dominicaines.

— Le général Boisrond-Canal travaillait paisiblement sur son habitation qu'il tenait alors à ferme de l'Etat comme bien séquestré sur l'ex-président Geffrard, lorsque, le 1<sup>er</sup> mai 1874, le président Domingue envoya à Frère le régiment de Jacmel, cantonné au Port-au-Prince, pour l'arrêter et le conduire prisonnier au Port-au-Prince, tandis que les généraux Pierre Monplaisir Pierre et Brice, traqués chez eux par les troupes, recevaient la mort. Prévenu à temps par un officier qui lui était dévoué, nommé Fourcaud Fleuriau, Boisrond-Canal se tint sur ses



gardes, mit le régiment de Jacmel en fuite à coups de carabine, et se réfugia avec Calix Carrié et Canal jeune, son frère, au consulat américain à Turgeau, pendant une nuit, en courant les plus grands dangers. Peu de temps après, Boisrond-Canal, échappé miraculeusement de ce guet-apens politique, partit pour l'exil, d'où il revint en avril 1876, à la chute du gouvernement des Domingue-Rameau. Il fut élu président d'Haïti le 17 juillet.

— Le 9 juillet 1889, les Nordistes s'emparèrent de l'habitation Frère, d'où ils attaquèrent Pétion-ville.

**Frères.** Voyez: Sept Frères, — Deux Frères, — Fond des Frères.

**Fresnel.** Ancienne habitation située sur le côté E. du Champ de Mars au Port-au-Prince, bornée par le Bois de Chêne. Aujourd'hui morcelée en plusieurs lots renfermant de belles maisons de campagne. On y domine la rade de Port-au-Prince. Un chemin y conduit à celui de Lalue, par lequel passent les tuyaux d'eau de Turgeau.

**Freycinau.** Habitation située dans la section rurale de Mont-Rouis, commune de Saint-Marc.

**Fribus.** Habitation située dans la section rurale de Matador, commune de Dondon.

L'Etat y possède 19 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Frio (el).** Petite rivière de la République dominicaine, qui se jette dans le Guayamuco (Rivière Laporte).

**Frio (el).** Petite rivière de la République dominicaine, qui se jette dans l'Ocoa.

**Froide.** Voyez: Rivière Froide.

**Froizac.** Habitation située dans la section rurale de Camp Perrin, commune des Cayes.

L'Etat y possède 15 carreaux de terre occupés par des fermiers.

**Fromentière.** Habitation caféière située dans la commune de l'Anse-d'Hainault.

L'Etat y possède 5 carreaux de terre occupés par des fermiers.

De la source de la Seringue, la limite de l'arrondissement de Tiburon suit une ligne directe S. E. en passant sur les habitations Fromentière et Brossard, et en venant aboutir sur la côte S., à l'embouchure de la Cahouane.

**Fromentin.** Habitation située dans la commune de l'Anse-d'Hainault, sur la route de Dame-Marie.

**Fronts-Forts (les).** Nom d'une rue très commerçante au Port-au-Prince, entre la place Vallière et le marché de l'Eglise.

**Frouck Welche.** Habitation située dans la section rurale de la Croix-Léveillé, commune de Torbeck, à l'Acul de la Plaine.

L'Etat y possède 3 carreaux de terre occupés par des fermiers.

— En janvier 1803, le général Laplume battit les indépendants et s'empara sur eux de cette habitation. Il poursuivit les insurgés, mais, battu



à son tour, il rentra à Welche ayant perdu tous les avantages qu'il avait obtenus.

**Fuente Azufrada (el).** Hameau situé au N. du morne Majagual, entre les deux étangs Salé et Saumâtre. Il doit son nom aux eaux sulfureuses qui se trouvent dans son voisinage.

Une autre Fuente Azufrada jaillit tout près du mont Alpartagal (Azua).

**Fuentes (los).** Sources d'eaux minérales situées près de la rivière Blanco, affluent de l'Ocoa.

**Fumier.** Habitation située dans la section rurale des Perches de Bonnet, commune de Milot.

L'Etat y possède 1 1/2 carreau de terre occupé par des fermiers.

**Fundacion.** Petit hameau de la province d'Azua près duquel serpente la rivière Yaque du Sud. Grès d'un grain fin.

**Fundacion.** Terrain de 250 hectares situé dans la commune de Saint-Christophe, acheté par M. Eugène Pereire pour la culture du cacao.

**Fundo Negro.** Village près duquel le Yaque du Sud décrit un arc dont la convexité est dirigée vers le sud.

**Furcy.** Habitation située dans la section rurale des Sourçailles, commune de Pétion-ville, à 1.600 mètres au-dessus de la mer. La route de Pétion-ville à Furcy est très pénible, raide à monter, comme toutes les routes montueuses. Pour y arriver il faut trois heures de temps quand on est bien monté. Plus on monte, plus la vue embrasse de sites magnifiques, de profondeurs vertigineuses, de pics et de hauteurs immenses, d'étendues splendides.

A Kenskoff, autre habitation par laquelle on passe avant d'arriver à Furcy, et qui est située dans un vallon admirable, on est ravi de voir ces champs de choux, de betteraves, de radis, d'artichauts, comme on en voit en France. Tout y est frais, l'air, la verdure et l'eau. Les feuilles pleines de sève y sont plus vertes qu'ailleurs. Le maïs, le café, les petits pois verts, les choux-fleurs, les pêches, les pommes et les oranges, tout rivalise de fraîcheur dans ce délicieux vallon.

A Kenskoff, on est à 1.350 mètres au-dessus du niveau de la mer, comme au fort Jacques qu'on laisse derrière soi. Au fond du vallon passe la rivière Kenskoff, un ruisseau clair qui sort des hauteurs, et qui coule à travers les *petits baumes*, des laitues, des cressons et d'autres plantes salutaires. On est heureux de s'y reposer. Il y a une cinquantaine de chaumières, assez rapprochées les unes des autres. La route de Kenskoff à Furcy n'est pas longue et est meilleure que celle qu'on vient de faire. On traverse une forêt de pins splendides qu'on met une demi-heure à parcourir à cheval. Cette forêt est à 1.700 mètres de hauteur, à l'endroit appelé la Tête du Bois-Pin. Il y a des milliers d'arbres d'une hauteur prodigieuse. Les campagnards qui viennent en ville, les coupent en petits morceaux qu'ils vendent au marché du Port-au-Prince pour allumer le feu. Il n'y a pas une famille qui n'ait la précaution, le samedi, de faire son emplette de petits paquets de bois pin; et c'est vraiment une affaire d'Etat quand on en est privé dans



un ménage. On rencontre sur le chemin de Furcy des blocs compacts de calcaire qui montrent des taches rougeâtres ou des bandes couleur gris bleuâtre de silicate.

Furcy est situé sur un petit plateau, au milieu de toutes ces montagnes, environné de profondeurs et d'autres montagnes encore plus hautes. C'est sur ce plateau que les Pères de Port-au-Prince ont bâti une chapelle de 23 pieds de façade sur 50 de profondeur, couverte en tôle, sur l'emplacement de la maison des anciens propriétaires Lefebure de Fourcy, colon blanc, et plus tard Beaubrun Ardouin, l'auteur des *Essais sur l'histoire d'Haïti*. A côté de la chapelle se trouve la maison des Pères, planchée, couverte aussi en tôle, et ayant trois bonnes pièces, dont deux chambres à coucher et un salon au milieu. Aux alentours, quelques pauvres chaumières.

La culture y est pauvre. Sous ce point de vue, Kenskoff est plus riche que Furcy.

A l'ombre, à 8 heures du matin, tandis que le thermomètre marque 20 degrés au Port-au-Prince, à Furcy il marque 15, et à Kenskoff 16. Les brouillards y sont très fréquents.

A Furcy, l'eau se trouve dans une ravine profonde; elle tombe avec fracas en cascades, d'une grande hauteur. Elle est plutôt froide que fraîche.

Quand on est à Furcy, on a entre le N. et l'O. l'habitation Godet, le Morne de l'Hôpital, Pétienville, l'Arcahaie et Saint-Marc; un peu plus à l'O., on a Port-au-Prince et Carrefour, les habitations Bongars, Clémenceau, Chauffard, Coupaud et Léogane, et tout à fait à l'O. l'habitation Laval;

Entre l'O. et le S., les habitations Plum, Malauga, Berly, la Gosseline, la Nouvelle Touraine, Jacmel et Marigot;

Entre le S. et l'E., le morne la Selle, le Trou-Coucou et Saltrou;

Enfin, entre l'E. et le N., Kenskoff, le Fort Jacques, la Croix-des-Bouquets et l'Etang.

Une plaque ronde en acier de 20 centimètres de diamètre, solidement ajustée sur un poteau de bois dur fiché en terre près de la chapelle, marque ces différentes directions.

Elle porte au centre cette inscription latine :

FURCY  
ANNO M.D.C.C.L.X.X.V.I.I.I  
P. WEIK FECIT

et tout autour, à l'exergue, cette autre inscription :

« Fecit P. Weik — P. Ruzé, H. T. Modé, E. S. Faubert,  
J. E. W. Maunder, Saint-Félix assistentibus. »

La chapelle de Furcy est placée sous le vocable de Saint-Michel dont la fête arrive le 29 septembre. Elle est très fréquentée par les habitants des alentours qui viennent quelquefois de très loin assister aux cérémonies. Le jour de la fête patronale, elle est trop petite pour contenir tout le monde.



La section rurale des Sourçailles, dont font partie Furcy et Kenskoff, comprend les habitations suivantes : Thébaud, Fournier, Bourré, Godet, Viard et Pernod. Elle est limitrophe avec la commune de Port-au-Prince par le Fond Ferrier, et avec celle de la Croix-des-Bouquets par le Trou-Coucou, le bassin général et l'habitation Pernier. La section rurale commence à Kenskoff et finit à la Nouvelle Touraine, où les Pères de Port-au-Prince entretiennent une autre chapelle, plus belle et plus grande.

Dans son programme de gouvernement, le général Légitime proposa l'établissement d'une ville de santé à Furcy.

**Furel.** Habitation située dans la section rurale de la Montagne Noire, commune de la Grande-Rivière du Nord.

L'Etat y possède 6 carreaux de terre occupés par des fermiers.

FIN DU TOME PREMIER



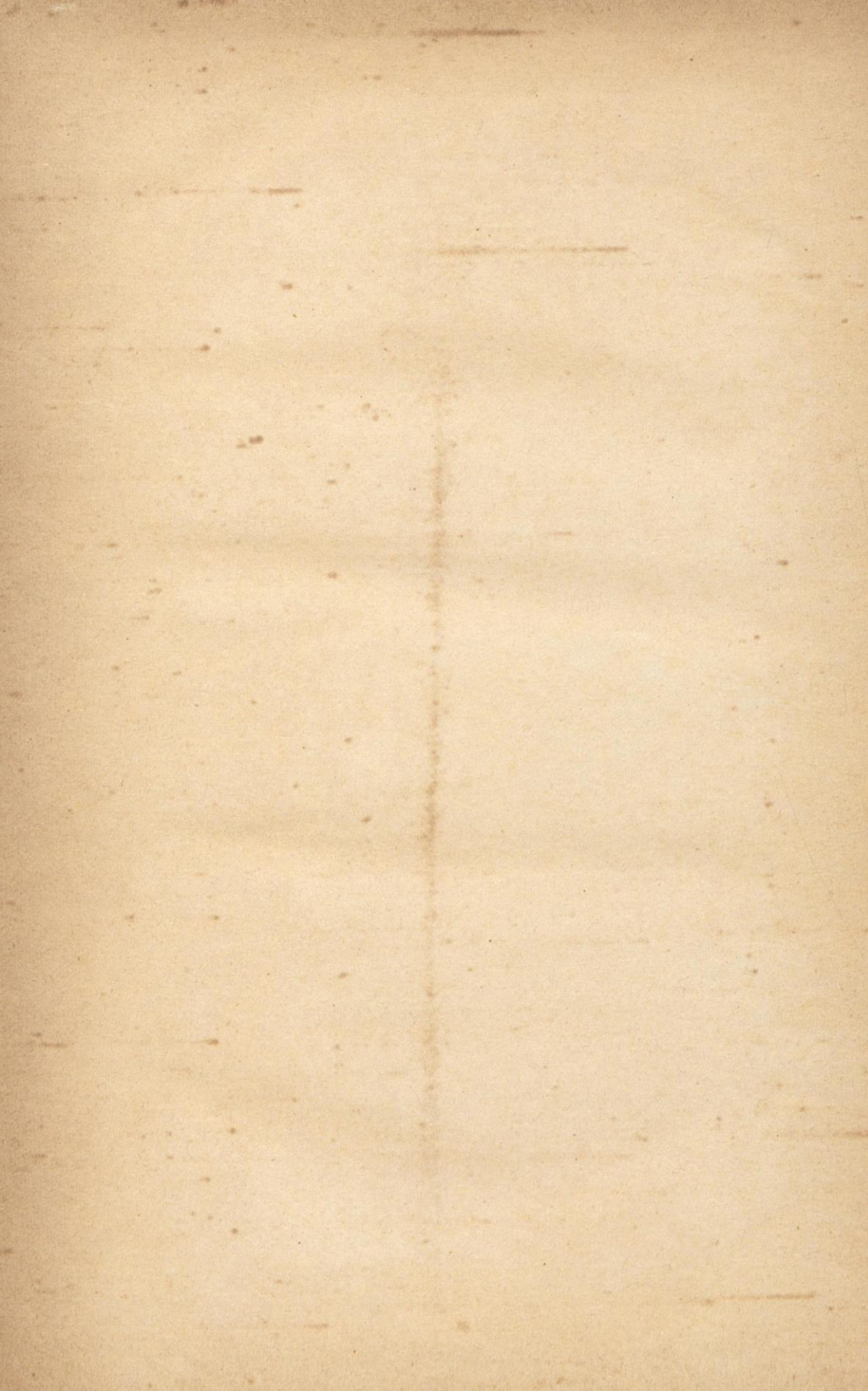






















160853

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0017159



